

Cousson la Courvaisselle

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

PUBLIÉ PAR LA

Commission départementale des Monuments historiques.

Arrondissement de Béthune.

TOME II.

ARRAS
SUEUR-CHARRUEY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

31, PETITE-PLACE, 31.

1878

DICTIONNAIRE
DU
PAS-DE-CALAIS

Pas-de-Calais. 2
E

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

PUBLIÉ PAR LA

Commission départementale des Monuments historiques.

Arrondissement de Béthune.

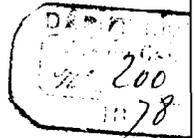
TOME II.

ARRAS

SUEUR-CHARRUEY, LIBRAIRE-EDITEUR,

31, PETITE-PLACE, 31.

. 1878



80

17316 (2)



CANTON

D'HOUDAIN

BARLIN.

1141. Ballin. — *Bibl. nat., Moreau*, t. 59, p. 130.

1416. Berlin. — *Arch. du Nord*, B. 1601.

1438. Bellin. — *ib.*, B. 1604.

1556. Barlaing. — *Bail, Bibliothèque du comte A. d'Héricourt*.

Le premier titre où nous trouvons mentionné ce village est la donation que fit en 1141 Alvisé, évêque d'Arras, à Léon, abbé de Saint-Bertin, et à ses successeurs, de l'autel de Barlin.

Trois ans plus tard, Lucius II confirma cette donation que renouvela en 1152 Godescalque, successeur d'Alvisé (1).

En 1175 Maître Girard, curé de Beuvry, donna au prieuré du Perroy, une dime qu'il possédait sur la paroisse de Barlin (2).

Un peu plus tard, Letard d'Anekin vendit à l'abbaye de Saint-Bertin une autre dime à percevoir sur la même paroisse. L'évêque d'Arras, Raoul de Neuville, confirma cette vente en 1207.

Dès lors, la dime se partagea ainsi : sur dix gerbes, le prieuré

(1) *Chartularium sithiense*, p. 518 et suiv.

(2) *Chronique du Perroy*.

(3) *Bibl. d'Arras, manuscrits, ancien 204*.

du Perroy en prit quatre, le curé du lieu trois, et l'abbaye de Saint-Bertin deux ; quant à la dixième, elle appartenait à celui qui charriait la dîme (1).

Les terres de Barlin se divisaient en plusieurs seigneuries de mouvances diverses. Les unes qui relevaient du fief d'Houvelin étaient tenues du château de Saint-Pol ; d'autres mouvaient d'Houdain et par suite du château d'Arras : enfin quelques fiefs avaient pour chef-lieu féodal le château de Béthune.

On voit dans l'acte de confirmation de l'évêque Raoul dont nous avons parlé plus haut, qu'en 1207, Thomas de Hasbare portait le titre de seigneur de Barlin. Ce domaine appartint ensuite à l'illustre famille de Melun (branche des seigneurs de la Borde) ; mais Jean de Melun, dit le Brun, chambellan du roi et maître enquêteur des eaux et forêts de France, de Champagne et de Brie, eut ses biens confisqués par Jean Sans Peur « pour les services qu'il a faiz à l'encontre de nous depuis le Traittié d'Arras, fait de jour en jour avec noz ennemis et adversairez (2). »

Les terres et revenus de Barlin furent alors donnés en jouissance temporaire (18 août 1416), par le duc de Bourgogne à son chambellan Walleran de Jehaucourt « par consideracion des grans, notables et agréables services que nous a faiz le temps passé notre amé et féal chevalier Messire Valleran de Jehaucourt, tant ou voyage de Hongrie, comme en toutes les armées et chevauchées que nous avons faittes et que nous a convenu faire puis notre partement de la ville de Paris, et mesmement en la garnison de Soisson, où il y perdy toute sa cherance sanz aucunement avoir esté recompensé et mesmement pour ce que puis quatre mois en ça pour cause de notre dit service il lui a falu delaissier son hostel et domicile de Beaufort sur Oise et soy rendre fuyitif du sien. »

Mais plusieurs habitants de Barlin attachés au parti de leur ancien seigneur et ennemis des Bourguignons ne voulurent point reconnaître le nouveau possesseur. Ils refusèrent de lui obéir et de lui payer les rentes et arrérages qu'ils lui devaient, soulevè-

(1) *Chronique du Perroy.*

(2) *Arch. du Nord*, B. 1601.

rent des contestations et lui firent même « plusieurs menaces et duretés de voyes de fait ». Walleran s'en plaignit au duc qui ordonna (23 avril 1417) aux gens de la Cour des comptes à Lille, de faire administrer en son nom les terres de Barlin, d'y percevoir les revenus et de « commettre au dit lieu telz bailli, receveur et autres officiers que bon leur semblerait pour le bien, utilité et prouffit des dites terres et revenus, et de son chambellan (1) ». Les troubles ne s'apaisèrent point, et sur de nouvelles plaintes de Walleran de Jehaucourt, l'ordre fut donné (5 juillet 1417.) d'arrêter plusieurs personnes comme « facteurs et complices de fait d'aguait et appense, qui ont voulu tuer et occire le dit chevalier ou au moins ont marchandé de le tuer. » L'ordre portait de les saisir partout où on les trouverait « hors lieu saint » et de les mener sous garde prisonniers au Château de Lille pour y être punis et corrigés selon le cas. On devait, en outre, saisir les biens de ceux qu'on n'aurait pu arrêter (2).

On ne sait pas, malheureusement, comment se termina cette affaire, et l'on ignore également la date où le sire de Jehaucourt cessa de jouir de la terre de Barlin.

En 1438 (13 mai), Philippe le Bon, maintenant la confiscation des biens de Philippe de Melun (3), disposa de la terre de Barlin en faveur de ses « très-chers et très-aimés enfants » et cousins Charles et Jehan, comtes de Nevers et de Rethel, seigneurs d'Houdain (4).

Toutefois cette seigneurie revint à la maison de Melun, et peu après elle fut vendue à Messire Lancelot de Caumesnil (5) qui en fit l'aveu en 1473 (6).

(1) *Archives du Nord*, B. 1601.

(2) *Arch. du Nord*, B. 1437.

(3) Philippe, fils de Jean de Melun, fut chambellan du Roi, gouverneur de Brie, capitaine de la Grosse Tour de Bourges. Il fit partie de la faction d'Armagnac. P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France*, T. VIII.

(4) *Arch. du Nord*, B. 1601.

(5) Lepez, *Bibl. d'Arras*, man. n° 291, p. 392.

(6) *Bibl. nat. Flandre*, 92.

Ce seigneur n'eut qu'une fille qui apporta en dot la terre de Barlin à Jean du Bois, sieur d'Esquerde, conseiller et chambellan du Roi. Marguerite, sa fille, épousa en 1482 (1) Jean de Roye (2), puis en secondes noces Olivier de la Vernade, sire de la Bastie (3).

En 1539, cette terre qui avait le titre de baronnie et de vicomté fut achetée par Charles de Ranchicourt (4).

Nous renvoyons pour l'histoire de cette famille, ainsi que celle de la maison de Bournonville qui lui succéda, à l'article de Ranchicourt.

Le 14 mai 1720, Delphine de Bournonville épousa Alexandre de Mailly, colonel d'infanterie, et lui apporta en mariage la terre de Barlin qui fut peu après mise en vente et achetée en 1736 (5) par le sieur de Gosson. Ce domaine fut possédé par cette famille jusqu'à nos jours.

Nous avons peu de choses à dire de la maison de Gosson qui doit son illustration au célèbre jurisconsulte Nicolas Gosson, décapité en 1578 à la suite des troubles d'Arras (6). Nous rappellerons, toutefois, qu'elle siégeait aux états d'Artois.

Parmi les fiefs de moindre importance existant à Barlin, nous citerons :

Le fief WAMIN, qui fut possédé par Robert Mauverghe et que sa fille Magdelaine porta en mariage à Michel Brunel. Celui-ci le droitura en 1519 (7).

Le fief du BUISSON, ou de LONNOILLE, dont le dénombrement fut servi en 1573 (8) par Nicolas de Varel.

(1) Dom Lepez, manuscrit cité, p. 392.

(2) Ce seigneur était également chambellan et conseiller du roi. P. Anselme, T. VI, p. 174.

(3) *Idem*, T. VIII, p. 13.

(4) *Bibl. nat. Fonds français*, man. 22267, p. 294.

(5) P. Ignace, *Dictionnaire du diocèse d'Arras*. Article Barlin, *Bibl. d'Arras*.

(6) Voir les *Troubles d'Arras*, par le comte A. d'Héricourt.

(7) *Bibl. nat.*, Flandre 84.

(8) *Arch. nat.*, P. 2046.

Enfin le fief d'AMBRINES, appartenant en 1501 à Nicolas Domicourt (1).

Le seigneur de Barlin avait toute justice, haute, basse et moyenne. Il avait hors du village une justice de pierre, c'est-à-dire un gibet en maçonnerie (2) pour les exécutions, et, sur le riez, un pilori.

La coutume de Barlin fut rédigée en 1507 (3).

D'après la tradition, l'église aurait autrefois été construite sur l'emplacement du cimetière, et après avoir été détruite, ainsi qu'une partie du village, elle aurait été rebâtie au lieu où elle existe actuellement. — Bien qu'on trouve de nombreuses traces de fondations près du cimetière et dans la partie du terroir dite Saint-Pierre, on ne saurait admettre sans réserves cette opinion qui ne s'appuie sur aucun document ancien. Cette église est en gothique de décadence, et ne présente aucun intérêt.

Le château qui se trouve contigu à l'église est moderne ; il a été construit à la fin du siècle dernier par la famille de Gosson. Toutefois la porte d'entrée a un caractère beaucoup plus ancien, et semble avoir fait partie du premier château.

Nous mentionnerons en terminant un compte des travaux exécutés au château de Barlin en 1417 et 1418. Il résulte de ce document qu'on dut reconstruire à cette époque, deux écuries, repaver une chambre « estant sur le porte de ladite maison, laquelle les gens d'armes avait moult desolée », refaire l'escalier, plusieurs portes et fenêtres et une partie de la charpente des combles (4).

(1) *Arch. nat.*, J. 1005.

(2) Ce gibet était situé sur l'emplacement d'un petit bois que l'on appelle pour cette raison le bois de la justice.

(3) Bouthors : *Coutumes locales du baillage d'Amiens*, T. II, p. 282.

(4) *Archives du Nord*, B. 1444.

BEUGIN

1132. Belgin. — *Donation d'Alvise Miræus, opera diplomatica*, t. II, f° 1314.

1154. Belgin. — *Bulle d'Adrien IV, inventaire des archives administratives de Reims*, T. I, p. 330.

1507. Beugin-lez-Houdain. — *Bouthors*.

En 1132, Alvise, évêque d'Arras, donna à l'abbaye de St-Remi de Reims, en même temps que l'église d'Houdain, celle de Beugin et ses appendances (1).

Le pape Adrien IV, dans sa bulle du 19 décembre 1154, par laquelle il confirme les privilèges et possessions de l'abbaye de Saint-Remy, mentionne Beugin et son église (2).

En 1203, Hugues de Gand céda à Aubert, prieur d'Houdain, deux mencaudées de terre sises à Beugin, au lieu dit *Aspereiles*, près le chemin du Vieux-Fort, ainsi que tous les droits qu'il pouvait avoir sur elle (3).

L'autel et la terre de Barlin, qui dépendaient du prieuré d'Houdain, furent comprises dans l'échange qui eut lieu en 1573, entre l'abbaye de Saint-Remi et l'abbaye de Saint-Jean de Lobbes (4). Ce dernier monastère les posséda jusqu'à la révolution.

Nous voyons dans la coutume de ce village, qui fut rédigée en 1507 (5), que le prieur d'Houdain avait la seigneurie de Beugin. Cette seigneurie comprenait également les appendances du prieuré à Moncy-Breton, Dieval, Ruit et Houdain.

« Pour garder et maintenir sa justice, le prieur avait au dit lieu de Beugin, au lieu de Bailli, prevost lieutenant du prevost et hommes, lequel prevost et ses hommes connaissaient de tous cas procedans en eschevinage, et pouvaient punir les délinquants, les

(1) *Miræus, oper. dip.*, T. II, f° 1314.

(2) *Inventaire des Archives administratives de la ville de Reims*, T. I, p. 330.

(3) Duchesne, *Histoire de la maison du Gand*, pr., p. 524.

(4) Miræus. — *Ibidem*. — Voir *Houdain*.

(5) *Bouthors*, T. II, p. 329.

condamner et absoudre de tous cas venans à leur connoissance comme font les officiers de justice des hauts justiciers » (1).

Il existait sur ce terroir quelques autres fiefs qui appartenaient en 1661 au comte du Rœux, seigneur d'Houdain (2).

En terminant l'histoire féodale de ce village, nous croyons devoir rappeler, pour éviter toute confusion, qu'il y avait à Labeuvrière une terre dite la Seigneurie de Beugin (3).

Le village de Beugin eut beaucoup à souffrir pendant les guerres du XVI^e siècle.

En 1537, lorsque l'armée de François I^{er} vint camper à la Comté, les François le dévastèrent, prirent presque tous les bestiaux, dépouillèrent les habitants de tous leurs biens et emmenèrent plusieurs prisonniers pour les mettre à grosse rançon. Ils brûlèrent et démolirent la plupart des maisons, pillèrent l'église, en enlevèrent les cloches et tous les objets précieux qu'elle contenait. Les habitants abandonnèrent alors le village, et la plus grande partie des terres demeura inculte. A la suite de ces courses, la misère fut d'autant plus grande que les récoltes avaient été mauvaises l'année précédente, et qu'un incendie allumé par malveillance brûla le peu de grains qu'on avait recueilli et consuma plusieurs maisons (4).

En 1542, un corps de troupes françaises, composé de dix enseignes, de piétons et de plusieurs chevaucheurs traversa Beugin en se rendant à Lillers. Le village fut de nouveau pillé, une maison à labour et cinq autres maisons incendiées, et trois habitants emmenés prisonniers.

La même année, d'autres courses eurent lieu, dans lesquelles tous les chevaux et bestiaux furent enlevés.

Au commencement de cette campagne, les habitants n'avaient pu rentrer leurs ablais, et ces grains laissés aux champs furent

(1) Bouthors, T. II, p. 329.

(2) *Archiv. nat.*, Q¹. 908.

(3) Voir *Arch. nat.*, P. 2046.

(4) *Arch. nat.*, J. 1016.

entièrement pourris et gâtés. Par suite des faits de guerre, plus de cent mesures de terres restèrent à riez en 1542 (1).

Le village de Beugin donna le jour à un de ces joyeux jongleurs qui illustrèrent au XIII^e siècle la ville d'Arras. Malheureusement, la chanson qui nous apprend ce fait ne le nomme pas (2).

BOUVIGNY-BOYEFFLES

OU BOUVIGNY-BN-GOHELLE.

1033. Bovenias. — *Charte de Jean de Bouvigny, Guimann, éd. Van Drival*, p. 399.

1175. Bovenies. — *Même Cartulaire*, p. 398.

1213. Bouvegnies. — *Compte de la commanderie de Hautavesnes, Arch. Nat., J. 5207*, p. 398.

L'autel de Bouvigny fut donné en 1167 à l'abbaye de Nogent-sous-Concy, par André, évêque d'Arras (3).

Ce même couvent (4) était décimateur conjointement avec l'abbaye du Mont-St-Eloi et l'abbaye de St-Vaast.

Quant à la terre de Bouvigny, elle faisait partie de la pairie d'Aix et mouvait du château de Lens.

Elle appartient à la famille des Béthune Carency, qui la posséda jusqu'au commencement du XIII^e siècle. Puis elle passa dans les

(1) *Arch. Nat. J.* 1017.

(2) *Bibl. Nat., Fr.* 12628.

(3) *Gall. Ch.*, T. IX, p. 608.

(4) La part de dime qui appartenait à l'abbaye de Nogent-sous-Concy fut donnée en 1523 par Charles-Quint aux religieuses d'Etrun. (*Hist. de l'abbaye d'Etrun*, par le comte A. d'Héricourt. *Arch. hist. et litt. du Nord de la France*, 3^e série, T. II, p. 481.

maisons de Caieu (1), de Condé (2), de Chatillon (3), de Bourbon (4), et d'Escars (5). Cette seigneurie fut ensuite vendue après avoir été éclipsée de la pairie d'Aix (6), et ne se composa plus que de mouvances féodales et de terres de peu d'importance. Elle fut alors possédée par la famille de Créquy (branche des seigneurs de Vroilant).

En 1700, à la mort de Marie de Croy, veuve de Louis de Créquy, son petit-fils Philippe Alexandre de Ghisteltes, marquis de St-Floris, hérita de la seigneurie de Bouvigny (7), qui resta dans sa famille jusqu'à la révolution.

Le seigneur de Bouvigny avait toute justice vicomtière et au-dessous ; il était seul ruyer en toutes places et flegards du terroir, sauf à l'encontre des tenements de Saint-Vaast : il avait bailli, lieutenant de bailli et sergents (8).

Les terres et le château de Bouvigny furent également vendus par le seigneur de Carency. Ils devinrent la propriété des Enlart et des Scorion (9), qui portèrent le titre de seigneurs d'Aix et de Bouvigny en partie (10).

(1) Par le mariage de Elisabeth de Carency avec Guillaume de Caieu ; ils vivaient en 1210. (*Carency et ses Seigneurs*, par Ach. d'Héricourt, pag. 21 et 25.)

(2) Par le mariage de Catherine de Caieu avec Nicolas de Condé, chevalier seigneur de Moreaumes et de Fontaines ; ils vivaient en 1271. (*Ib.*, pag. 27 et 28.)

(3) Par le mariage de Catherine de Condé, veuve de Renaud, seigneur de Calent et de Chateaunéuf, avec Jacques de Chatillon ; ils vivaient en 1293. (*Ib.*, p. 30.)

(4) Par le mariage de Jeanne de Chatillon, dame de Leuze, avec Jacques de Bourbon, comte de la Marche. (*Ib.*, p. 49.)

(5) Par le mariage de Isabeau de Bourbon avec François d'Escars, seigneur de la Vauguyon. (1513. *Ib.*, p. 49.)

(6) *Arch. Nat.*, carton P. 2046-2047-2067.

(7) *Arch. Nat.*, P. 2047.

(8) *Ibidem.*

(9) Maximilien Jacques Scorion, qui fut conseiller au Conseil d'Artois, en 1743, appartenait à cette famille. Il était né en 1718, au château de Bouvigny. (*Notes historiques relatives aux offices et officiers du Conseil d'Artois.*)

(10) *Arch. du Pas-de-Calais*, B. 462.

Les seigneurs de Boyeffles prirent également le titre de seigneurs de Bouvigny à cause d'un fief, dit le fief de *Villerval*, qu'ils possédaient sous cette paroisse (1).

Nous citerons encore parmi les possesseurs de fiefs :

Les Chevaliers hospitaliers de la maison de Hautavesne qui avaient sur le mont « de le Gohelle » quelques terres sur lesquelles ils percevaient, en 1313, 1 mencaud de blé et 3 mencauds d'avoine (2).

L'abbaye de Saint-Vaast, à laquelle un seigneur nommé Jean avait donné en 1033 un bois, une manse avec ses hôtes et une brasserie. Elbert III, seigneur de Carency, régla par une charte curieuse de l'an 1195 (3), les droits de justice que l'abbé de Saint-Vaast avait à cause de ce domaine.

Le chapitre d'Arras avait également à Bouvigny une villa et un maire pour le représenter. Il possédait 24 mencaudées de terre qui lui avaient été vendues par Elisabeth de Bouvigny. Guillaume de Kaieu, en confirmant cette vente, libéra ces biens de tout service ou justice séculière (novembre 1221) (4). On voit, en outre dans le censier de l'église d'Arras, qu'au XIII^e siècle le chapitre prélevait 12 deniers de rente sur toutes les terres qu'un chevalier nommé Jean, possédait à Bouvigny.

Enfin l'abbaye du Mont-Saint-Eloy possédait la terre dite Gossonart (*Gossonis sartum*), que Sichier de Béthune, seigneur de Béthune, lui avait laissée par testament (5).

Notons qu'il a existé à Bouvigny une maladrerie dont la fondation paraît très-ancienne (6).

Les derniers vestiges de l'ancien château de Bouvigny ont dis-

(1) Voir les nombreux dénombrements servis par ces seigneurs. *Arch. nat.*, P. 2046-2047.

(2) *Arch. nat.*, S. 5207, n^o 33.

(3) *Guimann*, p. 399. On trouve à la page précédente le détail des biens et des redevances que l'abbaye avait à Bouvigny. *Carency et ses seigneurs*, p. 116.

(4) *Bibl. nat.* — *Fond. Lat.*, 10972, *Censier de l'église d'Arras*, p. 29.

(5) On ignore la date exacte de cet acte, qui doit se placer entre 1140 et 1155. (*Duchesne, histoire de la maison de Béthune. Preuves.* p. 366.)

(6) *Arch. nat.*, S. 4816.

paru. Au commencement de ce siècle on voyait encore une grande tour ou reste de donjon. L'église est nouvellement restaurée. La tour, qui seule a conservé son ancien caractère, remonte au XII^e siècle. Ajoutons que de nombreuses antiquités romaines ont été trouvées sur le mont de Bouvigny.

BOYEFFLES

1507. Boieffles (*Bouthors*).

La terre de Boyeffles appartenait à la famille de Lens. En 1362, Jeanne de Lens, fille de Bauduin de Lens, seigneur d'Annequin et de Marguerite d'Azincourt, la porta en mariage à Jean du Bois ou du Bos, seigneur de Vermeilles. La maison du Bois était une branche de l'illustre famille de Fiennes qui joua un grand rôle dans l'histoire de notre pays (1).

Elle posséda ce domaine jusqu'au mariage de Jeanne du Bois avec Jacques de Berghes, seigneur de Besure (1533). Jeanne de Berghes, épousa en 1605 Louis de Créquy, qui devint aussi seigneur de Boyeffles (2). Le mariage d'Isabelle leur fille, avec Philippe-Alexandre, marquis de Saint-Floris fit passer cette seigneurie dans la famille de Ghisteltes (3) qui la conserva jusqu'aux dernières années du XVIII^e siècle (4).

La coutume de Boyeffles fut rédigée en 1507. On y voit que cette terre était tenue du châtelain de Lens et que le seigneur y avait la justice vicomtière (5).

(1) Voir le P. Anselme. *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, etc.* T. VI, p. 173 et 176.

(2) *Histoire de la maison de Berghes*, par Voet, p. 105 et 106. — Bibl. d'Arras, m. 154.

(3) *Recueil généalogique de familles originaires des Pays-Bas, s. n. Rotterdam MDCCXXV*, p. 179.

(4) *Arch. nat.*, P. 2056.

(5) *Bouthors*, p. 344).

Les princes (1) de Ghistelles, habitaient le château de Boyeffles. Le chemin qui relie cette habitation à la route nationale n° 37 aurait été selon la tradition construit par eux et aurait reçu pour cela le nom de Chemin des Princes.

Par un testament du 21 mai 1707, Marie de Croy, dame de Créquy (2), fonda dans son château une chapelle en l'honneur de de la nativité de la sainte Vierge et elle assura un traitement de 400 livres au chapelain (3).

C'est à Boyeffles que naquit en 1748, E. Duquesnoy qui joua un rôle si odieux pendant la Révolution. Député à l'Assemblée législative, puis membre de la Convention, il vota la mort du Roi et fut l'un des promoteurs de la loi des suspects. Il fut envoyé ensuite comme représentant du peuple à l'armée du Nord où il se signala par ses exagérations révolutionnaires. Sa correspondance avec Lebon fait connaître mieux que l'histoire ce triste personnage. — Condamné à mort, le 10 juin 1795 à cause de sa participation à l'insurrection du 1^{er} prairial an III, il se suicida (4).

Son frère qui devint général, servit dans l'armée de Sambre et Meuse et en Vendée où il battit plusieurs fois Charette. La férocité qu'il montra dans cette dernière campagne lui mérita le surnom de boucher de la Convention. Il mourut en 1796 à l'hôtel des Invalides des suites de ses blessures (5).

(1) Philippe-Alexandre de Ghistelles, marquis de Saint-Floris, fut créé prince en 1760. — (Voyez : Roger. *Noblesse et chevalerie*, p. 318 et *Recueil généalogique*, etc., p. 180.

(2) Elle était fille de Jean de Croy, marquis de Molembais et avait épousé Antoine de Créquy.

(3) *Bibl. d'Arras*, P. Ignace. *Mémoires*, T. VI, p. 755.

(4) *Biographie Michaud*. — *Nouvelle biographie F. Didot*. — Paris, *Histoire de Lebon*. — *Cris des habitants de Béthune*.

(5) *Biographie Michaud*.

MARQUEFFLES.

1225. Markeffe, vente de Marc d'Ourton.

Les religieuses du couvent de Brayelle-les-Annay possédaient à Bouvigny quelques biens et la ferme de Marqueffles. Marc d'Ourton leur avait vendu, en 1225, après pauvreté prouvée, dix-huit mencaudées de bois et de terre sises en ce village (1). En 1254, Julienne Kaibert avait également vendu des champs et des bois à ces religieuses. L'année suivante, la fille d'Éloi et de Julienne Kaibert céda à cette abbaye dix coupes de terre à Boyeffles et, en 1262, Adam Kaibert, son frère, leur abandonna trois pièces moyennant certaines redevances (2).

En 1263, ces religieuses obtinrent de Pierre, évêque d'Arras, l'autorisation de quitter leur couvent dont l'église était détruite et dont les dortoirs menaçaient ruine, pour venir habiter à Marqueffles (3). L'abbaye de Nogent-sous-Coucy qui avait le patronat et la dime de Bouvigny, s'opposa à cet établissement. Toutefois, en 1366, il se fit un accord entre les deux couvents : les religieuses obtinrent l'autorisation de bâtir et d'enclorre de murs une partie de leur terre, à charge de payer annuellement aux moines de Nogent trois livres parisis pour le droit de dime, et cinq sous pour le droit de patronage (4). L'établissement des religieuses de Marqueffles paraît n'avoir été que passager.

(1) Bibl. d'Arras. *Cartularium de Brælla juxta Annay*.

(2) *Ibidem*.

(3) Gall. Christ., T. III, *Instrumenta*, p. 98.

(4) *Bibl. Nat.*, coll. Moreau, T. 190, p. 282.

BRUAY

1202. Bruacum.— Donation de Quesnes de Béthune, *Cart. de St-Barthélemy*.

1218. Bruay et Bruai. — Charte de Daniel de Béthune, *Cart. du Chapitre d'Arras*.

1380. Bruais-les-Bussières. — Froissart.

Par une charte de 1127, Robert, évêque d'Arras confirma au prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, la propriété de l'autel de Bruay, dont Evrard de Houdain s'était emparé. Précédemment Gunfroid, père d'Evrard avait également possédé cet autel à titre odieux ; mais avant sa mort il l'avait remis à l'évêque Lambert qui en avait fait don au prieuré de Saint-Pry (1).

Bruay fut compris dans l'échange qui au XVI^e siècle fit passer le prieuré de Saint-Pry près Béthune, sous l'obéissance de l'abbé de Saint-Bertin. Dès lors, cet abbé devint collateur de cette cure (2).

Le prieur de Saint-Pry était décimateur conjointement avec le seigneur du lieu (3).

La terre de Bruay faisait partie du domaine des seigneurs de de Béthune, Avoués d'Arras, comme il résulte de nombreuses chartes. Nous trouvons en effet qu'en 1202, Quesnes de Béthune vendit à l'église Saint-Barthélemy de Béthune une rente de trois muids de froment sur les vingt-huit muids qu'il tenait à Bruay, de Guillaume, Avoué d'Arras et seigneur de Béthune, son frère (4). En 1218 (5), Daniel, avoué de Béthune cède au chapitre d'Arras plusieurs rentes à prélever sur Bruay en échange de ce que ce chapitre

(1) *Bibl. nat.* Moreau, t. 53, p. 45 et 47.

(2) Père Ignace. *Dictionnaire*.

(3) *Id.*

(4) *Arch. du Pas-de-Calais, Cart. rouge de Saint-Barthélemy*, f^o 17, v^o.

(5) *Cartulaire du chapitre d'Arras et Duchesne, hist. de Beth.*, preuves, p. 97. On trouve parmi les témoins, les échevins de Bruay.

possédait à Nœux ; en 1220 (1) ce même seigneur achète de Guillaume de Kaieu, sire de Carency tout ce que celui-ci possédait à Bruay ; en 1224, il reconnaît devoir au chanoine de Saint-Barthélemy de Béthune cinq muids et demi de blé payables dans l'enclos de cette ville et pour lesquels il leur fait assignation sur ses moulins de Bruay (2).

A la fin du XIII^e siècle (1272), Robert, fils aîné du comte de Flandre, avoué d'Arras, sire de Béthune, assigne aux échevins de cette ville en garantie d'une somme qu'il leur doit, ses quatre villes de Béthune, Rickebourg, La Gorgue et Bruay (3).

Un peu plus tard, le même seigneur (1296), accordait à Jean, seigneur de Haverskerque l'usage des bois d'Estaires en échange de biens sis à Bruay et Estaires (4).

A partir de cette époque, on ne trouve aucun fait saillant, relatif à l'histoire de la terre de Bruay jusqu'à la cession de cette seigneurie à Gui Guilbaut, gouverneur général des finances du duc de Bourgogne. Gui Gullbaut qui avait été jadis simple ouvrier maçon à Hesdin, d'après du Clercq (5), mais que nous pensons plutôt fils de Jean Guilbaut, trésorier du Boulonnais en 1390, s'était élevé très-haut dans la faveur de Philippe le Bon, grâce à « la subtilité » de son esprit. « Il achepta de grosses terres et fit faire le chastel de Brouay. » En 1429, le duc unit au profit de Gui Guilbault « quatre fiefs achetés par le dit Gui et séans à Bruai, dont trois furent acquis de la demoiselle de Montcavrel et le quatrième, nommé le fief Ricametz, de Jean de Ricametz. » Le nouveau fief dût être tenu de l'avouerie de Béthune au relief de 100 s. et 20 s. de cambelage. L'acte réserve les droits de la dame de Namur, usufruitière de Béthune et ceux des échevins de Béthune, Bruay, Nœux et Werquin.

(1) *Arch. de Lille*, Ch. des C. B. 17.

(2) *Livre rouge de Saint-Barthélemy*, f^o 33, v^o.

(3) Cet engagement est renouvelé en 1280 et 1295, nos 16, 259, 787, inventaire des chartes des comtes de Flandre, déposées aux archives de la Flandre orientale. *Gand*, 1843 1846.

(4) B. 384. *Chambre des comptes de Lille*.

(5) *Du Clercq*. L. III. Ch. 45

En 1434, Philippe le Bon, échangea avec son trésorier contre une rente de 33 livres 17 sous 4 deniers, la justice haute et basse de Bruay, avec les hommages, vinages, tonlieux et autres droits, à lui tenir en deux fiefs, dont l'un relèvera du château de Béthune et l'autre, en ce qui s'étend sur le domaine tenu du château d'Houdaing, sera tenu du château d'Arras (1). « Tous les manans de Bruay et de la Bussière, demeurans entre la maison des Caves et le petit Hulluch, feront le guet en temps de guerre dans la forteresse que Gui Guilbaut vient de faire construire au lieu de le faire comme jadis dans la vieille maison de Bruay et ils auront le charbon pour le chauffage et aisance à faire le guet comme au château de la Bussière (2) » : les gens de Bruay devront cependant concourir avec ceux de la Bussière pour le guet du château de la Bussière (3). Le seigneur de Bruay reçut, en outre, le droit de banalité au moulin de la Bussière (4). Dès cette époque nous trouvons distinctement deux fiefs dont l'un est tenu de Béthune et l'autre du château d'Houdain et qui restèrent dans la même main jusqu'à la révolution.

Gui Guilbaut qui fut le premier trésorier de la Toison d'or, maria sa fille Pétronille Guilbaut à Bauduin d'Ognies, seigneur d'Estrées, gouverneur de Lille, Douai, Orchies et l'un des gouverneurs des finances de Bourgogne (5). Leur fils Antoine d'Ognies, seigneur de Bruay qui fut fait prisonnier à la bataille de Monthléry (1), avait épousé Jeanne de Brimeu. C'est sans doute

(1) *Arch. nat.* P. 2048.

(2) *Arch. nat., ib., Arch. de Lille*, B. 1604. Ch. des comptes.

(3) D'après des lettres confirmant les anciennes coutumes du pays de l'Aleu en date de 1245, on voit que si l'avoué d'Arras est en guerre, les habitants du pays de l'Aleu sont tenus de l'aider en armes quarante jours par an à Bruay et à Warneston ; quand ceux de Bruay et de Béthune seront passés, ceux de l'Aleu les suivront ; s'il en a besoin à Bruay ou ailleurs, les habitants de Warneston passeront les premiers et ceux de l'Aleu suivront. (Extrait de l'inventaire chronologique de tous les titres qui se trouvent dans les archives des comtes de Flandres, à Lille. T. II.)

(4) *Arch. nat.*, P. 2048.

(5) *Trophées du Brabant II*, 107.

(6) *Du Clercq*, livre V, chap. 33.

à cette dame de Bruay que se rapporte l'histoire racontée par Du Clercq : elle aurait été presque miraculeusement préservée lorsque le tonnerre tomba sur l'église Saint-Martin de Bruay le premier dimanche de Juillet 1465 pendant la grand'messe (1). Leur fils Gilles hérita de la terre de Bruay (2), qui resta dans sa famille jusqu'en 1527, époque où elle fut échangée contre la terre de Mery (3) et où Jean de Renty en devint propriétaire. En 1586, Marie de Renty, damoiseille de Bruay d'Embry, etc., épousa Gaston Spinola (4), gentilhomme issu d'une famille genoise qui se distingua dans les armes, et fut élevée dans nos pays aux plus hautes dignités (5). Le fils de Gaston, Bertin obtint, en 1605, l'érection en comté de la terre de Bruay (6).

Le dernier des Spinola, comte de Bruay fut tué en 1713 au siège de Douai. Sa succession longtemps disputée entre les Montmorency et les d'Arberg fut adjugée à ces derniers vers 1730. La terre de Bruay fut vendue à un cadet de la famille de Nédonchel (7). Messire Denis Georges de Nédonchel, vicomte de Staples en servit l'aveu et le dénombrement en 1759. Nous trouvons dans cet acte de précieuses indications sur l'état de Bruay aux XVII^e et XVIII^e siècles. Citons seulement parmi les tenanciers les plus importants (1) le marquis de la Buissière, le seigneur du Mont-St-Eloy,

(1) Du Clercq, livre V, chap. 33.

(2) On voit par une reconnaissance qui se trouve aux arch. du Pas-de-Calais (B 787), que le relief de la seigneurie de Bruay se composait d'une somme d'argent et d'une paire d'éperons, plus tard au lieu des éperons nous trouvons pour relief une tente blanche, Bibl. de l'Arsenal, m. 243.

(3) P. Ignace. *Mémoires*, t. V, p. 785. Voir le man. de la Bibl. nat. Fonds français 22267, et celui possédé par M. Bidart, procureur au tribunal de Saint-Pol.

(4) P. Ignace, *ib.* Lepez, m. 319, p. 691.

(5) Voir Moreri qui donne des fragments de la généalogie des Spinola, le cabinet des titres où se trouve une liasse sur cette famille, les mémoires du temps et les diverses pièces du procès qui eut lieu pour la succession de Cosme Spinola.

(6) Bignon.

(7) *Arch. nat.*, P. 2046, voir la généalogie des Nédonchel et le Calendrier de la noblesse, année 1762.

(8) *Arch. nat.*, P. 2054.

les deux couvents de Gosnay, les églises et les cures de Bruay et d'Haillicourt, les religieuses de Lens, les seigneurs de Profondval, le seigneur du Carioul, etc.

Le fief BUISSARD (alias VALSEGARD) était de la mouvance du château de Béthune. Il appartient aux Gonnet, mais en 1779, le dénombrement en fut servi par les enfants Dutil, héritiers de Louis Gonnet (1).

HOCRON ou HOCQUERON. — Ce fief dont le seigneur avait justice vicomtière mouvait du château de Bruay (2).

Il appartenait en 1759 à la famille de Maulde qui l'avait acheté des de Pronville : cette famille possédait cette terre en 1540. Précédemment ce domaine avait été la propriété des Werquigneul qui l'avaient eu par le mariage d'Antoine de Werquigneul, avec Jeanne, fille de Jean, seigneur de Beaufremez (3).

Les seigneurs de Béthune avaient quelques biens à Bruay et notamment deux moulins qu'ils affermaient ; le moulin de la Plache et celui du Castiel (4).

L'église de Bruay, dédiée à Saint-Martin, comptait parmi ses propriétés, mouvant du seigneur du lieu et consistant en terre et rentes foncières, un fief qui provenait d'une donation faite par Jérôme Segond, seigneur du Wionval. Il avait été en 1660 déchargé de servitude et charges, par Charles-Frédéric Spinola, à la requête du curé, du bailli et des habitants de Bruay, agissant comme administrateurs de l'église et de la table des pauvres dudit lieu, qui avaient promis en échange au seigneur sept mencaudées de terre et une rente de quinze florins payable tous les quinze ans. Le même seigneur du Wionval avait donné à l'église de Bruay un

(1) *Arch. nat.*, P. 2054.

(2) *Arch. nat.*, P. 2051.

(3) *Bibl d'Arras*, m. 316, Lepez, extraits concernant les familles de Flandre, p. 605. La tombe d'Antoine de Werquigneul et de Jeanne de Beaufremez se voit encore : elle est enchassée dans le portail de l'Eglise d'Houdain.

(4) Comptes de 1318 et de 1328, *Bibl. nat. Français*, 11621.

manoir séant à Monteville. De plus cette église possédait près de la cense d'Hulluch, au buisson de la Mère-Dieu, une mesure de terre provenant du sieur d'Harundel (1).

La table des pauvres de Bruay avait, au lieu dit les Tombelles, cinq quartiers de terre pour lesquels elle devait homme vivant et mourant (2).

L'hôpital Saint-Nicolas, à la place à Bruay existait dès 1344 ; il avait à la Buissière des terres qui étaient tenues du seigneur de la Buissière et il lui était dû, pour charges de rentes vendues par le domaine à Jacques de Maulde, six mencauds de blé et 40 sous parisis (3).

Dès le commencement du XIII^e siècle, il y avait un échevinage à Bruay (4).

La coutume du souverain Bruay, l'un des fiefs réunis par Guy Guilbaut fut rédigée en 1507. On y voit que pour les fiefs mouvant d'Houdain on suivait la coutume d'Houdain (5).

Enfin dès le XVI^e siècle, les manans avaient la faculté comme les habitants de Béthune (6) de prendre dans les bois de Bruay des fagots pour leur consommation (7).

En 1380, le comte de Buckingham et son ost, venant de Lille, logèrent à Bruay : ils y passèrent la nuit et le lendemain ils marchèrent sur Béthune.

Le duc de Vendôme en 1522, prit et détruisit le château qui fut reconstruit peu après (8).

(1) *Arch. nat.*, P. 2054.

(2) *Arch. nat.*, P. 2054.

(3) *Arch. nat.*, P. 2048.

(4) *Cart. de Notre-Dame d'Arras, Chartre de Daniel, avoué d'Arras*, de 1218 citée plus haut.

(5) Bouthors, coutumes locales, t. II, p. 570.

(6) Ce droit avait été accordé aux habitants de Béthune en 1470, par Charles-le-Téméraire. *Arch. de Lille*. Ch. des C. B. 1613.

(7) *Arch. nat.*, B. 1613. Ce règlement est très-curieux car il fait connaître le mode de paiement, les recours qu'on avait sur les acheteurs et les saisies qu'on pouvait opérer contre eux.

(8) Froissard, *Ed. Panthéon*, II, 98.

Quand au siècle suivant, les maréchaux de Chatillon et de Chaulnes, se rendirent à Arras, le château n'était défendu que par des paysans : aussi on s'en empara facilement (1). Enfin en 1657, l'armée espagnole campa à Bruay et le lendemain se dirigea sur Lens (2).

CALONNE RICOUART.

1147. Calonia. — *Bulle du pape Eugène III. Fonds de Choques, arch. du Pas-de-Calais.*

1176. Calona. — *Bulle du pape Alexandre III.*

1302. Calonne Ricouart. — Duchesne, *Hist. de la Maison de Guînes*, page 552.

1537. Calonne Ricouart, Enquête. — *Arch. Nat.*, J. 1016.

L'autel de Calonne appartenait à l'abbaye de Choques. En 1147, le pape Eugène III lui en confirma la propriété. Le pape Alexandre III renouvela cette confirmation en 1163 et en 1176 (3).

L'abbaye de Choques avait en outre sur cette paroisse quelques terres et la ferme de *Quenin*.

Ce village qui, en 1545, était une enclave du comte de Saint-Pol (4), mouvait en 1781 du château de Lens (5).

En 1302, Siger (alias Sohier) de Gand, se qualifiait de seigneur de Calonne Ricouart. Son fils Siger le jeune, fit partie de la confédération contre la comtesse Mahaud (6).

(1) Sièges d'Arras par A. d'Héricourt, p. 162. D'après le Père Ignace. *Mém.*, t. V, p. 612, ce château avait 12 tours, 52 portes et 365 fenêtres. Ce religieux en donne une description très-détaillée ; aujourd'hui on n'en voit plus que les fossés.

(2) *Mém. du duc d'York*, coll. Michaud, t. III, p. 596.

(3) *Arch. du Pas-de-Calais, Fonds de Choques.*

(4) *Arch. nat.* J. 1017.

(5) (*Id.*), P. 2064.

(6) Duchesne, *Histoire de la Maison de Guînes*, p. 552-553.

Vers 1330, cette terre passa dans la famille des de Noyelles par le mariage de Jeanne, fille de Huon, seigneur de Calonne Ricouart, avec Hugues, sieur de Noyelles-sous-Lens (1). Plusieurs de leurs descendants occupèrent des postes élevés. Nous mentionnerons Godefroy, bailli et gouverneur de Béthune vers 1385, Jean, conseiller et chambellan de Jean sans Peur, duc de Bourgogne ; Bauduin, maître d'hôtel du duc Philippe le Bon ; Jean, qui remplit la même charge auprès de Charles le Hardi ; Ghislain II, chef des gentilshommes aventureux au camp de Péronne ; François, gentilhomme de la bouche de l'empereur Charles V et gouverneur d'Hesdin. Ce dernier se distingua au siège d'Yvoy (1542), sous les ordres de Gilles du Levant (2) et à la bataille de Saint-Quentin, où il était lieutenant-général de la cavalerie légère.

Paul, son fils, gouverneur de Bapaume, et Hugues, son petit-fils, après avoir accompagné l'archiduc Albert en Espagne, fut créé comte de Noyelles (5 mars 1614), puis nommé gouverneur et capitaine général du pays et duché de Limbourg, et enfin en 1640, chef des finances et conseiller d'Etat (3).

Les lettres des archiducs (4) annexaient à la terre de Noyelles lors de son érection en comté, les seigneuries d'Esprez en Foucquières et de Calonne Ricouart. Bien qu'il eût été spécifié que ces terres ne dussent être séparées ni éclissées du comté de Noyelles, le domaine de Calonne fut vendu vers le milieu du XVIII^e siècle à Françoise d'Hallewin, comtesse de Rache, dont la fille, Marie-Claire de Berghes, épousa Maximilien Bernard, seigneur d'Es-

(1) *Bibl. d'Arras*, mss. 519. Le Pez. — Extrait concernant les familles de Flandre et d'Artois. — D'après quelques généalogies (notamment celle du manuscrit 23048 de la *Bibl. Nat.*, fonds français) la terre de Calonne-Ricouart se serait composée de deux domaines, et celui de Ricouart serait entré bien postérieurement à celui de Calonne dans la famille de Noyelles par le mariage de Jean de Noyelles avec Marguerite de la Vieville (vers 1380). Nous préférons accepter l'opinion de Le Pez qui est très-explicite dans la généalogie d'après laquelle nous faisons l'histoire seigneuriale de ce village.

(2) *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, par A. Henne, T. VIII, p. 17.

(3) *Bibl. d'Arras*, 154, Marius Voet, *Hist. de la Maison de Berghes*, p. 103.

(4) 49 *Registres des Chartes de la Chambre des Comptes de Lille*, folio 216.

quelme. A partir de cette époque, la famille de Bernard porte le nom de Bernard de Calonne (1).

En 1537, lorsque l'armée française campa à Pernes, le village de Calonne fut ravagé par les soldats. Ils brûlèrent trente-trois maisons, le château et la cense seigneuriale, pillèrent l'église, emportèrent les vases sacrés, les tables d'autel, les livres et les ornements qu'ils trouvèrent. Plusieurs habitants furent faits prisonniers, et durent vendre leurs terres pour payer leur rançon : le reste de la population se réfugia, en abandonnant ses biens, dans les villes restées espagnoles. Les récoltes furent abimées par les chariots et les chevaux des Français ; presque tous les bestiaux furent enlevés et les terres demeurèrent incultes (2).

En mars 1543, des corps de troupes françaises traversèrent Calonne qui fut pillé. Quelques habitants, qui avaient empêché les soldats de brûler le village, furent emmenés prisonniers. Cette paroisse eut peu après à souffrir du passage des gens de guerre espagnols lorsqu'ils envahirent la France. La pauvreté était si grande qu'on dut remettre un terme d'impôt qui n'avait pu être payé (3).

L'église de Calonne est une construction grecque du siècle dernier ; le chœur date de 1763, et le reste du bâtiment de 1781.

Le château, comme nous l'avons dit plus haut, fut brûlé en 1536 par les Français. En 1786, il fut reconstruit par le comte de Bernard, et placé sur la hauteur auprès de l'église. C'est un bâtiment qui a perdu tout caractère depuis qu'on a démoli l'étage supérieur (4).

(1) L. Chesnaye des Bois.

(2) *Arch. nat.*, J. 1016.

(3) *Arch. nat.*, J. 1017.

(4) L'ancien château était situé dans le bas, et on voyait encore au commencement de ce siècle des restes de constructions. (Note de M. le vicomte de Calonne.)

CAMBLAIN-CHATELAIN

1135. Camlin. Bulle d'Innocent II.
1138. Camblin. *Id.*
1256. Cambling, Charte de Jacques, évêque d'Arras.
1475. Cambelin le Chastelin. — *Terrier du Comté de Saint-Pol, Bibl. nat., Flandre 92.*
1545. Camblain-Castellain, *Arch. nat. J. 1017.*

L'évêque d'Arras était collateur de la cure (1) de Camblain et décimateur de cette paroisse conjointement avec le chapitre d'Arras (2).

Il existait dans le château une chapelle qui était également à la collation de l'évêque. Bauduin, châtelain de Lens, la fonda en 1256 et lui assigna pour revenu la moitié de la dime qu'il possédait à Planques et à Burbures (3). Jacques, évêque d'Arras, autorisa cette fondation sous la condition qu'à la mort de Jean, fils de Bauduin, la nomination des chapelains redeviendrait à l'évêque (4).

Avant de terminer l'histoire religieuse de ce village, nous rappellerons qu'il y existe un pèlerinage en l'honneur de saint Quirin, martyr. L'église possède encore les reliques de ce saint qui lui ont été données au xv^e siècle par Charles de Récourt, amiral de France (5).

Quant à la terre de Camblain, elle appartenait au xi^e siècle aux comtes de Boulogne. D'après dom Le Pez (6), Eustache Second,

(1) La propriété de cet autel fut confirmée à l'évêque d'Arras par de nombreuses bulles; nous citerons celles d'Innocent II (1135 et 1138); celle d'Eugène III (1145), et celle d'Adrien IV (1154), *Bibl. nat., Cart. de Notre-Dame d'Arras, latin 9930.*

(2) Extrait du rôle des vingtièmes. La part qui revenait au chapitre avait été achetée en 1282 par l'archidiacre Barthélemy, 258 Liv. Par. Fanien, *Histoire du Chapitre d'Arras*, p. 192.

(3) Le chapelain devait, après la mort de Bauduin, payer 40 sous parisis au chapelain de Choques. *Arch. du Pas-de-Calais*, Fonds de Choques.

(4) *Bibl. nat.*, Coll. Moreau, T. 177, p. 144.

(5) Le reliquaire a été restauré en 1614.

(6) *Bibl. d'Arras*, m. 291. Mémoires généalogiques sur la Flandre et l'Artois, par dom Le Pez, T. 1, p. 94.

fil d'Eustache aux Grenons donna cette seigneurie à Lambert, chatelain de Lens. Mathilde de Lens et dame de Camblain apporta cette terre à Eustache le Roux (mort en 1205) (1), fils de Bauduin de Béthune, seigneur de Choques et d'Hédvige d'Aumale.

Vers 1300 la seigneurie de Camblain passa dans la maison de Recourt par le mariage d'Isabelle, chatelaine de Lens, avec Philippe, seigneur de Recourt et de la Comté, gouverneur d'Artois (2).

Nous citerons parmi leurs descendants, Jehan I du nom qui prit part à l'expédition envoyée au secours de Calais en 1348. Charles, seigneur de la Castiniere, amiral de France, qui fut fait prisonnier à Montereau et mis à mort peu après (3) : Jean, son frère, seigneur de Camblain, tué à Azincourt avec ses deux fils (4). Ce seigneur laissa pour héritière, Marie de Recourt qui épousa Valerland d'Hingette, seigneur des Obeaux, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, et qui légua la terre de Camblain à son cousin Jean de Recourt dit Agravin, fils de François et de Béatrix, dame de Licques. Jacques I^{er}, qui se distingua en Italie et fut nommé échanson de l'archiduc Charles (5), François III, gouverneur de ville et château d'Aire en 1604.

François, connu sous le nom du baron de Recourt, mourut sans enfants en 1680. La terre fut alors vendue par décret du Conseil d'Artois (1621) (6) et achetée par la famille de Vignacourt (branche des barons de Pernes, seigneur d'Ourtion, voir ce village), qui la conserva jusqu'au 183...

La terre de Camblain était une pairie du château de Saint-Pol,

(1) P. Anselme. *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, T. VIII, p. 28.

(2) Cabinet des titres, dossiers des familles Lens, Licques et Recourt. *Généalogie de la maison de Recourt*, etc., etc., par Antoine de Recourt, seigneur de Bruyères et Cherest. *Reims*, 1782.

(3) Monstrelet, II 200 — Fenin, éd. de Mlle Dupont, p. 116 et note.

(4) Belleval, *Azincourt*, p. 218.

(5) Henne. -- Règne de Charles-Quint en Belgique. T. I, p. 227.

(6) *Bibl. Nat. Flandre*, 82. *Mém. du Conseil d'Artois*.

tenue à 10 l. de relief et moitié de cambrelage, aide pareil et service de plaid (1).

Le seigneur avait toute justice et seigneurie, droit de confiscation et d'épaves; pour y aider, exercer et maintenir sa justice, il avait bailli, lieutenant, plusieurs hommes féodaux et cottiers, prevost, échevins, sergents et autres officiers; il avait droit de garenne dans les bois, droit de moulin banal et seigneurie des eaux (2).

Quelques fiefs sis au terroir de Camblain relevaient du château de Béthune.

Les vieux fossés et basse-cours du château étaient de cette mouvance (3). Nous citons également le fief DUPONT qui tirait son nom d'un de ses propriétaires, Jean Dupont, seigneur de la Motte, vivant au commencement du XVI^e siècle et qui fut tour à tour possédé par les le Hibert, les de Noyelles, les de Bergues, les d'Hallewin et les Bernard de Calonne (4).

La coutume de Camblain fut rédigée en 1507, on y voit qu'il existait dans ce village un échevinage renouvelable chaque année et chargé de juger les manants et habitants du lieu, de visiter les flegards et de veiller à l'entretien des chemins (5).

En 1537 l'armée du roi François I^{er} demeura pendant trois semaines à Camblain, qui eut beaucoup à souffrir de ce séjour. L'église fut pillée, les cloches, les vases sacrés et les ornements enlevés; plusieurs maisons du village incendiées; dix habitants furent emmenés prisonniers par les Français qui les firent travailler si rudement que plusieurs en moururent; la population se refugia dans les villes voisines abandonnant leurs récoltes et leurs meubles qu'ils perdirent ainsi; les terres restèrent presque toutes incultes (6).

(1) *Bibl. Nat. f. franç.*, m. 8546.

(2) Bouthors, T. II, p. 229.

(3) *Arch. Nat. P.* 2054.

(4) *Arch. Nat.*, P. 2054.

(5) Bouthors, T. II, p. 231.

(6) *Arch. Nat. J.* 1016.

En 1542, l'armée française traversa ce village et quelques soldats demeurèrent plusieurs jours au château; ils firent quatre ou cinq habitants prisonniers et enlevèrent des bestiaux. A la suite de ces courses une partie du terrain demeure à riez (1).

LA FERTÉ était de la mouvance du château de Pernes (2). Nous trouvons en 1225, un Phalus de la Ferté qui rendit une dîme au chapitre d'Arras : il était l'homme de fief du seigneur d'Ourton (3).

En 1555. Jean Lequien meunier de la Ferté les Pernes obtint l'autorisation de rebâtir son moulin qui avait été détruit par les gens de guerre (4). Au XVII^e siècle le moulin de la Ferté appartenait aux Pengrelins (5) et il fut vendu vers 1714. aux Damiens de Béthune qui prirent le nom de Damiens de la Ferté (6).

L'église de Camblain aurait été située autrefois vers le moulin de la Ferté : le P. Ignace prétend dans ses mémoires (7), que les fondations de cet ancien édifice se voyaient encore à son époque. Elle aurait été ensuite reconstruite près du château pour la commodité des seigneurs. Ce monument est du XV^e siècle, il se compose de trois nefs qui ont été voutées dernièrement.

Le chœur et la chapelle du côté de l'évangile sont ornés des armes des de Lens, des de Licques et des de Recourt. La chapelle du côté de l'épître servit autrefois de sépulture aux anciens seigneurs de ce village. On y voit des fragments de pierres tombales, et le monument de François de Lens, mort en 1535.

Les fonts baptismaux sont de la même époque que l'église, et méritent d'être remarqués.

Le château qui est entouré de viviers maçonnés, a perdu son

(1) A. N. J. 1017.

(2) *Bil. Nat.* Flandre, 95.

(3) *B. N.* Coll. Moreau. T. 135. p. 202.

(4) *Arch. de Lille.* Chambre des Comptes B. 1620 registre.

(5) P. Ignace, *Mémoire*, T. III. p. 320.

(6) *Exquise Généalogiques.* par du Hays.

(7) T. V, p. 758.

ancien caractère. Villeneuve l'a dessiné en 1824, mais on ne savait d'après cette lithographie fixer les dates de cet édifice qui paraît être du XVI^e siècle.

La chapelle qui avait été construite en l'honneur de Quirin s'est écroulée, il y a quelques années. Elle se trouvait en dehors du château ; elle était de forme hexogonale, surmontée de tourelles et ornée de nombreuses sculptures (1).

Entre l'église et le château, on voit un moulin bati en 1623 qui paraît avoir été l'ancien moulin banal.

Nous rappellerons qu'en 1850, on découvrit plusieurs sépultures du IV^e siècle (2) et que M. Ternink a cru reconnaître dans ce village des fondations romaines.

CAUCOURT.

1194. Cauhescort. — *Charte d'Héllin de Gauchin.*

1242. Caucocort. — *Accord entre le prieur d'Aubigny et le chapitre d'Arras.*

Caucourt était un secours de Gauchin, et son autel appartenait au chapitre d'Arras. Godescalque et le pape Adrien IV lui en confirmèrent la propriété (3).

La dîme se partageait entre le chapitre d'Arras, le chapitre de Béthune et le curé de Gauchin, qui payait la portion congrue au vicaire desservant Caucourt (4).

En 1194, Hellin de Gauchin garantit au chapitre de Béthune la jouissance de la dîme que ce chapitre avait à Caucourt et dans la

(1) P. Ignace, *Mém.* T. V, p. 543.

(2) *Bulletin des antiquités départementales*, T. II, p. 170. *Cartes des votes et fondations romaines*, par Ternink.

(3) Cart. de Notre-Dame d'Arras, *Bibl. nat.*, latin, 9930.

(4) P. Ignace, *Dictionnaire.*

possession de laquelle il avait été troublé par Robert et Gauthier de Gauchin (1).

En 1242, un accord intervint entre le chapitre d'Arras et le prieur d'Aubigny touchant la dime à prendre sur trois mesures de terres entre Caucourt et Villers (2).

Hugues de Caucourt, en décembre 1275, reconnaît qu'à la prière du comte d'Artois, il a rappelé Pierre Corbel, fils de Hugue Corbel, qui était outre-mer : Pierre devait y rester jusqu'à ce qu'il fût rappelé par ledit Hugues de Caucourt, aux termes de la paix qu'ils avaient faite au sujet de la mort de Jean Boilart de Henriprié (3).

Nous trouvons encore en 1391 une Jeanne de Caucourt, qui avait épousé un seigneur de Wamin (4).

Cette dame appartenait-elle à la famille d'Olhain, nous ne pouvons l'affirmer ; mais à cette époque le domaine de Caucourt était la propriété de Jean d'Olhain, qui prenait le titre de seigneur de Caucourt, Houlle, Moulle et Norton (5).

Cette terre passa ensuite, par mariage, à Jean de Nielles, puis à sa fille Marie, qui épousa Bauduin de Lannoy. Marie n'eut pas d'enfants, et ses biens, à sa mort (1433), devinrent la propriété de Pierre de Berghes, son neveu (6).

Par suite de sa trahison (1484), Jean de Berghes eut ses biens saisis. La terre de Caucourt paraît avoir été confisquée et donnée au sieur de Ranchicourt, qui devait plus tard épouser la fille de Jean Anthoine de Berghes (1502). D'après Marius Voet, ce serait par acquisition que Robert de Ranchicourt serait devenu propriétaire de la seigneurie de Caucourt. Quoiqu'il en soit avant son mariage, Robert se qualifiait de sieur de Caucourt (7).

(1) Cart. de Saint-Barthélemy. folio 29.

(2) Cart. d'Aubigny, Petite Chronique d'Aubigny.

(3) Inv. d'Artois, Godefroi.

(4) *Arch. de Lille*. Etat des reliefs et droits seigneuriaux des fiefs tenus du roi à cause de son château d'Arras.

(5) *Grand cartulaire de Saint-Bertin* (note fournie par M. le comte de Galametz).

(6) P. Anselme, t. VIII, 196, 697. Voir l'article Olhain.

(7) *Bibl. nat., Français*, m. 22,267, p. 244.

Ce domaine appartient ensuite aux de Lannoy, comtes de la Motterie et de Beaurepaire, dont la généalogie est trop connue pour que nous la rapportions ici. Les de Lannoy avaient déjà des terres importantes à Caucourt avant d'avoir la seigneurie (1).

Le dernier seigneur de Caucourt, Ignace Godefroy de Lannoy, chevalier de Saint-Louis, périt sur l'échafaud révolutionnaire d'Arras (2).

Caucourt fut ravagé en 1537 par l'armée de François Ier. Nous voyons, par l'enquête (3) qui fut ouverte sur les dommages occasionnés par les troupes françaises que « la gendarmerie auroit pillés et robbés les biens des dits habitans et de leur église, auroit emporté les cloches d'icelle, auroit ars, bruslés, abbatus et démolis plusieurs maisons dudit Caucourt tellement qu'il auroit convenu aux habitans du dit village habandonner et eulx refugier es ville et fors de ce pays d'Artois, où ils auroient été l'espace de quatre mois sans pouvoir retourner au dit village, en laissant leurs terres à riez et sans labeur, parce qu'ils étaient dénués de chevaux... » Avant la guerre, ils avaient « mille blanques bêtes on mieulx et d'autres bestiaux à l'advenant, et il ne leur resta que trois cents. »

La tour de l'église est du xv^e siècle. Quant au reste de l'édifice, il est moderne et n'a aucun caractère.

Le château a été construit au commencement du siècle dernier par le comte de Lannoy : ce n'est qu'une gentilhomière qui n'offre aucun intérêt archéologique (4).

(1) Dénombrement servi par Collard de Lannoy en 1516, *arch. nat.* J. 1005,

(2) Paris, *Hist. de Le Bon*, p. 251.

(3) *Arch. nat.*, J. 1016.

(4) P. Ignace, *Dictionnaire*.

DIVION.

1250. Divion. — *Cart. d'Aubigny*, f^o 74, R^o.

Le premier représentant connu de la famille chevaleresque de Divion, est Roger qui fut témoin en 1058 de la donation faite par Henri de France, à l'abbaye d'Hasnon (1).

En 1193, Vualice, seigneur de Divion, de Saint-Crépin et de la Folie, vendit des terres à l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai. Il avait épousé Mahaut de Villers ; leur fils aîné Hugues, céda à l'abbaye d'Anchin sa dime de Divion. Siger de Gand, seigneur d'Houdain, et Beatrix sa femme, confirmèrent cette cession par acte, daté de leur château d'Houdain (juillet 1212) (2).

Quelques années plus tard, en 1236, Gui de Divion, chevalier, figure parmi les bienfaiteurs de l'abbaye du Mont Saint-Eloi, à laquelle, dès 1136, l'évêque Alvisé avait donné l'autel de Divion (3). En 1316, la comtesse Mahaut, réclamait l'intervention du pape Jean XXII contre Havet de Divion, et d'autres chevaliers ses confédérés qui soutenaient le parti de Robert d'Artois (4). Nous trouvons, en outre, dans un jugé du Parlement, du 9 mai 1321, qu'un Havon de Divion fut condamné pour avoir pillé les biens du prévôt d'Aire et dans un autre jugé de la même date qu'Hairon de Divion était au nombre des partisans de Robert d'Artois qui prit le château d'Hesdin. Il y a lieu de croire qu'il s'agit dans ces trois actes de la même personne (5).

Sans doute, la fameuse faussaire, Jeanne de Divion, appartenait

(1) Le Carpentier, t. 2, *preuves*, p. 7.

(2) Duchesne. *Hist. de la maison de Guines, preuves*, p. 472.

(3) Moreau. t. 62, p. 157. Cette donation fut confirmée par plusieurs papes, notamment en 1186, par Urbain III. *Cart. d'Aubigny*.

(4) Godefroy de Menilglaise. 28 *vol. des mém. des antiquaires de la Morinie*.

(5) *Arch. nat.*, X, 5, f^{os} 97 et 99.

à cette maison. Sa mère était une Louchard, de la célèbre famille des Louchard d'Arras, et son mari était un chevalier du nom de Pierre de Broyes. Elle servit comme on le sait, les projets de Robert d'Artois en facilitant la production des fausses pièces qui devait assurer l'Artois à ce seigneur, et fut brûlée à Paris sur la place aux Pourceaux (1).

En 1324, nous trouvons un Antoine de Divion dont la femme appartenait à la noble famille de Mailly. Leur petit-fils Hugues, seigneur de Divion et d'Aix vivait en 1398 (2). Sa fille Marguerite, mariée à Charles de Longueval, vendit en 1443 la terre de Divion à Jean de Ranchicourt dit le Besgue, écuyer et maître d'hôtel du comte d'Etampes, « pour par eux en joir et posséder durant la vie de eux et de Pierre de Ranchicourt leur fils, à la charge de cent livres de rente héritable que y a droit de prendre le seigneur de Noyelle Calonne (3). »

Dix mois après, le cardinal de Théroüanne, Jean le Jeune, acheta « le treffons et héritage » de Divion « pour et jouir par Robinet de Ranchicourt son neveu (fils de Jean de Ranchicourt) et par ses hoirs à perpétuité (4). »

C'est ainsi que la terre de Divion passa dans la famille de Ranchicourt pour tomber ensuite dans les biens de Guy de Bournonville qui en 1533 épousa l'héritière des Ranchicourt (voir l'article Ranchicourt). Toutefois, l'ancienne famille de Divion ne s'éteignit que plus tard et elle posséda longtemps encore la terre d'Estréelles, hameau dépendant de Divion.

Par lettres du 18 juin 1523, Charles-Quint usant du droit de la guerre, abandonna aux religieuses d'Etrun, sauf l'hommage, la

(1) Voir les Mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et les notices du comte A. d'Héricourt et Kérvyn de Lettenhove sur Robert d'Artois et Jeanne de Divion.

(2) Cabinet des titres, famille de Divion.

(3) Duchesne. *Hist. de la maison de Montmoremy*, p. 483, Cour des comptes de Lille, B. 1538, carton.

(4) *Arch. de Lille*, Cour des comptes, B. 1538, carton.

la jouissance d'une cense que des chartreux du Poitou possédaient à Divion (1).

Ce village eut beaucoup à souffrir des guerres du xvi^e siècle. Le château probablement reconstruit au siècle précédent, constituait un danger perpétuel pour la frontière française, aussi, en 1522, le duc de Vendome s'en rendit-il maître (2). Nous sommes tentés de rapporter à cette époque les détails donnés par le P. Ignace (3) sur un siège du château qui aurait eu lieu d'après lui en 1563, date assez invraisemblable, puisque alors les guerres avaient cessé. Les habitants auraient défendu le château, et le vainqueur en aurait fait pendre quatorze devant la porte d'entrée.

En 1537, après prise d'Hesdin lorsque « les François se sont boutés en la ville de Saint-Pol et ont assis le camp en la ville de Pernes et a l'environ et depuis au village de le Conté et au dit village de Divion, iceulx François ont pillé le dit village et prins et emmenés la plus grande partie de leurs bestiaux, et les habitants ont été contraints vendre le reste à vil prix, pour eux vivre l'espace de trois mois ou environ qu'ils ont été contraints habandonner le dit village et eux venir à Béthune. »

Les moissons de l'année avaient été détruites ; « avoient iceulx François bouttes le feu en huit maisons et granges, abattu, démoly, et mis du tout à ruynes plusieurs maisons. » Si bien que les terres demeurèrent (4) incultes, en 1537 et que au lieu de douze cents « blanches bestes » que le village possédait avant la guerre, il n'en restait que cinq cents « et des aultres bestes à l'advenant. » Les élus d'Artois remirent aux habitants le montant des aides qu'ils n'avaient point encore payés (5).

Lors du siège de Béthune en 1710, le château de Divion, fut pillé et le village occupé par les alliés.

(1) *Hist. de l'abbaye d'Elrun par le comte A. d'Hericourt, Archives hist. du Nord de la France*, 3^e série, t. II, p. 481.

(2) Martin du Bellay, collect. Michaud, p. 157.

(3) *Mém.* t. V, f^o 760.

(4) *Arch. nat.*, J. 1016.

(5) Roger, *Arch. hist.* t. II, p. 31.

Le 29 octobre 1725, le prince de Bournonville vendit la terre de Divion pour une somme de 123,600 livres à Ambroise Pali-sot, seigneur d'Incourt, premier président du Conseil d'Ar-tois (1). Le nouveau Seigneur de Divion qui appartenait à une famille de robe importante et bien connue, transmet ses titres et seigneuries à son fils, Louis-François, seigneur d'Incourt, de Divion et de Warlusel (2). Mais bientôt la terre de Divion devait passer à la famille de Benard de Calonne qui la possède encore et qui était propriétaire du bois du Rietz sis en cette paroisse (3).

Une partie du village se nommait *Divion-les-Moines* à cause des biens qu'y possédaient le prieuré d'Houdain et l'abbaye d'Ham (4).

Ce dernier monastère était propriétaire de la ferme de l'*Abiette* qui était située de ce côté du village.

La Cauchiette. — Cette ferme fut achetée au commencement du siècle dernier par Jacques Dupont (5), bourgeois d'Arras. En 1779, elle était la propriété de la dame de Bacquehem, qui possédait aussi le fief de la Motte.

Estréelles. — Ce domaine appartenait, comme nous l'avons dit plus haut, à une branche de la famille de Divion (6).

Jean de Divion, gouverneur d'Arras en 1460, était seigneur d'Estréelles (7). Nous trouvons ensuite François de Divion, commandant de dix compagnies de pied qui vivait à la fin du xvi^e siècle (8) : il était fils de Guillaume et d'Antoinette de la Vac-

(1) Père Ignace. Addition aux mém. III, P. 533.

(2) Id. 547.

(3) Note fournie par le Vicomte de Calonne.

(4) Bibl. de Reims, liasse Houdain.

(5) P. Ignace, mém. t. V, p. 760.

(6) *Arch.* du Pas-de-Calais, registre aux centièmes.

(7) Duchesne, *hist de la maison de Montmorency*, p. 483.

(8) *Id.*

querie (1). Ponthus, fils de François fut créé chevalier en 1600 (2); il épousa Jacqueline de Montmorency (1610) (3) dont il eut un fils nommé Charles-François. Celui-ci était en 1660 chef de la maison (4) et se qualifiait de Baron de Bazenghem, de seigneur d'Estréelles et de Beaussart. Le domaine d'Estréelles passa ensuite aux Desplanques. A la mort de David Desplanques (vers 1749), le fief, la ferme et le domaine furent achetés par la tante paternelle de David, et après elle, ou plutôt après le décès de son fils, cette seigneurie devint pour la plus grande partie la propriété de Cousin, procureur à Béthune (5).

En 1537, les Français pillèrent Estréelles, et la cense de ce hameau fut brûlée (6).

Fetu. — Au commencement du xvii^e siècle, Deloigne, écuyer, fils d'un conseiller au parlement de Tournay (7), fit l'acquisition de cette ferme.

Le Vieux Fort. — Nous ignorons d'où peut venir ce nom; mais en 1252, nous trouvons cité dans un acte de l'official d'Arras, le chemin du Vieux Fort. Nous ne rencontrons aucun autre document avant la fin du xvi^e siècle (8).

A cette époque, Philippe du Buisson, prévôt et receveur d'Houdain, prenait le titre de Seigneur de Viel fort (9) : il avait épousé

(1) *Bibl. d'Arras*, m. 333, Le Pez, extrait de pièces originales, p. 199 et suiv.

(2) Fonds français 14354, *Bibl. nat.*

(3) Duchesne, *Histoire de la Maison de Montmorency*, p. 483.

(4) Cabinet des titres, famille de Divion.

(5) P. Ignace, *add. aux mém.*, t. V, f^o 400.

(6) *Arch. nat.*, J. 1016

(7) *Mém.*, t. VIII., p 105.

(8) *Duch. hist. de la maison de Guines*, 1^e part., p. 524. *Terre sile.... juxta viam que ducit de veteri burgo ad Beugin.*

(9) *Arras et l'Artois sous le gouvernement des archiducs par G. de Hauteclouque mém. de l'Académie d'Arras*, 2^e série, t. VI, p. 199.

Claire de Chelers. Ce domaine passe ensuite dans la famille de Beaurains, et le 27 avril 1700, Marie Hélène de Beaurains, Dame du Vieux fort, l'apporta en mariage à Charles de Genevières, sieur de Cocove (1).

Une branche de la famille de Genevières prit le titre de seigneurs du Vieux fort, et son dernier représentant fut décapité à la révolution (2). Toutefois, à cette époque la terre du Vieux fort n'appartenait plus à la famille de Genevières ; la fille de Philippe Lamoral de Genevières l'avait apportée en dot à Louis Alexandre Dupire, baron de Hinges (3).

L'église, située à l'extrémité du village, vers Bruay, et brûlée en 1450, ne fut pas rebâtie en cet endroit. On se servit de la chapelle du château pour les cérémonies du culte. L'évêque Pierre de Ranchicourt fit restaurer cette chapelle qu'il dédia à Saint-Martin le 8 juin 1466. Quelques temps après, son père Jean de Ranchicourt faisait don de la nouvelle chapelle aux habitants de Divion pour le service de la paroisse (4).

L'église n'offre aucun intérêt archéologique. On y voit des fonds baptismaux datant de 1630 aux armes des Beaulaincourt et des Desplanques : ils proviennent de l'église de Bajus.

Il ne reste de l'ancien château que la porte construite en 1729 (5) par le président Palisot, ainsi que le pavillon qui tient à l'église.

Il existe à Divion une curieuse croix de grès que quelques archéologues croiraient volontiers élevée lors de la mort de Jeanne de Divion : d'autres prétendent qu'elle ne rappelle qu'un accident (6).

(1) *Bibl. d'Arras*, collection Godin, familles de Beaurains et de Genevières.

(2) Voir Paris. *Hist. de Le Bon*.

(3) *Collection Godin, ibid.*

(4) P. Ignace, *Mém.* t. V. p. 760.

(5) P. Ignace, *Ibid.*

(6) *Bulletin de la commission des antiquités départementales.*

DROUVIN.

1250. Drouvin. — *Liste des hommes liges du seigneur de Béthune.*

La cure de Drouvin était à la collation du personnat du lieu. Le chapitre d'Arras était décimateur (1).

En 1250, nous trouvons mentionnés comme pairs du seigneur de Béthune le sire de Drouvin, et comme ses hommes liges, Pierre et Jean de Drouvin (2).

Dans la transaction qui intervint en 1403 entre le duc de Bourgogne et Guillaume de Namur, sur certaines difficultés qui s'élevaient au sujet de l'échange de la seigneurie de Béthune, Galet d'Acquembronne et Jean de Houchin sont cités avec le seigneur de Drouvin, comme tenant dans ce village des terres en pairie, et Jean de la Tourelle et Poppelin de Monchi comme possesseurs de fiefs (3).

Plus tard, la seigneurie et pairie de Drouvin devint la propriété de la famille de Habarcq ; mais le manque de documents ne nous a pas permis d'établir la succession de ces seigneurs, et ce n'est que par des aveux servis au château de Béthune, et des actes de ventes ou des acquisitions de parties de fiefs que nous avons pu établir ce fait (4).

Marguerite de Habarcq, fille de Florent, seigneur de Drouvin, apporta en dot ce domaine à Georges de Nédonchel, seigneur d'Hannescamps (5) (ils vivaient en 1560), et leurs descendants le possédèrent jusqu'au milieu du XVII^e siècle (6).

(1) *Père Ignace, Mém.*, t. III, page 451.

(2) *Histoire de la ville de Béthune, par le comte A. d'Héricourt (preuves).*

(3) *Arch. nat.*, P. 2550.

(4) Voir l'état des reliefs des fiefs tenus du roi à cause de son château de Béthune. (Archives de Lille) et le carton P. 2046 des Archives nationales.

(5) Voir la généalogie des de Nédonchel par Lainé, branche des barons de Bouvigny, à la bibl. de l'Arsenal le m. 243 et aux Archives nationales le carton P. 2046 et 2047, qui contient de nombreux dénombrements fournis par les de Nédonchel et des de Bacquehem.

(6) *Généalogie de de Nédonchel, par Lainé.*

En 1666, par son mariage avec Marie Jeanne de Nédonchel, Jean François de Bacquehem, seigneur du Liez, devint seigneur de Drouvin et propriétaire du château. Une partie de ce domaine fut adjugée le 24 octobre 1725 par décret du conseil d'Artois à Chrétien Gottran, dont les descendants servirent le dénombrement de cette pairie concurremment avec les de Bacquehem (1).

Le propriétaire de cette seigneurie avait la justice vicomtière (2).

Quant au fief et pairie de DROUVIN, il demeura dans la famille des de Houchin, seigneurs d'Annezin, jusqu'au mariage de Claire Eugénie avec le comte de Roquelaure, qui en était encore propriétaire lors de la Révolution (3).

Ces seigneurs avaient, à cause de leur fief, justice vicomtière, et on voit qu'en 1460, ils entretenaient à Drouvin un bailli pour maintenir leurs droits (4).

Il existait au xv^e et au xvi^e siècle d'autres fiefs à Drouvin, mais leur peu d'importance ne nous permet d'en faire l'histoire, et ils ont été presque tous réunis aux deux principales seigneuries dont nous venons de parler (5).

Nous croyons toutefois devoir signaler celui que les hospitaliers de Hautavesnes possédaient dès 1429 au *Mont-Pendu* (6).

(1) *Arch. nat.*, P. 2056.

(2) Arsenal, m. 243.

(3) Voir pour la généalogie des seigneurs d'Houchin : Recueil généalogique des familles originaires des Pays-Bas ou y établies, par Colonia. *Rotterdam*, 1775-1778, 2 vol. in-8.

(4) *Bibl. d'Arras*, m. 291, Mémoires généalogiques sur la Flandre et l'Artois. Lepez, t. II, p. 185.

(5) Nous citerons toutefois les dénombremens servis par Colart Gault (1383), Robert Gault (1507), Charles de Warlincourt (1509), Nicolas le Borgne (1516), Jacques de la Motte (1522), Jean Legrand (1593), François Gulbart, (1640) (Etat des reliefs des fiefs tenus du roi à cause de son château de Béthune, Arch. de Lille.)

(6) *Arch. nat.*, S. 5920.

Notons également qu'il existait autrefois une maladrerie à Drouvin (1).

L'église de Drouvin fut démolie en 1796, et elle perdit à cette époque les 40 arpents de terre dont le revenu servait à son entretien. Elle fut reconstruite aussitôt après la Révolution, grâce au zèle des habitants, mais ce n'était qu'un bâtiment sans caractère qui a été remplacé par une nouvelle construction.

Le château, qui se composait d'un donjon entouré de fossés (2), existait encore en 1808. Mais il n'en reste plus de trace aujourd'hui.

ESTRÉE-CAUCHY

1150. Streets.—Privilège de Godescalque.

1263. Streis. — Vente de la dime d'Henincourt, cart. de N. Dame d'Arras.

XIII^e siècle. Estrée en le Caucie. — Censier de N. Dame d'Arras.

1501. Estrée en le Caulchie. — Dénombrement cité par l'abbé Douay.

» Estrées la Cauchie. — Dénombrement, *arch. nat.* J. 1003.

L'autel de cette paroisse appartenait au chapitre d'Arras : les papes lui en confirmèrent la propriété par de nombreux privilèges, ainsi que celle des alieus que l'église d'Arras avait à Estrée et Hénincourt (3). La dime se partageait entre le chapitre d'Arras, l'abbaye du Mont-Saint-Eloi, l'abbaye d'Etrun et le curé du lieu (4).

(1) *Arch. nat.*, P. 2056.

(2) *Bibl. de l' Arsenal*, m. 243.

(3) Il serait trop long de reprendre le texte de ces confirmations comme nous l'avons fait pour certains villages, et nous renvoyons au cartulaire blanc de Notre Dame d'Arras qui se trouve au fonds latin de la Bibliothèque Nationale, 9930.

(4) *Registre des Centièmes, arch. du Pas-de-Calais.*

La part de dîme qui revenait au chapitre d'Arras, lui avait été vendue en 1235, par Maître Bauduin, maçon et Agnès sa femme (1). Cette dîme devait être prélevée sur les terres qu'ils possédaient à Estrées et qu'ils avaient achetées de Robert d'Hersin, fils de Jean d'Hersin, chevalier. Il résulte de cet acte, qu'à cette époque, la propriété était très divisée à Estrées et que les francs alleux étaient fort nombreux.

La plupart des terres étaient tenues du château d'Arras, soit directement, soit à cause de la seigneurie du Quesnoy-lez-Houdain. Quelques fiefs toutefois mouvaient du château de Lens (2).

La principale seigneurie appartenait en 1466 à Jean de Hanau, bourgeois d'Arras et en 1494 à Jean de Paris, fils de Martin, bourgeois de la même ville (3). Cette terre fut ensuite vendue en 1499 à Jacques Desplanques (4).

Ce seigneur fit placer dans le chœur de l'église une table d'autel où il était représenté à genoux, en costume de guerre, et entouré des écussons des différentes familles auxquelles il était allié (5). Vers la fin du xvii^e siècle, Jean Créton, écuyer, acheta ce domaine à ses descendants, et le vendit en 1702 à Philippe le Carlier, écuyer, seigneur du Metz, premier élu d'Artois (6).

Alexandre Dominique, son fils, seigneur du Metz et d'Estrée-Cauchy, fut chevalier d'honneur du conseil d'Artois. Ce fut lui

(1) *Fond latin*, 17737, *Bibl. nat.*

(2) *Arch. nat.* J. 1003, P. 2063.

(3) Père Ignace, *Mém.*, t. VI, p. 814.

(4) L'abbé Douay, dans son histoire de la famille Desplanques, p. 28, prétend que cette terre aurait été achetée de Jean de Pans. Il est difficile d'établir de quel côté est la mauvaise lecture. Toutefois nous avons choisi celle du P. Ignace, parce que la famille de Paris possédait des biens dans les communes environnantes.

(5) Cette pierre resta jusqu'en 1623, époque où elle fut placée à l'autel Saint-Pierre et remplacée par une plus grande offerte par Adrien du Quesnoy, abbé du Mont-Saint-Eloy, sous réserve que cette donation ne diminuerait en rien les droits de la famille Desplanques. Douay, ouvrage cité, p. 28.

(6) P. Ignace, *Mém.*, t. VI, p. 814.

qui, en 1737, fit démolir le château que Creton avait construit, et en bâtit un plus petit (1).

Il mourut en 1740 sans avoir été marié. Son frère, Nicolas Gabriel hérita de ses biens et de sa charge. La succession de Nicolas revint à sa nièce, qui avait épousé Adrien Le Sergeant d'Hendecourt. Celui-ci obtint le titre de chevalier d'honneur du conseil d'Artois en 1752, titre que reçut ensuite son fils aîné, Louis Ignace (2).

Les de Berghes possédaient quelques terres dans ce village, et, pour cela se qualifiaient de seigneurs d'Etrée Cauchy (3).

Une autre seigneurie donna à ses possesseurs le titre de seigneurs d'Estrée en Cauchy. Elle appartient aux d'Estringhem et aux de Mailly (1533), puis fut vendue aux Cornet. Les archiducs en firent l'octroi à Louis Lenet, procureur fiscal de la Gouvernance d'Arras en 1608 (4).

La Croix Rouge appartient aux Théry puis aux le Carlier. L'abbaye du Mont Saint-Eloi avait une ferme importante en ce lieu (5).

Henincourt se trouvait entre Fresnicourt et Gauchin.—La dime de ce lieu avait été vendue en 1268, au chapitre d'Arras par Gauthier de Gauchin (6). L'abbaye d'Etrun y avait quelques biens

(1) P. Ignace, Recueil, t. II, p. 450.

(2) Voir le Père Ignace, passim ; la famille Le Carlier, par P. La Roche ; notes historiques relatives aux offices et officiers du Conseil provincial d'Artois.

(3) P. Anselme, *Histoire Généalogique et Chronologique de la Maison de France*, etc., p. 697, t. VIII.

(4) *Archives de Lille, état des reliefs des fiefs tenus du Roy à cause de son château d'Arras*, arch. nat. P. 2050.

(5) Père Ignace, *mém.* V. f. 508 509.—Le couvent du Mont-Saint-Eloi avait en outre une petite terre située entre Maisnil et Estrée, qui avait été achetée de Tassart du Maisnil, et amortie en 1298 par le conte d'Artois. (*Godéfroi, Invent. des comtes d'Artois*).

(6) *Cart. de Notre Dame d'Arras*, bibl. nat., fonds latin, 0930.

qui sont cités par l'évêque Gérard dans l'acte de fondation de cette abbaye (1085) (1).

Les bons enfants d'Arras « estudians à Paris », possédaient plusieurs terres et rentes à Estrées, ainsi que cela se voit dans un censier de Notre-Dame d'Arras du XIII^e siècle (2).

Il existait d'autres fiefs à Estrées, mais ils étaient de fort peu d'importance (3).

Adrien du Quesnoy, qui devint abbé du Mont-Saint-Eloi, était né à Estrée-Cauchy. Il donna, comme nous l'avons dit plus haut, une table d'autel à l'église de cette paroisse (4).

En 1537, le village d'Estrée fut ravagé par les Français, qui incendièrent vingt-cinq ou vingt-six maisons ; l'église fut brûlée avec tous les meubles et les bestiaux que les habitants y avaient enfermés. On dut abandonner le village pendant trois mois, et un grand nombre de paysans périrent (5).

L'église fut de nouveau brûlée en 1640 par les Français qui assiégeaient Arras. Les habitants effrayés par l'arrivée des troupes, s'y étaient réfugiés avec leurs effets, et les soldats y avaient mis le feu sous le prétexte qu'on s'était défendu (6).

(1) *Histoire de l'abbaye d'Etrun par le Comte A. d'Héricourt, Archives du Nord de la France*, 3^e série, t. 2, p. 347.

(2) *Bibl. nat.*, Latin, 10972.

(3) Voir les états des reliefs des fiefs tenus du Roi à cause de son château d'Arras.

(4) Douay, ouvrage cité, p. 23.

(5) *Arch. nat.* J. 1016,

(6) P. Ignace, *Mem.*, t. V, p. 508.

FRESNICOURT

673. Friscini Curtis. — *Lettre de Saint Vindicien au pape Jean.*

L'église de Fresnicourt fut donnée au chapitre d'Arras en 673, par saint Vindicien, évêque de Cambrai. (1) La donation fut confirmée dans de nombreux documents : l'évêque Godescalque cite parmi les biens du chapitre, *ecclesiam Friscini Curtis cum tota decima parrochie et appenditio suo Strees et jure tam matris quam appenditii in omnibus liberam*; et dans un autre document il parle du domaine de Fresnicourt libre de tout service envers les pouvoirs séculiers, sauf les trente sous payés annuellement à l'héritier de Helgot d'Houdain « *propter injuriam qua Helgotus villam eandem vexabat.* » Helgot avait renoncé avant sa mort à cette redevance dont il avait reconnu l'injustice, mais son fils Robert se la fit restituer en consentant que tous les hôtes de la villa arrêtés dans sa seigneurie, *sive in foro, sive extra forum*, hormis pour cause de larcin, fussent jugés dans la villa de Fresnicourt soit devant le villicus, soit devant le prevot du chapitre.

La dime de Fresnicourt avait sans doute été usurpée par des séculiers; car en 1218, Giles Baliet, de Fresnicourt, et Sibille sa femme, du consentement de leur seigneur, Simon de Henripré, vendent au chapitre la dime qu'ils avaient sur le territoire de Fresnicourt, et les hommes de Simon, c'est-à-dire Eustache de Ruit, Everard et Amaury de Henripré, en garantissent la libre possession au chapitre. Le domaine était administré par un maire qui percevait les dîmes et tenait sa charge en fief du chapitre; il recevait pour cela douze mencauds de blé, mesure d'Houdain (2). Une ferme sise auprès de l'église garda longtemps le titre de *Mairie*; après plusieurs mutations, elle fut achetée en 1699 par

(1) *Chronique de Balderic, éd. Le Glay, page 45, et Cart. de N.-Dame d'Arras.*

(2) *Cart. du Chapitre d'Arras.*

Bon Lallart, échevin d'Arras, qui fit bâtir une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge sur le chemin d'Olhain (1).

La pauvreté de Fresnicourt avait quelques terres dans les villages voisins, notamment à Bouvigny et à Bracquincourt (2).

L'église de Fresnicourt vient d'être reconstruite, mais on a conservé le clocher, qui paraît remonter au xv^e siècle (3).

Sur la hauteur qui domine le village, on trouve un dolmen qui a été décrit par M. Taillart, dans son essai sur l'histoire des institutions du Nord de la France (4). Nous renvoyons à cet ouvrage, ainsi qu'aux études sur l'Atrébatie de M. Terninck (5), les lecteurs qui seraient désireux d'avoir quelques détails sur ce monument ainsi que sur le double galgal que certains archéologues ont reconnu à Fresnicourt.

BAILLON

XIII^e siècle. — Baillon, *Cart. du Chap. d'Arras*.

La ferme de Baillon, sise entre Fresnicourt et Verdrel, appartenait au chapitre d'Arras. Le censier de Baillon est cité dans un acte de la fin du xiii^e siècle (6). La ferme paraît avoir été détruite pendant les guerres du xvi^e siècle. Il en reste quelques vestiges qui ne présentent aucun intérêt archéologique.

A la croisure du chemin qui menait à la ferme se trouve une croix de grès dite croix de Baillon et portant les lettres gothiques **J. H. B. J.** et la date 1492.

(1) P. Ignace, *Dict.* La famille Lallart a sauvé l'église de Fresnicourt à l'époque de la révolution et l'a rendue plus tard à la commune.

(2) *Arch. nat.*, P. 2062 et 2067.

(3) *Bulletin de la Commission des antiquités départementales*, p. 339, t. I.

(4) Page 203.

(5) Page 56, livre I.

(6) Censier de Notre-Dame d'Arras, *Bibl. nat.*, fonds latin 10972.

OLHAIN

XIII^e siècle. Olehaing. — *Chanson, page 206 du manuscrit 12615, Bib. nat., fonds français.*

1345. Ollehain. — *Reconnaissance d'Hugues d'Olhain-Colbert. 82.*

1381. Olehain. — *Fondation de messes par Philippe de Cohem à Saint-André d'Aire, Bib. Nat., Fr. 22366.*

1433. Hollain. — *Abandon par N. de Vysoe de fiefs mouvant du château du seigneur d'Olhain. B. 1433 Chambre des comptes de Lille. Carton.*

Dès le XII^e siècle il existait une famille chevaleresque d'Olhain qui portait trois tourteaux de gueules comme les comtes de Boulogne et avait pour cri de guerre Boulogne. Quelques généalogistes (1), s'appuyant sur la ressemblance des armoiries, ont fait descendre ces seigneurs des comtes de Boulogne, qui du reste possédaient la ville de Lens et avaient dans ces pays d'importants domaines.

Roger (2) cite un Hugues d'Olhain comme ayant pris part à la deuxième croisade, mais ce n'est que dans son ouvrage que nous le trouvons mentionné. Quoiqu'il en soit, en 1179, Simon d'Olhain, chevalier, et Hugues, son fils, souscrivent comme témoins une donation faite au couvent d'Etrehem (3). Hugues d'Olhain, en 1202, construisit le premier château d'Olhain (4). Ce seigneur figure l'année précédente dans une charte importante des archives de Loos (5) où sont nommés Simon et Bauduin, ses frères, Sibylle, sa femme, Jean, son fils, Hellin de Gauchin, oncle de Jean, et Gilles, frère puiné d'Hugues. Ce même document nous fait connaître qu'Hugues était fils de Simon d'Olhain. Hugues d'Olhain apparaît encore en 1213 comme témoin de la vente que

(1) Gêlic et Le Carpentier après lui.

(2) Noblesse et chevalerie.

(3) *Bibl. Nat. Flandre*, 185, p. 2.

(4) De Menilglaise, *Étude sur l'administration de la comtesse Mahaut.*

(5) *Arch. de Lille*, note fournie par M. le comte de Galametz.

fit Marc de Bétonsart de sa dime de Tenkes aux religieuses d'Annay (1).

Jean, seigneur d'Olhain, et Jean son fils, sont mentionnés comme témoins dans une charte octroyée à l'abbaye du Mont-Saint-Eloy (2). Une chapelle fut fondée en 1239, par ce même Jean, dans le château d'Olhain du consentement du chapitre d'Arras, qui avait le droit de patronat sur la paroisse de Fresnicourt. Ce seigneur la dota de 16 mesures de terres, d'un droit de terrage à Gauchin, d'un droit de champart sur le champ dit del Perrel à Olhain et de la valeur de la dime de Fraisnoy, et de plus donna une habitation pour le desservant. Au cas où cette chapelle serait devenue paroisse, la collation en aurait appartenu au chapitre (3).

Il faut placer ici un membre de la famille d'Olhain du nom de Gilles qui devait vivre vers 1260 et dont il est question dans une chanson satirique d'un auteur inconnu :

« Messire Gilles d'Olehaing
A en son cors moult grant meshains, «
Ki contrefait les menestreus,
Mout les cille quant vient entr'eus.
Na fors ke vent en son boucel
Ne el seigneur de Niedoncel (4). »

En 1270 Jean II et Hugues, seigneurs d'Olhain, figurent dans une charte en faveur du prieuré de Rebrevues (5), et en 1280 (6) Jean fonda à Verdrel une chapelle. Il la dota de trente mencaudées et trois quartiers de terre qu'il tenait en fief du chatelain de

(1) *Bib. d'Arras, Cart. d'Annay.*

(2) Duchesne, *Histoire de la Maison de Gand*, p. 321.

(3) *Cart. des Chapelleines d'Arras, Bibl. Nat.*, latin 17737.

(4) Cette chanson, qui est très-curieuse, se trouve à la *Bibl. Nat. fonds Français*, mon. 12615, p. 206.

(5) *Petite Chronique de Rebrevues*. On voit dans charte de fondation de Verdrel qu'Hugues était frère de Jean.

(6) *Bibl. Nat.*, latin 17,737.

Gand et qu'il fit amortir par ce seigneur et le comte d'Artois. La chapelle devra être bâtie ainsi que la demeure du chapelain sur les terres données; il devra y avoir une cloche « et li chapelain est tenu de faire perpétuel résidence en le capellerie ci-devant dite et de dire messe cascun jour, de trouver et de livrer à son coust dras, lumière et clerc et toutes les autres choses qui a la dite capellerie desservir appartiennent. Et est à savoir que tant que mesires li cuens devant dis (le comte d'Artois) ara la vie ou cors une messe sera dite pour lui dou Saint-Esperit en le capiele devant dite une fois le semaine, et après sen deceps cele messe cessera et une messe de *Requiem* sera dite une fois cascune semaine perpétuellement pour l'âme de mon seigneur..... » La nomination du chapelain appartiendra au fondateur et à ses trois premiers successeurs, puis reviendra au chapitre.

En 1316, les fils du seigneur d'Olhain figurent parmi les gentilshommes confédérés contre Mahaut (1). Deux ans après, Ysaac d'Olhain est cité en qualité de pair du château de Béthune dans un acte rapporté au Cartulaire des chartreux de Gosnay (2). Le 1^{er} mai 1340, Robert, d'Olhain, écuyer, arrive à l'armée du Roi devant Saint-Omer et est armé chevalier le 20 juin (3). Le 4 août 1345 (4), Hugues d'Olhain promet de payer annuellement au receveur de Béthune un denier de rente « pour le congé, à lui baillé par le comte d'Artois pour faire créneaux à la tour de Werquin (5). » Jacques d'Olhain épousa Isabeau d'Aubigny, et leur petite fille Marie, héritière de la seigneurie d'Olhain, la porta dans la maison de Niele par son mariage avec Jean, l'un des conseillers favoris de Jean sans Peur (6).

(1) De Menilglaise, onvr. cité.

(2) *Arch. du Pas-de-Calais*, T. I.

(3) Roger. *Nob. et Chev.*

(4) Colbert. *Bibl. Nat.*, 82, p. 357.

(5) *Ib.*, p. 357.

(6) Père Anselme. *Hist. généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, t. VIII, et *Hist. de la Maison de Berghes*, par M. Voet, *Bibl. d'Arras*, 154.

Le nouveau seigneur d'Olhain devait prendre une part importante aux lamentables événements du règne de Charles VI. Il n'appartenait pas à l'ancienne noblesse militaire : il avait été, au dire de Monstrelet (1), avocat au Parlement et licencié ès-lois. Nous savons qu'à la fin de 1402, il était déjà conseiller du duc de Bourgogne (2); dans un état des officiers du duc qui paraît remonter à cette époque, nous trouvons Jean de Nielles, chevalier, « conseiller, chambellan et second Président du Conseil de Lille, » et gratifié d'une pension de six cents florins (3).

Dès 1405, il déploie, au Conseil du Roi Charles VI, la « belle faconde (4) » que lui attribue Monstrelet, et expose les griefs de son maître contre le duc d'Orléans (5). Il paraît que Jean sans Peur apprécia les services de son conseiller, car au mois de mars 1407, il lui fit don d'une certaine quantité de chênes à prendre dans les bois du Vault jusqu'à concurrence de soixante écus d'or « pour iceulx chênes employer et convertir ès édifices d'Olehain (6). »

C'est donc à cette époque qu'il faut vraisemblablement placer la reconstruction du château, tel que nous le voyons maintenant. Cette même année, Jean de Nielles reçut du Duc le gouvernement d'Arras (7).

Deux ans après, le seigneur d'Olhain portait encore la parole

(1) Monstrelet, chap. 77. — *Édit de la Société de l'Histoire de France*, t. II, p. 237.

(2) *Arch. du Nord. Ch. des comptes de Lille*. B. 1350, carton.

(3) *Bibl. Nat.*, Bourgogne, ms. 106.

(4) Monstrelet, t. II, p. 286.

(5) *Chron. de Charles VI*, t. III, p. 297. « Impetravit dux Burgundiæ ut quidam famosissimus orator, nomine Joannes de Nieves, de comitatu atrabatenensi oriundus, pro ipso loqueretur. » — Monstrelet (I, p. 295) ne fait pas intervenir le sire d'Olhain dans cette occasion, et raconte que le duc de Bourgogne exposa ses griefs par écrit.

(6) *Arch. du Nord. Ch. des Comptes de Lille*, 1378, carton.

(7) Le Pez. *Mém. Généalogiques*. II. p. 250. *Ms. de la Bib. d'Arras*, n° 291.— Il résulte d'un document authentique transcrit par dom Le Pez que Jean de Nielles, lorsqu'en 1409 il eut reçu les sceaux de « Madame la Reyne et de Monseigneur le Duc de Guyenne, » fut relevé par Jean sans Peur, « de ses fonctions de gouverneur des bailliages d'Arras, Lens, Bappalmes, Avesnes,

au nom du duc dans une grande réunion qui se tint dans la cathédrale de Chartres, et au cours de laquelle le Roi déclara qu'il pardonnait à Jean sans Peur sa complicité dans l'assassinat du duc d'Orléans (1). Grâce à l'influence Bourguignonne, Jean de Nielles entra au Conseil du Roi et reçut en cette même année 1409, les sceaux du duc d'Aquitaine, fils de Charles VI (2). Ce poste avait une grande importance ; car on venait de décider que pendant la maladie du Roi, et en l'absence de la Reine, le gouvernement du Royaume appartiendrait à ce jeune prince.

Jean de Nielles avait obtenu de Charles VI une pension annuelle de deux mille livres (3). Le 2 décembre 1410, le Roi lui concédait encore une pension de mille livres à prendre sur les aides levées pour le fait de la guerre, sans préjudice de ses gages ordinaires (4). Le chancelier devait avoir une fortune assez considérable ; car en juin 1412, il figure parmi les seigneurs qui prêtèrent de l'argent au Trésor Royal épuisé (5).

Le 2 novembre 1420, Jean de Nielles, qui avait contribué pour une large part à la conclusion de la paix de Bicêtre, fut chargé avec le cardinal de Bar, le comte de Saint-Pol et le grand maître de l'hôtel, de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de ce traité (6).

Aubigny, Hénin-Liétard et Quiry. — Le Pez. Généalogies. *Bib. d'Arras*, ms. 321. p. 145.

(1) Monstrelet, II, p. 398.

(2) *Arch. Nat., Trésor des Ch.*, J. 369, n° 9.

(3) Voir une Charte de la *Bibl. Nat. (Chartes Royales, t. XII, pièce 630)*, publiée par Léopold Pannier, à la suite d'un article sur les joyaux du duc d'Aquitaine. *Revue archéologique*, 1873, t. II, p. 392.

(4) *Bibl. Nat.*, cabinet des titres, famille de Nielles.

(5) *Bibl. Nat.*, mss. fr. 6748, fol. 66, v° (*Comptes du Trésor*). Dans un inventaire de bijoux du duc de Berry, en marge de la mention d'un « gros bouton de musc garni d'or et de perles, » on lit ces mots : « Datus fuit domino Jean de Nielles, cancellario domini ducis Aquitanie, prout constat per mandatum suum datum XX^a die Julii, anno MCCCCXII. *Arch. nat.* KK, 258, fol. 44.

(6) *Arch. Nat., Trés. des ch.*, J. 520, n° 21. — Douet d'Arcq (*Pièces inédites sur le règne de Charles VI*, t. I, p. 329) a reproduit ce document. — Monstrelet, t. I, p. 100.

La haine des Armagnacs devait naturellement poursuivre le seigneur d'Olhain. Aussi, en 1411, lui et le sire de Helly sont signalés au Roi par le duc d'Orléans comme coupables de la « cruelle et énorme mort » de son père, parce qu'ils sont « serviteurs jurez ou pensionnaires et aliez au duc de Bourgogne (1). » Le chancelier, était à vrai dire, un adversaire redoutable pour les Armagnacs ; le 6 avril 1412, au moment où les partisans d'Orléans traitaient avec les Anglais, il produisit en plein conseil des pièces saisies par le bailli de Caen, qui démontraient la complicité des princes avec l'ennemi du royaume (2). Bientôt le parti bourguignon allait, lui aussi, faire appel à l'étranger, et l'on devait voir, pendant de longues années, le duc Philippe-le-Bon combattre le roi de France, pour le compte des pires ennemis de son pays et de sa race.

Nous trouvons, en juillet 1412 Jean de Nielles, mêlé aux négociations qui se poursuivaient entre les princes devant Bourges dont l'armée royale faisait le siège (3). Le 30 janvier 1413, il demanda au nom du Roi, aux trois Etats réunis à Paris, les subsides nécessaires pour soutenir la guerre contre les Anglais (4).

Mais le duc d'Aquitaine était impatient de secouer le joug de Jean-sans-Peur. Le sire d'Olhain représentait l'influence Bourguignonne ; aussi le jeune duc cherchait-il les moyens d'écarter ce conseiller gênant. Au mois de mars 1413, à la suite de remontrances de l'Université, des paroles très-vives furent échangées au Conseil Royal entre Jean de Nielles et le chancelier de France, Arnaud de Corbie. Le duc d'Aquitaine, irrité, prit son chancelier par les épaules et le chassa de la salle du conseil en lui disant. « Vous êtes un mauvais et orgueilleux ribaud, d'injurier ainsi le chancelier de Monseigneur le Roi ; nous ne nous soucions

(1) Monstrelet, II, p. 119. *Chron. de Charles VI*, T. IV, p. 411.

(2) Monstrelet, T. II, p. 236.

(3) Dans une assemblée des princes, au mois de juillet 1412, le sire d'Olhain « dit et récit^é les excès et rébellions » dont s'étaient rendus coupables Charles d'Orléans, Bernard d'Armagnac et leurs partisans. *Monstrelet*, T. II, p. 268.

(4) *Chron. de Charles VI*, T. IV, p. 737.

plus de vos services (1). » Les sceaux de Guyenne furent confiés à Jean de Vailly, avocat au Parlement, au grand déplaisir d'Isabeau de Bavière et du duc de Bourgogne. Quelques jours après cette scène, le 13 mars, le duc de Guyenne donna à Guillaume du Mesnil, son valet tranchant, la « conciergerie et garde de son hôtel de Saint-Ouen, que naguères souloit tenir et avoir messire Jean de Nielles, chevalier; et lequel pour certaines causes à ce nous mouvans, avons deschargié et osté, deschargons et oston du tout par ces mesmes lettres (2). »

Le 28 avril 1413, les Cabochiens, poussés en secret par le duc de Bourgogne, organisèrent une redoutable émeute; ils s'emparèrent de la personne du nouveau chancelier d'Aquitaine (3). Un mois après, le 18 mai éclata un autre mouvement populaire; les séditions arrêterent le frère de la reine et divers autres seigneurs, parmi lesquels figure le sire d'Olhain. Jean de Nielles fut d'ailleurs délivré le lendemain, et reprit la charge de chancelier d'Aquitaine (4).

Mais les excès des Cabochiens avaient porté un coup fatal à l'influence Bourguignonne; elle décréut rapidement. Nous voyons bien encore le sire d'Olhain prononcer, le 7 août, en présence de l'Université, un discours pompeux où il célébrait les avantages de la paix rétablie officiellement entre les princes (5). Quelques jours après, il devait abandonner les sceaux qui furent remis par le Duc de Guyenne à Jean Juvenal des Ursins (6).

Le 27 novembre 1419, le sire d'Olhain assistait au conseil tenu à Arras par le duc de Bourgogne au sujet du traité que ce prince allait conclure avec l'Angleterre (7). Vers cette époque, Phi-

(1) *Chron. de Charles VI*, T. IV, p. 769. — Monstrelet, T. II, p. 334.

(2) *Arch. nat. Tres. des Ch.*, J. 737, n° 35. La pièce a été publiée par L. Pannier, *Revue archéologique*, 1873, T. II, p. 394.

(3) Monstrelet, I, p. 345.

(4) Monstrelet, II, p. 353-355.

(5) *Chron. de Ch. VI*, T. V, p. 135.

(6) Jean Juvenal des Ursins était chancelier de Guyenne le 23 août 1413. (Douet d'Arcq, pièces inédites, I, p. 366.)

(7) *Archives du Nord, Ch. des Comptes*, B. 1452. — Il s'agit sans doute du honteux traité de Troyes.

lippe le Bon lui céda les ville, terre et seigneurie de Quiery, en dédommagement de la terre et seigneurie de Grigny, que lui avait donnée Jeans ans Peur, et qui fut restituée à Jacques de Brimeu (1).

Nous ignorons la date exacte de la mort (2) de ce personnage sur lequel nous avons cru devoir nous arrêter. Nous avons voulu, et peut-être le lecteur nous en saura gré, remettre en lumière cette physionomie curieuse et peu connue d'un Artésien qui prit une part active aux événements de l'histoire générale du XV^e siècle (3).

Jean de Nieves ne laissa point de descendant mâle; sa fille, mariée en premières noces avec Jean de Récourt, châtelain de Lens, dont elle n'eut pas d'enfants, épousa, vers 1418, le grand veneur de France, Jean de Berghes, seigneur de Cohem, et porta ainsi la seigneurie d'Olhain dans la maison de Berghes Saint-Winoc qui l'a gardée jusqu'à nos jours.

Jean de Berghes avait pris part au pillage de l'abbaye de Saint-Denis par les Bourguignons en 1418; le chroniqueur, en parlant de lui, l'appelle un suppôt du diable (4). En cette même année, Jean de Berghes était envoyé par le duc de Bourgogne au siège de Montlhéry, avec six mille Parisiens dont on voulait se débarrasser (5). Jean fut capitaine d'arbalétriers et se trouvait au service de Philippe le Bon lors du siège de Compiègne, en 1430 (6). Sa femme, fonda un obit à l'église

(1) *Archives du Nord, Ch. des Comptes*, B. 1602.

(2) Il mourut avant 1433, *Arch. du Nord, Ch. des Comptes*, B. 1433, carton. En creusant les fondations de la nouvelle église de Fresnicourt, on vient de découvrir la pierre tombale de ce seigneur et de sa femme. Cette dalle est brisée et l'inscription qui l'entoure est tout à fait incomplète.

(3) Père Anselme, T. VIII.

(4) *Chron. de Saint-Denis*, T. IV, p. 243.

(5) Saint-Remy. Chap. 89.

(6) Monstrelet, I, 254. — *Hist. de la Maison de Berghes*, Voet. *Bibl. d'Arras*, n° 154. En 1437, on remit un trimestre des aides à « plusieurs manans et habitans d'Olhain qui ont fait le service du charroi lors du siège de Compiègne ». Sans doute ils avaient accompagné leur seigneur. *Chambre des Comptes de Lille*. B. 1437.

collégiale de Saint-Pierre d'Aire (1). Son fils, Pierre, devint, en 1433, seigneur d'Olhain, de Caucourt, Nielles, Houlle, Moulle, etc., par la mort de sa tante maternelle, Marie de Nielles, femme de Bauduin de Lannoy, qui fut enterrée dans l'église de Fresnicourt (2). En 1453, d'après Duclercq (3), le seigneur de Cohem, c'est-à-dire Pierre de Berghes, fut fait chevalier et leva la bannière le jour de la victoire remportée par Philippe le Bon à Gavre, sur les Gantois. D'après cet historien (4), le même seigneur aurait accompagné Antoine et Bauduin, bâtards de Bourgogne, Simon de Lalaing et plusieurs autres gentilshommes dans leur voyage à Ancône, d'où ils devaient partir pour la Terre-Sainte (5). On sait que ce projet n'aboutit pas et que ces chevaliers rentrèrent à Bruxelles en 1464 (6). Nous trouvons encore Pierre de Berghes à l'expédition contre Dinan. De sa femme, Jeanne de Ghistelle, il eut plusieurs enfants, parmi lesquels Jean, qui suit, et Catherine, qui épousa messire Robert de Ranchicourt, seigneur du dit lieu (7).

Jean de Berghes, mari de Claire d'Azincourt, fut gouverneur d'Aire, qu'il vendit à la France pour cent mille francs, en 1482. La paix de 1484 ayant frustré ses espérances, il fut obligé de se retirer à Melun et d'alliéner plusieurs terres (8).

C'est au commencement du xv^e siècle qu'il faut placer la confiscation de la terre d'Olhain que l'Empereur donna, par lettres patentes du 16 mars 1521 (v. s.), au comte d'Epinoy, à charge de délivrer au maître de son artillerie le matériel de guerre trouvé en la place dudit Olhain (9).

(1) *Obit. d'Aire, Fonds Gaignieres. Bibl. nat.*

(2) Sa tombe se voyait encore au siècle dernier. P. Anselme.

(3) L. II, ch. 54.

(4) L. V, ch. 30.

(5) Le Manuscrit français 11594 de la Bibl. nationale donne le texte du serment prêté par Pierre de Berghes lors du célèbre vœu du Héron qui précéda cette expédition.

(6) *Hist. de la Maison de Berghes.*

(7) *Hist. de la Maison de Berghes.* — Cabinet des Titres.

(8) *Hist. de la Maison de Berghes.*

(9) Compte des biens confisqués sur les Français au cours de la guerre,

Nous ignorons la date où son fils Pierre, qui se qualifie de seigneur d'Olhain, recouvra ce domaine, soit qu'il l'ait racheté, soit qu'il lui ait été rendu par l'Empereur, au service duquel il se consacra.

Pierre, II^e du nom, épousa, en 1526, Jeanne de Bailleul, dame de Plantin, qui hérita de la terre de Boubers-sur-Canche par la mort de son cousin François de Neuville. Cette alliance rendit son ancien éclat à la famille de Berghes. Pierre de Berghes fut en 1525, député des États d'Artois près de l'Empereur Charles-Quint; en 1544, il était commissaire des montres des gens de guerre du Hainaut (1). Il paraît avoir été favorable aux protestants et il est cité dans la correspondance de Philippe II comme l'un des gueux d'Artois (2). Du reste, vers 1566 et 1567, les bois d'Olhain furent infestés par des bandes de gens d'armes protestants, commandés par François Cocqueville et venant de Picardie après la prise de Saint-Valery, « lesquels se disoient ennemis des prêtres et gens de justice tellement que pour se conserver on était contraint de portionner avec eux » (3). En 1570, ce fut Grandguillaume, brigand célèbre, qui se réfugia dans les bois voisins d'Olhain (4).

Pierre de Berghes eût plusieurs enfants; Eustache, qui fut tué du vivant de son père à un assaut contre Théroouanne (1552); Marie qui épousa Georges de Nédonchel, baron de Bouvigny, Drouvin, etc., et en deuxièmes noces, Antoine de Vignacourt, seigneur d'Ourton; Adrien de Berghes, seigneur d'Olhain en 1576, qui se maria avec Marie de Houchin, et succéda à son père mort en 1597 (5); Jean, III^e du nom, fils d'Adrien,

1521, f^o 16. *Arch. de Lille*. Ce document porte que l'ancien propriétaire s'appelait Philippe de Berghes, mais ce nom est très-fréquent comme deuxième nom dans la famille de Berghes.

(1) Henne. *Gouvernement de Charles V dans les Pays-Bas*. III, 368.

(2) *Corr.*, t. I, p. 458.

(3) *Pet. Chron. d'Aubigny*, année 1567.

(4) *Ib.*, an. 1570.

(5) *Cabinet des titres*.

épousa Antoinette de Rambures, fille de Jean gouverneur de Guînes; parmi ses enfants nous remarquons René, capitaine au régiment de Rambures, tué à Rocroy dans les rangs de l'armée française (1), et Charles, seigneur d'Olhain, mari de Catherine de Coupigny, et en deuxièmes noces de Claude de Carmin. Le fils issu de ce second mariage, Jean, mourut à marier en 1678 (2); sa sœur Anne, dame de Coupigny, succéda à ses droits, et porta la terre d'Olhain, à Pierre de Berghes, son cousin, seigneur de Nonaing (3) et de la Basèche. Leur fils, Philippe Ignace, marié en 1683 avec Marie-Françoise de Berghes, princesse de Rache, eut plusieurs filles; l'aînée, Louise, fut mariée au comte d'Artagnan; la seconde, Marie-Isabelle, épousa son oncle, Jean-Joseph de Berghes, fils puîné de Pierre de Berghes (4).

En 1743, Jean-Joseph de Berghes, veuf de sa première femme, épousa une demoiselle de Créquy Canaples. Il mourut en 1748; il portait les titres de vicomte de Berghes, prince de Rache, premier pair du comté de Namur, seigneur de Boubers, d'Olhain, etc.

De son premier mariage il avait eu plusieurs enfants; mais nous ne croyons pas devoir pousser plus loin la généalogie d'une famille qui tout en remplissant des charges honorables dans les armées du Roi, a cessé de jouer un rôle dans l'histoire de notre province; nous renvoyons le lecteur à l'*Histoire généalogique et chronologique de la Maison de France*, du P. Anselme, au *Dictionnaire* de La Chesnaye des Bois, au *Calendrier de la Noblesse* et aux collections généalogiques d'A. Godin.

(1) *Cabinet des titres.*

(2) *Id.*

(2) Il était fils de Pierre de Bergues et d'Anne d'Aubermont. (*Cabinet des titres.*)

(1) Au mois d'avril 1725, la comtesse de Nassau mourut au château d'Olhain. Elle était fille puînée du marquis de Monchi Senarpont et sœur cadette de la princesse de Rache, P. Ignace, t. VIII, p. 271-272.

CHATEAU D'OLHAIN

Le château d'Olhain fut bâti en 1202, par Hugues d'Olhain, à son retour de Terre Sainte, comme nous l'avons dit plus haut. Il paraît avoir été reconstruit en 1407 par Jean de Nielles, grâce aux libéralités du duc de Bourgogne. Peut-être le château d'Olhain eut à subir de nombreux sièges, mais nous n'en trouvons aucune trace, et la première expédition dirigée contre ce château que nous connaissions est celle de 1641.

« Le 28 mars, nous dit le père Ignace, Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, ayant eu avis que les Espagnols étaient en campagne en assez grand nombre, sortit aussitôt de la place avec toute la cavalerie. Il avait envoyé auparavant de Guayne son cornette, avec trente cavaliers pour battre l'estrade : celui-ci donna la chasse à plusieurs volontaires qu'il obligea de se retirer dans le château d'Olhain... à deux lieues et demie de Béthune. Ce cornette en informa aussitôt Saint-Preuil qui se rendit à l'instant sur les lieux (1). »

« Il somma le maître qui commandait dans le château de lui en ouvrir la porte, ce qu'il refusa. Le gouverneur menaça d'y entrer de force et il tint parole, car le 6 avril il envoya de ce côté-là un officier du régiment de Champagne avec soixante fusiliers qui s'empara du château dans le temps qu'on en faisait sortir les bestiaux pour aller paître. Ce ne fut pas néanmoins sans résistance, car deux soldats qui étaient venus à la porte pour baisser le pont-levis furent tués. Les soldats de Champagne entrèrent aussitôt dans le château et passèrent au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva en armes. »

Ils y laissèrent garnison nombreuse qui incommoda beaucoup celle de Béthune et tous les lieux voisins. Ce fait d'armes émut assez les Espagnols pour que le procureur du Roi à Béthune fut chargé d'ouvrir une information (1).

(1) *Mém.*, t. VII, p. 362.

(1) *Reg. aux placards du cens. d'Artois à Saint-Omer*, p. 29 et suiv.

En 1654, les Espagnols qui, sans doute, avaient occupé de nouveau le château, firent sauter les deux tours qui regardaient le jardin (1).

En 1710, les alliés occupèrent à plusieurs reprises tout le pays pendant le siège de Béthune et les Hollandais s'emparèrent à cette époque du château d'Olhain, comme le rapporte M. Harbaville (2).

De maladroites restaurations ont fort abîmé ce monument ; quoiqu'il en soit, ce château est un des plus beaux spécimens de l'architecture militaire au xv^e siècle dans nos pays. C'est une forteresse en forme de fer à cheval, flanquée à ses deux angles de deux grosses tours de grès et défendue par un avancé muni de tourelles. Le tout est entouré de larges fossés. A l'intérieur, la chapelle et surtout la salle des gardes, présentent un véritable intérêt pour l'archéologue

VERDREL

1280. Verderel. — *Fondation de la chapelle.*

La chapelle de Verdrel fut fondée en 1280 par Jean V d'Olhain (voir plus haut), elle était dédiée à St Eloy, et se trouvait située en face de l'habitation qui sert de lieu de réunion aux protestants (3). Dès l'an 1411, cette chapelle était en ruines ; en 1740, Jean Joseph de Berghes, prince de Rache, voulut la reconstruire, mais le chapitre d'Arras lui fit signifier opposition.

Un chanoine d'Arras nommé Damiens (4) la fit rétablir, en 1751, et construisi une école de fille et une maison pour le chapelain.

(1) P. Ignace, *Dictionnaire.*

(2) *Mémorial du Pas-de-Calais.*

(3) P. Ignace, *Dictionnaire et Recueil*, t. II, p. 106.

(4) Note de M. Parenty.

Ce bénéfice était à la collation du chapitre. Cette chapelle fut détruite à la révolution ; on en voyait encore les ruines, il y a peu d'années (1).

Le hameau de Verdrel relevait en partie des seigneurs d'Olhain, et en partie du chapitre d'Arras (2), Fresnicourt, Olhain, Verdrel, étaient réunis pour le paiement des aides d'Artois (3).

GAUCHIN-LE-GAL.

1128. Galcin. — Moreau, p. 81, t. 53.

1217. Gaucing. — *Cartulaire du Chapitre d'Arras*, 139.

1547. Gauchin. — *Dénombrement. Bibl. d'Arras, m. 291. Le Pez, mém. généalogiques*, t. II, p. 207.

L'autel de Gauchin appartenait au chapitre d'Arras ainsi que celui de Caucourt, qui était un secours de cette paroisse. La propriété lui en fut confirmée par Godescalque, évêque d'Arras, et par le pape Adrien IV (4).

Le chapitre d'Arras était en outre décimateur de presque tout Gauchin. Toutefois une partie de la dime demeura inféodée et appartient aux Delval, puis aux de Marbais (5).

La terre de Gauchin était une pairie du château de Saint-Pol (6). Nous citerons parmi ses anciens propriétaires : en 1128, Eustache de Gauchin, qui vendit un moulin à l'abbaye du Mont-Saint-Eloi (7); en 1193, Hellin de Gauchin, témoin de l'accord

(1) On regardait ces ruines comme celles d'une ancienne maison des Templiers.

(2) P. Ignace, t. 3, p. 303.

(3) *Arch. nat. J. 997* et suiv.

(4) *Bibl. Nat., Cartulaire du Chapitre d'Arras*, fonds latin, 9930.

(5) Père Ignace, *Mémoires*, t. VIII, p. 96. On verra plus loin comment la dime parvint au Chapitre d'Arras, au commencement du XIII^e siècle.

(6) *Bibl. Nat. Français*, 8,546. *Notice sur l'état ancien et moderne du comté de Saint-Pol*.

(7) *Bibl. Nat. Moreau*, t. 50, p. 81.

que conclurent l'abbé du Mont-Saint-Éloi et Bauduin, seigneur d'Aubigny (1).

Ce même seigneur intervint en 1196 au sujet de la dime de Caucourt et s'engagea à la garantir contre tous à l'église de Saint-Barthélemy de Béthune (2). Hellin figure dans une charte de 1201, comme oncle de Jean d'Olhain (3).

Bauduin de Gauchin engagea sa dime de Gauchin à l'archidiacre d'Arras qui la céda plus tard au chapitre (1202) (4).

Hellin de Gauchin s'obligea pour deux cents livres en faveur de Rabot de Rumes en juin 1215 (5), et il figure dans l'acte par lequel Webert de Plate werpit à titre de gage, toute sa dime de Gauchin à l'église d'Arras, moyennant 12 livres (avril 1217, v. s.) (6).

Enfin, on voit dans un charte de 1268 qu'un chevalier, Gautier de Gauchin, avait vendu à Roger, prévot du chapitre d'Arras, une dime à prendre sur le territoire d'Henincourt (7).

La terre de Gauchin fut ensuite possédée par la famille d'Ocoche : Bonne d'Ocoche, dame de Gauchin, l'apporta en mariage à Gossin, sire de Bailleul (8).

Leur fils, Pierre de Bailleul, fut 17^e chatelain de Saint-Pol, chambellan et conseiller du roi Louis XI, sénéchal d'Artois et bailli de Saint-Pol (1462) (9).

Maximilien de Bailleul fut créé comte en 1614 par l'archiduc Albert (10).

(1) *Arch. du Pas-de-Calais, Cartulaire d'Aubigny*, f. xx, v^o.

(2) *Arch. du Pas-de-Calais*, cart. de Saint-Barthélemy, f^o 39.

(3) *Arch. de l'abbaye de Loos*. Note de M. le comte de Galametz.

(4) *Bibl. nat., Cartulaire du Chapitre d'Arras*, p. 26.

(5) J. 394. Le sceau de ce seigneur représente un écu chargé de 3 écussons, sur lesquels se voyent d'autres écussons plus petits, et autour : *S. Hellini Domini* de Gauchin. Teulet, t. I, p. 1125.

(6) *Cartulaire du Chapitre d'Arras*, f^o 139.

(7) *Cartulaire du Chapitre d'Arras*, p. 32.

(8) Histoire de la maison de Berghes, par M. Voet, *Bibl. d'Arras*, m. 154.

(9) *Histoire de Saint-Pol*, par Turpin.

(10) Cabinet des titres.

Ce seigneur eut pour fille, Marguerite, qui devint dame de Gauchin à la mort de son oncle, Jean de Bailleul, et qui épousa Ambroise de Hornes (1), gouverneur et capitaine-général du pays d'Artois, général de l'artillerie du roi d'Espagne.

En 1742, Marie-Thérèse de Hornes, fille de Maximilien-Emanuel de Hornes, épousa Philippe-Joseph Wild Ringrave, prince de Salm Kirbourg (2). Leurs descendants possédèrent la terre de Gauchin, jusqu'à la fin du siècle dernier (3).

La Marche-en-Gauchin (4) était une seigneurie vicomtière qui appartenait dès 1600 à la famille Delval. En 1756, François Delval épousa Philippe de Marbais, seigneur de la Tour, et la même année Joseph Delval, sa sœur, femme de François de Bernard de Calonne, lui abandonna tous les immeubles, terres et héritages qu'elle avait à Gauchin-le-Gal, provenant de la succession de leur père François Delval, seigneur de la Marche (5).

Joseph-François-César de Marbais de la Marche périt sur l'échafaud révolutionnaire d'Arras (6).

Le château bâti au siècle dernier sur cette terre existe encore mais ne présente aucun intérêt.

HERIPRÉ

Henriprez (1206). Donation de Henriprez.

Ce hameau dépendait de Gauchin.

Nous trouvons un Nicolas de Henriprez qui donna vers 1206 à

(1) Voir *Goethals. Histoire généalogique de la maison de Hornes. Bruxelles, 1848, in-4.*

(2) *Nobiliaire des Pays-Bas*, par M. D. S. D. II. (de Visiano). *Louvain, 1760, in-8, t. II.*

(3) *Arch. du P.-de-C.* B. 872.

(4) *Bibl. d'Arras, an. 333.* Le Pez, extraits de pièces originales, p. 181.

(5) *Arch. du Pas-de-Calais, titres de la famille de Marbois.*

(6) *Paris, histoire de Lebon, T. II, p. 32.*

l'église de Rebreuves tous les droits et dîmes qu'il pouvait avoir dans ce village (1).

En 1218, Simon de Henripré autorisa la vente de la dîme de Frémicourt faite au chapitre d'Arras, par Gilles Baillet et Sibille sa femme (2). On trouve, en 1207, ce même seigneur figurant comme pair de Robert *de Potteria*, vassal comme lui de Pierre de Frevilers pour des terres sises près d'Aubigny (3).

Guillaume du Mortier, écuyer, seigneur du Mortier, en 1473, se qualifiait de seigneur de Henripré (4). Toutefois, même à cette époque, la plus grande partie des terres du hameau relèvent du sire de Bailleul à cause de sa seigneurie de Gauchin (5).

Cette terre était au siècle dernier la propriété du prince de Rache (6).

En juillet 1710, la droite des alliés passa par le village de Gauchin (7).

L'Église de Gauchin n'a aucun caractère archéologique, mais elle renferme une très-curieuse inscription du XIII^e siècle.

On remarque également sur la place du village un gros galet enchaîné à une borne de grès. Bien des explications ont été données à ce sujet; pour nous, nous croyons que c'est une pierre d'infamie semblable à celles qui existent encore dans l'Est de la France.

Notons encore une inscription de 1443, qui se voit au moulin de Gauchin et sur laquelle sont gravées les armes des de Bailleul et des de Saveuse.

(1) *Histoire du prieuré de Rebreuves.*

(2) *Bibl. nat., cart. Notre-Dame.*

(3) *Bibl. nat.*, Moreau, T. 110, p. 57.

(4) *Bibl. nat.* Flandre 92.

(5) *Ibid.*

(6) Note de M. l'abbé Parenty.

(7) *Mémoires militaires* relatifs à la succession d'Espagne, t. X.

GOSNAY

XI^e siècle. Gosnacum. — Duchesne. *Maison de Béthune*. Preuves, p. 2.

1139. Gotnai. — *Bulle d'Innocent II*.

XVI^e siècle. Gonnay. — *Cart. des Chartreuses Passim*. Arch. Nat. *Registre aux francs fiefs*. J. 1003.

Le village de Gosnay faisait partie de la seigneurie de Béthune. Robert II de Béthune donna au Chapitre Saint-Barthélemy, la villa de Gosnay, les moulins, les terres cultivées et incultes, les bois, les prés et tout ce qui en dépendait (1). C'est l'origine des droits que ce Chapitre a toujours conservés à Gosnay.

L'évêque d'Arras avait également dans ce village une seigneurie dont la coutume a été rédigée en 1507 (2); il était en outre décimateur. En 1251, le Chapitre Saint-Barthélemy prétendit avoir droit à deux parts de la dime, mais les arbitres devant lesquels cette contestation fut portée déclarèrent (21 septembre 1251) ses prétentions mal fondées; la dime appartenait en entier à l'évêque qui toutefois devait payer aux chanoines, tous les ans à la Saint-André, 32 mencauds de froment et 24 muids d'avoine (3).

Quant à l'autel de Gosnay, il faisait partie de la mense épiscopale. Grand nombre de bulles en confirmèrent la propriété à l'évêque: nous citerons celles d'Innocent II (1139), d'Eugène III (1152), et d'Adrien IV (1154) (4).

Toutefois, au siècle dernier, les chartreux étaient patrons de Gosnay. Il y a lieu de croire, quoiqu'on ne puisse l'affirmer, que ce fut Thierry d'Irechon qui leur céda la propriété de cet autel.

CHATEAU DE GOSNAY.

En 1305, un bourgeois d'Arras, du nom de Jean Wagon, vendit à Thierry d'Irechon les biens qu'il tenait en fief lige de la comtesse Mahaut c'est-à-dire sa maison de Gosnay, le moulin de

(1) Duchesne. *Hist. de la Maison de Béthune*. Preuves, p. 2.

(2) Bouthors.

(3) *Bibl. Nat.* Moreau, t. 172, p. 214.

(4) *Cartulaire Notre-Dame d'Arras, Bibl. nat., fonds latin*, 9930.

Locon et la terre de Richebourg (1). C'est la première mention que nous ayons de ce qui devait être le château de Gosnay. Quatre ans plus tard, en 1309, le prévost d'Aire obtint de Mahaut la permission d'y « faire crestiaux. » c'est-à-dire de fortifier ce domaine, pour lequel il était l'homme lige de la comtesse (2). Il y fit « clôture et tours » ; c'est par son ordre, sans doute, que l'on construisit les quatre tours et le donjon dont il est question dans les comptes postérieurs. Cette même année 1309, il céda le château à la comtesse Mahaut, en en retenant l'usufruit (3). Il continua d'habiter fréquemment à Gosnay, qui paraît avoir été son séjour de prédilection ; c'est là que Jeanne de Divion (4) et les faux témoins qu'elle avait subornés placent, dans leurs récits, plusieurs entrevues pendant lesquelles Thierry aurait manifesté les remords que lui inspirait la spoliation de Robert d'Artois. Quoiqu'il en soit, déjà en 1318, le château avait reçu une garnison de la comtesse, et le bailli de Béthune avait dû s'occuper d'y faire porter des vivres. Thierry, par son testament, daté de 1328 (5), confirma la donation qu'il avait faite antérieurement du domaine de Gosnay à Mahaut, sous réserve de cent livrées de terre destinées à la fondation de la Chartreuse du Val-Saint-Esprit, et dès lors les souverains d'Artois y firent de fréquents séjours que le cadre de ce Dictionnaire ne nous permet pas d'indiquer complètement.

Mahaut résida à Gosnay à plusieurs reprises. En 1328, elle nomma Hugues de Campdieu au poste de châtelain (6), qu'il

(1) *Arch. départ.* Godefroy, t. III. *Comptes de la Terre de Gosnay. Bibl. Nat. Flandre*, 189.

(2) *Cob. Flandre*, 82, p. 357. (Il semble que les seigneurs de Lens aient eu des prétentions sur l'emplacement du château ; il y eut à ce sujet des difficultés en 1315. Godefroy, t. III).

(3) *Arch. départementales*. Il est question d'ouvrages faits à Gosnay par le prévôt d'Aire dans les Comptes du bailli de Béthune de 1310 à 1312. (Rouleaux 568, 1193, 717, 663.)

(4) *Arch. nat. Tres. des Ch.* JJ. 20, Passim.

(5) Voir le Test. de Thierry dans le *Cart. des Dames Chartreuses de Gosnay*, aux *Arch. départ.*

(6) *Bibl. nat.*, coll. Flandre, 188. Sur ces points les Comptes de Béthune. *Bibl. nat.*, Fr. 1162 (coll. Monteil).

occupait encore en 1341; il recevait deux sous parisis par jour, pour ses gages et ceux du portier du château; le salaire des quatre valets qui y demeuraient avec lui montait par jour à 12 deniers parisis. La terre sur laquelle était bâti le château était chargée envers le Chapitre de Béthune d'une rente annuelle de six mencauds de blé, qui, plus tard convertie en argent, fut servie jusqu'à la Révolution.

Au mois de mai 1341, le duc de Bourgogne vint passer quelques jours à Gosnay, avec plusieurs de ses conseillers (1). La garnison du château se composait alors de sept sergents d'armes; c'était au temps de la guerre de Flandre, et le duc ordonna qu'on mit au château une « gaîte » qui coûta 12 deniers par jour. Le duc de Bourgogne et sa suite ayant bu le « vin viès » des celliers de Gosnay, il fallut y faire venir du vin de Saint-Jehan, apporté par mer au Crotoy, et du vin de Beaune; en même temps, on s'occupa de diverses réparations au pont du château et au moulin du Locon, qui faisait partie du même domaine.

En 1358, Hues de Bours, châtelain de Gosnay, fit recouvrir de tuiles le château, et visiter l'artillerie par Cristeaux l'artilleur; en même temps, on répara les bretecques et on approfondit les fossés. La comtesse Marguerite de Flandre, la bienfaitrice des Chartreuses, résida souvent à Gosnay, sans doute pour y être à proximité de ses « filles bien-aimées, » les religieuses du Mont-Sainte-Marie. Clais Bonins, écuyer, chambellan du duc de Bourgogne, y fut nommé châtelain en 1382, à la place de Jean d'Acquembronne: à cette époque, le château était habité par des hôtes que Clais évite de désigner dans l'inventaire qu'il dressa en entrant en charge; c'étaient les bâtards de Louis de Mâle (2), le dernier comte de Flandre, qui y séjournèrent encore en 1389. Il y avait alors à Gosnay « sept jvenes demisieles et quatre jvenes fiex donnés en garde et gouvernance à demisiele Lisebeth de Lichtervelde, » à laquelle le comte envoya un jour

(1) *Bibl. nat.*, Colb., Flandre, p. 188 et 189.

(2) *Arch. du Nord, Ch. des Comptes.* B. 1329 et B. 999, (originaux en parchemin). Les inventaires du mobilier sont très-curieux.

« un roman de Merlin, » en récompense de ses bons services. L'inventaire de Clais Bonins nous décrit le mobilier modeste de la chapelle castrale et du château, ainsi que le matériel de défense, qui comprend des arcs, des arbalètes, des coffrets « pleins de traits de canon empennés d'araing, » des espringales, cent livres de poudre à canon, trois canons à lancer des pierres, une paire de fers pour enfermer les prisonniers, etc... La garnison se composait de dix soudoyers arbalétriers, dont chacun recevait un salaire annuel de quatre francs. — Lors de l'échange qui, en 1386, fit passer au comte de Namur la seigneurie de Béthune, Philippe le Hardi (1) se réserva le château de Gosnay, où il vint séjourner en 1391 ; à cette occasion, Adam de Houssel, receveur de Gosnay, dut fournir, pour la dépense de l'hôtel du duc, des lapins provenant de la garenne de Beuvry (2).

En 1401, Enguerrand de Boufflers, qui avait depuis 1397 la garde du château pour le châtelain Wytard de Poucques, fit exécuter des réparations importantes, notamment « à la salle où Monsieur disne et couche quant il y est, » à la tour au-dessus de la cuisine, à la grange, à la poterne et au pont-levis (3).

En 1409, Jean sans Peur donnait à Jean, seigneur de Croy et de Renty, les châteaux de Beuvry et de Choques (4), à la charge de payer une rente annuelle de cent cinquante livres tournois, dont cinquante seraient affectées aux réparations de Gosnay. En 1414 (5), il concédait la jouissance du domaine de Gosnay au seigneur de Bréante, son conseiller et chambellan, pour le récompenser de ses bons services, et à charge de remettre le château en bon état à première réquisition. Le nouveau chatelain recevait chaque année, pour ses gages, cinq cents francs d'or en monnaie royale. En 1418, Gosnay fut habité par Philippe le Bon, alors

(1) *Arch. nat.*, P. 2050.

(2) *Arch. au Nord, Ch. des Comptes*. B. 1128.

(3) *Arch. du Nord, Ch. des Comptes*, B. 1341 et 1344, originaux et parchemin.

(4) *Ibid.* D, 1601.

(5) *Ibid.* B. 1601.

comte de Charolais, et sa femme, Michelle de France (1). Au mois d'août 1421, après la victoire remportée au mont de Vimeu par le Bourguignons, sur les partisans du Dauphin, quelques prisonniers de l'armée de France furent conduits au château de Gosnay (2). Vingt-huit ans plus tard, vers 1446, Jean de Fontaines (3), nommé châtelain de Gosnay, remplaça dans ce poste « Monsieur Noyelle le Blanc, chevalier, » et trouva l'artillerie du château en assez mauvais état. De même, la chapelle avait été fort négligée, et les ornements en étaient très incomplets. Il semble que dès ce moment, les souverains de l'Artois, devenus de puissants monarques, négligent la vieille demeure de Thierry d'Irechon. Cependant, Charles le Téméraire y habita, en 1471, lors des obsèques de sa mère, Isabelle de Portugal, et y revint l'année suivante pour célébrer le premier anniversaire de cette cérémonie (4). Nous manquons de renseignements sur les châtelains de cette époque ; au commencement du xvi^e siècle, un membre de la famille de Coupigny (5) occupait cette charge, et, à sa mort (1513), Maximilien, sur la recommandation de sa fille Marguerite, lui donna (6) pour successeur dans la capitainerie de Gosnay Philippe de Souastre qui paraît avoir été le dernier titulaire de cet emploi. En 1518, Charles-Quint transporta aux chartreux de Gosnay par un acte daté de Saragosse, un château « fort ancien, caducque et du tout en ruines, » où se logent durant les guerres des aventuriers et des vagabonds, « qui font plusieurs insolences à leurs voisins, et par spécial aux dits chartreux (7). » C'était l'ancienne demeure des comtes d'Artois, que les chartreux firent démolir, mais dont on voyait encore quelques restes à la fin du

(1) *Arch. du Nord, Ch. des Comptes*, B. 1444.

(2) *Chron. anonyme du règne de Charles VI*, publiée par M. Douet d'Arcq, éd. de Monstrelet, T. VI, p. 304.

(3) *Arch. du Nord, Ch. des Comptes*. B. 1546, Original en parchemin.

(4) Ms. de M. de la Planche, venant des chartreux de Gosnay.

(5) La Chesnaye des Bois, famille de Coupigny.

(6) *Correspondance de l'empereur Maximilien et de Marguerite, sa fille*, T. II, p. 194.

(7) *Arch. du Nord, Ch. des Comptes*, 20^e Reg. des Chartes, fol. 4.

siècle dernier. Moins heureux que le château de la Bussièrre, le château de Gosnay n'est plus maintenant qu'un souvenir.

CHARTREUSE DU VAL SAINT-ESPRIT.

Une légende bien connue rapporte l'événement dramatique qui amena la fondation du monastère du Val-Saint-Esprit. A la suite du cruel supplice dont la comtesse Mahaud punit l'auteur d'un crime de séduction, et sa complice, la paisible vallée de Gosnay fut troublée par de fréquentes apparitions de mauvais esprits. Ces apparitions ne cessèrent que lorsque la comtesse, sur le conseil de Thierry d'Irechon, eut édifié un monastère dans la vallée hantée par les démons, qui prit alors le nom de Val-Saint-Esprit.

Il est difficile de déterminer la part de vérité qui se trouve dans cette légende. Il résulte des documents authentiques, que Thierry est le véritable fondateur du monastère, et que Mahaud lui prêta un puissant concours pour l'accomplissement de ses dessins. C'est à l'année 1320 (1), qu'il faut faire remonter l'établissement de la Chartreuse.

Le couvent fut bâti dans un verger clos de murailles, situé devant le château de Gosnay. La comtesse, en acquérant de Thierry la nue-propiété de ce château, s'était engagée à fournir cent livrées de terre pour la dotation des chartreux. Elle affecta à ce but des terres sises à Auchy, Anchin, à Flers, et une terre sise entre Courcelles et Auby, qui lui était échue par confiscation. En 1323, elle amortit le don que fit Thierry aux chartreux, de son fief du petit Hulluch, qu'il tenait à la Bussièrre de la dame d'Hulluch (2).

Le 1^{er} octobre 1324, d'après le manuscrit des chartreux (3), la maison fut bénite par l'évêque d'Arras, Pierre, et l'église consacrée à Saint Jean-Baptiste et à Saint Georges. Il est cependant

(1) *Bibl. nat.* Colbert, Flandre, 81, p. 394.

(2) Colbert, Flandre, 88. Une partie de ce domaine, était au siècle dernier arrentée aux Jésuites de Béthune. (*Arch. nat.* P. 2048.)

(3) Ms. de M. de la Plane.

certain qu'il y eut des religieux à Gosnay avant cette dédicace solennelle ; en effet, nous avons un compte fourni par le prier du Val Saint-Esprit pour la période d'octobre 1322 à janvier 1324 (1).

Thierry mourut à Gosnay en novembre 1228, et fut enterré dans l'église des Chartreux, où l'on voyait encore son tombeau au siècle dernier (2). Il avait confirmé par testament les libéralités qu'il avait faites de son vivant au monastère de Gosnay, et il avait chargé la comtesse d'Artois d'être (3) son exécutrice testamentaire.

Mahand tint à compléter l'œuvre de Thierry, en accordant à la communauté naissante cent autres livrées de terre, prises sur ses biens personnels. Elle leur donna en outre une terre à Nœux (4), et cent vingt mencaudées de bois sis à Choques (5). Mais bientôt, à la demande du prier, elle assigna aux Chartreux, au lieu de ces bois, cinquante-cinq livres tournois de rente, à prendre sur le péage de Bapaume. En 1340, cette rente était perçue sur la recette du tonlieu de Béthune (6). La comtesse, en amortissant ces diverses donations, s'était réservé la garde spéciale du monas-

(1) Peut-être quelques religieux furent-ils logés au château, en attendant que leur résidence fut prête. Nous trouvons en effet mentionnées dans le compte dont nous venons de parler, une dépense de seize sous « pour un antiphonier que don Nicholes avoit commenciet ou tans que il demeura don Robiers procureur ou Castiel. » (*Arch. départem.*)

(2) Au milieu du chœur était une tombe de marbre élevée de deux pieds et soutenue par quatre lions de marbre : un évêque y était représenté. — On y lisait : ci gist Maistre Thieris de Héricon, jadis prévost d'Aire, qui fu clerks le bon conte Robiers d'Artois qui mourut à Courtray et fu chancelier et gouverneur de sa tierre et après le décès de son bon seigneur, servy, la contesse, Mahault sa fille en celle estat, et fonda ceste maison et hospital qui sied dehors, et puis fust-il évesques d'Arras. Priez pour l'âme de luy... Si trepassa l'an de grâce MCCC et XXVIII... jour de novembre et fut entierre le dimenche après.— Lepez, *Bibl. d'Arras*, Epitaphes, p. 144 et suiv.

(3) Le test. de Thierry, en tête du *cart. des dames chartreuses de Gosnay, aux Arch. départementales.*

(4) Ms. de M. de la Plane.

(5) *Bibl. nat.* Colbert, Flandre, 182.

(6) Comptes de Béthune.— *Bib. nat. fr.*, 11621.

tère, et la justice haute et basse, excepté dans les lieux consacrés.

Bientôt d'autres libéralités vinrent enrichir la nouvelle maison. En 1339, un curé de la Couture (1), lui donnait des biens situés sur le territoire de cette paroisse. En 1349, la dame de Rosny, comtesse de Dreux, leur faisait don d'un fief et ténement sis à Foucquerœuil, pour l'entretien d'un moine qui devait prier Dieu pour elle et ses amis vivants ou morts (2). Il serait trop long d'énumérer tous les actes de ce genre qui se rencontrent dans l'histoire du monastère ; nous nous bornerons à citer les plus remarquables.

Dès 1337, les Chartreux de Gosnay s'étaient associés avec la maison du même ordre qui existait à Abbeville (3) ; quelques années plus tard, ils s'unissaient étroitement aux chartreux de Bruges. La ferveur de cette communauté attira l'attention de la comtesse Marguerite, fille de Philippe le Long et femme du comte de Flandre Louis de Nevers. Cette princesse, qui portait aux disciples de Saint Bruno la dévotion plus tard traditionnelle dans la famille régnante en Flandre, se distingua par les bienfaits dont elle combla la maison de Gosnay.

Elle leur accorda notamment divers amortissements, et une certaine étendue de bois à Saint-Amand (4).

En 1385, Pierre de Bailleul, chevalier, de son vivant maréchal de Flandre, fut enterré dans le chœur de l'église des Chartreux ; plus tard, sa femme Jeanne de Créqui fut inhumée à côté de lui (5).

En 1419, le prieur de Gosnay, Eustache, ancien prieur de la Chartreuse de Neuville-sous-Montreuil, amena les Chartreux de

(1) Ms. de M. de la Plane.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Raissius, *Origines cartusiarum*, p. 13. — Locrius, ad ann. 1365. *Bibl. Nat. Colb., Flandre*, 81.

(5) Lepez, *Epitaphes, Bibl. d'Arras*, n° 3589, p. 437 et s.

Gosnay à contracter une association avec la maison de Neuville (1).

Isabelle, fille de Jean I^{er}, roi de Portugal (2), troisième femme de Philippe-le-Bon, et mère de Charles-le-Téméraire, est la plus insigne bienfaitrice de la Chartreuse de Gosnay. Cette princesse, qui aimait le séjour du château de Gosnay, avait fait établir dans la Chartreuse une tribune d'où elle pouvait assister à l'office divin. Elle donna aux Chartreux de Gosnay une statue de saint André en vermeil, haute de plus de deux pieds, et plusieurs vases sacrés. En outre, de concert avec le duc, elle fonda deux cellules de religieux, à charge de prier pour les fondateurs pendant leur vie et de célébrer leur anniversaire après leur mort. A cet effet, les Chartreux reçurent une augmentation de revenus de cent livres, à savoir : la terre de Saint-Pierre-Maisnil, auprès de Choques, dont le revenu montait à quatre-vingts livres, et une rente de vingt livres à prendre sur la recette de Béthune.

La donation de Saint-Pierre-Maisnil fut amortie en 1435 (3). Cette terre était grevée d'un droit d'usufruit au profit de Jeanne de Béthune, veuve de Jean de Luxembourg, comte de Ligny, qui, en 1445, renonça à son droit au profit des Chartreux (4).

En 1449, Philippe le Bon amortit une portion de la dime de la paroisse de l'Espesse, donnée aux Chartreux par Jeanne de Preure, veuve d'Archambaud de Croy, du seigneur de Fosseux, et du seigneur de Comines (5). Le seigneur de Wavrin, de qui cette dime était tenue, consentit à l'amortir. En reconnaissance de ces bienfaits, les Chartreux s'engagèrent à faire l'anniversaire de la donatrice et de ses parents.

(1) *Ms.* de M. de la Plane.

(2) La mère d'Isabelle était la princesse Felippa de Lancastre. — Jean I^{er}, fondateur de la dynastie d'Aviz, conquit Ceuta sur les Maures.

(3) *Arch. du Nord*, Ch. des Comptes de Lille, B. 1605, Registre. — *Bibl. Nat.*, Colbert, Flandre, 86, p. 325. Le duc parle dans cet acte de la singulière dévotion qu'il porte à l'église des Chartreux, fondée par ses prédécesseurs. Il tient à être associé aux bonnes œuvres qui se font dans cette maison.

(4) P. Ignace, *Mémoires*, t. VIII, p. 235, 236.

(5) *Arch. du Nord*, Ch. des comptes de Lille. B. 1606, Reg. — *Bibl. Nat.*, Colbert, Flandre, 86, p. 325 et 329.

En 1464, Jean le Doux, conseiller et maître en la Chambre des Comptes de Lille, exposa au duc « comment naguère un sien fils meu de dévotion, s'était rendu religieux en l'église du monastère du Val-Saint-Esprit-lès-Gosnay, laquelle n'est de grande fondation, eu égard au nombre des religieux, convers ou serviteurs qui y sont et appartiennent (1). » A ces causes, il obtint du duc l'amortissement de trente livres de revenu annuel qu'il avait données aux Chartreux.

Les seigneurs de la cour de Bourgogne suivaient les exemples de libéralité que leur avaient donné le duc ; c'est ainsi que Pierre de la Vieville, chambellan de Philippe le Bon, obtient l'amortissement d'une rente de quarante livres qu'il avait donnée pour la fondation « du vivre de ung Chartreux, et une messe cotidienne et perpétuelle (2). »

Isabelle de Portugal mourut en 1471 (3) et fut enterrée dans le chœur de l'église des Chartreux.

En 1472, Charles le Téméraire vint à Gosnay célébrer l'anniversaire de sa mère, dont il fit transférer les restes l'année suivante, à la Chartreuse de Dijon ; mais le cœur d'Isabelle fut laissé à Gosnay (4).

En 1479, Catherine de Boubers, veuve de Bon de Saveuse, donna aux Chartreux la cense d'Auchin-en-l'Eau, sise en la paroisse de Lillers, pour la fondation d'une nouvelle cellule (5).

En 1518, les Chartreux achetèrent l'ancien château des ducs à charge de le démolir. Ils le payèrent deux mille livres, de qua-

(1) *Bibl. Nat.*, Colb., Flandre, 86, p. 343.— *Arch. du Nord*, ch. des comptes de Lille, B. 1608, Registre.

(2) *Arch. du Nord*, Ch. des Comptes de Lille, B. 1606, Reg.

(3) Le Pez rapporte l'épithaphe d'Isabelle, à laquelle un monument avait été élevé sur le côté gauche du chœur. Une inscription rappelait les fondations pieuses de la duchesse. En face, il y avait un tableau représentant le duc Philippe en robe noire, portant le collier de la Toison d'or, à genoux, auprès des armes de Bourgogne, et la duchesse aussi, à genoux, avec les armes de Portugal. (Le Pez, *Épithaphe*, *loc cit.*)

(4) *Ms. de M. de la Plaine* ; Cf. Olivier de la Marche ; Ed. Buchon, p. 525. Il donne le détail des funérailles qui eurent lieu à Dijon.

(5) *Ms. de M. de la Plaine*.

rante gros la livre, monnaie de Flandre, et furent tenus de servir les diverses rentes qui grevaient ce domaine envers le chapitre de Saint-Barthélemy et le seigneur d'Hesdigneul (1).

Quelques années plus tard, en 1544, les Chartreux de Gosnay s'associèrent au nouvel ordre des jésuites, fondé pour lutter contre l'hérésie en Allemagne (2).

Le couvent de Gosnay eut à souffrir, comme tout le pays, des guerres du xvi^e siècle. Sans doute les religieux furent obligés, à plusieurs reprises, d'abandonner leur asile. Raissius nous rapporte (3), qu'un chartreux de Gosnay, nommé Lothaire, réfugié à Béthune, ranima par ses exhortations le courage des habitants, lorsque la ville fut menacée d'un siège par les Français (probablement en 1551).

Le refuge que les religieux avaient à Béthune, dans la rue du Carnier fut amorti en 1604 (4).

En 1606, mourut à Gosnay un chartreux, du nom de Réginald, Cothaire, qui avait traduit de nombreuses vies de saints. Raissius cite encore François le Pippre, chartreux de Gosnay, qui traduisit en français une vie espagnole de saint Bruno, par Jean de Madriaga : cette histoire n'a pas été publiée (5).

Le prieur dom Bruno d'Outelain, qui dirigea la maison de 1612 à 1621, et fut ensuite nommé prieur de Bruxelles, était un ancien officier de l'armée du duc de Parme, qui, passant un jour par Gosnay, avait été tellement touché de la piété des religieux qu'il avait abandonné le monde pour prendre leur habit (6). Ce fut lui qui fit rebâtir le grand cloître du monastère et le fit décorer de magnifiques verrières, offertes par les principaux seigneurs de Flandre et d'Artois. Les dessins avaient été exécutés par un peintre d'Anvers d'après les ordres de Baltazar de Zunica, espagnol

(1) *Arch. du Nord*, Ch. des Comptes, 20^e, *Reg. des Chartres*, fol. 4.

(2) *Ms. de M. de la Plane.*

(3) Raissius, p. 16.

(4) *Ms. de M. de la Plane.*

(5) Raissius, S. Belgi.

(6) *Ms. de M. de la Plata.*

venu à la cour de l'archiduc Albert. Ils représentaient le martyr de plusieurs Chartreux pendant les persécutions qui signalèrent l'établissement du protestantisme en Angleterre.

Albert et Isabelle, les familles de Ligne, de Mérode, de Béthencourt, voulurent contribuer à la dépense, ainsi que l'évêque d'Arras, les abbés de Saint-Vaast et de Choques, et d'autres seigneurs.

Le petit cloître avait été bâti au xvi^e siècle, et l'abbé de Cerncamp en avait donné les vitraux (1).

La Chartreuse de Gosnay fut désolée par les guerres du règne de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV. Les religieux durent se retirer à Béthune, où ils eurent beaucoup à souffrir. Le prieur dom Pamart, qui mourut en 1658, répara les désastres de la guerre.

Le 31 décembre 1704, sous le prieur dom Bécourt, la nouvelle église du monastère fut bénite par Jacques Paillart, grand vicaire d'Arras, et placée sous le patronage de Saint Georges. Cette église (2), d'après le P. Ignace, avait sept travées.

La même année, les Pères Chartreux avaient acquis pour six mille livres la justice et seigneurie, ainsi que sur tous les droits appartenant au Roi sur le terroir de Gosnay (3). Ces droits étaient aliénés en exécution de l'édit royal de 1702, prescrivant d'engager certaines parties du domaine. Mais le 20 septembre 1784, intervint un arrêt du Conseil réunissant au domaine les droits et les biens engagés en 1704. La somme de six mille livres versée lors de l'engagement fut remboursée aux Chartreux, par arrêt du 1^{er} mars 1785. Cette

(1) P. Ignace. *Dictionnaire et Mémoires*, t. III, p. 21 443 et s. Le Pez, *loc. cit.*, p. 439. Il y avait dans l'Eglise une verrière maîtresse portant les armes de Bourgogne. La verrière de droite portait les armes de Jean de Croy, comte de Rœux, gouverneur de Tournay et de Flandre, mort en 1581, qui avait donné cette verrière aux Chartreux. Celle de gauche, donnée en 1565 par Antoine d'Assignies, portait les armes de cette famille. (Le Pez, *loc. cit.*) La ville de Béthune offrit aussi aux chartreux une verrière portant des armes. *Arch. de Béthune*, BB. 8, reg.

(2) *Mém.*, t. III, p. 443 et s.

(3) *Arch. Nat.*, P. 2048.

opération eut lieu lors de l'échange en vertu duquel la maison de Béthune acquit la seigneurie de Béthune.

En 1710, la chartreuse de Gosnay comprenait quatorze religieux (1). On y comptait en 1773 douze religieux et six frères (2). Le revenu de la maison au siècle dernier était de sept à huit mille livres. Le monastère appartenait à la province de Picardie.

CHARTREUSES DU MONT-SAINTE-MARIE.

Thierry avait eu l'intention de fonder une Chartreuse de femmes à côté du monastère du Val-Saint-Esprit. Mais la mort ne lui laissa pas le temps de pourvoir à cette fondation, ni même, comme nous l'avons vu, de parfaire celle de la Chartreuse d'hommes. La comtesse Mahaud, son exécutrice testamentaire, suivant ses intentions généreuses, déclara dans un acte qui suivit de près (3) la mort de l'évêque d'Arras (1328), que les maisons et biens immeubles que l'évêque possédait à Paris et à Arras seraient vendus, et que le prix en serait consacré à compléter la dotation des maisons religieuses de Gosnay. Elle attribua aux Chartreuses des terres sises à Allouagne, à Beuvry, à Souchez, à Pascau, à Hersin, en leur concédant la basse justice sur ces terres, et en ne retenant que la haute justice et l'élection des échevins. Elle leur accorda en outre la permission d'acquérir dans le comté d'Artois, par vente, donation ou autrement, cent livrées de terres en fiefs, censives, ou arrière-fiefs, et les amortit d'avance (4).

Mahaut ne vécut pas assez longtemps pour réaliser complètement ses projets; il semble que pendant la plus grande partie du xiv^e siècle, le couvent du Mont-Sainte-Marie n'ait eu qu'une existence précaire. Cependant, dès 1346, il envoyait à Bruges,

(1) *Bibl. Nat.*, Fr. 14417.

(2) *Arch. Nat.*, O. 546.

(3) *Arch. départ.*, *Cart. des Chartreuses de Gosnay*.

(4) Acte de 1529. *Cart. des Chartreuses*.

sous la conduite d'Elisabeth Bradenherk, une colonie chargée de fonder une communauté, sœur de celle de Gosnay (1).

Marguerite, comtesse de Flandre et d'Artois, assurée par ses libéralités l'existence du couvent. Dès 1367, des lettres du vicaire et de la prieure du Mont-Sainte-Marie l'associèrent à toutes les bonnes œuvres de la maison; la communauté s'engageait à célébrer une messe de *Requiem* après la mort de la comtesse, avec le plein office, et à faire dire la messe pour le repos de son âme pendant un an (2).

Au mois de février 1373, Marguerite, considérant que les Chartreuses établies à Gosnay par ses prédécesseurs n'étaient pas suffisamment dotées, et qu'il leur faudrait quitter ce bien si elles n'étaient mieux pourvues, leur assigna une rente de quarante livres parisis sur la recette de Béthune (3). En 1379, elle accorde à ses bien-aimées filles (4), les religieuses de Gosnay, comme elle les appelle dans quelques actes, le fief confisqué sur Jean Balin, sis à Aubin, sous la réserve des rentes et du relief dûs à l'abbaye de Saint-Saulve de Montreuil (5). En 1581, elle leur permet d'acquérir une rente sur une maison de la rue des Becqueriaux à Béthune, et en amortissant cette acquisition, elle exprime la satisfaction qu'elle éprouvait de la dévotion des religieuses, et stipule qu'elle et ses descendants participeront à leurs prières (6). Nous voyons d'ailleurs que, dès le commencement du xv^e siècle, les Chartreuses avaient à Béthune une maison sise dans la rue des Carmes, et une autre dans la rue du Molin-du-Castel. Ces maisons étaient sans doute destinées à leur servir de refuge en cas de guerre.

En 1388, elles acquirent quarante mesures de bois à La Pu-

(1) Miræus, *Opera diplomatica*, t. IV, f^o 599.

(2) *Bibl. Nat.*, Colbert, Flandre, 82, p. 50.

(3) *Arch. Nat.*, K. 187.

(4) *Cart. de Gosnay*, t. I, *passim*.

(5) *Bibl. Nat.*, Flandre 82, p. 388.

(6) *Cartul. de Gosnay*, t. I, acte de 138.

gnoy (1). Sous les ducs de Bourgogne, elles continuèrent à jouir de la protection que les souverains du pays leur avaient accordée précédemment. Jean sans Peur leur amortit des terres sises à Bruay. En 1446, elles obtinrent de Philippe le Bon l'amortissement d'un fief nommé le fief des Près, sis au terroir de Gosnay, qu'elles avaient acquis « pour la nourriture de leurs bestes qui leur sont nécessaires pour leur vivre, attendu que jamais elles ne usent de mangier de char (2). » Au mois de juillet 1472, Charles le Téméraire les autorisa à acquérir une redevance annuelle de vingt muids de grain : « lesquelles suppliantes, est-il dit dans l'acte, sont à présent en plus grand nombre de religieuses qu'elles n'ont accoutumé être, à cause de plusieurs requêtes qui leur ont été faite par ci-devant, à quoy elles ont obtempéré pour l'amour de nous et d'autres seigneurs qui les en ont requis, et tellement qu'elles sont présentement tant religieuses, religieux, converses, donnés et données qu'autres familiers et serviteurs quatre-vingts personnes ou environ (3). »

En 1469, les religieuses avaient acheté pour leur refuge une maison sise à Béthune dans la rue des Fers, et plusieurs quartiers de terre autour de cette maison, afin que « les habitants-ès-édifices desdis quartiers n'eussent vue sur elles en la dicte maison, qui serait contre l'institut et ordonnance de leur religion, par laquelle elles sont et doivent être forcloses du regard des hommes (4). »

La communauté du Mont-Sainte-Marie traversa, non sans en souffrir, les périodes agitées de l'histoire de l'Artois. Sans doute

(1) *Cart. de Gosnay*, t. I, p. 92.

(2) *Arch. du Nord*. Chambre des Comptes B. 1606. registre.

(3) *Cart. de Gosnay*. Acte de 1472, t. II, p. 3.

Nous lisons dans un acte de Philippe le Bon, daté de Péronne, 1430, qu'en ce temps-là, le revenu des Chartreuses ne montait pas à 500 livres, et avait été diminué par les guerres, *propter virorum armatorum lamentabiles discursus*. Le duc leur accorde diverses grâces, en raison desquelles elles l'associent à toutes leurs bonnes œuvres, lui et sa femme Isabelle de Portugal (*Bibl. nat.*, Colbert, Flandres 86)

(4) *Arch. du Nord*. Ch. des Comptes, B. 1608, reg.

les religieuses furent souvent obligées de se retirer à Béthune. Elles furent particulièrement éprouvées pendant la guerre de la succession d'Espagne (1). En 1708; elles furent obligées par deux fois d'abandonner Gosnay. Au contraire, en 1710, pendant le siège de Béthune par les alliés, elles restèrent dans leur monastère, où se réfugièrent les religieuses de la Paix de Béthune. La maison ne fut pas inquiétée, étant sous la protection du prince Eugène de Savoie. A cette époque, le couvent comprenait 27 religieuses de chœur, quatre converses pour le service des dames, et quatorze filles qu'on appelait données, qui prenaient soin des bestiaux (2). On voit que le personnel de la communauté était réduit de près de moitié depuis le temps de Charles le Téméraire. Il y avait en outre deux ou trois religieux qui demeuraient au dehors et étaient chargés du service divin et de la direction spirituelle, et quatre frères qui s'occupaient du labourage.

En 1773, on comptait à Gosnay vingt-quatre religieuses et douze sœurs (3).

Le droit de bénir les nouvelles religieuses appartenait à l'évêque d'Arras ou à celui qu'il déléguait en sa place. C'est ainsi qu'en décembre 1749, M. de La Motte, évêque d'Amiens, vint donner le voile noir à cinq religieuses (4).

Le monastère de Gosnay reçut souvent des religieuses appartenant à des familles distinguées. La communauté se montra toujours fervente et sa piété fut plusieurs fois récompensée par des miracles. Ferry de Locres, qui en fait l'éloge, rapporte qu'au mois d'août 1606, trois religieuses y furent guéries de la paralysie par l'intercession de la Sainte-Vierge (5).

A la Révolution, les religieuses de Gosnay durent quitter la demeure qui, depuis près de cinq siècles, appartenait à leur ordre. Presque toutes s'exilèrent; la prieure, Françoise-Margue-

(1) P. Ignace, *Mémoires*, III, p. 446 et s.

(2) *Bibl. Nat. Fr.*, 14417.

(3) *Arch. nat.*, O. 546.

(4) P. Ignace, *Mémoires*. T. VIII, p. 227. T. III, p. 446 et 447.

(5) Locrius, • *Maria Augusta* ». Arras. Maud'hui, 1608, p. 206.

rite de Briois, mourut à Arras, sur l'échafaud révolutionnaire, le 27 juin 1794. Quand le calme fut rétabli, quelques-unes des anciennes religieuses se réunirent à Hesdigneul, où elles purent achever pieusement leur vie. Elles pouvaient de là apercevoir les anciens bâtiments et les ombrages séculaires qui avaient abrité leur jeunesse, et qui gardent encore l'aspect recueilli et paisible des jours passés.

HOPITAL DE GOSNAY.

Thierry d'Irechon compléta l'ensemble de ses fondations pieuses en créant un hôpital, en face de la maison du Val-Saint-Esprit. Il le dota de quarante livres de revenus sur des terres sises à Hénin-sur-Cojeul, à Fouquières et à Vaudricourt (1) et il ordonna par son testament qu'une distribution y fut faite aux pauvres le jour de son enterrement.

En 1328, la comtesse Mahaud, exécutrice testamentaire de Thierry, trouvant la dotation de l'hôpital insuffisante, lui attribua deux cent quarante mencaudées de grains, blé et avoine, dues annuellement à l'évêque, et payables à la grange de la comtesse à Coges. En outre, comme Mahaud venait de recevoir une somme d'argent et douze livrées de terre sises à Auchel « de Jean Bauduin, à cause de certaine paix et traité fait entre icelui Jean et les amis de feu Pierre d'Auchy pour l'homicide commis en la personne dudit Pierre, pour convertir en la fondation d'une chapellenie pour l'âme dudit Pierre (2), » elle fonda à l'hôpital de Gosnay une chapelle qui dut être desservie par un chapelain (3) auquel elle concéda la terre d'Auchel et dont elle se réserva la nomination.

Le document auquel nous avons emprunté ces détails

(1) *Arch. Départ. Cart. des Chartreuses*, T. I, *Bibl. Nat. Fonds Colbert*, Flandre, 81.

(2) *Bib. Nat.*, Fonds Colbert, Flandre, 81.

(3) Le Chapelain devait dire la messe deux jours par semaine au château de Gosnay. Cette obligation cessa pour lui en 1518, lorsque le château fut vendu aux Chartreux (v. l'acte de vente que nous avons indiqué).

nous indique l'organisation intérieure de l'hôpital en 1328. La maison était dirigée par un maître, ou recteur, nommé par la comtesse, on y recevait « les pauvres femmes gisans d'enfants, et les pauvres débiles et impotens de Gosnay et autres villages voisins. » Si les ressources le permettaient, on pouvait encore y admettre des pauvres étrangers, pour le temps de leur maladie s'ils étaient malades, et pour une nuit s'ils n'étaient point malades. — Trois femmes se partageaient les soins à donner aux malades et les services intérieurs de l'hôpital. Chaque année, le maître devait rendre ses comptes devant le bailli de Lens et le châtelain de Gosnay.

Nous voyons par les comptes (1) de l'année 1325, que le barbier de Gosnay était chargé de saigner les malades, fonctions pour laquelle il recevait annuellement quatre sous. Outre l'hospitalité et les soins accordés aux malades et aux femmes en couches, on fit pendant l'hiver de 1325 à 1326, des distributions auxquelles eurent part vingt-quatre personnes des environs. Les dépenses de cette année montèrent à la somme de quatre-vingt-quatre livres, quatre sous et huit deniers.

Pendant deux cent cinquante ans, l'hôpital de Gosnay recueillit les pauvres malades et infirmes des villages de Gosnay, Fouquières et Hesdigneul. En 1574, la réunion de cet établissement à l'Hôpital Saint-Jean de Béthune fut résolue en assemblée par le président du Conseil d'Artois, le gouverneur de Béthune, le chapitre de Saint-Barthélemy, les échevins de la ville et autres officiers du roi. Le Chapitre de Saint-Barthélemy, qui avait conjointement avec les échevins de Béthune l'administration de l'hôpital Saint-Jean, tenta en vain de faire maintenir l'ancien état de choses. La réunion se fit à la condition que les pauvres malades de Gosnay, de Fouquières et d'Hesdigneul seraient soignés comme s'ils étaient de Béthune (2), et que les administrateurs feraient distribuer aux pauvres de ces villages, sur des certificats donnés par les curés des paroisses, cinquante-deux rasières de

(1) *Bib. Nat.*, Fr. 8533. (*Coll. Monteil.*)

(2) *Arch. nat.*, P. 2048.

blé par an et trente six livres par mois. De nos jours, ces prestations sont représentées par une rente annuelle payée par l'administration hospitalière de Béthune aux trois commune qui eurent part à la fondation de Thierry d'Irechon.

On avait essayé en 1667 d'obtenir le rétablissement de l'hôpital et celui de la chapelle, mais à cause des troubles de la guerre, cette demande n'eut aucune suite. L'hôpital servit quelque temps de cabaret, et enfin tomba en ruines par défaut d'entretien. Au commencement du siècle dernier, on n'en voyait plus aucun vestige (1). De nouvelles tentatives faites à plusieurs reprises de 1740 à 1760 pour obtenir la séparation de l'hôpital de Gosnay d'avec celui de Béthune n'eurent pas plus de succès que la première; le procès intenté à ce sujet contre l'hôpital Saint-Jean de Béthune n'amena aucun résultat.

L'église de Gosnay, qui ne présente aucun intérêt archéologique, renferme de curieux tableaux sur bois venant de l'ancienne chapelle des chartreux.

Le chateau, comme nous l'avons dit plus haut, a été détruit et on n'en voit aucune trace.

De la chartreuse d'hommes, il ne reste que les clôtures et des constructions sans caractère. La Chartreuse de femmes, au contraire a été conservée en grande partie. Les cloîtres et la chapelle ont été démolis, mais le clocher et le principal corps de logis existent encore ainsi que la porte d'entrée, les dépendances et les clôtures. La plupart de ces constructions remontent au xvi^e siècle.

(1) Ces derniers renseignements sont extraits des mémoires du P. Ignace (III, p. 447) et de notes tirées par M. Parenty de pièces à lui communiquées par M. le curé de Gosnay.

GOUY-SERVIN

ou

GOUY - EN - GOHELLE.

1189. Goy. — *Accord touchant la justice de Servin.*
1200. Gohi. — *Vente de la dîme d'Ablain.*
1222. Goy. — *Vente de Barthélemy de Servin.*
1295. Goy en le Gohièle. — *Donation à l'abbaye d'Annay par la veuve de Pierre de Gouy, cart. d'Annay.*
1404. Gouy en le Gohelle. — *Dénombrement, Arch. nat.. P. 2060.*
1569. Gouy-Servain. — *Erection en comté (Le Roux).*

L'autel de Gouy appartenait au chapitre d'Arras, qui était décimateur à l'encontre de l'abbé du Mont-Saint-Eloi (1).

Ce village donna son nom à une ancienne famille. En 1189, Hugues de Gouy est témoin d'un accord intervenu entre Elbert de Carency et Jean, abbé de Saint-Vaast (2). En 1200, Pierre de Gouy en Gohelle souscrit l'acte de confirmation de la vente du tiers de la dîme d'Ablain accordé à l'Eglise d'Arras par Elbert de Carency (3). C'est sans doute ce même seigneur qui figure en 1222 dans la vente d'une terre sise à Hersin, que fit au chapitre de Béthune Barthélemy de Servin (4).

Jean de Gouy est en 1242 caution de Guillaume de Cayeu, pour un emprunt de 60 livres parisis (5), et précédemment (1240), il avait été témoin d'une donation faite à l'abbaye du mont Saint-Martin par le seigneur de Carency (6).

Pierre de Gouy, en 1250, permet que les terres vendues par

(1) P. Ignace, *Mémoires*, t. IV, p. 35. — 1220. Radulphe, évêque d'Arras, confirme la donation de l'autel au chapitre.

1521. Une sentence fut rendue au siège de Beauquesne au profit du chapitre d'Arras et du curé du lieu, contre Simon, sénéchal, au sujet des menues dîmes, comme d'agneaux et semblables espèces. *Arch. de l'académie d'Arras*, rép. Théry.

(2) Carency et ses seigneurs, par le comte A. d'Héricourt, p. 113.

(3) *Id.*, p. 18.

(4) *Archives du Pas-de-Calais*, cart. de Saint-Barthélemy, f. 24.

(5) Carency, p. 21.

(6) Le Carpentier, *Histoire du Cambrésis*, t. II, p. 23, preuves.

Jean Caignères à l'abbaye du Mont-Saint-Eloi soient éclissées de son fief (1). Vers 1277, Pierre de Gouy mourut, et par son testament, il laissa cent livres aux religieuses d'Annay (2).

Le domaine de Gouy, qui, à cette époque, se composait de deux fiefs, passa aux de Noyelles qui en étaient propriétaires en 1369 (3). Vers 1465, Charles de Noyelles et de Hangest en fit la vente à Wallerand de Soissons, seigneur de Moreuil, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et bailli d'Amiens (4). Ce seigneur eut pour fils Jean de Moreuil, qui quitta le parti du duc de Bourgogne pour suivre celui du roi Louis XI (5). Jean rentra ainsi dans les biens qui avaient été confisqués à son père ; mais en même temps qu'il recouvrait ses terres de France, il est probable que celles qui se trouvaient dans les états de Charles le Téméraire, et notamment celle de Gouy, lui furent enlevées pour être données aux partisans du duc. Nous trouvons, en effet, qu'à la même époque, Robert de Ranchicourt se qualifiait de seigneur de Gouy (6). Pierre fils de Robert en servit le dénombrement en 1503 (7), et dès lors ce domaine fut possédé par ses descendants, c'est-à-dire par les Ranchicourt (8), les de Bournonville, la comtesse de Duras, la comtesse d'Aumont et la duchesse de Villeroy (9).

(1) *Arch. municipales de Gouy*. Ces terres étaient sises à Gouy. En 1407, elles furent échangées par l'abbé du Mont-Saint-Eloi eontre des terres que la pauvreté de Gouy possédait à Savy. La pauvreté eut en outre à payer une rente de six sous parisis et un relief double lors du décès de l'homme vivant et mourant.

(2) Cartulaire de l'abbaye d'Annay, Bibl. d'Arras.

(3) *Arch. de Lille*, état des reliefs des fiefs tenus du roi à cause de son château de Béthune.

(4) *Idem*.

(5) Voir Moreni à l'art. Moreuil.

(6) Bibl. nat. Fr., m. 22267, p. 294. On voit dans ce même manuscrit que les Ranchicourt possédaient auparavant le quint de Gouy, qui leur était venu par suite du mariage de Robert de Ranchicourt avec Marie Pascau.

(7) *Arch. de Lille*, état des reliefs, etc.

(8) Voir l'art. Ranchicourt.

(9) *Arch. nat.*, P. 2048.

Vers 1780 (1), le comte de Béthune Pénin, en devint propriétaire. Il remplaça l'ancien château par celui qui existe encore aujourd'hui.

La terre de Gouy fut adjointe à celle d'Heuin-Liétard qui fut érigée en comté (2) (1579) au profit de Messire Edouard de Bournonville, gouverneur de la ville et cité d'Arras. Mais en 1776, elle fut distraite de cette ville sur la demande de la duchesse de Villeroy (3).

Quelques jours avant l'investissement de Béthune, le 12 juillet 1710, l'armée alliée vint à Gouy, et établit sa droite dans ce village (4).

L'église fut bâtie en 1549, mais il n'y a plus guère que le bas du clocher qui soit de cette époque : le reste est moderne, et n'offre aucun intérêt. L'autel provient des Récollets d'Arras (5).

HAILLICOURT.

1115 Halcort. Bulle de Pascal II.

1135. Hailcort. Id. d'Innocent II.

1139. Ailcurt, id. id.

1155. Davillicurt, id. d'Adrien IV.

1166. Haillicourt. Rémission accordée à Simon de Bruay. *Arch. nat.* JJ. 97.

L'autel d'Haillicourt appartenait au chapitre d'Arras : le Pape Pascal II, lui en confirma la propriété en 1115. Cette confirmation fut renouvelée par Innocent II (1135 et 1137), Eugène III (1145 et 1152) et Adrien IV (1154) (6).

Le chapitre d'Arras possédait des terres importantes dans ce village et en 1248, Robert de Béthune lui abandonna tous les droits qu'il pouvait avoir sur ses vassaux d'Haillicourt (7).

(1) En 1776, la duchesse de Villeroy était encore propriétaire de Gouy. En 1781, le comte de Béthune servait l'aveu de cette terre, *Arch. nat.*, P. 2648.

(2) Le Roux. Théâtre de la Noblesse, p. 53.

(3) *Arch. nat.*, P. 2048.

(4) Mém. de Villars, p. 195. Ed. Michaud.

(5) Bulletin de la commission dép., t. I, P. 340.

(6) *Cartulaire du Chapitre d'Arras, Bibl. Nat.*, fonds latin, 9930.

(7) Duchesne. *Hist. de la Maison de Béthune.* p. 136.

En 1577 le chapitre permit à la communauté d'Haillicourt de bâtir et d'ériger une école à la charge de l'entretenir (1).

Le fief de *Bourguignon Haillicourt*, dit également *le fief et seigneurie d'Haillicourt*, s'étendait sur les terrains d'Haillicourt, de la Buissière et de Bruay (2). Il était tenu du château de Béthune et avait justice vicomtière(3). En 1575 (4), Charles de Hons en était propriétaire; il passa ensuite à Jean de Hons, son frère, seigneur de la Rose, puis à Jeanne d'Illy, nièce de Jean. Jeanne épousa Jacques Mas, échevin et prévôt de la ville de Béthune; ils ne paraissent pas avoir eu d'enfants, car le fief d'Haillicourt passa par succession à leur nièce Marie Desmartin. Anne Desmartin, femme de Paul du Bray, devint propriétaire de cette seigneurie à la mort de sa sœur Marie et la vendit à Jean Le Roux, licencié en médecine, à son tour premier échevin et prévôt de Béthune. Antoine Le Roux, avocat au Conseil d'Artois, puis Louis Le Roux et Marie Constance Le Roux en furent propriétaires. Marie épousa Jacques d'Auvray (5), écuyer seigneur de Beuvry et servit le dénombrement de cette terre en 1729. Ce fief fut en dernier lieu vendu à Philippe d'Albrez (6), officier d'artillerie. Marie de Pernes, veuve de Philippe d'Albrez, se qualifiait de dame d'Haillicourt vers 1780 (7).

Le *Wionval* était une seigneurie mouvant du château de Bruay, qui appartient à la famille Segond (8). Par un testament en date du 8 décembre 1650, Jérôme Segond, écuyer, seigneur du Wionval, Conteville et autres lieux, laissa cette seigneurie à l'église d'Haillicourt en considération, ainsi qu'il est dit dans cet acte, « de la ruine et misère qu'a attirées en Flandres la guerre à présent régnante par laquelle les églises et autres lieux consacrés au service

(1) P. Ignace, *Dictionnaire*.

(2) *Arch. nat.*, P. 2047.

(3) *Arch. nat.*, P. 2046.

(5) *Arch. nat.*, P. 2046 et 2057.

(6) *Arch. nat.*, P. 2048.

(7) *Arch. du Pas-de-Calais*, B. 861.

(8) *Arch. nat.*, P. 2054.

divin sont entièrement ruinés et détruits soit par feu et embrasement, soit par le pillage et la malice des soldats et gens de guerre. » Ce fut sur cette terre que l'on construisit plus tard l'église (1).

L'abbé du Mont-Saint-Éloi avait à Haillicourt un important marché sur lequel il avait droit de dime. Ces terres provenaient en grande partie de la donation faite en 1097 par Clérembaud de Lottinghien. Ce chevalier, en partant pour la Terre-Sainte, laissa au prieuré de Rebreuves la moitié de la villa d'Haillicourt et les bois qui en dépendaient (2).

En outre, en 1254, Alix, veuve de Thomas Boucher, reconnut devant l'official d'Arras, qu'elle et son mari avaient vendu au prieuré de Rebreuves leur mairie d'Haillicourt tenue du dit prieuré et consistant en cinq mesures de terres labourables, en rentes foncières, reliefs et droits seigneuriaux (3).

De plus, en 1270, Jacques, curé de Saint-Nicaise d'Arras, légua à cette même maison six mesures et un quartier en trois pièces sises au terroir d'Haillicourt.

En 1771, il fut décidé que l'église, devenue insuffisante, serait reconstruite au lieu dit le Wionval. Les travaux commencèrent en 1773 et furent terminés en 1776. A la Révolution, elle fut démolie en partie, puis mise en vente. Le sieur Dambrines la racheta, et, lors de la restauration de la religion, la rendit sans indemnité à la commune, qui la fit réparer (4).

Ce monument est de style grec, il n'offre que fort peu d'intérêt. Les fonds baptismaux sont assez curieux ; ils proviennent de la chartreuse du Val du Saint-Esprit de Gosnay et remontent à 1539.

La cloche est de 1584 ; elle a été donnée par J. Segond.

(1) Haillicourt, p. 53.

Nous ne croyons pas devoir rapporter toutes les donations faites soit à l'église, soit aux pauvres d'Haillicourt ; nous renvoyons le lecteur désireux de les connaître à l'Étude sur Haillicourt, imprimée à Arras chez Brissy, 1874.

(2) *Chr. du Prieuré de Rebreuves*. — Mirœus, *Opera diplomatica*, t. 1, p. Moreau, t. 48, p. 151.

(3) *Chronique du prieuré de Rebreuves*.

(4) Voir *Étude sur Haillicourt*.

HERMIN

1070. Arminum. — Registre des Chartes de l'abbaye du Mont-Saint-Eloi.

1128. Aremin. — Charte de Rainaud, arch. de Rheims.

XIII^e siècle. Armin. — *Cartulaire d'Aubigny*.

1516. Ermin. — Dénombrement. *Arch. nat.* J. 1005.

La Cure d'Hermin appartenait à l'abbaye du Mont Saint-Eloi (1), qui était en outre propriétaire d'un domaine important dans ce village.

Robert le Gros, seigneur d'Hermin, vivait en 1070; il avait épousé Hadwige, fille de Bauduin, seigneur de Carency. Robert eut deux enfants, Fredessende, qui épousa Pierre de Souchez, et Ode qui devint la femme de Richard Brunon (2).

Vers 1109, Hadwige, qui était veuve, donna au prieuré de Rebreuves un courtil, sis à Hermin, et Auselme d'Houdain en donna deux (3).

On trouve, en outre, à cette époque dans un acte de l'abbé Richouart, cités comme bienfaiteurs de ce prieuré et comme ayant donné des terres sises à Hermin, Nicolas d'Aubigny et Anne sa mère, Hugues Pollart, Herman d'Yser et Clairembauld de Lottinghien (4).

Rainaud, archevêque de Reims, confirma en 1128 la plupart de ces donations (5).

Robert, fils de Rose d'Hermin, figure comme pair de Robert du Maisnil en 1210, dans la charte par laquelle Siger de Gand autorise la vente faite à Yser, chanoine d'Aire, d'une dime à prendre

(1) *Cartulaire d'Aubigny*, liste des paroisses et chapelles, à la collation de l'abbé du Mont Saint-Eloy.

(2) Extrait du registre des chartes de l'abbaye du Mont Saint-Eloy. — Duchesne. *Hist. de la Maison de Béthune*, pr., p. 364.

(3) *Chronique du prieuré de Rebreuves*.

(4) *Ibidem*.

(5) Moreau, T. 53, p. 81.

au Maisnil (1). En 1213, ce même seigneur cède au prieuré de Rebreuves une dîme ainsi que six mesures de terres qu'il avait à Hermin (2).

Gilles, curé d'Hermin, reconnu en 1250 par devant Jacques, évêque d'Arras, qu'il tenait du prieur de Rebreuves, la maison affectée à la cure du village, ainsi que trois mesures de terre, pour lesquelles choses il devait chaque année un mencaud trois muids d'avoine, douze pains, deux chapons et dix-huit deniers. Il reconnut en outre que le dit prieur avait droit à la moitié des oblations et des menues dîmes (3).

Machefer d'Hermin est cité en 1266, dans une charte octroyée par Hugues d'Houdain, comme suzerain de Mathieu de Baraffles (4).

En 1484, Marie du Bois et Antoine de Mailly, seigneur de Cambligneul, fondèrent dans ce dernier village une chapelle. Le gros du chapelain devait se prendre sur les dîmes de Caucourt et d'Hermin (5).

Au commencement du xvi^e siècle, le domaine d'Hermin devint la propriété de la famille de la Forge qui le possédait encore au siècle dernier (6).

En 1624, le prieur de Rebreuves, Gilles Ducouleurs, fit rebâtir le chœur de l'église d'Hermin (7).

Un parti de l'armée des alliés pilla en 1710 ce village et enleva les cloches de l'église (8).

Hermin était du baillage d'Aubigny (9). Le seigneur de Caucourt y avait quelques mouvances, et quelques terres relevaient du château d'Houdain (10).

(1) *Bibl. nat. Cart. des chapellenies d'Arras*. Fonds latin, m. 17737, p. 29.

(2) *Chronique du prieuré de Rebreuves*.

(3) *Ibidem*.

(4) Duchesne. *Hist. de la Maison de Gand*, p. 531.

(5) *Chronique du prieuré d'Aubigny*.

(6) Voir la collection de Godin et les Mémoires généalogiques de Le Pez, T. II, M. 291, *Bibl. d'Arras*.

(7) *Chronique du prieuré de Rebreuves*.

(8) P. Ignacc. — *Dictionnaire*.

(9) *Id.*

(10) *Bibl. nationale*. Flandre, 84.

Le porche de l'église d'Hermin est de 1541; le reste du bâtiment est moderne. On voit à l'extrémité du village une butte qui est entourée de fossés remplis d'eau et qu'on nomme le Donjon. Quant au château des la Forge, il n'existe plus.

HERSIN-COUPIGNY.

1180. Hersim. — Charte de Robert de Béthune. — Duchesne, *Histoire de la maison de Béthune, preuves*, p. 46.

1222. Hersign, vente de Barthélemy de Servin. *Cartulaire de Saint-Barthélemy*, f^o 23.

1253. Hersins. — *Arch. nat.*, donation d'Eustache d'Hersin, S. 5207.

Robert, évêque d'Arras céda en 1118, la cure d'Hersin à l'abbaye du Mont Saint-Eloi (1). Cette donation fut confirmée en 1128 par Rainaud, archevêque de Reims (2).

Le village d'Hersin était de la mouvance du château de Béthune et le seigneur de Béthune en avait la haute justice. En 1403, après l'échange qui fit passer la ville de Béthune dans le domaine du comte de Namur, le duc de Bourgogne prétendit avoir conservé la haute justice sur un grand nombre de fiefs, et notamment sur Hersin, Coupigny et Bracquencourt : il réclamait, en outre, les mêmes droits sur les chemins et flégards d'Hersin, qui relevaient, disait-il, du château de Lens. La cause fut portée devant le parlement; mais les parties transigèrent et les droits furent conservés au comte de Namur, sauf sur les fiefs enclavés dans des baillages ou échevinages du duc de Bourgogne qui, dans ce cas, en avait la haute justice (3).

A la suite de la vente de la prévôté de la Buissière, les Courteville prétendirent avoir toute justice sur Hersin, mais leurs droits ne furent pas reconnus (4).

(1) Cardevaque, *Histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Eloi*, p. 21.

(2) Moreau, T. 53, p. 80.

(3) *Arch. nat.*, P: 2053.

(4) Voir l'art. de La Buissière.

En 1631, Philippe IV, roi d'Espagne, engagea, moyennant 6,000 livres, la haute justice d'Hersin, ainsi que tous les droits qu'il pouvait avoir dans ce village à Antoine de Coupigny, seigneur dudit lieu (1). La haute justice passa ensuite aux différents propriétaires de la terre de Coupigny; mais en 1780 elle fut rachetée et concédée au duc de Sully (2).

Il existait une famille d'Hersin (3) qui paraît avoir été très-puissante aux XII^e et XIII^e siècles et dont nous trouvons plusieurs membres mentionnés dans les chartes.

En 1180, Guy d'Hersin rend à l'abbaye du Mont Saint-Eloi une dime qu'il tenait au village d'Hersin (4). En 1195, Robert signe comme témoin l'acte par lequel Hugues IV, comte de Saint-Pol, confirme une donation que Henri de Bryas avait faite à l'abbaye de Clairmarais (5).

Eudes d'Hersin souscrit, en 1202, une charte par laquelle Guillaume de Béthune affranchit de toutes tailles, corvées, subsides et impositions, les sujets, hostes et justiciables de l'église Saint-Barthélemy de Béthune, en exceptant toutefois ceux de Nœux et ceux de Béthune (6).

En 1212, Eustache et Pierre d'Hersin sont témoins de l'engagement de la dime d'Hinges fait à l'église Saint-Barthélemy (7).

Michel d'Hersin signe la charte par laquelle Barthélemy de Servin abandonne au chapitre de Béthune les hostes et les droits qu'il possédait à Hersin (1222) (8).

Nous trouvons cette même année un acte par lequel Eustache

(1) *Arch. nat.*, P. 2048-2056. — *Bibl. nat.*, Colbert, 24.

(2) Note fournie par M. Taverne de Monsdhiver.

(3) Elle portait d'hermine au croissant de sable, comme les de Verquigneul.

(4) Du Chesne. *Histoire de la maison de Béthune, preuves*, p. 47.

Cette charte n'est pas datée et le texte que donne Duchesne ne permet pas de le faire. Nous avons cru devoir accepter la date que lui assigne Le Carpentier, *Hist. du Cambrisis*, T. II, p. 615. Elle ne pourrait être, du reste, que plus ancienne.

(5) *Histoire de la maison de Bryas*, par Laisné.

(6) Duchesne, ouv. précité, *preuves*, p. 80.

(7) *Id.*, p. 90.

(8) *Arch. du Pas-de-Calais. Cart. de Saint-Barthélemy*, fol. 29.

d'Hersin reconnaît que Daniel de Béthune s'est engagé pour lui (1).

Ce même Eustache est nommé comme témoin dans une chartre par laquelle Baudouin de Guines déclare mal fondées les prétentions d'Amaury de Courrières sur la dime et l'autel de Saily (2).

En 1226, Hugues d'Hersin, qui s'était croisé, vend à Simon, curé de Beuvry, six mencauds de blé (3). Guillaume d'Hersin est témoin de la donation que le sire de Kaieu fait, en 1240, d'une dime de blé à l'abbaye du Mont St-Martin (4).

En 1250, Hues, Vanemers, Robert et Eustache d'Hersin (5) sont mentionnés comme hommes liges du seigneur de Béthune (6).

Eustache d'Hersin donne en 1253 à la maison de Gaudiempré, membre de la commanderie de Hautavesne, six mesures de terre sises à Gaudiempré (7). Enfin, en 1276, Gilles, sire de Berlettes (8) et d'Hersin vend, après pauvreté jurée, à Jacquemon de Noé 28 mencaudées de terres sises à Hersin (9).

A partir de cette époque on ne trouve presque plus de trace de la famille d'Hersin. Mentionnons, toutefois, Gilles d'Hersin qui servit un dénombrement en 1401 (10); Peronne d'Hersin qui avait épousé Jacques de la Vasserie (1407) (11), Jean d'Hersin (12),

(1) Extrait de l'inventaire chronologique de la Chambre des comptes de Lille concernant la province d'Artois.

(2) Moreau, T. 132, p. 13.

(3) *Cartulaire de Saint-Barthélemy de Béthune*.

(4) Le Carpentier. *Hist. du Camb.*, preuves, p. 28.

(5) On voit dans l'acte de vente de la dime d'Estrées au chapitre d'Arras qu'un Robert d'Hersin, fils de Jean, avait eu des terres dans ce village. Nous n'osons affirmer que ce soit ce même personnage. *Bibl. Nat.*, latin 17,737.

(6) *Hist. de Béthune*, par A. d'Héricourt. — Preuves.

(7) *Arch. Nat.*, S. 5207.

(8) Il existait à Hersin un lieu dit Berlettes.

(9) Savoir : 10 mencauds au Moulin de Coupigny, 7 aux Tombes et 11 à la Marlière. *Bibl. Nat. Français*, 20,397.

(10) *Arch. Nat.*, P. 2046.

(11) *Arch. nat.*, P. 2050.

(12) *Bibl. d'Arras*, m. 333. Extrait de pièces originales par Lopez, p. 109.

chevalier, et Jacques d'Hersin, écuyer (1), le premier vivant en 1528 et le second en 1573; enfin Jacques d'Hersin, qui ne prend aucune qualification nobiliaire et qui était propriétaire d'une petite terre noble en 1729 (2).

La terre d'Hersin s'est trouvée extrêmement morcelée, soit par suite de mariages, soit à cause de ventes successives occasionnées par la pauvreté dans laquelle paraissent être tombés les premiers propriétaires. Il serait très-difficile de faire l'histoire de tous les fiefs qu'on trouve dans ce village. Nous croyons, toutefois, devoir mentionner dans l'intérêt des généalogistes les principales seigneuries ainsi que le nom des familles qui les ont possédées.

Fief Bachelet. — Ce fief avait été acheté, vers 1407, à Jacques de la Vasserie, mari de Péronne d'Hersin. Il appartient aux de Mareuil, aux d'Olhain, aux de Berghes, aux de Ghistelles, aux de Crequy et aux de Nasseau, ceux-ci concurremment avec le chapitre de St-Barthélemy de Béthune (3).

Le *fief de Beaufort* fut d'abord la propriété de la famille de la Personne. Tassart de Beaufort qui épousa Marie de la Personne (4) donna son nom à cette terre. Vers 1720, François de Partz de Pressy, par suite de son mariage avec Elisabeth (ou Isabelle) de Beaufort, en devint propriétaire (5). C'est ainsi qu'elle parvint à l'évêque de Boulogne.

Bellaire, petite terre dont une branche des Coupigny a pris le titre (6) et sur laquelle était bâti un château. Cette propriété fut

(1) *Arch. Nat.*, p. 2046.

(2) *Arch. nat.*, P. 2046.

(3) *Arch. Nat.*, P. 2047.

(4) Ils vivaient en 1400. Du Hays, *Esquisses généalogiques*.

(5) *Arch. Nat.*, P. 2046-2056.

(6) Le Chesnaye des Bois. *Arch. Nat.*, P. 2056.

vendue au siècle dernier à M. Stappens, et le château fut démoli en 1792 (1).

Le *fief Despreaux (de Pratulis 1227)* appartenait anciennement aux seigneurs de Carency. Guillaume en fit don au mois d'avril 1227 à Hugues II, son neveu, à charge de payer chaque année deux muids de blé aux pauvres du village d'Hersin. Hugues mourut sans postérité et ce fief passa à son frère Jean de Carency, seigneur Desplanques. Michel, son second fils, obtint, par succession, cette terre qu'il laissa à son neveu Roger. Celui-ci paraît l'avoir donnée à Hugues II, Desplanques, seigneur de Vendin, son frère. Hugues IV, puis Jean III et Jean IV en héritèrent. Ce dernier épousa Simonne d'Hesdigneul, et leurs descendants conservèrent ce fief jusqu'à la révolution (2).

La seigneurie de *Fillères* fut achetée par le sieur Coppens en 1768 des Flahaut, seigneurs de la Tourette. Ceux-ci l'avaient eu des du Quesnoy, qui eux-mêmes l'avaient acquis de Joseph Hubert, seigneur de Tannay (3).

Le *fief d'Herbeval* fut la propriété des de Créquy et des de Berghes (4).

Hersinel était une terre qui vint aux Nicolas par succession des de Paris (5).

Le *fief du Chauffour* appartient aux de Coupigny (6).

Le *fief de Paris* mouvait du château de la Fosse (7); jusqu'au

(1) Note de M. Tavernier de Monsdhiver.

(2) Voir la notice sur le village d'Hesdigneul. Voir également l'histoire de M. l'abbé Douay d'après laquelle nous avons établi cette généalogie.

(3) *Arch. nat.*, P. 2047-2057.

(4) *Arch. nat.*, P. 2046.

(5) *Arch. nat.*, P. 2057.

(6) *Arch. nat.*, P. 2046.

(7) *Arch. nat.*, P. 2046 à 2048, 2056.

commencement du siècle dernier, il fut possédé par les de Paris puis par les de Berghes et les Coppens.

Tringuehem, ou *Tringuehem*. — Ce fief était possédé en 1407, par Jeanne de Tringuehem, puis il appartient aux de Mareuil aux de Berghes aux de Créquy et aux de Ghisteltes (1).

Parmi les établissements religieux qui avaient des biens ou des rentes à Hersin nous citerons d'abord l'Abbaye du Mont Saint-Eloi. L'abbé de ce couvent avait justice vicomtière sur ses terres qui du reste avaient été amorties par le comte Robert d'Artois en 1293 (2). Il possédait en outre deux dîmes qui lui avait été vendues l'une par Gui d'Hersin et l'autre par Robert Makereau en 1225 (3).

Le chapitre de Saint-Barthélemy de Béthune, acheta en 1222 une terre à labour, des hotes, leurs manses et une rente que Barthélemy de Servin tenait à Hersin de Pierre de Gouy (4). En mai 1257, il y eut un accord entre le chapitre et le comte de Flandre, seigneur de Béthune ; il en résulta que le chapitre jouirait sur tous les hotes tant dans l'échevinage de Béthune que dans les villes et échevinages de Nœux et Hersin des mêmes droits, justice échanges et domaine que les pairs du château de Béthune avaient sur les leurs, sauf que ceux du chapitre ne devaient aucun service, si ce n'est à Dieu (5).

Ce chapitre avait également à Hersin un droit de dime. En 1259, des difficultés naquirent à ce sujet avec le couvent du Mont Saint-Eloi ; le débat fut porté devant deux chapelains de l'église d'Arras qui furent chargés de désigner les terres de Nœux et d'Hersin sur lesquelles chacune des parties pouvait prélever la dime (6).

(1) *Arch. nat.*, P. 2046, 2057, 2060.

(2) *Arch. nat.*, P. 2048.

(3) Duchesne. *Hist. de la Maison de Béthune*, preuves page 47 et 109. La première de ces ventes ne peut être datée ; nous la croyons de 1275 à 1280.

(4) *Arch. du Pas-de-Calais, Cartulaire Saint-Barthélemy*, f. 23.

(5) *Id.* P. 87.

(6) *Cart. Saint-Barthélemy*, f° 80.

L'abbaye d'Anchin avait quelques terres qui furent amorties en même temps que celles du Mont Saint-Eloi par le comte Robert d'Artois (1). Des contestations s'élevèrent entre ces religieux et le comte de Namur, seigneur de Béthune, relativement à la justice de ces terres : les prétentions des religieux furent écartées (2).

Mentionnons encore le chapitre d'Arras (3) qui était propriétaire d'un alleu; les chevaliers hospitaliers de Hautavesne (4), l'Abbaye de St-Vaant (5), et l'Abbaye de Choques (6) qui avaient quelques biens à Hersin.

Il existait très-anciennement une maladrerie à Hersin dont les propriétés furent réunies par arrêt du conseil d'Artois du 20 juin 1698 à celles de l'hôpital des pauvres malades de Béthune (7).

BRACQUINCOURT

1250. Brakinkort, *Liste des Hommes liges du sire de Béthune.*

Il existait autrefois dans ce hameau un château; au siècle dernier (1730) (8) on voyait encore une tour et quelques bâtiments qu'on nommait le chef lieu de Braquincourt.

M. de Rosny cite un Simon de Bracquincourt, vivant en 1221, Cossart de Bracquincourt en 1351, et Jean Marrois de Bracquincourt, prêtre, notaire apostolique et impérial en 1380 (9).

(1) *Arch. nat.*, P. 2048.

(2) *Arch. de la Chamb. des comptes de Lille*, B. 1270.

(3) *Cart. de Notre-Dame, d'Arras.*

(4) *Arch. nat.*, S. 5920 compte de 1525.

(5) *Cart. de Guimann*, P. 400.

(6) Le biens que l'Abbaye de Choques possédait à Hersin lui avaient été donnés en 1255 par Jean de Moubornechon. *Arch. du Pas-de-Calais, fonds Choques.*

(7) *Bibl. nat.*, Français 11622.

(8) *Arch. nat.* P. 2062.

(9) *Recherches généalogique.* Cette famille aurait porté : d'argent au croissant de sa bel.

En 1250 le sire de Bracquincourt est cité parmi les hommes liges de l'Avoué d'Arras, seigneur de Béthune (1). Nous avons trouvé en outre, en 1304, une demoiselle de Bracquincourt, veuve de Ernoul Casset, en son vivant Bailli d'Arras (2), et un siècle plus tard Mahaud de Bracquincourt, femme de Jean Dupré (3). Nous ne savons si ces personnages appartenaient à la même famille, ni l'époque à laquelle la terre de Bracquincourt passa aux Bernemicourt; quoi qu'il en soit, il résulte de nombreux dénombrements servis au château de Béthune que cette maison était propriétaire de ce domaine au xvi^e siècle (4). Nicolas de Singenois (5) marié et bail de Marie de Bernemicourt en servit l'aveu en 1601. Nous constatons ensuite que cette terre appartient aux Mallet de Coupigny, et fut achetée en 1767 par M. Coppens d'Hontschoote (6).

Le seigneur de Bracquincourt avait le droit de banalité; mais en 1730 le four était affermé depuis longtemps aux habitants (7).

COUPIGNY

1071. Copegni. Donation de l'évêque Lietbert.

1180. Copegny. Cession d'une dime par Gui d'Hermin.

1343. Recettes de Lens, *Bibl. nat.*, Flandre, 189.

La famille de Coupigny était une branche de celle de Wavrin dont elle portait les armes légèrement modifiées (8).

(1) *Histoire de Béthune*, par A. d'Héricourt (preuves).

(2) *Bibl. nat.*, Colbert. 188.

(3) Accord fait avec le chapitre d'Arras d'une part et A. Jean Dupré et Mahaut de Bracquincourt sa femme demeurant en la dite ville. *Arch. du Pas-de-Calais*. G. 24

(4) *Arch. nat.*, P. 2046.

(5) Nous trouvons écrit plusieurs fois Samiénois; ne faudrait-il pas lire Saint-Genois? *Arch. nat.*, P. 2046.

(6) *Arch. nat.*, P. 2062.

(7) Note de M. Taverne de Monsdhiver.

(8) Les Wavrin portaient d'azur à l'écusson d'argent en abîme et les de Coupigny d'azur à l'écusson d'or.

En 1071, Roger de Coupigny fut témoin de la donation que fit l'évêque Lietbert à l'église de Lens (1). En 1180, Pierre de Coupigny consentit la cession d'une dime, sise à Hersin, que Gui, seigneur d'Hersin fit à l'abbaye du Mont Saint-Eloi (2).

Amaury de Coupigny est présent à la vente que Hugues d'Hersin fait en 1226 à Simon, curé de Beuvry (3).

En 1250, le sire de Coupigny figure parmi les pairs du château de Béthune (4). Anne (alias Jeanne), dame héritière de Coupigny, apporta en 1315 cette terre en mariage à Jean Mallet, seigneur de Granville (5). Leurs descendants prirent le nom de Mallet de Coupigny et conservèrent les armoiries des Coupigny, en y cousant un chef à leurs armes (6). Nous citerons parmi ces seigneurs, Jean III, seigneur de Coupigny qui fut tué à la bataille de Rosebecque, 1382. Jean IV, créé chevalier à la bataille de Liège, 1407. Jean VI, chambellan du duc de Bourgogne et capitaine de son château de Gosnay (il testa en 1513). Antoine, frère du précédent abbé du Mont Saint-Eloi (mort en 1520). •

En 1628, la terre de Coupigny, passa dans la maison de Berghes par le mariage de Catherine Mallet, avec Charles de Berghes Saint-Winock. Cette famille resta jusqu'en 1747, propriétaire de ce domaine, qui, à cette époque, fut vendu par Philippe de Berghes, prince de Rache à Jacques Coppens d'Hontschoote (7). Ce fut Jacques Coppens qui remplaça l'ancien château fortifié des seigneurs de Coupigny par l'habitation qui existe aujourd'hui.

Les seigneurs de Coupigny avaient justice vicomtière et droit de banalité (8).

GAVION fait aujourd'hui partie du village d'Hersin; autrefois

(1) Le Carpentier. *Hist. du Cambresis*, preuves, p. 10.

(2) Duchesne. *Hist. de la maison de Béth.*, preuves, P. 47.

(3) *Cart. Saint-Barthélemy de Béthune*.

(4) *Histoire de Béthune*, par A. d'Héricoart, preuves.

(5) *Cabinet des titres*, famille Mallet.

(6) De gueules à trois fermeaux d'or.

(7) Renseignements fournis par M. Taverne de Mousdhiver. — *Arch. nat.* P. 2057.

(8) *Arch. nat.*, P. 2062.

c'était un hameau qui après avoir appartenu aux seigneurs de Carency (1) devint la propriété des de Coupigny (2).

En 1537, les habitants, d'après l'ordre donné par le comte de Rœux, firent le guet dans leur église. Les Français attaquèrent le village et essayèrent de forcer le clocher. N'ayant pu réussir, ils revinrent en grand nombre et mirent le feu à l'église pour forcer les habitants à se rendre (3). Mais ceux-ci se réfugièrent dans une carrière qui communiquait avec le clocher et y attendirent le départ de leurs ennemis. Les Français incendièrent alors trente maisons et enlevèrent les meubles et les bestiaux des paysans (4). Plus tard en 1710 les alliés vinrent à Hersin et les habitants résistèrent encore (5).

Lors de la Révolution, le village eut à souffrir de l'exaltation de quelques habitants et l'église servit de salle aux réunions républicaines (6). Du reste, Florent Behin qui fut député à l'Assemblée Nationale de 1789 et qui se fit remarquer par ses pamphlets, avait été curé d'Hersin.

Ce village fut érigé en chef-lieu de canton en 1795.

L'église qui a été reconstruite en 1772 a encore quelques parties anciennes, notamment du xvi^e siècle.

Il existe à Hersin de grands souterrains ou refuges, peut-être ceux qui abritèrent les habitants en 1537, et M. Terninck a retrouvé des fondations romaines près de ce village (7).

(1) En 1187, Elbert de Carency, fit don à Hugues de quatre mencaudées de terres sises à Hersin, près Gavion-Douay, ouvrage cité, preuves, p. 3.

(2) Note de M. Taverner de Monsdhiver. Voir *aux Archives de Béthune*, les dénombrements servis par les de Coupigny, et notamment celui de 1750.

(3) D'après l'enquête, ils auraient été 10,000 hommes et cinq à six cents pionniers.

(4) *Arch. nat.*, J. 1015.

(5) P. Ignace. *Dictionnaire*.

(6) Voir les *Cris des Habitants de Béthune* et les archives communales.

(7) *Bulletin des Ant. dép.* T. III.

HESDIGNEUL

1153. Hesdinoeil. — Bulle d'Eugène III.
1155. Hesdinuil. — Bulle d'Adrien IV.
1189. Hesdiniolium. — *Arch. nat.*, M¹⁰ 25.
1256. Hesdigneul. — Charte de Wuaillaume d'Hesdigneul.
» Hesdihnoul. Id.
1360. Hesdignoel. — Instructions données aux commissaires chargés de lever la rançon du roi Jean, publ. par M. Richard.
1360. Hesdignoecil. — *Idem.*
1388. Hesdignoecil. — Dénombrement de la terre d'Hesdigneul. Douai. *Histoire gén.* Pr. p. 34.

L'autel d'Hesdigneul appartenait à l'évêque d'Arras, qui était décimateur conjointement avec le prieur de Saint-Prix et celui de Rebreuves.

Le pape Eugène III, en 1153, et le pape Adrien IV, en 1155, par leur bulle adressée à Godescalque, évêque d'Arras, reconnurent que cet autel faisait partie de la manse épiscopale (1).

Le domaine d'Hesdigneul se composait de terres tenues en pairie du château de Béthune et d'un fief mouvant du même château. Les seigneurs avaient justice vicomtière et basse justice (2).

Ces terres appartenaient à la famille d'Hesdigneul (3), sur laquelle on a peu de documents. En 1256, Guillaume d'Hesdigneul renonça en faveur des hospitaliers de Haut-Avesne, aux droits qu'il pouvait avoir sur trois mencaudées de terre que ces religieux possédaient à Ruit (4).

En 1388, Simonne, fille et héritière de Jean, seigneur d'Hesdigneul, apporta en mariage à Jean Desplanques, sieur de Vendin,

(1) *Bibl. nat. Cartulaire du chapitre d'Arras.*

(2) *Histoire généalogique des branches de la maison de Béthune existant en Flandre et en Artois et connues pendant plusieurs siècles sous le nom de Desplanques*, par l'abbé Douay, p. 36.

(3) La famille d'Hesdigneul portait d'or au canton de gueules chargé d'une rose d'argent. (Voir le sceau de G. d'Hesdigneul aux *Arch. nat.*, S., 5211.)

(4) *Arch. nat.* S., 5211.

d'Espréaux, etc. (1), ce domaine dont leurs descendants étaient encore propriétaires lors de la Révolution. Baudoin, leur fils, fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (1415). Michel Desplanques fut gouverneur de Béthune, vers 1536. Pierre servit dans les armées de Charles V et de Philippe II : il assista au siège de Théroüanne, 1553, aux batailles de Renty (1554), et de Saint-Quentin (1557). Jean, II^e du nom, accompagna le duc de Parme dans toutes ses campagnes, tant dans les Pays-Bas qu'en France ; il était capitaine en chef de la compagnie colonelle de ce prince. Il assista au siège de Cambrai (1595), à ceux de Calais et d'Ardres (1596), et en reconnaissance de ses services il fut créé chevalier par l'archiduc Albert (5 mars 1614). Ce seigneur fut le premier qui reprit le nom de Béthune (2). Charles-François, capitaine d'une compagnie du Royal-Wallon, obtint le titre de marquis vers 1673. Eugène-François de Béthune, marquis d'Hesdigneul, fut député à la cour pour la noblesse d'Artois en 1699 et en 1715, et député ordinaire des États de cette province en 1712, 1713 et 1714. Ce fut lui qui fit rebâtir le château d'Hesdigneul.

Eugène-François fut créé prince de Béthune-Hesdigneul par l'Empereur Joseph II, 6 septembre 1781, et duc et pair par Louis XVIII, 24 mai 1818. Ce gentilhomme se distingua par son amour des lettres ; il fut membre de plusieurs académies, notamment de celle d'Arras, où il remplit les fonctions de chancelier, 1770, et directeur, 1771.

L'église d'Hesdigneul est peu intéressante. La nef remonte à 1598, le chœur à 1622 et la tour à 1629. On y remarque la sépulture de Jean de Béthune, mort en 1636. C'est une grande pierre de marbre bleu sur laquelle ce seigneur est représenté en demi-relief. L'église possède plusieurs tableaux curieux provenant de la chapelle des dames chartreuses de Gosnay ; le tableau de sainte

(1) Bibl. d'Arras, M., 321. — Lepez. *Généalogies*, p. 186. — Douay, ouvrage précité, p. 23. Voir également Notice sur la maison de Béthune-Hesdigneul des anciens comtes souverains de Flandre et d'Artois, par A. Boudin. *Paris*, 1844, in-8.

(2) La famille Desplanques descendait des seigneurs de Béthune, avoués d'Arras. Voir Commune d'Hersin, fief d'Espréaux.

Ursule est surtout digne d'intérêt. La cloche, qui est plus ancienne que l'église, a été donnée en 1573, ainsi que le porte son inscription, par Antoinette de Bours, veuve de Michel Desplanques.

Le château, qui a été construit, comme nous l'avons dit plus haut, par Eugène-François de Béthune, est surtout remarquable par sa situation.

HOUCHIN

1068. Hucin. — Charte de l'évêque Lietbert.

L'autel d'Houchin appartenait à l'abbaye du Mont Saint-Eloy. Il lui avait été donné en 1068 par l'évêque Lietbert, qui l'avait affranchi de tout droit, sous la charge de payer chaque année à la saint Remy une redevance de douze deniers (1).

L'abbaye possédait en outre à Houchin un petit fief et une partie de la dîme de ce village, cinq gerbes sur neuf (2).

L'abbaye de Saint-Vaast avait également deux parts de la dîme d'Houchin pour lesquelles elle recevait au XII^e siècle du seigneur du Maisnil six mencauds de blé (3).

En 1250, Robert du Mesnil vendit, après pauvreté prouvée, à Yser, chanoine d'Aire, la dîme qu'il avait dans ce village et qu'il tenait de Siger de Gand, seigneur d'Houdain. Il céda en même temps la grange et les appendances de la dite dîme (4).

Il exista une famille très-ancienne qui tira son nom de ce village et dont la branche cadette posséda le fief de Douvrin et la seigneurie d'Annezin. On connaît peu ces anciens seigneurs ; toutefois nous citerons Hugues de Houchin, témoin de la charte par

(1) Moreau, T. 30, p. 73. Cette donation fut souvent confirmée, notamment en 1118 par Robert, évêque d'Arras, et en 1128 par Raimond, arch. de Reims. (Moreau, T. 48, p. 151, et T. 53, p. 80.

(2) Registres aux vingtièmes.

(3) Guimann, p. 400.

(4) *Cart. des Chapellenies, Bibl. nat. latin.* p. 29.

laquelle, en 1109, Wavrin de Dourges fit don de terres sises à Dourges et à Noyelles à l'abbaye du Mont Saint-Eloi (1); Gilles d'Houchin, qui céda en 1202 à l'abbaye d'Honnecourt, à la sollicitation de sa femme et de son fils Renaud, religieux de ce monastère, la dime qu'il avait à Honnecourt (2); Robert d'Houchin, qui fonda en 1278 une chapelle dans l'église d'Houchin, avec faculté d'appliquer à une autre fondation la dot qu'il avait consacrée à cette œuvre (3). En 1294 (4), nous trouvons une décharge de tutelle donnée à Roger Desplanques par Robert d'Houchin, chevalier, Jean et Hugues, écuyers, tous trois fils de Robert d'Houchin et de Marie Desplanques. Ces seigneurs étaient-ils encore en possession de la terre d'Houchin, on ne peut l'affirmer. Quoi qu'il en soit, ce domaine paraît être passé à la famille du Maisnil, et au xvi^e siècle il était possédé par les Le Blanc. En 1574, Jeanne Le Blanc, fille de Guillaume et de Jeanne de la Motte, dame de Beaussart, l'apporta en mariage à Charles de Montmorency, seigneur de Croisilles (5). La famille de Montmorency posséda cette terre jusqu'à la fin du siècle dernier.

Le fief d'Houchin mouvait du château de Béthune et paraît être un démembrement de la terre principale. A la fin du siècle dernier il avait été acheté par le sieur Gottran (7).

(1) Duchesne, *Histoire de la Maison de Béthune*. Preuves p. 362.

(2) Le Carpentier, T. II, p. 689.

(3) Cette dot se composait de 12 mencaudées de terre. Jean, seigneur de Mingoal et proche parent de Robert, obtint de l'abbé Etienne que cette donation servit à édifier sur son fonds une église paroissiale pour soulager les habitants de Mingoal et de Villers. (*Petite Chronique d'Aubigny*.)

(4) Douay. *Hist. gén. des branches de la maison de Béthune, connues sous le nom Desplanques*, p. 25. Preuves.

(5) *Arch. Nat.*, P. 2060.

(6) Duchesne, *Histoire de la maison de Montmorency*, p. 481. Guillaume le Blanc fut conseiller de la Chambre des Comptes de Lille (*La Flandre illustrée par l'institution de la Chambre du Roi à Lille*), et chevalier de la Toison d'Or. Le Pez donne son épitaphe. *Bib. d'Arras*, m. 358. *Recueil d'épithaphes*, p. 381.

(7) *Arch. Nat.*, P. 2050.

Auparavant il appartient aux de Coupigny (1), auxquels il était venu des de Noyelles. Ceux-ci en étaient déjà propriétaires en 1403 (2), et nous croyons, sans pouvoir en fixer la date, qu'ils l'avaient acquis des d'Houchin par mariage. Il existe, en effet, plusieurs alliances entre ces deux familles.

Le fief de la Rose s'étendait sur les terroirs d'Houchin et de Drouvain ; il relevait du château de Béthune. Godefroi Couillars en servit le dénombrement en 1407 comme successeur de Philippot de la Rose (3) ; plus tard, en 1526, nous trouvons les de Hons ; en 1575, Jacqueline Lejosne, veuve d'Antoine de Hons, puis les Desplanques et en 1749 les Courlier. En 1760, l'aveu de ce fief est présenté par Marie Courlier, Quentine Monpetit, veuve d'Antoine Robinot, Barbe de Hons, tant en leur nom qu'en celui de Ponthins du Perray, et en 1766 par Chrestien Gottran, qui avait fait l'achat de cette terre des héritiers du sieur Courlier (4).

La municipalité d'Houchin eut à souffrir de l'exaltation révolutionnaire de Duquesnoy qui, le 26 germinal an II, fit ordonner l'arrestation de ses membres dans une séance publique de l'administration du district (5).

Le chœur de l'église d'Houchin date de 1619 : il fut construit par les religieux du Mont Saint-Eloi. Quant au clocher, il fut bâti par les Montmorency en 1761. On remarque dans l'église des fonds baptismaux en grès piqué remontant à la fin du xvi^e siècle.

(1) Reg. aux vingtièmes.

(2) Voir la généalogie des d'Houchin, au cabinet des titres, et dans le *Recueil de généalogies de quelques familles originaires des Pays-Bas*.

(3) Pour un fief qui fut jadis Philippot de la Rose, *Arch. nat.*, P. 2060. La famille de la Rose paraît originaire de Béthune ; nous trouvons, en effet, à cette même époque des échevins et des bourgeois de Béthune, qui paraissent faire partie de cette famille. *Cart. de Gosnay*.

(4) *Arch. Nat.*, P. 2046, 2050 et 2060. *Arch. de Lille, état des reliefs des fiefs tenus du roi à cause de son château de Béthune*.

(5) *Cris des habitants de Béthune*, p. 76.

HOUDAIN

1070. Hosden. Charte de Saint-Lietbert.
1145. Hosden. Bulle du pape Eugène III.
- » Heusden. Donation d'Anselme, d'Houdain à l'abbaye d'Eaucourt Le Pez, extrait concernant les familles de Flandre. *Bibl. d'Arras*, m. 319, p. 259.
1148. Hosdinium. Privilège de Sibille, comtesse de Flandre.
1213. Hosdain. *Généalogie des comtes de Flandre, historiens des Gaules*, T. XVIII, p. 565.
1242. Hosduen. Charte d'Hugues II, accordée à l'abbaye de St-Pierre de Gand, Du Chesne. *Hist. de la maison de Guînes*, preuves, p. 517.
1246. Hosdein. Charte d'Hugues II, en faveur de St-Pierre de Gand, Du Chesne. *Ibidem*, p. 521.
1260. Osdein. Sceau de Marie, châtelaine de Gand. *Ibidem*, p. 528.
1263. Housdaing. Charte de Hugues II, en faveur de l'abbaye de Los. Du Chesne. *Ib.*, p. 529.
1284. Hocsdeng. Charte d'Hugues III, accordée à la collégiale de Harlebecque, Du Chesne, p. 533.
1307. Houdaing. Octroy à Thibaud de Cepoy, de 600 livres de revenus sur la terre d'Houdain.
1399. Oudaing. Compte du receveur d'Artois. *Arch. de Lille, C. des C.*, B. 1299.

L'ancienne famille des seigneurs d'Houdain, portait d'or au créquier de sinople à un lambel d'azur de trois pièces (1). Quelques généalogistes ont cru pour cette raison qu'elle n'était qu'une branche de l'illustre maison de Créquy. Quoiqu'il en soit, de nombreuses chartes prouvent l'ancienneté de cette famille.

En 1067, Anselme, seigneur d'Houdain souscrivit des lettres octroyées par Bauduin, comte de Flandre à l'abbaye de Saint-Winoc, de Berghes (2), Son fils Anselme II est témoin de la donation faite en 1071 par l'évêque Lietbert à l'église de Lens (3).

(1) Du Chesne. *Histoire de la maison de Béthune*, p. 136.

(2) Du Chesne. *Histoire de la maison de Guînes, d'Ardes et de Gand, preuves*, p. 183.

(3) Le Carpentier. *Hist. du Cambrésis*, T. II, preuves, p. 10.

Ce seigneur, d'après Du Chesne (1), eut trois fils; Anselme III, seigneur d'Houdain, Eustache, seigneur de Choques et Gunfroy ou Geofroy qui est connu pour s'être emparé des revenus de l'autel de Bruay (2).

Anselme III fut sénéchal de Sibille de Flandre et se trouve mentionné dans un privilège que cette comtesse accorda à l'abbaye de Saint-Vaast en 1148 (3). Précédemment en 1145, il avait donné à l'abbaye d'Eaucourt, toutes les terres que sa femme Angéline de Saint-Pol et lui avaient à Courcelles-le-Comte, ainsi qu'à Gaillescourt (4).

Hugues, fils aîné (5) d'Anselme hérita de la terre d'Houdain, que Béatrix sa fille apporta en mariage à Siger II, châtelain de Gand. Ce seigneur tint une grande place dans l'histoire de la Flandre. Pendant la minorité des filles de Baudouin de Constantinople, il fut appelé avec Jean de Nelles, châtelain de Bruges, à la direction des affaires de ce comté; il s'employa notamment au mariage de Jeanne avec Ferrand de Portugal (6). On le vit à côté du nouveau comte à son entrée en Flandre, et, au traité de Pont-à-Vendin (1212) (7), il signa comme otage de Ferrand (8). Mais bientôt Siger dut quitter la Flandre; il se réfugia auprès de Louis, fils de Philippe-Auguste, avec lequel au dire de Jacques de Guyses (9), il s'allia. Le comte Ferrand confisqua alors tous les biens que Siger possédait dans ses états, ravagea ceux qui se trouvaient sur la frontière et quand, en 1213, il entra en Artois, il brûla le bourg d'Houdain, le prieuré excepté, et le château de

(1) *Hist. de la maison de Béthune*, p. 138.

(2) *Bibl. Nat.* — Moreau, t. LIII, p. 47.

(3) Guimann, p. 187.

(4) *Ferreoli Locrii. Chronicon belgicum*, p. 304.

(5) Nous citerons parmi les autres fils d'Anselme Guy d'Houdain, qui prit part à la croisade de Constantinople. *Villehardouin, éd. Paulin. Paris*, p. 4.

(6) Meyer. *Annales*, L. VIII.

(7) *Hist. de Flandre de Ed. Le Glay*, T. I, p. 473.

(8) *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, par L. Delisle.

(9) L. XX, Ch. 21.

Bellemaison qui appartenait également au châtelain de Gand (1). Mais après la bataille de Bouvines, Siger recouvra ses domaines. Le traité, qui fut signé le 24 octobre 1274, porte, en effet, que la comtesse de Flandre devra restituer les biens de Jean de Nelles et de Siger de Gand, ainsi que ceux de tous les hommes du roi qui feraient leur paix (2). Siger rentra alors en Flandre, où il mourut en 1227, laissant de Béatrix d'Houdain huit enfants.

Hugues V, fils aîné de Siger, eut en partage la châtellenie de Gand et la terre d'Houdain ; mais on voit par une charte en date de 1223, conservée en l'abbaye du Mont-Saint-Eloy et relative à la dîme de Letlihue, qu'avant la mort de son père, il se qualifiait déjà de seigneur d'Houdain (3). Il prit également ce titre lorsqu'il confirma en 1225 à la même abbaye la dîme de Bajus, et au prieuré de Rebreuves la dîme du Maisnil (4). De son mariage avec Ode (5) de Champagne, il eut plusieurs enfants.

Son fils aîné, Hugues II, seigneur d'Houdain, épousa vers l'an 1241 Marie de Gavre (6). En 1245, il vendit à Robert d'Artois après pauvreté prouvée, et moyennant 550 livres, les bois du Vaust ou du Waust (7). En 1265, il céda à l'abbé du Mont Saint-Eloi quelques droits qu'il prétendait avoir contre lui à Houvelin (8). Hugues II mourut cette année en laissant pour successeur son fils Hugues (9), III^e du nom, qui épousa Marie du Rœux : avec lui finit la ligne masculine des anciens châtelains de Gand. Il n'eut en effet que des filles, dont l'aînée, Marie, fut héritière de la châtellenie de Gand et de la seigneurie d'Houdain.

Marie de Gand, fille et héritière de Hugues, fut mariée en 1280 à Gérard de Sottenghien, seigneur flamand, qui, au service du

(1) Meyer. *Annales*, L. VIII.

(2) *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, par L. Delisle.

(3) Du Chesne, *Hist. de la maison de Guînes*, preuves, p. 488.

(4) *Hist. de la maison de Guînes*, p. 490 et 491.

(5) *Ibidem*, pag. 331.

(6) *Ibidem*, pag. 339.

(7) *Ibidem*, preuves, p. 518.

(8) *Ibidem*, preuves, p. 529.

(9) *Ibidem*, pag. 545.

comte de Flandre, prit une part importante aux luttes de son suzerain contre le roi de France. Marie fut mise en possession dès son mariage de la seigneurie d'Houdain, dont son père retint l'usufruit. Elle mourut vers 1289, laissant deux enfants, Hugues et Marie (1). Il paraît que Gérard conserva jusqu'à sa mort l'usufruit du domaine de sa femme ; en effet, il possédait en 1304 cette seigneurie, qui fut confisquée sur lui par Philippe le Bel. Gérard devait s'être attiré le courroux du roi par la fidélité avec laquelle il servit son seigneur ; il figure, en effet, en 1304, en 1305, et en 1307, comme ambassadeur du comte de Flandre auprès du roi (2).

Le bailli d'Amiens percevait, au nom du roi, les revenus des biens confisqués sur ce domaine ; six cent livres de rente, à prendre sur la terre d'Houdain, furent données par Philippe le Bel à un de ses chevaliers, Thibaud de Cepoy, maître des arbalétriers de France.

La déposition de Gérard de Sottenghien, ne fut pas de longue durée ; en 1307, par suite d'un traité conclu entre le Roi et Robert de Béthune, Gérard recouvra ses biens ; Thibaud reçut en récompense une rente de six cents livres à prendre sur le trésor royal (3).

Hugues de Sottenghien, fils et successeur de Gérard, mourut en 1320, laissant de sa femme Béatrix de Putta, un fils connu sous le nom de Hugues le Jeune. Ce dernier épousa Catherine de Maldeghem, dont il n'eut pas d'enfants.

Après lui, la seigneurie d'Houdain passa aux descendants de la fille de Gérard. Marie de Sottenghien avait épousé en premières noces, Hugues VI d'Antoing, seigneur d'Espinoy, et en secondes noces, Guy de Flandre, seigneur de Richebourg. Sa fille, Isabelle, née du premier mariage, hérita du fief d'Houdain après la mort de Hugues le Jeune. Elle épousa successivement (4)

(1) Duchesne, *Maison de Béthune*, passim.

(2) *Arch. nat.*, Trésor des Chartes. J. 567.

(3) Comp. bailliv. France, année 1305. *Hist. de Fr.* T. XXII, p. 767.

(4) *Bibl. nat.*, Cab. des titres. Melun.

Henry de Louvain, seigneur de Gaerbeck, Alphonse d'Espagne, dit Lacerda (1); et Jean, vicomte de Melun, seigneur de Montreuil, Bellay et de Blangy, grand chambellan de France, qui en 1329 portait le titre de seigneur d'Houdain. Nous trouvons en effet, des lettres datées de cette année, par lesquelles Jean de Melun et Isabelle sa femme obligent envers la reine Jeanne, fille de la comtesse Mahaut, toute leur terre et seigneurie d'Houdain et tous leurs autres biens. Ces biens, saisis à la requête d'une compagnie de Lombards envers lesquels Gérard de Sottenghien avait contracté une obligation de deux cents livres, furent rendus aux propriétaires à charge de fournir caution (2).

Isabeau de Melun, dame d'Houdain, fille d'Isabelle et de Jean de Melun, fut successivement mariée à Pierre de Dreux et à Jean d'Artois, comte d'Eu. En 1367, un accord intervint entre la comtesse Marguerite de Flandre et Jean d'Artois « pour raison de certains procès estans en matière d'appel et complainte de nouvelleté à cause de plusieurs exploits faits par chacune de ces parties en la seigneurie de Houdain. » Chaque partie renonce à ses prétentions; la comtesse usera de sa haute justice et le comte d'eu de sa seigneurie vicomtière, pour laquelle il est reçu à hommage par Marguerite (3).

Jeanne d'Artois, mariée à Simon de Dreux, vicomte de Thouars, releva en 1390 la seigneurie de Houdain qui lui était échue par succession de sa mère, Isabeau de Melun (4). Jeanne mourut sans enfants. Elle paraît avoir légué l'usufruit de sa terre d'Houdain à son parent, Messire Jean de Saucourt (5); quoiqu'il en soit, avant la Saint-Jean de 1420, Bonne d'Artois, fille de Philippe

(1) Alphonse de Lacerda avait hérité des prétentions de son père Ferdinand au trône de Castille. Il fut soutenu par Philippe le Hardi contre Alphonse X: mais cette tentative n'eut aucun résultat. Lacerda réfugié en France, reçut la baronnie de Lunel, et mourut en 1327.

(2) Duchesne, Gand, p. justif., p. 682. *Bibl. nat.*, Flandre, Colbert, 82.

(3) *Bibl. Nat.*, Colb., Flandre, 82, fol. 491.

(4) *Arch. du Nord, Ch. des Comptes de Lille*. Extrait des comptes du domaine d'Arras, relief des fiefs et droitures.

(5) *Ibid.*

d'Artois qui avait été fait prisonnier à Nicopolis et nièce de Jeanne, releva la seigneurie de Houdain.

Bonne avait épousé en 1413, Philippe, comte de Nevers et de Rethel, fils du duc de Bourgogne Philippe le Hardi. Plus tard, en 1424, elle se remaria avec Philippe le Bon. Elle avait eu de son premier mariage Charles, comte de Nevers, mort sans enfants en 1464, et Jean, comte d'Etampes. .

Du vivant même de Charles d'Artois, frère de Bonne, dont nous parlerons tout-à-l'heure, Jean comte d'Etampes paraît avoir joui un certain temps de la seigneurie d'Houdain qui lui était échue en héritage de sa mère. En 1438, le château d'Houdain reçut le duc Philippe, sa femme Isabelle de Portugal, les demoiselles de Clèves et d'Estampes. Nous trouvons vers cette époque, plusieurs actes de maître, émanant du comte d'Estampes et concernant la seigneurie d'Houdain (1). En 1443, Jean de Cincy fut nommé par le comte au poste de prévôt et châtelain d'Houdain, en remplacement de feu Hugues Boinseau. La même année, un état certifié par Jean d'Aix, lieutenant général du prévôt, indique les réparations faites au château, au moulin et au four d'Houdain (2).

En cette année 1443, Colin le Varlet, canonnier, demeurant à Béthune, vint à Houdain « remettre à point les canons, venglaves, crapaudeaux, culeuvrines et autres habillemens de guerre estans au chasteau dudit Houdaing,.. pour ce que on disoit communément que les gens du Roy, que on nommoit escorcheurs, s'étoient vantez de venir logier en ladicte ville de Houdaing et à l'entour (3). »

En 1444, Jean de Bourgogne, comte d'Estampes, remit les droits seigneuriaux qui lui étaient dus pour la vente qu'avait faite Jean de Coupigny, de la cense, terre et seigneurie de Festus, tenues

(1) *Arch. du Nord, Ch. des Comptes*, B. 1530 et 1531, B. 1593.

(2) *Arch. du Nord, Ch. des Comptes*. B. 1534. Nous y notons l'article suivant. « pour avoir fait à l'église ung siège tout neuf, qui sert d'anchienneté au seigneur quand il va à ladicte église, XXXVI solz. »

(3) *Ibid.*, B. 1531.

en fief du château d'Houdain (1). Cela paraît avoir été un des derniers actes du comte d'Étampes en qualité de seigneur d'Houdain ; déjà dès 1443 des différends s'étaient élevés entre lui et son oncle, Charles d'Artois. Il faut admettre que soit à la suite d'un procès, soit par l'effet d'un arrangement de famille, Jean perdit la seigneurie d'Houdain, que releva en 1447, Michel le Crocq, conseiller et procureur du comte d'Eu, chargé par lui de défendre ses intérêts dans cette affaire (2).

Charles d'Artois, qui était revenu en France en 1438 (il était prisonnier en Angleterre depuis 1415) ajouta dès cette époque à ses titres, celui de seigneur d'Houdain (3). Il mourut sans enfants en 1472. Ses biens et ses titres passèrent à Jean de Bourgogne, comte d'Étampes, devenu comte de Nevers depuis la mort de son frère aîné, et le plus proche parent de Charles d'Artois. Dans la lutte entre Charles le Téméraire et Louis XI, Jean prit le parti de ce dernier (4), ce qui lui valut la confiscation de sa terre d'Houdain par le duc de Bourgogne. En 1475, Charles confirma à Antoine, bâtard de Bourgogne, comte de la Roche-en-Ardenne, la donation qu'il lui avait faite de la seigneurie d'Houdain ; il est rappelé dans cet acte que la terre avait appartenu à Charles d'Artois, comte d'Eu, mais que plus tard, ayant été confisquée par droit de guerre, elle avait été donnée au bâtard de Bourgogne (5), malgré les protestations du comte d'Eu. Vint l'occupation du pays par les Français ; la terre d'Houdain fut vraisemblablement confisquée par Louis XI, qui ne tarda pas à en disposer.

En 1488, Jacques de Rambures, conseiller et chambellan de Charles VIII, et ancien serviteur du roi Louis XI, était gouverneur de Saint-Valéry et de Hodenc en Artois (6). Sa fille Antoi-

(1) *Arch. du Nord*, B. 1527.

(2) *Ibid.* B. 1530 à 1531. Extraits des comptes du domaine d'Arras. Chapitre des reliefs, des fiefs et des droitures.

(3) *Bibl. Nat.* Gaignières, 20398, fol. 22 (*Recueil de Quitances*).

(4) Charles le Téméraire l'accusa d'avoir voulu s'enrichir, et le fit emprisonner. On sait qu'en 1472, le duc s'empara d'Eu, de Saint-Valéry, et ravagea tout le comté (*Comines, éd. du Panthéon littéraire*, p. 85).

(5) *Arch. du Pas-de-Calais*, B. 820.

(6) P. Anselme, VIII, p. 65.

nette, avait épousé le malheureux Guy de Humbercourt, comte de Brimen, qui, victime des haines populaires, fut décapité à Gand, en 1476, après avoir été l'un des conseillers les plus influents de Marie de Bourgogne. Antoinette, qui hérita de la seigneurie de Houdain après la mort de son père, consolida ses droits par un acte de 1501, aux termes duquel Engelbert de Clèves, comte de Nevers, héritier de Jean de Bourgogne, lui vendit la terre et seigneurie d'Houdain (1). En 1507, Antoinette de Humbercourt donna sa terre à son fils, Eustache de Brimeu (2).

Eustache de Brimeu, comte de Megen, seigneur de Humbercourt, Houdain et Vesmalle, conseiller et chambellan de Charles Quint, épousa en 1524, Barbe de Hillen, fille de François, baron de Hillen, et de Marguerite, fille bâtarde de l'archiduc Maximilien. L'empereur intervint au contract (3), et « en considération que ladite demoiselle est issue du côté maternel de la maison de l'Empereur, et qu'elle a été nourrie et élevée avec M^{me} Marguerite, archiduchesse d'Autriche, » donna à Barbe d'Hillen, les château, terre et seigneurie de Perlecq (sans doute Eperlecques), et le bois de Beauté, au comte d'Artois ; l'archiduchesse y ajouta une somme de quatre cents florins. La dame de Brimeu dut être douée du douaire coutumier ou de trois cents florins de rente de douaire préfixe, avec sa demeure au château de Houdain.

Charles, comte de Brimeu, gouverneur de la Frise, hérita de la terre d'Houdain à la mort de son père, et la releva avant 1549 (4). Ce seigneur mourut sans postérité.

La terre d'Houdain passa alors à Marie, fille de Georges de

(1) *Arch. du Nord*, reliefs de fiefs et droitures, *loc. citat.*

(2) Un frère aîné d'Eustache, Adrien de Brimeu, capitaine d'une compagnie d'ordonnance sous Louis XII, se distingua dans les guerres d'Italie. Il dut mourir vers 1515 ou 1516. Une sœur d'Eustache, Lamberte de Brimeu, avait épousé Ferry de Croy, seigneur de Rœux, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur d'Artois en 1505. Leur fils, Adrien de Croy, premier comte de Rœux, premier maître d'hôtel de Charles-Quint, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Lille, Douai, Orchies, prit une part active aux guerres contre la France, et mourut en 1553, au siège de Théroouanne.

(3) *Cab. des Titres*, Brimeu.

(4) *Arch. du Nord*, compte des reliefs et droitures, *loc. citat.*

Brimeu, second fils d'Eustache. Elle était mariée à Lancelot de Berlaymont qui releva cette terre pour sa femme en 1572.

Après la mort de Lancelot, Marie épousa en secondes noces Charles de Croy, prince de Chimay et duc d'Arschot, et porta la seigneurie d'Houdain à cette famille, dont M. Kervyn de Lettenhove a caractérisé le rôle historique en ces quelques lignes, qu'on nous permettra de citer :

« Etrange destinée que celle des sires de Croy. Actifs et ardents à poursuivre le but qu'ils se proposent, ils restent sans cesse fidèles à leur double devise : l'une qui révèle leur ambition naissante : *J'y parviendrai, Croy* ; l'autre qui reproduit déjà l'orgueil du succès : *Je soutiendrai Croy*. La faveur du duc Philippe, bien plus que leur fabuleuse descendance des rois de Hongrie, leur permet de s'allier aux maisons de Bavière, de Lorraine, de Bar et de Luxembourg ; sous Jean sans Peur, on les accuse d'avoir pris part à l'attentat de la vieille rue du Temple, de même que peu d'années plus tard on leur reprochera je ne sais quelle complicité dans l'odieux supplice de Jeanne d'Arc. Les communes flamandes les haïssent comme les conseillers les plus inflexibles du duc de Bourgogne ; enfin ils se déclarent en faveur sous Louis XI qui les comble bienfaits, et toutefois ils semblent conclure une alliance plutôt qu'un pacte secret ; car on les voit traiter d'égal à égal avec le roi de France et lui rappeler « que le duc l'avait gardé, porté et soutenu contre la volonté de « son père, ce que nul autre n'eust voulu voir faire. » Malgré leurs intrigues publiques, malgré les discordes domestiques qu'on leur attribue, ils conservèrent par leur habileté une supériorité incontestable sur les hommes qui les entourent. Antoine de Croy avait été surnommé le Grand ; son petit-fils Guillaume de Chièvres, surnommé le Sage, présida à l'éducation de Charles-Quint (1). »

Charles de Croy avait le gouvernement de Bruges ; « ce jeune homme, dit de lui de Thou, habile, à ce que l'on croyait, dans l'art de dissimuler, avait feint longtemps d'être zélé protestant ; il était si bien insinué dans l'amitié des Etats qu'ils l'avaient nommé gouverneur général de Flandre. Mais il y eut peut-être

(1) *Hist. de Flandre*, T. IV, p. 176.

dans sa conduite plus de légèreté d'esprit que d'habileté. Il avait voulu épouser la fille du prince d'Orange : mais comme sa mère, qui était de la maison de Hallwin, femme impérieuse, très-enennemie des protestants et particulièrement des Nassau, ne voulut point y consentir, et jeta les yeux sur Marie de Brimeu, héritière du comté de Mégen, et veuve de Lancelot de Barlaimont, mort depuis peu. Après la mort de son mari, elle s'était retirée à Sedan auprès de Françoise de Bourbon. Chimay s'y rendit, et l'épousa trois ans après (1). »

Il n'entre point dans notre plan de raconter la conduite de ce singulier personnage qui, au rapport de de Thou, après avoir dissimulé et intrigué toute sa vie, finit par n'obtenir que le mépris des catholiques et des protestants. Notons seulement qu'en 1584, il fit rentrer Bruges sous l'obéissance du roi d'Espagne.

Son fils Eustache de Croy, comte de Méghem, n'eut point de postérité. Aussi, du consentement de ses héritiers, il fit don de sa terre d'Houdain à son cousin, Claude de Croy, comte de Rœux, qui releva la seigneurie d'Houdain en 1609 (2). Le domaine était alors estimé soixante-huit mille florins. Claude eut à lutter contre les prétentions de Daniel de Boulainvillers, vicomte de Dreux, gentilhomme de la chambre du roi de France (3); ce seigneur se rattachait à la famille de Brimeu comme descendant de la dernière fille de Ferry de Croy et de Lamberte de Brimeu, mariée à Adrien de Boulainvillers. En 1610, il essaya, mais en vain, de faire prononcer par le Conseil d'Artois, la nullité de la donation qui avait transféré la seigneurie d'Houdain à Claude de Croy (4).

Claude eut, de sa femme Jeanne d'Estourmel, morte en 1646, un fils qui fut Eustache de Croy, comte de Rœux, et du Saint-Empire, seigneur de Diéval, Houvelin, Houdain, la Motte, etc. Ce personnage remplit des fonctions importantes (5). Il fut

(1) De Thou, T. IX. Histoire. Londres, 1734.

(2) Claude était fils d'Eustache Croy, seigneur de Clarques, Rebecq, gouverneur de Tournay et du Tournaisis, et de Anne de Northould.

(3) *Archives du Nord, Comptes des reliefs et droitures*, loc. cit.

(4) *Cab. des titres*. — Boulainvillers.

(5) *Bibl. Nat.*, Fr. 22244. — *Histoire de la maison de Croy*.

maitre d'hôtel du Cardinal-Infant, chevalier de la Toison d'or ; il reçut le commandement d'une compagnie de cinquante hommes d'armes et de trois cents hommes d'infanterie, et le gouvernement de Lille, Douai et Orchies. Il avait épousé Marie de Kesteler, et mourut en 1653, laissant pour héritier Ferdinand Gaston Lamoral de Croy, comte de Rœux, prince du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or et de l'Ordre Teutonique, grand bailli de Hainant et gouverneur de Mons. Ce seigneur prit part aux guerres de l'empire contre les Turcs, guerres qui signalèrent la fin du xvii^e siècle. Il assista à la prise de Seghedin et à la bataille de Zeuca. Il avait épousé Antoinette de Bergues, fille d'Eugénie, comte de Grinberg. Un de leurs fils fut tué en 1703, à la bataille de Spire ; un autre mourut en 1713, à Namur.

Son successeur fut Philippe de Croy, prince du St-Empire, qui épousa Marie de la Tramerie et en secondes noces Louise de Hamal. Du second lit il eut un fils, Ferdinand-Joseph, prince du Saint-Empire, comte du Rœux, grand d'Espagne et chevalier de la Toison d'or, qui fut seigneur d'Houdain. Celui-ci épousa Maximilienne d'Oignies, mais il n'eut pas d'enfants. Il mourut en 1767, en laissant pour héritière Anne-Marie de Croy, sa sœur consanguine (1).

Marie fut mariée à Jean de Beth, marquis de Leyde et grand d'Espagne. Elle vivait encore en 1789 (2).

Le seigneur d'Houdain avait la justice vicomtière qu'il exerçait par son prévôt. Il avait la visite des chemins, flots et flégards à Diéval, Houvelin, Bourmarez, Valhuon, Noyelles, et Grincourt, Baisu, et dans le fief de Beaurepaire, sis à la Couture, près de Béthune. La coutume d'Arras était applicable dans la seigneurie, sauf dans le territoire de l'échevinage, dont nous parlerons plus loin. Le seigneur avait un droit de travers « depuis les haies de

(1) De Courcelles. *Hist. généalogique des Pairs de France*, t. VIII. Généalogie des Croy.

(2) Voir également *La Chesnaye des Bois et Chronologie historique des Ducs de Croy. Grenoble, 1790, in-8.*

(1) Généalogie de la famille le Merchier. *Note manuscrite* du comte d'Héricourt.

Divion jusques à la croix d'Ollehain, et sur le grand chemin d'Arras, parmi les villes de Rebreuve, Ranchicourt et Barafle (1). » Un droit de terrage sur des terres sises à Houdain et Dieval lui attribuait huit gerbes sur cent. Il avait aussi le droit d'épaves. Mentionnons encore un droit curieux « que l'on nomme prises de de marée, qui se prend sur tous les cacheus de marée menant poisson sur le chemin d'Arras ; » le seigneur pouvait prendre ce qu'il voulait de poisson, en le payant au prix du marché d'Arras, et pourvu qu'il en laissât au marchand un panier ou la moitié.

Comme nous avons eu l'occasion de l'établir plus haut, le seigneur n'avait que la justice vicomtière. La haute justice appartenait au souverain du pays, qui l'exerçait par un bailli, dont nous retrouvons la trace à plusieurs reprises. Ainsi, Robert, bailli de Houdain, est témoin dans un acte de 1212, concernant Ourton (2). En 1304, le bailli recevait, pour le terme de l'Ascension à la Tous-saint, des gages montant à la somme de 56 sous 4 deniers tournois (3).

On sait que le château de la famille de Croy était situé dans la vallée ; une tradition rapporte que « audit Houdaing (4), sur la montagne, au-dessus de l'Église, souloit anciennement estre un vieux château appartenant aux comtes d'Artois passées longues années tombé en ruines, lesquelles ruines, paraissent encore présentement par des montagnes de terre, couvrans les vieux vestiges. » Au commencement du XVIII^e siècle, la place de ce château était depuis longtemps réduite en pâtures, affermées par le domaine au plus offrant et dernier enchérisseur. Cependant, sous l'empire de l'ancienne tradition, les plaids généraux des francs alleux de Houdain devaient être tenus par le bailli et les officiers, sur la place de la Tour, comme on appelait l'emplacement de l'ancien château. Cet usage remontait, paraît-il, à une haute antiquité.

Le 14 février 1704, au milieu des difficultés financières de

(1) Coutume rédigée en 1507. Bouthors. Coutumes locales du bailliage d'Amiens, t. II, p. 309.

(2) Duchesne, *Pièces justificat.*

(3) *Bibl. Nat.*, Colbert, Flondre, 18.

(4) Terrier du domaine d'Arras de 1608, *Bibl. Nat.*, Colbert, Flandre, 84.

Louis XIV, la haute justice d'Houdain, « avec la seigneurie et rentes du franc alleu dudit Houdain, la tour et herbages de la Tour dudit Houdain, et l'office de mayeur des francs aleux aux gages de huit livres par an assignées sur le domaine d'Arras, » fut vendue à la charge d'être tenue en fief du roi, au prince de Croy, Ferdinand-Gustave Lamoral, pour 1700 livres de principal et 170 livres de décime (1).

GRANDCOURT. — Cette ferme appartenait en 1606 à Alexandre le Merchier, échevin d'Arras. Son fils, Antoine, procureur général de la gouvernance d'Arras récréanta sa bourgeoisie, le 22 mai 1656. Luc le Merchier, frère d'Antoine paraît avoir hérité de la terre de Grandcourt. Philippe Vaast fils de Luc, fut grand bailli et gouvernance d'Arras et devint à la mort de son père propriétaire de Grandcourt : ce fut lui qui acheta le domaine du Quesnoy les-Houdain (2). (*Voir plus bas Le Quesnoy.*)

HULLUCH. — C'était une terre sur laquelle était bâtie une ferme. Elle avait été donnée par Segon, seigneur du Wionval à l'Église d'Houdain (3).

LANNOY. — Ce fief fut vendu vers 1501, par Janart de Lannoy, il était chargé d'une rente de trois mencauds de blé envers la table des pauvres d'Houdain (4). Il fut ensuite possédé par la famille Hapiot (5) dont les membres prenaient encore le titre de seigneur de Lannoy au milieu du siècle dernier.

LE QUESNOY. — Cette seigneurie vicomtière appartenait à la famille de Cunchy (6). Vers 1450, Marie de Cunchy l'apporta en mariage à Jean de Nédonchel, chevalier, seigneur de Liévin (7). Le

(1) *Arch. Nat.*, P. 909.

(2) *Arch. Nat.*, P. 2054.

(3) *Arch. Nat.*, P. 1003.

(4) *Arch. du Pas-de-Calais*, B. 804.

(5) De Rosny. *Recherches généalogiques.*

(6) *Bibl. d'Arras*, m. 319. Extraits concernant les familles d'Artois, p. 279.

(7) Lainé. *Généalogie de la famille de Nédonchel.*

domaine du Quesnoy fut vendu en 1705 et acheté par Philippe Vaast le Merchier, grand bailli d'Arras. Ce seigneur fonda (1740) (1), dans ce hameau, en l'honneur de Saint-Antoine une chapelle qu'il dota de riches ornements. La terre du Quesnoy passa ensuite par succession dans la famille de Servins d'Héricourt (2).

Le viel Sart. — Ce fief appartenait en 1501 à Jacquemart de li Busart : il devait quinze livres de rente au chapelain d'Houdain et à l'hôpital ainsi qu'un mencaud de blé aux pauvres d'Houdain (3).

ORGANISATION MUNICIPALE

La coutume de l'échevinage d'Houdain « de laquelle l'on use et l'on a ascoutumé d'user de si longtemps qu'il n'est mémoire du commencement », fut rédigée en 1507 par les soins d'un commissaire royal. En voici les traits principaux :

L'échevinage était composé de neuf membres, élus chaque année, « le premier mardi après le vingtième de Noël. » Ce jour-là, « à heure des estoilles au ciel », les échevins sortants, précédés de deux sergents portant des torches allumées allaient chercher le prévôt ou son lieutenant, qui administrait la justice au nom du seigneur ; et réunis aux bourgeois devant la halle où se tenaient les plaids, ils nommaient neuf échevins, « les plus ydoines » qu'ils pouvaient trouver. La charge d'échevin était obligatoire ; cependant, l'échevin qui sortait de charge pouvait, s'affranchir pour l'avenir d'une semblable obligation, en vendant son bourgage, c'est-à-dire la tenure qui lui conférait le droit de bourgeoisie.

L'échevinage ainsi constitué, le prévôt recevait le serment que les nouveaux élus prêtaient, agenouillés devant une croix de cuivre posée sur le bureau. Ils se rendaient ensuite à leurs

(1) P. Ignace, *Mém.*, p. 224 et 225.

(2) *Registre aux vingtièmes.* — Papiers de famille.

(3) *Arch. Nat., Trésor des Ch.* J. 1003.

bancs, où ils demeuraient quelques instants avec leurs prédécesseurs pour prendre leurs avis ; et tous ensemble retournaient souper avec le prévôt ou son lieutenant.

Le lendemain de l'élection, les nouveaux échevins désignaient les marguilliers chargés de l'administration de l'Eglise paroissiale, et d'autres notables qui avaient mission de gouverner les biens des pauvres, et de surveiller les boulangers, bouchers, marchands de poisson et autres gens de métier.

Les échevins réglaient les matières de police municipale, et avaient le droit de connaître des infractions à leurs ordonnances ; toutefois, le profit des amendes appartenait au seigneur. Ils pouvaient même à la conjure du prévôt, prononcer des sentences de bannissement : la cloche de la ville sonnait depuis le moment où le banni quittait la halle jusqu'au moment où il sortait du territoire ; c'est là une particularité fréquente dans le droit municipal de nos pays.

Les plaids se tenaient tous les quinze jours. L'appel des sentences des échevins était porté au château d'Houdain, devant le prévôt et les hommes de fief. De là on pouvait interjeter appel au château d'Arras, puis au Parlement, « et non ailleurs ». Plus tard les appels du château d'Arras furent sans doute portés au Conseil d'Artois.

Les échevins connaissaient des actions personnelles entre bourgeois. Nous retrouvons dans la coutume de l'échevinage les dispositions fréquentes dans nos contrées sur l'entravestissement par sang et par lettres. La coutume admet, entre les enfants, le partage égal des héritages des père et mère. Les saisines et desaisines des héritages se faisaient « en pleine halle », devant les échevins ; comme le vendeur d'un bourgage transmettait, non pas la propriété du fonds, qui appartenait au seigneur, mais seulement un droit de superficie, le transfert se faisait, non par le bâton, symbole de la propriété immobilière, mais par une pièce d'argent (1).

(1) Bouthors, *loc. cit.*, note 98. Ce résumé de l'organisation municipale est tiré de la coutume, publiée par Bouthors, t. II, p. 309 et s.

Les individus qui n'étaient pas bourgeois ne pouvaient résider à Houdain qu'en payant un certain droit et en obtenant la permission du prévôt.

Les échevins devaient tenir chaque année une franche vérité, à laquelle les habitants étaient obligés de se trouver ; chacun y déclarait, sous la foi du serment, ce qu'il avait vu « de meffait, en jardins comme aux champs , » et les échevins le rapportaient aux prochains plaids.

Les ressources financières de l'échevinage se composaient des droits payés par les étrangers pour demeurer à Houdain, et de certains impôts dont le plus remarquable est le droit d'afforage, payé par les taverniers toutes les fois qu'ils tiraient du vin. Ce droit est d'ailleurs très-fréquent au moyen-âge.

La table des pauvres d'Houdain s'était enrichie grâce à de pieuses libéralités. L'église paroissiale avait aussi quelques biens, parmi lesquels nous citerons seulement un domaine sis à Hulluch, donné à l'église par Jérôme Segon, seigneur de Wionval (1).

Il y avait à Houdain trois notaires ; une quatrième charge paraît avoir été supprimée au commencement du xvii^e siècle (2).

PRIEURÉ D'HOUDAIN. — Dès le commencement du xii^e siècle, nous pouvons constater l'existence d'un chapitre à Houdain (3). Vers 1132, il semble qu'une réforme ait été jugée nécessaire. Par un abus trop fréquent à cette époque, les laïques s'attribuaient les droits réservés à l'Église, et envahissaient le sanctuaire. L'évêque d'Arras, Alvisé, convint avec Eudes, abbé de Saint-Remi de Reims, de remplacer les chanoines par des religieux de cette abbaye (4). A la prière d'Alvisé et de l'évêque de Téroouanne, Milon, Thierry d'Alsace consentit à abandonner aux moines les prébendes et autres droits qu'il avait dans l'église de Houdain,

(1) *Arch. Nat.*, P. 2054.

(2) *Bib. Nat.* Colb , Flandre, 82, P. 18.

(3) *Bibl. Nat.*, *Cart. de la Cathédrale d'Arras*. Fonds latin, n° 9930, f° 12.

(4) *Bibl. de Reims*, S. Remy, 214 bis. L'acte de fondation est publié dans Miræus, *Opera diplomatica*, II, 1314. Cf. Marlot, *Hist. Métropol. Remensis*, 8, I, 345.

qui peut-être avait été fondée par les comtes de Flandre. Ajoutons que dès cette époque, l'église était placée sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste (1).

Les autels de Beugin et de Monchy avaient été concédés aux moines lors de la fondation du prieuré. En janvier 1239, Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, leur donna la dime de Monchy, moyennant une redevance de deux setiers de grain par an. Au XVI^e siècle, nous voyons ce prieuré affermer des dîmes à Vermelles et à Bruay et percevoir un demi-marc d'argent sur la cense de Divion-les-Moines (2).

Nous n'avons que fort peu de renseignements sur l'histoire du prieuré de Houdain. En 1262, le prieur Pierre figure comme témoin dans une enquête faite au sujet du procès célèbre agité entre le roi et l'archevêque de Reims, pour la garde de Saint-Remy (2). En 1270, le prieur de Houdain, qui se nommait Barthélemy de l'Espinasse, fut élu abbé de Saint-Remy. Au sacre de Philippe le Hardi, il porta solennellement la sainte ampoule de Saint-Remy à la cathédrale. Suivant l'usage, il était à cheval, revêtu de la chape, et la mitre en tête (3). Quelques années plus tard, il reçut le bras de l'apôtre saint Philippe, apporté de Grèce à Reims. Cet abbé mourut le 4 juillet 1284.

Le prieuré de Houdain très-éloigné de Reims ne pouvait sans doute être facilement administré. Aussi, dès 1565, le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims et abbé de Saint-Remy, autorisa l'échange de ce prieuré contre un autre établissement du même genre. Ce fut alors que l'abbaye de Lobbes acquit le prieuré de Houdain, en échange de celui de Saint-Ermes, qu'elle avait cédé à Saint-Remy (4). En 1573, l'abbé de Lobbes promit de rendre à Saint-Remy tous les titres concernant Saint-Ermes, à la condition que les titres d'Houdain lui seraient remis ; cependant un certain

(1) Confirmation de 1145, par le pape Eugène III. *Arch. administ. de Reims*, I, 313. (*Collection des Documents Inédits*.)

(2) *Bibl. de Reims*, loc. cit.

(3) *Arch. adm. de Reims*, I, 841. (*Coll. des Docum. Inéd.*)

(4) Marlot, *Hist. Métrop. Rem.*, I, 358.

nombre de ces documents demeurèrent à Reims, où ils sont encore aujourd'hui.

La paroisse d'Houdain n'avait d'autre église que celle du prieuré ; les moines avaient le droit de patronage (1). Malgré quelques dissentiments entre le curé et le prieur, l'usage établi au siècle dernier voulait que la messe paroissiale précédât la grand-messe. Le dimanche soir, le curé assistait dans une stalle du chœur aux vêpres des religieux (2).

Les revenus du prieuré comprenaient des droits de dime à Bruay, Houdain, Beugin, la Comté, Houvelin et Monchy-Breton (3); les religieux avaient en outre dix-neuf mesures en biens fonds. Au temps du P. Ignace, le revenu annuel était estimé à trois mille livres environ. D'ailleurs, il n'y avait que trois ou quatre moines à Houdain (4).

Au moment où éclata la Révolution, le prieuré était gouverné par Vulgise de Vigneron, né à Jumet en 1740. Il retourna à Lobbes lors de la suppression des ordres religieux en France, et, en 1793, fut élu abbé en remplacement de Simon. Obligé, en 1794, d'abandonner Lobbes devant l'invasion française, il se réfugia en Allemagne, et finit par s'établir au monastère bénédictin de Brewnow, auprès de Prague. Il y mourut en 1823, dans un âge avancé, après s'être montré un modèle de piété, de charité fraternelle et de régularité (5). Sa mémoire est encore vénérée de nos jours dans cette abbaye (6).

HÔPITAL ET COUVENT DE FEMMES

Il existait très-anciennement un hôpital à Houdain et, dès 1400, nous le trouvons mentionné comme possédant des rentes et des

(1) Mirœus, *Op. dipl.*, t. II, p. 1314, *Note*.

(2) Notes venant de M. Parenty.

(3) P. Ignace, *Mém.*, t. VII, p. 152 et s.

(4) Notes de M. Parenty.

(5) P. Ignace, *Mém.*, t. III, p. 297 et 316.

(6) *Histoire de l'Abbaye de Lobbes*, par M. l'abbé Vos, chap. 36.

terres relevant du fief du Roisnel (1). En 1498 (2), Pierre de Ranchicourt, sur la prière du prévôt, des échevins et des habitants d'Houdain, consentit à en confier l'administration à des religieuses du tiers-ordre de saint Dominique. Cet évêque, par la charte de fondation, leur donna le droit de quêter dans le bourg pour subvenir à leurs besoins, mais il les plaça sous la direction du curé. Catherine de Berghes, veuve de Robert de Ranchicourt, aida, par ses généreuses aumônes, à l'installation de ce couvent (3).

Toutefois, à la fin du xvii^e siècle, cette maison était très-pauvre; elle n'avait que mille livres de revenus et le nombre des religieuses était de plus de dix (4). L'évêque d'Arras, Guy de Seve leur défendit de recevoir encore des novices. Cette défense fut levée en 1722, à la demande du prieur d'Houdain et de Thérèse de Beaulaincourt de Bellenville, dame de Bojus. La sœur Mattissart, religieuse de Merville, vint prendre la direction de la maison. La nouvelle prieure s'engagea à ne plus quêter dans le bourg (5); mais de nombreuses donations (6) lui permirent de subvenir aux frais de sa communauté. Cette maison, où ne se trouvait plus en 1722 qu'une religieuse, en comptait vingt-deux à la Révolution. A l'hôpital était adjointe une école, qui était très-florissante (7).

La chapelle de l'hôpital était sous l'invocation de Notre-Dame de Pitié (8).

Les Romains paraissent avoir eu un établissement militaire à Houdain. M. Terninck a signalé l'existence, au lieu dit le Bois des Tours, de fossés et de fondations qu'il n'hésite pas à faire

(1) *Arch. Nat.*, P. 2060.

(2) *Miræus, Opera dipl.*, T. IV, p. 449.

(3) *Bibl. d'Arras*, M. 154. *Hist. de la maison de Berghes*, par Marius Voet.

(4) Bignon, *Mém. sur l'Artois*.

(5) P. Ignace, *Mém.*, T. III, p. 297.

(6) Nous citerons entr'autres celle de la dame de Beaulaincourt qui donna à ces religieuses des terres sises à La Beuvrière. (*Arch. du Pas-de-Calais, Religieuses d'Houdain.*)

(7) Notes de M. Coquelet.

(8) P. Ignacc. *Mém.*, T. III, p. 316.

remonter à l'époque de la domination romaine en Gaule (1).

Quelques historiens (2) ont cru pouvoir placer à Houdain le Vicus Helena où, selon saint Sidoine Apollinaire, les Francs auraient été vaincus par Detius et Majorin. Cette opinion est très-discutée.

D'après M. Harbaville, les Normands auraient dévasté le bourg d'Houdain en 882 (3). Plus tard, on trouve dans l'armée que la comtesse Richilde rassembla pour combattre Robert le Frison, avec les gens de Béthune et d'Aubigny, ceux d'Houdain (4). En 1213, ce bourg fut incendié par Ferrand de Portugal qui épargna toutefois le prieuré (5). Les Flamands revinrent de nouveau à Houdain en 1303 et détruisirent le château (6). Il résulte d'une enquête de 1320 que, profitant du soulèvement des seigneurs Artésiens contre Mahaud, on s'empara des biens que possédait à Houdain le prévôt d'Aire ou tout au moins on en saisit les revenus (1315 et 1316) (7). L'agitation était du reste très-grande dans cette partie de l'Artois. Presque tous les seigneurs du pays embrassèrent la cause de Robert, et Jeanne de Divion y trouva plusieurs faux témoins. Nous citerons entre autres Sohier de la Cauchie, écuyer demeurant à Houdain qui fut un des premiers à démentir sa déposition (8).

(1) *Etude sur l'Atrébatie.*

(2) Voir l'*Etude* de M. le Comte A. de Beaulaincourt.

(3) *Mémorial hist. du Pas-de-Calais.*

(4) *Genealogia Comitum Flandriæ. Hist. des Gaules*, T. XI, p. 391.

(5) Meyer, *Annales*, L. VIII. *Genealogia comitum Flandriæ. Hist. des Gaules*, XVIII, 565.

(6) Harbaville, *Mémorial du Pas-de-Calais*. Nous ne connaissons pas la source sur laquelle s'est appuyé M. Harbaville ; mais son assertion paraît très-vraisemblable, car à cette époque, les Flamands brûlèrent de nombreux villages en Artois (Monac. Gandav.)

(7) *Arch. du Pas-de-Calais*. A. 65.

(8) Sohier, après avoir été appelé à Paris pour déposer en faveur de Robert, revint à Houdain et alla trouver le curé et doyen, monseigneur Hugues, pour alléger son âme. Celui-ci lui ordonna de révéler la fausseté de son témoignage et lui infligea pour pénitence de jeûner les vendredis et samedis de sa vie et de faire un pèlerinage en Galice. De plus, le Parlement le condamna à être exposé au pilori à Paris et à Arras. *Arch. Nat.*, JJ., 20.

En 1537, le bourg d'Houdain eut beaucoup à souffrir du voisinage des troupes françaises campées à La Comté (1).

Après la prise de Condé, Turenne dut se retirer en arrière et, craignant que les ennemis n'eussent dessin d'attaquer Arras, Béthune ou La Bassée, il s'établit entre ces places sur la montagne d'Houdain (septembre 1656). Il trouva des difficultés pour abreuver ses chevaux et le campement lui parut peu commode. Il vint alors à La Buissière ; mais ayant appris que les Espagnols s'étaient avancés jusqu'à Lens, il quitta à minuit La Buissière et revint à Houdain où il rangea son armée en bataille, l'aile droite sur la hauteur et l'infanterie, ainsi que l'aile gauche, en descendant vers la plaine. A dix heures du matin (4 septembre), l'ennemi parut à une lieue et demie de l'armée française, mais en la voyant en bataille il s'arrêta pour tenir conseil. La nuit empêcha le combat. Turenne voulut profiter de l'obscurité pour s'emparer d'un village et y mettre sa gauche qu'il trouvait mal placée. Après quatre heures d'embaras, il ne changea rien à ses dispositions, et se borna à construire quelques fortifications pour protéger cette partie de son armée. Les Espagnols crurent que les Français reculaient et vinrent reconnaître. Il y eut alors quelques escarmouches sans importance et les Espagnols s'en retournèrent à Lens (2).

Pendant le siège de Béthune en 1710, l'armée d'observation porta sa droite sur Houdain et sa gauche à Aubigny (3).

ARCHÉOLOGIE. — On a reconnu comme nous l'avons dit plus haut, au lieu appelé le Bois des Tours, des fondations romaines. Sous la montagne sur laquelle est bâtie l'église on voit de grands souterrains qui pendant les temps de guerre ont servi de refuges aux habitants d'Houdain.

Le château des ducs de Croy est entièrement démoli. Il était construit en grès et flanqué de quatre tours dont trois étaient déjà

(1) *Arch. Nat., Trésor des Chartes*, J. 1016. L'enquête sur les brigandages commis par les soldats ne nous est pas parvenue.

(2) *Mémoires de Turenne*, ed. Michaud.

(3) Campagnes de Louis XIV, *Bibl. Nat., français*, 7945, p. 131.

en ruine au siècle dernier (1). Les fossés et quelques constructions sans caractère existaient encore il y a quelques années.

Le prieuré était situé au pied de l'église ; un incendie le détruisit en entier en 1789.

L'église est de trois époques ; la petite nef est du XII^e siècle, le portail et la voûte du XV^e ; quant au chœur, il paraît avoir été construit au siècle dernier.

On y remarque de curieuses pierres tombales : celle de Remy Forsaulx, prieur d'Houdain (1522), celle de Folques, religieux (1548), et celle de Guilbert de Werquigneul et de sa femme Jeanne de Beaufremez (1412),

Notons encore la sépulture de Chrysogone du Château, récollet, qui mourut en 1723, victime de son dévouement pendant une épidémie qui sévit à cette époque à Houdain. Sur le tympan du grand portail sont gravées les armes des de Brimeu et des de Rambures.

L'église d'Houdain possède quelques tableaux anciens et notamment une vierge bysantine qui rappelle celle qui est vénérée à Lobbes.

LA BUISSIÈRE

1217. Buxeria. — Charte de Daniel de Béthune.

1259. La Boissière. — Testament de Mahaut de Béthune.

1318. La Boyssière. — Comptes du château de Béthune.

1340. La Boyzière. — Id.

1505. La Bouchière. — Criées de la vente du château.

Le château de La Buissière existait dès les premières années du XIII^e siècle et servait dès lors de résidence aux seigneurs de Béthune. Ainsi nous avons en 1218, un acte de Daniel, avoué d'Arras, seigneur de Béthune, daté de sa maison de la Buissière (1). En

(1) P. Ignace, *Mém.*, t. VI, p. 807.

(2) *Archives du Pas-de-Calais*. Papiers du district de Béthune.

(3) Il y a des actes émanant de ces seigneurs et datés de la Buissière dans le *Cart. de la cathédrale d'Arras*. *Bib. Nat.* Latin, 9950.

1220 ce seigneur confirma la fondation de la chapelle de la Buissière faite par Robert le Roux son aïeul, seigneur de Béthune et de Bruay (1). En vertu de cet acte le chapelain reçut un logement au château, eût droit de faire paître deux vaches dans le parc, de faire moudre son blé aux moulins du seigneur; il obtint des rentes annuelles de deux muids et demi de froment à la Buissière et à Bruay, de deux muids et demi d'avoine à Hersin et de deux livres à prendre sur le travers de Bruay. En échange le chapelain abandonnait au seigneur les cinquante marcs dont il jouissait sur la dime de Cambelin. En 1246, l'avoué Robert donnait au chapelain vingt chapons à prendre chaque année à Noël et lui concédait deux jardins de chaque côté de l'entrée du château (2).

Mahaud, dame de Béthune, femme de Guy de Flandre, laisse par ses testaments de 1259 et de 1261 un legs de quinze livres à l'hôpital de la Buissière, qui se confond probablement avec celui de la place à Bruay (3). En juillet 1269, Blanche de Sicile, épouse de Robert de Béthune, suivant cet exemple, donnait par testament aux pauvres gens de Béthune, de la Buissière et Richebourg la somme de trente livres tournois (4). Nous trouvons encore une charte de 1291, par laquelle Robert, fils aîné du comte de Flandre, accorde à son chapelain l'usufruit de son jardin de la Buissière, sa vie durant (5).

La comtesse Mahaud d'Artois qui redoutait les dispositions des seigneurs ses vassaux, fit fortifier le château qu'elle habita à différentes époques, notamment en 1312 (6), et y établit un chatelain et une garnison.

En 1321, les gages du chatelain, Eustache de Méricourt, du

(1) Invent. Godefroi, comtes d'Artois.

(2) Inventaire Godefroi, comtes d'Artois.

(3) *Hist. de l'abbaye de Flines*, par l'abbé Hauteœur. — Invent. Godefroi.

(4) *Ibid.*

(5) Godefroi. Invent.

(6) Note sur le gouvernement de Mahaud, par Godefroy de Ménilglaise.

guet et du portier montaient annuellement à cinquante livres tournois. En cette même année, on envoya au château trois tonneaux de vin blanc, achetés au Crotoy, pour la consommation de la garnison. Les comptes du bailli de Béthune, pour 1328 (1) mentionnent une solde journalière de dix deniers tournois payée au sergent à pied qui garde le castiel de la Buysère (2). Cette année fut marquée par la visite du duc et de la duchesse de Bourgogne qui vinrent à la Buissière le 10 juin (3).

Gautier Gahot avait en 1334 la garde du château dont on recouvrit de tuiles la grange et au parc duquel on exécuta plusieurs travaux (4). Ces travaux furent renouvelés en 1340; nous trouvons, en effet, trace dans les comptes de cette année de dépenses faites « pour les bestes du parch » et aussi pour mettre en état le vivier derrière le château, le garnir de carpes « becqueriaux » et autres poissons. On prit en outre soin de réparer les « crestiaux » du château (5). L'année 1340 fut marquée par une visite du duc de Bourgogne à son domaine de la Buissière.

En 1346, le chatelain se nommait Gilles de Beugin; il fut remplacé en 1355 par Pierre Labourel. Il serait trop long d'énumérer tous les travaux exécutés à cette époque, et dont les comptes de Béthune nous transmettent un témoignage certain; travaux au parc et au moulin en 1358, travaux de fortification et construction d'une prison en 1380.

Le château de la Buissière passa en 1386 (6) dans les mains du comte de Namur auquel une transaction attribua en 1403, la collection de la chapellenie sur laquelle le duc de Bourgogne avait élevé des prétentions (7). En 1431 Philippe le Bon règle le mode suivant lequel les gens de Bruay et de la Buissière devront faire le guet aux châteaux de ces deux localités. Florent de Habarcq,

(1) *Bibl. nat. Franç.*, 11621.

(2) *Bibl. nat.*, fonds français, 11621.

(3) Extrait des comptes de la recette de Béthune. *Bibl. nat. Flandre*, 188.

(4) *Flandre*, 189.

(5) *Ibid.*

(6) *Cour des comptes. Arch de Lille*. B. 1055.

(7). *Arch. nat.* P. 2050.

chatelain en 1447, fut remplacé en 1456 par le Ber d'Auxi, conseiller et premier chambellan du comte de Charolais (Le château avait fait retour au duc de Bourgogne depuis la mort de la comtesse de Namur) En 1463 Charles Bonniteau gendre du sire d'Auxi, lui succéda dans les fonctions de capitaine et prévôt de La Buisnière (1). Sa commission porte qu'il devra contraindre ceux à qui il appartiendra de faire le guet et garde de jour et de nuit, quand le temps le requéra. Il prètera serment aux mains du gouverneur de Béthune et fera l'inventaire (2). Charles Bonniteau fut relevé de ses fonctions par Charles le Téméraire qui lui fit une pension de 40 livres parisis sur la recette de Béthune (1469) (3). Le comte de Charolais conféra cette charge à Blanchet d'Aubigny, écuyer, par lettres patentes du 31 mai 1473. On trouve ensuite Robert Pottin (1494), Huchon Le Maire (1496), Guillaume de Fontaines (1498) (4).

La guerre avait ruiné les finances du roi d'Espagne, aussi Philippe le Beau se décida-t-il à aliéner plusieurs de ses domaines. La terre de La Buisnière fut mise en vente et adjugée moyennant 1450 livres du prix de 40 gros de Flandre par acte authentique de juin 1505 à Jean de Courteville, écuyer, maître d'hôtel de la reine et bailli de Lille (5). Cet acte porte cession du châtel, parc, moulin de la Buisnière, du four banal et de la prévôté, le tout à tenir du château de Béthune en un fief et pairie. Le roi se réservait la collation de la chapelle (6).

(1). Cardevacque. *Notice sur le château de La Buisnière*.

(2). *Arch. nat.* P. 2050.

(3). Inventaire de la chambre de Lille T. VIII.

(4). Cardevacque. Histoire du château de La Buisnière. Passim.

(5) Jean de Courteville fut envoyé, en 1501, comme négociateur auprès de Louis XII avec Adrien de Croy et Nicolas de Rutter. Plus tard (1406), nous le retrouvons à la cour de France en qualité d'ambassadeur. Mais c'est surtout lors de la mort de l'empereur Maximilien qu'il se distingua comme diplomate et c'est en grande partie à son habileté que Charles-Quint dut la couronne impériale. (Voir Alexandre Henne, *Histoire de Charles-Quint en Belgique*, T. I, p.30 et 104. De nombreux documents touchant ce personnage sont conservés aux Archives du Nord.)

(6) *Arch. Nat.*, P. 2048.

Cette même année, Philippe le Bon, pour le prochain voyage, qu'il comptait faire en Espagne, engagea au même seigneur moyennant 2562 livres 2 sous 20 deniers, diverses rentes foncières qu'il avait sur le terroir de Bruay et de la Buissière et notamment sur les bois de ces deux villages. Une note écrite en marge d'une copie de l'acte d'engagement laisse croire que ces rentes auraient été rachetées vers 1550 (1). Et, du reste, il existe un nouvel acte d'engagement de 1628 en faveur de Jacques de Maulde qui prouve que ces biens avaient fait retour au domaine

En 1522, le château de La Buissière fut démantelé par les troupes françaises (2).

En 1531, Charles Quint autorisa Philippe de Courteville à réunir à son château de la Buissière des terres y adjacentes appartenant à la chapelle castrale et indemnisa le chappelain auquel on retirait le droit de loger au château (3).

Vers cette époque eut lieu un curieux procès intenté par les procureurs fiscaux de Béthune contre Philippe de Courteville, qui se prétendait seigneur d'Hersin, Nœux et Werquin. Philippe avait instruit la cause d'un criminel, élevé plusieurs gibets, construit une hobette sur le flégart de l'Empereur à Nœux, inscrit son nom sur les cloches de ce village et fait d'autres actes de haute justice. Le domaine protesta et l'affaire fut portée devant la gouvernance d'Arras, où Courteville fut condamné à faire disparaître tous ces signes de haute justice (4) à peine de 500 carolus d'or (1532). Opposition fut faite à ce jugement, et la cause fut appelée au Conseil d'Artois.

Courteville prétendait que depuis 1505, date de la vente du domaine de La Buissière, son auteur et lui avaient exercé dans lesdits lieux tous actes de haute justice par bailli, prévot et échevins des dits lieux ; que de temps immémorial les comtes et comtesses d'Artois jouissant des dites terres et seigneuries de La

(1) *Arch. nat.* P. 2048 et 2050.

(2) Royer, *Arch. Hist.*, T. II, p. 32.

(3) *Archives de Lille*, B. 1616.

(4) *Arch. Nat.*, P. 2050.

Buissière y avaient eu un prévôt qui exploitait tant au dit lieu de La Buissière qu'aux villages de Nœux, Hersin et Werquin et connaissait de tous cas de haute, basse et moyenne justice ; « que le prévôt était accoutumé à lieux de La Buissière, Nœux, Werquin et Hersin de faire les frankes vérités » qu'il faisait crier les ordonnances sur les chemins et qu'il percevait toutes les amendes. Le domaine répondit que les seigneuries de Nœux, Hersin, Werquin appartenaient à la seigneurie de Béthune et qu'elles n'avaient pas été comprises dans la vente ; qu'auparavant la prévôté était seulement un office qui se baillait à ferme « et avait le fermier droit de visiter les flégarts, de conjurer les échevins et exercer autres actes auxquels les officiers de Béthune ne pouvaient vaquer à cause de la distance ; » que les amendes étaient partagées entre le prévôt, les échevins et la recette de Béthune : quant aux actes allégués par le défendeur, ils avaient été faits par les prévôts comme lieutenants des officiers de Béthune et non comme prévôts de La Buissière (1).

Mais la sentence de la gouvernance fut maintenue et Courteville eut à se déporter du titre de seigneur de Nœux, d'Hersin et de Werquin, et à s'abstenir à l'avenir de tout acte de haute, moyenne et basse justice sur ces villages (27 février 1537) (2). Il fut de plus condamné aux dépens qui, en 1551, furent modérés à 259 liv de 40 gros de Flandre en faveur de son fils (1).

Lors de sa venue à Béthune, en 1540, Charles-Quint s'arrêta, le 19 octobre, au château de La Buissière.

Pendant le siège de Lillers (1543) les Français pillèrent à plusieurs reprises le village de La Buissière (4), qui eut à souffrir d'une grande mortalité l'année suivante.

De son mariage avec Marie de Noyelles, Philippe de Courteville eut deux fils : Pierre et Jacques, le dernier n'eut qu'une fille, Jossine, qui porta en dot (1578), la terre de La Buissière à Georges de

(1) *Arch. Nat.*, P. 2051.

(2) *Arch. Nat.*, P. 2050.

(3) *Ibidem.*

(4) *Arch. nat.* J. 1017.

Maulde. Cette famille, dont les membres suivirent avec distinction la carrière des armes, posséda ce domaine jusqu'à nos jours; la terre de La Buissière appartient aujourd'hui à M. le comte Léon de Rien-court, petit-fils, par sa mère, de Louis Léon, comte de Maulde.

En 1656, l'armée de Turenne passa à la Buissière la nuit du 31 août au 1^{er} septembre (1).

Nous devons ajouter que, en 1662, la terre de La Buissière fut érigée en marquisat en faveur d'Albert de Maulde (2) et qu'en 1507 les coutumes de ce village furent rédigées (3).

L'évêque d'Arras était collateur de la cure et décimateur conjointement avec le chapitre d'Arras, celui de Béthune et l'abbé d'Anchin (4).

L'évêque d'Arras avait également quelques terres dont la coutume fut rédigée en 1507 (5).

Le Prieuré du Perroy était propriétaire de rentes sur La Buissière. Le Mire cite une charte de Guillaume de Béthune portant donation à cet établissement d'une rente de 10 sous parisis à prélever sur La Buissière le jour de Noël (6).

Il existait grand nombre de fiefs à La Buissière; nous citerons parmi les principaux le fief des *Conques* ou de *Haute sombre*, qui s'appelait très-anciennement le fief *de la Folie*: il appartenait au siècle dernier aux de Maulde, conjointement avec les Pères Chartreux de Gosnay (7).

Le fief du *Chastelet* ou du *Chatel* fut vendu au marquis de La Buissière, en 1693 (8). Il était possédé, en 1485, par G. de Pernes; puis, en 1530, par Guillaume de Beugin et, en 1596, par François de Beugin (9).

(1) *Mém. de Turenne.*

(2) Bignon, *Mém. sur l'histoire.*

(3) *Arch. nat.*, P. 2048.

(4) P. Ignace, *Mém.* T. III, p. 448.

(5) Bouthors : *Coutumes locales*, T. II.

(6) *Op. dipl.*, T. IV, 510.

(7) *Arch. nat.*, P. 2050.

(8) *Arch. nat.*, P. 2047 et 2050.

(9) *Arch. nat.*, P. 2046.

Le fief *Dametz* était, en 1695, dans les mains d'Edouard Fétizard, et à la fin du xvii^e, il était devenu la propriété du marquis de Maulde (1).

Le *petit Hulluch* était une seigneurie, qui fut vendue en 1321 par Béatrix, dame d'Hulluch, à Thierry d'Irechon (2), celui-ci la laissa aux Chartreux de Gosnay (3) et la comtesse Mahaud l'amortit en faveur de ces religieux en 1323 (4).

Le fief de *Méricourt* comprenait un moulin à l'huile à la Volleville (5) et des terres à la Vieille-Capelle.

Le dénombrement de ce fief fut servi au château de Béthune, en 1407, par Bauduin de la Cauchy, dit le Galois, puis, en 1546, par Hue Chavatte, en 1575 par L. Lequien, mari et bail de Marguerite Chavatte, en 1692 par François de Gruzon, et en 1755, par sa fille. À la fin du siècle dernier, il appartenait au marquis de Maulde (6).

L'église, qui est du xvi^e siècle, renferme de curieux fonts baptismaux, qui portent la date de 1627. Les riches verrières et les précieux tableaux donnés par les Courteville et les de Maulde, dont Le Pez nous donne la description (7), ont disparu à la Révolution. De l'ancien château, il ne reste que le donjon : le corps de logis et les autres bâtiments ont été construits au siècle dernier (8).

(1) *Arch. nat.*, P. 2047.

(2) *Arch. nat.*, Q1. 908.

(3) Testament de Th. d'Irechon, *Cart. de Gosnay, Arch. du Pas-de-Calais*.

(4) *Bibl. nat.*, Flandre, 86.

(5) D'anciennes cartes portent Aval ville.

(6) *Arch. nat.*, P. 2046 et 2047.

(7) *Bibl. d'Arras*, M. 358. — *Recueil d'Épigraphes*, p. 459.

(8) Voir l'intéressante notice sur le château de La Buissière, publiée par M. de Cardevacque, *Bulletin de la Commission des Antiquités départementales*, T. III.

MAISNIL-LEZ-RUITZ

ou

MAISNIL - CAILLOUX

1071. Maisnilium. — Charte de l'évêque Lietbert.

1242. Le Maisnil. — Cautionnement de la dette du seigneur de Carency.

Le nom de Maisnil qui est fréquent dans nos pays, rend difficile l'histoire des premiers seigneurs du village dont nous nous occupons. Toutefois, nous croyons pouvoir citer comme faisant partie de la famille qui porta le nom de cette terre, Philippe du Maisnil, témoin de la donation faite, en 1071, par Lietbert à l'église de Lens (1); Robert du Maisnil qui, en 1210, vendit après pauvreté prouvée la dime d'Houchin à Lambert d'Yser (2), et qui plus tard, en 1213, céda à l'église de Rebreuves les droits de dime, de charriage et de garde qu'il avait à Maisnil (3).

En 1218, Simon, seigneur du Maisnil, vendit à l'abbé du Mont-Saint-Eloi toute la dime qu'il avait à Rebreuves, et en 1225, Bauduin du Masnil reconnu par devant Pons, évêque d'Arras, que les droits qu'il avait encore sur les dîmes de Maisnil, Rebreuves et Cuvigny, étaient chargés de rentes par lui rachetables (4).

Bauduin Bridoux du Maisnil fut caution en 1242 de Guillaume de Cayeu, seigneur de Carency (5). Le seigneur du Maisnil est cité en 1250 comme homme lige du seigneur de Béthune (6). Nous trouvons encore en 1270, Jean du Maisnil qui après pau-

(1) Le Carpentier, *hist. du Cambésis*, T. II; *preuves*, page 10.

(2) *Bibl. nat., Cartulaire des Chapellenies d'Arras*.

(3) *Chronique du prieuré de Rebreuves*.

(4) *Ibidem*.

(5) *Carency et ses seigneurs*, par A. d'Héricourt, p. 27.

(6) *Hist. de Béthune*, par A. d'Héricourt, *preuves*.

vreté jurée, vendit aux religieux du Mont-Saint-Eloi des bois sis à Hutkimont (1).

La famille du Maisnil tomba en quenouille vers la fin du xiv^e siècle, et Isabelle du Maisnil, dernière du nom épousa Jean Doutré, châtelain d'Ypres, seigneur de Weldinghes (2). Cette dame paraît avoir été mariée précédemment avec Jean de Saint-Venant, dit Behord, S^r de Douvrin (3). Ce double mariage expliquerait comment la terre du Maisnil se trouva divisée vers cette époque en deux seigneuries.

L'une d'elles sur laquelle était bâti le château, appartint aux de Berghes, aux de Ranchicourt, aux de Bournonville et enfin au marquis de Mailly qui la vendit en 1747 à Damiens de la Ferté (4). Quant à la seconde, elle fut possédée par les familles de Saint-Venant et de Canteleu. Au XVI^e siècle, elle passa aux de Bernemicourt par le mariage de Louise, dame de Douvrin et de Canteleu, avec François de Bernemicourt, seigneur de la Thieuloye, gouverneur de Béthune (5), et chevalier d'honneur du Conseil d'Artois (1554).

François eut pour fils Jean, seigneur de Ruitz et de la Thieuloye, qui fut également gouverneur de Béthune, puis chevalier d'honneur du Conseil d'Artois, par provision du 25 mai 1576. Charles de Bernemicourt, fils de Léon, remplaça comme chevalier d'honneur Jean de Bonnières, S^r d'Auchy, le 21 octobre 1614 ; il fut gouverneur de la ville de Bailleul en Flandre (6).

La terre du Maisnil passa ensuite aux Sarazin, aux Delelez et aux Le Rique.

Maisnil faisait partie de la paroisse de Rebreuves, et il existait

(1) Carency, p. 120.

(2) Etat des reliefs et droits seigneuriaux des fiefs tenus du Roy à cause de son château d'Arras. (*Arch. de Lille.*)

(3) *Bibl. d'Arras*, Ms. 321. — Le Pez, *Généalogies*, p. 56.

(4) *Hist. de la Maison de Berghes*, par Marius Voet, *Bibl. d'Arras*, M. 154 et P. Ignac. *Add. aux Mém.* T. IV, p. 540.

(5) Le Carpentier, ouv. cité, p. 21, preuves.

(6) Notes historiques relatives aux offices et officiers du Conseil provincial d'Artois.

une chapelle dans le château. En 1398, Isabelle, dame du Maisnil, reconnut par lettres authentiques, pour éviter tout procès, qu'elle ne pourrait faire célébrer la messe en son château, douze jours de l'année c'est-à-dire les quatre nataux, les cinq jours de Notre-Dame, le jour de Pâques Fleuries, le jeudi et le vendredi saint, sans le congé du prieur de Rebreuves (1). Plus tard, en 1422, l'Official d'Arras, décida que les oblations, offrandes et célébrations faites à la chapelle du Maisnil, seraient adjugées au chapelain du lieu, moyennant 14 sous parisis par an, payables au prieur de Rebreuves. Il défendit en même temps au chapelain de célébrer la messe aux douze jours que nous avons notés plus haut (2).

La chapelle fut rebâtie, en 1687, par un seigneur de Bournonville, à l'extrémité du village, pour faire connaître, dit le Père Ignace, qu'elle n'appartenait pas aux habitants ; ce qui n'empêcha pas qu'en 1740, un procès n'eut lieu entre la communauté du Maisnil et le seigneur du lieu, touchant la propriété de cette chapelle. L'affaire fut portée au Conseil d'Artois qui déclara clause-trale cette chapelle (3).

On voyait encore au siècle dernier les ruines du château, qui paraissait avoir été très-important ; mais, aujourd'hui, il n'en reste aucun vestige.

MARLES.

1120. Malenes, charte de Jean, évêque de Thérouanne.

1202. Molenes et Masnes, vente d'une dîme, fonds de Choques.

1254. Malnes, donation du s^r de Marles, fonds de Choques.

Marles était un secours de Calonne ; l'autel appartenait à l'abbaye de Choques. En 1120, le bienheureux Jean, évêque de Thérouanne, et un peu plus tard Milon, son successeur, en confir-

(1) Chronique du prieuré de Rebreuves.

(2) *Ibidem*.

(3) P. Ignace, *Mém.* T. II, fol. 336.

mèrent la propriété à cette abbaye. Cette confirmation fut renouvelée en 1147 par le pape Eugène III et en 1163 et en 1179 par le pape Alexandre III (1).

L'abbaye de Choques était décimatrice.

La terre de Marles relevait du château de Lens (2).

Rodolphe de Marles, l'un des fondateurs du monastère Sainte-Christine de La Beuvrière, est cité dans l'acte par lequel Robert, comte de Flandre, donne cet établissement à l'abbaye de Charroux en Poitou (3).

En 1202, Symon de Marles vend la dime de Marles à l'abbaye de Choques (4). Jean, seigneur de Marles, en 1254, renouvelle la donation que sa femme Péronne avait fait à sa mort à l'abbaye de Choques d'une rente de deux sous parisis à prendre sur le pré du fief sis près du moulin de Marles. Nous voyons dans cette chartre que son fils s'appelait aussi Jean. (5).

Les de Rebecque furent ensuite propriétaires de ce domaine. En 1340, Colard de Recourt, après pauvreté jurée vendit au sire de Noyelles, seigneur de Calonne, un fief sis à Marles et relevant du château de Rebecque. Jean de Rebecque servit en 1385 le dénombrement de la terre et seigneurie de Marles (6). Ce n'est qu'un peu plus tard que les Noyelles prirent le titre de seigneurs de Marles. Plusieurs membres de cette famille eurent de hauts emplois.

Nous citerons Adrien I^{er}, seigneur de Noyelles et de Marles, qui joua un rôle important dans les guerres du xvi^e siècle : en 1537, il était commissaire des montres des gens de guerre de Flandre, d'Artois et de Hainaut (7), et en 1554 capi-

(1) Ces bulles et ces chartes se trouvent aux *Archives du Pas-de-Calais. Fonds de Choques.*

(2) *Arch. nat.*, P. 2046.

(3) *Miræus. Op. dépl.*, t IV, p. 187.

(4) Fonds de Choques.

(5) *Id.* L'écusson qui se trouve sur le sceau est chargé d'une bande lozangée.

(6) *Arch. nat.*, P. 2047.

(7) Henne, t. III, p. 568, *Histoire de Charles-Quint en Belgique.*

taine d'Aire. Son fils Adrien fut chef des finances des archiducs (1), puis gouverneur et capitaine des ville et cité d'Arras (2). Ce fut en sa faveur que la terre de Marles fut érigée en comté (1621) (3).

Florent de Noyelles, après avoir été gentilhomme de la Chambre des archiducs, devint gouverneur et grand bailli du Haynaut : il mourut en 1625 (4).

Eugène de Noyelles, comte de Marles, fut député général de la noblesse d'Artois (5).

Peu après la terre de Marles fut vendue et Georges de Beaulaincourt la recouvra en exerçant le retrait lignager. Son fils Georges obtint un renouvellement d'érection en comté (Février 1696.) (6).

Alexandre de Beaulaincourt, comte de Marles, fut député ordinaire et député en Cour des États nobles d'Artois, puis mayeur de Béthune (7). Son fils, Ange Guislain, fut exécuté sur la place d'Arras lors de la Révolution : il avait rendu de très-grands services à l'agriculture notamment en propageant une nouvelle méthode d'assolement (8).

Le *Veze à Marles* était une seigneurie vicomtière qui appartenait, en 1400, à Jean du Wez, et en 1403, à Deframe de Le Folie. Cette dernière famille existait encore à Marles en 1750 (9). Mais cette seigneurie semble avoir été divisée, car nous trouvons en effet qu'en 1571 Marie d'Olehain, veuve de Jean de Lières, prenait

(1) Lepez, M. 319, p. 584. *Bibl. d'Arras*.

(2) Lepez, M. 291, p. 159. *Bibl. d'Arras*.

(3) Bignon. — *Cabinet des titres, famille de Noyelles*.

(4) Douay. *Histoire généalogique des branches de la maison de Béthune, etc.* p. 82 et 83.

(5) *Idem*.

(6) Bignon. *Mémoire sur l'Artois, Bibl. nat.* Fonds Français, 14417.

(7) Douay. Ouvrage cité, p. 54.

(8) Paris, *Histoire de Lebon*.

(9) *Arch. Nat.*, P. 2046. Du Hays, *Recherches généalogiques*. Rosny. *Dictionnaire*, t. II, p. 583.

le titre de dame du Wez à Marles (1), et qu'en 1698, Jacques de Lières, doyen de l'église de Saint-Omer, se qualifiait de même (2). Ce domaine paraît être passé ensuite aux Dhin. Quoiqu'il en soit, en 1781, il appartenait au sieur de Fléchin, marquis de Wamin, à l'exception d'un petit fief sur lequel était bâti un château et que les Beaulaincourt avaient acheté des de Noyelles (3).

Le fief de *Bougeville* était une seigneurie, vicomtière qui appartenait en 1402, à Gilles du Petit-Rieux. Elle passa ensuite aux de Beaufremez, auxquels elle fut achetée en 1714 par Procope Le Ricque (4). En 1752, Agnès Le Ricque la porta en mariage à Louis-François de Servins d'Héricourt. La famille de Servins avait encore ce domaine à la Révolution (5).

L'église de Marles fut bâtie en 1536, mais en ces dernières années, par suite de l'augmentation de la population, on dû l'agrandir. En 1869, on construisit une nouvelle nef dans le style du chœur qui a été conservé.

NŒUX

Vers 1030. Nuet. Donation de Robert le Fascieux.

1222. Nue. *Cart. Saint-Barthélemy de Béthune*, f° 34.

1257. Noee. Privilège des hommes de Saint-Barthélemy *Id.*, f° 87.

1386. Noeue. Accord entre le chapitre d'Arras et le duc de Bourgogne, *Bib. Nat., Flandre* 82.

1405. Noe. Accord du duc de Bourgogne et de Guillaume de Namur, *Arc. Nat.* P. 2058.

L'autel de Nœux appartenait au chapitre d'Arras. L'évêque Godescalque et les papes Adrien III et Alexandre III lui en confirmèrent la propriété (6).

(1) *Arch. du Pas-de-Calais*, B. 295.

(2) *Arch. Nat.*, P. 2046.

(3) *Ibidem*, P. 2072.

(4) *Ibidem*, . 2060.

(5) Papiers de famille.

(6) *Cartulaire de N.-Dame d'Arras*.

Le chapitre était décimateur conjointement avec celui de Saint-Barthélemy de Béthune.

La terre de Nœux appartenait aux avoués d'Arras, seigneurs de Béthune.

Robert I^{er} fit don à la collégiale de Saint-Barthélemy de Béthune d'une charrue de terre et d'une brasserie, sises à Nœux (1).

Par une charte de 1202, Guillaume de Béthune reconnaît qu'il ne peut lever aucune taille sur les hotes de Saint-Barthélemy, sauf sur ceux de Nœux, qui resteront soumis aux impositions des échevins (2).

En janvier 1218, le chapitre d'Arras concéda à Daniel de Béthune tous les droits qu'il avait à Nœux et dans les dépendances, Quinci, Botimont et Praières, en échange d'une rente sur les revenus de Bruay. Le chapitre exceptait toutefois la dime appartenant à l'autel et la maison du curé (3).

Robert VII, en 1229, rendit au chapitre de Béthune la dime de Nœux dont il s'était injustement emparé (4).

La terre de Nœux passa ensuite aux comtes de Flandre lors du mariage de Mahaut avec Guy de Dampierre et plus tard dans la maison de Bourgogne. A partir de cette époque jusqu'à l'engagement de ce domaine, nous trouvons peu de documents sur ce village. Toutefois, des lettres de Guillaume, abbé d'Anchin, en date de 1259 (5), nous apprennent qu'il s'était élevé un différend entre cet abbé et le comte de Flandre relativement à la juridiction de leurs hôtes de Nœux. Par ces lettres, Guillaume accepte comme arbitres Bauduin d'Aubercicourt et Willaume de la Fosse, et, dans le cas où ces deux chevaliers ne pourraient s'entendre, le prieur doit être le tiers arbitre.

Nous trouvons encore un accord de 1386, intervenu entre le duc

(1) Duchesne, *histoire de la maison de Béthune. Preuves*, p. 2.

(2) L'original existe encore aux Archives du Pas-de-Calais et cette charte est copiée dans le cartulaire rouge, f^o 15, v^o

(3) *Cart. de N.-Dame d'Arras*. — *Cour des comptes de Lille*, B. 16.

(4) *Cart. Saint-Barthélemy*, f^o 27, v^o

(5) *Cour des comptes de Lille*, B. 89.

de Bourgogne et le chapitre de Béthune (1) à la suite duquel le chapitre est autorisé à faire passer les grains provenant de ses cultures et des dîmes de Nœux pour les conduire sur le marché de Béthune sans payer le travers ou cauchie qui est demandé par les officiers du duc.

Enfin, on voit qu'en 1521 Charles-Quint modéra, tant pour l'aide ordinaire que pour l'aide extraordinaire, les contributions de ce village jusqu'à la réforme de l'assiette de l'impôt (2).

Le 14 octobre 1628, la terre de Nœux fut engagée par le roi Philippe IV d'Espagne au profit de Bartholomé le Vasseur, seigneur de Werquigneul, moyennant 17500 florins (3). Cette seigneurie passa ensuite dans la maison de Melun par le mariage de Marie-Anne Levasseur avec Barthélemy de Melun. En juillet 1683, Jeanne de Melun l'apporta en dot à Barthélemy François de Vitry, seigneur du Brœucq (4).

La terre de Nœux, à laquelle on adjoignit le fief de la Barre, fut érigée en baronnie, sous le titre de Vitry-la-Barre par lettres de janvier 1756, en faveur de Barthélemy de Vitry, ancien capitaine de grenadiers (5).

Enfin, on trouve qu'en 1780 la seigneurie d'une partie de ce village fut cédée en contre-échange au duc de Béthune, Sully, par le domaine (6).

Nous avons dit à l'article La Buisnière comment le seigneur de Courteville, qui se qualifiait de seigneur de Nœux et réclamait le droit d'exercer dans ce village la haute justice, s'était vu obligé d'abandonner ses prétentions. Cette haute justice paraît cependant avoir été cédée lors de l'engagement de la seigneurie de Nœux, et les Le Vasseur, les de Melun et les de Vitry en ont toujours fait

(1) *Bibl. nat.*, Colbert 82.

(2) *Arch. Nat.*, J. 1066.

(3) *Arch. Nat.*, P. 2046. *Bibl. Nat.*, Flandre 24.

(4) Cabinet des titres, famille de Vitry. *Arch. Nat.*, P. 2060.

(5) *Arch. nat. P.* 2018. *Arch. du Pas-de-Calais*, 21, Registre aux Commissions, page 175.

(6) *Arch. Nat.*, P. 2045.

mention dans les dénombrements qu'ils servirent au château de Béthune (1).

Il existait à Nœux grand nombre de fiefs qui étaient également de la mouvance du château de Béthune.

Nous citerons :

Le fief d'*Agnier* ou *Agnièrre*, qui appartient aux Ansart, puis aux Bouton de Béthune (2).

Le fief de *Domicourt* (et quelquefois d'Omicourt), qui passa dans les familles de Moneu, de Couronnel, Le Vasseur, de Melun et de Thiennes (3).

Le fief d'*Hingette*, qui eut comme propriétaires les Cardon, les Genet; puis, par acquisition, les de Bertoul, et, par suite de mariage, le seigneur de Monsebreuil (4).

Nous avons vu que le chapitre d'Arras, celui de Béthune et l'abbaye d'Anchin avaient des terres à Nœux. Il faut ajouter parmi les propriétaires fonciers le prieuré du Perroy. Les biens appartenant à ce prieuré avaient été donnés en 1095 à l'abbaye du Mont Saint-Eloi par Roger, bourgeois de Béthune, du consentement de Walburge, sa femme, et cette donation avait été confirmée en 1104 par le pape Paschal III, et en 1109 par Lambert, évêque d'Arras (5).

L'abbaye de Saint-Vaast avait une rente d'un mencaud de froment qu'elle abandonna en 1222 au chapitre Saint-Barthélemy, moyennant remise de la redevance de trois sous de Flandre que l'église de Berceau payait à ce chapitre (6).

(1) *Arch. Nat.*, P. 2048-2060.

(2) *Arch. Nat.*, P. 2046-2047.

(3) *Arch. de Lille*. Etat des reliefs tenus du Roy à cause de son château de Béthune.

(4) Ce fief doit tirer son nom de Nicolas Cardon, seigneur d'Hingettes, qui vendit en 1244 les revenus de sa terre de Nœux à son cousin Gautier Cardon. *Arch. de Lille*, B. 49, *Cour des Comptes*.

(5) *Chronique manuscrite du prieuré du Perroy*. Note de M. Parenty.

(6) *Arch. du Pas-de-Calais, livre rouge de Saint-Barthélemy*, f° 34, R°

Mentionnons encore, comme possédant quelques biens à Nœux, la charité Notre-Dame, confrérie de cette paroisse, la table des pauvres (1) et les hospitaliers de Hautavesne (2).

En 1275, une contestation s'éleva entre le comte d'Artois et les frères de Saint-Jean de Jérusalem, relativement à la juridiction que ces derniers prétendaient avoir sur leur terre de Viliers et de Nœux. Il fut alors reconnu que les hospitaliers avaient toute justice sur leurs hommes et leurs terres, mais, que s'ils commettaient quelque grief envers leurs hommes, ceux-ci s'en plaindraient au comte d'Artois ou à son bailli qui pourrait commander de faire droit aux plaintes portées (3).

Il existait très-anciennement une maladrerie à Nœux. En 1698 le conseil d'Artois réunit les biens qu'elle possédait à ceux de l'hôpital des pauvres malades de Béthune (4).

Le Père Ignace rapporte qu'en 1708 dix soldats français enfermés dans l'église du village et quelques habitants se défendirent contre un détachement espagnol sorti de La Bassée. Le comte d'Auverne qui commandait les ennemis les somma de se rendre et sur ce refus fit mettre le feu à l'église qui fut entièrement consumée; les Français se réfugièrent dans le clocher, mais quand le comte vit le plomb de la plate-forme qui commençait à fondre, il donna l'ordre d'apporter de la paille et invita les assiégés à se laisser tomber sur elle. Presque tous furent ainsi sauvés; deux soldats seulement et douze habitants périrent. L'église ne put être reconstruite qu'en 1724 (5). Elle fut de nouveau démolie à la révolution et rebâtie en 1822.

(1) *Arch. Nat.*, P. 2048.

(2) *Arch. Nat.*, S. 5920.

(3) Inv. Godefroi. *Cart. d'Artois*.

(4) *Bibl. nat. Fonds Français*. M. 11622, p. 15. Table des registres de la ville de Béthune.

(5) Père Ignace, *Mém.* T v. p. 554. L'église qui a été brûlée en 1738 remontait à 1563.

OURTON

540. Ortos, donation de St-Remi.

1079. Orton, charte de Gérard évêque, de Cambrai.

Saint Remi laissa par son testament à l'église d'Arras, pour l'entretien des clercs, la villa d'Ourton qui lui avait été donné par Clovis, lors du baptême de ce prince (1).

Cette donation fut confirmée, en 1115, par Pascal II, et en 1135 par Innocent II (2).

L'autel de ce village appartenait à l'Abbaye d'Anchin à laquelle il avait été concédé en 1079 par Gérard, évêque de Cambrai et d'Arras (3).

La dime se partageait entre cette abbaye, le chapitre d'Arras et le curé du lieu ; sur six parts, le chapitre en avait quatre, l'abbaye et le curé chacun une (4).

Le village donna son nom à une famille chevaleresque (5).

Le premier des seigneurs qui soit connu est Eloi d'Ourton qui fut témoin, en 1071, de la donation faite par l'évêque Lietbert à l'église de Lens (6).

Gilles d'Ourton donna en 1212 à l'abbaye d'Anchin toute sa dime de Leslihue (7). Ce même chevalier confirma en 1225 la vente de la dime d'Hillies qu'avait faite un de ses vasseaux, Hugues Plankiers de la Ferté à Pierre, évêque d'Arras (8).

Enguerrand d'Ourton, chevalier seigneur du Maisnil, eut pour

(1) Balderic, *éd.* Le Glay, p. 24.

(2) *Cart. de Notre-Dame d'Arras.* — *Bibl. Nat. latin.* 9930.

(3) Escallier. *Hist. de l'Abbaye d'Anchin*, p. 17.

(4) P. Ignace, *Dictionnaire.*

(5) Elle portait trois chevrons pour armes. Sceau d'Éloi d'Ourton. Moreau. T. 135, p. 212.

(6) Le Carpentier. *Hist. de Cambresis.* T. II, p. 10 preuve.

(7) Du Chesne, *Hist. de la Maison de Guines, preuves*, p. 474.

(8) *Bibl. Nat.* Moreau. T. 135, p. 202.

petit fils Hugues d'Ourton; tous deux sont mentionnés en 1353 dans le cartulaire de Saint-André (1).

La terre d'Ourton fut portée dans la famille de Wignacourt (branche des barons de Pernes), par le mariage de Marie Angrale dame d'Ourton, avec Louis de Wignacourt (14 janvier 1429) (2).

Nous citerons parmi leurs descendants Ghislain de Wignacourt, chambellan et Maître d'hôtel de Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas; Charles, son fils, gouverneur de Binche en 1563 et Antoine de Wignacourt, qui fut créé chevalier du St Empire par lettres de Philippe II, en date du 20 avril 1595 (3).

En 1783 (4), Marie de Wignacourt, veuve de Jean François, marquis de Louvencourt, acheta, moyennant 26700 livres, le domaine d'Ourton et la seigneurie du Plouich-en-Ourton qui étaient passés dans la branche des Wignacourt d'Humbercourt; son fils était propriétaire de ces terres en 1789 (5).

Le domaine d'Ourton était de la mouvance du château de Lanoy-en-Gonnehem et relevait ainsi de celui de Lens (6).

Quatre fiefs, sis dans cette paroisse et mouvant également du château de Lens, appartenaient à la famille de Bryas (7) (branche aînée). Les membres de cette maison prenaient pour cela le titre de seigneurs d'Ourton (8). Ils avaient la justice vicomtière : c'est d'eux que relevaient les bois que la chapelle de Notre-Dame-de-Ranchicourt possédait sur Ourton et qui lui avaient été légués par Pierre de Ranchicourt, évêque d'Arras (9).

Le village d'Ourton fut plusieurs fois ravagé pendant les guerres

(1) Rosny. *Recherches généalogiques*.

(2) Elle était fille de Jacques, S^r d'Ourton, et de Jeanne de Crespieul. *Essais Généalogiques*. — *Du Hays*.

(3) Notice sur la famille de Wignacourt par E. de Barthélemy. (*Archives du Nord de la France*, 3^e série. T. V, p. 383).

(4) *Arch. du Pas-de-Calais*, B. 672.

(5) *Ibidem*, B. 889.

(6) *Arch. nat.*, P. 2064.

(7) *Arch. nat.*, P. 2064.

(8) *Généalogie de la famille de Bryas*, par Lainé.

(9) *Arch. nat.*, J. 1005.

du xvi^e siècle. Nous voyons dans l'enquête qui fut faite à la suite de la campagne de 1537 (1), qu'à cette époque les Français campés à la Comté « auraient mis le feu audit village d'Ourton tellement que les maisons auraient été toutes brûlées fors cinq ou six et encore les moins vaillables et lesquelles soulaient habiter les plus pauvres personnes dudit village ; pareillement l'église dudit Ourton aurait été pillée et robée ; les cloques emportées. » Les habitants furent obligés de s'enfuir en abandonnant leurs grains et leurs meubles qui furent pris par les Français avec presque tous les chevaux et les bestiaux de ce village. Cette année et l'année suivante, les récoltes furent de peu d'importance, et en 1539, beaucoup de terres étaient encore à riez. Les habitants eurent d'autant plus à souffrir qu'en 1536, les blés et les avétis avaient été en partie « gastés par la foudre du ciel. »

En 1547, les Français firent plusieurs courses dans ce village ; ils enlevèrent vingt bêtes à cornes et seize chevaux, et emmenèrent cinq prisonniers. Les habitants durent, à cette époque, quitter plusieurs fois le village en délaissant tous leurs biens, qui furent pillés. A la suite de ces pertes, les impôts ne purent être payés, mais on les remit aux habitants « à cause du bon payement qu'ils ont fait des autres termes précédents échus pendant la guerre. »

L'église d'Ourton est moderne.

Les seigneurs de Wignacourt firent reconstruire le château en 1625. Il fut détruit et réédifié en 1701, puis démoli en partie au commencement de ce siècle. Il sert maintenant de ferme. On y remarque un pigeonnier de 1631, sur lequel sont gravées les armoiries des anciens seigneurs (2), quelques bas-reliefs enchâssés dans un pignon moderne et deux cheminées en grès piqué, d'un très-beau travail. L'une d'elles a malheureusement été fort abîmée pendant la Révolution.

(1) *Arch. nat.*, J. 1016.

(2) D'argent à 3 fleurs de lys, au pied nourri de gueules.

RANCHICOURT.

1071 Rancicurt, donation de Lietbert.

1443 Ranssicourt, Duchesne : *Histoire de la Maison de Montmorency*, p. 483.

D'après le Père Ignace, Ranchicourt était autrefois un hameau dépendant de Beugin. Il en aurait été séparé à la fin du xv^e siècle par Pierre de Ranchicourt qui l'aurait érigé en paroisse (1).

Ranchicourt était un personnat à la nomination de l'Evêque. L'ecclésiastique qui était pourvu de cette dignité avait la collation de la cure. Il était tenu toutefois de fournir le pain et le vin pour la messe (2).

La dîme se partageait entre le chapitre d'Arras, le seigneur d'Hallennes (fief, sis à Rebreuves), et le personnat du lieu.

Ce village a donné son nom à une famille chevaleresque que quelques généalogistes font descendre des anciens comtes de Boulogne (3).

En 1071, Eustache de Ranchicourt fût témoin de la donation que fit l'Evêque Lietbert à l'église de Lens (4).

Nous perdons ensuite la trace de cette famille jusqu'à Hugues de Ranchicourt, qui figure dans plusieurs actes (1334 et 1354).

Son fils Alexandre épousa Catherine, dame du Mont-Eventé : ils vivaient en 1372. — Robert est mentionné dans plusieurs dénombremens (1384 et 1390). De son mariage avec Marie Pascau, naquit Jean (aliàs Gilles), qui épousa Marie de Rollen-

(1) Père Ignace. *Dictionnaire*, art. Ranchicourt.

(2) *Ibidem*.

(3) Cette opinion s'appuie sur ce que la famille de Ranchicourt criait « Boulogne » et portait les armoiries des comtes de Boulogne brisées d'un chevron de gueules (Manuscrit du baron d'Assignies cité dans les recherches généalogiques de Rosny, t. III, p. 1219).

(4) Le Carpentier, *preuves*, p. 10.

(5) Pour l'histoire de Ranchicourt, nous avons suivi les généalogies qui se trouvent au cabinet des titres, celle que renferme le manuscrit de la Bibliothèque nationale du Fonds Français, N^o 22267, p. 294, et le fragment qui est intercalé dans l'histoire de la maison de Berghes. *Bibl. d'Arras*, m. 154.

court : d'où Jean, dit le Bègue, créé chevalier par le duc de Bourgogne à la bataille de Gavre (1453). De sa femme, Marie le Josne, fille de Robert, gouverneur d'Arras, Jean eut plusieurs enfants. Nous mentionnerons Robert (1), qui continua la famille, et Pierre, évêque d'Arras, en 1462.

Avant d'être évêque, Pierre de Ranchicourt avait été chancelier de l'église d'Amiens, Chanoine théologal de Cambrai et Archidiaque de Valenciennes. Prélat pieux et zélé, il administra avec une grande sagesse son diocèse. En 1492, lors de la prise d'Arras par les troupes de l'archiduc d'Autriche, il eut beaucoup à souffrir des lansquenets allemands qui l'enfermèrent dans une étroite prison au-dessus de la porte d'Hagerue (2).

Il fit la dédicace solennelle de l'église Cathédrale, construisit l'église de Saint-Nicolas-en-l'Atre et éleva l'église paroissiale de Ranchicourt (3).

Il mourut en 1499 et fut enterré dans la Cathédrale qu'il avait enrichie d'un grand nombre d'ornements et à laquelle il avait fait don d'une statue en argent de Saint Pierre (4).

Charles, fils de Robert de Ranchicourt et de Catherine de Berghes, fut prévôt du chapitre d'Arras et fit d'importantes donations à l'église Cathédrale. Pierre, son frère, chambellan de Philippe d'Espagne et de Charles-Quint eut pour enfant Charles qui mourut sans postérité et Anne, dame de Ranchicourt par la mort de son frère, qui épousa Guy de Bournonville, baron d'Houllefort, seigneur de Capres, grand veneur du Boulonois.

(1) Le tombeau de ce seigneur et celui de sa femme, Catherine de Berghes, se voyaient autrefois dans l'église de Ranchicourt. D. Levez en donne la description. *Bibl. d'Arras*, m. 358, p. 179. Catherine de Berghes, qui mourut après son mari, aida puissamment par ses donations à la fondation du couvent des religieuses d'Houdain. *Hist de la maison de Berghes*, par Marius Voet. M. de la *Bibl. d'Arras*, m. 154.

(2) Voir les *Sièges d'Arras*, par A. d'Héricourt.

(3) On voyait autrefois au portail de cette église cette inscription « Monseigneur Pierre de Ranchicourt, évêque d'Arras et seigneur de ce lieu fit faire cette église en l'an 1468. Priez pour luy. » Lepez *Bibl. d'Arras*, m. 358, p. 179.

(4) Histoire des *Evêques d'Arras*, par A. d'Héricourt, p. 13.

Leur fils, Odouart de Bournonville, vicomte et baron de Barlin et de Houlefort, seigneur de Capres, Ranchicourt, Divion, etc., menin de Philippe II, puis gentilhomme de sa chambre en 1560, fut créé comte d'Hénin-Liétard par lettres patentes du 7 septembre 1579, en récompense d'importants services militaires.

Nommé gouverneur d'Arras, il sut par son énergie, lors des troubles de 1578, conserver cette ville à l'obéissance de son souverain, le roi d'Espagne (1). Il mourut en 1585, avant d'avoir reçu le collier de la Toison d'Or, qui lui était destiné.

Alexandre son fils, chevalier de la Toison d'Or, fut gentilhomme de l'archiduc Albert, son ambassadeur à la cour de France en 1612, puis à la cour de Vienne en 1627.

Alexandre Hypolyte, prince de Bournonville, fut admis aux honneurs du Louvre par Louis XIV, maréchal des armées de l'Empereur d'Autriche près du roi d'Espagne, il fit toutes les guerres de 1638 à 1690. Il fut chevalier de la Toison d'Or, vice-roi de Catalogne et de Navarre.

Alexandre-Albert son fils entra au service de la France en 1682, il fut blessé à la bataille de Nerwinde et mourut en 1705. De son mariage avec Charlotte de Luynes, naquit Philippe qui n'eut pas de postérité et dont les biens revinrent à ses sœurs ; l'une avait épousé le comte de Mailly, l'autre le comte de Durfort de Duras (2).

Le sieur Damiens, écuyer, seigneur de la Ferté, fit l'acquisition de ce domaine et ses descendants le possèdent encore.

Le Roisnel était un fief de la mouvance du château de Béthune et s'étendant sur les terroirs de Ranchicourt, Houdain, Diéval et Beugin.

En 1404, cette terre appartenait à Jean Canardi, évêque d'Arras ; elle passa ensuite aux de Croy (3).

En 1537, les troupes françaises campées à La Comté ravagèrent

(1) Voir les divers documents publiés sur les troubles d'Arras, par le C^{te} A. d'Héricourt.

(2) Voir P. Anselme, et l'*Annuaire de la Noblesse*, par Borel d'Hauterive, 1868.

(3) *Arch. Nat.*, P. 2046, 2047, 2060.

le village de Ranchicourt, pillèrent les bestiaux, brûlèrent cinq maisons et granges à battre, en démolirent plusieurs autres ; quelques habitants furent emmenés prisonniers, les autres se réfugièrent à Béthune, en abandonnant la plus grande partie de leurs biens : les terres demeurèrent incultes et les impôts ne purent être payés (1).

En 1710, les soldats des alliés vinrent à Ranchicourt, pillèrent l'église et brisèrent les cloches, dont ils emportèrent le métal (2).

REBREUVE

1097. Rebroviæ, privilège de Lambert.

1537. Rebrœuves, enquête faite à la suite des guerres.

En 1097, un pieux chevalier, Clairembauld de Lottinghien, avant de partir pour la croisade, donna à l'église de Rebreuve ce qu'il possédait dans ce village, son moulin de Baraffle (3), la moitié de Haillicourt ainsi que les bois qui en dépendaient, sous la condition que des chanoines du Mont-Saint-Éloi viendraient s'établir à Rebreuve. De plus, l'évêque Lambert, sur la demande de Clairembauld, abandonna à l'abbaye la cure de cette paroisse. Ce fut ainsi que fut fondé le prieuré de Rebreuves qui jusqu'à la Révolution appartient à l'abbaye du Mont-Saint-Éloi.

De nombreuses donations augmentèrent bientôt l'importance de ce prieuré. Nous voyons par des lettres de l'évêque Lambert

(1) *Arch. Nat.*, J. 1016.

(2) P. Ignace, *Dictionnaire*, article Ranchicourt.

(3) Miroëus, *Opera diplomatica*, t. I, p. 166.

(4) Gestes des évêques d'Arras, p. 116, *Bibl. Nat.*, 12827. — Nous trouvons cette variante : « (Clarembaldus) dedit videlicet in Barafes integrum molem dimum et unius caruce terram et quinque hospites et in decima de Haillecurt quartam partem et silvam ibi attenentem. » La donation de l'église de Rebreuve fut confirmée en 1182 par le pape Lucius III, et en 1186 par Urbain III, *Cart. d'Aubigny*, *Arch. du Pas-de-Calais*.

qu'en 1109 (1), cette église avait reçu de Druon, seigneur d'Harnes, trois tenanciers à Baraffle, d'Haimerand de Ruitz quatre courtils à Ruitz, et d'Anselme d'Houdain deux courtils à Hermin, et un bois échangé plus tard contre des terres sises à Olhain.

Le cadre de ce travail ne permet pas de rapporter toutes les libéralités qui enrichirent ce prieuré. Toutefois, nous mentionnons comme se rattachant à l'histoire du canton d'Houdain l'abandon qui fut fait à cet établissement, en 1145, par Isabeau, dame de Willerval de tous les francs alleux qu'elle avait à Rebreuve. Isabeau ne se réserva que son manoir de Baraffles qu'elle donna plus tard à l'abbaye du Mont-Saint-Éloi. Vers 1206, Nicolas de Henriprez fit don au prieuré d'une dime qu'il avait à Rebreuve, et Gilles, du consentement de sa femme Emme, fille d'Adrien le Chien, céda (1212) cinq mesures de terre sises près de Roquesart. Robert du Maisnil, à la même époque, abandonna les droits de dime de chariage et de garde qu'il avait au Maisnil.

En 1266, Wallers d'Hénin-sur-Cojeul remplaça, comme prieur de la maison de Rebreuve, Pierre de Montegut et acheva la grange que son prédécesseur avait commencée. Ce religieux fit rebâtir le four et le moulin, refaire les formes et le ciel du chœur, ainsi qu'écrire des livres pour le service de l'église, qu'il dota de riches ornements.

Hugues de Hersin, qui prit la direction du prieuré en 1315, augmenta le vivier et les bâtiments du moulin. Il fit faire également des ornements pour l'église et des livres de chœur.

Pendant les guerres du XIV^e siècle, le prieuré de Rebreuve eut beaucoup à souffrir; Mathieu qui fut envoyé par l'abbé Michel Coulon pour administrer cette maison dut, ainsi que ses religieux, souvent l'abandonner.

En 1542, le prieuré fut brûlé par les Français ainsi que le moulin qui en dépendait. Plus tard, en 1596, le chevalier vicomte de Milanais et de Malthe incendia plusieurs bâtiments de la mai-

(1) *Chronique du prieuré de Rebreuves*. Nous nous sommes beaucoup servis de cette curieuse histoire pour la rédaction de cette notice et toutes les fois que nous aurons puisé à une autre source, nous le mentionnerons.

son de Rebreuve sous prétexte que ses gens avaient été maltraités par les habitants du village.

Le prieur Paul Descouleurs (1617) fit bâtir un nouveau chœur et reconstruire presque entièrement le prieuré qu'il entourait en partie de murs.

Bernard Pâtissier construisit la brasserie (1626) et le nouveau corps de logis avec l'allée qui menait à l'église (1630).

Le prieuré, à la révolution, fut vendu et démoli peu après. Aujourd'hui il n'en reste que des ruines sans intérêt.

Ce prieuré était desservi par quatre religieux, dont un avait le titre de prieur et un autre celui de curé (1).

Cette maison a fourni plusieurs abbés au monastère du Mont Saint-Eloi : Richard (1130), Radulphe (1164), Grégoire (vers 1193), Simon de Neuville (1248), Bernard du Pont (1324), Michel Coulon (1363), Adrien du Quénoy (1624). Citons également Yves Delure qui après avoir été prieur de Rebreuve, devint abbé d'Eaucourt (1542) (2).

Il existait à Rebreuve plusieurs seigneuries.

La plus importante fut possédée par les de la Cauchie. En 1426, Isabelle de la Cauchie épousa Jacques de Berghes (3).

Plus tard, ce domaine passa par mariage aux de Ranchicourt et aux de Bournonville (4).

Les de la Forge se qualifiaient de seigneurs de Rebreuve à cause de quelques terres qu'ils avaient dans ce village (5).

Alenes, Alesnes ou Hallenes. Ce fief fut possédé par une illustre famille de ce nom. Nous citerons parmi ses membres Théry, seigneur d'Hallenes, qui consentit en 1213 à la vente d'une dime faite au prieuré de Rebreuve par Robert de la Poterie. Ce sei-

(1) *Arch. du Pas-de-Calais, Fonds du Mont Saint-Eloi* (xviii^e siècle.)

(2) Voir le *Gallia*, la *Chronique du prieuré de Rebreuves* et le P. Ignace, *Add. aux Mém.*, T. I, p. 272.

(3) *Cabinet des titres, famille de Berghes.*

(4) *Mém. sur l'Artois*, — *Bibl. Nat. Français* 14417. — P. Ignace.

(5) *Idem.*

gneur figure dans l'acte par lequel Hugues de Gand confirma la cession au prieuré de Rebreuves d'une dime sise à Mesnil (1). Michel d'Alenes, abbé du Mont Saint-Eloy, était de cette famille. Ce fief passa ensuite dans la maison de Licques, puis fut vendu au xvi^e siècle au seigneur Le Ricque, et ses descendants le possédaient encore à la fin du siècle dernier (2).

BARAFFLE

1118, Baraflum. — *Charte de Robert*, évêque d'Arras. Moreau, T. XLVIII, p. 151.

1577. Baraple. -- Procuration d'Ysambart Desplanques.

Nous avons dit plus haut comment Clairembaut de Lottinghem donna à l'église de Rebreuves un moulin et une charrue de terre sis à Baraffle. De plus, nous voyons, dans la chronique de ce prieuré, qu'en 1220 Jean de Baraffle et Ode, sa femme, léguèrent leurs biens à cette maison.

Il existait, en outre, dans ce hameau une seigneurie qui fut possédée par la famille la Motte Baraffle. Ce domaine fut ensuite vendu à Ysembart Desplanques, gentilhomme ordinaire de la maison des rois de France Henri II, Charles IX et Henri III, maître d'hôtel de Charles, cardinal de Bourbon, député de la noblesse de Vermandois en 1576, gouverneur d'Ivry. Ce seigneur donna procuration, le 19 décembre 1577, à son frère Pierre Desplanques, seigneur d'Hesdigneul, pour administrer cette terre.

Ysembart mourut sans avoir été marié et son neveu, Pierre, fut son héritier (3). La terre de Baraffle fut possédée successivement

(1) Duchesne. *Histoire de la maison de Guines*. Preuves.

(2) P. Ignace, *Mém.*, T. V, p. 869.

(3) *Bibl. d'Arras*, m. 291. Le Pez, *Mémoires généalogiques*, T. I. (Généalogie de la famille de la Motte Baraffle.)

(4) *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, etc., par Douay, p. 35 et p. 75. Preuves.

(5) *Douay*, p. 39.

par plusieurs branches cadettes de la famille Desplanques et elle appartenait en 1791 au prince Eugène de Béthune Hesdigneul(1).

CUVIGNY

xiv^e siècle. Kievigny. -- Octroi de la terre a Jean Testard.

1392. Kuevigny. -- Dénombrement. *Arch. de Lille*.

1501. Quefvigny. -- Registre aux francs-fiefs. *Arch. Nat. J.* 1003.

1608. Quievigny. -- Dénombrement. *Arch. du Pas-de-Calais*.

Hugues de Ranchicourt reçut à rente du duc de Bourgogne, Eudes, la terre de Cuvigny qui avait été confisquée sur Jean Testard le Garonier ; celui-ci l'avait acquise au commencement du xiv^e siècle de monseigneur Robert (3). En 1435 (4), le dénombrement du domaine de Cuvigny fut servi par Colard de Tenques, dit Galois, et en 1502 (5) par Isabeau de Beaufort, veuve de Raine de la Warde, qui vendit cette terre à Michel de la Forge (6). Elle passa ensuite par mariage dans la famille de Belvalet et Philippine de Belvalet l'apporta en dot à Robert de la Motte. De ce mariage naquirent trois filles : l'aînée épousa, en 1740, un seigneur de Cuinchy, dont la famille devint ainsi propriétaire de la seigneurie de Cuvigny (8).

(1) Contrat de mariage du prince Eugène de Béthune. *Douay*, preuves, pag. 223

(2) *Cabinet des titres, famille Ranchicourt*.

(3) Comptes du baillage d'Arras. *Bibl. Nat.*, Colbert, Flandre 187.

(4) Mouvances du château d'Arras. *Arch. du Pas-de-Calais*. Colard était encore, en 1447, propriétaire de ce domaine, qui se composait de trois fiefs. *Arch. de Lille*, état des reliefs et droits seigneuriaux des fiefs tenus du roi à cause de son château d'Arras.

(5) *Arch. de Lille, ibidem*.

(6) *Arch. du Pas-de-Calais*, mouvance du château d'Arras.

(7) P. Ignace. *Mémoires*, t. VI, p. 878 et 879.

(8) *Arch. du Pas-de-Calais*, B. 776-79.

ROCHART

1244. Rogiesart. — Accord.

Cette ferme appartenait en partie à l'abbaye de Loos et en partie au prieuré de Rebreuves.

Plusieurs accords intervinrent entre ces deux communautés relativement à la dime et aux droits parochiaux, notamment en 1214 (1).

Le village de Rebreuve et le hameau de Baraffle furent ravagés en 1537 ; les habitants durent s'enfuir et se réfugier à Béthune et dans les autres places d'Artois. Dix maisons ou granges furent incendiées et d'autres en partie démolies. Les Français enlevèrent les plombs dont l'église était couverte, ainsi que les quatre cloches, les chandeliers et les autres ornements sacrés qu'elle contenait (2).

En 1542, la cense fut pillée, les Français enlevèrent les chevaux et les vaches et emmenèrent plusieurs habitants prisonniers.

L'année suivante, une cense de Baraffle fut brûlée avec ses grains et ses ablais. Baraffle et Rochart furent abandonnés à cause des nombreux passages de troupes italiennes qui, parties de Béthune, allaient faire des courses en France : les terres restèrent incultes et plusieurs habitants furent réduits à mendier.

Enfin, le 20 juillet 1710, la gauche de l'armée du prince Eugène vint s'établir à Rebreuve (4).

(1) *Chronique de Rebreuves.*

(2) *Arch. nat.*, J. 1016.

(3) *Arch. nat.*, J. 1017.

(4) *Mémoires militaires relatifs à la guerre de la succession d'Espagne*, T. XI.

RUITZ

1135. Ruith. Privilège d'Innocent II.

1154. Ruyth. Privilège d'Adrien IV.

1256. Ruit. *Arch. Nat.* S. 5211.

1507. Ruict Ruyt. Coutume d'Amiens.

1514. Ruith. Dénombrement, copie de Lepez, *Bibl. d'Arras*, m. 291, p. 376.

1521. Ruich. *Ibidem*, p. 385.

1705. Ruy. *Arch. Nat.* Q'. 908.

L'autel de Ruitz faisait partie de la manse épiscopale ; grand nombre de bulles en confirmèrent la propriété à l'évêque. Nous ne mentionnerons que celle d'Adrien IV, adressée à Godescalque, en 1152 (1).

L'évêque était en outre décimateur pour la plus grande partie. Il était aussi propriétaire de domaines dans cette paroisse, sur lesquels il avait la haute, moyenne et basse justice et dont la coutume fut rédigée en 1507 (2).

Le plus ancien titre que nous trouvons sur ce village est de 1070 c'est une charte d'Eustache de Boulogne qui assigne, sur le territoire de Ruitz, au chapitre de Lens, une rente de trois sous payables à la Noël (3).

Haynard de Ruitz fait don en 1109 de quatre courtils au prieuré de Rebreuve (4).

En 1308 la comtesse Mahaud d'Artois donne à Jean Daulle chevalier, et à ses hoirs, un mannoir sis à Ruitz, rue des Kaines, manoir qu'elle avait confisqué (5).

La terre et seigneurie de Ruitz était de la mouvance du château d'Houdain. Elle fut possédée par les seigneurs du Maisnil jusqu'en 1725, époque où le marquis de Mailly la vendit à Pierre Ignace

(1) *Cartulaire du chapitre d'Arras, Bibl. Nat.* latin 9930, f. 52.

(2) Bouthors, *Coutumes locales du baillage d'Amiens*. T. II, p. 510.

(3) Miræus, *Op. dip.*

(4) *Hist. du prieuré de Rebreuves*, par Doresmieulx.

(5) Godefroi, *Inv.* T. III.

Le Ricque, seigneur du Surgeon. Ses descendants figurent aux états d'Artois comme seigneurs de Ruitz (1).

Le *fief seigneurie de Ruitz en franc alleu*, relevait du château de Lens (2). En 1385 il appartenait à Jean de Saint-Venant, dit Behord (3); il passa ensuite aux de Bernemicourt (4) qui le vendirent à Chrétien Sarrazin, chevalier seigneur de Lambersart, parent du célèbre abbé de Saint-Vaast (vers 1600). Plus tard, Jean Delelez, conseiller du Roi, directeur général des Finances de Sa Majesté en Flandre, en fit l'acquisition au siège de la gouvernance d'Arras sur la curatelle de Chrétien Sarrazin, petit fils du précédent. François Delelez, trésorier du Roi de France à Montauban hérita de ce fief et l'aliéna. Pierre Ignace Le Ricque, S^r du Surgeon, en devint alors propriétaire et ses descendants conservèrent jusqu'à nos jours ce domaine (5).

Il existait dans ce village un autre fief mouvant du château d'Arras et dont faisait partie le manoir de Turpignies. Ce fief, dont les propriétaires avaient justice vicomtière appartint aux de Saint-Pierre Maisnil (1405 et 1408), puis aux d'Habart, aux de Nédonchel et aux de Bacquehem (6).

Avant de passer à l'étude des biens ecclésiastiques, il y a lieu de mentionner la haute justice qui appartenait dans ce village au comte d'Artois. Elle fut engagée, en 1705, conformément à l'édit de 1702, à François Delelez, moyennant 400 livres et deux sous par livre (7), puis cédée pour le même prix par Jean Delelez, le 14 mai 1714, à François Le Ricque, S^r du Surgeon (8).

(1) P. Ignace. *Add. aux mémoires*, T. III, f. 80.

(2) *Arch. nat.*, P. 2047 et 2073.

(3) *Arch. nat.*, P. 2047.

(4) Parmi les seigneurs de cette illustre maison nous mentionnons Jean de Bernemicourt S^r de la Thieuloie et de Ruitz qui était gouverneur de Béthune en 1585.

(5) *Arch. nat.*, P. 2073.

(6) *Arch. de Lille*. Mouvanco du château d'Arras. — *Bibl. Nat.* Fonds de Flandre, n^o 84. *Arch. du Pas-de-Calais*, B. 852.

(7) *Arch. nat.*, P. 2048.

(8) *Id.*, P. 2062.

Nous avons parlé plus haut des propriétés de l'évêque d'Arras, de celles du prieuré de Rebreuve et des rentes qu'avaient dans cette paroisse le chapitre de Lens; il faut ajouter, soit comme propriétaires fonciers, soit comme rentiers, la Commanderie de Hautavesnes (1), l'église de Ruitz, les pauvres de Ruitz, ceux de Barlin, d'Aire, de Saily, de Verquin et de Verquigneul (2).

En 1537, le village de Ruitz fut ravagé par les Français, qui brûlèrent son église. Les habitants durent se réfugier dans les places fortes du pays en abandonnant leurs biens, qui furent pillés. Grains et bestiaux de toutes sortes furent enlevés et plusieurs villageois furent faits prisonniers et mis à grosses rançons (3).

La famille de Robespierre serait originaire de Ruitz (4), où ils auraient vécu au xv^e siècle.

(1) On voit, par un accord intervenu entre la Commanderie de Hautavesnes et le seigneur d'Hesdigneul, relativement à trois mencaudées de terre, sises à Ruitz, sur lesquelles il y avait des hôtes, que les chevaliers de Saint-Jean étaient déjà établis en 1256 dans ce village (*Arch. nat.*, J. 5211.). Les Comptes de 1529 et 1623 (*Arch. nat.*, S. 5920 et 5921) prouvent en outre que leurs propriétés étaient importantes. Il semble même résulter de ces documents qu'ils avaient un établissement à Ruitz, qui donna son nom à une rue, la rue de l'Hôpital. A la fin du siècle dernier, on a pris pour une maison de Templiers les ruines de ces constructions qu'on voyait encore il y a peu de temps.

(2) Il existe un mandement de l'official d'Arras, en date de 1280, adressé au curé de Ruitz, au sujet des rentes qui appartenaient aux pauvres de ce village et qui leur avaient été données par Mathieu de Noë (*Invent. Godefroy, Cart. d'Artois*, T. I.), et nous avons trouvé une charte de 1294, émanant de Robert II d'Artois, qui approuvait les acquisitions qui avaient été faites en faveur des pauvres de Ruitz, à la charge d'une rente destinée à remplacer les droits de nouvel acquêt. (*Cour des Comptes de Lille*, B. 1506.)

Ces documents, qui prouvent l'ancienneté de la table des pauvres et de l'organisation de la charité dans les plus petits villages, ne sont pas les seuls que nous ayons trouvés. Sous l'influence de l'Eglise, on s'est préoccupé partout des indigents, et nos recherches nous ont permis de constater qu'avant la Révolution, il n'existait guère de paroisse où l'on ne trouvât quelque terre ou quelque rente affectée au soulagement des malheureux.

(3) *Arch. nat.*, J. 1016.

(4) *Paris. La Jeunesse de Robespierre*, p. 2.

L'église de Ruitz, comme nous venons de le dire, fut brûlée en 1537. A la fin du siècle dernier, en 1787, elle fut démolie pour être remplacée par une nouvelle, qui fut vendue révolutionnairement et détruite en grande partie. Reconstituit en 1805, le vaisseau actuel ne présente aucun intérêt, le clocher seul est ancien.

SAINS-EN-GOHELLE

1190. Seins. Engagement de la dime de Bully.

1710. Sains-en-Lens. *Mém. sur l'Artois*.

Alvise, évêque d'Arras, confirma, en 1146, la donation de l'autel de Sains qu'avait faite à l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai un clerc de Lens nommé Liétard (1).

L'abbaye de Saint-Aubert était en outre décimatrice, conjointement avec celle du Vivier d'Arras (2).

La part de dime qui appartenait à ce dernier couvent lui avait été donnée par Simon de Vilers, ainsi qu'il se voit dans la charte confirmative octroyée à ce sujet en 1281 par Nicolas de Condé, seigneur de Carency, dont relevait la terre de Sains (3).

Ce village a donné son nom à une illustre famille qui prit part aux croisades et qui figure dans un grand nombre de chartes.

Nous citerons Gérard de Sains, qui autorisa, en 1190, l'engagement d'une partie de la dime de Bully à la maison de Haut-avesnes (4). En 1218, Alelme de Sains consentit à la vente d'une autre part de la dime de Bully faite par Jean Revelle à l'église d'Arras (5).

(1) Le Glay. *Cameracum Christianum*, Introduction, p. 34, note 2.

(2) P. Ignace. *Mém.*, T. 4, p. 34.

(3) *Carency et ses seigneurs*, par le comte d'Héricourt. p. 122.

(4) *Arch. nat.*, S. 5208. Il existe à Wilerval une tombe d'un Gérard de Sains. Ce Gérard est sans doute un descendant de celui dont nous venons de parler : on ne saurait, en effet, faire remonter cette pierre au XII^e siècle. Voir pour le dessin de ce monument le *Bulletin de la Commission*, T. I, p. 321 et suiv.

(5) Moreau, T. 123, p. 142.

On voit qu'en 1250, Robert de Sains tenait trois fiefs liges du seigneur de Béthune (1).

Nous trouvons ensuite, en 1281, Alelme de Sains, qui permit la vente de la dime que Simon de Vilers fit à l'abbaye du Vivier d'Arras (2).

Notons encore, en 1312, Jacquemont de Sains, qui se trouve cité dans une lettre du bailli de Lens comme ayant des terres à Avion (3). En 1385, Walerand de Sains avait un petit fief sis à Boyeffles (4).

Le domaine de Sains passa ensuite aux de Bailleul, seigneurs de Gauchin, qui le possédèrent jusqu'à la fin du xvi^e siècle, époque à laquelle les de Bernemicourt en devinrent propriétaires (5).

Ceux-ci le vendirent au commencement du siècle dernier à Baudalet, qui, peu après, le céda à Florent Bacon, dont les descendants possèdent encore cette terre (6).

Pendant la Révolution, Sains eut beaucoup à souffrir et le dernier seigneur, Hugues Bacon, fut arrêté et envoyé à Paris pour y être jugé : il échappa ainsi aux rigueurs du tribunal révolutionnaire d'Arras et put être sauvé (7).

La terre de Sains était tenue en pairie d'Aix et relevait aussi du château de Lens (8).

L'Arbre. Il y avait très-anciennement une ferme à cet endroit. Ce lieu dit est cité dans Guimann et l'hospitalier de l'abbaye de Saint-Waast en avait la dime (9).

Le *fief du Cauffours* s'étendait sur Hersin et sur Sains. (Voir Part. Hersin.)

(1) *Hist. de Béthune*, par le comte Ac. d'Héricourt. Preuves.

(2) *Carency*, p. 122.

(3) *Bibl. d'Arras. Extrait du répertoire des Chartres*, M. 654, p. 246.

(4) Le Pez. *Mém. gén. sur la Flandre et l'Artois. Bibl. d'Arras*, M. 291, T. II.

(5) P. Ignace. *Dictionnaire*.

(6) P. Ignace. *Dictionnaire*. Pour la Généalogie de la famille Bacon, qui est originaire d'Armentières, voir les *Esquisses généalogiques de du Hays*.

(7) Cris des habitants de Béthune. Passim.

(8) *Arch. nat.*, P. 2064.

(9) Guimann, p. 400 (Hospitarius).

Petit Sains est un hameau qui existait déjà au siècle dernier, mais dont l'histoire se confond avec celle du village.

Enfin, nous noterons parmi les propriétaires fonciers les religieuses de Lens, le Chapitre d'Arras et l'église de Sains (1).

Il existait autrefois à Sains un ancien château qui a donné son nom à un lieu dit le *Donjon*.

L'église de Sains est en partie moderne et en partie remonte au XIII^e siècle.

SERVIN

1189. Servins in Gauheria. Charte d'Elbert de Carency.

1222. Servign. Vente de Barthélemy de Servin.

1254. Sarvin. Privilège d'Adrien IV.

L'autel de Servin fut conféré, en 1148, par l'évêque Godescalque au Chapitre d'Arras (2) et le pape Alexandre III confirma cette donation (3).

La dime se partageait entre le Chapitre et l'abbaye de Saint-Vaast (4).

Cette paroisse se divisait en trois, le petit Servin, le grand Servin, et Maisnil-Bouché. Les deux Servin étaient de la mouvance de Lens et Maisnil decelle de Béthune (5). L'abbaye de Saint-Vaast avait la seigneurie du petit et du grand Servin. Un accord très-curieux intervenu, en 1189 (6), entre cette abbaye et Elbert de Carency nous fait connaître les droits de ce seigneur et ceux de l'abbé.

Si quelqu'un est soupçonné de vol ou est arrêté comme voleur, il sera jugé par les hommes de Saint-Vaast ; et, s'il est reconnu

(1) *Arch. du Pas-de-Calais*, registre au 100^e.

(2) Gestes des évêques d'Arras. *Bibl. nat.*, Fonds latin, 12827, p. 91.

(3) *Cart. du chapitre d'Arras*.

(4) P. Ignace. *Mém.*, T. IV, p. 35.

(5) *Bibl. nat.*, Flandre, 187, p. 55, *Arch. nat.*, P. 2047.

(6) *Cart. de Guimann*, éd. Van Drival, 418.

digne de la mort, il devra être remis au seigneur de Carency, qui n'aura rien à prétendre sur ses biens. Dans le cas d'homicide, de coups ou de blessures, l'abbaye aura à punir le coupable d'après tique, le seigneur de Carency sera appelé et recevra le tiers de la confiscation.

L'abbaye de Saint-Vaast avait de grandes propriétés à Servin. Elle lui furent confirmées en 1169 par le pape Alexandre III (1). Nous avons trouvé en outre qu'au XIII^e siècle les Bons enfants d'Arras, étudiants à Paris, avaient quelques terres à Servin (2). En 1348 une dame de Servin, veuve de Nicole de Wasiers, releva un fief sis en cette commune au nom de sa fille (3). Nous ignorons ce que devint cette terre et si cette dame de Servin descendait de Barthélemy de Servin qui en 1222 vendit à l'église de Béthune, après pauvreté prouvée et du consentement de sa femme, des hôtés, une terre à labour et une rente qu'il avait à Hersin (4).

MAISNIL BOUCHÉ.

1253. Maisnilium, charte de J. de Dinant.

1331. Maisnil-le-Boucel, bail de la comtesse Mahaud.

1770. Maisnil Boucher dénombrement. *Arch. Nat.*, P. 2047.

Quelques maisons de ce hameau étaient de la paroisse de Camblain, et la dime en appartenait à l'abbaye du Mont Saint-Eloi comme il se voit dans une charte de Jacques de Dinant, évêque d'Arras, de 1253 (5).

En 1331, la Comtesse Mahaud donna à rente à Pierrot de Hen-

(1) *Guimann*, p. 94.

(2) Censier d'une église d'Arras. *Bibl. Nat.*, latin, 17737.

(3) *Arch. de Lille* état des reliefs mouvant du Roi à cause de son château de Béthune.

(4) *Arch. du Pas-de-Calais. Cart. de Saint-Barthélemy de Béthune*, p. 241.

(5) *Mémoires* pour l'affaire Théry.

necourt moyennant 12 sous l'an (1), trois courtils sis à Maisnil dont l'un avait été confisqué pour cause d'homicide à Jehan Roupin, banni d'Artois.

La seigneurie se partageait entre l'abbé de Saint-Vast et le seigneur de Villers-au-Bois (2).

L'église est située à Petit-Servin.

Cet édifice est de 1786, mais le clocher est plus ancien. La tour est surmontée d'une fleche de pierre de forme hexagonale et rappelant le xv^e siècle, mais on ne saurait la faire remonter à cette époque. L'autel et la chaire, qui datent du siècle dernier, proviennent des Chartreux de Gosnay (3). Enfin, on remarque dans le cimetière une croix assez curieuse en gré piqué, de 1759

Il existe sur la place de grand Servin une chapelle bâtie en 1681, par la veuve Annedouche (4).

VAUDRICOURT

1097. Rodricort. — *Charle de Lietbert.*

1462. Wauderricourt. — Testament de Bauduin Desplanques. (*Douay*, p. 51. Preuves.)

1553. Waudricourt. — Tombe de Charles de Genèveires.

Vaudricourt était un personnat à la collation de l'évêque d'Arras mais le bénéfice fut supprimé par Gui de Seve.

En 1097, l'évêque Lietbert fit don de l'autel de Vaudricourt, *excepta persona*, à l'abbaye du Mont Saint-Eloi. On voit dans cette chartre que cette abbaye avait reçu d'un nommé Haymard trois courtils et une partie de la dîme du village (6).

(1) *Bibl. Nat. Flandre.*

(2) *Arch. Nat.*, p. 2047 dénombrement suivi par le baron d'Haudenove.

(3) *Bulletin de la Commission des ant. départ.*, p. 340.

(4) P. Ignace. *Dictionnaire.*

(5) P. Ignace, T. III, p. 452.

(6) Moreau, T. XXX, p. 70. Cette donation fut confirmée, en 1118, par Ro-

Une autre partie de la dime appartenait aux religieuses d'Etrun, qui l'avaient reçue de leur chapelain, vers 1332 (1).

Marguerite de Lurques, dame de Vaudricourt, fille de Gérard, seigneur de Lurques, et de Jeanne de Vousy, épousa, en 1261, Ferrand de Genevières, seigneur d'Aubrometz. La famille de Genevières posséda la terre de Vaudricourt jusqu'au commencement du XVIII^e siècle,

A cette époque (1707), les créanciers de Marie de Genevières, veuve de Jean Duval, chevalier, seigneur de Berles, firent vendre judiciairement le domaine, qui fut acquis par Pierre-Antoine Le Henry. Ce seigneur eut, de son mariage avec Nicole Védastine Dupire d'Hinges, une fille, Thérèse Henriette, qui épousa, en 1739, Alexandre Joseph de Beaulaincourt, comte de Marles. Les descendants de cette ancienne famille possèdent encore maintenant d'importantes propriétés dans le village de Vaudricourt.

Le *fief de la Planque* appartenait à la famille d'Houchin Longastre (6).

Enfin le collège de Béthune avait quelques biens à Vaudricourt (7).

Le château avait été reconstruit en partie en 1582 (8), mais il n'en reste maintenant aucune trace.

L'église est de différentes époques. La nef du côté de l'évan-

bert, évêque d'Arras. Moreau, T. XLVIII, p. 151, et, en 1128, par Raymond. *Arch. de Reims*. Moreau, T. LIII, p. 80.

(1) *Hist. de l'abbaye d'Etrun*, par Ach. d'Héricourt. *Archives littéraires et historiques du nord de la France*, 3^e série, T. II, p. 466. Parenty, *Hist. de sainte Bertille*, p. 66.

(2) Du Hays. *Esquisse généalogique*, p. 98.

(3) Voir pour la suite des seigneurs de Genevières, l'ouvrage de M. Du Hays et la collection Godin.

(4) *Arch. du Pas-de-Calais*, B. 721.

(5) Du Hays. Ouv. citées, p. 349.

(6) *Arch. Nat.*, P. 2064.

(7) *Arch. Nat.*, m. 221.

(8) P. Ignace. *Dictionnaire*.

gile remonte au XII^e siècle. Le reste du monument est de 1587, 1601 et 1670, ainsi que l'indiquent les différentes dates gravées sur les murs.

On y remarque de curieuses pierres tombales, et notamment celle de Charles de Genevières, seigneur de Courcelles et de Vaudricourt (mort en 1553), et de sa femme, Antoinette du Mont-Saint-Eloi.

Les verrières qui avaient été données par la famille de Genevières, en 1602, ont disparu lors de la révolution (1).

Les fonts baptismaux, qui sont en grès piqué, et sur lesquels sont sculptées les armoiries de Genevières, remontent à 1602.

On montre encore dans le clocher la cellule où, selon la tradition, vers la fin du XVII^e siècle, Félix de Genevières se retira pour faire pénitence et vivre de la vie contemplative.

M. Terninck signale à Vaudricourt des restes de construction romaine, et M. le comte Adolphe de Beaulaincourt a présenté à l'une des réunions des sociétés savantes, qui ont eu lieu à la Sorbonne, en 1875, un intéressant mémoire sur les découvertes celtiques et romaines qu'il a faites à Vaudricourt.

En terminant cette étude sur le canton d'Houdain, je tiens à remercier M. l'abbé Dehaisne, Archiviste du Nord, et M. Richard, Archiviste du Pas-de-Calais, auxquels je dois d'intéressants documents. Je ne saurais non plus oublier mon ami M. Paul Fournier, dont la collaboration m'a été si précieuse et auquel revient une large part dans ce travail.

C^{te} Ch. D'HÉRICOURT.

(1) *Bibl. d'Arras*, m. 358. Le Pez. *Recueil d'épigraphes*, p. 214.

(2) *Bulletin de la Commission des antiquités départementales*, T. III.

CANTON

DE

LAVENTIE

FLEURBAIX

Florbas (x^e siècle).
Florebais (xi^e siècle).
Florbaiz (xii^e siècle).
Florbais (xiii^e siècle).
Floribax, Fleurbais-en-l'Alleu.

Fleurbaix, dont l'étymologie indique une *vallée fleurie*, est situé sur la route de Béthune à Armentières, et formait l'une des quatre paroisses du pays de l'Alleu. Son autel fut donné à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras par l'évêque Lambert, en vertu d'un privilège de l'année 1098 (*Cartulaire de Guimann*, p. 65). Quelques années plus tard, en 1112, ce même prélat envoya à l'église de Fleurbaix une parcelle du Saint-Cierge d'Arras, ce qui motiva, en 1459, l'érection d'une confrérie en l'honneur du Joyel, association qui existe encore aujourd'hui. (Voir notre *Cartulaire de N.-D. des Ardents*, p. 243.)

L'Abbé de Saint-Vaast était tout à la fois le seigneur du lieu et le collateur de la cure, mais avec la charge d'entretenir le chœur de l'église. Originellement, le service paroissial était fait par un religieux de cette abbaye, ce qui se continua jusqu'au jour où les Conciles interdirent aux Bénédictins la faculté de posséder des cures. (*Dictionnaire du P. Ignace, Mss. de la Bibl. d'Arras.*)

L'église actuelle de Fleurbaix a été construite au commencement du xvi^e siècle ; c'est un édifice à trois nefs, surmonté d'une flèche en bois. Elle était autrefois sous le vocable de Saint-Cyprien ; mais, depuis la révolution, on lui a donné saint Lambert pour patron.

Le territoire de Fleurbaix n'a pas été exempt des expéditions militaires dont le pays de l'Alleu fut le théâtre; nous mentionnerons notamment la fameuse bataille de 1347, que nous raconterons plus loin et qui fut si désastreuse pour l'armée française.

Nous avons trouvé, aux *Archives de Lille*, dans le Registre aux Lettres de Rémission accordées par les Souverains des Pays-Bas, un document relatif à Fleurbaix qui nous a paru assez intéressant pour être reproduit, attendu qu'il renferme divers détails qui permettent de juger les hommes et les choses de cette époque. C'est de l'histoire locale écrite par un contemporain.

« Rémission de Bauduin de Harduin (1538).

» Savoir faisons à tous présens et à venir nous avoir recheu l'humble supplication de Bauduin de Harduin, maistre ès ars, coustre de l'Église de Fleurbaix en nostre pays de Laiceue et conté d'Arthois, contenant comme le ix^e jour de jung xv^e trente-cinq, luy estant avec Jehan et Philippe Barbri, ses beaux-frères, à la taverne de Jehan de Carnin audit Fleurbaix où pend pour enseigne Sanct-Andrieu, survint sur leur escot par deux foix feu Jehan Caillel, aucunement surprins de boire, disant qu'il vouloit estre payé des labeurs que luy et ses chevaux avoient fait à labourer leurs terres, auquel fut respondu par ledit Jehan Barbri qu'il eust patience d'eulx et qu'ilz le contenteroient, autrement qu'il feist saisir les advestures estans sur lesdis héritaiges pour la sceureté de ce qui luy pouvoit estre deu. Lequel feu Jehan Caillel, de ce animé, répliqua furieusement qu'il y avoit aucun en la compagnie qui le comperroit (*comprendrait*) avant le jour passé; quoy oyant par ledit suppliant, demanda: se seroit-il moy? — Sur quoy ledit feu Jehan Caillel dist ces motz: Possible que oy, excommunieur de gens; — que lors fut respondu par ledit suppliant qu'il ne excommunioit nulluy, meismes quant aucuns l'avoient vullu faire excommunier, il prioit pour luy qu'ilz se vouldissent déporter de ce faire. Et atant se partit ledit feu Jehan Caillel de ladite taverne. Et, environ deux heures après, ledit suppliant estant au cheementière dudit Fleurbaix qu'il retournoit de chanter le *Salve* pour aller en sa maison, vint ledit Jehan Caillel garny d'un arc bendé avecq aucunes petites flesches, et, en se adreschant et

marchant à l'encontre dudit suppliant, s'efforcha de le tirer d'une de ses flèches ; lequel suppliant remontra audit feu qu'il avoit tort de luy vouloir faire desplaisir pourveu que jamais il ne luy avoit fait que plaisir et amitié, luy demandant quelle chose il luy demandoit. Sur quoy ledit deffunt respondit audit suppliant qu'il le tueroit, en s'efforchant de descorder ladite flesche dont de ce faire il fut empesché et détenu d'aucuns assistens, mais eschappa d'eulx de force et se mist en dilligence de courir après ledit suppliant, lequel s'en retournoit vers ladite Église, et véant par lesdits assistens la forche et aggression que faisoit ledit deffunt, pour obvyer au dangier apparant fut par l'un d'iceulx assistens la corde de son arcq coppée. Et ce fait ledit suppliant print son chemin pour retourner en sa maison, lequel, trouvant son huys fermé dont il n'avoit la clef, entra en la maison de Jehan de le Deusle, son prochain voisin, où il print un cousteau pour atout icelluy ouvrir son huys, comme souvent il estoit accoustumé de ce faire. Et ainsi qu'il estoit au devant de l'huys dudit Jehan de le Deusle pour s'en aller en sa dite maison, survint sur luy ledit feu Jehan Caillel, lequel icelluy suppliant ne avoit et ne pouvoit bonnement avoir perceu paravant pour l'empeschement de l'eschoppe dudit Jehan de le Deusle qui est desbordant et hors ligne de ladite maison d'icelluy de le Deusle de huit à dix pietz du costé dont venoit ledit Jehan Caillel, lequel Caillel, incontinent qu'il appercheut ledit suppliant frappa de son arcq icelluy suppliant en la teste, de sorte que du premier cop il le fist cancheler, et puis redoubla autres deux ou trois cops en s'approchant dudit suppliant et le fit desmarchier et reculer que lors icelluy suppliant estant desdits cops perplex et fort estonné, pour préserver sa personne de plus grand inconvenient de bleschure ou de mort, print à brach ledit Caillel et en ce conflit auroit ledit Jehan Caillel esté bleschié en la poictrine à playe ouverte, à cause de quoy trois jours après seroit terminé vie par mort, et combien que ledit cas soit advenu à l'aggression dudit feu comme dessus, ce néantmoins ledit suppliant doubtant rigueur de justice ne ose converser en nostre pays de Laxeue ne autres noz pays et seigneuries mayz luy conviendra soy absenter et vivre en estranges. » Suit la décision

qui rend toute liberté à Bauduin de Harduin, lequel se trouvait du reste dans le cas de légitime défense.

Un dénombrement du 10 janvier 1552 nous apprend que le droit de tonlieu tenu en fief de l'Abbaye de Saint-Vaast sur la paroisse de Fleurbaix, appartenait à Antoine d'Audenfort, S^r de Tatinghem et autres lieux. (*Archives d'Arras.*)

Sous le titre de « Choc à Fleurbaix, » le P. Ignace raconte ainsi une excursion militaire qui y eut lieu en 1654, pendant la guerre qui devait mettre fin à la domination espagnole sur l'Artois : « Le jeudi 5 février, un parti de cent hommes, tant cavalerie qu'infanterie de la garnison de Béthune, commandé par un capitaine anglais nommé Morgan, fit une course vers Lille. Un détachement des troupes de cette ville fut envoyé à Lambersart, village à une demi-lieue de là, pour leur donner la chasse ; mais les Français étaient déjà retirés. Le capitaine Muss, qui commandait ce détachement composé de cent fusillers et de quarante chevaux, les poursuivit avec tant de diligence qu'il les vit paraître sur les trois heures après-midi au-delà du village de Fleurbaix à quatre lieues et demie de Lille.

« Il les fit charger d'abord par trente fusillers et quinze chevaux qui les firent plier. Alors, tout le détachement tombe sur le parti français et le repoussa : dix restèrent morts sur la place, un fut noyé en fuyant, cinquante-sept furent faits prisonniers et conduits à Lille, et quelques autres furent tués dans la retraite. Morgan, deux frères et quelques autres moindres officiers furent du nombre des prisonniers. De Saint-Mauris, lieutenant de la Compagnie du capitaine de Roch, commandant les quarante chevaux espagnols, et Jolicœur, fameux partisan de la même nation, s'est trouvé à cette action. » (T. VIII des *Mémoires*, p. 583.)

Au moment où éclata la Révolution, une garde civique s'organisa à Fleurbaix par les soins des Échevins, assistés des gens de loi et notables de la paroisse. Un règlement, arrêté le 4 septembre 1789, portait que tous les hommes feraient partie de cette garde à partir de l'âge de seize ans : ils étaient divisés en quatre pelotons qui faisaient le service à tour de rôle. Toute absence non motivée était punie d'une amende de « quarante-huit sols france, dont la

moitié pour les pauvres, et l'autre moitié pour le peloton. »

Comme les autres paroisses du pays de l'Alieu, la commune de Fleurbaix comprend, indépendamment du bourg formé par la partie agglomérée de sa population, un certain nombre de hameaux et d'habitations disséminées sur toute l'étendue de son territoire. Nous allons nommer les principaux :

La Croix de Rome : Il en est fait mention dès l'année 1567, à propos des pillages commis par les anabaptistes. L'un de ces forcenés « seroit allé à la paroische de Fleurbaix, où en chemin y avoit une croix à laquelle estoit l'effigie de nostre Sauveur et Rédempteur Jhésus-Crist. vulgairement appelée la *Croix de Romme*, que ledit prisonnier, par dérision et schandalle, aueroit assisté à rompre et bouter jus : En après soy trouvé vers l'église dudit Fleurbaix où il a pareillement assisté à faire semblables romptures et ruynnes. » (*Arch. de Lille.*)

Pétillon ou *Petit-Lyon* possédait autrefois une chapelle dédiée à la Vierge et desservie par un bénéficié qui y avait sa résidence. Ce chapelain était désigné par l'abbaye de Saint-Vaast.

La Croix Maréchal, sur le chemin de la Boutillerie.

LA BOUTILLERIE est le plus important de tous ces hameaux, surtout au point de vue historique et archéologique, puisque, sous ce dernier rapport, il l'emporte même sur le chef-lieu de la commune, ainsi que va le prouver la suite de ce récit.

La Boutillerie (*Botelgeria*), ou Bouthillerie, située sur le courant de la Bèque, affluent de la Lys, dit assez par son appellation qu'elle doit son origine à l'existence d'une verrerie, depuis longtemps disparue. Il est fait mention de cette terre dans un bref adressé par le Pape Eugène III à Gueric, abbé de Saint-Vaast au milieu du XII^e siècle. Une chapelle y avait été érigée en l'honneur de Sainte-Marguerite. Le fief de la Boutillerie, après avoir appartenu successivement aux familles de Luxembourg, de Beaufort, de Barlaymont, et de Thiéffries, arriva en 1616, par voie de succession, à M. Jean Le Vasseur, mayeur de la ville de Lille. C'est à cette dernière circonstance, qu'on peut croire providentielle, que ce simple hameau doit sa célébrité. En effet, M. Le Vasseur, se trouvant veuf sans enfants, avait résolu de consacrer à Dieu

le reste de sa vie, et, aussitôt que le domaine de la Boutillerie lui fut échu en partage, il forma le projet d'y fonder un couvent de Chartreux. Nous n'entrerons pas dans tous les détails de cette histoire aussi longue qu'intéressante : ils demanderaient un volume. Nous renverrons le lecteur désireux de les connaître, aux ouvrages suivants : *Mémoires sur la vie de M. Jean Le Vasseur, par Don Michel Cuvelier*, Lille, Lefort, 1854. — Deux notices sur le même, Lille, 1863. — *Histoire de la Chartreuse de la Boutillerie-lez-Lille*, connue dans l'ordre de Saint-Bruno sous le nom de Chartreuse de Notre-Dame des Douleurs, par Dom Paul Lebeau : volumineux manuscrit, de 1817, tiré du cabinet de M. Becquart, ancien notaire à La Ventie.

M. Le Vasseur, à raison même des services éminents qu'il avait rendus à la ville de Lille, obtint facilement des archiducs Albert et Isabelle d'Espagne, souverains des Pays-Bas, l'autorisation de fonder une Chartreuse.

Pour assurer l'existence de cet établissement, il lui garantit un revenu annuel de six mille florins, et lui donna, par acte du 12 avril 1618, « la terre, cense et seigneurie de la Boutillerie, avec ses appartenances et appendances, laquelle consiste en cinquante bonniers de terre ».

Les bâtiments claustraux s'élevèrent avec rapidité : on construisit d'abord le petit cloître, le chapitre, le quartier des hôtes, le réfectoire, ainsi qu'une brasserie et une boulangerie. Puis on érigea le grand cloître qui mesurait plus de trois cents pieds d'étendue. Enfin on jeta les fondations de l'église qui devait être le couronnement de l'édifice.

Le général de la grande Chartreuse de Grenoble, qui était alors Dom Bruno d'Haffreingue, natif de Saint-Omer, félicita Jean Le Vasseur de ses libéralités par une lettre rédigée en chapitre, le 16 mai 1618, et désigna le P. Dom Jean de Meldeman pour diriger le monastère de la Boutillerie. Celui-ci se rendit immédiatement à son poste avec quelques religieux venus des maisons de Gosnay et de Tournay pour constituer la nouvelle communauté.

Pendant M. Le Vasseur suivait avec un intérêt persévérant tous les travaux qu'il avait ordonnés, et visitait l'abbaye aussi

souvent que ses occupations le lui permettaient. Au milieu du vaste enclos qu'elle formait, il fit construire assez de bâtiments pour recevoir vingt-cinq religieux, et l'on sait que la règle des chartreux assigne une maison entière et distincte pour chacun d'eux. Le généreux fondateur voulut étendre ses libéralités au-delà même des limites du cloître, et affecta sept mesures de terre au soulagement des pauvres du hameau. De plus, M. Le Vasseur, s'étant fait céder par M. Charles Destrompes, sieur du Frenoy, l'ancienne chapelle de Sainte-Marguerite, obtint de Mgr Boudot, alors évêque d'Arras, l'autorisation de joindre les revenus de la dite chapelle aux biens de la Chartreuse, mais avec la charge d'y assurer à perpétuité le service divin. Il la fit même reconstruire, en 1638, auprès de la porte du monastère, pour l'usage spécial des habitants de la Boutillerie.

Pendant qu'il étendait ainsi ses bienfaits sur la paroisse de Fleurbaix, M. Le Vasseur accomplissait un autre acte qui devait perpétuer son souvenir dans les annales religieuses de Lille, en consacrant solennellement et officiellement cette ville à Notre-Dame de la Treille, le 28 octobre 1634. Nous verrons plus loin comment ces deux faits, qui n'avaient alors aucun rapport entre eux, se trouvent aujourd'hui en relation directe.

En 1642, une épreuve traversa l'œuvre de M. Le Vasseur; le duc de la Meilleraye, portant la guerre dans nos provinces du Nord, incendia complètement les censes d'Esquermes, d'Allennes et de Prêmesques qui faisaient partie de la dotation de la Boutillerie. M. Le Vasseur en fut d'autant plus contristé que ces pertes devaient retarder l'achèvement de la Chartreuse; il put assister à la bénédiction de l'église qui eut lieu en 1639, mais il n'eut pas la consolation de voir la consécration de ce monument: il mourut à Lille, le 19 avril 1644, au moment où il venait d'en être élu Mayor pour la dixième fois. Selon sa volonté exprimée dans son testament, son corps fut transporté à la Boutillerie pour y être inhumé au milieu du chœur de l'église. Sur la pierre qui recouvrait cette tombe furent gravées les armes du défunt, à savoir: un treillis de sable sur un champ d'argent, au chef d'azur chargé de deux étoiles d'or. Au-dessous de cet écusson, on plaça cette inscription:

D. O. M.

In spem resurrectionis hic jacet
Nobilis atque amplissimus vir
DNS IOANNES LE VASSEUR
In utroque jure licentiatius,
Toparcha in Rabodenghes, Boutillerie, etc.
Urbis Insulanæ decimum consul,
Cui muneri fidelis Deo et Regi imoritur,
Die aprilis XIX, anno Chri. MDCXLIV, ætatis LXXIII.
Post steriles nuptias cælebs,
E divi Brunonis familiâ XXV filios adoptavit,
Quibus hanc Cartusiam condidit, dotavit, ornavit.
Soli Deo in tota operis mole gloriam dum quæsivit,
Suam cum fœnore reperit.
Patrem agnoscunt filii,
Et mœrentes hoc fundatori suo
Grati animi reponunt testimonium :
Humile quidem, sed domesticâ pietate spectabile.
Suo est sibimet sepulchro monumentum
Vir clarissimus.
Requiescat in pace.

Quelques mois plus tard, le 16 septembre de la même année, l'église de la Boutillerie fut consacrée par Mgr Christophe de France, évêque de Saint-Omer, le siège d'Arras étant vacant. Ce monument comprenait, outre le chœur, dix chapelles latérales et était orné de vitraux de couleur qui furent remplacés, en 1717, par de simples verrières afin d'avoir plus de clarté dans l'édifice. On y remarquait aussi de belles boiseries et le pavé de marbre blanc et noir.

Au moment où les religieux s'apprétaient à jouir paisiblement du fruit de tant de travaux, l'armée française, commandée par le duc d'Orléans, pénétrait dans le pays de l'Alleu (20 août 1645). Ayant trouvé les portes de la chartreuse fermées et barricadées, elle chercha à y mettre le feu et finit par pénétrer dans le couvent qu'elle pillâ à deux reprises différentes. La seconde fois (le 7 septembre), elle s'empara aussi des bestiaux que les habitants du hameau avaient retirés dans la cour du monastère comme dans un lieu de sûreté ; mais les soldats ne respectèrent pas la sauvegarde

qu'ils avaient promise après leur première invasion. L'Abbaye mit dix années à couvrir les pertes qu'elle subit dans cette circonstance, et elle dut attendre jusqu'en 1654 pour retrouver le nombre de religieux nécessaire pour assurer le complet fonctionnement des réglemens. Les annales de la Chartreuse mentionnent spécialement la protection dont l'entoura Michel Le Tellier, l'illustre chancelier, qui s'efforça de réparer les désastres que la guerre avait causés aux diverses maisons de cet ordre.

Pendant la guerre de 1708, la Boutillerie eut encore beaucoup à souffrir des réquisitions auxquelles elle fut soumise par les troupes des nations coalisées contre la France (allemandes, hollandaises et anglaises). Mais depuis cette époque, la Chartreuse traversa une longue ère de paix et de prospérité jusqu'à sa destruction qui eut lieu en 1793, au milieu de circonstances que nous ne pouvons taire. Il ne nous appartient pas de qualifier les faits qui se sont passés alors, mais notre rôle d'historien nous oblige à les raconter, parce qu'ils sont tout au moins fort extraordinaires.

Après l'expulsion des chartreux et la confiscation de leurs biens, la Révolution ne craignit pas de s'attaquer même aux morts : au mois de juin 1793, les acquéreurs de la Boutillerie commencèrent la démolition de l'église et voulurent s'emparer du cercueil de plomb dans lequel le vénérable Jean Le Vasseur avait été enseveli. Mais quelle ne fut pas leur stupéfaction, lorsqu'ils retrouvèrent le corps intact « comme s'il eut été vivant, » dit le procès-verbal de cette exhumation. « Il n'y avoit que la parole qui lui manquoit ; il prenoit les attitudes qu'on lui donnoit ; — lorsqu'on enfonçoit les mains sur ses joues ou autres parties du corps, tout reprenoit son attitude naturelle comme sur un corps vivant. » Malgré cela, un des individus présents à cette scène eut l'audace de couper « le doigt de M. Le Vasseur, et le sang en sortit en jaillissant. »

Le bruit de cet événement s'étant immédiatement répandu dans le pays, une foule de personnes accourut pour constater le fait, et, parmi elles, beaucoup voulurent y voir la preuve de la sainteté de M. Le Vasseur. Elles allumèrent des cierges devant le caveau dans lequel son corps avait été rejeté et recouvert seulement de

quelques décombres. Sept jours après, les acquéreurs de l'abbaye firent venir un chirurgien, nommé Degland, qui procéda à « l'ouverture du corps de M. Le Vasseur, d'où il sortit du sang avec affluence, de couleur rouge foncé. » L'opération terminée, « il laissa le cadavre étendu dans l'église, espérant une prochaine corruption, d'autant plus que c'étoit l'été. » Le corps n'ayant subi aucune altération pendant les dix-huit jours qu'il fut exposé à l'air libre, les autorités supérieures de Béthune et de Lille ne trouvèrent d'autre moyen de mettre fin à l'émotion que ces faits provoquaient dans la population que d'envoyer à La Beutillerie quelques compagnies de soldats qui le firent enfermer dans un cercueil de bois et le transportèrent à Lille où il fut inhumé dans le cimetière Sainte-Catherine.

L'emplacement de ce cimetière se trouve aujourd'hui occupé par la Communauté des sœurs de la Sagesse, rue Sainte-Catherine, à côté de l'église de ce nom. C'est dans ce couvent, probablement sous les dalles du vestibule d'entrée, que repose encore maintenant le vénéré fondateur de la Chartreuse de la Boutillerie.

Pendant la pierre tumulaire de M. Le Vasseur, dont nous avons reproduit l'inscription, fut à son tour enlevée de l'église des Chartreux et vendue à une honorable famille de Verlinghem, qui la conserva précieusement jusqu'à ces dernières années. Or, il arriva que, lorsqu'on eut construit la crypte actuelle de Notre-Dame de la Treille, l'idée vint d'en orner les parois de dalles funéraires, pour occuper les encadrements de pierre placés au-dessous des fenêtres : on se souvint alors du Mayeur qui avait consacré la ville de Lille à la Vierge, et on jugea convenable d'offrir la place d'honneur à sa pierre tumulaire. On ne fut pas peu émerveillé, quand on la présenta à l'encadrement qui devait la recevoir, de trouver qu'elle s'y enchâssait exactement, quoiqu'on n'en eut pas pris la mesure auparavant.

Il nous reste maintenant un vœu à formuler. Tandis que la tradition conservée dans la maison des Sœurs de la Sagesse permet encore d'y retrouver la sépulture de M. Le Vasseur, pourquoi ne tirerait-on pas de l'oubli ce corps que la mort a respecté ? Pourquoi n'irait-il pas retrouver la pierre qui le recouvrit pendant un

siècle et demi et qui semble l'avoir précédé dans cette crypte de Notre-Dame de la Treille, où il serait véritablement à sa place ? Nous nous plaisons à croire que ce souhait deviendra bientôt une réalité.

Quant à la Chartreuse, il n'en reste aujourd'hui que les murs de clôture dans lesquels s'ouvre une grand'porte qui date de 1764.

La chapelle de Sainte-Marguerite, également détruite pendant la Révolution, fut rebâtie après le Concordat et desservie jusqu'en 1828 par le P. Lebeau, ancien Chartreux de la Boutillerie.

LOUIS CAVROIS.

LAVENTIE

HISTOIRE DU PAYS DE L'ALLEU

TOPOGRAPHIE. — Le pays de l'Alleu était compris presque tout entier dans le canton actuel de La Ventie, puisqu'il se composait des paroisses de La Ventie, Fleurbaix, Sailly-sur-la-Lys, et du territoire oriental de La Gorgue : cette dernière commune fait maintenant partie du canton de Merville (Nord). La Ventie en était la capitale : c'est ce qu'on exprimait vulgairement au siècle dernier en disant « qu'il faut deux Sailly pour un Fleurbaix, et deux Fleurbaix pour un La Ventie. »

Quant aux paroisses de Lestrem, Lorgies et Neuve-Chapelle, elles n'appartenaient pas au pays de l'Alleu et ont été rattachées au canton de La Ventie au moment de sa formation en 1790.

L'orthographe du nom de ce pays a subi de nombreuses variations : suivant les époques, et même suivant les auteurs de la même époque, on trouve les appellations suivantes : L'Alue, l'Aluee (xiii^e siècle), — *Allodium Sancti Vedasti*, — Lalleue-Saint-Vaast, — La Leue, — L'Allœu, — L'Aleu, — L'Alleu, — et enfin Lalleu. L'étymologie commune à tous ces noms est le mot *Alleu*, qui signifie *terre libre*, et qui rappelle les franchises et immunités dont cette contrée jouissait de temps immémorial. *Allodium* vient à son tour du saxon *Alod*, lot, parce que ce mot désignait les terres

que les conquérants d'un pays se partageaient par la voie du sort.

Nous verrons dans la suite de cette histoire comment le pays de l'Alleu justifiait la noble origine de son nom. Quant à l'orthographe même de ce mot, nous croyons devoir adopter la forme ancienne, et écrire l'*Alleu* ; de même que nous dirons *La Ventie*, en deux mots, rappelant ainsi les noms aux lois de l'étymologie (1).

Ce pays était borné au nord par la rivière de *La Lys*, au sud par le fossé Delhaye, à l'est par les territoires d'Erquinghem et d'Armentières (châtellenie de Lille), et à l'ouest par les territoires de Richebourg et de Lestrem, au-delà de l'ancienne voie romaine d'Arras à Estaires, jusqu'à la ville de La Gorgue exclusivement. Il formait ainsi une sorte de quadrilatère divisé lui-même en quatre parties, dont les lignes séparatives se coupent à angle droit en un point central, qu'on appelait : *les quatre Paroisses*, parce qu'il était commun aux quatre villages dont le pays de l'Alleu était formé.

Ainsi que nous venons de l'indiquer, la *Lys (Legia)* est la rivière principale qui arrose cette contrée. On sait que ce cours d'eau prend naissance à Lisbourg (Pas-de-Calais), passe à Théroouanne, Aire, Merville, Lestrem, La Gorgue, Estaires, Saily, Armentières, et va se jeter dans l'Escaut, à Gand ; il mesure 205 kil. de sa source à son embouchure.

De nombreux ruisseaux arrosent en outre le canton de La Ventie, puisqu'ils y occupent à eux seuls une superficie de 340 hectares, mais ces cours d'eau, qui traversent le pays en tous sens, n'ont d'autre utilité que de tenir lieu de canaux de dessèchement : sans eux, la contrée humide et basse serait exposée à toutes les émanations pestilentielles des marécages.

Le territoire de La Ventie compte plusieurs ruisseaux, tous affluents de la *Lys*, à savoir : le *Haut-Courant* ou grand courant qui longe la voie romaine de La Bassée à Estaires, où il fait sa jonction avec la *Lys* ; — le *Peauchy*, le *Ramage*, et enfin la rivière *Delhaye*, ou fossé des Layes, dont nous avons déjà parlé ; cette dernière traverse successivement les communes de Neuve-

(1) Dans l'intitulé de cette notice historique, nous avons cependant écrit LAVENTIE en un seul mot, suivant son orthographe administrative, afin de ne pas changer l'ordre alphabétique, qui a été adopté pour ce Dictionnaire.

Chapelle, La Ventie, Fleurbaix, et se jette dans la Lys, à Armenitières. La *Lame* arrose la paroisse de Lestrem (*Annuaire du Pas-de-Calais* pour 1807, page 120).

« Le pays, dit M. Harbaville, entrecoupé de milliers de rigoles, partagé en enclos bordés de beaux arbres, offre l'aspect le plus agréable. Dans la plupart des villages, les habitations sont disséminées sur toute l'étendue du territoire. » (*Mémorial historique et archéologique du Pas-de-Calais*).

C'est ici le lieu de placer un article publié par la *Feuille hebdomadaire* de l'arrondissement de Saint-Omer (n° du 20 juin 1807) dans lequel nous trouvons cette description du pays de l'Alleu, car il est intéressant de connaître la physionomie qu'il avait à cette époque : « Ce pays si fertile est inabordable une grande partie de l'année, et mérite bien les mesures qu'on pourrait prendre pour le rendre accessible. Au reste, il paraît que telle est l'intention du magistrat qui préside ce département, de chercher à établir, dans toutes les saisons, des communications entre ce canton et les autres. Il mérite, par là, un nouveau droit à la reconnaissance de ses administrés.

« Chaque maison, dans le pays de Lalleu, est en quelque sorte isolée et abandonnée pendant l'hiver. En cas de maladie, d'incendie, etc., on ne peut obtenir de secours. L'accès des villages est interdit aux voitures, aux chevaux, et même aux gens de pied qui n'ont pas l'habitude de voyager dans ce pays.

« Des pierres, placées sur les chemins à une certaine distance, sont les seuls moyens de communication. Les habitants sautent adroitement d'une pierre à l'autre, en s'élançant appuyés sur de longues perches ; mais il faut une grande habitude, et l'on court risque de périr, ou du moins de se plonger dans la boue jusqu'à la ceinture, si l'on manque la pierre.

« Cependant il est probable qu'en curant tous les canaux et fossés, et en augmentant leur nombre, on parviendrait à dessécher ce pays : les terres que l'on en retirerait seraient employées à exhausser les chemins. Peut-être faudrait-il détourner certaines sources ou les éviter, en changeant, dans quelques endroits, la direction des chemins.

« Nous ignorons jusqu'à quel point on pourrait rendre ce pays accessible pendant l'hiver, mais on assure que les fossés d'écoulement y sont partout encombrés. Il est donc indubitable qu'en les curant on obtiendrait l'écoulement d'un plus grand volume d'eau, et par la suite, il y aurait moins de terrains submergés.

« Nous pouvons assurer que l'assèchement des cantons de Laventie, Béthune et Beuvry, est dans l'intention du Général-Préfet, qui se propose de réunir tous les secours, toutes les lumières, et de faire tout ce qui est possible pour y parvenir. Il sera puissamment secondé par M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et les autorités locales s'empresseront sans doute de concourir au succès d'une entreprise qui est toute pour l'avantage de cette fertile portion du Pas-de-Calais. » — Extrait de l'*Annuaire* de 1806.

De leur côté, les *Annuaire*s de l'an XI (1801-1802) et de 1814 contiennent les renseignements suivants : « Les habitants de ce canton, communiquant rarement avec les villes voisines, parce qu'ils n'exportent aucune denrée et qu'ils vendent chez eux les toiles qu'ils fabriquent avec les lins, qui sont la principale production de leur sol, ont conservé quelques usages, qui sont étrangers, pour la plupart, au reste du département.

« Leurs jeux sont le tir à l'arbalète et le jeu de boule : les joueurs sont divisés en société qui ont chacune leur président. Ce titre est décerné à celui qui, dans une de leurs fêtes, a eu l'adresse d'abattre l'oiseau. Il y a aussi des sociétés d'oiseleurs. Dans les mois d'avril et de mai, avant le lever du soleil, ils mettent en présence deux pinsons. Ces oiseaux luttent entre eux par le chant ; le vainqueur est celui qui fournit la plus longue carrière. Quelquefois le vaincu périt de fatigue et d'épuisement. Les habitants aiment surtout les combats de coqs, et presque tous ont leur coq de bataille. Mais ce qui annonce des mœurs plus douces, c'est le goût qu'un grand nombre d'entre eux a pour la culture de l'œillet. Presque tous en sèment dans leur jardin. A des époques déterminées, chacun présente les plus beaux que son parterre a produits : des juges, choisis dans les communes voisines, décernent la palme à l'heureux possesseur du plus bel œillet. Les fleu-

ristes sont aussi réunis en sociétés qui ont, ainsi que les autres, leurs fêtes particulières. Toutes ces fêtes commencent par une messe solennelle et sont terminées par un repas suivi d'un bal champêtre. »

Aujourd'hui le canton de La Ventie est complètement sorti de l'isolement dans lequel il était : des routes magnifiques sillonnent son territoire et le mettent en communications continues avec toutes les villes qui l'entourent ; le chemin de fer lui-même le traverse maintenant d'une extrémité à l'autre et le relie au réseau des grandes lignes du Nord avec stations à La Ventie, Saily et le Bac Saint-Maur ; mais nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter que si ce pays vient d'acquérir ces facilités qui développeront son commerce, son industrie et son agriculture, il va perdre cette physionomie spéciale qu'il avait eu le privilège de conserver à travers les siècles passés, et il prendra ce caractère uniforme de toutes les contrées qui nous entourent ; en un mot, il va cesser d'être lui-même, et n'aura bientôt plus rien de cet air pittoresque et original que nous lui avons connu.

Ce n'est pas sans de très-grands sacrifices pécuniaires que le canton de La Ventie opère cette transformation. Quoiqu'il n'ait de ressources que dans le produit des travaux agricoles, du tissage des toiles à la main et de la préparation du fil, il a su trouver des sommes considérables pour mettre à profit la loi de 1836, à qui la France doit la création et l'immense développement de ses chemins vicinaux. En tenant compte des sacrifices volontaires des habitants, c'est à un million et demi qu'il faut évaluer les dépenses communales effectuées jusqu'à présent pour l'amélioration et l'entretien de la vicinalité du canton.

C'était une opinion tellement accréditée que la nature du sol ne se prêtait à l'établissement d'aucune espèce de route dans le pays de l'Alleu, qu'en 1838, lorsqu'on mit en adjudication le pavé reliant La Ventie à Aubers et à la route d'Estaires à Armentières, il ne se présenta personne pour entreprendre ce travail. C'est alors que trois hommes de progrès : M. Becquart, maire de La Ventie ; M. Béghin, son adjoint ; et M. Lebleu, conseiller d'arrondissement, se firent bravement eux-mêmes les entrepre-

neurs de cette première voie de communication qui servit de modèle à toutes les autres.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — L'histoire du pays de l'Allou commence avec l'ère chrétienne : son origine remonte aux temps mêmes de la domination romaine dans les Gaules. Placé sur la voie d'Arras à Estaires, par Lens et La Bassée, il fut conquis par les armées de Jules César, en même temps que le royaume des Atrébates dont il faisait partie sous le nom de *Laticus pagus*, d'après quelques historiens. Selon eux, la peuplade que César désigne dans ses commentaires (Liv. V., ch. 39) sous le vocable de *Levacii* habitait précisément cette contrée qui était d'ailleurs couverte en partie par une immense forêt. Ces bois s'étendaient bien au-delà des limites du canton de La Ventie et se rattachaient à la forêt de Nieppe, qui existe encore aujourd'hui. C'est ce qui explique pourquoi M. Talliar (*Essai sur l'histoire du régime municipal romain dans le nord de la Gaule*) nous dit que, du temps des Romains, il y avait, entre les Atrébates, les Nerviens et les Ménapiens, un grand espace vide désigné sous le nom de *Pabula* ou *Pévèle*, lequel fut plus tard divisé en quatre parties qu'on nomma l'Os-trevent, le pays de la Lys, le Carembaut et le Pévèle proprement dit. Or, au témoignage d'Hennebert (*Histoire d'Artois*, T. I^{er}, p. 68), le pays de la Lys comprenait le pays de l'Allou.

On pourrait soutenir en s'appuyant sur des documents anciens que la forêt du pays de l'Allou s'appelait *Theobra* ou *Theobita silva*. Nous lisons, en effet, dans une Charte de l'année 1024, que l'Abbaye de Saint-Vaast d'Arras est confirmée dans la possession de territoires situés *in atrebatensi pago*, c'est-à-dire dans le pays d'Artois, lesquels sont indiqués dans l'ordre suivant : *Stagras* (Estaires), *Saliacum* (Sailly), *Florbais* (Fleurbaix), *Leventeis* (La Ventie). Or, en nous reportant à des titres antérieurs, nous voyons que le diplôme d'Hincmar (870) mentionne dans le même ordre d'idées : *Stragas*, *Saltiacum*, *Atramentarias* (Armentières) : *Saltiacum* signifie évidemment *Sailly*, ce mot étant ainsi placé entre Estaires et Armentières, le long de la Lys. On retrouve cette même série dans le Privilège de Charles le Chauve (866).

Donc, lorsque le Privilège de Saint Vindicien (en 674, sous le roi Thierry III), parle de *Saltiacum cum Theobra* ou *Theobita silva*, ne vise-t-il pas ce même village de Sailly-sur-la-Lys avec la forêt qui lui était contigue ? (Ces divers documents se trouvent dans le Cartulaire de Guimann, publié par M. le chanoine Van Drival). Nous devons ajouter cependant que, suivant une autre interprétation qui paraît fort plausible, le mot *Theobra* rappelle par sa physionomie le nom du village de Thièvre, et que, dans cette hypothèse, *Saltiacum* devrait s'appliquer à Sailly-au-Bois, qui n'en est pas très-éloigné. Il est inutile de faire remarquer que ces difficultés proviennent de ce que notre province renferme plusieurs localités qui portent le nom de Sailly.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'à la domination romaine succéda le royaume des Francs, le pays de l'Alleu fut rattaché à la Neustrie : c'est à cette époque qu'il fut évangélisé par saint Vaast, en l'honneur duquel divers sanctuaires y ont été érigés depuis lors. Mais, avant de poursuivre cette histoire dont les origines ont besoin d'être étudiées avec soin pour être bien comprises, nous trouvons indispensable de reproduire ce qu'en a dit Antoine Sanderus, dans son grand ouvrage intitulé : *Flandria illustrata* (édité en 1641). Voici comment il s'exprime au tome III, page 362 :

« *Ditiuncula* DE LALEUE.

« *Armentariam inter et Stegriam, quod Minariacum est, ut alibi docuimus, in itineraio Antonini cognitum, est peramœna quædam omnisque generis rerum, maxime autem tritici et aliarum terræ frugum, feracissima regiuncula, vulgò dicta LE PAYS DE LALEUE, et pagis quatuor, quorum caput est LEVENTISIUM, pari cum opidis muro clausis jure, ac privilegiis gaudens, insessa, Præpositura insuper nobilis, et subsidiorum omnium Principi passim dependi solitorum immunis. Donata fuerat olim ditiuncula hæc a Comite nescio quo Flandrorum Romano Pontifici. Sed hoc utcumquæ factum sit, reversa est postmodum sub imperium Regis. Magnis in ea juribus, latifundiisque potitur Vedastinus apud Atrebatas Archimandrita. Nec Germana tamen Artesiæ pars, neque Flandriæ censetur; sed medio quodam inter utramque loco per se subsistit, Flandræo tamen solo magis insita adsitaque ab*

omni parte, habet a septentrione flumen Legiam et Teutones Flandros, abortuet meridie Flandrogallos sive Walones, ab occidente verò opidum parochiamque de Gorga, extra tamen ditionem hanc sita. Atrebatum jurisdictioni subditur, non Flandriæ Concilio, quod est Gandavi stabilitum. Ob eam verò causam hic chorographicis Flandriæ nostræ descriptionibus illam conjungo, quia in vicino sita est. Cæterùm illi magna prudentiæ, ac moderationis laude Regis catholici nomine modò præest cum adjacente opidulo de Gorga, Gubernatoris titulo ac prærogativa, vir nobilis MARTINUS DE VICQ, Toparcha d'OOST-HOVE, WARNAVE, etc. HENRICI DE VICQ (qui in scriptis suis se Vicum passim nominat) sanguine, virtute et eruditione clarissimi viri (quem sacræ aliquot solidæque in hæreticorum caput vibratæ lucubrationes immortalem reddidere) filius primogenitus. » (Voir aussi la figure n° 7, jointe à ce document.)

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce texte important, attendu qu'il touche, en quelques lignes, aux points principaux que nous désirons développer. Ainsi, il parle d'abord de la situation même du pays de l'Alieu, qu'il dit être une contrée très-agréable et très-fertile en toute espèce de produits, mais principalement en froment : il en indique les limites que nous avons déjà fait connaître, et ajoute que La Ventie est le chef-lieu des quatre paroisses qui le composent et qui jouissent de privilèges spéciaux. Il touche ensuite à cette question, qui a fait jadis l'objet de contestations interminables, à savoir si ce pays dépendait de l'Artois ou de la Flandre, et il conclut, tout en le trouvant indépendant et placé entre les deux provinces, qu'il devait plutôt faire partie de cette dernière.

Sanderus nous affirme que la terre de l'Alieu a été donnée au Souverain Pontife par un comte de Flandre dont il ignore le nom ; son témoignage est corroboré par celui de Louis Guichardin qui s'exprimait ainsi, en 1567 : « Entre Armentiers et Steegers » (Estaires) est le pays de Laloëue, très-beau et très-fertile en » fruits et autres biens de la terre, ayant et comprenant quatre » grands villages desquelz le chef est le Ventie, lieu privilégié » comme une ville close : aussi est-ce une Prévosté exempte de » tous subsides et grandement privilégié. La Seigneurie de ce » pays fut jadis donné par les Comptes de Flandres, aux Papes,

» mais depuis (je ne scay comment) revenu souz le domeine des » Coptes de Fladres. » — Sommaire de la description générale de tous les Pays-Bas, de M. L. Guichardin, par B. Robault; Arras, 1596, page 112.

C'est au vi^e siècle de l'ère chrétienne qu'il faut rapporter la possession du pays de l'Alleu par les Souverains-Pontifes, témoin la lettre du pape Saint Grégoire-le-Grand que le jurisconsulte J.-B. Grammaye a traduite en ces termes :

« Grégoire, Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils grand Bailli des terres et pays, droits et juridictions de la sainte Église romaine outre les Monts, salut et bénédiction apostolique.

» Quand on demande de nous ce qui est juste, il convient que nous prètions l'oreille favorable aux suppliants. Et comme on nous a fait requête de la part des gens de notre pays de l'Allœu, en Flandre, afin que nous voudrions confirmer leurs franchises et lois; et nous, du conseil et consentement de nos frères Cardinaux de la sainte Église romaine, déclarons par la teneur du présent Edit que le pays de l'Allœu en Flandre qui est de la Lys, avec les bourgs et villages, eaux et cours d'eau, terres labourées, bois, bestiaux, et gens appartiennent à la franche famille de saint Pierre, et immunités de la sainte Église romaine. Partant, nul homme, soit duc, comte, avoué ou quelque autre personne, soit ecclésiastique ou séculière, sur quelque titre ou couleur que ce soit, puissent ou présument demander quelque chose ou charger en quelque endroit les gens dudit pays ou leurs biens. Ils ne seront redevables à nul aides, droits ou corvées, et seront hommes francs et liges de la sainte Église romaine. Et personne n'osera ces privilèges par témérité violer, et celui-là qui ainsi fera, encourra l'indignation de Dieu tout-puissant et la vengeance des apôtres saint Pierre et saint Paul.

» Donné à Rome, le cinquième de juillet, la troisième année de notre pontificat (593). » (*Éclaircissements pour les Échevins du pays de l'Allœu*, pour montrer l'origine dudit pays et faire voir qu'anciennement il était exempt de la juridiction de Flandre, Artois, Lille, Saint-Vaast. — Mss. du cabinet de M. Vittu, professeur à Dohem.)

On remarquera, à l'appui de l'authenticité de cette lettre, que le 5 juillet 593 est bien dans la troisième année du pontificat de saint Grégoire-le-Grand, puisqu'il avait été sacré le 3 septembre 590.

Enfin, nous trouvons dans la tradition populaire un dernier témoignage qui établit que le pays de l'Allee relevait jadis des Souverains-Pontifes, puisqu'on appelle quelquefois ses habitants *Pavelins* ou *Papalins*, expression vulgaire, il est vrai, mais qui renferme en elle-même une vérité historique.

C'est à la fin du VII^e siècle, sous le règne de Thierry III, roi de Neustrie, que le pays de l'Allee entra dans le patrimoine de l'Abbaye de Saint-Vaast, qui venait d'être fondée à Arras et qui devait conserver pendant onze cents ans la seigneurie de ce magnifique domaine. Cette union de l'Allee et de Saint-Vaast, cimentée par tant de siècles pendant lesquels le premier vécut sous la tutelle du second, explique surabondamment pourquoi ce pays s'appelait *alodium sancti Vedasti*. Au point de vue politique, cette contrée entra dans la composition de ce vaste comté de Flandre qui fut fondé par Bauduin dit *Bras de fer*, dans la seconde moitié du IX^e siècle, et qui était limité par la Somme, l'Escaut et la Mer : Arras en était la capitale. Les comtes de Flandre, à raison même de ce titre, possédaient ce qu'on appelait autrefois l'*avouerie* du pays de l'Allee, c'est-à-dire le droit aux redevances dues en échange de la protection qu'ils lui accordaient. Le titre d'*avoué* se donnait aux princes qui acceptaient la mission de défendre les intérêts d'une communauté ou d'un fief : c'était le rôle naturel des Comtes qui alors exerçaient en Flandre la puissance souveraine. Pour bien comprendre le mécanisme de cette institution, nous croyons utile de reproduire l'extrait suivant d'un mémoire manuscrit qui fut rédigé au XVII^e siècle, à propos d'une contestation survenue avec le Bailly et les Echevins du pays de l'Allee : « La raison pour laquelle les fourches patibulaires doivent être faites ou rétablies par ordre du Bailly du roy, non comme roy, mais comme avoué du dit pays, c'est que le dit Bailly étant tenu de faire les frais nécessaires pour mettre à exécution les sentences criminelles, c'est une suite nécessaire qu'il fasse aussy dresser ou rétablir à ses frais les fourches patibulaires qui doivent servir à l'exécution desdites sentences criminelles, ce qui ne

touche en rien aux droits de la haute justice qui appartient incontestablement à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras dans tout le dit pays et dont ils sont en toute bonne possession depuis plusieurs siècles, sans qu'aucun avoué dudit pays ni autre se soit jamais avisé de la leur contester ou disputer, pourquoy la dite abbaye a toujours seule perçu sans le moindre contredit les rentes seigneuriales et les droits seigneuriaux, comme aussy profite seule des confiscations des fonds dans tout le dit pays, comme mouvant immédiatement d'icelle abbaye, lequel pays n'a aussy jamais ressorty autre part qu'au siège supérieur et de ressort dudit Saint-Vaast à Arras. — L'avouerie dudit pays qui a appartenu d'abord aux Comtes de Flandre, seigneurs de Béthune, étant passée aux Ducs de Bourgogne, et d'eux en la maison d'Autriche, est ensuite venue aux rois de France à qui la souveraineté dudit pays appartient : or l'on scait que le mot *avoué* n'a jamais signifié seigneur, mais bien *protecteur*, et ce fut à raison d'une telle protection que l'abbaye a accordé à l'avoué qui s'est obligé de la défendre et protéger dans tous les droits audit pays, de même que de mettre à exécution à ses frais les sentences criminelles, que l'abbaye, dis-je, luy a accordé certaines redevances, la moitié dans les amendes, fourfaitures, biens d'épaves, de batards, et dans semblables profits, casuels, suivant un Règlement de l'an 1545, comme aussy la moitié dans la confiscation des biens meubles des condamnés ou bannis, demeurant les fonds de la terre aux sieurs de Saint-Vaast. » (Mss. du cabinet de M. Becquart, pièce n° 37.)

En 1245, l'avouerie et *gardienneté* du pays de l'Allee se trouvait aux mains de Robert, seigneur de Béthune : c'est lui qui conclut avec Martin, abbé de Saint-Vaast, le célèbre traité qui n'est autre que la Charte connue sous le nom de *Loi du Pays de l'Allee*. Nous avons été assez heureux pour retrouver le texte primitif de cette Charte aux Archives de Lille qui possèdent l'original en parchemin. Ce texte, que nous allons publier en entier, a été repris plusieurs fois dans des documents postérieurs, — à savoir : dans l'accord conclu par l'abbaye de Saint-Vaast avec le Duc de Bourgogne, Avoué dudit Pays, en 1393 ;

puis, dans un acte du Roi Charles VI, daté de la même année, et dans un *Vidimus* de Charles VII, en 1440; enfin, dans un acte de reconnaissance dressé par les Echevins de La Gorgue, le 31 mars 1442 : ce magnifique manuscrit de 1442, contenant toutes les pièces ci-dessus relatées, fait partie du cabinet de M. Becquart; il consiste en une feuille de parchemin carrée, mesurant 68 centimètres de haut sur 75 centimètres de large. Seulement, il est écrit dans le style et avec l'orthographe du xv^e siècle, tandis que le texte ci-après a le rare mérite de nous faire connaître la forme même de la Charte du XIII^e siècle, ce qui lui donne tout à la fois un immense intérêt historique et linguistique.

LOI DU PAYS DE L'ALLEU.

1245.

El nom del père et del fil et del Saint-Espirt. Martins, abbés de Saint-Vaast d'Arras, et tous li couvens de cel liu, Robers, avoués d'Arras, et sires de Biéthune, à tous chiaus ki ces lètres véront, salus. Sachiés que nos volons et otroions ke les lois et les anchiènes costumes de le terre del aluee soient estaules permanablement, et si volons c'on sache ke jou Robers, avoés devantdis, par sairement ai forjuré toutes les tailles, les rues, les demandes et toutes les corouées de Sailli, de Florbais, de le Venties et de tout l'alue c'on puet avoir par nul seignorie ne par nul maistire. S'est estauli par coumun acort que les queróles de toutes les besoignes ki eskieent en l'alue soient traitiés et terminées à Sailli u a esmaus par le jugement des eskevins de l'alue.

Se li uns dist honte al autre par vi solz l'amendera, desquels Sains-Vaas ara ii solz et li avoués ii et cil a cui li honte sera dite ii; sauf chou que se li uns claimme l'autre serf u larron u mordreur par LX solz l'amendera, desquels Sains-Vaas ara xx solz et li avoués xx et chil a cui on ara lait dit xx. Se aucuns enmainne autrui femme par xx libvres l'amendera et tout chil ki en l'aiue celui aront esté à cel meffait seront jugié à autretel forfait, dont li moitiés sera à Saint-Vaast et l'autre al avoué. Se li uns cauele l'autre, u fiert del puig u del pié par mal, par xxx

solz l'amendera, desquels Sains-Vaas ara x solz et li avoués x, et li laidengiés x. Si aucuns fiert l'autre de baston ou de fust par c solz l'amendera, desquels Sains-Vaas ara XL solz et li avoués XL et li férus XX. De rekief tout li forfait ki à Arras sont amendé par LX livres seront amendé en l'aluee par XX l. ki seront saint Vaast et l'avoé. S'il avenoit que aucuns fesist enfrainture dedens l'aluee s'il estoit soffisans du meffait ajorner le doit-on et mener par loi; et s'il n'estoit soffisans prendre le pueent li provos Saint-Vaast ou l'avoé ou li uns des provos liquels ki anchois i venra et mener devant eskevins et demander plèges, et s'il les doune souffisans par le dit d'eskevins prendre les doivent. Et se il a en le terre del aluee alcun malfaiteur, arrester le pueent li provost devantdit ou li uns d'aus qui avant i venra et prendre en doivent plèges soffisans par le dit d'eskevins; et se li plège ki raplégé aront de ramener à jor ne ramainent celui k'il aront raplégé à jor de plait par devant justice et devant eskevins, il seront tenu de rendre l'amende tèle que eskevin jugeront celui qu'il aroient raplégiet; et s'il n'a plèges soffisans tenir le doit-on en prison à Sailli tant k'il soit terminé par le dit d'eskevins. Et s'il avient ke aucuns méche main sor aucun des devant dis provos par ire ou il le navre, u il l'afole u ocist, enquerre doit-on ceste chose par II homes de fief, dont li uns soit hom l'abbé et li autres l'avoé, et par II eskevins del aluee, et se chil en est convencus, amender le puet li sires à se volenté et à merchi selonc le quantité dou meffait. Et se chil III se descordent, enquerre le doivent li abbés et l'avoés avoec ces III en bone foi, et là ù il se tenront se doivent acorder li autre et chou que devant est dit. Des provos est à entendre s'il n'estoit fait por faide aperte u sor sen cors deffendant de chose que li provost feroie ki ne torneroi à justice. Et cest à enquerre par cels ki devant sont nommé. S'il avenoit que aucuns des provos fust en faide et il ne s'en vausist oster par le dit d'eskevins se ses anemis mesprendoit envers lui il ne seroit à autre amende qu'il seroit s'il avoit mespris envers I autre home de le terre. Li denier et li mueble des banis par eskevins demeurant à Saint-Vaast et al avoué à cascun par moitié et li fons de le terre demeure del tout à Saint-Vaast, sauf le droit al avoué. Se li

avoués prent alcun bani, li racas en est tous siens ; mais par nule manière se n'est par le pais et par le gré del abbé ne puet cil banis revenir en le terre, ne li avoués ne li puet retenir ne li abbés ausi sans le gré del avoué. Li lères quant il sera pris se justice ne n'est faite de lui tantost dou moigne de Sailli sera wardés duskes adont qu'il sera jugiés par eskevins. Et se devant le plait se racate, li moitiés del rachat sera Saint-Vaast et l'autres moitiés l'avoué. Se nus escape de le prison le mounie, li mounies respondera al avoué de se part. Si est à savoir que tout li prisounier pueent vivre del leur à lor volenté. Eskevin ne doivent ser à plait ne à jugement faire fors à Sailli u à Esmaus. Se aucuns a plait encontre l'autre por rente u por iretage, li provos Saint-Vaast doit ajorner l'un et l'autre, là à li provos l'avoué sera, et se riens i eskiet le moitié i prendra. De tous plais a Sains Vaas le moitié et li avoés l'autre, de chaus ki en fiés ne mainent, et de chaus qui mainent en fief a Sains Vaas le moitié et li fiévé l'autre, c'est à entendre des fiévés l'avoé qu'il tient de Saint-Vaast. Li avoués ne puet dedens le terre Saint-Vaast acater terre ne iretage ne enwagier ne castel fermer ne maison faire. Se forfais eskiet en l'aluce cil à cui li tors sera fais se plaindera al provost Saint-Vaast, et se dedens le jor de plait ne se plaint par LX solz l'amendera. De tous forfais ki eskieent dedens l'aluce li vertés en sera prise par eskevins. Et quant eskevin aront prise lor verté se li provost devantdit en sévent aucun ki en sace oïr le doivent eskevin et tenir à le meilleur verté. Se li provost voient le mal-facteur u il oent hareu dedens l'aluce, et il semouent les homes Saint Vaast por aus faire aiue as malfaiteurs arrester, chil ki soffissaument ne lor aidera par xx livres l'amendera. De rekief se aucuns forains keur sus u met main par mal sor home del aluce et li hom del aluce requiert aiue chil ki soffissaument ne li aidera par LX solz l'amendera. Et se aucuns forains met main par mal sor home del aluce dehors l'aluce, se li provost le prendent dedens l'aluce, à tel forfait sera jugiés k'il seroit s'il l'avoit fait dedens l'aluce. Les triues doivent estre dounées par eskevins u fiés en l'an, cho est de le Nativité Saint Jehan Baptiste duskes à le Sainte Tiéphane, et de le Tiéphane duskes à le Nativité

Saint Jehan. Se aucuns est requis de nos provos u de l'un d'aus par devant eskevins qu'il doinst triues et il ne les veut donner par xx livres l'amendera. Et se aucuns forains est ki triues ne voelle doner sor xx livres sera banis, ne en le terre venir ne porra se n'est por triues donner. Se li uns fait claim sor l'autre de chatel de x mars u de plus, et convencus en est par eskievins qu'il a fait faus claim par lx solz l'amendera. Et se li claims est de mains de x mars par v solz l'amendera se de faus claim est convencus par eskevins. S'aucuns veut sen plait contremander au jor de plait, en plain plait le doit contremander devant le mounie et devant les justices. Et quant à sen jor venra, jurer doit par devant aus que loïaument et sans cacoigne l'a contremandé. Se aucuns se terre vent, Sains Vaas doit avoir le dousime denier, et s'il l'escange autre tant. Se aucuns terre ki soit de le droiture Saint-Vaast en wage, Sains Vaas en doit avoir viii deniers, iiii de l'un et iiii de l'autre. A le feste Saint-Remi doit cascuns del país soit frans soit vilains envoïer ses porchiaus al caisnoi Verbert, et cascuns porchiaus ki n'alaite doit ii deniers, et des deniers c'on prent des porchiaus, de chels ki en fiés ne mainent, a Sains Vaas le moitié et li avoués l'autre, et de cels ki en fiés mainent, a Sains Vaas le moitié et li fiévé l'autre, et c'est à entendere de tels fiévés c'on a deseure dit. De tous les forfais jugiés doivent torner as enquestes por despendre de lx solz et de mains vii solz desquels ci ki maine eskevins doit avoir por sen despens ii solz; le remanant doivent avoir eskevin. Et de c solz et de plus x solz desquels cil ki maine eskevins doit avoir iii solz et li eskiévin le remanant. Et nule autre cose ne pueent demander por lor despens.

Et si est à savoir ke Sains Vaas a en l'aluee ces corouées qui chi après sont nommées et nient autres. Cestes sunt les corouées c'on doit Saint Vaast à Florbais et à Sailli de carues: li fiés Herbert d'Eskermes iii corouées, li fiés le Maufe iii, li fiés Huon Rossel iii, li terre des Aumerans iii, li terre Rifroi iii, li trois quartiers Rifroi et li quartiers de Campulle iii, li terre Esvrebert iii, li fiés de Watrelos iii, li rue Engluin iii, li terre les Sorelens iii, li terre Tiébaud le Gros iii, li terre Lieborc iii, li terre le Bel

et le Cavalier III, li terre Casier III, li terre Rafroi Caneson III, li terre d'Aubrisart III, li terre Flaiel III, li demie terre des Tombes III, li demie terre Thiébaud Le Gros et li fiés Bretagne III, li fiés Maltraiant III, li terre Herbrant III, li terre del Molin là ù il a VIII bouniers, une corouée, li terre del Atrie III, li terre Alebrant III, li fiés Mainart III, li fiés Fieret et li fiés Piéron de Florbais et demie terre Fierecoc III, li fiés Enghelart Dou Garding III, li terre Aumer le Sor III, li fiés Robon III, li fiés del Root III, li terre Thiviole III, li terre Dou Biés III, li terre de le Planke hardre III, li fiés Lambert Del Ostel III, demie terre Landri le Vile et Esvrebert III, li fiés Ghughe III, li terre Galant Leskevin III, li terre dou Caisne III, li terre à Aillart III, li terre Galant le Couart III, li fiés Tremerele et Piéron de Flobais III. Summe des corouées Saint Vaast de carues devant dites de Florbais et de Saillir^{xx} V et une par an, le tierce part au marc, le tierce part as gaskières et le tierce part al waim, as us et as costumes c'on les a païés par eskevins.

Vees chi céles c'on doit à Le Ventie et en le porosce de le Gorghe : li terre Homfroi III corouées, li terre de Campulle III, deus terres del Tilleloï cascade III, et demie terre corouée et demie ; li terre Flaverenc III, li demie terre Tymere corouée et demie ; deus terres de Maughiesart cascade III, et demie terre corouée et demie ; li terre Pauchi III, li grans terre III, li terre Le Prestre III, li terre Henus III, demie terre de Hauresort corouée et demie, demie terre Cauce Vake corouée et demie, li terre Berfroi III, li terre de Doconliu III, demie terre à Eliez corouée et demie, demie terre Berhison corouée et demie, demie terre Puicot corouée et demie, li terre dou Hem III, li terre Soidue II, li terre del Atrie III, li terre Heudain III, quatre terres de le Cauchie cascade III et III deniers entre II eues, li terre Baudin Bouket III, li terre del Poncel III, li terre del Wanegerie III, li terre Mochart III, li terre Cardasgne III, li terre du relief III, li terre de le ville III, li terre de Froimont III, li terre des Tombes III, li terre Liébrant III, li terre Engluin III, li terre de Douvrig III. Summe des corouées Saint Vaast des carues devant dites de Le Venties et de le porrosche de Le Gorghe C et XI par an et XII deniers entre II euwes, le tiercepart as gaskières,

le tierce part au marc et le tierce part au waim as us et as costumes c'on les a païés par eskevins.

De Le Gorghe duskes à Arkinghem ne puet nus avoir pont ne trespas ne ponton fors Saint Vaas. Et as un molins de le Cauchie à Sains Vaas li moitié et li parchons l'autre ; Sains Vaas i met les muelles et li parchouniers les autres choses, et se Sains Vaas a damage par les parchouniers al meilleur molin tenir se doit, duskes adont qu'il roroit le sien. Alsi doivent faire li parchouniers s'il avoient damage par Saint Vaast. Li mausnier doivent nyer les eues et se par aus pert nient Sains Vaas il l'amendront si con drois est. Et al molin dou Biés a Saint Vaas le tierce part et le tierce part i met, et chil molins n'est mie à jugier par les eskevins del Aluee. Et si doit on savoir qu'il eut i content entre mi Robert devant dit, avoué, et les homes del aluee de chou que jo lor demandoie chars, vaces et corouées de biéle aiue à mes maisons fremer. A le parfin, par conseil de prodomes jou lor vendi et cuitai toutes les choses devant dites pour une soume de deniers que j'ai rechiupte.

Et si doit-on savoir que li devant dit home del aluee, se j'ai wère, me doivent aidier à armes à men loïal besoig à me première semonse XL jors en l'an à Bruai, à Warneston et là dedens, par manière que se j'ai mestier d'aiue à Warneston u cèle part dedens les lius devant nommés, quant chil de Bruai et de Biéthune seront passé, cil del aluee doivent aler après. Et se j'ai besoing à Bruai u cèle part dedens les bousnes devant dites, cil de Warneston doivent passer premiers et apriés doivent passer cil del aluee. Et jou ne puis nule des viles devant dites douner congïé, ne le commun, que chil del aluee ne soient premiers congïé. Cest vendagé et ceste quitance ai jou fait par le créant de mon aisé hoir, Mehaut, me fille, et son advoué k'ele prist Piéron d'Aubeigni, chevalier. Et si l'ai fait en le cort mon sègneur l'abbé d'Arras bien et loïalement par le dit de mes pers jou Robers, avoués devant nommés, ai juré fermement à tenir toutes les choses ki devant sont dites, et si loi mi et mes hoirs au tenir. Et si otroi que se jou u mi hoir aliens encontre nule de ces choses devant dites se messire li abbés a li justice le vesque d'Arras fait semondre mi u mes hoirs,

jou u mi hoir, u chil qui en no liu seront devons faire gré del en-
fraiture à le glise Saint Vaast. Et se nous ne le faisieens sans
délai et sans apel, nos otroïons que nos fussièmes escumeniié.
Et se por aucune cose estièmes alé hors del païs, anchois c'on se
plainst de nos, 1 mois se riens atendu. Et se nous estièmes alé
en pélerinage en Jhérusalem u à Saint Jakeme on n'eskumenie-
roit mie nos persones mais chou c'on deveroit faire de nos se nos
estièmes présent, cho feroit on de nos fêmes et de nos maisniies
et de toute no terre. Et si reconois que jou et mi hoir devons en
bone foi asseurer à Sailli u à esmaus par sairement le terre del
Aluee devant dite de mener par loi et par le jugement d'eskevins
devant dis anchois que nos soïons maniant des droitures ke nos
avons en le terre devant dite, salve le feuté et les drois mon sei-
gneur Saint Vaast en toutes manières. Sauf chou que se jou u mi
hoir estiens hors del païs al tans ke nos devrieens faire l'asseure-
ment devant dit, faire le porroit nos grans baillius de Biéthune en
tel manière et en tel forme com il est deseure dit, que nos faire le
devons, et après manier nos droitures que nos avons en le terre
devant dite. Et qu'ele eure que nos serons revenu ou païs nos
devons faire l'asseurement, Ensi com il est deseure dit. Ne puis-
cèle eure que nos serons revenu nous ne no bailliu ne porons
estre maniant des droitures que nos avons en le devant dite terre
duskos adont que nos arons fait l'asseurement devant dit en tel
forme et en tels lius com il est deseure dit. Et por chou que toutes
les choses ki chi devant sont dites soient fermes et estavles perma-
nablement, Nos, Martins, abbés de Saint Vaast d'Arras et li
covens de cel liu, et Robers, avoués d'Arras et sires de Biéthune,
avons ceste présente chartre confermée par nos saïaus. Chou fu
fait en l'an del Incarnation Nostre Ségneur mil et cc et quarante
et v ans, el mois d'octobre.

Le document authentique et inédit que nous venons de trans-
crire et que M. Dehaisnes, Archiviste du Nord, a collationné
avec autant d'obligeance que d'exactitude, est une pièce capitale
pour l'histoire du pays de l'Alleeu : il fait connaître, dans son
style original, l'ensemble des lois qui le régissaient au XIII^e siècle,

et même dans les siècles précédents, car on a dû remarquer que cet acte entend confirmer les coutumes qu'on disait déjà « anciennes » en 1245. Enfin la longue énumération des terres de cette contrée offre un intérêt incontestable.

C'est ici le lieu de parler des privilèges dont le pays de l'Alleu a joui de temps immémorial et qui justifient le nom de *terre libre* qu'il a toujours été justement fier de porter. Leur principe repose dans la Charte ci-dessus relatée, mais plusieurs points méritent d'être mis davantage en lumière.

L'institution qui nous paraît la plus intéressante à signaler sous ce rapport est l'*Echevinage* ; car cette magistrature, à la différence de ce qui se pratiquait ailleurs, n'était pas un corps constitué à la tête d'une commune particulière, mais elle formait une assemblée représentative de tout le pays de l'Alleu, puisqu'elle comprenait des échevins choisis dans chacune des quatre paroisses de la contrée et présidés par le Prévôt de Saint-Vaast. Sur les dix échevins qui composaient le corps échevinal de l'Alleu, trois appartenaient à La Ventie, trois à Fleurbaix, deux à Saily et deux à La Gorgue. Ils se renouvelaient chaque année par moitié, le jour de Saint-Rémy ; les cinq échevins restants, d'accord avec le Prévôt de Saint-Vaast et le Bailli avoué du Roi, désignaient leurs nouveaux collègues sur une liste de trente personnes reconnue par les curés des paroisses « pour gens de bien et d'honneur. » Ainsi que le portait l'article 1^{er} du texte des coutumes rédigées en 1507, « *par la coutume dudit pays de Lallœu, de tout tems observée, les Echevins dudit pays ont connoissance et judicature tant au Civil qu'au Criminel, même en matière de Police, tant sur les terres tenues en Fiefs qu'en Cotterie.* » Outre leurs fonctions judiciaires, les Echevins avaient donc aussi des attributions de police ; ils surveillaient le service de la voirie et pouvaient être saisis de toutes les questions d'intérêt général. Une ordonnance du grand Prévôt de Saint-Vaast portait même qu'ils « feront régulièrement chaque année, dans les mois de may et de juillet, les visites des fours et cheminées, pour reconnoître s'il n'y a point de péril d'incendie, comme aussi des chemins, des pierres d'appas et des ponts, et dresseront des procès-verbaux de l'état d'iceux et des défautositéz qui

s'y trouveront, et prononceront des amendes contre les personnes qu'ils auront trouvez en faute. » (Ordonnance du 20 décembre 1736.) Enfin les Echevins étaient autorisés à recevoir les contrats, en vertu d'un arrêt de Malines de l'année 1630.

Les décisions échevinales étaient portées en appel devant la Salle abbatiale de Saint-Vaast, et de là, au Conseil provincial d'Artois. (Maillard, *Coutumes générales d'Artois*, p. 110. — *Législation coutumière*, par M. Lecesne, page 406.) La charte de 1245 nous a appris, en effet, que le jugement de tous les procès devait avoir lieu à Saily ou à Esmaus : or, la Juridiction de Saint-Vaast s'appelait le Pouvoir des *Maüs*, nom qui semble être le pluriel de *Mail*. Il paraît que cet endroit s'appelle aujourd'hui « *Les Dix Cailloux*. »

C'est sous la présidence du Bailli et des Echevins qu'avaient lieu ce que l'on nommait autrefois *les Assemblées de Verte-Rue*, institution d'autant plus curieuse à étudier qu'elle est tout a fait particulière au pays de l'Alleu. Ces assemblées de Verte-Rue étaient de véritables comices auxquels la population des quatre paroisses était appelée à prendre part, ce qui explique pourquoi elles se tenaient en plein air : le lieu de ces réunions était un grand chemin gazonné, d'où le nom de *Verte-Rue* qui lui fut donné et qu'il a conservé jusqu'à nos jours. Un Règlement du xv^e siècle nous apprend à quelles conditions étaient soumises ces assemblées : « *Item toutes fois qu'il plait as seigneurs de faire crier verde rue pour quelque estat que ce soit, se doit faire par le consentement de moy Bailly héritier à le cause dite avec Mons. Le Prévost de Saily et le Bailly l'Avoué et Eschevins, et autrement ne se doit faire.* »

Les *assemblées de Verte-Rue* n'avaient point lieu à des époques déterminées ; elles étaient autorisées de loin en loin, lorsque l'intérêt général du pays les justifiait, par exemple quand il s'agissait de nommer des députés chargés de défendre les droits et privilèges de l'Alleu, ou bien encore lorsqu'il fallait établir l'assiette de l'impôt, ou voter quelques contributions extraordinaires, ou décider sur le sort de ce pays quand on voulut le réunir à l'Artois. Le plus ancien témoignage que nous en ayons trouvé se rapporte à la confirmation de la charte de 1245 qui

eut lieu sous le roi Charles VI : « *Et fu ledit accord fait par l'accord des habitans d'icelui pais pour celle cause assemblez en verde rue le dimenche, XXI^{me} jour du mois de septembre Lan mil CCC. IIII^{xx} et treize.* »

Nous venons de parler des impôts qui étaient dus par le pays de l'Alleu ; ces redevances très-faibles à l'origine, étaient loin d'atteindre les proportions qu'elles prenaient dans d'autres provinces. C'était encore à raison des exemptions nombreuses dont on y jouissait, que cette contrée portait le nom d'*alleu*. D'après un Mémoire du siècle dernier, « Jamais le pays de Lalleu n'avait vu des impositions sur les boissons, vins, bières, eaux-de-vie et tabac. C'est en quoy ils avaient toujours fait consister une de leurs principales exemptions. » Cet heureux état dut subir des modifications, mais le même Mémoire nous montre que pendant longtemps la contribution de tout ce pays se réduisait au paiement de 870 mines d'avoine, ce qu'il trouvait déjà suffisamment onéreux, comme on va le voir : « Les habitants de Lalloeu sont dans une situation toute différente de ceux d'Artois ; ils ont le bonheur d'avoir Sa Majesté pour Avoué protecteur et défenseur, par subrogation des Seigneurs de Béthune et des Comtes de Flandre ; ils ont toujours été maintenus dans leurs droits, privilèges, libertés, franchises et exemptions par les Roys, Empereurs, et autres princes qui ont été en la place de leurs advoués ; ils n'ont jamais manqué de la fidélité due à leur Souverain, et particulièrement à la France ; *ils ont volontairement* et gratuitement fourni des aides et subsides, quand il en a été question, selon leur petite puissance ; ils payent à Sa Majesté, en reconnoissance de l'Advouerie, une aide ordinaire de huit cens soixante dix mines d'avoisne en espèces et quelques autres redevances, ce qui ne laisse pas d'être une charge considérable pour un si petit pays, ne consistant qu'en trois paroisses champêtres et partie d'une quatrième. Ils sont sur la frontière de Flandre, de la Chastellenie de Lille, et de l'Artois, ce qui peut mériter quelque considération, et encore qu'ils n'aient ny château, ny forteresse, la disposition de leur terrain, la grande quantité de hayes, d'eaux et de fossés qui s'y trouvent, ne

laisse pas de leur fournir les moïens de se deffendre au besoin contre les premières incursions. La neutralité qui fut accordé à ce petit pays dans les guerres que le Roy Louis XI porta en Artois et lieux voisins, ne marque-t-elle pas qu'en temps de guerre, il n'est point indifférent d'avoir cette poignée de peuple pour ou contre soy, ainsi que Messieurs les Généraux l'ont fait connaître à la Cour, dans les guerres dernières ? » (Mémoire pour les Baillys, Eschevins, manans, et habitans des quatre Communautés du pays de Lalloeue — contre les sieurs Députés généraux et ordinaires des Estats de la province d'Artois ; 1718, mss. n° 1. du Cabinet de M. Becquart.)

Cette citation intéressante montre combien ce pays tenait à son autonomie, à ses prérogatives ; il lutta avec une infatigable bravoure, je dirais volontiers avec une crânerie admirable, vu le nombre restreint de sa population, contre toutes les entreprises qui furent tentées soit pour l'annexer aux provinces environnantes, soit pour le faire renoncer à quelqu'un de ses anciens privilèges. Là comme partout, la raison du plus fort finit quelquefois par être la meilleure, mais lorsqu'éclata la Révolution, le pays de l'Alleeu était encore en possession de beaucoup d'avantages refusés à d'autres contrées, puisqu'il était traité, au point de vue de l'impôt, comme le clergé et la noblesse d'Artois. (M. Paris, *La Jeunesse de Robespierre*, p. 309 et 311.)

Ce coup d'œil jeté sur les institutions particulières au Pays de l'Alleeu, nous reprenons l'étude de son histoire au point où nous l'avons laissée, c'est-à-dire au XIII^e siècle. Sans doute son histoire politique n'est pas distincte de celle de la Flandre et de l'Artois dont il partagea le sort ; nous devons par conséquent nous contenter de rappeler, sous ce rapport qu'aux Comtes de Flandre et d'Artois succédèrent les Ducs de Bourgogne (au XIV^e siècle), après lesquels commença la domination espagnole (fin du XV^e siècle), pour aboutir au règne de la monarchie française (au XVII^e siècle). Mais au-dessous de ces grandes lignes qui occupent le sommet de notre récit, viennent se placer des faits particuliers au pays de l'Alleeu que nous allons raconter en continuant de suivre l'ordre chronologique.

Mentionnons, seulement pour mémoire, l'hommage que la comtesse Marguerite de Flandre fit à saint Louis, en 1253, pour la ville d'Armentières et le pays de l'Alleeu qui était alors du bailliage de Beauquesne en Picardie.

La guerre de cent ans venait d'éclater entre la France et l'Angleterre : le roi Philippe VI de Valois, vaincu dans la sanglante bataille de Crécy, se trouva dans la nécessité de marcher contre les Flamands dont les révoltes favorisaient l'envahissement des Anglais. C'est dans le pays de l'Alleeu qu'eut lieu la rencontre des deux armées, en 1347 : celle des Flamands, commandée par Oudart de Renty, remporta la victoire sur celle des Français confiée à Jacques de Bourbon, mais ce fut au prix des plus douloureux sacrifices. On raconte que dans l'horrible massacre qui signala cette campagne, 12,000 hommes furent mis hors de combat ; le pillage et l'incendie ravagèrent la malheureuse contrée, qui ne perdit jamais le souvenir de cette funeste aventure : la tradition populaire l'a transmise de génération en génération, et le nom de *rue Bataille* qui existe encore aujourd'hui entre le bourg de Saily et Fleurbaix rappelle à tous la mémoire de ce fait. C'est aussi pendant cette guerre que fut construite, près de La Ventie, une redoute appelée le *Fort des Quennes* ou *Quesnes*, vulgairement connue sous le nom de *Fort d'Esquin* dont le patois du pays a fait *Fosquin*. Il n'en reste que des fossés à peu près comblés, dans une prairie qui borde le chemin d'Aubers.

S'il faut croire ce qu'en racontent encore les anciens, qui le tenaient de leurs aïeux, les femmes elles-mêmes, dont 1800 devinrent veuves dans un seul jour, prirent part à ce combat acharné, en jetant des cendres dans les yeux des ennemis, et le général en chef ne dut son salut qu'à un stratagème peu glorieux, puisqu'on prétend qu'il en fut réduit à se cacher dans un poulailler. Vraie ou fausse, cette assertion n'en est pas moins conforme au résultat final qui donna la victoire à l'armée flamande.

La fin du XIV^e siècle, qui vit passer la Flandre et l'Artois sous le sceptre de la maison de Bourgogne, fut marquée par

quelques troubles intérieurs dans le pays de l'Alleeu. A la suite de difficultés survenues entre l'Abbaye de Saint-Vaast et le corps échevinal, eut lieu une sorte de coup d'état : l'Abbé suspendit le privilège de la *Loy* de 1245 et révoqua les échevins accusés d'abus de pouvoir. Grande fut l'émotion dans toute la contrée : les échevins destitués, soutenus par les habitants, intentèrent un procès à l'Abbaye de St-Vaast. Le différend se termina par un accord sanctionné par un arrêt du roi Charles VI rendu en parlement de Paris, le 20 décembre 1393, duquel il résulte que le pays de l'Alleeu rentrerait en possession de tous ses privilèges.

On signale, en 1436, une incursion militaire de Gantois, qui ne firent que traverser le territoire en marchant sur Hazebrouck.

Le pays de l'Alleeu faillit être la victime des vengeances de Louis XI contre l'Artois, si ce roi astucieux n'était arrivé à ses fins par d'autres moyens. C'est ce que nous révèle Philippe de Comines, qui avait été chargé de négocier la reddition de la place d'Arras, commandée alors par Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes. Lorsque Comines revint auprès du roi à Péronne, en 1477, celui-ci lui demanda quelle avait été l'issue de ses démarches : « Il me dit en l'oreille, ajoute l'historien, que si Monseigneur d'Esquerdes ne se tournoit des siens, il feroit brusler le pays d'Artois en un endroit long de la rivière du Lis qui s'appeloit l'Allœu, et puis incontinent s'en retourneroit en Touraine. » Il faut croire que ces menaces furent néanmoins exécutées, puisqu'en 1483, la contrée obtint l'acte de clémence qu'on va lire :

« Phelippe par la grâce de Dieu, archiduc d'Autriche, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, etc. A nos amez et féaulx les président et gens de noz comptes à Lille, salut et dillection. Receu avons l'umble supplication des mannans et habitans des villages et paroisses de Le Ventye, Florebaix, Sailly et une partie de la paroisse de Le Gorgue en nestre terroir de Laleue, contenant que de toute anchieneté et de sy loing temps qu'il n'est mémoire du contraire les contes et contesses de Flandres noz précédesseurs à qui Dieu soit miséricors ont esté gardiens dudit pays de

Laleue et ont esté gardé et préservé soubz les contes et contesses de Flandres, à laquelle cause ilz sont tenuz redevables chacun an en nostre recepte de Le Gorgue huict cens soixante dix mines deux denrées et cincq havots d'avaine, six livres de chire, une livre de poivre, deux paires de blancs gans et en argent soixante six livres deux solz dix deniers obole parisis le tout estimé en bon temps à quatre cens vingt livres parisis de nostre monnoie de Flandres ou environ, laquelle rente iceulx supplians ont de toute anchieneté payé aux receveurs de La Gorgue, mais obstant les guerres et divisions qui ont longuement régné, iceulx supplians n'ont payé quelque chose de ladite rente tant à l'occasion de ce que durant lesdites guerres ledit pays a esté tout destruit, brûlé, habandonné et le pluspart des bons labouriers mors et espaysez, et aussy que depuis la paix l'on n'y a peu ou néant rédiffié ne labouré et n'est apparent de en longtemps y pouvoir riens faire parce que ledit pays est si désollé et destruit que plus ne peut. Toutesvoies nostre dit receveur, sans avoir regard aux choses dessusdites s'efforche de poursuivre ceulx qui se sont retraiz audit pays qui sont en bien petit nombre et les veult contraindre faire payer entièrement ladite rente pour une année escheue au Noël derrain passé ce qui impossible leur seroit de faire ains leur conviendroit abandonner leurs demeures et aller vivre en aultres marches et contrées en grant povreté et misère, qui leur tourneroit à grant intérêt, préjudice et dommaige et conséquamment à nous et encoires plus pouroit faire se par nous ne leur estoit sur ce pourveu de grâce et provision convenable si comme ilz dient dont actendu ce que dict est ilz nous ont très-humblement supplié et requis... » L'Archiduc accorda aux supplians la remise d'une moitié de la rente pour l'année finie à la Saint-Remy 1483, et pour les années 1484 et 1485.

Donné à Gand, le 28 février 1483. (V. st.)

(*Septième reg. aux Mémoires*, fol. 121. — *Arch. de Lille*.)

Plus tard, en 1486, ce pays eut l'avantage, ainsi qu'on l'a rap-pelé ci-dessus, d'être déclaré neutre en vertu d'une convention intervenue entre Philippe d'Autriche, d'une part, et Philippe de Crévecœur agissant, d'autre part, au nom du roi de France. Cet

acte devait le mettre à l'abri des excursions guerrières auxquelles il était quelquefois exposé.

Le xvi^e siècle mentionne encore quelques cantonnements militaires et quelques troubles à l'occasion de la *réforme* qui tenta vainement de pénétrer dans un pays qui s'est toujours distingué par sa fidélité à la foi catholique. Ce n'est pas que quelques téméraires ne cherchèrent à corrompre les populations avec les doctrines nouvelles, mais l'énergie avec laquelle ils furent réprimés mit bientôt fin à leurs criminelles tentatives. On en jugera par l'extrait que nous allons citer entre beaucoup de pièces relatives à cette période : « Veu, par Monseigneur le duc d'Alve, etc., lieutenant gouverneur et capitaine général, les charges, examens et confessions de Pierre et Philippe Watepastes frères, du pays de Laleue, à diverses fois réitérées, subsignées et ratifiées, ayant animé les sectaires dudict pays de Laleue s'asssembler et mettre en armes pour assister les ministres à leurs presches, esté du consistoire ledit Pierre, premièrement d'Armentières, et Ambedeux du consistoire de le Venchie audit Laleuwe, eulx trouvez de là Amiens, pour amener audit pays de Laleue ung ministre, luy promectant bons gaiges et salaire, et en après tellement animé et persuadé les sectaires dudit pays et des environs qu'ilz se sont miz en armes et à enseignes déployées, etc.....Et avec leurs forces se seroient mis en campagne devant la dite ville de Lannoy où ils auroient esté deffaictz et lesdis Watepastes frères, eschappez, auroient esté appréhendez par le procureur général de Flandres, garuiz de pistoletz et en intencion d'eulx trouver vers le Consistoire d'Anvers, pour assistance et estre advisé sur la redrèche de leurs affaires; veu aussi tout qu'ilz ont vollen dire pour leurs deffences et descharges, son Excellence les condempne à la mort et déclaire tous et quelsconques leurs biens confisque au prouffit de sa dite Majesté. Faict à Bruxelles, le derrain jour de may 1568. » (*Archives de Lille*, Registres aux lettres de rémission accordées par les souverains des Pays-Bas, et sentences contre les hérétiques ayant pris part aux troubles.)

Au commencement du xvii^e siècle, les archiducs Albert et Isabelle, souverains de l'Artois, règlent par la décision suivante une

difficulté survenue entre l'abbaye de Saint-Vaast et les habitants de l'Alleu.

« Albert et Isabel, archiducs d'Autriche, etc. Receu avons l'humble supplication et requeste des bailly, eschevins, manans et habitans de nostre pays de Lalleue, contenant qu'ilz sont constraintz de soustenir procès en nostre Grand Conseil comme deffendeurs contre les religieux, abbé et couvent de Saint-Vaast d'Arras, pour maintènement de la liberté de leurs fonds et héritaiges, privilèges et exemptions immémorials dudit pays, mesmes du droict seigneurial que prétendent introduire lesdis de Saint-Vaast en cas d'arrentemens faitz soubz rétion de certain canon en la façon et manière de tout temps usée audit pays, en quoy nous pourrions aussy estre préjudiciez, veu que par telles nouvellitez lesdis supplians n'auroient si bon moyen de faire le service à quoy ilz nous sont obligez, joinct que la pluspart des héritaiges dudit pays sont tenuz médiatement ou immédiatement de nous sans que lesdis de Saint-Vaast y aient droict de seigneurie directe, et comme les mérites dudit procès consistent en la recherche de plusieurs tiltres et tesmoingz pour avec iceulx corroborer laditte possession immémoriale ; se trouuans mesmes lesdis supplians constraintz de plaider en nostre dit Grand Conseil, distant du lieu de leur demeure environ de trente lieues, à raison de quoy leur convient faire grandz frais et despens sans lesquels leur bon droict viendroit à périlcliter, ilz ont proposé de se cottiser volontairement jusques à dix pattars sur chasque bonnier de terres et héritaiges scituez audit pays, à collecter par le commis desdis eschevins pour en rendre compte en fin dudit procès, mais comme ilz ne pœuent ce faire sans nostre congie et permission, ilz nous ont très-humblement supplié leur vouloir sur ce accorder noz lettres patentes d'octroy. » En conséquence, les archiducs permettent de lever un impôt de six patards sur chaque bonnier de terre du pays de Laleu, « à condition toutes fois que les deniers en procédans seront convertiz et employez à la poursuyte des procès susdis, et non ailleurs. »

(18 juillet 1608.)

(4^e *Registre des Chartes*, f^o 117, *Arch. de Lille*.)

Avec le règne de Louis XIV, nous arrivons à la conquête de l'Artois et à l'établissement définitif de la monarchie française sur la terre de l'Alleu qui ne fut point à cette occasion le théâtre d'événements militaires : le pays fut soumis sans résistance. Aussi le grand Roi, érigea cette Baronnie en Comté par lettres-patentes données à Fontainebleau en septembre 1647. Les Abbés de Saint-Vaast prirent dès lors le titre de Comtes du pays de l'Alleu. C'est ici le lieu de mentionner les armoiries qui lui sont attribuées sur un plan dressé par le géomètre Vaast du Plouich et dédié à Martin de Vicq, gouverneur de la Gorgue et de l'Alleu : l'écu est d'*argent à un arbre de sinople terrassé de même* : nous inclinons à penser que cet *arbre* n'est autre que le *Cerisier de Montmorency*, dont il sera parlé plus loin, à propos de Fauquissart. Ces armes sont également indiquées dans la *Flandria illustrata* de Sanderus, tome III, plan terrestre annexé à l'article intitulé : « *Ditiuncula de Laleue.* »

Les archives d'Arras renferment aussi un plan du pays de l'Alleu, dressé par Jacques du Guiselin, en 1622 ; mais l'écusson qu'il porte est celui de l'abbé de Saint-Vaast, Philippe de Caverel, alors en fonctions.

En 1671, une première atteinte fut portée aux privilèges de ce pays par son incorporation à la châtellenie de Lille que les Baillis de cette ville obtinrent de Louis XIV, moyennant 120,000 florins qui servirent à la reconstruction des fortifications de Lille : ce fut le point de départ de vexations motivées par la levée des impositions nouvelles : l'ancienne redevance de 870 mines d'avoine fut remplacée par une aide ordinaire de 10,500 livres. Aussi des plaintes nombreuses s'élevèrent de toutes parts, surtout lorsque la France épuisée par les malheureuses guerres qui attristèrent la fin du règne de Louis XIV, vit l'impôt du sang s'ajouter à la redevance pécuniaire. L'abbaye de Saint-Vaast se souvint particulièrement alors de la protection qu'elle devait à une terre qu'elle possédait depuis plusieurs siècles, et elle appuya la demande tendant à annuler l'acte de 1671. Les habitants furent même consultés dans une *assemblée de verte rue*, ainsi que nous l'avons déjà dit, et finirent par obtenir, en 1717, un arrêt qui les détachait

de la Châtellenie de Lille, mais qui les annexait à l'Artois. Cette dernière condition fut encore la cause de nouvelles réclamations : le pays eût préféré être indépendant et relever directement du roi, mais un arrêt du 8 mai 1731 confirma définitivement l'état de choses établi par celui de 1717, en spécifiant néanmoins que les habitants de l'Alieu ne seront tenus de payer les centièmes et autres impositions que dans la mesure à laquelle le Clergé et la Noblesse d'Artois y sont assujettis. A ce propos, il est curieux de lire dans les *Mémoires de Saint-Simon* (iv^e partie, chapitre LXXV) plusieurs anecdotes relatives à cet épisode : le duc de Saint-Simon raconte comment il fut amené à prendre, dans le Conseil de régence, la défense des habitants de l'Alieu et comment ceux-ci lui en témoignèrent leur reconnaissance. Nous en détachons le passage suivant : « Le pays de Lalleu, qui est riche, mais qui n'a que de gros laboureurs, mais gens de bon sens et de bons gros raisonnements, en avaient député à la suite de cette affaire qui les intéressait beaucoup. On me les annonça, pour la première fois, comme j'allais sortir pour le conseil du matin où leur affaire fut rapportée. Ils voulurent me parler et me présenter leur mémoire; je l'avais eu d'ailleurs avec ceux des Etats, et je les avais tous fort étudiés. Je voyais que ces paysans avaient raison, et j'étais fâché qu'ils vissent et instruisissent si tard leurs juges. Je n'avais pas alors le temps de les entendre : c'était l'heure du conseil. Je les rabrouai donc au lieu de les écouter, et je montai devant eux en carrosse. Je fus tout étonné de les voir revenir le surlendemain matin, avec deux prodigieuses mannes du plus beau linge de table que j'aie jamais vu, et en la plus grande quantité. Ils avaient su que j'avais été seul pour eux au conseil et que j'avais longuement opiné. Ils venaient avec ce présent me témoigner leur reconnaissance. J'eus beau leur dire ce que je devais là-dessus, je ne pus les empêcher de déployer quelques nappes et quelques serviettes; mais quand ils virent qu'il leur fallait les rapporter, ils se mirent à pleurer et à dire que je les méprisais, quoique je leur eusse parlé avec toute l'honnêteté possible. Je fus si touché de leur douleur de si bonne foi, que je leur dis enfin que pour leur montrer combien j'étais éloigné de mépris et tou-

ché de leurs sentiments pour moi, ils me feraient faire ce que je n'avais jamais fait et ne ferais jamais pour personne. Je pris donc une nappe et une douzaine de serviettes; cela les consola un peu. Ils remportèrent tout le reste en me comblant de bénédictions. »

Dès le 24 juin 1731, eut lieu à Béthune l'adjudication du bail à ferme des nouveaux impôts qui allaient être dus par le pays de l'Alieu aux Etats d'Artois : c'est un négociant de Saint-Omer, nommé Marcotte, qui en devint fermier, aucun habitant du pays n'ayant voulu accepter cette charge. Mais ici surgirent de nouvelles difficultés : une opposition sourde d'abord, mais qui prit une attitude de plus en plus menaçante, finit par forcer le Gouverneur de la province d'y envoyer une garnison qui arriva à La Ventie le 16 octobre à neuf heures du matin, dit la chronique. « On défendit aux soldats de faire aucune exécution militaire, mais le Commandant Dulot fit arrêter six des principaux habitants qui furent conduits le même jour en prison à Béthune. Quatre compagnies prirent garnison à Fleurbaix, quatre à Sailly, une gardait le pont d'Estaires du côté de La Gorgue; le reste du bataillon fut divisé dans La Ventie. Le Commandant prit son logement chez le curé nommé Caignard, né dans la cité d'Arras et que l'on soupçonnait être le premier mobile du refus de ses paroissiens. Partout le service se faisait comme en tems de guerre, et chaque jour les collecteurs apportaient au Commandant 840 livres qui étaient la taxe pour les frais du bataillon. Cet état de choses dura treize jours, passé lesquels le pays donna des sûretés de sa soumission aux ordres du roi. L'acte entre les habitants et les députés des Etats d'Artois fut passé à Béthune le mercredi 7 novembre suivant, et les prisonniers furent élargis le même soir. » (*Mémoires du P. Ignace*, t. III, p. 534.)

Pour ne pas interrompre le récit de cette lutte qui, commencée en 1671, ne prit fin qu'en 1731, nous avons omis un incident dont le pays de l'Alieu a été le théâtre pendant que les armées de Louis XIV soutenaient la guerre de la *succession d'Espagne*. Au mois d'août 1706, pendant le siège de Menin, ce pays ayant refusé de payer contribution aux troupes alliées contre la France

et l'Espagne, le duc de Malborough y envoya quatorze maréchaussées pour l'y contraindre (Bonnemère, *Histoire des Paysans*) ; mais, au premier son du tocsin, les habitants s'assemblèrent au nombre de 400 et se jetèrent sur les archers qui furent obligés de demander quartier : on en prit sept qui furent liés, et menés à Béthune. Le lieutenant du roi, de Saint-Maissant, loua beaucoup cette conduite. (P. Ignace, *passim*.)

Deux ans après, les Alliés s'emparèrent de l'Alleu, mais ne s'y livrèrent point à des actes de représailles, comme on aurait pu le craindre, grâce à une circonstance qui mérite d'être notée. L'abbé de Saint-Vaast, qui était alors le Cardinal de Bouillon, ayant encouru la disgrâce de Louis XIV, entra en relation avec les ennemis, chez lesquels il finit par s'enfuir : ceux-ci, pour lui être agréables, ne ravagèrent pas le pays de l'Alleu qui fut traité avec beaucoup d'égards, ainsi que le témoigne d'ailleurs une lettre extraite des archives de La Ventie, et dans laquelle nous lisons notamment ces phrases que nous en extrayons :

A Arras, le 7 d'aoust 1708.

Monsieur,

« J'appris par une lettre de Monsieur le Prévost de Sailly, ces jours passés, le bon accueil et l'agréable réception que vous fit Monsieur le Prince d'Auvergne qui, par sa puissante protection, a délivré nostre pays de Lallœue d'une infinité de charges dont il eust été accablé, et en mesme temps la garantie des courses qu'auroient pu faire les troupes de l'armée ennemie. Je marquai par la mienne à Mons. s^r Prévost de Sailly que nous n'avons pas seulement la protection de Mons. le Prince d'Auvergne, mais encore celle de Monsieur le Prince Eugène qui, à ce qu'on nous mande, a écrit à Mons. de Malboroug pour le prier de vouloir bien conserver et d'avoir sous sa garde les terres et les biens appartenans à S. A. Mgr le Cardinal de Bouillon. Vous voyez, M., combien il est important et en mesme temps avantageux, dans les conjonctures présentes et dans les pressants besoins, d'avoir un bon patron et un puissant protecteur comme nostre illustre Abbé Mgr le Cardinal de Bonillon. Nos fermiers de la pro-

vince d'Artois n'ont point été si heureux que vous pour ne point avoir eu le temps d'avoir leurs recours au commun appui, ont malheureusement été pillés et ont fait des pertes considérables, et notamment en chevaux. Il est inutile de vous dire ici les désordres qu'ont commis dans nostre voisinage les troupes ennemies, et les dégâts qu'elles y ont faits. Je suppose que vous en avez été suffisamment informé. Quoique le traité pour la contribution eust été conclu, leurs soldats n'ont pas laissé que de commettre plusieurs actes d'hostilité, entre autres, ils ont pillé l'abbaye du Mont Saint-Eloi où ils ont saccagé toute la basse-cour, brisé, fracassé portes et fenêtres, pris et profané le Saint-Ciboire avec les hosties, n'ont pas mesme épargné les chambres des Religieux où ils ont généralement tout enlevé. Le pauvre pays d'Artois est à deux doigts de sa ruine totale : après avoir fait faire garde à ses pauvres habitans pendant plusieurs années, ce qui luy a coûté des sommes immenses, il faut qu'il trouve, pour satisfaire à la contribution à laquelle il a été contraint de se soumettre par tout quatre mois, un million huit cent mille livres-artois, étant déjà d'ailleurs presque épuisé par des demandes et des subsides extraordinaires. Je ne sçay comment il pourra fournir cette somme. »
(Signé) « D. A. THÉRY. »

Le pays de l'Alieu, après être resté pendant cinq années, sous la domination étrangère, fut restitué à la France en vertu de l'article 15 du traité d'Utrecht, en 1713, et traversa sans nouvelles vicissitudes le reste du XVIII^e siècle. En 1789, il envoya sept députés du Tiers-Etat à l'Assemblée des trois ordres de la province d'Artois, à savoir : MM. Boidin, Delebecque, Dubrulle, Padiéz et Peucelle, de La Ventie,— Gille et Lewalle, de Fleurbaix. S'il ne put échapper aux malheurs de la Révolution, il en souffrit moins que le reste de l'Artois. (Voir M. Paris : *Robespierre*, p. 309 et 311 ; *Lebon*, t. II, p. 113, 207 et 256.)

Cependant, ajouterons-nous avec M. Harbaville, « l'ancien régime y avait laissé des regrets : aussi, à la fin de 1813, les habitants, forts de la difficulté de leurs communications, comme d'un retranchement inexpugnable, résistèrent à l'oppression

militaire, en refusant de fournir le contingent d'hommes que Napoléon levait alors en coupe extraordinaire. Un sieur Fruchard se mit à la tête de cette opposition qui valut en 1814 ce mot du comte d'Artois : *Béthune et Laventie ont eu les premiers, avec Bordeaux, l'honneur de la Restauration.* — Après la journée du 20 mars 1815, les Princes fuyant vers la Belgique traversèrent le canton. Leur escorte eut beaucoup de peine à se tirer des chemins impraticables ; elle y perdit des voitures et des chevaux. — Au mois de juin de la même année, le sieur Fruchard leva un corps de volontaires royaux. » (*Mémorial historique et archéologique du Pas-de-Calais.* — On trouvera plus loin la biographie de Louis Fruchard, à la fin de la Notice sur *Lestrem.*)

HISTOIRE LOCALE DE LAVENTIE

LA VENTIE. — *Leventeis* (XI^e siècle); *Leventhis*, *Le Ventis*, *La Ventie*, *Venticacum*, *Leventisium*, *La Venchie-en-l'Alleu*.

D'après Jaillot et le P. Ignace, La Ventie se serait aussi nommé *Le Vacquet* mot qui semble rappeler celui de *Levacé*; son nom vient de *Venta* qui signifie colonie, établissement, et qui paraît indiquer une origine gallo-romaine. Sanderus, dans le texte latin que nous avons cité, dit positivement que ce bourg était la capitale du Pays de l'Alleu; par conséquent l'histoire de l'un se confond avec celle de l'autre, sauf quelques particularités que nous allons relever.

Il est certain que La Ventie remonte à une haute antiquité, quoique nous ne trouvions pas de charte qui en fasse mention avant le XI^e siècle. Le titre le plus ancien que nous possédions sur cette terre date de 1024 et a pour but de confirmer l'Abbaye de Saint-Vaast dans ses droits de seigneurie, droits qu'elle conserva jusqu'à la révolution française : aussi rien n'est plus simple que l'histoire de la seigneurie de cette commune, puisque l'Abbé de Saint-Vaast a toujours été baron ou comte du Pays de l'Alleu, selon les temps, et par conséquent seigneur et décimateur de La Ventie. Toutefois, il n'eut jamais de château dans cette paroisse;

il se contentait de se faire représenter par un prévôt qui demeurait à Sailly.

Le bourg de La Ventie fut brûlé en 1347, pendant la guerre que Philippe VI entreprit contre les Flamands et que nous avons racontée dans l'histoire du pays de l'Alleu.

Cette commune éprouva le contre-coup des guerres de Louis XI dans l'Artois, et elle en était à peine remise qu'elle se vit, au xvi^e siècle, agitée par les efforts que tentèrent les *Réformés* pour y introduire le protestantisme. Ces sectaires ne craignaient pas d'employer les moyens les plus barbares pour détruire le catholicisme ; on en jugera par la pièce suivante :

« Veu par Monseigneur le duc d'Alve, marquis de Coria, etc., lieutenant gouverneur et capitaine-général pour le Roy nostre sire des pays de pardeça, les deffaultz obtenuz par le procureur-général de Sa Majesté impétrant de mandement criminel et demandeur, d'une part, contre Martin Le Grand et Pierchon Merchier, natifz de La Gorgue, Jehan et Ernoul Blondel, de Frethubert, Mahieu Le Clercq et Jehan d'Abraham, filz de Pierre, du villaige de la Venthie, adjournez à comparoir en personne pardevant son Ex^{ce} ou ceulx du Conseil de Sa Majesté lez elle pour eulx venir purger de leur fuite, absence ou lalitation à cause des troubles passez deument contumacez et déboutez de toutes excepcions et deffences d'aultre, chargez d'eulx avoir jointcz et associez le xv^e de jung de l'an xv^e soixante huyt avec grand troupe d'aultres sectaires banniz desdiz pays de pardeça à intention d'eulx encheminer vers la ville de Saint Wallery en France, garnyz de harquebouses, pistoletz, picques et semblables bastons invasibles et que de chemin passans pardevant l'Église de Richebourg faict grand effort de nuyt pour surprendre le curé d'illecq qui s'estoit saulvé en la tour et clochier et ne le povans ataindre auroient toute la nuyct mis le feu es quatre portalz, bancqz et hucgeries d'icelle Église, pensans par ce moyen le suffocquer et estaindre en ladite tour. Veues aussy les informations exhibées par ledit procureur général à la vérification de ce que dessus, ensemble les actes et exploix y jointcz et par espécial l'acte de déboutement desdis adjournez de toutes exceptions et deffences,

Son Excellence, vuydant le prouffict desdictz deffaultz et débou-
tement bannyt lesdis ajournez perpétuellement et à jamais hors
de tous les pays et seigneuries de Sa Majesté sur la hart, et
confisque tous et quelzconques leurs biens au prouffict de Sa
Majesté.

» Faict à Brouxelles, le X^e jour de may 1569.

» Par ordonnance de Son Ex^{ce}.

» *Signé*: J. DE LA TORRE. »

(*Archives de Lille.*)

Pour achever le tableau de ces désordres, nous citerons encore
l'extrait d'un compte relatif aux pillages commis par les
Anabaptistes :

« Audict Jehan de Lattre, pour avoir mis au dernier supplice
par la corde sur le marchiet du bourcq de Le Venthie, ung nommé
Mahieu Baiart, clercq de la loy de La Venthie, chergié d'avoir
adsisté à desmolir les aultelz, rompus les imaiges et hugeries de
l'église de Le Ventie, et bendé les cloches pour empescher
qu'elles ne fussent sonnées l'allarme, au feu, ou aultrement
contrevenuz aux ordonnance et placcart de Sa Majesté faict
contre les saccageurs des églises, — LX solz. »

(*Arch. de Lille.*)

Une sentence du commencement du xvii^e siècle, outre qu'elle
nous montre comment on traitait les suicidés à cette époque, offre
encore cet intérêt que La Ventie y est appelé « ville. »

Elle est ainsi conçue :

« Antoine Du Bus, écuyer, seigneur de Maignicourt, gouver-
neur de La Gorgue et grand bailli du pays de Laleu. (1607 à
1609.)

» Jean de Vaux, s'estant deffaict et estranglé de ses cartiers en
la ville de la Venthie, en la taverne de Jean Pammaers, fut con-
demné par sentence des advoé et eschevins d'estre jecté par les
fenestres de la maison, et traîné sur une cloye jusques au lieu
patibulaire, et attaché à une fourche, ensemble les biens dudit
feu confisquiez. »

(Extrait des comptes du haut Bailli de Lalleu. *Arch. de Lille.*)

A ce propos, nous ferons remarquer que l'Abbaye de Saint-Vaast avait à La Ventie sur la place du marché, des prisons qui furent incendiées le 30 août 1683. (*Archives d'Arras.*)

C'était aussi sur cette place du Marché que se trouvait la salle de réunion des gens de loi ou Magistrat de l'échevinage, car la place de La Ventie était la « place publique de la seigneurie du Pays de Lalleu. »

Le samedi 17 mai 1698, « on publia à la bretecque de Laventye, par jour et heure de marché, en présence des Bailly et Eschevins du pays de Lallœu, un Edit ordonnant aux étrangers de sortir du pays, à moins qu'ils ne produisent bon certificat de vie et mœurs » et, comme conséquence, défense fut faite aux habitants de louer ou affermer leurs maisons à des étrangers sans en prévenir les Échevins ou le procureur d'office. (*Arch. d'Arras.*)

Relativement à l'expédition militaire dont le pays de l'Alleu fut le théâtre en 1731, le P. Ignace complète ainsi le récit qu'il tenait « de la bouche même de Caignard, curé de Laventie. »

« Pendant que Dulot, commandant le détachement qu'on avait envoyé au pays de l'Alleu, faisait distribuer le logement aux troupes, cet officier envoya dire au curé par un autre officier du régiment qu'il irait loger chez lui. Caignard lui répondit que son presbytère était exempt de logement comme ceux des villes voisines. Le commandant, informé de cette réponse, se rendit avec quelques soldats à la maison du curé qu'il trouva fermée. Il fit forcer et renverser la grande porte ou porte-cochère, entra dans la cour avec son escorte; lorsqu'il fut au milieu, Caignard parut et se plaignit à Dulot d'un pareil procédé. Le commandant lui dit : M. le curé, il convient pour le service du roi que je loge chez vous; je vous prie même de ne pas vous éloigner de moi, sinon pour vos fonctions curiales. Je dis la même chose à Mademoiselle votre sœur. »

» Ils ne reçurent point d'autres mortifications de cet officier; ils mangèrent même quelquefois avec lui. C'était au presbytère qu'on lui apportait tous les jours, à la même heure, 960 livres de France qui étaient aussitôt distribuées aux officiers et soldats du déta-

chement. Dulot fit observer une si exacte et rigoureuse discipline que, pendant son séjour au pays de Lalleu, il n'y eut qu'un fusiller de pendu pour avoir pris par force des porreaux et autres légumes, dans le jardin de son hôte. Après le retour des troupes à Arras, les habitants envoyèrent quatre députés à Paris pour s'opposer à tout ce qu'on leur avait fait faire de vive force, et pour essayer d'en obtenir la révocation. Ils y étaient encore au mois de septembre ; mais lassés de ne pouvoir être écoutés favorablement du ministère, ils revinrent chez eux, après bien des frais que les quatre villages ont payés par rôle ou assiette. » (Tome VII^e des *Mémoires*.)

Un des successeurs du curé Caignard fut victime d'une attaque nocturne, dans les circonstances suivantes : « En 1747, Monnier, natif d'Arras, bachelier de Sorbonne, en faisait les fonctions de la part de l'Évêque, lorsque, la nuit du 5 au 6 octobre de cette année, ayant été appelé à trois heures du matin pour aller confesser un malade dans l'un des écarts, c'est-à-dire dépendances, il fut assailli, chemin faisant, par quelques malveillans qui lui donnèrent quelques coups de couteau qui heureusement ne furent pas mortels. Transporté chez lui, il se fit conduire à Arras où il se rétablit. Il fut pourvu, l'année suivante, comme gradué, de la cure de Vimy. — Les officiers de la justice de Saint-Vaast informèrent sur ce délit. » (P. Ignace, *Ibid.*)

L'ÉGLISE de La Ventie forme un vaste édifice à trois nefs, surmonté d'un clocher très-élevé et sensiblement incliné, mais sans comparaison avec les *tours penchées* de Pise et de Bologne ; il porte intérieurement les dates de sa construction (1418) et de sa restauration (1687), et renferme deux cloches avec une horloge : une troisième cloche s'y trouvait avant la révolution, mais elle fut enlevée à cette époque sinistre, ainsi que le carillon, et n'a pas été remplacée.

L'église qui appartenait au style gothique, a été reconstruite à différentes époques ; les parties les plus anciennes qui existent encore remontent au temps de la Renaissance. Le chœur est beaucoup plus moderne et date de 1749 : son axe absidal, chose

digne de remarque, forme une ligne légèrement brisée, par rapport à la direction de la nef principale ; cette disposition a une signification symbolique ; étant donné que la grande nef forme avec le transept une croix latine, on s'est inspiré de ce texte de l'Évangile de la Passion : *Et inclinato capite, tradidit spiritum.* (*Revue de l'Art Chrétien*, T. IV, p. 600.) De grandes dalles tumulaires ornaient autrefois cette église qui était d'ailleurs entourée du cimetière paroissial.

Elle était desservie originairement par les Religieux de Saint-Vaast, ainsi que les autres paroisses du pays de l'Alleeu ; c'est ce qui résulte d'une charte de 1098, dans laquelle l'Évêque Lambert confirme à ces Religieux la jouissance desdites cures. (*Cartulaire de Guimann*, publié par M. Van Drival, p. 65). Plus tard, l'Abbé de Saint-Vaast se réserva seulement la nomination du curé ; il y avait de plus un chapelain ou vicaire, désigné par l'Évêque, et enfin un troisième prêtre nommé par la Communauté : ce dernier s'appelait le *coutre* ou *coustre* (*custos*), c'est-à-dire qu'il remplissait les fonctions de sacristain et de gardien. La Ventie formait un Doyenné de District.

Comme seigneur justicier de tout le pays, l'Abbé de Saint-Vaast y percevait les 8/9 de la dîme : le dernier neuvième appartenait au curé de chaque paroisse. En fait, et pour éviter que cet impôt ne devint vexatoire, au lieu d'être perçu en nature, il avait été, dès l'année 1679, affermé aux quatre communautés de l'Alleeu, en sorte que chacun n'avait qu'à payer une somme « proportionnée à son fermage et à la quantité des terres ensemencées de fruits décimables qu'il exploitait. »

L'église de La Ventie qui est aujourd'hui sous le vocable de Saint-Vaast, avait autrefois Saint-Gilles pour patron. Une confrérie du Rosaire y était érigée. (*Dictionnaire du P. Ignace.*)

Un manuscrit du siècle dernier raconte comment le Bailli de Saint-Vaast, jaloux de ses droits de préséance réclama et obtint le remplacement de son banc dans le chœur de l'église de La Ventie, « comme étant le premier des droits honorifiques des seigneurs de Saint-Vaast, seigneurs fonciers dudit pais de Lallœue, ce qui donne lieu au lieutenant de l'advoué de se prévaloir d'estre le

premier aux droits honorifiques à cause qu'il a un bancq dans le chœur et que ledit remontrant n'en a pas. » (*Archives d'Arras*). Aussi le banc, objet de la réclamation, fut retiré de la sacristie où on l'avait relégué, et remis à la place d'honneur.

Pendant la révolution, l'église fut dépouillée de presque tous ses ornements, mais ne fut pas démolie parce qu'on l'avait convertie en fabrique de salpêtre : aussi lorsqu'elle fut rendue au culte après le concordat, tout y était à refaire, et ce fut surtout l'œuvre des deux Curés-Doyens qui y exercèrent le plus long et le plus fécond apostolat pendant ce siècle : M. Delebecque et M. Warenghem.

Ces restaurations successives ne devaient que retarder l'époque de la destruction de l'édifice : un arrêté du 12 juillet 1876 vient d'autoriser le Conseil de fabrique à reconstruire cette église, cinq membres de ce Conseil, à savoir : MM. Adam, Curé-Doyen ; Bavière, Maire ; Jules Taffin, Becquart et Émile Loison, ayant pris l'engagement personnel de mener l'œuvre à bonne fin. Le devis des travaux s'élève à 220,000 francs, dont les deux tiers sont fournis par la souscription spontanée des habitants de la commune. Pour nous, tout en comprenant les motifs de cette détermination, nous ne pouvons nous défendre du regret de voir disparaître du sol de La Ventie le seul monument ancien qu'il possédait et dans lequel tant de générations sont venues s'agenouiller. Ces vénérables sanctuaires ont un langage muet que ne connaissent pas les constructions modernes.

En jetant un dernier coup d'œil dans l'église de La Ventie, nous y remarquons un tableau de l'école flamande, représentant l'*Adoration des Bergers*. Les fonts baptismaux, la chaire, et les stalles du chœur datent du siècle dernier.

Mais pendant que nous écrivons ces lignes, la démolition de l'édifice se poursuit avec activité ; bientôt, dit-on, le nouveau temple aura remplacé l'ancien ; nous savons, par une note que M. J.-B. Cordonnier, l'architecte, a bien voulu nous communiquer, que la nouvelle église sera construite dans le style ogival du XIII^e siècle ; elle comprendra trois nefs avec transept : la nef centrale avec chœur et le transept mesureront 9 mètres de lar-

geur et 16 de hauteur sous clef de voûte ; les deux nefs latérales avec chapelle à chaque extrémité auront 5 mètres de large et 8^m50 c. de haut. Du portail principal, qui servira de base au clocher, jusqu'au fond du chœur, la longueur totale sera de 50 mètres 50 c., et celle du transept, de 29 mètres.

Le clocher, établi sur un carré de 6^m 50 de côté, mesurera 32 mètres jusqu'à la corniche d'où une flèche de 25 mètres s'élancera dans les airs. Enfin on ménagera une entrée latérale à droite dans le pignon du transept : en face de ce portail, sur la gauche, se trouvera une chapelle. Ces dispositions générales rappellent l'ancienne distribution de l'église, sauf l'importante modification qui a fait heureusement reporter le clocher au-dessus du porche, au lieu du transept sur lequel il était précédemment élevé.

Le bourg de La Ventie est mis en communication avec tous les villages voisins et les villes environnantes par des routes nombreuses et bien entretenues : indépendamment de cet état de choses qui change singulièrement ses anciennes conditions d'existence, il est desservi par une gare du chemin de fer de Boulogne à Armentières. C'est une transformation complète qui s'est opérée dans cette localité : mairie, presbytère, écoles de garçons et de filles, salles d'asile, cimetière, hospice, orphelinat, œuvre des pauvres malades, sociétés de musique et de secours mutuels, compagnie de sapeurs-pompiers, tout cela a été créé ou renouvelé à La Ventie depuis quarante ans, dans de larges et excellentes conditions.

HAMEAUX ET DÉPENDANCES DE LA VENTIE

Le territoire de la commune est très-étendu, puisqu'il compte une lieue carrée (environ 1813 hectares et plus de 4,000 habitants); la population agglomérée forme le bourg composé de quatre longues rues qui se coupent à angle droit en un point central où se trouve la place du marché, et à côté de laquelle s'élève l'église paroissiale. Mais, indépendamment de cet amas de constructions, une multitude de fermes et de maisons particulières sont disséminées sur toute l'étendue du pays et constituent dans certains

endroits de véritables hameaux auxquels nous allons nous arrêter quelques instants.

Les principaux portent les noms suivants : Fauquissart, Mauquissart, Ferme de Lestrée, Le Bacrot, le Pont-du-Hem, Cense de Langannerie, le Picantin.

FAUQUISSART

C'est le hameau le plus important de La Ventie. Les archives de la grande prévôté de Saint-Vaast renfermaient un titre en latin dont voici la traduction : « En 1310, Vitasse de Neuville, chevalier, sire de Matringhem, donne au Couvent et Religieux de Saint-Vaast le droit de lever une dime sur sa terre de *Fonkiersart*, à la condition que l'abbé de Saint-Vaast entretiendra dans la Capellenie déjà fondée par ses devanciers un capelain qui sera tenu de dire messe dans la maison de Langannerie où réside le seigneur Vitasse lorsque lui ou sa dame y sera, ainsi que ses hoirs et successeurs. »

De leur côté les Archives d'Arras contiennent un titre du 7 mars 1372 qui indique, dans le dénombrement des fiefs tenus de la Salle de Lille, Simon de Matringuehem comme seigneur de cette terre, en ajoutant qu'il le tenait des comtes de Flandre. Le même acte porte que ce fief « gist en le paroisse de Leventie et Motes van Fonkiessart. »

Guillaume Watpaste en était seigneur en 1456, et Jean de Montmorency en 1496 : son fils, Antoine de Montmorency, étant mort sans enfant, laissa cette terre à sa seconde femme Marguerite de Bauffermez. Ce long séjour de la famille de Montmorency dans le pays de l'Alleeu nous paraît expliquer un fait qui a une certaine importance commerciale et agricole : nous voulons parler des fameuses cerises « grosses, à courte queue, » qu'on appelle en Artois *des Lalleux*, et à Paris la *cerise de Montmorency*. Il semble en effet que cette espèce de fruits a dû être importée d'un pays dans l'autre par les seigneurs de ces deux terres.

Nicolas de la Hamaide, en 1615, cumule les titres de « sieur de Fauquissart, Mauguissart, des Mottes, des ponts d'Estaires et de la Gorgue. »

C'est probablement à raison de ce fief que Maximilien-Charles Payen portait le titre de baron de l'Alleu, en 1722.

En 1770, Bidé de la Grandville, comme seigneur de Fauquissart, partageait avec l'Abbé de Saint-Vaast le droit de péage et de pontonage sur la rivière de la Lys aux endroits nommés le pont de la Gorgue, le pont d'Estaires, le Bac de Saily et le Bac Saint-Maur.

Le hameau de Fauquissart possédait une Chapelle bénéficiaire dédiée à Saint-Pierre, dont la collation appartenait alternativement au seigneur du lieu et à l'Abbé de Saint-Vaast. Le P. Ignace ajoute : « Caignard, natif de la cité d'Arras, curé de Laventie, prétendait avoir le droit d'y faire l'office le 29 juin, fête du patron. Le chapelain le refusa, soutenant que sa chapelle était castrale. Le curé présenta requête contre lui, et le seigneur, l'Abbé de Saint-Vaast, intervint dans le procès en faveur du curé, comme seigneur du pays de Lalleu. Ils furent déboutés en 1725 ; la chapelle fut déclarée un office ou commission, et non un bénéfice. Il fut prouvé au procès que les seigneurs de Fauquissart avaient bâti et fondé cette chapelle pour leur commodité et celle de leurs vassaux, et non autrement. Cette terre appartenait alors à un gentilhomme nommé d'Ambrival. — Caignard, curé de Laventie, étant mort en avril 1734, Procès, gradué de l'Université de Paris, requit ce bénéfice selon les formes ordinaires. On ne laissa pas de le mettre le mois suivant au concours, conformément à l'usage du diocèse. Procès s'y présenta et fut admis *primo loco* dans l'examen. Desvignes, Grand Prieur de Saint-Vaast et Grand Vicairé du Cardinal de Rohan, Abbé, le nomma à cette cure. Procès est natif d'Arras. » (*Dictionnaire.*)

La Chapelle de Fauquissart, détruite pendant la révolution, n'a pas été reconstruite, quoiqu'il ait été déjà question de la relever de ses ruines.

LA GUENNERIE ou *Langanerie*.

Cette cense, voisine de Fauquissart, servait de résidence aux Seigneurs de ce dernier fief, ainsi qu'on l'a vu plus haut : son origine remonte donc au XIV^e siècle. Le P. Ignace nous apprend

qu'au siècle dernier, elle était possédée par la Dame Donque ou Doncker qui avait aussi la ferme du Bacrot. La sépulture de la famille Doncker se trouvait dans l'église de La Ventie (chapelle de la Vierge).

SAPIGNIES.

Sapignies est le nom d'une cense située également aux environs de l'ancienne chapelle de Fauquissart, et proche du fief dont nous allons parler.

LESTRÉE.

Lestrée-en-l'Alleu avait une chapelle dédiée à saint Vaast et dépendante de l'Abbaye de ce nom, à laquelle cette terre était arrivée par un acte du 27 octobre 1551 ainsi conçu : « Moy, Pierre Proeudhomme (d'Hailly), escuier, seigneur de Coisne et autres lieux, j'ai baillé à l'Abbaye de Saint-Vaast un fief que j'ai à cause de demoiselle Catherine du Pré, ma femme, fille de Nicolas du Pré, en son vivant escuier, seigneur de Lestrées, de Laoultre, etc., situé et assis au pays de Lalleue qui se comprend et estend es paroisse de Le Ventie et de Le Gorgue qui se appelle le fief des Tollieux (Tonlieux) du pays de Lalleue. » (*Archives d'Arras.*)

Le seigneur du fief de l'Estrée, situé sur la frontière de l'Alleu, avait en effet le droit de tonlieu, c'est-à-dire la perception de certains droits de douane sur l'importation ou l'exportation des marchandises.

La cense de Lestrée, qui était affermée pendant le siècle dernier à Pierre-Joseph Panier, contenait, en mesures du pays, « trente-quatre bonniers et huit cent quatre-vingt-douze verges. »

MAUQUISSART.

Mauquissart ou Maughiesart, situé à l'extrémité du territoire de La Ventie, près de Neuve-Chapelle, était possédé par les mêmes seigneurs que le fief de Fauquissart.

LE BACROT ou *Bacquereau*.

Il renfermait une ferme appartenant, au siècle dernier, à la

dame Doncker, qui occupait le château de Lestrem et possédait aussi la cense de La Ghannerie.

LE PONT DU HEM.

Hameau ainsi appelé à cause du pont jeté sur la rivière du Grand-Courant.

LE PICANTIN.

Du côté de Fleurbaix; ce nom paraît être une abréviation de *Petit-Quentin*.

La Ventie renferme encore d'autres *lieux-dits* auxquels ne se rattache aucune donnée historique; nous nous contenterons de les énumérer : la *Croix Saint-Antoine*, la *Croix de Patte* ou *Watepatte*, la *Rouge-Croix*, le *Grand-Chemin*, le *Petit Chemin* ou *rue des Moreaux*, le *Tilleloy*, le *Pont-Logis*, la *Plate-Rue*; quant à la *Verte-Rue*, nous en avons suffisamment parlé dans l'histoire du pays de l'Alleeu.

LOUIS CAVROIS.

LESTREM

Lestrem. — *Lestrées* de *Strata*, chaussée, à raison du voisinage du chemin de Béthune à Estaires (Harbaville *mém., hist.*). *Strem*, du mot flamand Gouffre (Sanderus) à cause de sa situation au milieu d'un pays marécageux.

C'est une des plus importantes communes du canton de La Ventie, tant sous le rapport de son vaste territoire, qui n'a pas moins de 7 kilomètres de longueur de l'Est à l'Ouest, et une surface de plus de 2,000 hectares, que par sa population, se chiffant à 3314 habitants. — Cette population était de près de 4,000 âmes en 1789. — Il y avait 1,800 communicants en 1733 (*Dict.*).

La commune de Lestrem ne fait pourtant pas partie du pays de l'Alleeu, mais elle lui ressemble complètement sous le rapport de la constitution physique et des habitudes des habitants : même

sol bas, plat sans aucun relief, entrecoupé d'innombrables courants, fossés fortement plantés d'arbres, saules, alnaies, etc., qui lui donnent l'aspect d'une petite Vendée. — Divisée en un grand nombre de hameaux écartés, fermes et habitations isolées, dispersés sur tous les points du territoire ; inaccessible, d'ailleurs, les trois quarts de l'année, aux chevaux et voitures, etc.

Au temps de la conquête par Jules César, ce pays était couvert d'immenses forêts dans lesquelles les habitants se retranchaient d'où ils opposèrent au vainqueur la plus grande résistance ; il fut obligé de les faire abattre en grande partie. (*Commentaires.*)

Il paraît donc hors de doute que le pays était habité du temps de Jules César, mais jusqu'au XII^e siècle, nous ne possédons aucuns documents particuliers sur son histoire.

Placée dans une situation exceptionnellement avantageuse, le long de la route de Béthune à Estaires, et sur les bords d'un important cours d'eau, la *Lare*, qui se jette à proximité dans une autre grande rivière, la *Lys*, la contrée dûit, entre toutes, fixer l'attention et devenir de bonne heure un centre important d'habitation.

Au XII^e siècle, la seigneurie de Lestrem était en la possession de l'Advoué de Béthune (Harbaville). Elle passa ensuite dans la famille des Trazegnies.

En 1680, elle appartenait au prince de Ligne. Le prince de Hornes, comte du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'Or, en devint possesseur en 1722. Elle passa ensuite, en 1766, au prince régnant de Salm, par le mariage de ce dernier avec la princesse Marie de Hornes. En 1800, Aronio de Fontenelle l'acheta de Thomas Lefebvre, qui l'avait acquise, en 1792, de la famille de Salm. Enfin, M. Justin Macquart en devint titulaire par son mariage avec Julie Aronio de Fontenelle, dont les enfants héritèrent et sont encore aujourd'hui en possession.

En 1248, Baudouin de Planque, écuyer, engage pour mille livres, au chapitre d'Arras, toute la dime qu'il possédait sur le territoire et la paroisse de Lestrem, qu'il tenait en fief de Robert, avoué d'Arras et seigneur de Béthune. (*Arch. de l'Evêché.*)

Les seigneurs de Béthune avaient fondé à Lestrem une collégiale,

desservie par des prêtres et qui subsista jusqu'en 1221, époque où les advoués de Béthune, Robert et Daniel en obtinrent du pape la suppression. — Ils fondèrent, en échange, l'Abbaye de Beau-pré pour des religieuses de l'ordre des Citeaux. Ce monastère subsista au territoire de La Gorgue, près de la Lys, jusqu'en 1793. (Gallia, t. III.)

Par lettre du 15 janvier 1723, Arnaut de Gonnellieu, grand Bailly de l'Abbaye de Saint-Vaast et des terres en dépendant, nomme un procureur d'office des terres et seigneuries de Richebourg-Saint-Vaast et de la *Beccarderie de Lestrem*. (*Arch. d'Arras*.)

Il ne reste plus du vieux château, dont la construction est supposée remonter au xiv^e siècle, que deux tours, que le prince de Hornes fit exhausser en 1730 (1); des soubassements de vieilles murailles, de belles caves, et, enfin, une enceinte de larges fossés.

L'église date de 1507, ainsi que l'atteste une date inscrite au-dessus du bénitier sur la première colonne, à gauche, en entrant :

(A-M-Vc ET VII)

Elle est reliée à une vieille tour quadrangulaire, antique vestige de la chapelle primitive qu'avaient élevée les habitants plusieurs siècles auparavant. — Le patron est saint Amé, Evêque de Sens, Abbé de Merville; le collateur était le Prieur de Saint-Pry, qui en percevait la dime avec le Seigneur. (*Mém.*, tom. III.)

Le vitrage fut mis en peinture en 1516 et 1534.

M. de Linas a donné une description de ce monument dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités départementales*, N^o 4, page 296 et suivantes, que l'on pourra utilement consulter. — Nous n'aurons qu'à montrer la silhouette de l'édifice, en ajoutant, toutefois, que, depuis le travail de notre savant collègue, des travaux considérables de restauration, dirigés avec autant de soins que de goût par le curé actuel, Monsieur l'Abbé Wantier, ont transformé cet édifice.

(1) Cabinet de M. Michel Daquin. — Nous devons à l'obligeance de cet intelligent amateur beaucoup de renseignements sur la monographie de Lestrem.

Le style de l'église est le gothique du ^{xv}^e siècle, contenu dans une noble simplicité de détails que commandait, d'une part, la nature des matériaux employés (le grès), et de l'autre, l'insuffisance des ressources.

L'édifice a la forme d'un parallélogramme allongé avec croisillon en forme de croix latine ; sa longueur, hors œuvre, est de 34 mètres, sa largeur de 20 mètres et de 28 mètres au transept ; il se termine à l'extrémité opposée par la vieille tour dont il a été parlé. — Il prend lumière par 28 belles fenêtres ogivales et six rosaces pratiquées dans la voûte centrale. Deux rangées de colonnes forment trois nefs d'égale largeur. — Ces colonnes, monocylindriques, s'appuient sur des bases prismatiques assez élégantes et sont couronnées par des chapiteaux cubiques, cantonnés aux angles de grosses feuilles d'eau tournées en crochets, supportant de larges arcs de cercle bien tracés. — Les voûtes sont en bois, leurs nervures nombreuses, courbées en tiers-point, retombent sur des sommiers ornementés et sur des corbeaux au nombre de plus de cent, dont la plupart, finement sculptés, sont un objet de curieuse étude pour les érudits.

Nous avons dit qu'on trouvait au bas de la première colonne la date de 1507 ; on lit cette autre inscription sur le bandeau contouronnant l'abside principale qui semble fixer à deux ans plus tard l'époque de l'achèvement de l'édifice :

L'an mil neuf et V chens
Fut fait che preset ouvraige,
Des aulmones des bonnes gens
Plusieurs y eurent du couraige

Ce naïf quatrain est un éloquent témoignage de la foi ardente qui animait les populations de cette époque, lesquelles surent trouver les ressources suffisantes pour créer en si peu de temps un édifice d'une telle importance. — Si on veut bien se rendre compte que les matériaux dont il se compose : le grès, ont dû être transportés des carrières de Béthune et au-delà, on reste interdit qu'à cette époque, où il n'existait d'autre voie de transport que la rivière, on ait pu transporter dans si court délai une telle masse

de matériaux. Il est probable que les Seigneurs de Lestrem, dont plusieurs étaient très-puissants, ont dû contribuer largement dans ces dépenses ; la preuve s'en trouverait dans les privilèges qui leur étaient accordés.

On peut dire que cette foi s'est transmise à travers les âges, car nous la retrouvons entière au moment où des sacrifices importants étaient réclamés aux habitants pour restaurer, embellir et orner leur église et l'on pourrait aujourd'hui répéter ce que l'on disait de leurs devanciers, c'est-à-dire que

Plusieurs y eurent du courage !

Les principaux travaux de restauration consistent dans la restitution des meneaux de fenêtres et de leurs vitraux peints, — dans le dégagement des parements du plâtras et du badigeon qui déshonoraient les murs, colonnes, etc. ; dans la décoration polychrome des voûtes et notamment dans la construction d'un élégant portail à l'entrée principale sur la façade latérale donnant sur le bourg. — La porte qu'il précède a deux baies géminées à trilobes, dont les piédroits sont travaillés avec goût. — Une grande pensée religieuse, que tout le monde comprend en la voyant, anime cette belle construction. — Seulement on se prend à regretter que l'on se soit éloigné dans l'emploi des matériaux qui le composent de l'ordonnance si grave et si imposante de la masse entière de l'édifice. — Nous ne pouvons pas quitter l'église sans parler d'un remarquable monument funèbre, dû au génie de M. Wantier ; c'est un calvaire en pierres sculptées, établi dans l'une des verrières du mur de gauche qui sert de fond ; la croix s'épanouit en trefle au croisillon et forme ainsi une espèce de nimbe pour la tête du Christ ; à droite et à gauche se trouvent les statues de saint Maurice, patron des militaires et de saint Théobald, patron du jeune soldat Traisnel, mort en 1871, en Allemagne, prisonnier de guerre.

La flèche du clocher fût foudroyée en 1783, la partie supérieure renversée par le fluide électrique ne put être rétablie en pierres, on y substitua une calotte en zinc et ardoises qui donne un aspect bizarre à l'édifice.

Il est à espérer que la vieille tour, dont la solidité laisse à désirer et qui, d'ailleurs n'est plus en rapport avec la belle église de Lestrem, disparaîtra bientôt pour faire place à un clocher digne à la fois de l'importante commune de Lestrem et de son principal monument.

A la Révolution l'Eglise devint le siège d'une fabrication de salpêtre (dans la nef droite), d'un magasin à fourrages (nef gauche), la nef centrale, avec sa chaire, fut accordée aux clubistes. — La sacristie fut érigée en prison. — Ces transformations eurent, au moins, pour résultat la conservation de l'édifice.

C'est dans la sacristie que se tint, le 31 août 1796, ce qu'on appela le *Concile de Lestrem*.

C'est un conciliabule provoqué par les constitutionnels pour l'élection d'un évêque, en remplacement de l'évêque Porion. — Il paraîtrait que cette assemblée, composée d'une douzaine de curés constitutionnels, se réunissait sans autorisation légale, car le district de Béthune, informé de la chose y dépêcha des gendarmes chargés de dissoudre l'assemblée et de s'emparer des papiers ; les gendarmes cernèrent l'Eglise. — Mais les pères du Concile avaient pu être prévenus à temps et fuir emportant leurs archives. — Le résultat de cette réunion et d'autres du même genre fut le choix de M. Asselin, en qualité d'évêque du Pas-de-Calais.

Il existe à Lestrem un grand nombre d'œuvres pieuses ; l'une d'elles, en particulier, fixe l'attention, tant par son antiquité que par son but. — C'est la confrérie de Saint-Eloi, établie, sur le même plan que celles de Béthune et de Beuvry, instituée à la suite de la peste violente de 1138. — Tout le monde connaît, à cet égard, la célèbre légende de Saint-Eloi apparaissant, en 1138, aux maréchaux Germon et Gaultier, d'où sont nées ces fameuses confréries de Béthune et de Beuvry, dont le but de sublime charité était de procurer la sépulture aux morts, pestiférés ou autres.

Fondée en 1332, la confrérie de Lestrem existe encore aujourd'hui après avoir traversé plusieurs vicissitudes nées des difficultés des temps.

HAMEAUX ET DÉPENDANCES DE LESTREM

Comme nous l'avons dit, la commune de Lestrem est divisée en une grande quantité de hameaux, écarts, etc. — Ce qu'on appelle le bourg, ne possède que 439 habitants, le restant se trouve disséminé sur tous les points du territoire. — Nous nous occuperons des localités les plus importantes ou les plus curieuses au point de vue de l'histoire.

LA FOSSE.

L'un des hameaux les plus considérables de la commune de Lestrem, population 263 habitants, situé à 2 kilom.au sud du bourg — était le siège d'une seigneurie vicomtière relevant du château de Lens dès le xiv^e siècle ; elle avait château et chapelle castrale, qui était un bénéfice simple, dont le collateur était le seigneur du lieu. — La chapelle était desservie par un prêtre résident, qui recevait 250 fr. pour cet objet. (*Dict., Mém.*, t. III, p. 464. — *Recueils*, t. IV, p^o 109). Sa fondation était très-ancienne, on en fait auteurs les comtes d'Artois.

La seigneurie de La Fosse fut vendue, en 1736, au marquis de Ghistelle par le cardinal d'Alsace de Bossut, le prince de Chimay et le comte de la Verre, gouverneur d'Audenarde, frère et neveu de la comtesse de Sannienlo. Le prix de vente était de 65,000 francs ; cette terre rapporta cette année là 1,500 francs de rentes. (*Rec.*, t. 1^{er}, p^o 630.)

La chapelle tombant en ruines, et étant d'ailleurs insuffisante pour les populations qui la fréquentaient, fut démolie et remplacée par une autre, plus grande. — C'est le seul éloge qu'on puisse faire de la nouvelle. — Elle fut érigée en succursale, en 1855, avec une population de 600 âmes. — Il existe un presbytère pour le logement du curé.

MAREST.

A peu de distance, à l'est de Lestrem, se trouve la ruine de l'ancien château de Marest, converti aujourd'hui en ferme. — Une double enceinte de larges fossés renfermait l'édifice princi-

pal, auquel on accédait par un pont-levis, dont les supports, terminant des murs crénelés qui se reliaient aux bâtiments, existent encore.

Les caractères des restes de ces constructions sont divers. Mais la plus grande partie paraît remonter au xv^e et au xvi^e siècle.

Messire de Jongletz, seigneur de Menneville, habitait, en 1650, ce château, qu'il tenait de sa famille. Il eut deux fils qui ne se marièrent point; sa fille, Marie de Jongletz, épousa, en 1697, messire Lingt Doncker, seigneur de la Ghennerie. C'est ainsi que la seigneurie de Marest passa aux Doncker. Ce dernier mourut en son château de la Ghennerie, en 1721; l'une de ses filles (il eut 12 enfants), Marie-Louise Doncker épousa, en 1740, dans la chapelle du château de Marest, Louis Cochet, seigneur de Werpe, Méricourt, etc.; de ce mariage naquit Gabrielle, qui fut élevée au Marest, et qu'épousa Pierre-Gaspard Hereulin de Chastenet, comte de Puységur.

La grand'mère de Gabrielle, Madame Doncker, mourut au Marest, le 26 février 1765; on voit encore sa pierre tumulaire dans l'église de Lestrem où elle fut inhumée. Cette pierre monumentale, mutilée, laisse à peine deviner un seigneur et sa dame, couchés et entourés des armoiries des Jongletz et des Doncker.

Le baron de Lareinty, gendre de Madame de Puységur est aujourd'hui propriétaire de ce domaine.

LE BOUZATEUX.

Du château du Bouzateux, hameau situé à trois kilomètres à l'ouest de Lestrem, il ne reste nul vestige. Aucun document n'indique à quelle époque il disparut. On peut, toutefois, affirmer qu'il existait encore au commencement du xviii^e siècle, car les registres paroissiaux de 1711 et 1714 contiennent des actes relatifs à un certain Mathieu Leleu, greffier de la seigneurie, de la cense et du *château* d'amour, dit du Bouzateux.

En 1680, ce château avec la terre appartenait à dame Anne de Haquin, baronne de Bons Becque, qui les laissa, en 1704, à son fils Ferdinand Levallant, seigneur de Waudrepont; à la mort de ce dernier, en 1745, elle passa à son neveu, messire Pierre-Jean-

Philippe Levailant, d'où elle tomba, en 1763, en la possession de Georges-Gaspard Levailant, baron de l'Empire, seigneur de Waudrepont, etc. La veuve d'Aya-Sasa, née Le Vaillant, l'acquit en 1768, juridiquement, en vertu d'une décision de la cour de Flandres. Depuis, la famille Van de Kerkove, alliée à celle d'Aya-Sasa en est restée propriétaire.

LE PADAULT.

Hameau de cent feux, situé vers Mont-Bernanchon, à 5 kilomètres du chef-lieu. Les religieux de Marœuil y possédaient un fief dit de la *Lance*, qui consistait en 124 mesures de terre. Ce fief relevait de la seigneurie du Pascault par 60 sous parisis de relief, une Lance et une paire d'éperons blancs (*Archives de Marœuil.*)

LE RAULT.

En parcourant de Lestrem à Béthune, la route qui conduit à cette ville, à gauche, à un kilomètre du bourg, se trouve le château du *Rault*, aujourd'hui habité par M. Douay, ancien député.

Cette propriété, qui n'est qu'une agréable maison de campagne, fut habitée au commencement de ce siècle, par un homme de mérite dont la vie s'est signalée par des œuvres remarquables. C'est Gombert, conseiller et procureur du roi aux États de Lille, Douai et Orchies, inspecteur des ponts et chaussées, et, enfin, architecte distingué. C'est à lui que l'on doit la *Monnaie de Lille*, l'*Hôpital militaire*, le *pont de Nieppe*, et enfin des travaux d'endiguement pour contenir les eaux de la Lys et de ses affluents, et préserver ainsi des inondations dont le pays était trop souvent désolé.

LE PARADS.

Hameau de 240 habitants, distant du chef-lieu de la commune de quatre kilomètres, au sud, — possède une école et une chapelle vicariale avec presbytère, construits dans ces dernières années au moyen de souscriptions volontaires des habitants.

LE ROUGE MANCHERON.

Hameau de 177 habitants, à deux kilomètres au Sud du village.

L'ÉPINETTE.

Hameau de 190 habitants, à l'Ouest, à 2 kilomètres du village.

PONT RIQUEIL.

Hameau de 151 habitants, à 1 kilomètre environ, au levant de Lestrem. Cette localité tire son nom du pont sur la Lawe qui y est établi. C'était, avant la construction des chemins vicinaux, le seul point par où la commune de Lestrem pouvait communiquer avec La Gorgue et Estaires. Le pont de *Lestrem*, construit sur la même rivière à la hauteur du bourg, date de 1844, année de la construction du pavé de Lestrem et de la route.

Un grand nombre d'autres écarts, fermes isolées, parsèment le territoire. Voici les plus importants :

Le grand et le petit Bérault. — Le petit Marest. — Moyenneville. — Le Gros Verret. — Le château de Pronville.

Ce qu'on appelle le château de Pronville est une ferme. La tradition assigne à un ancien château, dont il ne reste aucun vestige, l'emplacement même de la ferme, au milieu de la double enceinte de larges et profonds fossés qui l'entourent.

Le Ponchaud,	119 habitants.
Le Breu,	155 —
L'Écoriaux,	94 —
Rue de la Rivière,	110 —
Basse rue,	80 —
Cul-de-sac,	147 —
Cornet Malo,	45 —
Rue Delfie,	266 —
Rue des Mioches,	102 —
Croix Marmuse,	61 —
Rue d'Enfer,	70 —
Hauterue ,	74 —

Rue des Verts-Pronniers,	95	habitants.
Rue des Ficquets,	78	—
Le Cornet au Loup,	55	—
Rue de Derrière,	88	—

M. Macquart. — Monsieur Macquart (Pierre-Marie-Justin), est l'une des plus pures illustrations du pays. — Né à Lille en 1778, il se fixa en 1810 à Lestrem où il s'établit définitivement.

Il s'adonna de bonne heure à ses études de prédilection sur l'entomologie qu'il ne négligea même pas dans les deux années qu'il passa à l'armée du Rhin; il débuta par un Essai sur les *plantations dans le département du Nord*, qui lui ouvrit les portes de la Société des sciences de Lille, mais il retourna bien vite à ses travaux préférés, et dès 1822 il commençait son grand travail sur les diptères du Nord de la France, qui l'éleva au premier rang de la science et lui fit partager avec l'illustre entomologiste allemand Meigin, l'honneur de la création d'une nouvelle branche de science : la diptérologie; la Société de Lille publia ses travaux sur les diptères jusqu'en 1833.

M. Macquart parvenu à cette notoriété incontestée de savoir, ne tarda pas à se lier avec ce que la France comptait de célèbre dans les sciences naturelles.

Les conservateurs du Muséum de Paris lui envoyaient tous les diptères nouveaux pour les observer et les classer. Il publia jusqu'en 1855 un suite de mémoires sur ces travaux dont le dernier (le 9^e) est de 1855.

En 1853, il présenta au Congrès scientifique de France, qui se tint cette année là à Arras, un précieux mémoire sur les *Insectes nuisibles à l'Agriculture*. — Il fut, à cette occasion, acclamé président de la section des sciences naturelles; c'était un légitime hommage rendu à ce savant.

Nous sommes, hélas, bien loin de vouloir peser la valeur comparative de ses œuvres, mais, puisque la servante de Molière donnait bien son avis sur les productions de son illustre maître, il nous est bien permis de dire que des nombreux livres que publia M. Macquart, c'est celui qu'il écrivit sur les *Facultés*

intérieures des animaux invertébrés qui nous paraît le plus attrayant. Il est surtout précédé d'une adorable préface où l'auteur raconte avec un charme infini ses voyages, ses excursions scientifiques, qu'il entremêle des tableaux des principaux événements de sa vie particulière, où les délicatesses de son esprit le disputent à la noblesse de son âme.

Il collabora aussi largement à l'Encyclopédie du XIX^e siècle et il fit deux volumes de diptères faisant suite aux travaux de Buffon. — Il acheta à son illustre ami *Meigis* sa riche collection de dessins au nombre de plus de 3000, qu'il s'empressa de rétrocéder au Muséum de Paris, qui le montre comme l'un des plus curieux ouvrages de la bibliothèque du Jardin des Plantes.

En 1853, M. Macquart fit don à la Société de Lille de sa collection de diptères, qui était d'autant plus riche, que les administrateurs du musée de Paris lui en laissaient un sur trois de ceux qu'ils lui envoyaient à classer. — Il avait ajouté à cet inestimable présent sa bibliothèque d'histoire naturelle, riche en livres aussi beaux que rares. — Le sacrifice que faisait M. Macquart était d'autant plus méritoire que ce savant ne pouvait pas encore prévoir alors le terme de sa carrière — et, qu'en outre, il possédait dans sa famille des savants parfaitement capables d'apprécier de tels trésors.

M. Macquart servit son pays sous toutes les formes : il administra la commune de Lestrem comme Maire pendant plus de 25 ans ; en outre, il siégea au Conseil général du Pas-de-Calais où il était envoyé par les électeurs des deux cantons de La Ventie et Lillers, pendant 10 ans de 1833 à 1842.

Une existence si utilement et si brillamment remplie suffirait pour honorer un homme ; cependant, M. Macquart y joignait encore l'illustration de la naissance ; il descendait d'une famille noble de l'Orléanais, qui vint s'établir en Lorraine en 1456 et se fixa en Flandres en 1585. — Philippe Macquart, l'un de ses aïeux, écuyer, seigneur de Dauville, épousa en 1456 Jeanne Lys, fille de Messire Pierre d'Arc et nièce de Jeanne d'Arc, en sorte que Justin Macquart était l'arrière-neveu de la Pucelle d'Orléans.

Il épousa en 1810, M^{lle} Julie Aronio de Fontenelle, dont il eut

six filles et un fils. — Son fils mourut de bonne heure, deux de ses filles ont épousé deux de nos collègues à la Commission des monuments historiques connus pour leurs sérieux travaux archéologiques.

M. Macquart mourut à Lille le 25 novembre 1855, entouré de l'estime universelle. — Il s'éleva par sa science au rang des savants les plus distingués et par son cœur au rang des hommes les meilleurs.

Louis Fruchard. — Louis Fruchard est né à Lestrem en 1771. — On le désignait dans le village sous le nom de Louis XVII, — non à cause de ses opinions royalistes, comme on a pu le croire, — mais dès son enfance, et parce qu'il était le dix-septième enfant de sa famille. — Il mourut le 8 juin 1851, à Lestrem, où il existe encore une de ses sœurs.

Les Réfractaires étaient nombreux; ils s'étaient réfugiés en grand nombre à Lestrem, dans le pays de l'Alleeu et dans les communes voisines, protégés qu'ils étaient, tant par la bienveillance des habitants que par la nature du pays, au milieu de l'inextricable dédale de chemins fourbeux et impraticables, de fossés, de buissons et de marais. — Louis Fruchard, implacable ennemi de la Révolution, s'était mis à leur tête et avait soulevé le pays au nom du Roi. Il y organisa contre les gendarmes de l'Empire, une sorte de guerre de guerillas sans trêve ni merci. — Rien ne pouvait dompter cet intrépide partisan — et Napoléon dut se résoudre à envoyer contre lui un de ses généraux à la tête d'une division de la garde. — Mais il fallait compter avec les difficultés matérielles de la contrée, — et le général Boyer de Ribeval dût, après une tentative infructueuse se rabattre sur Béthune et y attendre qu'une gelée permit à ses soldats de pénétrer dans le pays et de poursuivre les insurgés. — De vives escarmouches eurent lieu à Lestrem et à Merville; enveloppés et traqués par les troupes, les réfractaires se concentrèrent bon gré mal gré sur la place d'Estaires, où eût lieu un combat sanglant et décisif; retranchés dans les maisons et dans l'Hôtel-de-Ville, ils opposèrent la plus opiniâtre résistance et ce ne fût qu'à la force et au nombre qu'ils se rendirent enfin. — Fruchard fut pris comme ses

compagnons, et conduits à Béthune où on eût la naïveté de les incorporer dans la garnison de cette ville ; au premier dégel ils ne manquèrent pas de prendre la clef des champs et de retourner dans leurs foyers — où on ne les inquiéta plus.

Quant au héros de cette épopée, Louis Fruchard, il entra, à la Restauration, dans les armées de Louis XVIII, où il atteignit le temps de sa retraite, avec le grade de capitaine et la décoration de la Légion d'honneur.

Le comte d'Artois embourbé à Lestrem. — Au mois de mars 1815, les équipages du comte d'Artois et du duc de Berri, avec une partie de la maison du Roi, fuyant sur la Belgique, s'embourbèrent à Lestrem. Les voitures et les fourgons s'enfonçaient jusqu'aux essieux ; les voyageurs durent s'arrêter à la ferme de M. Joye pour y prendre un peu de repos et de nourriture.

Ce fait revint à la mémoire du roi Charles X, lorsque, peu d'années après, il s'arrêta à Béthune. M. Macquart, alors maire de Lestrem, ayant présenté au roi son ancien amphytrion, le roi lui rappela qu'il faisait bien froid ce jour-là et le bon feu qu'on lui avait fait ! — M. Joye, dont le plus grand trouble n'altérerait pas la présence d'esprit, répondit avec à propos que c'était un feu de *joie* ! A quoi le Roi, non moins spirituellement, répartit en riant et en prenant la main de son interlocuteur : « Je suis persuadé que ce n'était pas un feu *d'artifice*. »

Puis se tournant vers M. Macquart il lui demanda : « Eh bien, M. le maire, vos chemins sont-ils toujours si affreux ? » (Récit de M. Macquart, témoin oculaire.)

Les voies de communication. — Parlons-en des chemins de Lestrem ! car, si les chaussées romaines, les voies gauloises et franques trouvent naturellement leur place dans les monographies locales, à raison de ce que, de tous temps, les voies de communication ont été les véhicules de la civilisation et les signes les plus certains de la marche des progrès sociaux, il n'est pas possible d'omettre dans une notice historique du Bas-Pays le fait si important de la construction de ses chemins vicinaux.

La commune de Lestrem, comme toutes celles du pays de l'Alou, se trouvait (ainsi qu'en dehors même du témoignage du roi Charles X, on a déjà pu s'en rendre compte) dans des conditions exceptionnellement défavorables sous le rapport de la viabilité publique. — Il n'y existait aucune route, et les chemins étaient impraticables les deux tiers de l'année, mais tellement impraticables, que les cavaliers même s'y enfonçaient jusqu'au poitrail de leurs montures, que les transports ne pouvaient se faire qu'à dos d'hommes.—La circulation des piétons avait lieu au moyen de dalles plates en pierres, espacées à la distance d'un pas.—Gare au malheureux voyageur, incertain de son équilibre! D'un côté, un profond fossé rempli d'eau, de l'autre un inextricable borbier pour les écarts du centre de gravité! — On peut facilement imaginer les obstacles que ce déplorable état de choses apportait à la prospérité de cette riche contrée. Mais l'entreprise était immense. Car il ne s'agissait pas, comme dans les autres parties de l'Artois, de construire un chemin pour débourber le village, — ici le village n'est nulle part et il est partout, puisque tout le territoire est garni d'habitations. — Ce n'était pas un chemin, c'était tous les chemins qu'il fallait construire, tous étant habités.

On en indiquera la mesure, en faisant connaître qu'il ne fallait rien moins qu'un demi-million de francs pour les seuls chemins de Lestrem.

Où trouver ces formidables ressources dans une commune n'ayant d'autres revenus que l'impôt?

Où trouver des hommes qui voulussent entreprendre cette œuvre colossale, devant laquelle tant de siècles avaient reculé?

Tout se trouva pourtant.

Comme on avait trouvé à La Ventie les Becquart et les Béghin, à Saily, les Lebleu, etc., on trouva à Lestrem les Daquin père et fils.

La commune, après un peu d'hésitation, finit par suivre son maire dans la voie féconde où il l'entraînait; tout, impositions ordinaires, spéciales, extraordinaires, prestations en nature, fut mis en œuvre avec un entrain, un ensemble et une suite qui prouvaient que l'administration avait touché juste un joint où se

concentrait un véritable et évident intérêt public. — Les particuliers eux-mêmes — à l'égard desquels on pourrait encore répéter ce que l'on a dit de leurs ancêtres à l'occasion de l'Église

• Plusieurs y eurent bon couraige •

rivalisèrent de zèle et d'ardeur pour seconder les vues de leur magistrat, par des sacrifices sans nombre, en travaux, en terrains, en argent même. — Dans le cours d'environ 35 ans, elle réalisa les 400,000 francs nécessaires à sa viabilité.

Enfin, le but est aujourd'hui à peu près complètement atteint. — Presque tous les chemins vicinaux ont été construits et ont débourbé tous les habitants.

Ne serait-il pas juste de poser ici un jalon pour marquer l'intervention du modeste architecte de cette œuvre mémorable ? — Rien ne s'est fait, sans le concours aussi dévoué qu'intelligent de l'Agent voyer. — Sympathique aux populations agricoles parmi lesquelles il se mêlait facilement, il sollicitait et obtenait d'elles toutes sortes de sacrifices, travaux, terrains, argent, en faveur de l'œuvre, il s'ingéniait par des prodiges d'économie, à faire quelque chose de peu de chose.

LETTRES DE RÉMISSION

Nous avons relevé aux Archives de Lille un certain nombre de lettres de Rémission accordées par le Roi pour des meurtres commis dans des rixes de cabaret sans préméditation :

En 1526,	à Jacques Laurent,	de Lestrem.
En 1528,	à Gerard Debonningues,	de id.
En 1529,	à Roland Guilbert,	de id.
Id.	à Josse Vrammoult,	de id.
En 1536,	à Michel Bequive,	de id.
Id.	à Antoine Bexte,	de id.
En 1539,	à Noël Lutin,	de id.
En 1547,	à Jean de Harlay,	de id.

En 1550, à Jean Denis, qui, dans une rixe survenue au retour de la franche loire de Merville entre des jeunes gens de Berquin et des Wallons de Lestrem, a frappé du gros bout de sa

picque, l'un de ces derniers, nommé Jeannin, lequel est mort de cette blessure, après s'être confessé,

En 1586, à Michel Marmuse,	de Lestrem.
En 1594, à Jacques Lenoir,	id.

Écoles. — La commune possède trois écoles. — Une école de garçons avec mairie et une école de filles dans le bourg. — La troisième mixte est au hameau du Paradis.

En parlant d'écoles, nous ne saurions omettre de remémorer l'école des filles pauvres qui fut fondée au siècle dernier par une pauvre veuve *Domicem*, née Anne-Joseph Gombert. Les biens-fonds destinés à doter cet établissement étaient suffisants pour nourrir, élever, instruire et entretenir chaque année vingt jeunes filles pauvres. A la Révolution, ces biens furent déclarées nationales et vendus.

La pieuse Anne Gombert mourut à tems pour ne pas voir détruire son œuvre, elle décéda le 20 février 1788, âgée de 80 ans, environnée de la vénération de tous. Une naïve peinture placée à l'entrée de l'Église rappelle le souvenir d'Anne Gombert ; elle est représentée enseignant une jeune enfant à lire.

Au bas on lit en vers :

Profite mon enfant des soins de cette dame,
Et pour gagner ton pain, et pour sauver ton âme.

Presbytère. — Le presbytère fut vendu en 1793 comme bien national et fut racheté par la commune en 1823.

Musique Municipale. — Une musique municipale de 45 exécutants fut fondée en 1841 ; habilement dirigée par MM. Clauss et Lenglin et par M. Michel Daquin, son président actuel, elle remporta les premiers prix dans les nombreux concours où elle se présenta.

Industrie. — Le sol de la commune est aussi riche qu'il est étendu, aussi la principale industrie, la seule industrie locale, il faut dire, est l'agriculture qui est très-développée et grandement

perfectionnée. — Nous n'en exceptons pas la fabrique de sucre de La Fosse, qui n'est qu'un instrument de transformation des produits agricoles.

NARCISSE CAVROIS.

LORGIES

Nom tiré du mot *Lorgia*, *Largea*, dont la basse latinité s'est servie pour signifier Loge, Hutte. (*Mém. adm.*, Harbaville.)

Dans le Bas-Pays, sur la frontière de Flandre, ce village est dispersé, il contenait, en 1731, 84 feux. (*Dict.*)

L'Abbaye de Marchiennes possédait la dîme et la Seigneurie de Lorgies qui relevait du château de Lens. — Et, en outre, de magnifiques et vastes propriétés dans le même village ; la ferme de l'Abbaye, au bourg, de 300 mesures, lui appartenait, de même que la ferme du Biez, autre grande ferme de 400 mesures. (*Dict.*) Ces biens et possessions furent confirmés à l'Abbaye de Marchiennes par le Pape Calixte II, en 1120; par Innocent II, en 1141; par Eugène III, en 1146 ; par Alexandre IV, en 1172; par Lucius III, en 1184; par Célestin III, en 1195; par Alexandre IV, en 1255. — L'Evêque d'Arras, Lambert, confirma, en 1103, ladite Abbaye dans la possession de divers autels. (*Arch. de l'Abbaye.*)

Le cartulaire de l'Abbaye de Marchiennes contient grand nombre d'autres pièces, dont les actes, de 1326 à 1275, concernant des rentes que l'Abbaye possédait à Lorgies et au bois du Bièz et qu'elle avait achetées du seigneur de Bailleul. (*Idem.*)

La cure faisait partie du diocèse d'Arras et du doyenné de La Bassée, elle était à la nomination de l'Abbaye de Marchiennes.

Il existait, en outre, une chapelle dite de Notre-Dame du Bièz, et une maison pour le chapelain. M. Coquelet place cette chapelle à la Turelle. — Le revenu de 29 mesures de terre était assuré au bénéficiaire qui devait décharger certains services religieux. Mais l'acte de fondation n'ayant pas prévu les frais d'entretien qu'exigeraient la chapelle et le logement du vicaire, l'Abbaye de

Marchiennes consentit à s'en charger ; à condition qu'elle aurait le droit de nomination au bénéfice.

Nous voyons dans les archives de la cour des comptes de Lille qu'en 1412, le curé de Lorgies, alors sire Jacques Le Norois, donne un relief de 12 mencaudées de terre à Neuve-Chapelle, tenues en l'Abbaye de Marchiennes.

L'église de Lorgies, dont le patron est saint Mathieu, est ancienne. Le portail principal est flanqué d'une tour en briques avec arcatures romanes ; la baie du portail est terminée par des arcs en tiers point de court rayon. Si l'on rapproche les caractères de ces constructions de la colonnade de la grande nef, dont les fûts sont extrêmement trapus, on peut attribuer la construction de cet édifice aussi bien au XII^e ou XIII^e siècle, qu'aux siècles suivants. Au reste, cette église a dû être construite de bonne heure par l'Abbaye de Marchiennes, qui y possédait des propriétés considérables, auxquelles elle paraissait tenir fort, à voir les soins qu'elle prenait de s'en faire confirmer la possession. Un écusson portant ses armes, placé sur le front de la tour, tend à corroborer ce fait ; elle reconstruisit le chœur dans les commencements, croit-on, du XVIII^e siècle.

Deux rangées de colonnes, que nous croyons monolithes (ce dont l'épaisse couche de plâtras dont elles sont recouvertes ne nous a pas permis de nous assurer) en grès, avec chapiteaux carrés à feuilles roulées aux angles, supportent de grandes arcades ogivales au-dessus desquelles se montrent des poutres en bois qui supportaient sans doute une voûte en planches, laquelle a été remplacée par un plafond. Entre ces colonnes est ménagée la grande nef qui ne manque pas d'élévation et de grandeur. Elle aboutit à une grande et gracieuse arcature formant l'entrée du chœur, construit dans des dimensions très-convenables. A droite et à gauche de la nef centrale se trouvent de petites nefs, étroites et basses, qu'un toit d'une seule portée embrasse avec la nef principale. Il résulte de cette disposition que les fenêtres des petites nefs, les seules par où l'église prenne des jours, sont tellement restreintes qu'elles n'ont pas pu recevoir le couronnement qu'exigeait le style général et primitif de l'édifice (elles sont rec-

tangulaires). Elles ne distribuent aux fidèles qu'une lumière avare, que des vitraux grisâtres, fort jolis sans doute, rend encore plus insuffisante. Cet édifice était fort dénué il y a vingt ans; le zèle de M. le curé Gruson et des habitants sut trouver les ressources nécessaires pour le restaurer et le décorer parfaitement.

Le presbytère fut vendu à la révolution ainsi que la maison vicariale. Mais l'église fut sauvée par l'énergie de l'instituteur Dardenne qui prétendit qu'elle lui était nécessaire pour tenir ses classes.

L'École de filles date de 1855; l'unique école mixte qui existait avant ne recevait que 40 élèves; aujourd'hui les deux écoles, bien dirigées, sont fréquentées par 160 élèves.

La viabilité publique se trouvait en aussi mauvais état que dans le reste du canton, c'est également vers 1840 que les améliorations vicinales furent entreprises. Aujourd'hui les principaux chemins sont en excellent état de viabilité.

Les principaux hameaux, écarts, etc., sont :

Leignies-le-Petit, 216 habitants ;

Les Brulots, 221 habitants ;

La Tourelle, sur la voie Romaine, 100 habitants ;

Le Belloye, 124 habitants ;

La Russie, 102 habitants ;

Le Touquet, 82 habitants ;

La rue des Tranchants, 114 habitants ;

Le Biez et la Ferme ou Abbaye du Biez, 100 habitants ;

Le bourg de Lorgies est l'agglomération où se trouve l'Église, la Place, la Mairie et les Ecoles, il y a 332 habitants.

En tout 1,391 habitants.

L'auteur d'un intéressant livre intitulé : *Recherches sur la ville de Labassée et ses Environs*, par M. E. Mannier (1854), donne à propos d'un fait de guerre considérable qu'il suppose s'être produit près de *Lorgies*, une étymologie celtique de ce nom, d'après laquelle Lorgies signifierait : *Bornes du champ de malheur*. — Comme *Herlies* voulait dire *champ de bataille*, *Illies*, *champ de malheur*, et, enfin, *Marquillies*, détruit et mis dans les

fers. — On suppose que ces quatre villages auraient été les témoins, au commencement du v^e siècle, vers 432, d'une lutte terrible décisive entre les Francs et les Romains, à la suite de laquelle ces derniers, qui étaient maîtres du pays depuis la conquête que César en avait faite, en furent chassés. M. Duthilleul, de Douai, dans son histoire de Flandres et d'Artois, en parlant de ce fait, en renvoie l'époque à un tems encore plus reculé : » on conjecture, dit-il, que l'action eut lieu entre les Ménapiens » et les Atrébates; ces premiers, chassés des bords du Rhin par » les Usipètes et les Teucheterres, furent obligés de chercher » une nouvelle patrie; ils conquièrent le Tournaisis, la châtellenie » de Lille, et probablement le village de Lorgies, sur l'extrême » frontière des Atrébates; Lorgies peut avoir été pour ces peuples » le Térouanne de Charles V et de François I^{er}. »

Notre petit village de Lorgies, dont le territoire est enchevêtré dans celui de La Bassée, si voisin de cette ville qu'il pourrait passer pour être l'un de ses faubourgs, se confond dans l'histoire des anciens événements avec cette ville elle-même, dont il a dû partager le sort bien des fois et, toujours, subir le contre-coup des nombreux faits de guerre dont cette pauvre cité a été le théâtre et trop souvent la victime. — On ne peut donc pas faire l'histoire de Lorgies sans toucher à celle de La Bassée, dont les origines sont les mêmes.

Il paraît très-probable, au dire de Sanderus, de Meyer et d'autres que La Bassée, *Bassi*, pays des Basses, existait du tems de Pline, qui l'a dénommée dans le dénombrement des villes conquises par César. — Le Père Lhermite affirme que c'est la plus ancienne de toute la châtellenie de Lille. — Saint Diogène la visitait en 390, et plus tard ses successeurs : saint Vaast, en 509; saint Dominique, en 555, y venaient prêcher l'Evangile. En 610, c'est le fondateur de l'abbaye de Marchiennes, saint Amand, qui y arrive comme missionnaire, venant d'Estaires par le *grand chemin militaire*. — C'est-à-dire par la voie *Romaine* d'Arras à Cassel. — Cette voie, qui se trouve au territoire de Lorgies, sur une grande étendue, renfermait dans son sous-sol les preuves de son origine; on a découvert dans une grande partie de son par-

cours les restes des matériaux dont les Romains se servaient pour construire leurs routes; c'était un fonds d'argile, sur lequel on avait déposé un mélange de cailloutis, de pierres à feu et de morceaux de grès mastiqués ensemble.

La présence de très-grandes pierres, plantées dans le sol entre Estaires et La Bassée, dont un ou deux spécimens existent encore, peuvent même bien être des monuments druidiques et des témoins de l'existence du pays, avant Jésus-Christ.

Dès les premiers âges de notre ère, ce pays fut donc éclairé par les lumières du christianisme. — Et l'auteur de l'histoire que nous citons, dit que La Bassée était le centre des réunions religieuses des villages voisins, manquant de tout pour les réunions et les cérémonies du culte, — c'est là-dessus qu'il se fonde pour expliquer les dimensions extraordinairement développées de l'église de La Bassée, hors de proportions avec la population de la ville, qui était bien moins importante que de nos jours. L'église fut faite si grande parce qu'elle devait recevoir non-seulement les Basséens, mais, avec eux, les villageois des alentours.

C'est donc à La Bassée que nos Lorginois reçurent leur première instruction religieuse. — Eurent-ils d'autre temple pour prier Dieu que l'église de La Bassée jusqu'au moment où l'abbaye de Marchiennes leur bâtit une église? — On l'ignore.

Le village de Lorgies renfermait des travaux militaires qui faisaient partie du système défensif de La Bassée et du comté de Flandre tout entier. — C'étaient le canal, avec ses levées de terre ou retranchements, dit : *Fossé des Crêtes-Lecomte*; puis, le fort *Patur* dont on voit encore les vestiges près du bois du Biez. — Le fossé des Crêtes-Lecomte partait de Berclau, passait par La Bassée, Cuinchy, traversait les marais de Violaines et Festu-ber, puis venait retomber sur le terroir de Lorgies, à la Grande Voie romaine, qu'il suivait jusqu'à Estaires, où il se reliait à la Lys. — Ce canal, avec le Fossé neuf construit à la même époque pour relier l'Aa à la Lys, complétait une ligne défensive du comté de Flandres formée par l'Aa, le Fossé neuf, la Lys, le fossé des Crêtes-Lecomte, la rivière agrandie du Boulenrieu, qui joignait la Deûle à la Scarpe, et, enfin, la Deûle jusqu'à Lille.

Ces travaux furent faits en 1054 (*Duthilleul*) par Beauduin V, comte de Flandres, dans les vues d'en protéger son comté, lequel avait été l'année précédente envahi et mis à feu et à sang par Henri III, empereur d'Allemagne, qui y avait pénétré par l'Artois.

Si, depuis un siècle et demi, le pays n'avait plus à souffrir des invasions des barbares normands, qui y parurent pour la dernière fois en 880 où ils mirent tout à feu et à sang (*Hennebert*), le régime féodal ne devait pas les préserver de bien des souffrances! — Poste avancé de la Flandre qui était continuellement en guerre avec ses voisins, et notamment avec les Rois de France qui convoitaient fort cette riche proie, La Bassée et ses environs recevaient les premiers chocs des nombreuses attaques qui étaient dirigées contre la province. — On peut juger des malheurs qui désolèrent cette infortunée ville et tous les villages qui l'entouraient par la simple énumération des faits de guerre qui s'y produisirent jusqu'au XVIII^e siècle.

En 1303, La Bassée tombe au pouvoir des Français. — Les Flamands la reprennent l'année suivante après avoir ravagé et détruit quatre-vingts villages aux environs, ils passent la garnison au fil de l'épée, en chassent les habitants et brûlent tout, jusqu'aux portes de la ville. — Les Français y rentrent l'année suivante, pour en être de nouveau chassés par les mêmes Flamands qui la remirent au Roi Philippe le Bel en vertu d'un traité de paix. — De 1302 à 1304 la ville passa, tour à tour, à six reprises différentes sous la domination des Flamands et des Français (*Meyer; Buzelin*). »

Par suite de la malheureuse guerre de 1347, dont il a été rendu compte à l'article *Sailly* et dans l'histoire générale du pays de l'Alleu, la ville de La Bassée redevint Flamande, mais le roi de France ne cesse pas de convoiter la possession de la Flandre, il fait surprendre la ville de La Bassée en 1478, elle est mise au pillage, son Eglise est brûlée (*Gérard Robert*); puis, 6 ans plus tard, le maréchal d'Esquerdes s'en empare, pour le Roi. — Maximilien vint l'assiéger en 1486 inutilement, mais le même d'Esquerdes, qui en était resté le maître, fait, deux ans plus tard,

raser ses fortifications qui furent relevées en 1524 par Charles-Quint, alors que le pays était passé sous la domination espagnole.

Pendant un siècle, le pays jouit d'un peu de tranquillité; mais, en 1635, la France ayant déclaré la guerre à l'Espagne, La Bassée eut à repousser une tentative agressive de la part des Français qui l'assiégèrent régulièrement et s'en emparèrent en 1641 (*Delaporte*). Les Espagnols la reprirent en 1642, après un siège mémorable de 24 jours, — pour la perdre de nouveau en 1647 à la suite d'un nouveau siège par le maréchal de Gassion, pour le roi Louis XIV, qui en redevint possesseur en 1668 par suite du traité d'Aix-la-Chapelle, après en avoir été dépossédé par les Espagnols, en 1660, en vertu du traité des Pyrénées. — Les fortifications en furent de nouveau rasées en 1673. — Les Français l'abandonnèrent de nouveau en 1708, à l'époque du siège de Lille par les alliés. — L'ennemi y installa une garnison hollandaise. La France ne rentra en possession de La Bassée qu'à la paix d'Utrecht, en 1713. — Telle est l'histoire de cette malheureuse ville dont l'existence est sans doute la plus tourmentée et non la moins glorieuse que nous présentent les tems historiques. — Dix-sept sièges, prises, reprises, ou occupations diverses; voilà dit M. Mannier ce que cette ville présente dans une période de quatre siècles!

Il n'y a de comparable à ses malheurs que les malheurs des villages qui l'entourent.

Le siège de 1647 avait, dit J. Delaporte, complété la ruine des villages des environs de la ville à plus d'une lieue à la ronde; ils avaient déjà tant souffert des sièges précédents! — Pas une maison n'était restée debout; on ne voyait plus que quelques châteaux, et quelques églises qui n'avaient pas été renversés; tout le reste avait été saccagé, dispersé, anéanti.

C'était le règne de la dévastation organisée, à tel point que le gouverneur assignait au pillage les villages par coupes réglées. — Tel régiment devait dîner de Violaines, tel escadron souper de Lorgies et collationner de Leignies-le-Petit; mais comme il en fallait aussi pour ceux qui gardaient le poste, la troupe sortait avec des charriots pour aller butiner dans la localité désignée par le chef. Les paysans, ainsi dépouillés journallement de ce qu'ils

possédaient, en étaient réduits à enterrer leur pain, s'ils voulaient en conserver un peu pour eux et leur famille (*Delaporte*).

De 1647 jusqu'en 1708, c'est-à-dire pendant une période d'environ une soixantaine d'années, le pays jouit d'une tranquillité relative à la faveur de laquelle il commençait à se remettre, quand il fut de nouveau ravagé d'une manière déplorable par les deux partis qui se disputaient le pays. Les Français ramassèrent tous les grains et fourrages de vingt-huit villages des environs de La Bassée, Lens et Béthune et en remplirent deux mille six cents charriots qu'ils conduisirent à Arras. Les alliés, de leur côté, envoyèrent quinze mille hommes pour couvrir les villages de la châtellenie de Lille et s'opposer à l'enlèvement des grains par les Français, un détachement vint occuper La Bassée, il était commandé par le prince d'Auvergne, qui établit plusieurs sauvegardes dans les campagnes environnantes.

Aussi longtemps que les alliés ne manquèrent pas de munitions, ils laissèrent les paysans battre leurs récoltes et les renfermer en lieu de sûreté, dans les églises ou les châteaux auprès desquels ils plaçaient leurs sauve-gardes qu'on leur payait bien cher : mais quand leurs approvisionnements furent épuisés, ils violèrent eux-mêmes la sûreté des sauve-gardes, et pillèrent les grains qu'ils s'étaient chargés de conserver. (De Quency, *Hist. mil. de Louis-le-Grand*.)

De 1708 à 1713, rien ne saurait peindre les extrémités auxquelles le pays se trouva réduit, envahi qu'il était successivement par l'un et l'autre des partis guerroyants. — Les troupes ennemies (était-il possible de les distinguer des troupes amies ?...) fourrageaient et soumettaient au pâturage des territoires entiers. Il y eut plusieurs années où la misère et le découragement des paysans étaient arrivés à un tel point que personne ne cultiva la terre et que les champs restèrent en friche.

LETTRES DE RÉMISSION

Dire que les Lorginois ont aussi eu largement besoin de recourir à la clémence souveraine pour se faire pardonner quantité de

meurtres « *commis sans préméditation dans des rixes* » (disent les lettres de rémission accordées par le Roi), on serait surpris du contraire. — Tous ne furent pas absous, car nous trouvons dans les archives de la chambre des comptes de Lille les renseignements suivants :

1496-1497. Il a été payé « Au lieutenant, au procureur, au »
» clerc et aux sergents du baillage de Lens pour se transporter à »
» Lorgies et illecq faire information de ce que Willam Du Pont »
» avoit en icelle ville ochis et mis à mort ung nommé Hacquin »
» Du Pont et ung aultre nommé Mahieu d'Abelœuvre. Après »
» laquelle information faite iceulx officiers ont levé la main de »
» justice des corps d'iceulx Hacquin et Mahieu et les ont rendus à »
» parents et amys, et ce faict ont par ledit sergent, en la présence »
» des hommes de fiefz du baillage fait appeller aux droits de »
» Mons^r ledit Willaume à comparoir en son chastel dudit Lens, »
» et ce à peine de ban et sur le hart. Sur lesquelz appeaulx a tant »
» esté procédé qui icelluy Willaume a esté banny de la Conté »
» d'Artois, ressors et enclavemens, à tous jours et à toutes nuytz, »
» et ses biens et héritages confisqués au droict dudit seigneur... »
» LXXVI solz.

Id. St.-Jean 1496. — St.-Jean 1497.

« Aux sergents du baillage de Lens, pour avoir prins et amené »
» tout prisonnier à Lens Jehan Carlier, natif de Lorgie, XLVIII S. »
» Pour avoir fait l'information de la vie, fame et renommée »
» dudit Jehan à Lorgie... LII S.

» A messieurs les frans hommes de fiefz, pour leur vin ordi- »
» naire de récréation après avoir condempné ledit Carlier à mort, »
» XXIII S.

» Au sergent qui a esté à Douay pour marchander au maistre »
» de le haulte euvre de ladite ville de venir en ceste ville de Lens »
» mettre à exécution par la corde ledit Carlier, VIII S.

» A maistre Laurens Lesage, maistre de le haulte euvre de »
» ladite ville de Douay, pour avoir mis ladite sentence à exécú- »
» tion III L. II S.

» A Thomas Loudel, pour son salaire, d'avoir à tout son kar

» et chevaux, mené ledit Jehan Carlier à la justice et illecq estre
» exécuté... XII S.

» *Id. Saint-Jean 1523, Saint-Jean 1524.*

» Procès criminel à la charge de Pierre Soich, josne homme à
» marier, du village de Lorgies, pour l'homicide commis audict
» Lorgies en la personne de Philippe Carpentier, lieutenant dudit
» lieu, dont par sentence rendue audict bailliage il auroit esté bany
» à tousjours à paine de la hart et ses biens confisqués.

» *Id. Saint-Jean 1600, Saint-Jean 1601.*

NARCISSE CAVROIS.

NEUVE-CHAPELLE

Neuve-Chapelle, *nova capella*, village de cent feux (*Coquelet*)
touchant à la voie Romaine de La Bassée à Estaires, — était en
1224, un fief relevant du château de Lens et ressortissant au
Bailliage de la même ville. (*Mémoire administratif.*)

Cette localité était autrefois désignée par le nom de *Bracke-
lerot*, *Baclero*, *Baclerot*, ainsi que cela résulte d'un acte de 1201
de l'évêché d'Arras, déposé aux Archives de l'église du Saint-
Sépulcre de Cambrai; ce fait est confirmé par la donation de
Bauduin, ci-après rapportée.

L'acte de 1201, dont copie se trouve à la mairie de Neuve-
Chapelle, avait pour objet d'autoriser les paroissiens de *Bacle-
rot*, qui n'était alors qu'un hameau de Violaines « à bastir ou rebas-
tir toute l'église de *Baclerot*, » à leurs propres dépens, n'ayant
à exiger aucune chose pour la « bastir et réparé » de l'église de
Saint-Sépulcre de Cambrai, dont elle dépendait. — Ladite auto-
risation accordée sous réserve des grandes ou petites Dismes et
touts autres emoluments dus à ladite Église de Saint-Sépulchre,
dans les mesmes proportions qu'elle percevait de l'Église de
Violaines, la mère Eglise. — Il paraît vraisemblable que le village

prit le nom de *Nova Capella* à l'époque où il « bastit ou rebastit » son église.

Lettres de juin 1268 par lesquelles Bauduin Broiais, chevalier, sire de *Givenchie*, donne, du consentement de *Huon*, son fils, à l'Abbaye de Beaupré-sur-la-Lys, diocèse de Thérouanne, tous les droits, seigneurie et action qui pouvaient lui appartenir dans la 3^e partie de la Dîme de *Neuve-Chapelle* ou *Brackelerot*, que feus Messire Eustache de *Plamel*, chevalier, *homme* du père dudit Bauduin et Madame *Sainte*, sa femme, avaient donné à cette abbaye, laquelle partie de Dîme était tenue en fief du père de ce Bauduin, qui en avait confirmé la donation comme Sire.

Confirmation de cette donation par Robert, comte d'Artois, du mois de mars 1269. (*Inv., chron. des chartes, ch. des comptes de Lille.*, v. 5, p. 525.)

Le patron de l'église est saint Christophe, la collation de la Cure appartenait à l'abbé de Saint-Sépulcre, de Cambrai. — Les décimateurs étaient l'abbé de Saint-Sépulcre et l'abbesse de Beupré Dio, de Saint-Omer. — La chapelle dans l'église paroissiale est dédiée à la sainte Vierge; collateur l'abbé de Saint-Sépulcre. — Ce village était autrefois de la paroisse de Violaines. (*Mém. T. IIII p. 542*).

Église pauvre et vieille (*Coquelet*). L'ancienne cloche, refondue, datait de 1544. Le cimetièrre, qui est vaste, est clos par des fossés. — Le bénéficiaire remplissait les fonctions de vicaire. — La commune racheta, des propriétés du bénéfice, la maison pour en faire un presbytère. — Les habitants de La Ventie pouvaient se faire enterrer à Neuve-Chapelle pendant huit mois de l'année (*Coquelet*).

Les terres du bénéfice se composaient de 32 mesures de terre pour le curé et 28 mesures pour le bénéficiaire. — Ces terres furent vendues à la Révolution.

En 1525, on estime la valeur de la terre de Neuve-Chapelle, qui consiste en haute, moyenne et basse justice et droit de plantis à 1,000 florins, et, en outre, 5 livres 11 sols 6 deniers que peuvent valoir en vente, 222 florins. (*Chambre des comptes de Lille.*)

26 août 1630. — Philippe IV, roi, ayant mis en vente la terre,

village et seigneurie de Neuve-Chapelle, avec la justice vicomtière et les revenus à elle attachés, s'élevant à 11 livres de 40 gros, afin de subvenir aux grands frais qu'entraîne la guerre contre ses sujets rebelles de Hollande et Zélande Messire Henri de Melun, vicomte de Gand, marquis de Richebourg, s'en est rendu acquéreur moyennant la somme de 1,050 florins.

Philippe IV passe acte de vente au profit dudit Henri de Melun en se réservant « le son de la cloche, aides, ressort, rémission de crimes et délits surannés, légitimations, octrois et autres actes qui appartiennent à haute justice, » de son côté, Henri de Melun aura droit « de créer bailli, prévost, eschevins, greffier, sergent et tous autres officiers de ladite seigneurie requis à l'administration de la justice, etc. Généralement, tout ce que pourrions prétendre, pour telle cause et prétexte, tant en l'église, qu'audition des comptes d'icelles, ensemble de la pauvreté, et autres.

Audit Neufve-Chappelle avec la chasse, pescherie, vollerie et plantiz sur les chemins et flegards.... etc. Ce avec justice viscomtière comme dit est.... réservé néanmoins, les droits seigneuriaux et reliefz de fielz y scituez et à la charge d'un chappon de recongnissance par chacun aux ceu receveur de nostre domaine de Lens présent et advenir, et ce tenir en fief du chastel de Lens aux droits de relief seigneurial et aultres accoutumez, etc. .reserve faite du droit de rachat. (*Chambre des compt-s de Lille.*)

12 juin 1626. — Iluges de Bailliencourt, capitaine commandant au fort Saint-Job, demande la permission de planter des arbres le long du grand chemin, sur un fief qu'il possède à Neuve-Chapelle et qui s'appelle *Le Becquetz*. Il demande aussi qu'on lui accorde en arrentement perpétuel le droit de souveraineté qui appartient au roi à Neuve-Chapelle et qui ne produit que 4 florins 1/2 ; il en offre 3 florins. Il espère obtenir.... en considération des services qu'il a rendus à la maison d'Autriche.

Avis des officiers du bailliage de Lens, du 12 août 1626.

Les cueilloirs anciens portent que le droit de souveraineté s'étend sur 198 mesures 17 verges de terre à Neuve-Chapelle, et se perçoit à raison de 6 deniers parisis par mesure, ce qui revient

à 5 livres 11 sols 6 deniers par an, plus, pour droit casuel de vente et de relief 4 deniers d'entrée et autant d'issue, ils sont d'avis d'accorder à la demande du sieur de Bailliencourt, pour le droit de planter et la seigneurie vicomtière. (*Chambre des Comptes de Lille.*)

L'Eglise. — La grande nef de l'église, bâtie en grès de petit appareil, à peine dégrossis par un grossier marteau, sans aucune saillie, ni moulures, ni corniche; percée de très-petites baies sans caractère particulier, laissant percer un jour avare et sombre à travers leurs étroites ouvertures, présente, comme le dit *Coquellet*, un aspect vieux et pauvre. — Cette construction remonte sans doute aux premières années du xiii^e siècle, et il n'est pas trop aventureux de penser que c'est là la première *cappella* qui donna son nom au village, comme nous l'avons dit plus haut.

Plus tard, on y ajouta le clocher, et la chapelle de la Vierge.

Le clocher, construit en pierres blanches de moyen appareil, régulièrement taillées, n'est pas sans élégance, sauf sa coiffure lourde et dénudée de toute agrémentation, de forme oblongue; il est percé de six gracieuses fenêtres ogivales, reposant sur un cordon prismatique courant tout autour de l'édifice et couronnées par une saillie de même forme; la corniche est formée d'un bandeau de petites arcatures soutenues par des corbeaux dont la forme simule des têtes humaines plus ou moins dégrossies; cette partie de l'édifice offre tous les caractères de l'architecture du xv^e siècle. La chapelle de la Vierge, construite en briques, est du même style que le chœur; les fenêtres aussi de forme ogivale, dont les baies sont encadrées de pierres blanches avec des moulures prismatiques semblables à celles du clocher, ont dû être enrichies de meneaux et de nervures, au moins voit-on encore les attentes qui les ont supportées ou qui devaient les recevoir. — La voûte de cette chapelle est en planches, avec poutres et corbeaux dont le plus grand nombre ont disparu comme on le voit. — Ces constructions, le clocher et la chapelle, peuvent être supposées contemporaines. Malheureusement, les maçonneries en sont en mauvais état; celles du clocher, surtout, crevassées et entamées sur plusieurs points, sollicitent d'urgentes réparations.

Dans ces derniers temps, le vaisseau de l'église étant devenu insuffisant, on songea, sous l'administration de M. Louis Masse, maire, à l'agrandir. On édifia une troisième nef faisant pendant à la chapelle de la Vierge et un très-joli chœur éclairé par une magnifique verrière et décoré d'un plafond à nervures et colonnettes du plus bel effet. Ces travaux, avec le pavage, coûteront 20,000 francs que le zèle de M. le curé Lefebvre sut obtenir en majeure partie de la piété du petit troupeau confié à ses soins.

Dans le même temps, le même administrateur dont le zèle pour le bien public n'avait d'égal que son désintéressement, dota la commune d'une école de filles, que l'encombrement de l'unique école mixte rendait indispensable.

La population du village est de 686 habitants. Les principaux hameaux, écarts ou lieux dits sont :

La rue des Boulants, 20 habitants ;

La rue des Glatignies et de Mauquissart, 80 habitants ;

La rue des Jacquets, 78 habitants ;

La rue de Carnin, 49 habitants ;

La Brune-Rue, et le Logis de la *Bonne*, 35 habitants.

La Brune-Rue tire son nom de l'obscurité impénétrable qu'y entretenaient, même en plein jour, de grandes plantations d'arbres qui l'entouraient.

Le Logis de la *Bonne* qui y confine, est un cabaret fort connu, et très-fréquenté sur la voie romaine d'Arras à Cassel, à mi-distance entre La Bassée et Estaires. Il n'était pourtant pas d'un aspect bien attrayant, encore moins rassurant, à moitié caché derrière d'immenses tilleuls, plusieurs fois séculaires, retiré de la voie, avec laquelle il ne communique qu'au moyen d'un étroit pont en bois, branlant, fragile, jeté sur la rivière du *Haut-Courant* qui l'en sépare ; cette sombre taverne était particulièrement préférée des contrebandiers, qui avaient leurs derrières assurés du côté de la Brune-Rue. — Et la tradition locale, encore vive, assure qu'au siècle dernier les joueurs qui s'y donnaient rendez-vous le dimanche plantaient crânement leur couteau sur la table avant de commencer leur jeu pour trancher, au besoin, les différends que pouvaient faire naître les évolutions du valet de pique

et de l'as de carreau. Cet antre, placé à proximité de Richebourg, dans la direction d'Englos, dut donner souvent asile aux héros des scènes sanglantes que nous avons à raconter.

Le fonds de la Chambre des Comptes de la ville de Lille est la principale source des renseignements authentiques à laquelle nous avons puisé. — L'examen des ordonnances de paix, des sentences criminelles et lettres de rémission que renferme ce précieux dépôt, révèle une quantité de faits à l'aide desquels on peut curieusement restituer les mœurs de nos ancêtres. — On nous saura peut-être gré de nous y arrêter un moment.

Nous devons d'abord faire d'importants emprunts à une curieuse notice de M. Desplanques, archiviste du Nord, intitulée : « *Ba-* » *tailles et guerres privées dans le pays de Laleu au XIV^e siècle* (1382-1395).

Ce savant y donne le mot d'une cause de guerre intestine à l'usage de la West-Flandre expliquant les désordres qui vont ensanglanter notre pays de l'Alleeu et ses environs :

C'est que, dit M. Desplanques, « dans l'esprit des lois germaniques, esprit qui s'est conservé si longtemps au sein de la » West-Flandres, la réparation du meurtre d'un homme libre » appartient à ses proches, et n'est point l'affaire de la puissance » publique. — Le représentant de l'autorité est invoqué, en ces » sortes de débats, bien plutôt comme arbitre que comme juge. » Et encore, les parties ne faisaient cas de cet arbitrage que pour mieux le récuser ensuite.

C'est en vertu de cet usage barbare que la guerre est déclarée entre les d'Englos (1) et les Neuve-Eglise (2).

L'origine de cette guerre est inconnue, mais le fait nous en est révélé par une sentence du 11 octobre 1292 dont voici le commencement :

« Philippe, fils de Roy de France, duc de Bourgoingne, à tous

(1) Englos est un village de la Chatellenie de Lille, aujourd'hui canton d'Haubourdin, à trois heures de Neuve-Chapelle.

(2) Neuve-Eglise, en flamand *Nieuw Kerke*, village de la Chatellenie de Bailleul.

» ceux que ces présentes lettres verront salut : — comme de
» pièçà, au vivant de feu nostre très-chier seigneur et père le
» conte de Flandres, cui Dieu pardoint, certain débat feust meü
» entre feu Jehan d'Englos, d'une part, et feu Jehan de Neuf-
» Eglise, d'autre, auquel débat ledit feu Jehan de Neuf Eglise
» eust esté navré dudit feu d'Englos et de ses complices, pour
» lesquels débat et navreuses, ledit feu Jehan, messire Jacques
» de Neuf-Eglise, chevalier, son frère, les Barisseaulx et autres
» de leurs lignages et complices, et aussi ceux du lignage d'Englois,
» du Baquin et Du Bos et leurs complices, firent plusieurs assem-
» blées et chevauchiées les uns contre les autres, par plusieurs
» foiz, desquelles plusieurs personnes cy après nommées, de l'un
» costé et de l'autre, aient été tuez et affolez et aussi autres cris-
» mes, délés et molifier perpétriz par lesdites portées. pour
» lesquelles apaisier de ces débas et obvier aux inconvenients
» qui s'en eussent peu encore ensuir, par la puissance desdites
» portes, se pouveu n'y eust esté, nous etc. »

Un certain jour « en tems passé » Jean d'Englos « accompagné de grand nombre de gens », s'était précipité dans l'âtre (cimetière) de Richebourg, et, sans provocation préalable, il avait « navré et déplayé vilainement » Jean de Neuve-Eglise. — N'ayant pu l'achever ce jour-là il l'avait « par plusieurs fois » guetté lui et le siens « pour lui porter dommage. »

La comtesse de Bar, informée de ce sanglant démêlé, avait fait juger et crier, dans sa terre, trêves entre les parties « selon ce qu'il y est de coustume » nonobstant lesquelles trêves, et malgré qu'elles fussent notoires, ledit Jean d'Englos et ses complices avaient, en cette même terre de la comtesse de Bar, traîtreusement épié Pierre Gruier, *enfant de 15 ans*, allié aux Neuve-Eglise, et lui avaient coupé un pied. — Ce même jour, et dans le même ressort, ils avaient recherché et attaqué par surprise Jean de Neuve-Eglise et, avec lui, Hannekin Joie, son cousin, qui se croyaient protégés par la trêve ; ils avaient mis, pour la seconde fois, en péril de mort ledit de Neuve-Eglise et ils avaient blessé si grièvement son compagnon que celui-ci n'avait guère survécu à la rencontre. Ensuite de ces exploits, Jean d'Englos et

ses complices avaient été bannis du pays de Flandres, par la loi de la comtesse de Bar, sous la double inculpation de méfaits et de meurtres. Louis de Male était alors intervenu dans le débat, et, pour éviter de plus grands maux, il avait fait « prendre et donner » par son Bailly de Merville, de nouvelles trêves, qui ne furent pas mieux respectées que les précédentes : car Jean d'Englos tomba sur Jean de Neuve-Eglise à l'entrée d'un bois, où celui-ci « venait désarmé » et toujours confiant dans la vertu de la trêve, cette fois il le tua : « pour lequel fait lesdiz Jean d'Englos et ses complices furent bannis du royaume ». Il ne paraît pas que cette sentence ait eu d'autre effet que de provoquer, de la part des d'Englos un redoublement de fureur contre leurs adversaires. — Nous citerons même plus loin un document de 1442 qui établit que 50 ans plus tard, un autre Jean d'Englos, dont le quartier général était à La Ventie, exerçait sur le pays un véritable brigandage, mais reprenons le cours du récit :

« Après, ledit feu d'Englos, accompagniez de Piérart-le-Pipère et autres, tua et mit à mort Gillet Parisel, proïsme aux diz de Neuf-Eglise, aussi icelui feu d'Englos et ses complices, tuèrent et misrent à mort Jehan le Creton; depuis, ilz coppèrent le pié à Jehan de Bailleul, parent à iceulz de Neuf-Eglise : aussi ledit feu Anieus Du Bois, proïsme desditz d'Englos, avecques autres dont il estait accompagné, tuèrent et misrent à mort, de nuyt, Hennequin le Gruier; et aussi navrèrent et misrent en péril de mort, Mathieu de Bailleul, sergent de mon^e le Roy, tous deuz proïxmes aux diz de Neuf-Eglise; avecques ce, ledit feu Jehan d'Englos et ses complices coppèrent un pié à Pierart, fils Riquewane, cousin desdiz des Neuf-Eglise; aussi Baurard d'Englos, frère du diz Jehan d'Englos, et Jehan Du Bois, leur cousin, accompagniez de plusieurs banniz, navrèrent en la ville d'Esteires, et misrent en péril de mort, Jehan Acquermaux, proxïmes auxdiz de Neuf-Eglise. »

Ces violents excès se compliquaient de politique : ils avaient lieu pendant la durée et à la faveur des troubles généraux qui précédèrent, en Flandres, la bataille de Roosebeke. « Aussi, Weautier du Brequin, oncle dudit feu Anieus Du Bos, et Jehan Boidin,

oncle bastart d'icelui Anieus, durant les rebellions qui dernièrement on esté en nostre pays de Flandre, fisrent prendre et amener à Ypres Colard du Moulin, parent ausdiz de Neuf-Eglise, et livrer illecques auz hosmans de Philippe d'Artevelde, par lesquels icelui Colard fut piteusement décapitez. »

» En oultre, Hasen Du Bois, vallet et de la partie dudit messire Jacques, avait esté tué à Riqueboure, en sa maison, par Jacques de Baquelroit, Bernard Du Croquet et autres de la partie desdiz d'Englos. — Aussi Colard Todin, parent desdiz de Neuf-Eglise, prins par un sergent nommé Corbadas, soubz umbre de aidier a justice, avait été mis à mort par lesdiz d'Englos et de Balqueroit, avec ce, avait esté tué Jaquemis Lallaing sur l'âtre d'Esterres, par Baïard Corriach et Henri Corriach estant de la partie desdiz d'Englos et Bacquelroit. »

« Pour lesquels faits et délits » Jacques de Neuf-Eglise réclamait des amendes « honnérables et prouffitables » s'offrant, suivant les règles de justice, à fournir la preuve de ses allégations.

On devine aisément que les d'Englos n'étaient point sans réplique vis-à-vis des Neuf-Eglise. Ils entassaient contre ces derniers des accusations qui, si elles ne purgeaient point leurs auteurs, tendaient du moins à équilibrer entre les deux parties la balance des torts. — Ecoutons, à cet égard, leurs dépositions :

En « une feste et assemblée » qui avait lieu à Lacouture, Jean et Jacques de Neuf-Eglise, accompagnés de Gilles Barisel, avaient couru sur les d'Englos et sur Jean Tonin, leur demi-frère : ils avaient chassé vilainement celui-ci, et, ensuite, « navré de douze plaies ou plus » Jacques Meurin, alors Bailli des religieux de Saint-Vaast en l'Allee : « pour lequel fait ils furent condempné par Loy, selon les chartres dudit pays de La Leue. »

« Après, ledit feu Jehan de Neuf-Eglise, accompagné de plusieurs de ses complices, avait assailli la maison dudit Jehan Du Bois, tiré et lanchié sur icelle, tellement qu'ils y tuèrent ledit Jehan Tonin. — Depuis, ledit messire Jacques de Neuf-Eglise, messire Guillaume de Leclite et Jehan Du Champ, dit Ackerman,

et leurs complices, avaient tué en un jour, audit pays de La Leue, Tallard Du Bois, Colard Lastigier, dit du Chastel, et Jacques Bammer, dont ils furent condempnez par ladicte Loy de La Leue. »

L'autorité comtale s'était lassée, à la fin, de ces désordres; Philippe le Hardi, soit en son propre nom, soit au nom de son beau-père, avait fait assiéger les partisans de Neuve-Eglise par Philippe Blondel, Bailly de Lens, dans l'Eglise de Richebourg (1). « A laquelle église estait venu ledit messire Jacques (qui était un audacieux coureur d'aventures), accompagné de grande quantité de gens, et avait fait de force partir nostre dit Bailly et ses gens, dont ilz navrèrent les anciens; et affolèrent illecques Tossart Reynart, nostre sergent, tellement qu'il lui en conviencit aler à patentes.— Avecque ce, en accumulant mal sur mal, lesditz messire Jacques et ses complices tuèrent et misrent à mort ledit feu Jehan d'Englos, lui estant prisonnier dudit feu nostre seigneur et père, qu'il avait laissé élargir par la ville de Lille, et aussi ils navrèrent et affolèrent Pasquier Jovenel. Après ce, ilz navrèrent et tuèrent, au pont d'Esterres Bourard d'Englos, père dudit feu Jehan et aussi ils navrèrent plusieurs, qui avecques lui estoient. »

Ainsi se trouva vengé le meurtre de Jean de Neuve-Eglise : on peut croire que c'était pour lui faire expier ce forfait individuel, en même tems que pour le punir de sa complicité avec les révoltés flamands que Louis Le Male détenait prisonnier Jean d'Englos, au moment où ce malheureux tomba sous les coups des parents de sa victime.

Là ne se bornèrent point les représailles des Neuve-Eglise. « Depuis, Druet Des Prez, Boudequin de Bonnies et leurs complices, tuèrent et misrent à mort, à Estainwerc, Malieu de Castrique » duquel crime « lesditz malfaiteurs se mirent à Loy et purgièrent à La Gorgue. » Un monitoire fut alors lu « en pleine

(1) C'est, comme on l'a vu sur la Notice de LaVentie, dans le clocher de cette même église que, deux siècles plus tard, les Anabaptistes assiégèrent et tentèrent de rôtir tout vif le pauvre curé de Richebourg.

Eglise » par lequel, selon la coutume, il fut déclaré que ceux qui se croiraient en devoir de poursuivre les auteurs de ce dernier attentat, n'auraient qu'à venir « à certain jour dénommé » et qu'on leur « en ferait droit et raison et bon accomplissement de justice. » Marié d'Englos répondit à cet appel. — Elle se présenta devant le bailli de La Gorgue, manie des lettres du bailli et des hommes de fief de Lens, lesquelles témoignaient que ledit Baudekin de Bonnies était le principal auteur du meurtre de Jean Tonin, frère de ladite demoiselle. « Mais, par la puissance dudit messire Jacques, dudit Ackerman, et d'autres qui estoient illecques, lesquelz elle accusoit aussi de la dicte mort, il convint par force qu'elle se partisist et cessat de sa dicte poursuite. »

L'affront sanglant que l'autorité du Comte de Flandres avait essayé devant l'église de Richebourg par le fait des Neuve-Eglise, les forfaits commis dans la lutte atroce des deux familles d'Englos et Neuve-Eglise, dans laquelle 25 personnes avaient été massacrées ou à peu près, criaient vengeance et appelaient une répression éclatante. Aussi, Philippe le Hardi, dès son avènement au Comté de Flandres, avait-il évoqué cette grosse affaire en son conseil.

Jacques de Neuve-Eglise, comme principal chef de son parti, Wautier du Bréquin Jean et Anieus Du Bois, au nom du parti d'Englos, s'étaient, avec plus ou moins de bonne foi, *soumis* à cette haute juridiction. — Les partis bailleront « leurs frais, demandes et doléances, par escript, à ycelui nostre Conseil. »

« Sur lesquels fais et propositions, certains commissaires furent de par nous, par nos lettres, ordonnez pour en enquérir la vérité, appelez ceux qui seraient à appeler et pour rapporter ou renvoyer par escript, souz leur seaulz, par deuers lesdites gens de nostre conseil en nostre chambre à Lille, l'enquête ou examinacion qui faite en auraient. »

On prit jour à La Gorgue, le 20 septembre 1392 pour la comparution des parties et de leurs témoins, mais là, l'une et l'autre refusèrent de produire des témoins; les Neuve-Eglise prétendirent que la procédure était nulle, attendu que les d'Englos n'avaient pas fait leur soumission. — Les représentants de ceux-

ci dirent que Jehan d'Englos, fils de feu Bourard, « estait meure de age, et pour tant que celui de Jehan, et non eulz, était chief de la dicte guerre, ils n'avaient intencion, ne aussi pooir, de produire ou administrer aucuns tesmoings sur leſdiz fais. »

Nostre procureur assigna les parties à comparaitre en nostre chambre de Lille au lendemain du jour de la saint Remi.

Auquel jour icelles (parties) ne vinrent, ne comparurent, ne autres pour eulx, et pour ce furent mis en deffault et réputez contumas. »

Une nouvelle assignation fut lancée les 10 et 11 octobre ; mais les ajournés n'en tinrent pas plus de compte que de la précédente. Un second deffault fut pris contre eux et l'on prononça au nom du Duc une sentence (*2^e registre des Chartres, f^o 67 v^o*), d'après laquelle :

Le système d'exception proposé par les d'Englos est rejeté.

Ordonné que des diz débats sortira la paix entre les dictes parties, leurs parents et amis. « Et leur deffendons estroitement que aucunement pour les diz debas et de ce qui en est ensui, ne procédent par voye de fait l'un contre l'autre... »

Et « pour les offenses, crismes et délis commiz et perpetrez ès diz debas, nos dictes gens ont condempné et par ces presentes aussi condempnons, lesdictes parties. — C'est assavoir : messire Jacques de Neuf-Eglise et ses plèges ci-dessus nommez en six cens nobles et lesdits Wantiez de Breyan et Jehan Du Bois en quatre cens nobles en amende devers nous et, s'aucune desdites parties, par deseure la dicte paix procédant contre l'autre par voie de fait, nous en ferons et ferions faire pugnicion comme de paix enfreinte.

Réserve de poursuites civiles pour les parties, le cas échéant.

La bénignité de cette décision met ici à nu l'impuissance et l'inanité de la justice seigneuriale, hors d'état de donner une sanction à des arrêts plus sévères. — Nous la verrons tout à l'heure, en revanche, condamner au dernier supplice un malheureux *coqueleu* qui, le soir d'un dimanche où son coq a été vainqueur, étourdi par les flots de bière que la joie du triomphe lui a

versé et aveuglé par les nuages opaques de l'acre fumée du tabac dont il se grise, aura cogné outre mesure un de ses camarades, qu'il embrassait tout à l'heure et dont il pleurera la mort tout le reste de sa vie, et le même tribunal ne sait trouver dans son arsenal pour punir des scélérats qui, pendant un quart de siècle, l'ont audacieusement bravée, qu'une dérisoire amende de quelques centaines de nobles.

La preuve de l'impuissance de l'autorité suprême contre ces désordres se manifeste encore dans une ordonnance promulguée deux ans plus tard par le même Philippe le Hardi (3^e registre des Chartes, f^o 22, v^o) où l'on voit que malgré les dispositions débonnaires édictées dans les sentences précédemment analysées « il est venu à notre cognoissance que, en ladite terre de Laleu, et à l'environ, ès mectes de votre baillage, plusieurs personnes portent communément lances, bastons ferrez, espées, dagues, costeaux, ars, arbalestes, haiches, cotes de fer, capelines et autres harnoiz et armeures invosibles, et se sont assemblez et assemblent à grand nombre de personnes, pour lesquelles assemblées et port d'armes plusieurs homicides, mutilacions et navreures de personnes et aultres crismes et deliz ont été commis et perpetrez et fait résistance et injures à noz officiers des religieux de l'église de St-Vaast d'Arras en ladicte terre, laquelle chose est contre l'entendement de la Charte du pays et dont plusieurs inconvenients, rébellions et escandalles sont ensuiz et encore se pourraient ensuiz se par nous n'y estait parti remeste... Pourquoi faisons défense de porter des armes... sous peine d'une amende de 2 livres.

Donné à Arras le v^o jour de novembre mil CCC III^{xx} et xv.»

Et, à moins d'un demi siècle plus avant, nous découvrons un autre document (de 1442, *arch. de Lille*) où la détresse de la force publique est officiellement affirmée. — C'est là dedans que nous retrouvons notre connaissance, Jehan d'Englos, le fils de feu Bourard d'Englos — qui « estoit meure de âge » en 1392, mais jeune encore. — Cet honnête messire, dont les pères n'étaient que d'affreux *vendette*, s'est élevé à la dignité de brigand, il s'est mis à la tête d'une troupe de bandits et n'avait adopté pour son quartier

général rien autre que l'église même de La Ventic. — Mais laissons parler l'abbé de Saint-Vaast dans son avertissement au duc de Bourgogne, avoué du pays de Laleu, dans lequel il donne l'alarme et réclame provision.

« Avertissement fait aux gens du Conseil du duc de Bourgogne, qui est avoué au pays de Laleu, afin de punir les délits, homicides et maléfices qui se commettent journallement dans ledit pays par des malfaiteurs qui « se vantent de plus encore en faire. » Cet avertissement est fait par l'abbé de Saint-Vaast, qui requiert instamment provision.

Enumération des méfaits portés à la connaissance de
l'abbé par les bailli et échevins.

Jean Denglos, banni de France pour homicide, se tient, avec sa bande, en l'église de Laventie : il n'en sorte que pour menacer, battre, rançonner et piller chaque jour « sans ce que les gens de justice de mons. le duc ne aultres dudit pays en osassent parler pour double que lesdis malfaiteurs ne les destruisissent. »

Les sergents du Roi, qui ont fait information sur les cas signalés ont été battus et blessés, l'un d'eux n'ayant dû son salut qu'à la vitesse de son cheval.

On avait emprisonné trois de ces malfaiteurs à la Motte-au-Bois, mais on les a relâchés par crainte de représailles ; et ils sont retournés avec Jean Denglos.

La bande dudit Jean Denglos, qui se compose au moins de vingt-quatre personnes, a été dernièrement mettre le feu à un moulin et une maison appartenant à Jean Ducastel ; elle a battu jusqu'au point de les faire mourir, deux individus qui avaient porté plainte à la justice.

L'abbé de Saint-Vaast possède une proclamation de Pierret Fiefvé, lieutenant de Jean Denglos, qu'il « escripvy aux échevins du pays et au baillly de Saint-Vaast, contenant qu'il deffioit ledit pays de feu et d'espée et qu'il se vengeroit de tous ses ennemis grans et petis, oudit pays et dehors ; et que ce on feist savoir à l'abbé de Saint-Vaast.

Vient ensuite la liste des personnes à qui ils ont extorqué de l'argent avec la menace du feu, — des maisons, granges, censes qu'ils ont brûlées à Laventie, Neuf-Capelle, Lorgies, Richebourg, Illies.

Les rançons qu'ils obtiennent avec cette menace sont considérables ; personne n'ose s'y refuser, la menace étant souvent exécutée par des parents, soit pères, frères ou proches des malfaiteurs, lesquels parents demeurent à Illies, Wicres, Haubourdin et à l'environ, et sont chargés de recevoir les sommes fixées.

A la Noël 1441, Jean Denglos, qui avait un moment disparu du pays à la suite d'un différend survenu entre lui et Georges de Rosimbos, l'un de ses acolytes, s'est précipité, vers l'heure des matines, à la tête d'une « grant compaignie de bannis et malfaiteurs. » en l'église de La Gorgue, où ils ont mutilé humainement Bernard le Wastelier. Après cet exploit, il s'est retiré à Laventie, et la renommée commune dit qu'il trouve du soutien en plusieurs lieux et que sa bande est soutenue et reçue par les gens du pays. » (*Archives de Lille*, 1442.)

Pour garder l'ordre chronologique, nous sommes obligé d'interrompre notre aperçu par un spectacle peu réjouissant, mais ayant au moins l'attrait de la nouveauté, que le commencement du XV^e siècle vient offrir aux bons habitants du village de Neuve-Chapelle. — C'est la pendaison, dans leur village même, en Mil IVC et XI, d'un sieur Pierre Baudelet. — Les archives de la Cour des comptes de Lille rapportent à ce sujet : qu'il fut payé à Jehan Lemaire, Roy des Ribaux demeurant à Lens, pour sa peine et despens de avoir alé en la ville d'Arras pour faire venir le Bourel de ladite ville d'Arras à Neuve-Cappelle, pour exécuter et mettre à mort Piéret Baudelet ; payé comme il appert par certification du lieutenant du Gouverneur du Bailliage de Lens, IIII sols.

Aucdict Bourel, qui fit la dicte exécution, et cela d'Arras à Neuve-Cappelle où il y a de chemin VIII grosses lieues, il fut payé CV sols.

A Jehan Queval, cordier, pour cordes et douwez qui furent employé à faire ladite exécution, il fut accordé V sols.

Il fut payé XII deniers à Jehan le Bossu Merchier, auquel il fut

prins, par le dit Bourrel, une paire de wans pour faire ladicté exécution.

Les spectateurs du lugubre tableau mis sous leurs yeux dressent ici un curieux point d'interrogation ? — Pourquoi ce pauvre diable est-il pendu ? — On n'en sait rien !

Un semblable spectacle eût pu être donné aux Capelins 172 ans plus tard — si la clémence souveraine n'avait sauvé de la corde le sieur Georges Fruleux, de la Neufve-Chappelle, condamné à être pendu. — Ici nous connaissons, au moins, la cause de cette terrible sévérité : « Georges Fruleux a blessé mortellement Gérard Delpierre, Bailly du Bourg de Laventie « alors fort surprins de boire, » le jour où la cloche d'alarme avait été sonnée audit bourg « pour raison de quelque nombre de Ganthois et aultres, lors ennemis, cotoyant la rivière de Lis assez prochaine, que l'on disoit devoir venir piller et saccager au pays de l'Aaleu. » La lettre de rémission date de 1583. (*Ch. des comptes de Lille.*)

Les lettres de rémission nous ramènent à notre sujet : on reste confondu, en dépouillant le registre aux rémissions, devant le nombre incroyable de grâces accordées dans le pays de l'Alleu et des environs pour des meurtres commis dans les rixes de cabaret.

La seule commune de La Ventie — qu'il faut toujours citer comme exemple, et où on en rencontre souvent de bons, en relève au moins trente à son acquit dans une assez courte période du xvi^e siècle ! — et les autres à l'avenant !

Or, si 30 homicides, dans un seul village, ont donné lieu à des remises de peines capitales, combien de meurtriers, non pardonnés, ont été pendus ! Et si l'histoire mentionne tant de morts d'hommes, combien de jambes et de bras cassés, d'œils pochés, de ventres crevés, dont l'infortune n'est point parvenue à la postérité et que nous ne connaissons jamais !...

Nous épargnerons à nos lecteurs le défilé de tous ces malheureux pochards tués ou éclopés, battants ou battus, pardonnés ou non, nous en tirerons seulement cette remarque que l'humeur de nos chers ancêtres, qui, paraît-il, ne pouvaient se rassembler sans jouer de la trique ou du couteau, se rapprochait sensiblement

de celle de leurs coqs, dont les combats faisaient leurs plus chères délices.

Ainsi, le tableau, auquel le petit pays de l'Alleu sert de fond, est complet. Au premier plan, ce sont les grandes guerres de Sailly-Fleurbaix qui, du soir au lendemain, réduisirent 1,800 femmes à l'état de veuvage. — Celles si souvent répétées et si désastreuses de La Bassée, mettant à feu et à sang nos malheureux villages. — Viennent à la suite les guerres de partis, comme celles de *Wallons* à *Flamands*, où 100 *Wallons* tirés de La Ventie, Neuve-Chapelle, etc., se rencontrent et se mesurent, à La Gorgue, avec 100 *Flamands*, et s'y battent à outrance et jusqu'à mortelle navrure (1388).

Il n'y a pas jusqu'aux hérétiques qui ne veuillent aussi offrir à notre palette une petite couleur de guerre religieuse en nous montrant les excès des anabaptistes. — Puis, les guerres de familles ou *Vendetta*, comme la lutte épouvantable des d'Englos contre les Neuve-Eglise. — C'est ensuite la guerre de brigandage qui apparaît, pillant, rançonnant, incendiant, tuant au besoin et châtiant de la belle façon les sergents du Roy qui ont la prétention de vouloir l'inquiéter dans ses exploits. — Et enfin, les batailles sanglantes des Pavelins en goguette les dimanches et fêtes.

A l'arrière plan, on voit la vindicte publique qui, de son coin, jette un regard désespéré sur ces désordres, qu'elle se sent impuissante à réprimer, mettant en réserve toutes ses sévérités pour les ivrognes meurtriers sur lesquels s'appesantit sa main vengeresse.

Si l'on compare ces tems passés à notre tems, il faut bien convenir d'une grande différence à notre honneur et profit. — Chacun peut en déduire les heureuses conséquences.

Quant aux mœurs particulières et privées de nos habitants, après les avoir dépouillées de cette rudesse et de cette violence sauvage qui se sont fondues à la chaleur du flambeau de la civilisation moderne, nous pouvons dire que nous les retrouvons de toutes pièces, et que ce petit peuple se représente à nous tout d'un bloc avec le même fonds d'habitudes, de croyance, de vertus et de défauts qu'il avait jadis.

L'habitant de l'Alieu et du Pays-Bas d'aujourd'hui, comme celui d'autrefois, est l'homme le plus sobre et le plus laborieux du monde entier ; pendant les six jours de la semaine, il travaille avec ardeur, et tôt et tard, et il se nourrit de rien. — Mais, vienne le dimanche, ou le jour du saint honoré — et ils sont nombreux dans le pays les saints de distinction ! il lui faut ses jeux et ses cabarets ; disons bien vite que le Seigneur n'est pas oublié et que nul ne se pardonnerait de négliger le service divin, car il a conservé intacte sa foi religieuse, — et c'est de là que procède son respect, vertu bien rare en France, pour les pouvoirs établis, quels qu'ils soient, qu'il considère comme une délégation de Dieu, source de toute autorité. — Le culte des jeux s'y est conservé avec la même ferveur, et les jeux sont toujours les mêmes ; c'est, en première ligne, le combat de coqs, l'amusement de prédilection. — Ce sont les tirs à l'arc, à l'arbalète, etc., etc. — Ces divertissements qui dérivent évidemment des habitudes guerrières et batailleuses des anciens temps, où il fallait se défendre, quand on n'attaquait pas, sont pleins d'émouvantes péripéties qui passionnent les joueurs et font, la dive canette aidant, monter vite les diapasons. — Ce n'est pas, Dieu merci, que, comme autrefois, le houblon ne soit aussi ardent à dépasser la perche ; mais, à la différence des temps anciens, le couteau reste dans les poches, et c'est tout au plus si, de loin en loin, le vigilant gendarme a à enregistrer quelques rares horions donnés ou reçus. — L'habitant de l'Alieu a été longtemps fier des rares privilèges accordés à sa petite patrie et il les a défendus avec la dernière énergie quand ils étaient menacés. — Il est, du reste, généreux et hospitalier et nous l'avons vu à tous les âges de sa vie, ne reculer devant aucun sacrifice quand de grands intérêts religieux ou économiques étaient en jeu.

A quoi faut-il attribuer la conservation à travers les âges, de ce type à peine altéré que nous rechercherions en vain ailleurs dans l'Artois ? C'est, nous le croyons, à l'impénétrabilité du pays, s'opposant à toutes relations extérieures, qui a laissé jusqu'à présent le pays en possession de lui-même.

Aussi, les observateurs peuvent-ils déjà saisir des symptômes

d'abâtardissement dans les caractères et dans les habitudes depuis que les voies de communications y ont pénétré, en y introduisant les activités du commerce, de l'industrie et l'échange des idées.

NARCISSE CAVROIS,

SAILLY-SUR-LA-LYS.

SAILLY - SUR - LA - LYS. — *Saltiacum* (VII^e siècle), *Salciacum*, *Salgi* (XI^e siècle), *Salegium*, *Saliacum*, *Salliacum*, *Sailly-en-l'Alleu*.

Des quatre paroisses du pays de l'Alleu, c'est celle de Sailly qui est la plus anciennement mentionnée dans les Chartes : son autel fut donné à l'abbaye de Saint-Vaast dès l'origine même de son établissement, et cette possession lui a été confirmée à plusieurs reprises, notamment par le privilège d'Hincmar en 870, par l'acte de Benoît VIII en 1024, et par celui de l'Evêque Lambert en 1098 (*Cartulaire de Guimann*.)

C'est à cette ancienneté que Sailly devait l'honneur d'être le chef-lieu judiciaire du pays de l'Alleu et le siège de la Prévôté. L'abbé de Saint-Vaast, comme seigneur de l'Alleu, y était représenté pour rendre la justice par un religieux qui avait le titre de Prévôt et qui était assisté des Baillis et des dix Echevins : ce tribunal comprenait en outre un procureur d'office, un greffier criminel et deux greffiers civils.

Les séances solennelles de cette juridiction portaient le nom de *Plaids*. C'est là qu'avait lieu chaque année l'élection des Echevins du pays.

La Prévôté de Sailly portait les mêmes armoiries que l'Abbaye de Saint-Vaast : *D'or, à une croix ancrée de gueules*.

On cite parmi les Prévôts de Sailly, Grégoire Damiens, natif de Béthune, qui exerça ces fonctions pendant plus de trente an-

nées, jusqu'à sa mort qui arriva en 1736. Il laissa son office dans un état très-prospère, puisquesuivant le récit du P. Ignace (*Mémoires*, t. VII, p. 390), « on trouva après son décès une grosse somme d'argent que Desvignes, grand prieur de Saint-Vaast, emporta à l'abbaye. »

Le Prévôt habitait un château, situé entre l'église et la Lys, connu sous le nom de *la Prévôté*. Cette résidence était dans une situation charmante, dominant les belles prairies arrosées par la rivière voisine. La porte d'entrée, reconstruite en 1612, était défendue par deux tours de grès semi-circulaires et couvertes d'un toit conique : des murailles, également en grès, formaient une enceinte fortifiée au milieu de laquelle s'élevait cette demeure qu'on pourrait appeler seigneuriale. Enfin une chapelle dédiée à la Vierge complétait l'ensemble de ces constructions. (Voir le plan cavalier des quatre villages du pays de l'Alleu, édité par Sanderus, *Flandria illustrata*, tome III.)

Un acte de 1296 mentionne déjà le château-fort de Saily, dans les circonstances suivantes :

Acte passé pardevant Simon Pauli de Courtray, notaire public, par lequel Robert, fils aîné du comte de Flandre, déclare que le Roi de France, faisant une guerre injuste au comte Gui, son père, s'était emparé du château de l'*Ecluse*, tenu en fief du comté de Flandre et de plusieurs autres places de ce comté ; qu'il y avait fait venir une grande quantité de troupes ; qu'il attaquait tous les jours l'honneur et l'Etat de son père, et que le Roi, séduit par ses conseillers, ne suivait d'autres lois que sa volonté ; en conséquence, Robert, considérant qu'il vaut mieux prévenir que d'être prévenu, et craignant que les abbés et couvent de Saint-Vaast, diocèse d'Arras ne fassent quelque chose au préjudice de son père, au sujet de la maison appelée *Domus de Salliaco in Allodio* (maison de Saily, dans le pays de l'Alleu), que le comte avait fait fortifier pour repousser ses ennemis, la garde de cette maison lui appartenant et voulant y pourvoir ; il appelle à la cour de Rome contre tout ce que cette abbaye voudrait faire de contraire à ses droits et de] préjudiciable à ses intérêts.

Présents à ces lettres :

Dom Henri, moine, et prévôt de *Salgiaco*; Etienne de *Archicaria*, Doyen.

Pierre *Patin*, Anselme de *Forest*, Bernard de *Magdalena* et *Tulato*, chanoines; Barthélemy de *Talano*, prêtre; Pierre Poskin, et Jean du *Temple*, vicaires de l'église de Saint-Pierre de Lille. (*Inventaire chronologique des Chartes du Comité de Flandre, à Lille.*)

La Prévôté fut reconstruite au xvi^e siècle, dans le style espagnol et restaurée en partie au siècle dernier, grâce aux ressources accumulées par Grégoire Damiens, dont il a été question ci-dessus.

On retrouve encore aujourd'hui les vestiges des anciennes fortifications, surtout du côté du front sud, et le principal corps de logis composé de vastes pièces dont quelques-unes ont été divisées ou abaissées au moyen d'entresols, afin d'approprier ce local à une habitation particulière.

A l'étage qui sert maintenant de grenier ou magasin, on remarque quelques fenêtres anciennes qui ont conservé leurs meneaux en pierre, et une curieuse cheminée, malheureusement fort endommagée, qui porte la date de 1585.

Une prison dépendait de la prévôté de Sailly. Le lieu des exécutions criminelles situé à la limite séparative des communes de Sailly et de la Gorgue s'appelle encore aujourd'hui « *la Justice.* »

Comme spécimen des actes judiciaires de l'époque, nous citons celui qu'on va lire. Il s'agit d'un homicide qui avait été renvoyé de Sailly à la Haute-Cour d'Arras qui était alors la Gouvernance plus connue encore sous le nom de *Cour-le-Comte*: on sait en effet que le Conseil d'Artois ne fut institué qu'en 1530.

« A Regnauld Grignart, procureur-général d'Artois, les sommes et parties cy-après déclarées, pour fournir aux mises du procez par lui fait allencontre de Petit Jehan Marmuse, demourant a Sailly sur le Lis au Pays de l'Alleue, chargé de plusieurs homicides et maléfices, pour quoy par ordonnance de justice a esté envoyé

querre et admener en la Court le Conte à Arras ou moys de..¹
XV^e XXIX, où son dict procez a esté fait et parfait ; et pendant
icellui présenta une rémission de certain homicide par lui piécha
commis, après laquelle veue lui fut dict que l'on se informeroit
plus avant du cas, ce que l'on a fait ; et a esté trouvé homme
mal famé et renommé, ayans fait plusieurs composicions sur le
dict pays, meismes par deux foys avoir perché tout oultre par le
corps le bailly de Ricquebourg, en faisant son office ; aussy trouvé
estre complice d'un autre homicide fait auprès de Mons-en-Peule ;
à ces causes sesdictes lettres de rémission ont esté déclairées
subreptices , et , par sentence de mons le gouverneur d'Arras,
commissaire en ceste partie, condamné estre mys au dernier
supplice par la corde et ses biens déclarés confisquiez, ce que
fait a esté à la justice de ladict gouvernance lez Beaurains le...
jour du moys de.. oudit an XV^e XXIX et partant que aucuns biens
n'ont esté trouvez luy appartenir, lui qui estoit josne garchon à
marier, ayant père et mère povres gens, lesdictes mises ont esté
ordonnées à ce recepveur les payer. »

(Suit le détail des frais pour la prise, l'information à Richebourg,
la Couture, le Locon, en plusieurs villages du pays de l'Alleu, à
Mons-en-Pevèle, et pour son exécution. — (Archives de Lille :
Domaine d'Arras, juin 1528, juin 1529, f^o 100.)

Ces comptes du domaine d'Arras nous ont conservé une note
dumême temps qui est assez curieuse à reproduire, puisqu'elle
donne à Sailly le titre de ville :

« Pour ung voyage fait par le receveur d'Arras, au mois d'Aoust
1518, par ordonnance de messieurs de la Chambre des Comptes de
Lille, de la ville d'Arras en la ville de Sailly en Lalleu pour le fait
du procès que le Roy nostre sire (Charles V) et ses officiers dudit
lieu ont contre l'abbé de Saint-Vaast et ses officiers illec, pour le
fait de la justice... 6 livres. »

Enfin les comptes du Haut Bailli de l'Alleu ajoutent ces détails
sur les prisons de Sailly.

« Au sergent de la ville d'Estaires et à Ernoul Descamps, ser-
gent de Fauquissart, qui ont aidé Adrien de Lattre, sous bailli du
pays de l'Alleu, à s'emparer de Jean Sacqueleu, homme redouté,

coupable de plusieurs homicides, et pour le mettre dans la prison de Sailly, — 40 s.

« A eulx, pour avoir pareillement donné assistance audit de Lattre à mener ledit prisonnier de ladite prévosté de Sailli es prisons de la ville et chasteau d'Estaires, qu'il convint emprunter à raison que celles dudit Sailly avoient esté brisiées au commencement des derniers troubles par les ennemis et rebelles qui s'estoient emparez du fort du Doulieu voisin de la dicte prévostée, et qui avecq l'église dudict Sailly, bruslèrent partie de ladicte prévosté, — 40 s. »

D'Estaires, où le prisonnier « avoit brisié les prisons pour en eschapper, » il est conduit à Béthune et de là à Arras, devant le siège de Saint-Vaast, auquel il avait appelé de la sentence des Echevins de l'Alleu. Cette sentence, qui le condamnait à mourir par l'épée, est confirmée.

« A Charles Basile, maistre des haultes ceuvres d'Arras, aiant mis le dit prisonnier au dernier supplice par l'espée sur le marchiét du bourcq de laVenthie, 18 L. » (*Archives de Lille* 1588-1597.)

L'*Eglise* de Sailly, qui a été agrandie et restaurée en 1873, avait été reconstruite au xvi^e siècle, sur l'emplacement de l'ancienne. Elle est sous le vocable de Saint-Vaast. En 1613, elle fut incendiée, et, circonstance assez remarquable, elle a été réparée avec le produit des biens et même de la dime de cette paroisse, en vertu d'un octroi, accordé par l'archiduc Albert d'Autriche, alors souverain de l'Artois. (Note extraite des anciens registres du Conseil de Fabrique.)

L'église qui a trois nefs, est soutenue par deux rangs de colonnes cylindriques dont les chapiteaux sont ornés de feuilles d'acanthe : ses fenêtres ogivales avaient autrefois des meneaux en pierre dont il ne reste qu'un spécimen.

L'édifice est complété par une tour solidement construite vers l'année 1778, dont le style dorique rappelle celui des tours de l'abbaye de Saint-Eloi, près d'Arras. Elle est surmontée d'une galerie en pierres et d'un toit conique : autrefois elle renfermait trois grosses cloches et une horloge. (*Mémoires du P. Ignace*, t. III, p. 538-39.)

Nous savons par un Compte des années 1613 et 1614, déposé aux archives d'Arras, qu'il existait jadis une confrérie de Saint-Nicolas dans l'église de Sailly.

Le collateur de la cure était l'Abbé de Saint-Vaast, lequel partageait avec le Prévôt le titre et les droits de décimateurs.

C'est sur le territoire de Sailly que se trouve la fameuse *rue Bataille* dont nous avons parlé dans notre histoire générale du pays de l'Alieu, et dont le nom rappelle la sanglante journée dans laquelle le malheureux roi Philippe VI fut vaincu par l'armée des Flamands, en 1347. On y voit encore une maison entourée de fossés, comme d'une fortification, dans laquelle le chef de l'armée a été caché et défendu par les habitants qui l'empêchèrent ainsi de tomber entre les mains de ses ennemis. Lors d'une fouille qui fut opérée en 1839, on y trouva des ossements humains.

Un dénombrement de 1552 nous apprend que le droit de Tonlieu sur la paroisse de Sailly appartenait à Antoine d'Audenfort, auquel l'abbaye de Saint-Vaast l'avait concédé comme celui de Fleurbaix. (*Archives d'Arras*)

Le bourg de Sailly est situé sur la rive droite de la Lys dont le cours sert de limite au territoire de la commune. La propriété du rivage de cette rivière et du *Riez*, place voisine de la Prévôté, a été autrefois l'objet de contestations interminables entre l'abbaye de Saint-Vaast et la communauté des habitants du village. Ceux-ci prétendaient que l'abbaye devait leur laisser l'usage libre de ces terrains, faire disparaître une barrière qu'elle avait élevée pour en interdire l'entrée, et abattre les arbres qu'elle y avait plantés. L'affaire, plaidée d'abord devant le Conseil d'Artois, fut portée en appel devant le Parlement de Paris qui, par un arrêt du 10 mai 1769, reconnut la possession des habitants de Sailly.

Le voisinage de la Lys a toujours favorisé, dans cette commune, l'industrie filandière et le blanchissage des toiles; c'était en outre la seule voie de communication en hiver, avant la création des chemins actuels : on donnait le nom de *carosses d'eau* aux bateaux qui faisaient le service régulier du transport des voyageurs et des marchandises. Au près de cette rivière s'élevait, au milieu d'une prairie, un bâtiment appelé « *la Coullerie* » parce

qu'il servait à *couler* ou blanchir les toiles. Suivant un bail du 25 février 1760, le Prévôt de Sailly, afferma cet établissement à Pierre Catteau et Catherine Warembourg sa femme, moyennant des conditions qu'il est curieux de rappeler. Les preneurs reconnaissent d'abord que le bâtiment de la Coullerie « n'a été construit que par la permission dudit sieur Prévost de Sailly et sous la condition d'une redevance annuelle consistante dans un plat de bon poisson à fournir par chacun des quatre dimanches de caresme. Au surplus, le premier comparant permet aux seconds de faire allonger les fossés actuels de ladite prairie sous conditions néanmoins que les terres qui proviendraient soit de cet allongement, soit du curement de la totalité desdits fossés ne pourront estre emportées de ladite prairie, mais qu'elles seront rejetées et répandues sur icelles prairies à leurs frais. — Leur permet encore de faire ériger aussi à leurs frais sur ladite prairie un petit bâtiment de paillotis pour y mettre un lit à l'usage de ceux qui veillent pendant la nuit à la conservation des toiles qui s'étendent sur ladite prairie. — La présente permission se donne à la condition que les seconds comparans ajouteront deux plats de bon poisson aux quatre dont il est fait mention cy-dessus, tellement qu'ils seront tenus de fournir et livrer annuellement au premier comparant *un plat de bon poisson par chacun des six dimanches de caresme* aussi longtemps qu'ils continueront d'occuper à titre de bail à ferme et louage ladite prairie, et que le premier comparant voudra bien leur en laisser la jouissance audit titre. » Un bail de 1771 avait ajouté deux nouveaux plats de poissons comme redevance due pour le droit de pêche, plus une somme annuelle de vingt-sept livres, monnaie de France. Ce fermage comprenait : « Une *pescherie* dans la Lis, — un fossé appelé *la Montée*, tenante de levant au manoir de Jean-Baptiste Luthun, de midy à la piessante qui conduit à Estaires, de couchant aux prairies de la prévôté, et de mer à la rivière du Lis, — les *fossés* qui séparent les Riez et rivage de l'héritage dudit Jean-Baptiste Luthun, — le *Riez* tenant de levant au petit pré appartenant à la prévôté, de midy au jardin de la prévôté, de couchant à l'héritage dudit Jean-Baptiste Luthun, et de mer à la Lis, — et enfin *l'herbe de la voie du Moulin Madame*

qui passe au travers le pré des hostes. » (Mss. du cabinet de M. Becquart, de La Ventie.)

Sailly est la patrie du général de division Auguste Corsat qui y est né en 1820.

HAMEAUX DE SAILLY : — Le *Bac Saint-Maur*, le *Fort Rompu*, le *Rond Bonnet*, le *Vert Balot*, le *Rossignol*, la *Croix de Rome* et le *Rouge Debout*, et la *Place du Quesnoy*.

LE BAC ST-MAUR, ainsi appelé à cause du bac à l'aide duquel on y passait la rivière de la Lys, est le hameau le plus considérable de Sailly (800 hab.) On y voit deux filatures et tissages mécaniques de toiles. L'importance industrielle de cette localité y a motivé l'emplacement d'une gare du chemin de fer d'Armentières à Boulogne, malgré sa proximité de celle de Sailly.

Enfin nous signalerons l'importante brasserie de M. Lebleu, au lieu dit « LE FORT-ROMPU, » qui tire probablement son nom d'une redoute élevée pour défendre le pays contre les invasions ennemies, et détruite à l'époque des guerres que nous avons eues.

LOUIS CAVROIS,

CANTON

DE

LENS

AIX

Cette grande et riche commune, située au pied des monts de Bouvigny compris dans la chaîne des collines de l'Artois, est traversée par la route nationale d'Arras à Béthune. Elle comprend le village proprement dit et un grand hameau nommé Noulette, qui, jusqu'à la Révolution, a formé un village particulier. Comme chacun de ces lieux a eu une existence bien distincte, nous diviserons notre notice en deux parties.

PREMIÈRE PARTIE.

Le nom d'Aix a rapport à la fontaine d'Uzon, qui se trouve au midi, et dont l'eau traverse le village. Cette commune s'appelait *Aque* en 680, *Aqua* en 1122, *Ais* en 1219, *Aise* en 1226, *Ays* en 1419, *Ais-en-Gohelle* en 1422, *Aix* en 1429 et *Aix-en-Gohelle* en 1620; depuis 1791, elle se nomme *Aix-Noulette* ou simplement *Aix*. La population était de 583 âmes en 1745, de 800 en 1804, de 889 en 1820, de 888 en 1831, de 927 en 1846 et de 958 en 1861; elle est de 1086, d'après le recensement de 1876. La superficie, autrefois très-boisée, est de 1013 hectares.

Aix a fait partie de l'antique pays de Gohelle. (*Pagus Gohella* ou *pagus Silvinius*, c'est-à-dire pays de forêts.) Ce canton s'étendait de Montigny-en-Gohelle à Nœux, en comprenant Montigny,

Drocourt, Bois-Bernard, Fresnoy, Arleux, Givenchy, Angres, Gouy, Bouvigny, Sains, Nœux, Loos, Avion et Billy-Montigny. C'est ainsi que les sept communes suivantes du canton actuel de Lens en dépendaient : Aix, Angres, Billy-Montigny, Bully, Grenay, Liévin et Loos. Il est probable qu'Aix fut le chef-lieu du pays de Gohelle, car il en était assez central et c'était le lieu le plus important. Il était, en 680, contenu dans le grand pays atrébate. (*In pago atrebatens.*)

L'origine de ce village remonte à une haute antiquité, comme l'attestent les découvertes qui y ont été faites fréquemment d'objets antiques, tels que tuiles, tuyaux, urnes cinéraires, poteries, armes, bijoux et monnaies.

Dans un des bois de la commune, on voit un lieu fort ancien, nommé *Villa d'Uzon*, dont l'origine date au moins de l'époque romaine ; c'est une éminence entourée de retranchements et d'un double fossé profond de 7 à 8 mètres. Des ruines et des vestiges indiquent encore la place d'une forteresse qui dominait la villa. On y a trouvé des puits, beaucoup de pierres, des tuyaux de terre rougeâtre et du ciment très-dur. Suivant une tradition locale, la peuplade de la Villa d'Uzon l'aurait anciennement abandonnée pour se fixer à Lens, lieu plus capable de la protéger. On a découvert près de là les restes d'un aqueduc qui conduisait les eaux des fossés vers la plaine de Lens. (*Harbaville, Mémoires hist. et arch. ; Notes de M. Godin.*)

On a prétendu que la forteresse fut l'*Ascia, villa dominica*, domaine royal où Adroald donna, en 648, la charte de fondation de l'abbaye de Sithieu. Mais ne nous aventurons pas trop dans le champ si vaste des conjectures ; contentons-nous de dire ici qu'Aix avait déjà son église dans la seconde moitié du VII^e siècle, ce qu'on verra bientôt.

Après s'être emparée, en 881, du monastère de Saint-Vaast d'Arras, une troupe de Normands s'était répandue dans les environs, où elle avait fait un horrible carnage. Il est probable qu'Aix ne fut point épargné et que ceux de ses habitants qui échappèrent à ce massacre ont trouvé leur salut dans l'épaisseur des forêts et dans les souterrains qu'ils s'étaient creusés.

Que de misères ce village eut encore à subir ! Ferrand, comte de Flandre, en guerre avec Philippe-Auguste, avait envahi l'Artois, en 1214 ; il détruisit entièrement Souchez et ravagea cruellement les alentours et nommément Aix. (*Ed. Le Glay, Hist. des Comtes de Fl.*)

En 1303, Aix éprouva les terribles effets de la fureur des Flamands qui, dans leur révolte contre Philippe le Bel, mirent à feu et à sang 80 villages de la contrée ; les arbres furent coupés ou arrachés, et les fruits de la terre entièrement ravagés. (*Meyer, Commentarii ; Buzelin, Annales gallo-fl. ; Hennebert, Hist. gén. de la Province d'Artois.*)

La position d'Aix, sur la chaussée d'Arras à Béthune, lui porta souvent malheur dans les longues et sanglantes guerres dont l'Artois fut le théâtre. En 1380, ce village, déjà tant éprouvé, fut encore exposé aux rapines des Anglais qui, venant de Théroüanne et se dirigeant vers Arras, dévastaient tout sur leur passage. En 1464, Louis XI campait à Souchez, non sans grand préjudice porté aux habitants d'Aix par les fourrageurs et maraudeurs.

Aix et beaucoup de villages à proximité de Lens furent, vers le milieu du xv^e siècle, exposés à tant de dangers et soumis à tant de ravages par les gens de guerre, qu'une grande partie de leurs habitants se réfugièrent ailleurs. La misère fut alors si grande que le receveur du domaine de Lens ne put recevoir aucun impôt de ces villages dans les années 1555 à 1560. (*Arch. du Nord, Comptes de Lens.*)

En 1648, l'archiduc Léopold, qui commandait les impériaux, venait de s'emparer de Lens, alors au pouvoir des Français. Il fallait arrêter les progrès de l'ennemi ; le prince de Condé se présenta. Aussitôt l'archiduc prit position dans la plaine. L'aile gauche de son armée, composée surtout d'Espagnols, occupa entre Aix et Souchez un lieu élevé (la Villa d'Uzon et les coteaux voisins), que défendaient de nombreux défilés. Condé s'avança jusqu'à Liévin avec une partie de ses troupes, mais il n'y eut encore entre les belligérants qu'une faible canonnade et des escarmouches ; c'était du reste le prélude d'une grande journée. Le prince ayant simulé une retraite, l'archiduc descendit dans la plaine,

où les deux armées se trouvèrent bientôt en présence. Tel est le commencement de la célèbre bataille de Lens, gagnée par le grand Condé. (*La Bataille de Lentz.*)

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, notamment en 1708, les alliés firent des courses à Aix et y causèrent de grands dégâts. (*Le Père Ignace, Dict. du diocèse d'Arras.*)

Le règne de la terreur devait laisser à Aix une trace de son lugubre passage : à la fin de 1793, Joseph Le Bon donne ordre d'arrêter le curé « prévenu de tentatives fanatiques dans sa commune, » et l'on voit figurer un individu de ce village parmi les 60 jurés du tribunal révolutionnaire établi à Arras, le 13 février suivant, par le cruel proconsul. (*Paris, Hist. de Joseph Le Bon.*)

SEIGNEURIE DOMINANTE. La suite des seigneurs est difficile à établir ; nous n'y sommes parvenu qu'imparfaitement. La terre d'Aix, dont le possesseur était un des douze pairs du châtelain de Lens, resta dans une famille de ce nom jusqu'à la fin du xiv^e siècle. En 1218, Robert d'Aix est témoin à une donation faite à l'abbaye de la Brayelle-les-Annay. En 1226, Anselme d'Aix figure comme témoin à une vente au profit de ce monastère. En 1231, Nicolas d'Aix vend sa dime de ce village au même couvent. En 1262, Jean d'Aix consent aussi une vente à cet établissement. (*Cart. de l'abb. d'Annay.*) Ici est une lacune de plus d'un siècle dans la liste des seigneurs. En 1384, Gilles d'Aix, chevalier, seigneur de Bouvigny-Boyeffles, déclare tenir en fief du châtelain de Lens son manoir et 61 mesures de terre. (*Dénombrement.*) On trouve ensuite : en 1387, Pierre Brodel, commé époux de Marguerite Brunelle. — 1401, Jean le Flament, dit le Bel, comme second mari de ladite Brunelle. — 1409, Jean de Bourbon, prince du sang de France, sur qui la terre d'Aix est confisquée par son cousin Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour défaut d'hommage et parce qu'il a tenu parti contre lui. — 1419, le seigneur de Bréante reçoit la même terre de Philippe le Bon en compensation de celle de Bèvre réunie au comté de Flandre. — 1421. Le même duc donne à Michelle de France, son

épouse, la terre d'Aix pour qu'elle puisse pourvoir plus convenablement à ses dépenses extraordinaires ; mais c'est pour bien peu de temps, puisque la duchesse meurt l'année suivante. — 1422. Philippe le Bon, rentré en possession du domaine d'Aix, confirmant le douaire de Marguerite de Bavière, sa mère, y ajoute une somme à prendre sur les revenus de cette terre. — 1429. Le même duc donne en usufruit à Isabelle de Portugal, sa troisième femme, la terre et seigneurie d'Aix qui rentrera bientôt dans la maison de Bourbon. — 1458. Louis de Bourbon, fils et héritier de Jean susdit, relève le fief qui est encore relevé l'année suivante, tant par Marie de Bourbon que par Pierre de Bourbon se qualifiant fils aîné et héritier de Messire Jean de Bourbon. — Vers 1470. Pierre de Bourbon, chevalier, seigneur de Bucquoi, Carency et autres lieux. — 1502. Jean de Bourbon, son fils, seigneur de Carency, Bucquoi, Aubigny, Rochefort, Combles, etc. — 1502. François de Bourbon. — 1502. Charles de Bourbon, comte de Vendôme, seigneur d'Aubigny, d'Allègre, de Saint-Georges et autres lieux. — 1503. Bertrand de Bourbon, fils de ce dernier et neveu de Jean. — Vers 1516. Isabeau de Bourbon, sœur du précédent et épouse de François d'Escars, seigneur de la Vauguyon, conseiller chambellan et gentilhomme ordinaire du roi François I^{er}. — 1536. Jean d'Escars, chevalier des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, maréchal et sénéchal du Bourbonnais. — 1595. Diane d'Escars, comtesse de la Vauguyon et princesse de Carency. — Isabeau d'Escars, épouse de Jean Amanzé ou Damant, chevalier, vend avec lui, en 1604, le cinquième de la seigneurie au duc d'Arenberg qui en avait précédemment acquis les quatre autres cinquièmes. — 1606. Philippe de Béthencourt, conseiller du conseil de guerre de Sa Majesté Catholique et gouverneur de Courtrai, cessionnaire du précédent. — 1630. Antoine de Béthencourt, chevalier, fils de Philippe. — Marie de Béthencourt, sœur et héritière d'Antoine, épouse de Jacques de Toustain. — Claude-François-Joseph, vicomte de Toustain. — 1689. Nicolas-Philippe de Toustain. — 1740. François-Joseph de Toustain, chevalier, marquis de Carency. — 1719. Claude-Aimé de Dreux, comte de Montmorency Nancreé, maître

de camp. — Louis-François de Palisot, chevalier. — 1769. — Le comte de Rœux. (*Arch. du Nord, Dom. de Lens; Arch. du Pas-de-Calais; Le comte A. d'Héricourt, Carency.*)

A cause de sa pairie, tout seigneur d'Aix devait annuellement au chapitre de Notre-Dame de Lens, un cierge de 12 livres présenté, la nuit de la Trinité, devant la statue de saint Léger. A ce cierge étaient attachés deux blasons aux armes du seigneur. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

Aix avait des fiefs secondaires dont nous ne pourrions nous occuper ici sans entrer dans des détails qui nous mèneraient trop loin. Qu'il nous suffise de dire qu'ils ont appartenu aux familles de Bos, d'Aix, de Lannoy, de Verquignœul, de Lens, de Montmorency-Robecq, d'Eclair, de Soyer, Enlard des Campions et Lauscarre.

JUSTICE. La haute justice a été longtemps rendue par le bailliage de Lens, au nom du prince souverain dont la seigneurie relevait. En 1628, le seigneur obtint, à titre d'engagement, de Philippe IV, roi d'Espagne et comte d'Artois, cette haute justice pour être exercée en matière civile et criminelle, réelle et mixte, par les officiers qu'il commettrait, sous le ressort immédiat du bailliage, en cas d'appel. (*Arch. du Nord, Chambre des Comptes de Lille.*)

La seigneurie d'Aix avait d'ailleurs sa coutume locale, qui était même indépendante de celle de Noulette, dont nous aurons à nous occuper dans la seconde partie de cette notice. Cette coutume fut rédigée l'an 1507, en 17 articles. Les 7 premiers concernent l'ordre des successions, les droits des héritiers et ceux de l'époux survivant. L'article 8 porte que le seigneur a toute justice et seigneurie vicomtière et inférieure; qu'il a la police des rues et flégards et que les amendes des délits et contraventions qui s'y commettent, lui reviennent pour un quart à l'encontre des seigneurs de Carency et de Boyeffles. (*Bouthors, Cout. loc. du bailliage d'Amiens.*)

HÔPITAL. Cette ancienne maladrerie, située près du cimetière

de l'église, sur la chaussée d'Arras à Béthune, fut fondée, en 1234, par Guillaume de Cayeu, seigneur de Carency, comme il appert de sa donation, approuvée deux ans après par Asson, évêque d'Arras. Le titre porte que cette maison doit être à usage d'hôpital et que les pauvres de Jésus-Christ y seront soignés avec charité. (*Archives nationales.*)

Cet établissement, connu sous le nom d'Hôpital de Saint-Pierre, s'élevait sur une mencaudée de terre; il était construit en pierres blanches, avait 45 pieds de longueur et 22 de largeur, et comprenait une chapelle où l'on disait, tous les lundis, une messe pour les bienfaiteurs, plusieurs appartements et dépendances, des greniers et un petit clocher. Il possédait 45 mesures de terre situées dans le village. Au milieu du xvii^e siècle, il n'était plus occupé que par une vieille femme chargée de donner asile aux passants indigents et, depuis la Toussaint jusqu'au premier dimanche de carême, de fournir à chacun d'eux une écuelle de pois et un fagot. (*Mêmes archives.*)

La famille du baron de Roisin s'était toujours réservé des droits sur cet hôpital; ce dernier y renonça, l'an 1676, en faveur de l'ordre de Saint-Lazare. (*Ibid.*) A quelque temps de là, l'établissement fut fermé, et les biens qu'il possédait, furent cédés à l'hôpital du Bourg, de Lens, à condition qu'il recevrait un certain nombre de malades d'Aix. Cette charge a été transmise avec les biens à l'hospice de la ville. (*Même source; Le P. Ignace, Dict. du dioc. d'Arras.*)

On voit aux Archives du Pas-de-Calais le sceau du directeur de l'hôpital d'Aix, en 1384; il est de forme ronde et montre une clé qu'entoure cette légende : s. b. in ricart.

EGLISE PAROISSIALE. Le premier temple chrétien remonte au moins au VII^e siècle. En confirmant, l'an 680, les possessions de l'église d'Arras, saint Vindicien, évêque d'Arras et de Cambrai, lui donna l'église d'Aix et toutes ses dépendances. Cette libéralité fut approuvée quelques années après par le pape Jean V. (*Bréquigny, Diplomata.*) Ce temple fut probablement réédifié au XI^e siècle, époque d'élan religieux; en 1097, Lambert, évêque d'Arras,

donnait l'autel à l'abbaye de Saint-Denis, de Reims, dans un synode tenu à Arras. (*Baluze, Miscellanea.*)

L'église d'Aix, dont le comte A. d'Héricourt a donné une description sommaire dans la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, était sous l'invocation de saint Germain, patron de la paroisse; elle fut reconstruite en 1531, comme le portait autrefois une inscription du maître-autel. Voilà certes un monument bien remarquable. La tour carrée, en pierre de taille, est d'un effet fort original; elle est surmontée d'un toit sur le devant duquel se détache une petite flèche; de très-larges contre-forts à cinq angles rentrants la soutiennent.

Le vaisseau, aussi en pierre de taille, offre pour façade principale trois pignons percés de trois fenêtres. Sur les façades latérales, on remarque principalement deux portails mutilés pendant la Révolution; ils sont en arc surbaissé surmonté de deux arcs formant accolade et se terminant par un cul-de-lampe historié. L'ornementation de l'archivolte du portail gauche, aujourd'hui muré, est fort intéressante; elle représente le siège d'une forteresse. Vous voyez l'entrée à herse flanquée de tours d'où deux assiégés lancent des pierres sur les assiégants, combattants ou renversés, qui garnissent l'extérieur des arcs. Dans le triangle est un cartouche portant le millésime 1552, sous lequel on voit l'écu en losange du seigneur, dont les armes sont effacées.

L'intérieur se compose de trois nefs que soutiennent de chaque côté cinq colonnes dont deux sont engagées dans l'épaisseur du mur. De ces colonnes s'échappent en gerbes de belles nervures qui forment, en se réunissant, des réseaux assez compliqués; chaque clé de voûte présente un écu armorié. Le chœur, à voûte ogivale, est large et très-bas; il n'a rien de remarquable. Il n'en est pas ainsi de la sacristie; elle offre une voûte reposant sur quatre colonnes dont les arêtes ogivales sont réunies par un nœud très-riche. Les chapiteaux romans, qui sont fort curieux, semblent par leur style appartenir à une époque reculée; ils proviennent sans doute de la seconde église.

Au commencement du XVII^e siècle, les armes de la maison de Lens se voyaient partout sur le monument; elles étaient au

maître-autel, dans le chœur, aux autres fenêtres, dans la nef, aux piliers, à la voûte, à la tour et au clocher. On remarquait aussi à une vitre du chœur les armes de Buissy avec l'année 1570. De là, dispute et procès entre le seigneur de Carency et celui de Noulette. (*Le P. Ignace, Dictionnaire du diocèse d'Arras.*)

La Révolution arriva : tout ce qui avait rapport au culte alimenta des feux de joie sur la place publique ; la chaire fut conservée pour servir de tribune dans les réunions patriotiques. Trois cloches sur quatre furent fondues et l'église, comme la plupart de celles du canton, fut convertie en salpêtrerie jusqu'en 1802. (*Questionnaire diocésain.*)

DIME. Jusqu'à la suppression des dimes par l'Assemblée nationale, en 1789, celle d'Aix a appartenu au commandeur de Haute-Avesnes, à l'abbé de Saint-Denis, à l'abbesse d'Annay et aux chapelains de la cathédrale d'Arras. (*Le P. Ignace, Mém.*)

LE SURGEON. Tel est le nom d'un ruisseau qui prend sa source à la fontaine d'Uzon, aux confins du territoire, vers le midi, parcourt la commune, Bully, Mazingarbe et autres lieux, puis va se jeter dans la Lawe. Ce cours d'eau était autrefois plus important qu'il ne l'est de nos jours. Il a souvent donné lieu à de grandes contestations ; en 1377, le bailli de Lens, escorté de cinq cavaliers, venait à Aix détruire une écluse établie dans un intérêt particulier, au préjudice des habitants. (*Arch. du Nord.*)

NOTES STATISTIQUES. Aix possède deux écoles laïques : l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. On trouve en cette commune une distillerie et une savonnerie. Le sol du territoire, qui comprend des qualités de terre bien différentes, n'est pas très-fertile. La plupart des habitants se livrent à la culture ; une partie travaille aux mines houillères des environs.

SECONDE PARTIE. — NOULETTE.

Ce hameau d'Aix formait autrefois un village. Il se trouve écrit *Noilete*, en 1164 ; *Noeleta*, en 1180 ; *Neulette*, en 1730 ;

Noulette-la-Couture, en 1757 ; *Noulette-en-Gohelle*, en 1758 ; et, depuis lors, *Noulette*. Sa population n'est que de 195 habitants. La première mention de Noulette se lit dans des lettres de Godescalc, évêque d'Arras, datées de 1164, portant confirmation d'un courtil et de terre arable y situées, à l'abbaye d'Etrun.

SEIGNEURIE. La tradition rapporte que, dans la première moitié du XIII^e siècle, le sire de Noulette et celui de Vendin vidèrent un différend en champ clos, dans un duel à cheval.

La seigneurie, qui était vicomtière, consistait, au siècle dernier, en une maison seigneuriale et 185 mesures, dont 5 de manoir, 177 de terre à labour et 3 de bois. Elle appartenait, en 1507, à Jean de Buissy, écuyer, seigneur de Villers-Brulin, qui la tenait en fief de messire de Cavron, à cause de sa terre de Vendin-le-Vieil. Elle s'est maintenue longtemps dans cette famille. Les derniers possesseurs furent : le chevalier de Souastre, en 1708 ; Lelièvre, convoqué en 1747, pour son domaine, à l'assemblée des États d'Artois ; le comte de Watout, en 1757 ; Briois, seigneur d'Angres et de Poix, en 1758 ; le duc de Guînes, et le comte de Villers au Tertre, acquéreur du fief et de la seigneurie, en 1785. (*Arch. du Pas-de-Calais, Rôles des 20^{èmes}* ; *Le P. Ignace, Dict. du dioc. d'Arras* ; *Bultel, Notice de l'état de la province d'Artois.*)

COUTUME. Noulette eut aussi sa coutume locale, qui fut rédigée, l'an 1507, en 20 articles. Les 8 premiers regardent la transmission des biens, le douaire de la femme et les droits des héritiers. L'article 9 et les suivants spécifient ceux du seigneur. (*Bouthors, Cout. loc.*)

Noulette eut sa part des misères que le village d'Aix subit dans les guerres dont l'Artois fut si souvent le théâtre. En 1708, ce lieu fut envahi par un détachement de l'armée des alliés, qui pillà toutes les habitations et enleva tout ce qu'il put trouver dans la maison seigneuriale, alors occupée par le chevalier de Souastre. (*Le P. Ignace, Dict.*)

CHATEAU FORT. La maison dont il a été parlé ci-devant, était le

c hâteau même, que le temps avait bien modifié ; c'est aujourd'hui l'agréable demeure de M. de Mallet. La forteresse fut, paraît-il, élevée par un croisé, seigneur du lieu, et assaillie au xv^e siècle, sans doute en 1479. Il en reste encore deux tours qui la flanquaient et les fossés qui l'entouraient. On y remarque de plus l'ancienne place d'armes, ceinte aussi de fossés. (*Harbaville, Memorial hist. et arch.*)

CHAPELLE. Noulette n'a jamais eu d'église, mais une simple chapelle sans fonction curiale. (*Le P. Ignace, Mém.*)

ANGRES.

Ce village, situé au fond de la vallée de la Souchez, petit cours d'eau qui le traverse, est, au midi, protégé par quelques côteaux appelés les Bruyères. Nous le trouvons écrit : *Hangra* en 1129, *Angre* en 1228 jusqu'au commencement du siècle dernier, *Angres-Liévin* depuis lors et enfin *Angres*, le nom actuel. Ce lieu, dont la superficie est de 449 hectares, avait 37 feux ou maisons soumises à l'impôt en 1469. Sa population était de 485 âmes en 1804, de 511 en 1820, de 501 en 1831, de 486 en 1846, de 489 en 1861 ; elle est actuellement de 638.

D'après une carte dressée par M. Auguste Terninck, Angres a été traversée par l'une des deux voies gauloises d'Arras à Lens. Ce village, qui a fait partie de l'ancien pays de Gohelle, remonte certainement à une époque bien reculée, car on y voyait encore au commencement de notre siècle, des vestiges de constructions romaines.

Angres partagea toujours les malheurs de Liévin, avec lequel il semble se confondre, et souvent ceux d'Aix, dont ce village est si voisin. En 1214, il fut cruellement ravagé par les Flamands que commandait le comte Ferrand.

Suivant lettres passées en 1228 dans la chambre du patriarche de Jérusalem, en présence de deux archevêques, Thomas de

Ham, connétable de Tripoli, vendit à la reine Blanche de Castille, régente du royaume, tous les fiefs et domaines qui lui appartenaient dans la châtellenie de Lens, nommément la terre d'Angres. Ces lettres furent confirmées en la même année, à Saint-Jean d'Acre, par Béatrix, femme du vendeur, qui promit de les observer, sous peine de mille marcs d'argent. (*Inventaire chron. des chartes des comtes d'Artois.*)

Comme tant d'autres lieux de la contrée, Angres fut, en 1303, pillée et brûlée par les Flamands. En 1380, les Anglais y fourragèrent pendant leur court séjour à Souchez. Mêmes dégâts, en 1464, quand le roi Louis XI vint camper en ce dernier village, et, en 1486, lors du passage des Bourguignons.

En 1513, des gens de guerre, Français et Albanais, exercèrent de grands ravages à Angres; ils pillèrent tout ce qu'ils purent prendre, enlevèrent chevaux et bestiaux et anéantirent les récoltes. Au milieu du xvi^e siècle, la misère y était si grande que les habitants avaient abandonné leurs demeures; aussi ne put-on y percevoir aucun impôt dans les années 1555 à 1560. (*Arch. du Nord, Comptes du dom. de Lens.*)

Le 20 août 1648, avant que la célèbre bataille de Lens ne fût livrée dans la plaine, les commandants se trouvaient avec une partie de leurs armées, le prince de Condé, sur une éminence de Liévin; l'archiduc Léopold, sur les collines boisées de Noulette. La canonnade et les escarmouches commencèrent alors, non sans de grands dégâts pour Angres, qui sépare les deux localités. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, surtout en 1708 et dans les deux années suivantes, les alliés dévastèrent maintes fois ce malheureux village.

Vint la Révolution; le ci-devant seigneur envoya au district d'Arras ses titres de noblesse, qui alimentèrent les feux de joie; l'on opéra bien des arrestations, mais elles ne furent pas suivies de mort.

SEIGNEURIE PRINCIPALE. La terre d'Angres appartenait, en 1228, à Thomas de Ham, connétable de Tripoli, qui la vendit cette année à Blanche de Castille, reine de France, alors régente

du royaume. La vente fut confirmée, en 1287, par un notaire apostolique au profit de Philippe le Bel. (*Premier cartulaire d'Artois.*) Ce roi, qui faisait argent de tout, n'eut souci de garder le domaine provenant de son illustre bisaïeule ; il le vendit sans doute à un seigneur du nom de Buridan, souche de ceux qui vont suivre.

Les possesseurs de ce fief appelé la Mairie furent seigneurs et maîtres ou maires héréditaires d'Angres. En voici la succession telle que nos recherches nous la fournissent : Vers 1355. Buridan d'Angres. — 1395. Jean d'Angres, son fils. — 1396. Robert-Bauduin Buridan d'Angres. — 1416. Marie d'Angres, sœur de celui-ci, épouse de Jean Bouchel. — 1418. Jean de Montenes-court, dit Buridan, fils de Marie d'Angres. — 1468. Jacques d'Hauteville. — 1521. Le fils de ce dernier, nommé comme lui. — Ici se présente une lacune. — 1620. Alard de Croix, chevalier, seigneur de Wismes et d'Hanescamps. — 1634. Dupuich, seigneur d'Hanescamps et de Liévin. — Vers 1650. Jean-François Dupuich, écuyer, père du suivant. — 1678. Jacques-François Xavier Dupuich, aussi écuyer. — 1722. Charles-François de Briois, écuyer, sieur de Poix, acquit du précédent la terre d'Angres qu'il augmenta de plusieurs fiefs et d'autres biens. — Vers 1750. Charles-Joseph de Briois, son fils. — Vers 1780. Pierre-Dominique de Briois, fils du précédent. — Pierre-Louis-Robert de Briois, fils de Pierre-Dominique, fut le dernier seigneur d'Angres. — (*Arch. nat. ; Arch. du Nord ; Papiers général. de M. G. de Hauteclouque ; Mém. pour Pierre-Dominique Briois.*)

Il existait à Angres d'autres fiefs moins importants, notamment ceux du Manoir, du Petit Beuvry et de Parsise. Nous trouvons qu'en 1628, le roi Philippe IV possédait en ce village les droits de plantis et de terrage, en sa qualité de comte d'Artois.

CHATEAU FORT. La seigneurie principale a possédé au moyen-âge un château dont une rue rappelle encore le souvenir. Cette habitation féodale fut, en 1501, incendiée par la foudre.

JUSTICE. C'était devant le bailliage de Lens que se poursui-

vaient les crimes commis par la plupart des habitants d'Angres. En 1303, Jean Constant avait frappé son voisin d'un couteau à pointe; il en fut quitte pour une amende de 6 livres. Bientôt après, Robert Parent en payait 10 pour avoir pris dans un champ 5 gerbes de bon blé et les avoir remplacées par d'autres de qualité inférieure. En 1305, Wicart, pauvre hère, qui avait tué le fils de Piéron, de Neuville, était condamné à 16 livres et au bannissement. En 1332, un autre meurtrier était banni d'Artois, et ses biens, consistant en son manoir et 25 mencaudées de terre, étaient confisqués au profit du prince.

Un conflit de juridiction ne devait pas tarder à s'élever entre la comtesse d'Artois et le duc de Bourgogne. En 1378, le bailli de Lens, escorté de 4 sergents, se rendait à Hesdin vers la comtesse pour lui exposer plusieurs griefs contre ses gens qui empêchaient à Angres la juridiction du duc. Il fut ordonné au bailli d'Arras, au procureur d'Artois et au conseil du duc de se rendre sur les lieux pour y examiner les différends. Sept mois après, le bailli de Lens vint devant le conseil d'Artois soutenir les droits du duc à la juridiction d'Angres et de Liévin. Après une seconde descente judiciaire et une nouvelle audition de témoins, le duc obtint gain de cause.

C'est ainsi que les criminels d'Angres continuèrent d'être poursuivis devant le bailliage de Lens. En 1391, une femme y fut condamnée au feu comme incendiaire. En 1582, le coupable d'un attentat commis sur une fillette fut battu de verges, le hart au col, par les carrefours du village et banni à toujours du bailliage; de plus, ses biens furent confisqués au profit du roi d'Espagne, en sa qualité de comte d'Artois. (*Arch. du Nord, Comptes du dom. de Lens.*)

Angres dépendait en partie de la juridiction de la salle épiscopale d'Arras, qui ressortissait au conseil provincial d'Artois. (*Maillart, Cout. gén. d'Artois.*)

MALADRERIE. Le village doit avoir possédé, après la seconde croisade, cet établissement charitable, puisque l'une de ses rues en porte le nom; mais nous n'en avons pas trouvé d'autre trace.

LA SOUCHEZ. Ce cours d'eau, dont nous aurons plusieurs fois occasion de parler, prend sa source à Carency, passe par le village de Souchez et traverse Angres sur un sol graveleux ; il fait tourner trois moulins à farine en cette dernière commune. Ce ruisseau suit son cours par Liévin et par Lens où il fut autrefois canalisé jusqu'à Harnes, en passant par Sallau et Noyelles-sous-Lens. Il a été canalisé, en 1861, de Harnes à Courrières, jusqu'à la Deûle, où il se jette.

EGLISE. L'autel d'Angres appartenait au chapitre de la cathédrale d'Arras ; la possession en fut confirmée aux évêques d'Arras, notamment, en 1135, à Alvisse par le pape Innocent II ; en 1152, à Godescalc par le pape Eugène III, et, en 1154, au même par le pape Adrien IV. (*Cartulaire de l'égl. cath. d'Arras ; Le Mire et Foppens, Dipl. belg. nova Coll.*) Du monument qui existait alors il reste encore le chœur et la base de la tour. Le vaisseau a été reconstruit par les paroissiens et à leurs frais en 1565, date inscrite au-dessus de la porte latérale. La partie supérieure de la tour et la flèche ont été rebâties en 1769. L'édifice offre donc sous le rapport de l'architecture trois époques bien différentes.

Le chœur, de style roman, a subi des modifications et des mutilations, aussi a-t-il perdu à l'intérieur tout son cachet ; mais à l'extérieur son caractère primitif se révèle encore dans la forme des fenêtres et de leurs archivoltes, ainsi que dans la composition de la corniche, où l'on voit des modillons à figures grimaçantes. On admirait autrefois dans le sanctuaire un beau tabernacle d'écaille, dont s'est emparé le chapitre de Saint-Pierre, de Douai, principal décimateur de la paroisse.

Le vaisseau, de style ogival tertiaire, est long de 15 mètres et large de 13, il se compose de trois nefs que séparent des colonnes engagées, aux extrémités. Ces colonnes en grès, à chapiteaux formés de quatre feuilles et à piédestaux octogones décorés de moulures, sont reliées entre elles par des arcs ogivaux. Les arcs doubleaux de la nef principale retombent sur les chapiteaux et ceux des nefs latérales reposent, d'un côté, sur ces chapiteaux et, de l'autre, sur des cuis-de-lampe. Les autels latéraux sont,

à droite, celui de la Vierge ; à gauche, celui de saint Cyr, patron de la paroisse. A l'extérieur, les fenêtres sont ornées d'archivoltes avec crochets et fleurons ; elles sont séparées par des contre-forts divisés en trois étages et portant deux moulures, l'une retournant sous l'appui des fenêtres ; l'autre, se confondant avec l'archivolte.

La partie inférieure du clocher, qui est en grès, paraît remonter à l'époque du chœur, c'est-à-dire au milieu du XII^e siècle. Le clocher, où se trouve le portail, est carré et percé de baies ogivales garnies d'abat-son. La flèche, assez basse, est octogone ; elle est soutenue par quatre demi-pyramides à gradins et présente à sa base quatre fenêtres cintrées et, au milieu, quatre oculi. Une forte boule avec croix de fer la termine.

Pendant la tourmente révolutionnaire, la commune fut témoin de grands scandales et de profanations déplorables. L'église fut fermée en 1792 ; bientôt après les autels, la chaire, le confessionnal, les statues et les chaises étaient vendus à l'encan pour 300 livres. Les matières précieuses furent expédiées au district de Béthune ; un procès-verbal reposant aux Archives du Pas-de-Calais nous en fournit le détail suivant : Or : Croix, 2 cœurs, bague. Argent : Remontrance, calice, ciboire, 2 coupes, patène, cuiller, boîte aux saintes huiles, 3 autres boîtes, 3 croix, 3 couronnes, croissant, 11 cœurs, 2 médailles, 37 bagues et 3 balles. La maison de Dieu fut transformée en salpêtrerie, puis convertie en salle de spectacle et de divertissements ! Cependant le vénérable pasteur ne cessa de pourvoir aux besoins spirituels de ses paroissiens restés fidèles, jusqu'au moment où, poursuivi par des bandes furieuses, il dut prendre le chemin de l'exil. Il fut remplacé, même durant la Terreur, par un chanoine d'Arras. L'édifice fut vendu nationalement au district d'Arras ; les démolisseurs allaient se mettre à l'œuvre quand les femmes du village les forcèrent par leurs menaces à se retirer. A quelque temps de là, les habitants décidaient les adjudicataires à leur céder leur acquisition et sauvaient ainsi leur église. Le monument délabré fut bien vite remis en bon état. (*Quest. dioc.*)

Les décimateurs étaient le chapitre de Saint-Pierre, de Douai, et

l'évêque d'Arras. Le chapitre de cette dernière ville avait, au XIII^e siècle, un revenu de quatre mencauds de blé sur la dime. (*Le P. Ignace, Mém.; Fanien, Hist. du chap. d'Arras*).

STATISTIQUE. — Le terroir, dont une partie est humide et une autre trop sèche, est assez productif; il a de bons pâturages. Autrefois les habitants s'occupaient exclusivement de culture; de nos jours, un grand nombre d'entre eux travaillent aux mines houillères de Liévin et de Lens. On a déjà vu que trois moulins à farine sont établis sur la Souchez.

Sur la hauteur du chemin de Lens se trouvait un hameau nommé Caumont, réduit à quatre maisons en 1730. (*Le P. Ignace, Dict.*) Il n'en reste plus de trace aujourd'hui. Mais Angres a depuis quelque temps un autre hameau : c'est le Vent-de-Bize, composé de 61 habitants.

La commune possède une école laïque mixte.

ANNAY.

Jusqu'à la Révolution, ce village a formé avec ceux de Harnes et de Loison un comté qui dépendait de la célèbre abbaye de Saint-Pierre, de Gand. Son histoire est intimement liée à celle de ce comté, sur lequel M. A. de Marquette a publié, en trois volumes, un travail aussi consciencieux qu'intéressant, sous ce titre : *Histoire générale du Comté de Harnes*, œuvre d'érudition à laquelle nous ferons plusieurs emprunts pour cette Notice.

Annay s'est appelé ou écrit : *Aldnais* en 955, *Altnai* en 1037, *Annez* en 1070, *Alnay* en 1110, *Allnay* en 1167, *Alnetum* en 1204, *Ausnay* en 1214, *Aunai* en 1215, *Aunay* en 1218, enfin *Annay*, nom qu'il porte depuis 1281. Ce lieu n'était pas encore séparé de Harnes en 1215, puisqu'on lit dans une charte de cette année : *Aunai in territorio de Harnes*. Il contient 409 hectares et comptait en 1804 498 habitants, en 1820 1013, en 1831 1108, en 1846 1274 et en 1861 1439; la population est de 1718 âmes d'après le nouveau recensement.

Nous diviserons notre article en deux parties, de manière à distinguer l'histoire du village même de celle de son abbaye.

PREMIÈRE PARTIE.

Annay fut visité et sans doute habité d'abord par les Celtes, puis par les Romains ; en effet, ses marais ont procuré des poteries antiques, des monnaies gauloises et beaucoup de monnaies du Haut et du Bas-Empire. Ce lieu fut, comme Harnes, compris dans l'ancien *pagus Scirbiu* ou pays de l'Escrebieux ; il y a lieu de penser qu'il fut ravagé par la bande de barbares qui séjourna, en 407, à Pont-à-Vendin, mais nous ne le trouvons cité pour la première fois qu'au milieu du X^e siècle.

En 1110, Lambert, évêque d'Arras, donna le patronat de la chapelle d'Annay à l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Gand ou du Mont-Blandin. En 1196, était fondée à Annay l'abbaye de la Brayelle, qui exerça une grande influence sur les destinées de ce village.

Situé près de la route principale qui conduisait de la Flandre dans l'Artois, et ainsi placé entre Lens et Pont-à-Vendin, localité dont il est seulement distant d'un kilomètre, Annay dut à sa position d'être exposé à toutes les calamités des guerres qui désolèrent la contrée. C'est probablement sur son territoire que Louis, fils aîné du roi Philippe-Auguste, et le comte Ferrand conclurent, en 1211, leur traité célèbre, mais observé bien peu ; car, deux ans après, ce dernier envahissait et ravageait l'Artois. En 1303, les Flamands révoltés contre le roi Philippe le Bel, pillèrent et incendièrent deux fois Annay, dont ils détruisirent les récoltes ; l'année suivante, ils y commirent de nouvelles dévastations. Pour comble de malheur, en 1304, un fort détachement français vint à son tour saccager l'infortuné village.

Les guerres avaient appauvri cette localité à tel point qu'elle ne pouvait contribuer, en 1465, au paiement des aides ; vingt ans après, la guerre y sévissait de nouveau.

Les rixes entre les habitants étaient fréquentes ; elles furent parfois suivies de mort : on trouve aux Archives du Nord des

lettres de rémission accordées à des homicides par Charles-Quint et par Philippe II.

Le village était souvent incommodé et harcelé par les troupes en campagne ; en 1580, des passages et des logements de gens de guerre lui causèrent de grands dommages. Les mêmes misères continuèrent pendant une bonne partie du XVII^e siècle : en 1635, c'étaient de nouveaux passages et logements ; en 1645, un campement était établi ; deux ans après, Annay logeait 900 hommes ; en 1651, l'armée du maréchal d'Aumont y campait pendant près de onze jours ; en 1653, des brigandages y étaient exercés par des pillards ; enfin, en 1656, Turenne y faisait camper son armée l'espace de six à sept jours. (*De la Fons, Recueil de notes ; A. De Marquette, ouv. cité.*) Le village jouit ensuite, jusqu'à la guerre de la succession d'Espagne, d'un repos qui lui était devenu bien nécessaire.

A la fin de 1706, un fort fut construit dans les marais d'Annay par les habitants, d'après les prescriptions du sieur de Mortagne. En 1709, le maréchal de Villars plaça son quartier général en ce village, où campait son armée ; s'étant ensuite porté vers la Scarpe, il y laissa une partie de ses troupes sous les ordres du comte d'Artagnan. Il fit établir des lignes de seize lieues, ayant en plusieurs endroits vingt-deux pieds de largeur et seize de profondeur. Ces retranchements, qui s'étendaient de Béthune à Valenciennes, en passant près de l'abbaye de la Brayelle, furent forcés, en 1710, par l'armée des alliés, lorsqu'elle passa le canal de Pont-à-Vendin pour prendre ses quartiers d'hiver. (*Dom Devienne, Hist. d'Artois ; Van Loon, Hist. métall.*) Heureusement la paix d'Utrecht mit fin à la guerre.

En 1789, les habitants d'Annay dressent leur cahier des plaintes et doléances, document qui donne une idée de l'esprit et des tendances de nos villages à l'aurore d'une ère nouvelle. Voici les principaux vœux qu'ils formulent : Assemblées provinciales ouvertes également aux représentants des villages et à ceux des villes. — Impôt unique. — Répression du despotisme des seigneurs. — Suppression des cens, terrage, champart et banalités. — Prérogative de la chasse, accordée seulement aux seigneurs hauts

justiciers. — Droit donné aux communes d'élire leurs échevins et hommes de loi, sans aucune participation des seigneurs, auxquels serait réservée la nomination des baillis, procureurs^f fiscaux et greffiers, tous indépendants. — Défense aux seigneurs de s'immiscer dans les affaires communales. — Suppression ou modération de la dime ecclésiastique. — Décharge de toute dépense relative au culte divin. — (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

Pendant la Terreur, deux cultivateurs d'Annay, le maire et son frère, accusés d'avoir avili la société populaire de la commune et dilapidé les meubles de l'église, furent arrêtés, mais ils trouvèrent grâce devant le tribunal révolutionnaire. Il n'en fut pas de même de la dernière abbesse du monastère d'Annay, quoiqu'elle eût « juré d'être fidèle à la Nation, de maintenir l'égalité et la liberté et de mourir pour les défendre. » Déclarée coupable d'avoir soustrait des meubles de l'abbaye et de s'être apitoyée sur le sort des prêtres déportés, elle fut condamnée à mort et guillotinée. (*Paris, Hist. de Joseph Le Bon.*)

Un sondage entrepris par la Société des Mines de Lens sur le territoire d'Annay, rencontra le terrain houiller à une profondeur de 149 mètres. C'est le premier travail de recherches faites par la Compagnie qui ait produit un résultat positif; aussi convient-il de le noter ici.

SEIGNEURIE ET ECHEVINAGE. — Les trois villages qui composaient le comté de Harnes formèrent toujours une seule et même seigneurie; elle appartenait à l'abbaye du Mont-Blandin-lez-Gand. Il n'y avait qu'un bailli, mais chacun des trois villages avait son lieutenant. Le comté n'avait qu'un échevinage, qui se composait de huit échevins élus pour un an par leurs prédécesseurs sortants; il en était pris cinq à Harnes, deux à Annay et un à Loison; les trois derniers s'appelaient jurés. (*A. De Marquette, ouv. cité.*)

COUTUME. — Annay fut régi par la coutume du comté de Harnes, revue en 1507, dont plusieurs dispositions furent modifiées en 1547. Les jugements concernant les hommes et les choses d'Annay étaient rendus au nom des abbé, grand prieur et religieux de

Saint-Pierre, de Gand, par les officiers du bailliage de Harnes, Annay et Loison ; ils étaient soumis à la juridiction du conseil provincial d'Artois. (*Bouthors, Cout. loc. du baill. d'Amiens.*) Les habitants d'Annay étaient tenus de faire moudre leur blé aux moulins de Harnes, mais ils n'étaient pas obligés de se servir des fours banaux de ce chef-lieu, parce qu'ils en avaient un chez eux.

ÉGLISE PAROISSIALE. — Cette église, qu'on trouve mentionnée comme chapelle, dès 1110, était située à l'extrémité du village, sur une petite élévation, près du calvaire actuel, à l'entrée de la rue Saint-Amé. Elle avait trois nefs basses et une tour carrée que couvrait un chaperon de bois. Elle fut démolie si complètement qu'en 1740, son emplacement était mis en culture. Un calvaire y fut planté pour en rappeler le souvenir. (*Le P. Ignace, Dict. du dioc. d'Arras.*)

La nouvelle église, construite au milieu du village sur un terrain donné par un paroissien, fut commencée en 1737 et terminée vers 1745 ; le chœur fut érigé par l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, comme seigneur et décimateur, le reste le fut par les habitants. Le monument est en briques et en pierres de taille. La première partie est une tour carrée où l'on a placé l'horloge de l'abbaye de la Brayelle ; elle est soutenue à chaque angle par un double contre-fort et surmontée d'une flèche octogone en bois. Une petite tour ronde servant d'escalier est adossée à cette tour. Les ailes de côté forment arrière-corps et les façades latérales sont percées de fenêtres en cintre surbaissé. Le chœur, rond et voûté en plein cintre, est éclairé par quatre fenêtres.

L'intérieur est divisé en trois nefs ; la principale est, de chaque côté, séparée par quatre arcades ogivales que soutiennent des colonnes toscanes. Ici le plafond est plat, tandis que celui des bas côtés est cintré. Le maître-autel, au-dessus duquel est le couronnement d'épines, tableau donné par l'État en 1867, provient de l'abbaye de la Brayelle ; il est sculpté en bois dans le style Louis XV, ainsi que l'autel gauche, celui de la sainte Vierge, qui a la même origine. L'autel droit est sous le vocable de saint Amé, patron de la paroisse ; près de là se voit un buste moderne

de saint Ignace. A l'entrée du chœur, qui est entouré d'une boiserie comme le reste de l'intérieur, on remarque une pierre tombale : c'est celle de Jacques Alexandre, l'un des bienfaiteurs de l'église.

Il y avait autrefois dans la paroisse une confrérie en l'honneur de l'Assomption. Une chapelle de Notre-Dame de Liesse avait été élevée, en 1632, vis-à-vis de l'abbaye, sur le chemin d'Arras à Pont-à-Vendin. (*Le P. Ignace, Mém.*)

TEMPLE PROTESTANT, — C'est le seul du canton de Lens ; cet oratoire calviniste, reconnu par l'Etat, fait partie du consistoire d'Amiens et de la première circonscription du Pas-de-Calais, dont le pasteur réside à Arras ; il est situé au sud, vers l'extrémité de la commune. Ce modeste édifice, élevé en 1842, est en briques et ardoises, sans autre ornement que deux pilastres à la façade. Il est éclairé par 6 fenêtres en ogive pointue ; l'entrée, de même forme, est surmontée d'un oculus. L'intérieur, long de 12^m et large de 6, est d'une extrême simplicité ; l'on n'y voit que la chaire et deux tableaux bibliques. On compte à peine 50 protestants. La dissidence religieuse influe peu sur les relations des habitants entre eux, car les mariages mixtes n'y sont point rares. Au milieu du XVII^e siècle, Annay avait déjà des protestants ; ils furent parfois inquiétés, surtout après la conquête de l'Artois par Louis XIV. Il est à remarquer que, de 1716 à 1729, ils faisaient baptiser leurs enfants par le curé de la paroisse. (*A. De Marquette, ouvrage cité.*)

MARAIS COMMUNAUX. — Quand les lieux qui composaient le comté de Harnes et avaient la même justice, furent séparés pour former trois communautés distinctes, leurs marais ne restèrent pas moins communs entre eux ; ils furent cependant partagés plus tard. Nous lisons dans les *Réfutations pour les états d'Artois*, qu'en 1754, la communauté d'Annay possédait 175 arpents de marais, dont 145 étaient affermés, ce qui avait procuré un revenu suffisant pour la reconstruction de l'église paroissiale. Suivant le cahier des plaintes et doléances, dont nous avons déjà parlé, les abbé et religieux de Saint-Pierre, de Gand, avaient, comme

seigneurs, été mis judiciairement en possession du droit de triage sur ces marais. Toutefois, pour l'exercer, il fallut recourir à la force : 50 grenadiers et 30 dragons se rendirent sur les lieux ; ils menacèrent de piller le village et de faire feu sur les habitants. La Révolution changea bien vite cet état de choses ; depuis lors les marais sont divisés en portions ménagères.

NOTES STATISTIQUES.— Annay compte deux hameaux : le Pont-Maudit et Mon-Idée. Son territoire, comprenant un marais que longe le canal de la Deûle, est traversé par la route d'Arras à Lille ; il est fertile et fort bien cultivé. La population est employée aux travaux des champs, aux industries de la localité et du voisinage, notamment aux houillères des environs. Cette commune possède deux écoles laïques, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, et un asile ; elle renferme deux fabriques de sucre, une fabrique de chicorée, trois brasseries et deux briqueteries.

SECONDE PARTIE.

ABBAYE DE LA BRAYELLE. — Le lieu où fut ce monastère forme un plateau dont les versants sont assez prononcés ; il est situé à une petite distance des habitations du village, du côté de Pont-à-Vendin. Il s'est écrit : *Braele* en 1196, *Brahelle* en 1225, *Braella* en 1226, *Braële* de 1259 à 1273, et depuis lors *Brayelle* ou *Brayelle-lez-Annay*.

Rapportons brièvement les commencements de cette abbaye de la Brayelle, nommée aussi monastère de Notre-Dame d'Annay, qui fut un couvent de femmes de l'ordre de Cîteaux et qui eut une durée de près de six siècles. A la demande d'Ade, dame de Harnes et connétable de Flandre, l'abbé de Saint-Pierre-lez-Gand, avait, en 1196, autorisé la fondation d'un couvent de religieuses et la construction d'une chapelle à la Brayelle, près de la croix de Sombrai, avec libération du droit de patronage et exemption des dîmes. Ces dispositions furent approuvées, en 1198, par Pierre, évêque d'Arras ; elles le furent encore, en 1202, par son successeur, Raoul de Neuville, à la demande de Michel de Harnes.

(*Gallia christiana* ; *Le Mire et Foppens, Op. dipl.* ; *Van Lokeren, Chartes et Documents.*) En 1222, l'abbaye était déjà construite et habitée, puisque le pape Honorius III invitait alors l'abbesse et ses religieuses à recevoir dans leur communauté une recluse de la maison de Saint-Lazare, de Cambrai. (*Mauriquex, Cistercensium annales* ; *Wauters, Table chron. des chartes.*)

Des contestations s'élevèrent bientôt entre l'abbesse de la Brayelle et l'abbé de Saint-Pierre touchant le terrain sur lequel était érigé le monastère d'Annay. L'an 1225, Honorius III chargea des arbitres de juger le différend, et en la même année, il ordonna à l'abbé et au prieur d'Afflighem, ainsi qu'à l'abbé de Ninove, de faire exécuter l'accord intervenu entre Ade et l'abbé gantois. Deux ans après, l'abbesse et sa communauté ratifièrent cet accord, au moyen duquel elles purent acquérir quatre bonniers de terre situés près de la Brayelle. (*Van Lokeren, Chartes et Documents.*)

Le *Cartularium de Braella*, manuscrit de la bibliothèque de la ville d'Arras, où sont transcrits les titres du monastère, de 1204 à 1313, fait voir combien furent nombreuses et importantes les libéralités des prélats et des seigneurs en faveur du couvent. Le Mire et Foppens dans leurs *Opera diplomatica* et les auteurs du *Gallia christiana* mentionnent encore des donations considérables faites à cette abbaye.

Sorti du couvent de Blandecques, le monastère d'Annay a produit à son tour ceux de Notre-Dame des Prés, de Douai, de Saussoye près de Tournai, de Beaupré-sur-la-Lys, de Biaches et du Vivier d'Arras. (*Le P. Ignace, Dict.*)

Nous donnons ici la liste des abbesses de la Brayelle d'après le *Gallia christiana*, les manuscrits du Père Ignace, le *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, publié par M. Hautcœur et les *Registres aux Commissions*, déposés aux Archives du Pas-de-Calais : 1222. Liégarde. — 1244. Mathilde. — 1259. Marguerite. — 1266. Sara. — 1267. Agnès Douvrain. — 1277. Marie de Harnes. — Alcide. — 1293. Ade. — 1312. Agnès. — 1317. Béatrix. — 1317. Elisabeth de Lille. — 1356. Marguerite. — 1384. Jeanne d'Allennes. — Agnès de Milly. — Isabelle. — Jeanne Sinople. — Catherine. —

Hélinde. — Pétronille Le Brun. — Marguerite Carré. — Jacqueline de Le Pierre. — 1504. Christine ou Chrétienne de Walloncapelle. — 1508. Benoîte de le Doncq. — 1530. Jeanne de Jouveveau. — 1556. Marie Caverel. — 1557. Martine du Péage. — 1567. Louise de Bachimont. — 1600. Françoise de Lauries. — 1642. Bauduine le Mosnier. — 1653. Marie Mullet. — 1667. Victoire de Béthencourt. — 1682. Marie-Diane Le Mercier d'Hulluch. — 1705. Josèphe Wartelle. — 1735. Ernestine du Béron. — 1764. Eléonore de Brissœuil. — Aldegonde Hennecart de Briffœil.

La construction du monastere, commencée en 1196, n'était pas encore terminée huit ans après. Le terrain sur lequel s'élevaient les bâtiments fut bientôt insuffisant, aussi les religieuses manifestèrent-elles l'intention de se fixer ailleurs. Michel de Harnes et Michel de Boulers, connétable de Flandre, décidèrent en 1214, leurs vassaux d'Annay et des lieux voisins à abandonner au monastère, pour son agrandissement, une portion du Vivier adjacent, qui leur appartenait à titre de communes. (*De Marquette, ouvrage cité.*)

Soit par suite des guerres, soit par vice de construction, le monastère était déjà, vers le milieu du XIII^e siècle, dans un état bien défectueux; en 1262, un ouragan renversa la chapelle et ébranla si violemment les bâtiments principaux qu'ils menacèrent ruine. La communauté dut se réfugier ailleurs; avec l'approbation de Pierre, évêque d'Arras, elle se rendit, l'année suivante, dans son prieuré de Marqueffles, dépendant de Bouvigny, qu'elle habita pendant quelque temps. (*Van Lokeren, Chartes et Documents.*)

L'église abbatiale fut édiflée en 1267, et lorsque les bâtiments furent reconstruits ou restaurés, les religieuses rentrèrent dans leur monastère. Que de fois cette paisible retraite fut troublée! Que de misères, de violences et de dévastations elle dut supporter pendant près de six siècles, dans les longues guerres qui désolèrent le pays! Non-seulement l'abbaye partagea les malheurs qui frappèrent le village, mais, comme on la supposait opulente et qu'elle ne pouvait se défendre contre les agressions, elle fut

souvent le point de mire des maraudeurs. En 1528, on y arrêtait des criminels.

La première église, où fut inhumé Michel de Harnes, qui passe pour être, sinon le fondateur de l'abbaye, du moins l'un de ses principaux bienfaiteurs, fut reconstruite en 1522. Sans doute le cloître, le réfectoire, le dortoir et les autres dépendances ont aussi été réédifiés vers le même temps. En 1726, l'église devint la proie des flammes ; elle était reconstruite l'année suivante. Le nouveau monument, bâti en briques et en pierre de taille, se composait d'un grand vaisseau fort élevé, sur lequel était un petit clocher en bois avec horloge. L'intérieur ne formait qu'une nef ; le chœur en occupait la plus grande partie ; çà et là se remarquaient des pierres tumulaires d'abbesses. (*Le P. Ignace, Mém. et Dict.*)

L'abbaye reçut et logea de hauts personnages, notamment le maréchal d'Aumont, en 1651, le vicomte de Turenne, en 1656, et le maréchal de Villars, en 1709. L'invasion des Pays-Bas autrichiens par Louis XV, en 1744, fut aussitôt suivie de l'arrivée de troupes alliées, qui campèrent au delà du canal de la Deûle ; ce qui causa aux religieuses une telle frayeur qu'elles se sauvèrent à Arras. Bientôt rassurées, elles rentrèrent dans leur maison conventuelle. (*Ibid.*)

Le monastère, dont le revenu pouvait s'élever à 60,000 livres, renfermait, au milieu du siècle dernier, 26 religieuses et 14 sœurs converses ; plus tard, il compta 30 des premières et 20 des autres. Les bernardines de la Brayelle portaient robe blanche, scapulaire noir et ceinture de même couleur. Au chœur, la plupart avaient un surtout à capuchon et d'autres, des manteaux. Les novices étaient vêtues de blanc ; enfin la robe des sœurs converses était de couleur tannée. Les religieuses tenaient un pensionnat de jeunes filles, très-renommé dans le pays. (*Le P. Ignace, Dict. ; Quest. dioc.*)

Toutes les personnes que comprenait la communauté quittèrent l'abbaye vers la fin de 1790 ; elles s'expatrièrent ou retournèrent dans leurs familles. L'abbesse, victime des fureurs de la Révolution, porta, en 1794, sa tête sur l'échafaud d'Arras. Le monastère

fut vendu nationalement, en 1790, et adjugé à un habitant de Béthune, qui le démolit et en vendit les matériaux. Quelques années après, ce n'était plus qu'un champ livré à la culture.

L'église abbatiale possédait des reliques de saint Ignace, patriarche d'Antioche, déchiré par les lions dans le Colisée. De toutes parts, on y venait invoquer le glorieux martyr pour la guérison des maux de gorge et de l'esquinancie en particulier. Cette dévotion populaire, appelée le Pèlerinage des pardons de l'abbaye d'Annay, a donné lieu aux XVI^e et XVII^e siècles, à quatre intéressantes médailles de piété qui seront publiées prochainement dans notre ouvrage : *Les Médailles religieuses du Pas-de-Calais*.

Un acte de vente de 1229, reposant aux archives de ce département, nous fait connaître le sceau ogival employé par la première abbesse de la Brayelle, et qui fut sans doute celui de ce monastère. Il représente une abbesse debout, en guimpe et en chape, tenant une crosse et un livre; la légende porte : **Sigill. abbatisse de Braella.**

BÉNIFONTAINE

Par son aspect, Bénifontaine semble ne faire qu'une commune avec Hulluch. Ce petit village, situé à droite de la chaussée de Lens à La Bassée, près du marais que traverse le canal de la Deûle, doit, sinon son origine, du moins son nom à une fontaine sacrée. Nous le trouvons ainsi écrit dans les titres : *Bonefontaine* en 1145, *Bonifontana* en 1152, *Bonifons* en 1183, *Benifontaine* en 1214, *Bonus fons* en 1226, *Bonifontaine* en 1234 et *Bénifontaine* depuis lors. Ce lieu, qui comptait 17 feux en 1469, avait 149 habitants en 1804, 127 en 1820, 145 en 1831, 164 en 1846 et 219 en 1861; sa population n'est plus que de 203. Sa superficie est de 401 hectares.

Le territoire de ce village fut-il compris anciennement dans le pays de l'Escrebieux ou dans celui du Carembaut? C'est ce qu'aucun document ne nous apprend. On pourrait supposer qu'il dépendit partiellement de ces deux cantons, car plus tard

il fut divisé entre le comté d'Artois et la châtelainie de Lille.

C'est vers le milieu du XII^e siècle qu'il est pour la première fois question de Bénifontaine : par bulles de 1145 et de 1152, le pape Eugène III confirme, entre autres biens, l'autel de Bénifontaine à l'abbaye de Marœuil. Même confirmation est donnée, en 1183, par son successeur Lucius III. (*Bibl. nat., Collection Moreau.*)

Vers le milieu du XII^e siècle, Roger le jeune, fils d'Ogive, quatrième châtelain de Lille, donna à l'église de Phalempin les terres et revenus qu'il possédait à Bénifontaine. (*Hist. de l'abb. de Phalempin, ms. de notre bibl.*) C'est sans doute en vertu de cette donation que l'abbaye de Saint-Christophe de Phalempin possédait à Bénifontaine une terre et seigneurie qui consistait en une cense et 234 mencaudées de terre. (*Arch. du Pas-de-Calais, Reg. aux vingtièmes de 1757.*)

En 1214, les habitants de Bénifontaine abandonnèrent à l'abbaye d'Annay leur droit de commune sur certaine portion de marais et de pâtures, pour profiter des prières de ce couvent. 15 ans après, Michel de Harnes et son fils vendaient la haute justice de Bénifontaine à l'abbaye de Marœuil. (*A. De Marquette, ouvrage cité.*)

La seigneurie de Bénifontaine fut anciennement divisée en trois parties. La première était celle dont nous venons de parler ; la seconde, appartenant à l'abbaye de Saint-Vaast, comprenait 73 mencaudées de terre. La troisième, appelée la seigneurie de Lanion, consistait en une maison et 182 mesures de terre ; ce fut probablement le domaine de Jean de Bénifontaine en 1224, et celui de Gautier de Bénifontaine, qui garantit, en 1263, une vente faite à Robert, damoiseau d'Artois, et dont le scel à l'écu au croissant, porte la légende : **Waut... de Bonifontaine.** (*De Saint-Genois, Mon anc.; G. Demay, Inventaire des sceaux de l'Artois.*) Cette seigneurie de Lanion était, en 1757, la propriété d'une famille lilloise du nom de Buirenette. Nous trouvons de plus en cette année le fief d'Hurtbise, formant 73 mesures, qui appartenait alors à une veuve Le Roy. (*Le P. Ignace, Dict. ; Reg. aux vingtièmes ; Cart. d'Annay ; F.-J. de Saint-Genois, Monuments anciens.*)

La justice de Bénifontaine se rendait en la salle abbatiale de Saint-Vaast et l'appel était porté au conseil provincial d'Artois. (*Maillard, Cout. gén. d'Art.*) Mais en ce qui concernait la seigneurie de l'abbaye de Phalempin, du moins anciennement, c'était ce monastère qui connaissait des causes. C'est ce que constate un accord intervenu, l'an 1234, entre le châtelain de Lille et l'abbé de Phalempin ; on y lit : « Et sy volons kil soit sçu ke toutes les choses ki avienent et ki pueent avenir dedans le pourpris de le cort Saint Xpofle à Bonifontaine sont à justicier à l'église de Phalempin. » (*Arch. du Nord, Fonds de Phalempin.*)

FAITS HISTORIQUES. — Retraçons brièvement les principaux événements dont Bénifontaine a été le théâtre. Tout au commencement du XIV^e siècle, les Flamands avaient fortifié La Bassée et son église dont ils s'étaient fait en quelque sorte une citadelle. Dans leurs fréquentes sorties, ils ne cessaient de dévaster les villages voisins qui dépendaient de l'Artois, notamment Hulluch, Wingles, Bénifontaine et Vendin-le-Vieil. En 1302, les Français de la garnison de Lens que commandaient Liébert de Beaufremont, le sire Hubert de Beaujeu et Gautier de Joinville, sire de Vaucouleurs, partirent de la ville pour les déloger. A peine avaient-ils traversé Vendin-le-Vieil, qu'ils virent les Flamands rangés en bataille. On en vint bien vite aux mains ; les Français, attirés dans les marais de Bénifontaine et de Wingles furent aussitôt entourés par les Flamands qui les taillèrent en pièces. Le sire de Vaucouleurs, le seigneur de Vendin et beaucoup d'autres chevaliers français perdirent la vie dans ce combat sanglant ; Liébert de Baufremont y fut blessé mortellement. (*Chr. ms. de Flandre ; Meyer, Comment. ; Buzelin, Ann. gall. fl. ; Guilmot. Histoire des villes et villages du Nord de la France, manuscrit de notre collection.*)

L'année suivante, l'armée flamande, qui venait d'incendier Téroouanne, ravageait Lillers, Lens et 80 villages de l'Artois, dont elle détruisait les moissons, puis se retirait par Pont-à-Vendin. (*Meyer et Buzelin, ouvrages cités.*) Bénifontaine ne put échapper à ce désastre ; il fut alors mis à feu et à sang.

En 1304, les Flamands campèrent à Pont-à-Vendin, où Phi-

lippe le Bel se présenta bientôt avec son armée, sans les attaquer. Ils brûlèrent alors les faubourgs de Lens et ravagèrent encore une fois la contrée. (*Mêmes auteurs.*) On comprend que Bénifontaine ne fut pas épargné. Ce village fut aussi bien éprouvé dans les guerres qui suivirent, notamment dans les années 1340 et 1382.

Ces malheurs avaient totalement ruiné et détruit Bénifontaine; aussi la plupart de ses habitants épargnés, ne s'y croyant plus en sûreté, l'avaient-ils abandonnée. Longtemps après, il ne s'y trouvait encore que de pauvres gens, n'ayant pour vivre d'autre ressource que de faire paître des bestiaux et des moutons. Touché de compassion pour ces malheureux, le duc de Bourgogne Philippe le Bon ordonna, en 1450, que, pendant 6 ans, ils paieraient seulement 4 francs pour toute contribution aux aides ordinaires et extraordinaires. Il en fut ainsi jusqu'en 1469. La tranquillité ayant alors procuré quelque aisance, ce lieu fut, comme les autres, soumis au paiement des charges. (*Arch. du Nord, Chambre des Comptes.*)

Les guerres qui suivirent jetèrent Bénifontaine dans la plus profonde misère. On voit par une enquête de 1509 combien était grande la détresse de la population, réduite à 20 habitants, dont la plupart manquant de tout, même de lit, se nourrissaient de guède; aussi ce village passait-il pour le plus pauvre de l'Artois. Les terres étaient d'une qualité si médiocre et d'un rapport si faible qu'elles étaient en grande partie affermées au prix de 12 deniers par mencaudée. (*Communication de M. Mannier, d'après les Archives nationales.*)

Bénifontaine, situé à l'extrémité de l'Artois et compris même pour partie dans la Flandre, dut à sa position d'être souvent traversé par les troupes en campagne. L'an 1640, Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, s'était avancé à la tête d'un corps de cavaliers et de fantassins, vers Pont-à-Vendin et s'était emparé d'une redoute défendue par les Espagnols. Après un repos de quelques jours donné à ses troupes, il fit une course jusqu'à Lille, en revint avec un butin considérable et prit Pont-à-Vendin. (*Dom Devienne, Hist. d'Artois.*) Bénifontaine fut alors occupé deux fois

par les soldats du hardi gouverneur. Deux ans après, le général espagnol Francisco de Mello, se disposant à assiéger La Bassée avec des forces imposantes, appuyait sa droite aux marais de Bénifontaine et de Wingles, position protégée par un parapet et des lignes larges et profondes, qui arrêta les Français. La place fut prise après un siège de 24 jours. En 1647, le maréchal de Gassion venait avec 8,000 hommes investir La Bassée et relevait les lignes de circonvallation ; bientôt après il était maître de la ville. (*M. Mannier, Rech. sur La Bassée.*) Ce nouveau siège acheva la ruine des environs, notamment celle de Bénifontaine.

La guerre de la succession d'Espagne fut encore funeste à ce pauvre village dans les années 1706 à 1712, comme on pourra le voir à l'article de Vendin-le-Vieil. En 1709, le maréchal de Villars avait formé des lignes qui s'étendaient de Denain à Saint-Venant, sur une longueur de 16 lieues ; il plaça son armée derrière ces retranchements. Montesquiou, comte d'Artagnan, eut sous ses ordres 74 bataillons, divisés en 13 brigades, qu'il échelonna depuis les marais de Bénifontaine jusqu'au Pont-à-Saulx. Ces troupes occupèrent ainsi Bénifontaine, Vendin-le-Vieil, Pont-à-Vendin, Annay, Harnes, Courrières, Hénin-Liétard et Dourges. L'année suivante, les alliés s'emparaient de ces lignes sans éprouver de résistance. (*Rousset, Histoire militaire du prince Eugène.*)

MARAIS ET AGRICULTURE. — Les marais de Bénifontaine, longtemps à l'usage des habitants, qui les employaient surtout en pâturages et en tourbières, furent afferméés ensuite. En 1764, ils produisirent un revenu de 3,000 livres ; mais cette somme fut insuffisante pour les frais du procès soutenu devant le conseil d'Artois contre les habitants de Wingles, qui prétendaient avoir des droits sur une portion de ces marais. Ces immeubles furent, en 1776, partagés entre les chefs de famille de Bénifontaine. (*Mémoire et observations pour l'ordre du tiers-état ; Réputations pour les états ; Archives du Pas-de-Calais.*)

Ce village possédait une petite partie du Flot de Wingles, étang

artificiel de 193 hectares, desséché entièrement en 1874 et cultivé depuis lors.

L'agriculture est presque la seule occupation des habitants de cette commune, dont la faible population est loin de répondre à l'importance de son terroir ; aussi beaucoup de terres sont-elles exploitées par des cultivateurs d'Hulluch et de Wingles.

EGLISE. — L'autel appartenait à l'abbaye de Marceuil qui le tenait, paraît-il, d'Alvise, évêque d'Arras ; la possession lui en fut confirmée, comme on l'a vu, par les papes Eugène III et Lucius III. L'église fut pillée et brûlée par les Flamands au commencement du XIV^e siècle ; elle ne fut reconstruite qu'à la fin du XV^e. Cette église, placée sous le vocable de la Nativité de la sainte Vierge, était un bien modeste édifice. Pendant la tourmente révolutionnaire, elle fut dépouillée de tout ce qu'elle possédait, livrée aux insultes des impies et abandonnée ; aussi était-elle dans l'état le plus déplorable quand, en 1802, Mgr de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais, évêque d'Arras, en ordonna la fermeture. Le monument tomba bien vite en ruines ; il fut vendu, puis démoli si complètement qu'il n'en reste plus le moindre vestige. Cette église fut jusqu'à la Révolution une annexe de la paroisse de Wingles, quoiqu'elle eût tous les droits, privilèges et prérogatives d'une église paroissiale. Depuis le concordat le village est une annexe d'Hulluch.

Dans le cimetière attenant à l'église se trouvait une ancienne chapelle élevée en l'honneur de Notre-Dame de Bon-Secours et dédiée à saint Druon ; elle avait été construite avec les dons des fidèles, surtout des bergers et des fermiers tant du lieu que du voisinage. Cet oratoire, où l'on venait en foule vénérer le saint berger d'Epinoy, fut frappé par la foudre, en 1726, mais il fut bientôt restauré.

DIME. — Les décimateurs étaient encore, au milieu du siècle dernier, l'abbé de Marceuil et celui de Saint-Pierre-lez-Gand. (*Le P. Ignace, Mém.*)

Comme Bénifontaine n'a pas d'école, les enfants de ce village fréquentent celle d'Hulluch.

BILLY-MONTIGNY.

Il faudrait un volume pour décrire toutes les antiquités trouvées en cette commune depuis une trentaine d'années, surtout lors des travaux du chemin de fer des houillères. Ce sont des tombeaux, des vases, urnes et poteries, rouges, noirs, gris et blancs, des bijoux de diverses formes, des armes et ustensiles en bronze et en fer, des centaines de monnaies romaines du Haut et du Bas-Empire, en argent, grand, moyen et petit bronze. Voilà bien la preuve de l'habitation continue de ce lieu pendant la domination romaine.

Des fouilles pratiquées en 1844 et l'année suivante, dans la partie sud-est de l'ancien cimetière entourant l'église, firent découvrir quantité d'énormes blocs de grès bruts dont plusieurs mesuraient plus d'un mètre cube. Ces grès provenaient sans doute de quelque monument druidique brisé. Une partie de ces pierres, réunie par un ciment très-dur, formait deux caveaux recouverts de 1 m. 50 c. de terre; l'un avait à l'intérieur 3 m. de longueur et 2 de largeur; l'autre, qui lui était parallèle, avait des dimensions doubles. Le premier était vide; le second renfermait des ossements humains et quatre vases à encens, de 14 c. de hauteur. Ces vases, de terre rougeâtre fort mince, percés de trous inégaux, contenaient des braises. Les sépultures étaient probablement de l'époque carlovingienne.

Un peu au delà l'on trouva des cercueils en pierre blanche, offrant plusieurs formes; quelques-uns étaient creusés dans une seule pierre et d'autres se composaient de plusieurs, mais tous étaient fermés par des grès minces, étroits et d'égale longueur. Nous pensons que ces sépultures appartenaient aux XI^e et XII^e siècles. Dans les mêmes fouilles, on déterra quelques débris de l'ancienne église, qui nous ont aidé à fixer l'époque de sa première reconstruction.

Pendant la domination romaine, comme sous les Francs, Billy a fait partie du *pagus Goheria* (pays de Gohelle ou de forêts). Il s'est appelé ou s'est écrit *Billiacum* en 1024, *Billi* en 1070,

Billi-Montensni en 1129, *Billy* en 1182, *Billy-en-Gohelle* en 1720, *Billy-lez-Hévin* en 1744 ; depuis lors, il porte le nom de *Billy-Montigny*. Ce village, placé entre Lens et Hévin-Liétard, n'avait que 31 feux en 1469 et 33 en 1730. Il comptait 304 habitants en 1804, 311 en 1820, 333 en 1831, 361 en 1846 et 876 en 1861 ; le recensement de 1876 lui en donne 1404, nombre qui sera bientôt surpassé, à cause de l'importance toujours croissante des riches mines houillères, dont le principal établissement est en cette commune. Le territoire, dont l'aspect est uniforme, comprend 263 hectares et le sol y est d'une grande fertilité. La belle route nationale de Bouchain à Calais, le chemin de fer des houillères et celui de la compagnie de Courrières traversent le territoire de cette commune.

Le voisinage de Lens et d'Hévin-Liétard exposa souvent Billy à de grands dangers. Ce lieu fut ravagé, pillé et incendié par les Flamands, en 1302 et l'année suivante. En 1315, les Français y campaient. Que d'excès commis par les troupes qui traversaient ce village ! Que de fois Français et Flamands vinrent y fourrager ! Vers le milieu du XV^e siècle, la guerre, la famine et la peste avaient réduit cette localité à la plus grande misère ; aussi ne pouvait-elle, en 1475, payer sa modique part dans les aides extraordinaires (*Arch. du Nord*). En 1479, les Français y séjournèrent et, en 1486, les Bourguignons y vinrent à leur tour. Ajoutons à cela les fréquentes incursions de la garnison de Lens pour y butiner.

Dans la guerre de la succession d'Espagne, Billy fut, en 1709, occupé par les Français. L'année suivante, l'armée des Hauts-Alliés s'étant portée entre Hévin-Liétard et Vitry, celle des Français s'en approcha jusqu'à Bétricourt, hameau de Rouvroy. Qu'on juge de l'effroi de Billy qui se trouvait entre elles ! Enfin quatre jours après, les Français se retiraient vers Arias. Pendant ces deux années, les récoltes du pauvre village furent complètement anéanties. Les années 1711 et 1712 ne furent guère moins malheureuses.

LA SEIGNEURIE de Billy, dont le possesseur était un des douze

pairs du châtelain de Lens, remonte certainement assez haut, mais nous ne la retrouvons pas avant le XIV^e siècle. Voici les noms des seigneurs de cette terre : Gilles de le Malière ou de Mailly. — Renault, son fils et héritier. — 1356. Jean de Maminès, chevalier, comme acquéreur du domaine. — Daniel de Haluin. — Troullard de Caffort, écuyer, qui avait acquis cette pairie du précédent. — 1379. Thomas de Lannoy, prêtre, comme donataire ou légataire du dit Troullard. — 1408. Jean de Lannoy, frère et héritier de Thomas. — 1409. Jacquemart Couppelot ou Coupplet, qui fit l'acquisition de cette terre du précédent. — Jacques Couppelot. — 1439. Gérard Couppelot, écuyer, fils et héritier de celui-ci, dont le sceau rond offre un écu à une fasce accompagnée de trois étoiles, avec casque, cimier et lambrequins. — 1454. Jean de Saint-Quentin, à qui Gérard Couppelot vendit la seigneurie. — Gilles de Saint-Quentin, fils de Jean. — 1527. Philippe de Saint-Quentin, neveu et héritier du dernier. — 1558. Jeanne de Saint-Quentin, fille unique et épouse de Gaspard de Robles et en cette qualité baronne de Billy, dame d'Ecoust-Saint-Mein. Le mari de Jeanne fut Gaspard de Robles, issu d'une illustre famille espagnole, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne, gouverneur et capitaine général des provinces de Frise et d'Over-Issel, qui, dans une bataille livrée en 1547, sauva la vie à Charles-Quint dont il portait le guidon impérial. Gaspard de Robles et Jeanne de Saint-Quentin eurent leurs descendants ci-après désignés comme leurs successeurs tant dans la baronnie de Billy, que dans le comté d'Annappes et la seigneurie d'Ecoust-Saint-Mein : 1585. Jean de Robles, leur fils, colonel d'un régiment d'infanterie allemande, grand bailli, capitaine et châtelain de Courtrai, puis gouverneur de Lille, Douai et Orchies. — 1621. Alexandre de Robles, fils du précédent, gouverneur de Landrecies et d'Hesdin. — Michel de Robles, fils de celui-ci, mestre de camp de cavalerie au service du roi d'Espagne et général de bataille de ses armées. — 1675. Antoine de Robles, second fils d'Alexandre, ancien page de l'archiduc Albert. — 1698. Joseph de Robles, fils d'Antoine, qui joignit aux titres de noblesse énoncés plus haut, ceux de comte d'Hust et du Saint-Empire. — Antoinette de Robles, sa sœur et

héritière, mariée en premières noces à Michel-Maximilien de Gand, marquis de Hem, et en secondes à Robert Lamoral, comte de Lannoy, morte sans postérité. — 1730. Antoine-Joseph de Médina, cousin germain et héritier d'Antoinette de Robles. — Charles-Antoine-Alexandre d'Esclaibes, comte d'Hust et du Saint-Empire, seigneur de Coyghem, Rollencourt et autres lieux, devenu possesseur de la baronnie de Billy comme ayant été institué héritier immobilier et féodal du précédent. — 1742. Marie-Françoise-Caroline-Robertine d'Esclaibes, fille unique de ce dernier, épouse de Ferdinand-Philippe Bernard de Bryas, marquis de Royon. — 1753. Charles-Eugène Bernard de Bryas-Royon, fils de ceux-ci, membre de la noblesse d'Artois et mestre de camp, dernier seigneur de Billy. (*Arch. du Nord, Reliefs des fiefs du dom. de Lens ; Arch. de la famille d'Esclaibes ; Dumont, Fragments général. ; Waroquier, Tabl. de la Noblesse ; Leblond, Quartiers général. ; Demay, Inv. des Sceaux de l'Artois.*)

Au commencement du XV^e siècle, le seigneur de Billy comptait 22 fiefés et autres propriétaires de biens mouvants. Au milieu du XVIII^e, le nombre des fiefs était encore de 14 (*Le P. Ignace, Dict.*)

CHATEAU-FORT. Ce château devait être plus ancien que l'église, déjà mentionnée en 1024 ; aussi pensons-nous qu'il existait dès le X^e siècle. C'était un donjon avec murs crénelés flanqués de tours qu'entouraient des fossés aussi profonds que larges. Ce château souvent exposé aux attaques, fut pris, pillé et brûlé en 1302 par les Flamands ; il fut reconstruit, agrandi et mieux fortifié peu de temps après. En 1479, il était occupé par une garnison française ; en 1486, les Bourguignons s'en emparaient. (*Arch. du Pas-de-Calais ; Dom Devienne, Hist. d'Artois ; Roger, Arch. hist.*) Plus tard, une maison de plaisance remplaça le château féodal ; après la Révolution, elle fut convertie en corps de ferme. Uneasure reste seule debout au milieu de décombres.

JUSTICE. Comme la seigneurie relevait du roi, à cause de son château de Lens, la justice était exercée par le bailliage de cette

ville. Nous voyons qu'en 1377, ce tribunal infligeait une amende de 16 livres à un mauvais garnement de Billy, qui, avec plusieurs autres, s'était introduit dans l'abbaye d'Hénin-Liétard, malgré le portier, et y avait insulté les moines. En 1388, un habitant de Billy avait incité deux hommes ivres à jeter un vicaire de Lens dans un abreuvoir; le bailliage le condamne à faire amende honorable à ce prêtre et à payer une amende réduite à 10 francs, eu égard à sa longue détention préventive. (*Arch. du Nord, Comptes du dom. de Lens.*)

Dans certains cas, c'était la justice échevinale d'Hénin-Liétard qui prononçait les jugements contre les auteurs de crimes commis à Billy. C'est ainsi qu'en 1466, elle condamnait aux verges et au bannissement perpétuel un homme des environs de Saint-Ghislain, convaincu de vol avec effraction. (*Arch. comm. d'Hénin-Liétard.*)

EGLISE. L'autel de Billy, fut jusqu'à la Révolution en la possession de l'abbaye d'Hénin-Liétard; il lui avait été confirmé notamment en 1129 par Raynold, archevêque de Reims; en 1182, par Guillaume, son successeur, et l'année suivante par le pape Lucius III. (*Archives du Pas-de-Calais; Le Mire et Foppens, Op. dipl.; De Glen, Historia Abb. mon. Hen.*) Cet autel fut dans la première moitié du XII^e siècle, l'objet d'une vive contestation entre l'abbé de Saint-Nicolas-au-Bois et celui d'Hénin-Liétard. L'affaire fut soumise au souverain pontife qui nomma, pour la juger, les évêques de Soissons et de Téroüanne; elle se termina en faveur de l'abbaye d'Hénin-Liétard (*Ibid.*)

Il y a lieu de penser que la première église de Billy remonte à l'époque carlovingienne. L'édifice fut reconstruit au commencement du XIV^e, après les dévastations commises par les Flamands, en 1302 et 1303. L'architecture en était assez simple, si l'on en juge par un fragment de frise, deux chapiteaux, un fût et une base de colonne trouvés dans l'ancien cimetière contigu au monument. On voyait autrefois en cette église une verrière où étaient figurés un seigneur de Billy, vêtu de cotte et manteau d'armes, et son épouse. Ils étaient entourés de leurs huit quartiers aux

armoires de Saint-Quentin, Carnin, Warlusel, Bonnier, Sacquespée, Danel, Berne et Vignacourt (*Manuscrit de la bibl. du marquis d'Havrincourt.*)

L'église actuelle, construite en 1780, ressemble à la plupart de celles qui se sont élevées à cette époque dans notre contrée. La tour quadrangulaire, flanquée de contre-forts, est construite en briques et en pierres blanches, appareillées ; elle est percée d'une porte à arcade cintrée, de deux oculus et d'ouvertures munies d'abat-son. La flèche, pyramide octogonale en charpente et ardoises, est raccordée avec la tour par des verseaux. Les façades latérales de l'édifice sont bâties en briques avec soubassement en grès. Le vaisseau qu'éclairent des fenêtres en anse de panier, est divisé en trois nefs et comprend de chaque côté trois travées avec colonnes toscanes. La voûte de la nef centrale est en plein-cintre ; celles des bas-côtés forment un quart de cercle. Les autels des collatérales sont placés sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Martin, patron de la paroisse. Le chœur se termine en demi-octogone.

Ce qui dans cette église est bien digne d'attirer l'attention, ce sont les quatre vitraux des fenêtres du chœur ; ils sont vraiment remarquables et se distinguent surtout par une grande pureté de dessin, par l'expression des figures et par une exacte observation des règles de l'iconographie chrétienne. Le premier vitrail, placé du côté de l'épître, représente la mission des apôtres ; les types sont traditionnels, les attitudes nobles et variées. En face, c'est la mission particulière de saint Pierre, sujet pieusement traité avec goût et grandeur ; aussi est-il plein de recueillement et de majesté. De l'autre côté, l'institution de l'Eucharistie est tracée à la manière du moyen-âge ; c'est une vraie cène mystique, où la table, couverte d'une nappe brillante de blancheur, semble se transformer en autel. Le pendant est la descente du Saint-Esprit ou la Pentecôte ; on voit au milieu des apôtres la sainte Vierge assise, dont la figure expressive est remarquablement belle. L'ensemble est charmant et tous les détails sont minutieusement étudiés. Ces vitraux font grand honneur à la maison Bazin Latuex, de Mesnil-Saint-Firmin, qui les a exécutés en 1875. Il y a

pourtant une réserve à faire : les encadrements sont de mauvais goût et contrastent singulièrement avec les tableaux ; ce sont des guirlandes de fruits style Pompadour, des mascarons fausse Renaissance et d'autres ornements, lourds et disgracieux, qui nuisent beaucoup à l'effet général.

CHAPELLE DE SAINT-ROCH. — Ce petit édifice, qu'on voit dans le village même, à l'entrée du gravier conduisant à Fouquières-lez-Lens, a été construit en pierre de Creil, dans le style du XIII^e siècle, d'après les plans et sous la direction de M. Grigny, en l'année 1850. Il offre en miniature les caractères des œuvres importantes de l'éminent architecte ; il est à la fois gracieux, élégant et simple, et présente des lignes d'une pureté parfaite. Le monument est un octogone dont tous les côtés sont formés d'une arcade ogivale surmontée d'un angle avec bouquet terminal. Entre l'ogive et le fronton se trouve une série d'arcatures du meilleur goût. Une flèche, également octogone, ajourée de trèfles et de rectangles, et terminée par un fleuron, s'élève du milieu de la galerie composée de huit pinacles. L'intérieur, éclairé par deux fenêtres géminées avec rose à quatre feuilles, est voûté en arêtes, à huit compartiments ; il renferme un petit autel posé sur cinq colonnettes, portant la statue du saint. Cette chapelle admirable a beaucoup souffert des injures du temps, aussi est-il urgent de la restaurer. Espérons qu'on ne laissera pas dépérir davantage une œuvre si remarquable qui honore la mémoire du grand artiste qui l'a conçue et le lieu qui la possède.

CALVAIRE. — Nous citerons pour mémoire le calvaire situé au-delà de l'église, placé dans une grande niche bâtie en briques et entourée d'arbres.

MARAIS COMMUNAUX. — La communauté de Billy possédait un marais de 80 mesures, laissé en pâturage jusqu'en 1753 ; trois ans après, elle en afferma 36 mesures qui furent cultivées. (*Réfut. pour les états.*) Ce marais fut partagé entre les habitants au commencement de la Révolution. *Le Marais Pipi*, indivis entre Billy, Montigny-en-Gohelle et Fouquières-lez-Lens, fut l'objet de longs

procès entre ces trois communautés et le seigneur de la dernière ; il fut aliéné en 1859. On trouve aux Archives du Pas-de-Calais un beau plan de ces marais, dressé en 1780, par les arpenteurs Sebert et David.

SOCIÉTÉ HOUILLÈRE. — La découverte de la houille dans l'arrondissement de Béthune a été pour la France un des grands événements du milieu de notre siècle. A Madame de Clercq et à M. Mulot est revenu l'honneur de cette découverte due au hasard ; mais il a rejailli sur M. Charles Mathieu, l'un des fondateurs de la Société de Douchy, qui avait soupçonné l'existence de cette immense richesse minérale. La Compagnie des mines de houille de Courrières, la plus ancienne et l'une des plus importantes du bassin houiller du Pas-de-Calais, a établi à Billy-Montigny son siège administratif et commercial. Sa concession, qui date surtout de 1852, a un périmètre de 54 kilomètres carrés s'étendant sur 20 communes des cantons de Lens, de Carvin et de Vimy. Une direction habile, l'étendue de la concession, la richesse des gisements, la qualité des produits et les facilités de l'exploitation expliquent le développement et la prospérité toujours croissante de la Compagnie.

Cette société compte déjà 6 puits : Le premier est à Courrières, le second à Billy, le troisième à Méricourt, les quatrième et cinquième sont à Sallau, enfin le dernier est à Fouquières-lez-Lens. Les cinq premiers sont en pleine exploitation et le sixième ne peut tarder à l'être. L'extraction, qui s'est élevée, en 1877, à 370,475 tonnes de 1,000 kilog., sera bientôt beaucoup plus importante. Le nombre des ouvriers est de plus de 2,500. La Compagnie possède 646 maisons habitées par 2,600 âmes ; elle s'est construit à Méricourt une grande chapelle en bois, une vaste école de garçons dirigée par cinq frères maristes, qui tiennent aussi une classe d'adultes, et une école de filles confiée à quatre sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

La fosse houillère de Billy, située à l'ouest de la commune et au sud de la route nationale, fut commencée en 1854 et terminée deux ans après. Non loin de là sont les ateliers des ajus-

teurs, des forgerons, des menuisiers et des charpentiers, un vaste magasin, un gazomètre et d'autres dépendances. Puis viennent 18 pavillons ou quartiers à étage, bâtis en briques et couverts en pannes, dont la moitié borde la rue principale qui mène du puits à la route.

Vers le milieu de cette rue est une place carrée, plantée d'arbres, au centre de laquelle se trouve un élégant kiosque. Derrière s'élève la grande et belle maison de régie, construite, il y a peu d'années, en briques et en pierres blanches, dans le style Louis XIV, édifice qui repose sur un soubassement élevé. La façade principale, contre laquelle est adossé un large perron en fer à cheval, offre une porte surmontée d'un balcon et treize fenêtres rectangulaires. La façade correspondante présente la même ordonnance; le perron, moins grand, se compose d'une plate-forme que terminent des escaliers circulaires garnis d'une belle rampe avec lampadaires. De là vous admirez le vaste et magnifique jardin, qu'embellissent de larges allées, des pelouses qu'arrose une grande pièce d'eau, des parterres de fleurs, des massifs d'arbres et d'arbustes, des serres et d'autres agréments.

A côté de la maison de régie sont installés les bureaux de comptabilité et de travaux, formant deux corps de bâtiments parallèles, présentant l'un et l'autre une longueur de 45^m et une largeur de 10. C'est entre ces constructions que se trouve sur un autre plan l'habitation du receveur comptable; celle de l'ingénieur longe la route nationale.

STATISTIQUE. — Quoique le territoire de Billy soit très-fertile, on peut craindre que la culture n'y devienne prochainement assez difficile, la population se portant de plus en plus aux travaux des mines houillères. La commune possède une école laïque pour les garçons et une école de filles tenue par des religieuses. Il y existe une brasserie.

BULLY.

Ce village de la plaine de Lens, dont le territoire est traversé par le petit ruisseau le Surgeon, a une superficie de 766 hectares. Il ne comptait que 37 feux ou maisons au milieu du siècle dernier. Sa population, qui était de 439 âmes en 1804, de 447 en 1820, de 495 en 1831, de 430 en 1846, était déjà de 1448 en 1861 ; elle s'élève maintenant à 2040. Ce rapide accroissement est dû surtout à l'exploitation de la houille.

On trouve ce lieu écrit ainsi dans les chartes et titres : *Bulgi* en 1135, *Bugi* en 1156, *Bullia* en 1198, *Builli* en 1231, *Builly* en 1396, *Builly-lez-Aix* en 1486, *Builly-lez-Grenay* en 1517, *Builly-en-Gohelle* en 1733, *Bully-Grenay* en 1750 et enfin *Bully*.

Comme la plupart des communes du canton de Lens, ce village a une origine fort ancienne. On y a trouvé un bracelet, des bijoux et des monnaies de l'époque gauloise, des monnaies du Haut et du Bas-Empire, ainsi que des poteries romaines. On y découvrit, en 1860, une tombe qui renfermait deux urnes remplies de cendres et un grand bronze de l'empereur Hadrien. Ce lieu a fait partie du pays de Gohelle, comme l'indique le nom qu'il a porté.

Le voisinage de la route d'Arras à Béthune et la proximité de Lens furent souvent funestes à Bully dans les guerres qui désolèrent tant de fois la province d'Artois. Ce village fut dévasté, l'an 1213, par les troupes indisciplinées du comte Ferrand, et, l'an 1303, par les Flamands révoltés. En 1464, Louis XI campa près de là. Quand, en 1513, Louis XII envahit l'Artois, Bully fut ravagé par des gens de guerre, Français et Albanais, qui s'emparèrent de ses récoltes, de ses chevaux et de ses bestiaux. (*Arch. du Nord, Comptes du dom. de Lens.*)

En 1537, avant de marcher vers Hesdin, Charles-Quint réunit une forte armée sur le territoire de Lens et dans les environs de cette ville. (*Du Bellay, Mém.*) On doit supposer que le camp se prolongeait jusqu'à Bully. Ce pauvre endroit avait été si éprouvé

par les désastres des guerres, qu'il se trouvait, en 1571, dans un état déplorable.

En 1648, était livrée dans la plaine de Lens la célèbre bataille gagnée par le grand Condé sur les Espagnols, journée mémorable à laquelle nous consacrerons la troisième partie de l'article de Lens. Disons seulement ici que Bully fut témoin des mouvements, du choc et de la mêlée des armées en présence.

Dans les années 1709 à 1712, la guerre de la succession d'Espagne s'était portée en Artois, du côté des frontières de la Flandre. Comme tous les villages des environs de Lens, Bully fut alors ruiné par les marches et contre-marches des armées, par leurs séjours, par les pillages et maraudages. La paix d'Utrecht permit enfin de réparer toutes les misères ; ce bien-être dura jusqu'à la Révolution.

Une ménagère et son fils, tous deux de Bully, avaient, disait-on, « témoigné de la joie de la trahison de l'infâme Dumouriez. » Ils furent pour ce fait appelés devant le tribunal révolutionnaire d'Arras ; mais, par exception et sans doute parce qu'ils étaient sans fortune, ils trouvèrent grâce et furent rendus à la liberté. (*Paris, Hist. de J. Le Bon.*)

SEIGNEURIES. — L'évêque d'Arras possédait l'une des principales seigneuries ; à titre de relief, elle lui donnait droit à 12 deniers parisis d'issue et à même somme d'entrée par mencaudée de terre ; pour les manoirs, le relief était le double. En cas de vente et de donation, la taxe pour chaque manoir était de 2 sols d'entrée et d'autant d'issue.

Une seconde seigneurie importante paraît avoir appartenu en 1262, à Thiébaud de Bully, chevalier ; au commencement du xiv^e siècle, elle se trouvait dans la maison d'Auxi-le-Château, qui la possédait encore au siècle suivant. Nous voyons comme seigneurs, vers 1430, Jacquemart, et, en 1445, Pierre, son fils ; puis vient la maison de Lalaing. Au seizième siècle, figure Gilles de Lens, personnage très-opulent, puis vient, en 1563, une de ses filles qui porte le domaine dans la maison de Charles, comte d'Egmont, son mari. Cette terre est transmise à leurs descen-

dants. En 1700, Procope succède au dernier et meurt sans postérité. Une de ses sœurs, son héritière en 1709, épouse Pignatelli, duc de Bizachia, napolitain de grande noblesse. Ceux-ci ont pour successeur leur fils Procope-Marie-Antoin-Philippe-Charles-Nicolas-Augustin d'Egmont-Pignatelli, duc de Gueldre et de Juliers, prince de Gavre et du saint empire, chevalier de la Toison d'or. Ce haut personnage épouse la sœur du duc de Duras, dame d'honneur de la reine de France. Enfin la terre de Bully passe à leurs enfants. (*Arch. du Nord, Reliefs de fiefs ; Le P. Ignace, Mém.*) De petits fiefs ont été possédés en ce village par les familles de Guillard, du Bois, d'Aix et d'Estrées.

JUSTICE. — Une partie de Bully était de la juridiction de la salle épiscopale d'Arras, qui ressortissait au Conseil provincial d'Artois. (*Maillart, Cout. gén. d'Artois.*) Une autre partie était soumise à la juridiction du bailliage de Lens, où étaient prononcées, en 1332, 1350 et 1432, diverses condamnations contre des habitants de Bully pour coups et blessures. En 1472, le lieutenant du bailli, le procureur, le clerc et deux hommes de fief se rendaient à Bully, en la haute justice du bailliage, pour information contre des habitants de ce lieu, qui y avaient commis un meurtre. Les coupables appelés devant le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire en obtinrent rémission, mais ils durent payer une amende de 80 livres. En 1541, une incendiaire n'était condamnée qu'à un bannissement de 5 ans et 5 jours. (*Arch. du Nord, Comptes du dom. de Lens.*) Le comte de la Marche avait prétendu, en 1378, que la justice vicomtière de Bully lui appartenait, mais le procureur du bailliage soutint victorieusement le contraire. (*Même source.*)

EGLISE. — L'autel appartenait au chapitre d'Arras ; il lui fut confirmé par plusieurs papes : en 1135 et en 1139 par Innocent II, en 1152 par Eugène III, puis en 1156 par Adrien IV. (*Communication de M. Mannier, d'après un cartulaire.*) L'Eglise est sous l'invocation de saint Maclou. La tour carrée, bâtie en pierre de taille, l'an 1590, est flanquée de contreforts sur l'un desquels on

remarque une niche d'un effet gracieux. Le portail en grès a deux baies garnies de tores et couronnées d'arcades avec écu losangé; au-dessus est une fenêtre de style ogival flamboyant. Sur la tour est un petit toit tenant lieu de flèche.

Le vaisseau avec contre-forts et fenêtres à moulures, a été reconstruit en pierre de taille dans les années 1688 et 1772; sur le pignon droit est un beau calvaire. Quant au chœur, il est un peu plus moderne. L'intérieur de l'édifice offre trois nefs que séparent de chaque côté quatre colonnes avec arcades toscanes. Le maître-autel, en chêne sculpté, est orné de grands chandeliers à plusieurs branches entrelacées, d'un effet original. Les autels latéraux sont ceux de la sainte Vierge et de saint Maclou, en l'honneur duquel il y eut longtemps une confrérie.

Dans le cimetière entourant l'église se trouve une chapelle sexangulaire érigée en 1726. Près du village, sur le chemin de La Bassée, l'on voyait une chapelle dédiée à Jésus flagellé, bâtie l'an 1696, qui a été détruite pendant la Révolution.

DÎME. — Au milieu du siècle dernier, les décimateurs étaient : l'évêque d'Arras, le prévôt de Gorre, le commandeur de Haute-Avesnes et les chapelains de la cathédrale d'Arras. (*Le P. Ignace, Mém.*) Vers la fin du XII^e siècle, deux parts de la dime appartenaient à Jean Revel de Noyelles, qui les engagea, en 1189, à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, de Haute-Avesnes, comme garantie d'un emprunt de 152 marcs, monnaie de Lens. Mais cette portion de dime revenait-elle bien à ce seigneur? C'est ce que contestait l'évêque d'Arras, qui prétendait y avoir droit, attendu que l'autel de Bully était de sa manse. En 1198, intervint un accord d'après lequel Revel, de l'agrément de son épouse et de leurs enfants, remit la moitié de la dime au prélat qui la concéda aussitôt à perpétuité, à titre d'aumône, à la maison de Haute-Avesnes. (*Communication de M. le Comte Ch. d'Héricourt, d'après les Arch. nat.*)

SOCIÉTÉ HOULLÈRE. — C'est en 1853 que la Compagnie des mines de Béthune a obtenu la concession de Grenay, qui com-

prend 57 kilomètres carrés s'étendant sur 20 communes dépendant des cantons de Lens, de Cambrin et d'Houdain. Cette société dont le siège est à Bully, possède sept puits : Les n^{os} 1 et 6 à Bully, les n^{os} 2 et 7 à Mazingarbe, le n^o 3 sur la limite même de Vermelles et de Mazingarbe, le n^o 4 à Vermelles et le n^o 5 à Loos. L'extraction donne du charbon gras et du charbon sec à courte ou à longue flamme ; elle s'est élevée en 1877 à 425,004 tonnes et produira bien plus encore. Le nombre des ouvriers employés par la Compagnie est de plus de 2,500.

Pour relier ses centres d'exploitation et transporter la houille, la société a construit un embranchement sur le chemin de fer du Nord et sur celui de Lille à Béthune. Elle a aussi établi un rivage d'embarquement près du canal d'Aire à La Bassée. Bientôt elle profitera de la ligne qui se construit de Bully à Sains pour rejoindre celle de Béthune à Saint-Pol.

Nous devons parler ici du principal établissement de la Compagnie. Il y a vingt ans à peine, on voyait à l'extrémité de Bully, vers Mazingarbe, un vaste terrain situé sur ces deux communes ; aride et inculte, il était appelé *les Brebis*, parce que les troupeaux de moutons venaient y paître. Qui le reconnaîtrait aujourd'hui ! Voici tout un village élevé comme par enchantement, qui compte déjà plus de 1,500 habitants et qui pourrait en loger le double ! Voyez le puits houiller avec toutes ses dépendances, les chemins, les rues, l'église qu'entoure une belle place, les nombreuses maisons d'ouvriers, divisées par groupes de six ou de quatre. Remarquez aussi les bâtiments de la direction et des bureaux, les habitations des employés, le presbytère, le vicariat, l'école laïque de garçons, l'école de filles et l'asile dirigés par des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Qu'il nous suffise de donner une courte description de l'église, élevée d'après les plans de M. Duhayon, architecte de la Compagnie.

L'édifice, construit en briques dans le genre ogival, affecte la forme d'une croix latine et n'a qu'une nef. Le chevet se termine en demi-octogone et le chœur est éclairé par sept fenêtres ogivales munies de verrières ; chacune des façades du transept est percée de deux fenêtres ogivales géminées. La nef, voûtée en

arc demi-elliptique, comprend trois travées et une quatrième à côté de la tour; elle est éclairée par des fenêtres ogivales géminées, percées dans les fenêtres latérales. Des faisceaux de colonnes à base moulurée, accolés aux murs latéraux et aux angles des bras de croix, reçoivent sur leurs chapiteaux ornés de feuilles la retombée d'arcs doubleaux et de nervures. On remarque à la façade principale la galerie ajourée du premier étage, la tour carrée, percée de fenêtres ogivales avec abat-son, et la flèche terminée par une croix de fer.

STATISTIQUE. — Il convient de signaler d'abord la belle et grande exploitation agricole de M. François Brasme, décédé en 1877, maire de Bully, député au Corps législatif, membre du Conseil général du Pas-de-Calais et président du Comice agricole de l'arrondissement de Béthune.

La commune a deux hameaux : *Les Brebis et les Corons d'Aix*.

Il se tient à Bully deux marchés hebdomadaires : L'un, le jeudi, au centre du village, pour les denrées; l'autre, le samedi, au hameau des Brebis, pour les légumes et comestibles. Il y a de plus un marché aux bestiaux, qui est fixé au troisième jeudi de chaque mois.

La mairie et les écoles communales sont réunies en un seul bâtiment construit récemment en briques et pierres. L'ensemble en est d'un bel effet, surtout à certaine distance. La maison commune, formant saillie, est au milieu; à droite est l'école de garçons, tenue par un instituteur laïc, à gauche est celle de filles, dirigée par des religieuses. Comme on l'a vu précédemment, la Compagnie houillère a ses propres écoles.

On trouve encore en cette commune : Perception, recette d'octroi, bureau de poste, moulin à vent, four à chaux, briquetterie et brasserie.

ESTEVELLES

Situé sur le versant droit de la Deûle, dans un lieu bas, marécageux et découvert, ce petit village est dominé au Nord par

une petite côte nommée le mont d'Estèvles. Il est limité à l'ouest par Pont-à-Vendin et à l'est par Carvin. Il a porté successivement les noms suivants : *Stoflas*, *Stéfles*, *Estèves* et *Estèvles* ; on l'appelle *Estevelles* depuis la seconde moitié du xviii^e siècle ; ajoutons qu'on l'a quelquefois surnommé la *Poche de Pont-à-Vendin*.

Cette commune, qui ne fut longtemps qu'un hameau, comprend une superficie de 244 hectares, dont une grande partie est occupée par des cultivateurs de Pont-à-Vendin. Sa population était de 91 habitants en 1804, de 120 en 1820, de 131 en 1831, de 136 en 1846 et de 166 en 1861 ; le recensement de 1876 lui en donne 181.

Estevelles a fait partie de l'ancien pays de Carembault, comme le porte une confirmation dont il sera bientôt parlé. Jusqu'à la Révolution le hameau fut une terre d'Empire, qui dépendait de Lille et appartenait ainsi à la Flandre wallonne. C'est en 1789 qu'il fut incorporé dans le département du Pas-de-Calais, dont il forma dès lors une commune.

Ce lieu est mentionné pour la première fois en 963, dans la donation de sa chapelle par Arnoul le Vieux, comte de Flandre, à l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Gand. (*Van de Putte, Ann. S. Petri Bland.* L'année suivante, Lothaire, roi de France, confirme cette donation. (*Van Lokeren, Chartes et documents.*) Dès son origine, vers la fin du x^e siècle, le fisc de Harnes percevait des redevances en la même localité. (*A. De Marquette, Hist. gén. du comté de Harnes.*)

L'histoire d'Estevelles n'est pas plus importante que la localité même. Le voisinage de Pont-à-Vendin et de Carvin porta souvent malheur à cet endroit ; maintes fois le pauvre hameau se vit pillé, ravagé et ruiné par les armées. Il en fut surtout ainsi dans les années 1053, 1303, 1304, 1340, 1470, 1640 et 1646. En 1648, l'arrière-garde du prince de Condé traversa ses marais et, en 1712, les alliés campèrent sur son territoire.

SEIGNEURIE. — Cette terre paraît avoir appartenu à plusieurs personnes en même temps, par parties indivises. On trouve d'une

part : 1597. Le sieur de Garmetz et Gui Dubrœucq. — 1605. Jean Dubrœucq, écuyer, sieur de Verbois, dont les armes ornaient autrefois les troisièmes vitraux de l'église de Pont-à-Vendin. — 1628. Jacques Grenet, écuyer, sieur de Garmetz. — 1635. Isabelle-Antoinette Dubrœucq, dame d'Estevelles. — Citons d'autre part : 1558. Jeanne Baillet, dame d'Estevelles, épouse de Baude Muysart, grand bailli de Wavrin. — 1573. Toussaint Muysart, leur fils, maieur de Lille, marié à Catherine de Hennin, dont il eut le suivant. — 1633. Maximilien Muysart, uni à Anne Miroul d'Estambourg. — 1658. Charles Muysart. — En troisième lieu, l'on voit figurer : 1690. Charles-Henri Preud'homme d'Haillies, dénommé seigneur d'Estevelles par indivis avec Pierre Walgra. — 1714. Charles Preud'homme d'Haillies, fils de Charles-Henri. — 1747. — Pierre-Romain-Joseph Goudemand, qui transmet la seigneurie à ses enfants. (*Manuscrit du marquis d'Havrincourt; Legroux. La Flandre gallicane; De Murquette, ouvrage cité.*)

Le chef-lieu du fief était une maison de peu d'apparence, bâtie sur un terrain élevé qui procurait une vue très-agréable sur la plaine de Lens. (*Le P, Ignace, Add. aux mém.*)

CHAPELLE ET CALVAIRE. — Ce village, ancien hameau qui dépendait du diocèse de Tournai, forme une annexe de la paroisse de Pont-à-Vendin ; il n'a jamais eu d'église, quoiqu'en 963 il fût déjà pourvu d'une chapelle. Cet oratoire a disparu depuis longtemps ; une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame de Délivrance, en rappelle le souvenir. Un calvaire a été érigé en 1866.

FAITS ET STATISTIQUE. — La superficie du territoire est trop étendue pour la population qui, tout en se livrant presque entièrement à la culture, ne peut y suffire. Autrefois, une partie des habitants exploitait la tourbe, dont il était fait un assez grand commerce. Depuis longtemps on extrait de la marne d'une grande carrière où se passa, en 1807, un événement dont le souvenir ne s'effacera pas de si tôt. Deux ouvriers furent engloutis dans une fosse profonde de 17 mètres ; comme on les croyait écrasés par l'éboulement, on resta 18 heures sans agir. Mais de

courageux habitats du voisinage se mirent à l'œuvre et, au péril de leurs jours, parvinrent à sauver ces malheureux.

Estevelles possède un grand établissement pour le blanchissage de toiles. Cette petite commune, la moindre du canton, manquant d'école, les enfants reçoivent l'éducation à Pont-à-Vendin, village qui en est très-voisin.

FOUQUIÈRES-LEZ-LENS

Cette belle commune s'est appelée *Foschières* en 1024, *Foscarriæ* en 1098, *Fuscariæ* en 1102, *Foschières* en 1142, *Foukiers* en 1314, *Foukieres* en 1329, et *Fouquières* en 1680. Depuis le xvii^e siècle, elle porte le nom de *Fouquières-lez-Lens*, ce qui la distingue de Fouquières-lez-Béthune. La superficie du terroir est de 400 hectares. La population était de 660 habitants en 1804, de 728 en 1820, de 866 en 1831, de 798 en 1846 et de 826 en 1861; le recensement de 1876 lui en donne 1062.

De quel *pagus* ce village de l'Atrébatie dépendit-il sous les Romains, puis sous les Francs? Fut-il compris dans la Gohelle, comme Montigny-en-Gohelle et Billy-Montigny, ou bien fit-il partie de l'Escriebieux, comme Harnes? Ajoutons qu'il est placé entre ces trois communes qui le limitent. En l'absence de tout document décisif, la question pourra rester longtemps indécise.

Ce qu'il nous importe de savoir, c'est que Fouquières a une origine fort ancienne; elle est prouvée par plusieurs découvertes d'objets romains, tels que monnaies, bijoux, vases, poteries et ustensiles, dont nous avons recueilli le plus grand nombre. Citons entre autres une petite trouvaille faite, en 1868, près des habitations par des terrassiers: elle consistait en une belle urne cinéraire en terre noire, au corps arrondi, au col orné de lignes annulaires et de zig-zag, qui contenait des cendres et des os calcinés. A l'entour, étaient épars des fragments de vases de terre rouge, blanche et noire avec marques de potiers. Mais ce

que l'on trouve très-souvent, ce sont des monnaies des III^e et IV^e siècles.

Rappelons encore que, vers 1755, on trouva à une grande profondeur, dans un terrain tourbeux des arbres entiers submergés à une époque fort reculée que nous ne saurions préciser.

Fouquières ne put échapper, en 1053, aux dévastations exercées dans la contrée par Henri le Noir, empereur d'Allemagne. Il eut sa part des malheurs causés par la guerre cruelle et acharnée que se livrèrent Philippe le Bel et les Flamands révoltés contre lui ; l'an 1302, les Flamands pillaient et ravageaient tout ce qu'ils trouvaient sur leur passage dans notre pays infortuné. L'année suivante, ils incendiaient et détruisaient avec fureur 80 villages, nommément Hénin-Liétard et Harnes qu'ils brûlaient une seconde fois en cette année. Fouquières, placée entre ces deux localités, eut certainement le même sort. La ruine de ce pauvre village était complète, et cependant il était encore ravagé en 1304, par les Flamands campés à Pont-à-Vendin. En 1315, les Français venaient à leur tour y fourrager. (*Meyer, Buzélin et autres auteurs.*)

Au siècle suivant, ce lieu fut éprouvé par une grande famine et par la guerre. Il fut requis de fournir des hommes pour le guet au château de Lens et pour l'entretien des fossés de cette ville ; maintes fois il fut soumis à des aides et à de lourds impôts ; de plus, il fut souvent harcelé par des soldats pillards. (*Arch. du Nord, Dom. de Lens.*)

Durant les XVI^e et XVII^e siècles, Fouquières fut assez heureux ; mais bientôt le pays devait être de nouveau le théâtre de la guerre. En 1708, le voisinage des armées cause à ce lieu de grands dommages. L'année suivante, nouvelles alarmes produites par la présence de troupes françaises que commande le maréchal de Villars. En 1710, année de grande disette, beaucoup de maraudeurs dépouillent le village, où vient camper un corps d'armée des alliés sous la conduite du comte de Tilly. En 1712, des troupes françaises campent à leur tour au même lieu. (*Notes de l'abbé Robert ; De Marquette, ouvrage cité.*) La paix d'Utrecht rend enfin à Fouquières le calme et le repos dont il a tant besoin pour réparer ses désastres.

L'histoire locale ne relate aucun fait à citer depuis lors jusqu'à la Révolution. En 1790, le curé célébrait la messe, quand une bande de forcenés arriva pour l'arrêter ; mais elle ne put le faire, tant était grande l'exaspération des paroissiens ; bientôt après le digne curé prenait le chemin de l'exil. Deux prêtres assermentés se présentèrent pour le remplacer ; ils furent insultés et obligés de se retirer. (*Quest. dioc.*) En 1794, un sieur Debarges, écan-gueur à Fouquières, fut, comme suspect, incarcéré à Arras. Après une longue détention, il fut mis en liberté, échappant à la mort parce qu'il était sans naissance et sans fortune. (*Paris, Hist. de J. Le Bon.*)

Un grand désastre vint affliger le village en 1810, le jour de la Fête-Dieu : un violent et terrible ouragan accompagné de trombe, y fit des dégâts considérables ; il enleva des toitures, renversa des maisons et déracina ou brisa un grand nombre d'arbres. L'église fut fortement endommagée. Elle le fut encore dans de fougueux ouragans arrivés en 1868 et 1869 et surtout dans celui de 1876, le plus effrayant de ces trois.

SEIGNEURIE. — Nous ne trouvons rien d'important, avant la fin du XIV^e siècle, sur les seigneurs ni sur leurs domaines ; mais un document curieux vient nous dédommager : C'est un dénombrement de 1396. On y voit que Jean Le Philippon, seigneur de Fouquières, y possédait quatre fiefs. Le premier comprenait un manoir de 18 mesures de terre avec motte, fossés, prés, jardins et dépendances ; il avait des tenanciers et des hommes de fief. Le second auquel étaient attachées la justice et la seigneurie vicomtière, se composait du manoir de Courtaines et des Cressonnières, contenant 10 mesures avec l'eau et les plantations de saules, et 5 mesures de terre à labour. Il recevait annuellement une couple de cygnes que devait lui fournir le châtelain d'Humières. Le troisième, nommé le Fief des Prés, consistait en la maison des Prés et en 12 mesures et demie de terre à labour ; il recevait aussi, chaque année, une couple de cygnes, mais c'était du château de Harnes. Il avait 7 hommes de fief, au nombre desquels était le seigneur de Montigny-en-Gohelle. Le quatrième fief se composait de 8 mencaudées dites la Motte du Moulin.

Tous ces biens, qui formaient le domaine de Fouquières, passèrent, en 1435, dans la maison Malet de Coupigny qui conserva le titre de la seigneurie jusqu'à la Révolution. D'après le rôle de vingtièmes de 1757, la propriété avait peu changé jusqu'en cette année, puisqu'elle consistait alors en 12 mesures d'enclos et 47 mesures de terre, outre des censives et droits seigneuriaux.

Mentionnons brièvement les seigneurs de la maison Malet de Coupigny : 1435. Jean, écuyer, acquit de Jean Le Philippon toute la seigneurie avec terre, justice, maison seigneuriale et bois pour 400 florins d'or, au nom de son second fils qui suit. — Antoine, écuyer, décédé sans postérité, laisse son domaine à son frère aîné ci-après. — David. — 1492. Jacques, fils de celui-ci, époux de Marguerite de Bourgogne, fille du gouverneur de l'Artois. — 1507. Anne, issue de cette union, mariée à Jean de Wignacourt. — Louise, leur fille, religieuse à La Thieuloye, laissa le domaine à son oncle ci-après. — Jacques. — Jean, fils de celui-ci. — 1597. Antoine, fils de ce dernier. — 1640. Philippe, chevalier, acquit le domaine de Fouquières d'Antoine, son oncle. — 1653. Charles, son fils, chevalier. — 1692. Philippe-Constant-François, fils de ce dernier, chevalier, député aux états d'Artois. — 1737. Charles-Constant-François, fils de ce dernier, quitta, en 1750, sa résidence de Fouquières qu'il vendit ensuite avec une partie des terres de son domaine; ce qui lui en restait à la Révolution fut déclaré bien national. (*Papiers généal. du baron de Hauteclocque; De Marquette, ouvrage cité.*)

Bétricourt, hameau de Rouvroy, dont on trouve un plan de 1774 aux Archives du Pas-de-Calais, fut jusqu'en 1789 une seigneurie dépendant de Fouquières.

L'abbaye de Saint-Vaast d'Arras possédait à Fouquières une cense et maison seigneuriale avec 2 mesures et demi d'enclos, 132 mesures de terre à labour, droit de dime et terrage. (*Arch. du Pas-de-Calais, Rôle de vingtièmes de 1757.*) Ce domaine fut vendu nationalement en 1791, au district d'Arras pour 61,700 livres. (*Mêmes archives.*)

Il y avait aussi en ce village un autre fief : c'était la seigneurie vicomtière de Maraisons. (*De Marquette, ouvrage cité.*)

EGLISE. — Dès le commencement du XI^e siècle, l'autel appartenait à l'abbaye de Saint-Vaast, d'Arras ; la possession lui en fut confirmée, l'an 1024, par le pape Benoît VIII. En 1098, Lambert, évêque d'Arras, accordait en pleine jouissance au même monastère cet autel qui lui était aussi confirmé, en 1102, par le pape Pascal II ; en 1142, par le pape Innocent II ; en 1152, par le pape Eugène III. Enfin, en 1169, le pape Alexandre III assurait à ce couvent la libre possession du même autel. (*Guimann, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast, publié par M. le chanoine Van Drival ; Tailliar, Rech. pour servir à l'hist. de l'abbaye de Saint-Vaast.*) Il est ainsi facile de s'expliquer comment la cure fut, pendant plusieurs siècles, desservie par un religieux de l'abbaye de Saint-Vaast. Plus tard ce monastère se contenta de nommer le curé, auquel l'évêque d'Arras conférait l'institution canonique.

L'église s'élève sur une éminence d'où l'on découvre agréablement les environs ; elle a été reconstruite en briques et en pierre de taille, l'an 1757 et dans les années suivantes. Elle se compose d'une tour et d'un vaisseau à trois nefs et du chœur. La tour, dont le bas est occupé par un portail d'ordre dorique, couronné d'un fronton, est de forme carrée, avec garniture formant chaîne aux angles des contre-forts ; elle est surmontée d'une flèche octogone en bois, fortifiée par quatre soufflets. Le corps de l'édifice présente deux ailes formant arrière-corps ; il se compose à l'intérieur de trois nefs voûtées en planches et séparées entre elles par quatre arcades retombant sur des colonnes toscanes. La voûte du chœur se trouve en contre-bas de celle de la grande nef et forme une niche dans le fond. Le maître-autel est sculpté en chêne dans le style Louis XV, ainsi que les chapelles latérales de l'enfant Jésus et de la sainte Vierge. On voit à droite une statue de saint Roch et à gauche un buste de saint Antoine ermite.

Dans le pavé de la grande nef, on remarque près du chœur deux dalles tumulaires en pierre de Tournai. La première, longue de plus de trois mètres, est effacée presque entièrement ; sur l'autre on voit encore un personnage et sa femme, tous deux

gisant et priant, figures placées entre deux colonnes supportant des arcades ornées. Aux coins supérieurs sont leurs écus, dont on ne distingue plus que la forme. Mais un monument funéraire plus intéressant est placé dans le mur de la nef droite; il a été exécuté en ronde bosse sur pierre bleue. Devant un prie-Dieu avec crucifix sont agenouillés et en prières, d'un côté, un homme et, de l'autre, sa femme, portant d'amples collerettes tuyautées et de larges manteaux. L'encadrement est formé de deux pilastres corinthiens, d'une corniche et d'une arabesque sur laquelle on lit : CY GIST LE CORPS DE FEV PIERRE BRETTEL EN SON VIVANT CÉSIE DES RELIGIEUX ET ABBÉ DE SAINT-VAAST QVI TRESPASSA LE XIX DAOVST EN LAN 1589 ET APRÈS LVI AVSSI REPOSE LE CORS DE DEELLE MICHIELLE CARRÉ SA FEME TRESPASSA LE DERNIER 10^e DE FEBVRIER 1599 AIANS FODÉ E CEST ÉGLISE DEVX OBIIT A PERPÉTUITÉ PRIEZ POVR LEVRS AMES.

Le seigneur Philippe-Constant-François de Coupigny et son épouse Marie-Josèphe Dupont de Taigneville, dame du Plouich, reçurent la sépulture en cette église, mais on n'y retrouve pas leur moment funèbre.

Pendant la Révolution l'église fut fermée; l'on y enleva deux cloches, mais on laissa la plus forte qui avait été fondue, en 1787, par Villotte et Drouot; on ne toucha ni aux autels ni aux boiseries. La maison de Dieu fut alors convertie en salpêtrerie et ne fut rendue au culte qu'après le concordat. Le mobilier avait été sauvé par les fidèles; c'est ainsi que l'église possède encore entre autres objets précieux : 1^o Une croix de procession, digne d'être citée; 2^o un bel encensoir; 3^o un riche ciboire et 4^o un ostensor avec cylindre et couronne, sur le pied duquel on voit les armes du seigneur du lieu entre les figures de saint Vaast et de saint Antoine. Cette monstrance, œuvre d'André Accart, orfèvre à Douai, lui fut payée, en 1738, 296 florins 9 patars. (*Quest. dioc.; Registre de la paroisse et Notes tenues par l'abbé Robert.*)

L'église de Fouquières vient d'être restaurée et ornée d'une manière remarquable par les soins du zélé curé de la paroisse; Mgr Lequette, évêque d'Arras, en a fait la consécration le 24 septembre 1877.

Les archives de l'église renferment encore les comptes des biens de la fabrique depuis trois siècles et beaucoup d'autres titres. On y trouve, en 1715, les statuts fort sages d'une confrérie d'archers sous la bannière de saint Sébastien et, en 1717, ceux d'une confrérie de l'Enfant Jésus, spécialement chargée d'enterrer les morts. Cette dernière association, qui rappelle celle des charitables de Béthune, avait reçu l'approbation de l'évêque d'Arras, puis celle du pape Clément XI; elle était encore en vigueur l'an 1824. (*Mêmes sources.*)

MARAI. — Comme la plupart des marais, ceux de Fouquières ont donné lieu à de longs procès qu'il importe peu de rappeler ici. Ce village avait, en 1764, 60 mesures de marais communaux dont les trois quarts en tourbières et le surplus en pâturage; de plus, il possédait indivisément avec les villages voisins 200 mesures tant en pâturage qu'en tourbières. (*Réfut pour les états.*) Ces immeubles ont été partagés et sont devenus des propriétés particulières.

Mentionnons un petit cours d'eau, nommé la Rigole de Montigny, qui traverse une partie du territoire.

STATISTIQUE. — Fouquières était autrefois exclusivement agricole; depuis un demi-siècle on y fait le commerce de lin, ce qui procure, surtout en hiver, un travail lucratif à beaucoup d'ouvriers. Les mines houillères de Billy-Montigny, de Méricourt et de Sallau, dépendant de la Société de Courrières occupent maintenant une partie de la population. Le puits que cette Compagnie établit à Fouquières, portant le n° 6, laissera bientôt encore moins de bras à l'agriculture, tout en enrichissant la commune. Notons que quatre des vingt-cinq pavillons de la fosse n° 3, se trouvent sur le territoire de ce village.

Fouquières possède une école communale laïque et mixte, de plus, une école privée pour les filles, avec pensionnat et asile. Il a une brasserie importante.

NOTE BIOGRAPHIQUE. — Ce village a donné le jour, vers 1580, à Jean Denoyelles, grand prieur de l'abbaye de Marchiennes, qui

se distingua dans l'administration de ce monastère et excella dans la poésie latine ; on ne connaît plus de lui que des pièces fugitives.

GRENAY.

Cette petite commune se perdrait encore dans la vaste plaine de Lens, si elle n'était traversée par le chemin de fer du Nord ; c'est la première station de Lens à Béthune. A droite se trouve la ligne ferrée menant à Lille par la Bassée et reliant les mines de Mazingarbe et de Vermelles.

Le nom de ce lieu a peu varié : C'est *Granai* en 959, *Gernay* en 1070, *Gernai* en 1079, *Grenast* en 1215, *Grenæ* en 1251 et, depuis lors, *Grenay*. La contenance territoriale est de 317 hectares et le sol est peu fertile. Ce village n'avait, en 1469 que cinq feux ou maisons pour contribuer aux aides ; il comptait une centaine d'habitants en 1726, 165 en 1804, 180 en 1820, 213 en 1821, 211 en 1846 et 235 en 1861 ; le dernier recensement en porte le nombre à 304. Grenay possède une école laïque mixte.

Ce lieu dépendit de l'antique pays de Gohelle. Il est déjà question de son église en 959. (*Cartulaire de Saint-Bertin.*) En 1079, Gérard II, évêque d'Arras et de Cambrai, donnait à l'église d'Anchin l'autel de Grenay avec les revenus et ce qui était nécessaire à l'entretien. (*Escalier, L'Abbaye d'Anchin.*) Vers 1254, Guillaume Brunel, abbé de Saint-Sauveur, d'Anchin, fit construire à ses frais l'église de Grenay et lui octroya en même temps trois muids de terre. Dès lors, cette église reconnut le patronage et la juridiction du puissant monastère. (*Même source.*) On lit dans les *Mémoires* du P. Ignace que la cure dépendait de l'abbaye et que l'abbé commendataire s'en était réservé le bénéfice.

L'église actuelle, succursale de celle de Bully, ne date que de 1755 ; elle était autrefois sous le vocable de saint Maclou, elle est maintenant placée sous celui de Notre-Dame du Mont-Carmel. Cette église à une seule nef n'est, pour ainsi dire, qu'une grande

chapelle ; sa façade principale est formée d'un pignon en pierre de taille, surmonté d'un clocheton ou campanile.

Autrefois on voyait près du village une belle chapelle de saint Ouen ; on y venait des lieux voisins en pèlerinage invoquer cet évêque pour la guérison de la surdité. Cette chapelle ayant été démolie pendant la Révolution, le buste du saint, qui s'y trouvait, fut, après le concordat, placé dans l'église, où il a continué d'être l'objet d'une profonde vénération. (*Quest. dioc.*)

L'abbaye d'Anchin a possédé jusqu'à la Révolution la seigneurie de Grenay, qui consistait en une ferme avec 450 mesures de terre, en dîme, en droits de relief et en rentes. (*Arch. du Pas-de-Calais, Rôle des vingtièmes.*) Elle avait acquis, en 1253, une partie de cette dîme de Gilles Chevalier, sire de Vermelles. (*Bibl. nat., Coll. Moreau.*)

La justice paraît avoir été rendue par les gens de l'abbaye ; cependant le bailliage de Lens prononça des condamnations comme haute seigneurie. En 1388, il infligeait à deux époux de Grenay une amende de 60 sols pour désobéissance aux sergents du prince. En 1530, il faisait prendre et jeter dans la prison du château de Lens par un sergent à cheval et deux autres à pied, un habitant de Grenay, qui avait proféré des injures contre l'empereur Charles-Quint. Il condamnait ensuite le coupable à être mis au pilori pendant quatre heures. (*Arch. du Nord, Dom. de Lens.*)

Quoiqu'il n'ait jamais eu d'importance, Grenay n'en eut pas moins sa part de malheurs dans les guerres désastreuses qui désolèrent la contrée. Au commencement du xiv^e siècle, il fut exposé aux pillages et aux cruautés des Flamands. En 1513, il fut ravagé par des Français et des Albanais qui lui enlevèrent chevaux, bestiaux et récoltes. Il était encore si pauvre et si dépeuplé au milieu du xvi^e siècle, qu'il lui fut impossible d'acquitter le moindre impôt, de 1555 à 1560. (*Arch. du Nord, Comptes du dom. de Lens.*)

Nous voici à 1648, aux préludes de la bataille de la plaine de Lens : La droite de l'archiduc Léopold s'étend derrière des ravins et des chemins creux, depuis Vermelles jusqu'à Grenay.

(*Dom Devienne, Hist. d'Artois.*) Bientôt les armées sont en présence, et Grenay est témoin de la bataille et de la victoire.

L'ARBRE DE GREPAY. — A 500 mètres des habitations, près du chemin de fer, fort encaissé en cet endroit, sur un plateau dominant une vaste plaine s'élevait un vieux tilleul que l'ouragan terrible du 12 mars 1876 a renversé. C'est au pied de cet arbre que le prince de Condé commanda les manœuvres qui décidèrent de sa victoire sur l'archiduc Léopold dans l'immortelle journée du 20 août 1648, appelée la Bataille de Lens. Pour perpétuer le souvenir de ce haut fait d'armes, le département du Pas-de-Calais a érigé, vers 1825, près de l'arbre historique un modeste monument en marbre, entouré de 24 bornes, de style néo-grec, reliées par des barres de fer. C'est un fût de colonne orné de deux annelets et terminé en dôme ; il repose sur deux socles ou marches circulaires. On y a gravé les vers suivants, extraits du *Lutrin*, de Boileau, dont les hémistiches sont coupés par une palme :

C'est ici, grand Condé, qu'en ce combat célèbre
Où ton bras fit trembler le Rhin, l'Escaut et l'Ebre
Lorsqu'aux plaines de Lens nos bataillons poussés
Furent presque à tes yeux ouverts et renversés,
Ta valeur arrêtant les troupes fugitives
Rallia d'un regard leurs cohortes craintives,
Répandit dans leurs rangs ton esprit belliqueux
Et força la victoire à te suivre avec eux.

Une partie du tronc de ce tilleul légendaire a été recueillie par le musée d'Arras.

HARNES.

On possède une histoire complète de cette grande et belle commune ; elle a été savamment traitée par M. Albert De Marquette en deux ouvrages formant quatre volumes in-octavo. Le premier, couronné en 1855 par la Société d'Agriculture, Sciences

et Arts de Douai, est un *Précis historique sur la maison de Harnes*; le second, édité en 1867, est l'*Histoire générale du Comté de Harnes en Artois jusqu'en 1789*. On trouve encore un grand nombre de pièces historiques sur ce village dans les *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre au mont Blandin à Gand*, publiés par M. Van Lokeren. Que ne nous suffit-il de renvoyer le lecteur à ces travaux estimables! Mais comme Harnes doit aussi avoir sa notice dans ce dictionnaire, nous nous contenterons de résumer son histoire en quelques pages. Nos sources seront citées seulement quand nous aurons puisé ailleurs que dans ces ouvrages. Malgré son peu d'étendue, notre article comporte deux parties, l'une concernant plus particulièrement les faits, l'autre relative surtout aux édifices, établissements et institutions.

PREMIÈRE PARTIE.

Ce village est nommé *Harnas* de 955 à 1037, *Harnis* en 1056, et, dès 1110, *Harnes*, nom qu'il n'a cessé de porter depuis lors. La superficie de la commune se compose de 1041 hectares; le territoire peu accidenté est traversé vers le Nord par l'ancienne rivière de la Souchez. La population comptait 1854 âmes en 1804, 1824 en 1820, 2186 en 1831, 2150 en 1846 et 2396 en 1861; elle en comprend actuellement 2978.

Harnes, qui dans les temps anciens faisait partie de l'Atrébatie, dépendit du pays de l'Escrebieux depuis la domination romaine jusqu'en 1174. On doit supposer qu'il fut occupé à l'époque celtique ou gauloise, car on a recueilli dans ses marais des armes en silex, des poteries grossières et des monnaies d'or, d'argent et de potin de cette période. Mais ce qui ne saurait être douteux, c'est que ce lieu fut habité par les Romains; ainsi s'expliquent les nombreuses découvertes d'antiquités romaines qui y ont été faites depuis un demi-siècle. Ces objets recueillis pour la plupart par MM. Albert De Marquette et Auguste Terninck, consistent principalement en grandes tuiles à rebords, fragments de poteries de toute espèce, vases de toutes formes, urnes cinéraires, lances et autres armes, fibules, boucles, styles, sonnettes, enfin grand

nombre de monnaies du Haut et du Bas-Empire en argent et surtout en bronze.

Au commencement du vi^e siècle, les Francs, victorieux et maîtres du pays, s'en étaient partagé les terres; leur roi établit dans son domaine de Harnes un fisc pour la perception des revenus et le recouvrement des amendes. De ce fisc royal de Harnes dépendirent d'abord Annay, Loison, Vendin-le-Vieil, Carvin et Estevelles. Plus tard, en 972, la circonscription fiscale comprit aussi Sallau, Sailly et Illies, puis elle s'étendit de Neuville à Lorgies, d'Hénin-Liétard à Illies et de Lens à Fleurbaix.

Le fisc de Harnes donna naissance à une seigneurie composée de ce village, d'Annay et de Loison. Ce domaine fut tenu en fief du roi de France par le comte de Flandre, qui l'érigea en comté. Dans la première moitié du xi^e siècle, il fut donné en bénéfice par Bauduin de Lille, comte de Flandre, à Lambert, comte de Lens, qui le laissa à son frère Eustache aux Grenons, comte de Boulogne et de Lens. Ce bénéfice, qui n'était en réalité qu'une avouerie, eut une longue durée, car on le retrouve encore en 1463.

La terre de Harnes, longtemps appelée le fisc, avait été, en 964, donnée à l'abbaye de Saint-Pierre lez Gand par le comte de Flandre Arnoul le Vieux. Cette libéralité fut confirmée par le roi Lothaire en 966 et 972, par le comte de Flandre Arnoul le Jeune en cette dernière année, et plus tard par Charles le Bon, aussi comte de Flandre. Enfin, l'abbaye obtenait, en 1145, du pape Eugène III la confirmation de ses possessions et de ses autels, nommément de celui de Harnes et de ses dépendances. Tels sont les commencements du comté de Harnes qui, pendant 826 ans, dépendit du célèbre monastère gantois sous l'administration de 60 de ses abbés, comté qui a formé une enclave dans le vaste bailliage de Lens.

Revenons un instant au comte Eustache aux Grenons pour le voir, comme maieur ou avoué, chargé de la défense des possessions du monastère, disposant d'une force armée qui protège le comté, puis exerçant dans certaines limites la justice civile et criminelle.

Bientôt la mairie ou avouerie passe dans la maison de Harnes,

où elle comptera de puissants personnages, connétables héréditaires du comté de Flandre. Voici, d'après les travaux de M. De Marquette, la liste de ces maïeurs de Harnes, qui furent en même temps châtelains de ce lieu : *Maison de Boulogne et de Lens*. 1047. Lambert. — 1054. Eustache aux Grenons. — *Maison de Harnes*. 1120. Druon ou Dreux. — 1129. Michel, châtelain de Cassel et connétable de Flandre. — 1135. — Wautier. — 1151. Michel, mari d'Ade de Boulers. — 1180. Philippe de Boulers — 1180. Michel de Boulers, époux de Christiane de Guisnes, auquel est attribuée l'une des traductions de la *Chronique de Turpin*. — *Maison d'Antoing*. 1231. Hugues d'Antoing, uni à Philippine de Harnes. — 1248. Michel d'Antoing. — 1251. Hugues de Harnes. — 1285. Jean de Harnes, dont on connaît le sceau curieux au type équestre avec bouclier et housse portant un lion à queue fourchue. — 1296. Michel de Harnes, seigneur de Cuincy-le-Prévôt. — *Maison de Lens... Maison d'Enghien*. 1364. Englebert. — *Famille de Reinghersvliet*. 1364. Guillaume. — *Maison de Ghisteltes*. 1385. Jean dit le Grand, chambellan du duc de Bourgogne et gouverneur général de Flandre. — *Maison de Melun Ghisteltes*. 1386. Hugues de Melun, marié à Isabeau de Ghisteltes. — *Maison de Béthune Ghisteltes*. 1390. Robert de Béthune, vicomte de Meaux, conseiller et chambellan de Charles VI. — 1405. Isabeau de Ghisteltes, maïeresse pendant son veuvage. — 1413. Raoul d'Ailly, vidame d'Amiens, mari de Jacqueline de Béthune. — 1442. Jean d'Ailly, aussi vidame d'Amiens, qui vend, en 1458, sa mairie au monastère de Saint-Pierre lez Gand.

Dans la seconde partie de cette notice, nous parlerons des commencements de l'église de Harnes et de la donation de son autel, faite en 1110 par l'évêque d'Arras à l'abbaye du Mont Blandin. Jetons ici un coup d'œil rapide sur les principaux faits qui se sont passés en ce village.

Le 13 avril 1143 fut un grand jour pour Harnes : Le comte de Flandre Thiéri d'Alsace venait visiter son connétable en son château ; il était accompagné d'une suite nombreuse où l'on remarquait Laurence, sa fille, le comte d'Alost, époux de celle-ci, le châtelain de Bruges, celui de Bourbourg, l'abbé de Clairmarais et d'autres personnages.

Au commencement du xiv^e siècle, les Flamands se révoltent contre le roi Philippe le Bel et, en 1302, les Français sont défaits dans les marais de Courtrai, où Michel de Harnes trouve la mort. L'année suivante, les Flamands ravagent l'Artois ; ils dévastent et incendient Harnes ; ils reviennent encore dans ce village qu'ils livrent de nouveau aux flammes et s'y emparent d'une grande quantité de tonneaux de vin et d'objets de toute espèce que les Français avaient abandonnés dans leur retraite. (*J. Meyer, Commentarii.*)

Harnes était encore si pauvre en 1430 qu'il était exempté d'impôts. (*Bibl. nat., Coll. Moreau.*) 30 ans après, les tailles ne pouvaient y être recouvrées, à cause de troubles et d'une sédition. En 1479, le château fort était occupé par des troupes françaises. (*Le Canton de Carvin.*) En 1580, le village fut inquiété par les gens de guerre qui ne cessaient de le parcourir.

Nous arrivons à la période française de la guerre de Trente ans. Harnes eut à endurer, de 1635 à 1649, c'est-à-dire pendant 14 ans, une succession de misères : Logements, passages, dégâts, pillages, incendies et pestes. Vers la fin de 1640, ses habitants étaient consternés, aussi beaucoup d'entre eux se réfugièrent-ils en Flandre, où ils restèrent plusieurs années.

Quoique seigneurs de Harnes, les puissants abbés de Saint-Pierre, de Gand, visitèrent bien rarement leur domaine ; nous relevons cependant trois de leurs visites au xvii^e siècle, en 1620, 1625 et 1689.

Continuons le simple exposé des malheurs qui frappèrent ce village. En 1654, une reconnaissance fut poussée jusque là par le comte de Broglio, gouverneur de La Bassée. En 1674 et pendant les deux années suivantes, le pays fut occupé par des troupes. En 1677, la reprise des hostilités inspira à Harnes de nouvelles alarmes ; le mobilier de l'église fut conduit à Douai, en l'abbaye des Prés ; heureusement on en fut quitte alors pour la peur. En 1693, des troupes allemandes imposèrent le village.

La guerre de la succession d'Espagne vint frapper Harnes de nouvelles calamités. En 1706, des patrouilles s'organisèrent et un fort fut établi dans le marais. En 1708, le pont fut coupé par ordre de Mgr de Luxembourg, général français, qui commandait

un corps d'armée à Douai. Un mois après, le village fut, pendant quatre jours, mis au pillage par les Hollandais, qui campaient en ce lieu et qui avaient fait de l'église un magasin militaire. Le curé, le bailli, les échevins et beaucoup d'habitants avaient prudemment pris la fuite. Peu après, l'ennemi se retirait et était remplacé par des soldats français qui firent des lignes et des retranchements le long de la rivière de la Deûle. La famine sévit dans les années 1709 et 1710; l'année suivante, des maraudeurs venaient en grand nombre jeter l'épouvante dans ce village infortuné qui ne parvint à s'en débarrasser qu'après avoir obtenu des sauvegardes. En 1713, le traité d'Utrecht vint enfin clore cette longue suite de malheurs. Toutefois il faut encore y ajouter un grand désastre : En 1743, un incendie d'une violence extrême dévorait 94 maisons, formant le tiers des habitations.

Jetons un coup d'œil rétrospectif sur les institutions et l'organisation de la communauté de Harnes. L'abbaye du Mont Blandin posséda la seigneurie depuis 964 jusqu'à la Révolution. Elle eut, jusqu'en 1458, des avoués, maïeurs ou châtelains héréditaires auxquels succédèrent de puissants protecteurs ou gardiens qui furent, pour la seconde moitié du xv^e siècle, Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, Louis de Luxembourg, connétable de France et le roi Charles VIII. Le monastère avait aussi à Harnes son prévôt, chargé de la recette de ses revenus ainsi que des exploits et significations, son bailli, le lieutenant de celui-ci, ses échevins au nombre de cinq, un greffier de l'échevinage, des sergents, jurés, égards et mesureurs.

Les échevins, nommés par les échevins sortants, prêtent serment au bailli et administrent le village. Lorsqu'ils sont requis soit par ce dernier ou son lieutenant, soit par le protecteur ou son représentant, ils se rendent aux plaids qui se tiennent en la cour abbatiale et y jugent les causes, les délits et les crimes au nom de l'abbé, qui exerce la haute, moyenne et basse justice. Les sentences échevinales sont portées en appel au bailliage de Lens. Le comté de Harnes avait sa coutume particulière rédigée en 23 articles.

Le 29 mars 1789, la communauté formula en 33 articles son cahier de plaintes et de doléances qu'on trouve aux Archives du Pas-de-Calais. Comme ces demandes diffèrent peu de celles d'Annay, dont nous avons cité les principales dispositions, nous pouvons nous dispenser de les résumer ici.

Le règne de la Terreur ne fit pas de victimes à Harnes ; deux habitants de cette commune, l'un cultivateur et l'autre jardinier, furent bien, en 1794, arrêtés comme suspects et détenus à Arras, mais ils furent rendus à la liberté. (*Paris, Hist. de la Terreur.*)

SECONDE PARTIE.

Un plan de 1634, reproduit dans l'ouvrage de M. Albert De Marquette, donne exactement l'ensemble de Harnes à cette époque et indique l'emplacement précis de ses principaux lieux. On y voit notamment l'église, qu'entoure le cimetière, et la grande place qui la précède, dont le coin droit est occupé par le four banal. Vis-à-vis de cette place est la prévôté ou halle, puis la cour ou grande cense ; à côté se trouve la vaste place de l'ancien château, que ceignent de larges fossés et la petite rivière. Non loin de là se dessine la rivière avec son grand bassin et ses deux écluses.

Rappelons les principaux édifices et établissements qui existaient autrefois à Harnes.

CHATEAU. Cette forteresse, qui fut construite au XI^e siècle par l'abbaye du Mont Blandin pour l'habitation de son avoué, fut occupée longtemps par les maïeurs ; elle était située vis-à-vis de la place qui précède l'église, au milieu d'un grand espace carré protégé par un triple circuit de fossés avec palissades. Au milieu de l'enceinte qu'entouraient les logements des colons, les écuries et les magasins, s'élevait un tertre factice couronné d'un donjon établi sur les bases les plus solides, à en juger par les énormes pierres trouvées dans ses fondations. Près de là se trouvait le corps de logis avec tourelles, dont les murs étaient, paraît-il, de deux mètres. La forteresse fut fort souvent exposée pendant les

guerres ; elle eut beaucoup à souffrir dans les années 1303, 1479 et 1486 ; elle fut brûlée, puis démolie en 1493.

LA PRÉVÔTÉ, maison abbatiale construite par le monastère pour son prévôt, fut aussi nommée *le Moustier et le Château*, après la destruction de la forteresse que les maieurs occupèrent si longtemps. Cette prévôté, située entre l'emplacement de l'ancien château et la cour abbatiale, fut entièrement détruite en 1600 ; elle fut reconstruite peu d'années après la paix d'Utrecht. C'était un large bâtiment à deux ailes, élevé sur une terrasse entre cour et jardin ; il avait douze fenêtres et un fronton sculpté. Les murs des salles étaient décorés de peintures représentant l'ermitage dont nous parlerons bientôt.

L'HÔTEL DE VILLE ET LA HALLE AUX PLAIDS étaient réunis et compris dans le même terrain que la cour et la prévôté. L'hôtel de Ville avait un beffroi où se faisait le guet ; c'est dans ses salles que se réunissaient les échevins et les représentants des trois villages du comté ou de la *Poesté* pour traiter des affaires publiques. Quant aux plaids, ils se tenaient dans la halle, sous laquelle se trouvaient les prisons.

LA COUR, appelée aussi *Cense de l'abbaye*, déjà mentionnée en 1264, était une vaste ferme contiguë à la maison abbatiale, qui exploitait 180 mesures (77 hectares) ; elle fut, en 1562, frappée par la foudre qui brûla ses granges spacieuses et fut, l'an 1600, dévastée en grande partie. L'abbaye, à qui ces immeubles appartenaient, possédait encore à Harnes et dans les environs la *Cense du Château* avec 92 mesures, le *Marché de l'Aumône* avec 95 et d'autres marchés avec 282 ; elle avait en plus deux fours banaux, deux moulins, des dimes considérables et divers droits seigneuriaux.

EGLISE. Saint Martin, qui vint évangéliser notre contrée dans la seconde moitié du IV^e siècle, fit élever à Harnes une église ou chapelle ; c'est du moins ce que Martin l'Hermite avance dans son *Histoire des Saints de Lille, Douai et Orchies*. Cet oratoire n'eut sans doute qu'une bien courte durée, car peu de temps après il dut être pillé et détruit par les barbares. Voilà les habitants de Harnes retombés dans l'idolâtrie ! Mais de nouveaux apôtres les

rappelleront bientôt à la foi et relèveront les ruines du petit monument. Toutefois c'est seulement en 972 que nous trouvons la mention d'une nouvelle église, élevée en l'honneur de saint Martin, qui sera désormais le patron de la paroisse. (*Le Mire et Foppens, Op. dipl.*) En 1110, Lambert, évêque d'Arras, donne l'autel d'Harnes à l'abbaye du Mont Blandin. (*Ibid.*)

Il est probable que cet édifice fut détruit en 1302 et qu'il fut reconstruit dans le cours du xiv^e siècle. En 1474, on restaurait le chœur et le clocher endommagés pendant les guerres; en 1685, on faisait des changements importants au monument, surtout à la tour, qui menaçait ruine depuis longtemps. L'église, réparée de nouveau en 1706, fut, deux ans après, pillée et employée comme magasin de grains. Au milieu du siècle dernier, elle tombait de vétusté; néanmoins ce fut seulement en 1776, qu'on s'occupa de sa reconstruction, qui fut autorisée à la fin de cette année par le conseil du roi. Les travaux furent adjugés pour 114,000 livres à Jean-Baptiste Delhomel, entrepreneur à Brebières. La première pierre fut posée le 6 août 1777 par Dom Romain Lesage, religieux de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, représentant l'abbé de ce monastère, comte et seigneur de Harnes, comme le porte le procès-verbal de la cérémonie, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le curé de la commune.

Ce monument, sans contredit l'un des plus remarquables du canton, mérite bien d'être décrit ici avec détail. Le vaisseau fort élevé, long de 30^m et large de 17, est divisé en trois nefs que séparent de chaque côté sept colonnes dont deux engagées. Ces colonnes, de l'ordre ionique, avec chapiteaux à volutes, sont exécutées en pierres bleues; elles reposent sur des piédestaux octogones en grès. Contre les murs latéraux sont des pilastres du même ordre, qui correspondent aux colonnes. Des arcs en plein-cintre, décorés d'archivoltes et de clefs, relient les colonnes entre elles et retombent sur les chapiteaux. La voûte centrale, en plein-cintre, prend naissance sur une corniche à denticules. Les voûtes latérales sont sphériques et leurs arcs doubleaux reposent sur les chapiteaux des colonnes et des pilastres. Quatorze grandes fenêtres en plein-cintre éclairent les nefs; elles sont ornées de vitraux et de gri-

sailles de M. Gaudalet, de Lille. Les deux vitraux principaux sont assez remarquables ; l'un représente la sainte Vierge, l'enfant Jésus et saint Joseph ; l'autre, saint Martin, protecteur de l'église, et saint Antoine ermite, objet d'une dévotion particulière. Les deux autels latéraux sculptés en chêne, il y a peu d'années, sont l'œuvre d'un artiste de talent, M. Colesson, de Wormhoudt, qui s'est distingué dans leur ornementation. Celui de gauche, sous le vocable de Notre-Dame du Mont-Carmel, en l'honneur de laquelle il existe dans la paroisse une ancienne confrérie, montre dans une niche entre deux pilastres crénelés une statue vénérée depuis longtemps. L'autre, sous l'invocation de saint Martin, est presque la reproduction du premier. Les deux confessionnaux en style Louis XV, proviennent de la collégiale de Lens. A l'extérieur, les façades sont en briques avec soubassement en grès ; elles sont pourvues de contre-forts en briques et pierres blanches appareillées.

Le chœur, décoré de pilastres de l'ordre ionique et d'un entablement correspondant avec la corniche de la nef principale, est de forme circulaire ; il est percé de cinq fenêtres en plein-cintre, entourées de chambranles avec clefs et guirlandes. Ces fenêtres sont aussi ornées de verrières de M. Gaudalet ; au centre est un vitrail figurant le calvaire. Le maître-autel a été respecté pendant la Révolution ; la table est en marbre sculpté et le tabernacle en bois peint. Les stalles, en chêne sculpté, sont de la même provenance que les confessionnaux.

La tour, partie principale du monument, est un carré de 9^m de côté, avec piliers buttants ; elle a 38^m de hauteur. Le rez-de-chaussée offre une porte d'un ordre dorique, surmontée d'un motif décoratif ; les piliers portent des panneaux. La seconde partie, dont les piliers buttants sont décorés de refends, est percée d'une fenêtre rectangulaire entourée d'un cadre à crossettes. Puis vient une large corniche au-dessus de laquelle est un ordre ionique contenant des ouvertures cintrées, munies d'abat-son. La tour est couronnée d'une galerie où se trouve le cadran de l'horloge ; elle était autrefois terminée par un dôme percé d'oculus et surmonté d'une lanterne à toiture conique avec boule et croix.

Jusqu'à l'établissement de la télégraphie électrique, on vit fonctionner sur la plate-forme de la tour un télégraphe aérien en communication avec ceux de Thélus et de Carvin.

Le monument souffrit peu de la Révolution ; il fut alors employé comme salpêtrerie. Presque tout le mobilier de l'église fut enlevé. L'argenterie fut transportée en 1793 au district d'Arras pour être monnayée; en voici le détail que fournit un procès-verbal reposant aux Archives du Pas-de-Calais : Grande remontrance, calice, ciboire, 2 burettes, 2 patènes, navette, 3 boîtes aux huiles, crucifix avec tête de mort, 2 croix, lampe, encensoir, 3 couronnes, 49 cœurs, 5 bagues, 6 balles, 2 coqs, plaque avec inscription et 2 autres ayant servi à une croix.

Nous trouvons qu'en 1393, le sacristain de l'église était en même temps écolâtre.

CHAPELLES. — *La Chapelle de Rauchestier*, fondée anciennement par un des maîtres dans le château même, avait son chapelain, auquel étaient attribués des profits et émoluments, à condition d'y célébrer le service divin, suivant les termes de la fondation. En 1455, le curé de Loison, dont la position était fort précaire, s'était retiré dans une maisonnette dépendant de l'oratoire ; il y vécut 20 ans en qualité de chapelain. La chapelle était entièrement ruinée en 1602 ; elle fut rétablie dans la maison abbatiale du prévôt. En 1707, le bénéficiaire était encore un curé de Loison ; il demeurait dans une maison voisine, laissant à un vicaire l'administration de sa paroisse. La chapellenie, à la collation de l'abbé de Saint-Pierre depuis 1458, rapportait 800 livres en 1783.

Le tourbillon révolutionnaire de 1793 fit disparaître le petit édifice. *La Chapelle des cinq plaies*, située près de la grande écluse, à gauche du chemin d'Hénin-Liétard, fut fondée par Michel Cliquet de Ramillies, en vertu de son testament de 1578, où il est dit qu'il y sera chanté une messe chaque vendredi. Il est à remarquer qu'en 1686, Martin Robespierre, curé-doyen de Pecquen-court, était en même temps titulaire du bénéfice de cette chapelle, qui fut détruite pendant la Terreur, sous la sanguinaire dictature

d'un descendant de sa famille. *La Chapelle du Maraisquet* était, comme l'indique son nom, située dans le petit marais; elle fut aussi détruite pendant la Révolution. Citons enfin *la Chapelle de Saint-Antoine*, qui partagea le sort des trois autres, et *la Chapelle de Notre-Dame du bois d'Harnes*, dont nous allons nous occuper.

ERMITAGE. — La chapelle de Notre-Dame du bois de Harnes existait déjà au milieu du XIII^e siècle. Plus tard, mais on ne sait à quelle époque, des ermites se construisirent tout près de là une habitation avec dépendances. La présence de ces pieux solitaires est révélée surtout à partir de 1620; elle se continue sans interruption jusqu'à la Révolution. Il n'y avait en cette retraite qu'un ou deux anachorètes, dépendant du curé de la paroisse sous les ordres de l'évêque; ils n'avaient pour vivre que la dîme et le terrage sur 21 rasières et demie de terre, le produit de leur jardin et les aumônes qu'ils recueillaient à Harnes et dans les villages voisins. Ils assistaient au service divin de la paroisse et portaient ordinairement la croix dans les processions et les enterrements. Le chapelain ou vicaire de Harnes célébrait la messe en la chapelle une ou deux fois par semaine. (*Le P. Ignace, Add. aux Mém.*) M. De Marquette a donné la vue de l'ermitage, d'après un plan du XVII^e siècle.

MALADRERIE. — Cet établissement, dont l'origine paraît remonter au XIII^e siècle, s'est appelé d'abord *Léproserie*; il fut surnommé le *Paradis*, mot qui résumait la seule espérance des pauvres lépreux. Cet hôpital, situé au nord du village, comprenait un bâtiment avec cellules et oratoire, et un terrain où se trouvait une fosse profonde servant à la sépulture commune. Il fut enfin appelé *Maladrerie*, nom qu'il portait encore en 1692.

LA SOUCHEZ. — Déjà vers la fin du XIII^e siècle, cette rivière était navigable de Lens à Courrières par Harnes, et servait au transport des grains, des marchandises et des tourbes en destination de Lens et de Douai; elle fut canalisée un siècle après. Plus tard furent établies à Harnes même une petite écluse, dite le petit bassin, et une autre, nommée le grand bassin ou la grande écluse. On y exécuta aussi deux sas, d'après une con-

vention de 1619. Le vivier, vaste marais couvert d'eau, avait été traversé par la rivière et le fut de nouveau par une nouvelle rivière, appelée la Haute-Deûle, que les magistrats de Lens canalisèrent après 1659, non loin de la première.

Depuis près d'un siècle, la Souchez a cessé d'être navigable entre Lens et Harnes, mais elle a été canalisée, il y a une quinzaine d'années, de l'extrémité de cette dernière commune jusqu'à la Deûle, par la Compagnie des mines de houille de Courrières.

On a récemment proposé d'établir un grand canal qui partirait de Harnes, passerait par Courrières, Arras, Albert, Amiens et Creil, et qui aurait un embranchement entre ces deux dernières villes pour aboutir à la Seine près de Rouen. Ce projet grandiose sera-t-il jamais exécuté ?

LE PONT MAUDIT. — Ce pont qui traverse la Deûle à l'extrémité du canton de Lens, sur la route nationale d'Arras à Lille, se trouve en partie sur le territoire de Harnes ; il fut construit en briques et en grès, à trois arches cintrées, vers le milieu du siècle dernier. D'abord nommé le Pont d'Artois, il fut bientôt appelé le Pont Maudit par les habitants de Pont-à-Vendin, dont l'ancienne chaussée allait être délaissée, à leur grand préjudice ; ce dernier nom lui est resté. Précédemment c'était à l'aide d'un bac qu'on traversait la rivière. Harnes possède en cet endroit un hameau de 7 maisons renfermant 41 habitants.

MARAI. — La seigneurie avait ses propres marais, qui furent, au commencement du XVI^e siècle, l'objet d'un long procès avec le seigneur de Courrières. Les trois villages du comté possédaient en commun des marais considérables, dont la jouissance causa des haines implacables et des procès ruineux. Enfin, en 1749, le conseil du roi fixa la part de chacune des communautés, en accordant à Harnes une part en rapport avec son importance. (*Le P. Ignace, Add. aux Mém.*)

En 1764, Harnes possédait 500 mesures de marais communaux, dont une partie fut alors affermée, moyennant 1900 livres par an, revenu qui permit de construire un pavé dans le village et un pont sur la Souchez. (*Réfut. pour les états.*) Plus tard, ces marais furent divisés en portions ménagères.

STATISTIQUE. — Le sol de la commune est très-fertile, quoique la partie du territoire avoisinant la Deûle et la Souchez soit marécageuse. La population est employée à la culture, au teillage et au commerce du lin, ainsi qu'aux mines houillères des environs. Le village renferme pour la mouture du blé un moulin à eau et à vapeur, deux moulins à vapeur et deux autres à vent ; il a de plus un moulin à vent pour l'huile, trois brasseries, un four à chaux et une scierie mécanique.

La commune possède pour les garçons une institution primaire supérieure libre et une école laïque ; pour les filles, une école tenue par les sœurs de la Providence, de Rouen.

HULLUCH.

Ce village est traversé par la route de Lens à La Bassée. Son territoire, compris dans la plaine de Lens, est peu fertile ; il est légèrement accidenté dans la partie sud ; à l'autre extrémité commence le grand marais dit le Flot de Wingles. Ce lieu se trouve ainsi écrit : *Huluice* en 1070, *Huluz* en 1098 ; *Hulut* en 1180 ; *Huluc* en 1304 et *Huluch* en 1388 ; il s'appelle et s'écrit *Hulluch* depuis le XV^e siècle. Cette commune, dont la contenance territoriale est de 562 hectares, n'avait, en 1469, que 36 feux soumis aux aides. Sa population était de 492 âmes en 1804, de 527 en 1820, de 548 en 1831, de 538 en 1846 et de 573 en 1861 ; elle n'est plus que de 562, d'après le recensement récent.

Placé à égale distance de Lens et de La Bassée, sur la chaussée romaine d'Arras à Estaires, Hulluch fut très-probablement, dans les premiers siècles de notre ère, choisi comme mansion ; telle est sans doute l'origine de ce village. Ce lieu dut être traversé par les barbares, et quand, au x^e siècle, il fut possible de se défendre contre des agressions moins terribles, le seigneur fit élever un château, forteresse qui le mit en état de résister.

Quoiqu'il en soit, Hulluch n'est cité qu'en 1070 pour la première fois ; c'est dans une charte par laquelle Eustache, comte

de Boulogne, et Ide, sa femme, dotent le chapitre de Lens de divers biens, entre autres d'un muid de terre et d'un courtil et demi situés en ce village. (*Le Mire et Foppens, Op. dipl.*) Il en est encore question dans les années 1098, 1102, 1136 et 1152, comme on le verra dans la suite de cette notice.

Les allées et venues des armées pendant les XI^e et XII^e siècles jetèrent souvent l'épouvante dans ce village exposé à toutes les déprédations. Mais il n'eut jamais plus à souffrir que dans l'espace de 1302 à 1304, quand La Bassée, occupée tour à tour par les Flamands et par les Français, changea six fois de domination en moins de trois ans. En 1303, les Flamands pillaient et livraient ensuite aux flammes le château d'Hulluch, le village et ses moissons. L'année suivante, ils y continuaient et achevaient leurs dévastations. (*J. Meyer, Comm.; Buzelin, Ann. Gallo-Fland.; Mannier, Rech. sur La Bassée.*)

Nous ne rapporterons pas les autres misères qu'endurèrent les habitants aux XIV^e et XV^e siècles, de la part des Flamands et de bandes armées qui jetaient partout l'épouvante.

Don Francisco de Mello, gouverneur espagnol de Lille, qui s'était emparé de Lens, en 1642, se dirigea bientôt après par Hulluch vers La Bassée pour en faire le siège. Ses forces, composées de treize régiments de cavalerie et d'artillerie, campèrent en appuyant leur droite aux marais de Wingles et de Bénifontaine. Les Français, informés de ces dispositions, arrivèrent par Lens, au nombre de 25,000 à 30,000 hommes, et s'avancèrent jusqu'au-delà du village d'Hulluch, mais ne jugèrent pas prudent de livrer bataille; ils se retirèrent, ce qui amena la capitulation de La Bassée, après 24 jours de siège. (*Mém. de M. de Puységur; Mannier, Rech.*)

Cette ville fut reprise, en 1647, par le maréchal de Gassion. Le nouveau siège compléta la ruine des villages environnants, notamment celle d'Hulluch, qui fut entièrement saccagé. L'année suivante, ce village était témoin de la bataille de la plaine de Lens et de la célèbre victoire de Condé sur les Impériaux.

En 1650, un alfier, nommé Bauduin, était venu à la tête de 80 Espagnols s'emparer du château d'Hulluch. Le comte de

Broglio, gouverneur français de La Bassée, se présenta aussitôt avec 100 mousquetaires et un canon ; il somma l'alfier de se rendre, le menaçant de la corde s'il refusait. Celui-ci capitula après 9 ou 10 coups de canons tirés sur le château ; ses hommes eurent la vie sauve et lui-même fut rendu plus tard à la liberté. (*Le P. Ignace, Add. aux Mém. ; Dom Devienne, Hist. d'Artois.*)

Après la prise de Lille en 1708, l'armée des hauts alliés vint camper depuis le moulin de Vendin jusqu'à Hulluch. (*Denis, Notice citée.*) L'année suivante, le maréchal de Villars campa à son tour entre Lens et Hulluch. Les alliés se présentèrent pour reconnaître sa position ; ils la trouvèrent si bien fortifiée qu'ils n'osèrent l'attaquer, quoiqu'ils fussent de beaucoup supérieurs en nombre. (*Mémoires.*) En 1710, nouvelles marches des armées et grande disette qui fit beaucoup de victimes. Heureusement la paix d'Utrecht rendit le calme à la contrée.

Quand arrivèrent les mauvais jours de la Révolution, le vénérable curé d'Hulluch subit toutes les humiliations et fut chassé à coups de pierres. Le prêtre assermenté qui le remplaça mena plus d'une fois les habitants au pied de l'arbre de la liberté, au son du violon ; cet intrus finit par se marier avec sa servante. (*Quest. diocésain.*)

SEIGNEURIE. — Ce domaine, qui relevait du château de Lens, était une des douze pairies de la châtellenie du même lieu. Voici la liste de ses possesseurs : 1252. Jean I^{er} d'Hulluch, personnage figurant dans plusieurs actes importants. — 1229. Vitasse d'Hulluch. — 1302. Jean II, chevalier, sire d'Hulluch, dont le sceau rond offre un écu portant un écartelé plein dans un trilobe, avec cette légende : *Jehan de Hulluch*. — 1357. Hugues, seigneur de Villers. — 1386. M^{me} de Wazières, son héritière, épouse de noble homme de la Hamaide. — 1414. Jean de la Hamaide, chevalier, issu de cette union. — 1416. Ernoul de la Hamaide, frère du précédent, uni à Isabelle d'Enghien. — 1427. Jacques de la Hamaide, fils d'Ernoul et d'Isabelle, seigneur de Rebais, de Willems et de Renaix, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, vendit sa terre d'Hulluch au suivant. — 1475. Laurent Guignart. — 1497. Robert d'Hulluch, écuyer. 1538. — Jean de Hul-

luch, mari d'Isabelle de Melun, seigneur de Louez. — 1547. — Frédéric d'Hulluch, fils de ces derniers. — 1581. Antoine de Bassecourt, acquéreur de la terre d'Hulluch, vendue à la requête des créanciers de Frédéric. — Vers 1600. Damoiselle Marie d'Hulluch, sa fille, épouse d'Antoine Le Mercier, seigneur de Noreuil. — 1613. François Lemercier, issu de ce mariage, chevalier, époux d'Anne de Bourgogne, dont le suivant. — Jean ou Jean-Baptiste, chevalier, mari d'Anne de Béthencourt. — Charles-Joseph, né de leur union, époux d'Anne-Marie Le Clement de Saint-Marcq, mort sans postérité. — Marie-Madeleine-Françoise, sœur germaine dudit Charles-Joseph, unie, en 1686, à Charles-Joseph de Briois, écuyer. — 1722. Robert-Hyacinthe-Joseph, chevalier, né de cette conjonction, député à la cour par la noblesse des états d'Artois. — 1759. Antoine-Dominique-Hyacinthe de Briois, aussi chevalier. — 1780. Marie-Hippolyte-Barthélemy-Joseph baron de Vitry, comme époux de Marie-Josèphe-Valentine de Briois. (*Arch. du Nord; Arch. du Pas-de-Calais; Comm. de M. de Hauteclouque; Demay, Inv. des sceaux de l'Artois.*)

On sait par un dénombrement de 1586, transcrit dans la vaste collection Colbert de la bibliothèque nationale, en quoi consistait le domaine d'Hulluch. Il comprenait un château avec basse-cour, prés, bois, eaux, pêcheries, 160 mencaudées dont 112 en culture et le reste en riez, de plus le tiers d'un marais indivis entre le seigneur de ce village et ceux de Douvrin et de Berclau. Il comportait encore un moulin à vent, où les sujets du seigneur faisaient moudre leur blé, un four banal où ils cuisaient leur pain moyennant une rente annuelle d'un chapon par ménage, deux moulins à guède et diverses rentes seigneuriales. La seigneurie avait 59 hommes de fief dont 13 habitaient Hulluch.

L'abbaye du Mont-Saint-Eloi possédait à Hulluch un fief qui l'obligeait à fournir les cordes nécessaires au clocher de l'église de ce lieu. (*A. de la Fons, Recueil de notes.*)

JUSTICE. — La juridiction criminelle d'Hulluch appartenait pour une partie au bailliage de Lens et pour l'autre à la salle abbatiale de Saint-Vaast. Ce partage aurait amené des complications si les

deux tribunaux n'avaient souvent agi d'accord, comme dans le cas suivant : Un habitant d'Hulluch, Pierrot Lemoisne, s'était, en 1446, suicidé par strangulation sur la terre de l'abbaye. Il fut décidé contradictoirement que son corps, amené dans une voiture en la haute justice du bailliage, y serait pendu au gibet par le maître des hautes œuvres d'Arras ; ce qui eut lieu en effet. Assistèrent à cette singulière exécution, de la part du bailliage, le lieutenant du bailli, le procureur, le cleric, trois sergents et deux hommes de fief ; du côté de l'abbaye, le sous-prévôt et le procureur. Les frais et dépenses portant 11 livres furent payés en très-grande partie par le bailliage et pour le reste par le monastère. (*Arch. du Nord, Dom. de Lens*). On lit dans les *Mémoires de Jacques Du Clercq*, à l'année 1462, qu'un misérable, natif d'Arras, qui « estoit meurdrier, combatteur, houillier et enforceur de femmes, » fut pendu à un arbre près d'Hulluch, probablement sans trop de forme de procès.

Le droit de justice exercé par la salle abbatiale de Saint-Vaast tomba en désuétude, aussi Maillart n'en fait-il pas mention dans ses savants commentaires sur les coutumes générales d'Artois.

A la terre et pairie était attachées la justice et la seigneurie vicomtières avec tous droits d'exploits, d'afforages, de forages, d'issues et de relief. Les hommes de fief qui habitaient le village devaient le service de plaids en la cour du seigneur, de quinzaine en quinzaine. (*Dénombrement de 1586.*)

CHATEAU-FORT. — Cette forteresse seigneuriale, dont nous avons conté les principales vicissitudes, doit avoir été construite vers le x^e siècle. Ce ne fut d'abord qu'un donjon et quelques dépendances qu'entouraient de larges fossés armés de palissades. Plus tard le château fut ceint de murailles crénelées flanquées de tours, et de fossés avec pont-levis. Vers la fin du xvi^e siècle, ce n'était plus qu'un simple châtel avec basse-cour, mais rappelant encore l'habitation féodale par son fossé circulaire et son pont-levis.

C'est probablement sur ses fondations que s'est élevé le château de M. le baron de Berthould, construit sous Louis XVI et richement décoré à l'intérieur dans le goût de l'époque. Ce qui

rend cette demeure des plus agréables, c'est le beau parc qui l'entoure.

EGLISE. — Hulluch avait déjà son église au xi^e siècle. En 1098, Lambert, évêque d'Arras, concédait l'autel à l'abbaye de Saint-Vaast; en 1102, le pape Pascal II accordait à ce monastère un privilège pour la liberté de cet autel. En 1136, un de ses successeurs, Innocent II, confirmait le même privilège; enfin, en 1152, nouvelle confirmation du privilège par le pape Eugène III. (*Cartulaire de Guimann.*)

Nous n'avons à nous occuper ici que de l'édifice actuel, ceux qui l'ont précédé n'ayant laissé aucun vestige. Ce monument a été exécuté vers le milieu du xvi^e siècle, dans le style ogival; mais depuis sa construction, il a subi des modifications qui lui ont fait perdre dans plusieurs parties le cachet primitif de son architecture. La façade principale n'est qu'un simple pignon en briques, bâti en 1832. Quant aux façades latérales, on retrouve bien le caractère de leur époque dans les contre-forts et les fenêtres encadrées de moulures. L'Église mesure à l'intérieur, depuis l'entrée jusqu'au chœur, 15^m de long sur 13 de large; elle comprend une nef centrale et deux collatérales. Trois colonnes séparent la nef principale des bas côtés; les fûts sont en pierre de taille, les piédestaux octogones, moulurés, sont en grès, ainsi que les chapiteaux cubiques ou coniques rectilignes. D'un côté comme de l'autre, les colonnes sont reliées entre elles par trois arcs en ogive surbaissée, dont la retombée se fait sur les chapiteaux. La nef centrale a une voûte en arc surbaissé, tandis que les collatérales n'ont qu'un plafond plat. Six fenêtres ogivales éclairent l'église. A l'extrémité des bas côtés sont deux autels, celui de la sainte Vierge et celui de saint Laurent, patron de la paroisse. On remarque bien dans le pavement de la nef principale des pierres tombales des anciens seigneurs du lieu, mais elles sont si détériorées qu'elles ne peuvent plus présenter d'intérêt. Il n'en est pas de même de deux tableaux qui se trouvent près du chœur; ce sont deux beaux diptyques provenant de l'abbaye de la Brayelle; ils représentent deux des abbesses priant à genoux,

la naissance du Sauveur, le couronnement de la Vierge et le martyre d'un saint.

Le chœur, reconstruit en 1785, se termine en demi-octogone. Les deux fenêtres qui l'éclairent sont ornées de vitraux exécutés en 1860 dans les ateliers de M. Gaudelet, de Lille ; on voit sur l'un les armoiries de Berthould et de Tenremonde, sur l'autre celles de Riencourt et de Berthould.

La tour, séparée de l'église, est placée près du chevet ; elle est massive et carrée, en pierre de taille avec soubassement en grès. Elle est percée vers le haut d'une grande ouverture ogivale, munie d'abat-son, et couronnée d'une archivolt se reliant par un cordon. Des machicoulis figurés et une corniche terminent cette partie de l'édifice, sur laquelle est posée une toiture basse, couverte en ardoises. On voit dans la première partie de la tour d'intéressants détails architectoniques : Ce sont des colonnettes à chapiteaux en corbeille et des voûtes ogivales ornées de nervures.

L'argenterie de l'église, déposée au district de Béthune en 1793, comprenait : Remontrance, ciboire, calice, deux burettes, boîtes aux saintes huiles, reliquaire, 3 couronnes, 20 cœurs et plusieurs balles. (*Arch. du Pas-de-Calais.*) L'église fut rendue au culte peu après le concordat, mais elle se trouvait dans un état si déplorable, que l'évêque diocésain dut l'interdire jusqu'à ce qu'elle fût convenablement restaurée.

L'abbé de Saint-Vaast avait été jusqu'à la Révolution le collateur de la cure et le décimateur. (*Arch. de l'abb. de Saint-Vaast.*)

CHAPELLES. — On voit à Hulluch deux chapelles sépulcrales ; l'une, située au sud, à l'entrée du village, est celle de la famille de Berthould ; l'autre, qui se trouve dans le cimetière entourant l'église, a été érigée, en 1861, par un cultivateur de l'endroit. Nous ne les citons que pour mémoire, car elles n'ont rien de remarquable sous le rapport de l'art.

MALADRERIE. — Cet établissement charitable, dont l'origine remonte sans doute aux croisades, devait comprendre dans des dispositions bien modestes, bâtiments avec cellules, chapelle,

jardin et cimetière. Il fut supprimé, en 1695, par Louis XIV, qui en réunit les biens à l'hôpital de La Bassée, chargé de recevoir et de soigner les malades pauvres d'Hulluch. Un arrêt du conseil d'Etat et des lettres patentes confirmèrent, trois ans après, cette mesure qui dura jusqu'à la Révolution. (*Arch. nat. ; Arch. du Pas-de-Calais.*)

MARAI. — Le marais Winglois ou des Trois-seigneurs était indivis entre les habitants d'Hulluch et ceux de Douvrin et de Billy-Berclau ; les coutumes de l'échevinage de ce dernier lieu en réglaient le droit de pâturage. Ce marais, situé à l'extrémité d'Hulluch, fut compris dans le Flot de Wingles dont nous aurons plus tard occasion de parler. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

Hulluch n'avait en particulier que 50 mesures de marais communaux, et encore le seigneur y exerçait-il un droit de terrage, qui était du tiers. (*Réfut. pour les états.*)

NOTES STATISTIQUES. — Le terroir laisse à désirer sous le rapport de la fertilité ; cependant la population se livre entièrement à la culture. Il se fait à Hulluch un commerce assez étendu de tourteaux, l'on y compte deux brasseries. La commune possède une école laïque de garçons, une école primaire et un pensionnat tenus par des sœurs de la Sainte-Famille.

LENS.

Cette notice n'est, pour ainsi dire, que le sommaire d'une histoire dont nous avons patiemment rassemblé les matériaux. La ville de Lens, qui en est l'objet, est le chef-lieu du canton le plus étendu, le plus peuplé et le plus important de l'arrondissement de Béthune. — Bâtie sur un terrain marécageux, dans une belle vallée que dominant le mont d'Avion et les côtes d'Eleu et de Saint-Laurent, elle est baignée par la Souchez, cours d'eau canalisé autrefois. Elle est à proximité de cinq villes : Arras, Béthune,

La Bassée, Carvin et Hénin-Liétard. Elle est traversée par deux routes nationales : Celle de Paris à Lille et celle de Bouchain à Calais ; de plus, elle est parcourue par le chemin de fer d'Arras à Hazebrouck, par celui des Houillères, ainsi que par ceux des Compagnies de Lens et de Liévin.

La superficie de Lens comprend 1102 hectares de terres labourables dont le sol est marécageux, argileux ou calcaire. La population était de 2215 habitants en 1791, de 2336 en 1804, de 2381 en 1820, de 2551 en 1831, de 2807 en 1846 et de 4506 en 1861. Suivant le dernier recensement, elle est de 9383 âmes, nombre que n'atteint aucune autre commune de l'arrondissement.

S'il n'est pas suffisamment établi que Lens s'est appelé *Vicus Helena* vers le milieu du v^e siècle, on peut du moins avancer qu'il fut nommé *Lenna Castrum* au vii^e et *Lennis Fiscus* en 877. A cette dernière date on lui donnait déjà le nom germanique de Lens, qu'on retrouve en 955, 972, 1070 et 1098. Ce nom latinisé de nouveau nous donne *Castrum Lensis* en 1056, *Vicus Lensis* en 1070, *Lense Castellum* en 1163, et *Lenense Castellum* en 1170. Nous lisons bien *Lenz* dans des titres de 1111 et 1180, mais cette orthographe s'explique par la manière de prononcer le mot. Du reste cette ville n'a cessé de s'appeler *Lens* depuis le xiii^e siècle jusqu'à nos jours.

Nous divisons cette notice en trois parties : La première est consacrée aux faits historiques ; dans la seconde, nous rappelons les institutions et décrivons les monuments ; enfin la troisième comprend un récit de la célèbre bataille de la plaine de Lens, d'après les documents contemporains.

PREMIÈRE PARTIE.

LENS AVANT ET PENDANT LA DOMINATION ROMAINE. — L'origine de Lens n'est pas connue. L'on ne saurait admettre que cette ville ait été fondée par un consul romain nommé Lentulus, comme le magistrat le prétendait encore en 1648, dans une requête qu'il présentait au roi Louis XIV. (*Coutumes locales des villes et cités d'Arras et Lens.*) Laissons donc de côté cette

erreur qui ne s'appuie que sur une légère similitude de nom. Mais tout en rejetant cette attrayante illustration, on doit reconnaître avec Ferri de Locres, Castillion, Ghesquière et autres historiens, la haute antiquité de Lens. Ce lieu fut habité sous les Gaulois ; une situation heureuse que protégeaient de vastes forêts et des marais presque impraticables y attira et y fixa de bonne heure des habitants. Quelques huttes éparses dans une vallée couverte en partie d'eau et dominée par des côteaux boisés, tel fut d'abord l'aspect de la ville naissante. La petite tribu vécut pauvre et heureuse, trouvant des moyens suffisants d'existence dans la chasse, la pêche et l'élevage de troupeaux. La population augmenta ; bientôt elle se fraya deux routes qui conduisaient à Arras et une troisième qui se dirigeait vers Béthune. (*Terninck, Carte.*) Ces moyens de communication facilitèrent et développèrent ses relations et son commerce. Les traces laissées par la bourgade gauloise sont quelques tombes, des poteries grossières en terre noirâtre, des silex taillés, des haches en pierre polie et des monnaies autonomes d'or et de potin. La plupart de ces monnaies sont atrébates. Celles d'or n'ont qu'une face représentant un cheval symbolique, entouré de globules, de cercles et de croissants, ou bien ce sont des espèces de statères au buste grossier d'Apollon et au type du même cheval pour revers. Celles de potin offrent d'un côté, ce quadrupède et, de l'autre, un sujet tel que plante, palmier ou foudre.

Lens fut exposé aux invasions des peuplades germaniques qui précédèrent la domination romaine. Comme l'Atrébatie dont il dépendait, il prit part aux luttes contre César et dût suivre les lois du conquérant. Auguste fit établir dans la contrée par Agrippa des routes stratégiques, entre autres celle d'Arras à Estaires, qui passait par Lens. Cette chaussée faisait ainsi un détour qu'explique l'intention d'utiliser une ancienne voie.

Les découvertes d'antiquités romaines faites à Lens tant dans la ville même que sur le territoire sont nombreuses. Elles consistent nommément en médailles du Haut et Bas-Empire, en armes de bronze et de fer, en styles, en bijoux tels que colliers, fibules, anneaux et bagues, en ustensiles, en urnes cinéraires et

lacrymatoires, en vases de verre et de terre, en poteries de terre rouge, noire, grise et blanche, en une double marque de potier, enfin en quelques statuettes de bronze. Une partie de ces trouvailles a été signalée dans les travaux suivants : *Camp, Dissertation sur les antiquités trouvées dans les environs d'Arras*; *Leducq et Alexandre, Annuaire statistique du Pas-de-Calais pour 1814*; *Duprat-Duverger, Nouvel atlas de la France, 1823*; *Verly, Recueil de la Société des sciences de Lille, 1824*; *Haignrené, Mémoires de l'Académie d'Arras, 1841*; *Terninck, Etude sur l'Attrébatie*.

Mentionnons rapidement par ordre de date quelques-unes de ces découvertes, toutes dues au hasard : 1755 et 1756. Plusieurs douzaines de médailles impériales. — 1756. Clefs de bronze fort anciennes, divers petits ustensiles de même métal et un Osiris, statuette de bronze apportée sans doute par un Egyptien au service de l'empire romain. — 1804. Tombe renfermant deux vases ou lacrymatoires de verre. — 1813. Médailles impériales, dards, flèches et pierres de fronde. — 1820. Nombreuses médailles. — 1829. Grands bronzes de Trajan, Hadrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Faustine jeune et Commode. — 1836. Débris de tuiles rouges à rebords et tessons de poteries. — 1839. Urne grise, vases et coupes de terre rouge assez fine. — 1842. Statuette en bronze du dieu Mars. — 1843. Vases, poteries, perles de colliers, fibules, anneaux, bagues et styles, objets recueillis par M. Rousset père, qui se plut à les offrir aux amateurs et aux curieux. — Cachet de potier de terre, qui est un sceau rectangulaire en bronze, muni d'un anneau, portant sur la face unie les initiales M. F. V. répétées, mais en plus petits caractères, et servant ainsi à imprimer de deux manières la marque du fabricant. La découverte de ce sceau à Lens même laisse supposer qu'il y avait là sous les Romains une fabrique de poteries. — 1847. Divers grands bronzes de Nerva, Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, Faustine jeune, Alexandre-Sévère et Maximin; de plus, 12 monnaies d'argent de Gordien III. — 1848. Objets en bronze : Fibule, agrafe, boucle, pendants d'oreilles et boutons. Enfin, citons des fragments de deux coupes en terre d'une pâte très-fine, bien

vernissée, qui donnent une haute idée de l'art romain au II^e siècle dans notre contrée. Sur ces tessons, beaux spécimens de la céramique antique, remarquables par la pureté, l'élégance et le fini des figures et des accessoires, on voit Vénus sortant du bain, Junon entourée d'un long voile flottant, s'appuyant gracieusement sur un pilastre, et le berger Pâris tenant un long bâton qui lui sert de houlette. Puis viennent un amour ou génie, un élionne courant, un lion prêt à s'élancer, deux oiseaux de proie, un vase, des fleurs, des branches et divers ornements. Tous ces témoins du passé prouvent indubitablement la longue habitation de Lens sous les Romains.

Selon toute apparence, ce lieu était alors compris dans le *pagus Scirbiu* ou pays de l'Escrebieux.

Dès le règne de Probus, les invasions des tribus germaniques n'avaient cessé d'infester nos contrées; elles préparèrent et hâtèrent le mouvement général des barbares qui allait précipiter la chute de l'empire romain.

LENS SOUS LES MÉROVINGIENS. — Vers 407, la grande irruption des peuples barbares s'étendit jusqu'à l'Atrébatie, renversant tout sur son passage, et ne laissant que la mort et des monceaux de cendres. Après avoir exterminé la province, notamment Arras, des hordes de ces cruels envahisseurs séjournèrent à Pont-à-Vendin. (*Saint Jérôme, Ep. ad. Ager.; Bauduin, Chronique d'Artois; Hennebert, Hist. gén. de la prov. d'Artois.*) Lens, qui se trouvait sur le chemin de ces cruels envahisseurs, ne put échapper à leurs coups.

Ici se présente une question bien difficile à résoudre : Lens est-il le *Vicus Helena* dont parle Sidoine Apollinaire, où Clodion fut, en 446, attaqué à l'improviste au milieu d'un festin nuptial par Majorien, le jeune lieutenant d'Aetius, et où il fut mis en déroute? *Allaines* (Somme) *Evin-Malmaison, Houdain, Lens, Olhain*, (hameau de Fresnicourt), et le *Viell-Hesdin* se sont tour à tour attribués le lieu du combat. Le bibliothécaire Guilmot, le docteur Le Glay, l'académicien Vincent, le docteur Danvin, l'abbé Fromentin, le comte de Beaulaincourt, M. Terninck et d'autres

érudits ont longuement disserté sur ce point historique qui reste toujours à l'état de problème. L'opinion fixant à Lens le *Vicus Helena*, d'abord émise par André Duchesne, a été professée par Adrien de Valois; elle est partagée notamment par les historiens et archéologues suivants : Des Roches, Augustin Thierry, Tail-liar, Harbaville, Alexandre Hermand, Terninck, Roger et Ludovic Lalanne. Nous pourrions l'appuyer de nouvelles considérations, mais leur développement dépasserait de beaucoup les limites de notre précis. D'ailleurs en concluant, nous devrions reconnaître avec l'éminent docteur Le Glay : « que la question difficile, ardue, ambiguë dans ses termes, se prête par là même à plusieurs hypothèses et par là aussi se refusera peut-être toujours à une solution définitive. » (*Lettre à M. Vincent insérée dans les Mémoires de la Société des sciences de Lille.*)

Nous signalerons ici une belle trouvaille de bijoux du v^e ou du vi^e siècle, qui par son importance et sa richesse prouve bien que Lens était alors habité par de hauts personnages. Des terrassiers employés à l'entrée de la route de Lens à La Bassée, qui est établie sur l'antique chaussée d'Arras à Estaires, découvrirent, en avril 1842, un caveau creusé dans une crête; il était construit et pavé en pierre de taille, et recouvert de 50^c de terre. C'était une sépulture mérovingienne, longue de 2m50^c, large de 70^c et haute de 2^m. Elle renfermait les restes d'une personne de distinction; à ses pieds se voyait un seau de bois ou baquet, et ça et là se trouvaient des bijoux dont voici la description : 1^o Grande fibule représentant un griffon qui marche à droite en se mordant l'aile et en redressant sa queue. C'est un travail remarquable; le griffon est découpé dans une plaque d'argent : Les membres et divisions ont été champlévés pour recevoir des plaques d'or, couvertes de filigranes et de granules; des grenats et des pâtes blanches achèvent la décoration. La tête est d'émail blanc, et l'œil est un grenat. — 2^o Autre fibule presque semblable à la première; elle n'en diffère que par un peu de variété dans l'ornementation. — 3^o Forte boule de cristal de roche, globe qu'entourent deux cercles d'or artistement cisclés et filigranés, surmontés d'un cône de même métal, servant d'anneau. Ces

pièces sont d'un goût parfait. — 4° Perle bleue, ronde et sillonnée de côtes. — 5° Perle blanche plus petite, plus simple et d'une autre forme. — 6° Grande plaque ronde en or, qu'entouraient quatre améthistes ovales et quatre autres pierres fines, de forme ronde, mais dont il ne reste plus qu'une qu'une partie ; au centre était enchassée une forte pierre précieuse. Le disque a une bordure en filigranes. Les trous qui se remarquent tout autour de cette plaque indiquent qu'elle a été cousue sur une étoffe. C'était un ornement de dame, comme on en trouve d'analogues ; il servait probablement pour la ceinture. — 7° Bracelet ou grand anneau en argent avec alliage. — 8° Petite fibule ovale avec oreilles ; elle est en or et cloisonnée. — 9° Fragment de camée romain sur lequel on voit le buste d'une femme. — 10° Deux grandes boucles d'oreille en tout semblables ; elles sont en or, rondes et tressées en fils soudés formant torsade ; elles se terminent par un ornement à quatre faces avec losange, perles et verre rouge. Tous ces précieux objets dont le musée d'Arras s'est enrichi forment un magnifique ensemble ; nous les fimes connaître, dès 1843, par une double planche qu'avait gravée M. Félix Devigne, peintre et archéologue, de Gand. *Le Magasin pittoresque* a récemment décrit cette belle découverte dont il a donné les cinq bijoux les plus importants.

Cette trouvaille n'est pas la seule à enregistrer ; on a souvent recueilli à Lens des antiquités de la première race : Urnes, vases, poteries, ustensiles, objets de toilette, notamment une boucle en or, des bagues et des anneaux, armes et agrafes. Citons un sceau mérovingien trouvé près de la ville et recueilli par M. de Fontaine de Liévin ; il est gravé sur un grand bronze romain et montre un buste de chef regardant à droite ; à l'entour sont tracés des caractères barbares qu'on ne saurait déchiffrer.

Sans vouloir préciser l'époque à laquelle la peuplade de Lens reçut les premiers enseignements de l'Évangile, on doit cependant supposer que son accroissement, son voisinage d'Arras et la facilité de ses routes la mirent de bonne heure en rapport avec les pieux missionnaires qui parcouraient la contrée. Au sommet de l'un des côteaux boisés dominant Lens, se trouvait dans la

seconde moitié du VI^e siècle un ermitage avec oratoire; c'était l'humble retraite de Vulgan. Ce pieux missionnaire avait longtemps évangélisé l'Irlande, sa patrie, qui le vénérât; non-seulement il avait préservé du pillage Cantorbery, assiégé par un roi danois, à la tête d'une puissante armée, mais il avait converti à la foi ce chef et une forte partie de ses soldats.

Mû par une inspiration divine, Vulgan aborda la Morinie dont il fut un des plus fervents apôtres. Après avoir, pendant sept ans, éclairé cette contrée des lumières de l'Évangile, notre ermite, voyant sa fin prochaine, pénétra chez les Atrébates et vint se fixer près de Lens, où il continua son œuvre sainte jusqu'à sa mort, arrivée le 12 novembre 570. Son corps fut inhumé en un lieu nommé le Terme des bonnes gens et sur sa tombe s'opérèrent de nombreux miracles. Vulgan a été mis au nombre des saints, et son nom est inscrit à la date du 2 novembre dans les martyrologes.

On peut supposer que le premier temple chrétien de Lens, qui n'était sans doute qu'une humble chapelle, remonte au VI^e siècle.

Malgré son antique origine, Lens n'était encore qu'un lieu peu important à cette époque; aussi le savant Des Roches ne le compte-t-il pas au nombre des villes qui existaient avant le VII^e siècle. Déjà sous la première race, les rois, qui s'étaient emparés de toutes les possessions des vaincus, se livraient au plaisir de la chasse et de la pêche autour des résidences qui dépendaient de leurs domaines. Lens eut une de ces demeures royales; c'était son château, lourde tour couronnée de créneaux, placée au milieu de vastes forêts sur une éminence que les eaux des marais et de la Souchez baignaient de toutes parts. Là se tenait l'administrateur militaire, officier chargé de la garde et de la surveillance du domaine et du fisc, ainsi que de la rentrée des revenus. C'est aussi là que fut la monnaie où le monétaire *Aegoaldus* forgea les trois triens ou tiers de sol aux légendes de *ARGOALDO MO* (*Aegoaldo monetario*) et de *LENNA CAS* (*Lenna Castrum*), monnaies bien rares que nous avons décrites et publiées dans notre *Numismatique béthunoise*.

Au **vi^e** siècle, le commandant militaire de Lens était investi de pouvoirs étendus ; non-seulement il y administrait entièrement le domaine royal, mais il y rendait aussi la justice. Après la division des grands cantons en plusieurs circonscriptions, ce chef devint comte du pays ou comté de Lens', et ce titre qu'il s'était arrogé ou qui lui était personnel, fut transmis héréditairement à ses descendants. Dans la première moitié du **viii^e** siècle, le comté de Lens, qui avait déjà une grande étendue puisqu'il s'étendait jusqu'au village de Chocques, passa dans la maison des comtes de Boulogne par le mariage de l'un d'eux, Othuel ou Othel, avec l'unique héritière du comté de Lens, dont les richesses étaient fort importantes. (*Malbrancq, De Morinis ; Hennebert, Hist. gén. de la prov. d'Artois ; Henry, Essai hist.*)

Nous placerons ici la lignée des comtes de Lens, dont la plupart furent en même temps comtes de Boulogne, suite qui comprend près de cinq siècles. 730 Othuel. — 736. Fromond. — 751. Fromondin. — 790. Helgaut. — 791. Helwin. — 808. Atton. — 836. Othès. — 860. Helgot. — 863. Hernequin. — 890. Regnier. — 894. Eudes. — 917. Bauduin, comte de Flandre. — 918. Adolphe. — 923. Arnould le Grand. — 936. Guillaume. — 966. Arnould II. — 967. Ernicules. — 996. Gui à la Blanche Barbe. — 1000. Bauduin II. — 1013. Eustache I^{er}, dit A l'Œil. — Vers 1049. Lambert. — 1054. Eustache II aux Grenons. — 1095. Eustache III. — 1125. Etienne de Blois, comme époux de Mathilde de Boulogne et de Lens. — 1136. Eustache IV. — 1153. Guillaume. — 1160. Mathieu d'Alsace. — 1173. Ide, plus tard épouse de Renaud de Dommartin. (*L'art de vérifier les dates ; Henry, Essai hist. ; Malbrancq, De Morinis ; Souv. de la Fl. wall.*)

LENS SOUS LES CARLOVINGIENS, JUSQU'EN 877. Pendant la première moitié de l'ère carlovingienne, Lens eut bien sa part des misères du temps. En 779, la famine et des maladies contagieuses lui enlevèrent une grande partie de sa population. En 787, les Normands paraissaient sur les côtes boulonnaises ; ils y revinrent sept fois dans le court espace de 808 à 860, durant

lequel ils mirent à feu et à sang Boulogne, Téroouanne et tous les lieux qu'ils trouvèrent sur leur passage. On doit supposer que les possesseurs des comtés réunis de Boulogne et de Lens, notamment Frémond, Atton et Othès, qui combattirent courageusement ces barbares, appelèrent à leur aide et mirent à contribution leurs vassaux et leurs serfs du comté de Lens.

C'est probablement vers 863 que, pour résister aux Normands, le comte de Lens fit construire sur une éminence baignée par la Souchez la forteresse qui s'appela plus tard le château du châtelain. Aussitôt il dut y placer un chef militaire disposant d'un nombre suffisant de serfs pour la défendre. L'épouvante qu'inspiraient les terribles hommes du Nord avait paralysé la culture; en 874, sévissait une grande famine qui fit beaucoup de victimes.

Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France avaient gardé sous la seconde race un développement considérable; il en fut notamment ainsi de celles de notre contrée et de la grande forêt de Lens en particulier. (*Mauri, Les forêts de la Gaule.*) La chasse, occupation favorite des rois mérovingiens, fut la passion de ceux de la seconde race. Le renne, l'élan, le cerf, le chevreuil, le sanglier, le loup, l'ours et l'urus vivaient alors dans nos forêts.

Charles le Chauve, petit-fils de Charlemagne, était un intrépide chasseur. Dans une assemblée qu'il tint, en 877, en sa résidence de Quierzy, avant son départ pour l'Italie, ce prince jaloux de ses chasses, recommanda à son fils de ne pas séjourner sans nécessité dans celles de ses maisons royales qu'il désignait et de ne pas chasser dans plusieurs de ses forêts qu'il indiquait aussi. Cependant il lui permit de chasser à Lens le sanglier et la bête fauve. Dans la même réunion ce roi décida que les offices des comtes et les bénéfices de ses vassaux passeraient à leurs descendants. (*Sirmond, Karoli Calvi capitula; Baluze, Capitularia; Dom Bouquet, Recueil des historiens des Gaules.*) Dès lors tous les fiefs furent héréditaires; ainsi s'établit la féodalité qui dura plus de dix siècles.

Après avoir frappé monnaie pendant la première race, l'atelier monétaire de Lens fonctionna de nouveau pendant la seconde, sous Charles le Chauve, entre les années 875 à 877, espace

durant lequel ce roi port a le titre d'empereur. On connaît trois monnaies différentes de cette monnaie, deniers publiés dans notre *Numismatique béthunoise* ; d'un côté, autour du monogramme carolin on lit : IRATIA D-1 IMP (*Gratiâ Dei imperator*) ; au revers est une croix légèrement pattée entourée de ces mots : LENNIS FISCO.

Les comtés réunis de Boulogne et de Lens appartinrent pendant plus de quatre siècles à de puissants personnages alliés aux rois de France, d'Angleterre, d'Ecosse et de Jérusalem, et aux comtes de Hollande, de Frise, de Louvain, du Ponthieu, de Saint-Pol, de Guines et de Blois. Trois d'entre eux furent même comtes de Flandre. On vit souvent ces seigneurs guerroyer, se liguier et prendre une part fort grande aux affaires de l'Angleterre et de la France. Leurs hauts faits d'armes et leur histoire sont rappelés dans les ouvrages suivants : *Malbrancq, De Morinis ; L'art de vérifier les dates ; Abot de Bazin ghen, Recherches historiques sur la ville de Boulogne-sur-Mer ; Henry, Essai historique, topographique et statistique sur l'arrondissement de Boulogne ; Emile de la Bédollière, Notice historique sur les comtes de Boulogne*. Nous renvoyons à ces savants travaux pour tout ce qui ne concernerait pas directement les comtes de Lens. C'est ainsi que nous ne devons qu'une simple mention à ceux qui suivent : Frémondin, Helgaut, Helvin, Atton, Othès et Helgot, dont l'histoire locale n'a, pour ainsi dire, gardé que les noms. Le domaine de Lens, situé en très grande partie dans le pays de Gohelle (*pagus Goheriæ*) et dans celui de L'Escrebieux (*pagus Scirbiu*), était compris dans le district ou grand canton de l'Artois (*Adarctensis pagus*) ; il était aussi vaste qu'important.

LENS SOUS LES COMTES DE FLANDRE DEPUIS 877. — En 862, par suite du mariage de Judith, fille de Charles le Chauve, avec Bauduin Bras-de-Fer, le roi avait érigé en comté la Flandre, qui comprenait l'Artois, et en avait donné l'investiture à son gendre. Toutefois ce ne fut pas sans restriction, notamment à l'égard du domaine royal de Lens, car nous venons de voir qu'en 877, ce

monarque disposait de la chasse de ce lieu et qu'on y monnayait en son nom.

Un événement considérable, qui semble avoir fait oublier tous les autres de cette époque, c'est l'invasion normande. Les incursions multipliées des pirates du Nord glacèrent notre contrée d'effroi et forcèrent ses habitants terrifiés à chercher un refuge dans l'épaisseur des forêts et dans les souterrains qu'ils s'étaient creusés à la hâte. Il en fut ainsi à Lens quand, en 879, les Normands, débarqués en grand nombre sur la côte de Flandre, vinrent brûler Térouanne et quand, deux ans après, remontant le cours de l'Escreibieux, du Boulenrieu, de l'Eurin et de la Dedle, ils anéantirent Hénin-Liétard. Nous ne pouvons accepter la version de Malbrancq, suivie par M. Harbaville, d'après laquelle le château de Lens, où Berthe, épouse de Hernequin, comte de Boulogne et de Lens, s'était réfugiée avec leurs deux jeunes enfants, aurait échappé à ces barbares. Nous pensons que, comme résidence royale et fisc, ce lieu fut encore plus exposé que bien d'autres à leurs rapines et à leur férocité.

Hernequin, parent de Bauduin Bras-de-Fer, avait acquis son double comté par son mariage avec Berthe, fille et héritière du comte Helgaut. Brave jusqu'à la témérité, il se mit à la tête de 30,000 combattants et s'avança vers les Normands descendus sur la côte boulonnaise. Il fut battu près de Vimille et laissa 8,000 des siens sur le champ de bataille. Bientôt après il les attaqua de nouveau non loin de là, mais cette seconde rencontre ne fut pas plus heureuse que la première : le héros y était frappé à mort et allait mourir à l'abbaye de Samer. (*V. les historiens de Boulogne et une vieille chronique des comtes de Boulogne, publiée dans les Souvenirs de la Flandre Wallonne.*)

Ce comte avait à Lens un feudataire, faisant office de châtelain ou vicomte, chargé de la défense et de l'administration de son domaine. Regnier, son fils et son successeur, qui avait été élevé d'abord en ce lieu, puis à la cour du comte de Flandre, était un homme cruel et dépravé ; il prit en haine son vassal et lui fit souffrir mille avanies. La veuve du baron d'Ardres, dont il avait tué lâchement le mari, le fit poignarder au retour d'une chasse. (*Mêmes sources ; Hennebert, Hist. gén. de la prov. d'Artois.*)

En 894, à la mort de Regnier ses domaines et notamment comté de Lens, furent recueillis par Eudes, son héritier ; en 917, ils furent incorporés dans le comté de Flandre au profit de Bauduin le Chauve. Ils en furent distraits, l'année suivante, en faveur d'Adolphe, second fils de celui-ci, qui s'étant retiré à l'abbaye de Saint-Bertin, en 928, les laissa alors à son frère Arnoul le Vieux, comte de Flandre. Nous trouvons ensuite comme successeurs aux domaines de Boulogne et de Lens : en 936, Guillaume, comte de Ponthieu et, en 966, Arnoul le Jeune, comte de Flandre, qui reprend ces domaines à ce dernier. D'après un diplôme rapporté par Aubert Le Mire, Arnoul dispose, en 972, d'une partie du fisc de Lens au profit de l'abbaye du Mont Blandin. Ernicule était alors comte de Boulogne ; il résistait avec courage et succès aux efforts que tentaient les Danois pour le déposséder.

Le comté de Lens, quelque important qu'il fût, n'était pas le plus beau fleuron de la couronne des puissants comtes de Boulogne. Comme ils ne pouvaient le gouverner et le défendre eux-mêmes, ils y étaient représentés par des feudataires qu'ils avaient investis de pouvoirs étendus. C'étaient des chefs militaires chargés de la défense de la ville, qui, se trouvant éloignés de leurs suzerains, s'habituaient aisément à l'indépendance ; ils s'arrogèrent peu à peu des droits et des prérogatives, obtinrent ou prirent le titre de châtelain et jouirent bientôt d'un grand pouvoir.

Sans trop s'inquiéter de leurs suzerains, ils s'immisçaient dans les querelles des seigneurs de leur voisinage et guerroyaient pour leur propre compte. Le fait suivant, raconté par Balderic, auteur presque contemporain, fera voir jusqu'où pouvait aller la turbulence et l'audace de ces hardis vassaux. Thetdon, évêque de Cambrai et d'Arras, de 966 à 977, ne pouvant plus supporter mille vexations et insultes de Jean, châtelain et majordome de Cambrai, l'avait chassé de cette ville, à l'aide de forces qu'il avait appelées à son secours. Mais Jean avait reparu à la tête de nombreux hommes d'armes, dévastant les villages voisins de la ville épiscopale, qu'il menaçait de ses cruautés. Le prélat était plongé dans la plus grande consternation, quand Watier ou

Wautier, feudataire du château de Lens, personnage très-puissant, mais astucieux et pervers, lui fit offrir sa protection et son concours armé s'il consentait à donner en bénéfice à son fils nommé comme lui les titres et les possessions de Jean. Dans ce cas, il s'engageait à défendre la ville par tous les moyens contre l'agresseur qu'il promettait de battre dans toute rencontre. Thetdon accepta cette offre si intéressée ; il exécuta son engagement, mais il n'en fut pas de même de Watier et de son fils qui abreuvèrent d'humiliations le malheureux évêque et ses successeurs. (*Balderic, Chron.*; *Dupont, Hist. eccl. et civile de Cambrai*; *E. Bouly, Hist. de Cambrai.*)

L'église collégiale de Lens fut sans doute commencée dès le XI^e siècle par Gui à la Blanche-Barbe ou par Bauduin II, son successeur. Ce monument fut terminé, en 1028, par Eustache I^{er}, dit A-l'Œil, fils de Bauduin ; du moins le chapitre, créé nouvellement, en prit alors possession, comme le prouve le distique suivant inscrit de plusieurs côtés dans la collégiale et rapporté par Ferri de Locres, Michaud et autres historiens :

*Anno millesimo, ter deno, bis minus uno,
Hunc intrare chorum cepit grex canonicorum.*

Une autre église, celle de Saint-Léger, est déjà mentionnée en 1070. Nous traiterons avec détail les deux temples dans la seconde partie de notre notice.

Les comtés de Boulogne et de Lens sont restés réunis depuis 730 jusqu'en 1049. Eustache I^{er} laissa alors celui de Boulogne à son fils aîné, Eustache II, dit Aux Grenons, et celui de Lens à un autre de ses fils nommé Lambert. Ce démembrement fut de bien courte durée, car ce dernier, accouru avec des troupes nombreuses à la rencontre de l'empereur Henri le Noir, qui ravageait le pays, fut tué, en 1054, dans un combat livré près du château de Lille. Lambert étant mort sans postérité, son comté passa à son frère Eustache. (*Balderic, Chron.*; *Tailliar, Recueil d'actes*; *Kerwyn de Lettenhove, Hist. de Fl.*)

Eustache II, personnage distingué par ses qualités et son mérite, avait épousé, en 1050, Goda, sœur du roi d'Angleterre

Edouard le Confesseur ; dans une visite qu'il rendit, l'année suivante à la cour de son beau-frère, il fut cause d'une grave sédition qui mit le trône en péril. Il était veuf quand, en 1056, il escorta jusqu'à Rome le pape Victor II, qui venait de tenir un concile à Cologne. A son retour, il s'arrêta à Bouillon, au palais du duc Godefroy le Barbu, son parent, et demanda en mariage sa fille Ide qu'il épousait l'année suivante. (*V. les historiens de Boulogne.*)

Eustache fit, en 1066, partie de l'expédition de Guillaume le Conquérant en Angleterre ; blessé grièvement, il regagna ses domaines comblé d'honneurs et de dons par le guerrier devenu roi. L'année suivante, l'ingrat prenait sans succès les armes contre son bienfaiteur dont il redevenait ensuite l'ami. (*Mêmes sources.*) Le valeureux Eustache se déclara, en 1071, pour Richilde contre Robert le Frison, le futur comte de Flandre ; il lui conduisit des forces et combattit pour elle à la bataille de Cassel, où il s'empara de Robert. Le prince relâché fit le comte prisonnier à son tour, la même année, dans une autre affaire. Le captif obtint sa délivrance au moyen d'une rançon, sur les instances de son frère, évêque de Paris et chancelier de France. Toujours aventureux, notre comte se ligua, en 1088, avec plusieurs seigneurs de Normandie dans le dessein de renverser Guillaume le Roux du trône d'Angleterre ; mais cette équipée n'eut aucune réussite. On comprend combien une telle existence dut coûter aux vassaux et aux serfs du suzerain. (*Ibid.*)

Laissons l'homme aux aventures pour considérer en lui le bienfaiteur de Lens. Voulant honorer, exonérer et faire prospérer la collégiale de ce lieu, fondée par ses ancêtres, Eustache accorda, en 1070, à cette église, avec le concours d'Ide, la liberté la plus entière, comme celle dont jouissaient les cathédrales d'Arras et de Cambrai. C'est ainsi que les chanoines purent se choisir un avoué pour le soin de leurs intérêts et la défense de leurs droits. En même temps, Eustache et son épouse donnèrent à ces religieux des biens importants situés tant à Lens que dans divers villages des environs. (*Le Mire et Foppens, Op. dipl. ; Le Glay, Revue des op. dipl.*)

A la demande des donateurs, avec le consentement du comte de Flandre Arnoul III et l'assentiment du roi Philippe I^{er}, Liébert, évêque de Cambrai et d'Arras, que l'Eglise a mis au nombre des saints, confirme en la même année les privilèges et possessions de la collégiale. De plus, il accorde aux chanoines le droit de châtier ceux qui nuiraient à leur église et les autorise à prononcer et à lever des excommunications. (*Le Mire et Foppens, Op. dipl.*)

Eustache se montra très-libéral envers Lens qu'il paraît avoir affectionné tout particulièrement; il mourut vers 1095 et reçut la sépulture dans l'église collégiale de cette ville. (*Même source.*) Il avait eu de son mariage avec Ide trois fils qui furent : 1^o Eustache III, qui lui succéda dans les comtés de Boulogne et de Lens dont il a porté les titres; 2^o l'illustre Godefroy de Bouillon, duc de Basse-Lorraine et premier roi de Jérusalem, 3^o Bauduin d'Edesse, second roi de Jérusalem.

Eustache III se croisa l'an 1096; de retour de la terre sainte en 1100, il recouvrait ses domaines anglais dont il avait été dépouillé et s'unissait, en 1102, à Marie, fille du roi d'Ecosse et sœur de la reine d'Angleterre. Ce comte continua les œuvres de bienfaisance de ses père et mère, ainsi que celles de ses ancêtres, en faveur de la collégiale de Lens, dont il augmenta beaucoup les biens et les droits. (*Malbrancq, De Morinis; Le Mire et Foppens, Op. dipl.*) A sa demande, à celle de son épouse et de sa vénérable mère, Lambert, évêque d'Arras, confirmait, en 1106, les possessions, libertés et privilèges de cette église. (*Mêmes sources; Ferri de Locres; Chron. belg.*)

En 1113, Ide rendait sa belle âme à Dieu, et bientôt après elle était déclarée bienheureuse. On a prétendu que la noble dame avait été inhumée dans la collégiale de Lens, mais il est certain qu'elle le fut en l'église du Wast. (*V. Légendaire de la Morinie.*)

Le comté de Lens était alors bien amoindri. Pour couvrir les frais considérables de son expédition en terre sainte, Godefroy de Bouillon avait été obligé d'engager ou de vendre ses fiefs. Mais la somme qu'il en avait retirée avait été loin de suffire; aussi, pour lui venir en aide, ses père et mère avaient-ils, à sa sollici-

tation, aliéné en grande partie leur domaine de Lens. (*Adr. Barland, Historia nunc primum edita.*) La vente dut se faire, en 1095, au profit du comte de Flandre Robert de Jérusalem. Un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Lille, renfermant une longue généalogie des châtelains de Lens, y mentionne un mémorial de la famille de Récourt. Suivant ce document, il aurait été stipulé dans l'acte de vente que, pour conserver le titre du domaine, il aurait été créé un fief avec droits et prérogatives, que toute haute, moyenne et basse justice y aurait été retenue, enfin que les châtelains de Lens auraient joui de ce fief. Il y a ici de l'adulation ou trop de complaisance de la part du généalogiste, comme le prouvera la suite de notre précis.

En 1114, Eustache III, en guerre avec le seigneur de Nesle, l'avait fait prisonnier ; le captif s'étant évadé et réfugié dans la cathédrale d'Arras, l'évêque intercéda en sa faveur auprès de son vainqueur et du comte de Flandre, qui se trouvaient ensemble à Lens. (*Baluze, Miscell.*). Il fut question d'Eustache pour le trône de Jérusalem, mais ce seigneur, veuf depuis peu de temps, préféra à la couronne une retraite dans le prieuré de Rumilly, où il finit ses jours vers 1125.

Mathilde, fille et héritière d'Eustache III, recueillit son comté de Boulogne, celui de Lens et ses vastes domaines d'Angleterre qu'elle porta dans la maison d'Etienne de Blois par son mariage avec lui. Ce dernier fut encore enrichi considérablement par Henri I^{er}, roi d'Angleterre, qui voulait se l'attacher et qui lui laissa sa couronne. De concert avec son épouse, Etienne se démit, en 1136, de ses comtés de Boulogne et de Lens en faveur de leur fils ci-après. (*V. historiens de Boulogne.*)

Eustache IV, uni à Constance, fille de Louis le Gros, roi de France, fut un valeureux chevalier ; il se distingua dans plusieurs affaires et mourut en 1153, sans laisser de postérité. Guillaume, son frère et son successeur, qui aspirait à la couronne d'Angleterre et qui fut trompé dans ses espérances, épousa Isabelle, fille et héritière du comte de Warennes et de Surrey ; il mourut en 1160, sans enfant. Marie, sa sœur, appelée à lui succéder, était abbesse de Ramsay ; recherchée en mariage par Mathieu d'Al-

sace, un des fils de Thierrî d'Alsace, comte de Flandre, elle s'unit à lui ; mais bientôt les époux étaient frappés d'excommunication. Une grave contestation s'éleva entre le père et le fils : Mathieu prétendit que le château de Lens lui appartenait du chef de sa femme et Thierrî soutint que seul il y avait droit. On fut prêt à en venir aux armes ; le fils dut céder : en 1161, il renonçait à ses prétentions. (*Auctar. Affligh.*). Deux ans après, Thierrî d'Alsace venait au château de Lens avant de repartir pour la Syrie. (*Van Lokeren, Chartes et documents.*)

Vers 1160, Bauduin, châtelain de Lens, son épouse et leur fils Eustache concluent, en présence du comte de Flandre, un accord avec Robert, avoué de Béthune. Ils donnent à ce dernier, entre autres biens, le bois de Féru, l'Aulnois et un marais près de Labeuvrière, à la condition que le donataire n'y pourra bâtir ni ville ni village, ni château. Par cet acte sont aplanies toutes difficultés au sujet de Camblain-Châtelain et de la forêt de Paschau : enfin les contractants s'obligent à se porter secours, sauf la foi de leurs hommes. (*J. de Saint-Genois, Droits primitifs.*)

Comme nous aurons souvent l'occasion de parler des châtelains de Lens, nous en plaçons ici la liste, nonobstant l'article détaillé que nous consacrerons à la châtellenie dans la seconde partie. Cette généalogie présente de grandes difficultés ; or, pour l'établir avec certitude, il faudrait des notions précises qui nous manquent encore. Nous nous aiderons particulièrement des généalogies manuscrites des bibliothèques publiques d'Arras, de Lille et de Douai, ainsi que du *Mémoire historique et critique sur l'origine et les alliances de la maison de Récourt avec celles de Lens*. C'est à l'aide de ces documents, des renseignements qu'on trouve dans les ouvrages de Balderic, du Père Anselme, d'André Duchesne et d'Aubert Le Mire, enfin des indications recueillies dans les Archives départementales du Nord et du Pas-de-Calais, que nous essaierons d'établir la liste de nos châtelains.

Maison de Lens. — Vers 975. Watier. — 1011. Sehier I^{er}, son fils. — Sehier II, fils de celui-ci. — 1070. Bernard, son fils. — 1097. Gonfred ou Godefroy, petit-fils de Sehier II. — 1109.

Bauduin I^{er}. — 1160. Bauduin II. — 1200. Eustache, son fils. — 1206. Bauduin III. — 1211. Jean I^{er}, un des combattants de Bouvines. — 1215. Bauduin IV, chevalier, donne Brebières à son fils ci-après. — 1238. Jean II, aussi chevalier, assiste, cette année, au tournoi de Compiègne. — 1240. Bauduin V. — 1264. Jean III, petit-fils de Bauduin IV. — 1301. Jean IV, fils du précédent.

Maison de Récourt. — Vers 1312. Philippe de Récourt et de La Comté, gouverneur de l'Artois, devient châtelain de Lens et seigneur de Chocques et de Camblain-Châtelain par son mariage avec Isabelle de Lens. — Jean I^{er}, issu de cette union. — Jean II, dont on voyait autrefois devant le grand autel de l'abbaye de Chocques la belle tombe de marbre avec incrustations de cuivre. Ce personnage y était figuré en chevalier avec ses armes, tel qu'on le voit dans le dessin qu'en a donné M. l'abbé Robert dans son histoire de ce monastère. — 1378. Jean III de Récourt, fils du précédent. — François, marié à Beatrix de Licques. — Gérard, uni à Françoise ou Jeanne de Mailly. — Jean IV, mari d'Alix de Vermelles. — 1390. Jean IV, mort à la bataille d'Azincourt. — 1415. Walerand d'Ingettes, seigneur des Obeaux, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, devient châtelain par son mariage avec Marie de Récourt. — 1442. Jean de Récourt, cinquième du nom, cousin-germain de Marie qui précède et son héritier, épouse Marguerite d'Allennes. — 1455. Jean VI, uni à Jeanne d'Estvelles. — 1482. Jacques I^{er}, sire de Licques, chambellan du roi d'Espagne. — Jean VII, marié à Catherine de Béthune, fut inhumé en l'église de Camblain-Châtelain. — 1490. Jacques II se marie avec Jeanne du Fay. — 1536. Jacques III, baron de Licques et bailli de Blaton, chambellan de l'empereur Charles-Quint, marié d'abord à Philippine Lefebvre, s'unit en secondes noces à Isabelle de Fouquerolles. — 1568. Philippe, baron de Licques, époux de Jeanne de Withem, vend la châtellenie au suivant, son cousin. — 1588. François, premier du nom, seigneur de Récourt, de Camblain et de Steenvorde, uni à Isabelle de Saint-Omer. — François II, gouverneur d'Aire, se marie à Anne de Noyelles. — François III, époux en premières noces de Claire d'Estourmel, baronne de Douliou, et en secondes de Marie-Florence d'Estourmel, sœur de cette dernière.

LENS SOUS LES COMTES D'ARTOIS. — Le comte de Flandre Philippe d'Alsace, tuteur du roi Philippe-Auguste et régent du royaume de France, avait, en 1180, marié son pupille avec sa nièce Isabelle de Hainaut, à laquelle il avait donné en dot tout l'Artois, et par conséquent la ville de Lens. En 1190, à la mort d'Isabelle, cette province passa à son fils Louis, qui devint plus tard roi de France, sous le nom de Louis VIII. Un congrès tenu à Arras, l'année suivante, attribua à ce dernier la suzeraineté du comté de Lens. La ville était alors gouvernée par un châtelain héréditaire, banneret d'Artois. (*Harbaville, Mém. hist.*).

Comme héritière de Mathieu d'Alsace, son père, ou de Thierrî d'Alsace, son ayeul, Ide, comtesse de Boulogne, avait des prétentions sur le domaine de Lens. Renaud de Dammartin, son quatrième époux, rendit en cette année, pour le comté de Boulogne, l'hommage à Philippe-Auguste, et lui vendit en même temps la terre de Lens. Peu de mois après, il confirmait expressément la vente. (*Teulet, Layettes du trésor des chartes.*)

En 1192, le même roi se trouvait à Lens, où il confirmait des fondations faites à l'église de Notre-Dame d'Arras. (*Delisle, Catalogue des actes de Philippe-Auguste.*)

Nous commencerons le XIII^e siècle par un document important, émané du futur Louis VIII, qui avait intérêt à favoriser l'institution et le développement de la commune de Lens. Par sa charte de 1209, ce prince permit à ses maïeur et échevins de ce lieu de se nommer des successeurs tous les quatorze mois. Il les autorisa à faire observer dans le château les mêmes lois et coutumes que celles d'Arras ; si dans leur application elles soulevaient des difficultés, les échevins devaient en référer à ceux d'Arras et décider ensuite. Ils avaient du reste le droit de modifier leurs lois et coutumes. Ces franchises et libertés communales furent confirmées par les comtes d'Artois dans les années 1248, 1292 et 1302. (*Arch. du Pas-de-Calais, Inv. chron. des chartes.*)

En 1211, le futur Louis VIII concluait entre Lens et Pont-à-Vendin avec le nouveau comte de Flandre, Fernand de Portugal, et Jeanne de Constantinople, sa jeune épouse, un traité par lequel ces derniers lui cédaient définitivement les villes d'Aire et de Saint-Omer, à la condition que jamais il ne leur réclamerait rien

dans le comté de Flandre. (*Duchesne, Hist. gén. de la maison de Béthune; D'Oudegherst, Annales de Fl.; Warnkœnig, Hist. de la Flandre.*)

On sait que la rupture de ce traité fut suivie d'une guerre sanglante qui désola la Flandre et l'Artois. En 1213, Fernand détruisit entièrement le village de Souchez et ravagea cruellement les alentours; puis il vint attaquer le château et la ville de Lens, mais il ne put s'en emparer. (*J. Meyer, Commentarii Ed. Le Glay, Hist. des comtes de Fl.*). Cependant ce comte s'était reconnu l'homme lige de Philippe-Auguste, et, en 1212, il lui avait fait la promesse formelle que ses barons, ses vassaux et ses communes se porteraient garants de sa fidélité. Cette année même, Jean, châtelain de Lens, s'engage à soutenir le roi si le grand vassal refuse de le servir. En 1215, Bauduin, son successeur, s'oblige à payer au roi et à son fils aîné 200 livres si Fernand ne leur est pas fidèle. Deux ans après, ce châtelain promet encore de payer 100 livres au roi si le comte vient à faire la guerre contre lui ou contre son fils aîné. (*Teulet, Layettes du tr. des ch. Wauters, Tabl. chr. des ch. et dipl.*)

Par son mariage avec Blanche de Castille, Louis VIII lui avait assuré les villes de Lens, d'Hesdin et de Bapaume en douaire; il lui confirma la possession de ces domaines l'an 1224. (*Arch. du Pas-de-Calais, Inv. chron. des chartes; Martine et Durand, Amplissima collectio.*) C'est pour cette raison que les limites de la châtellenie de Lens furent fixées en la même année, comme on le verra dans la seconde partie.

Selon M. Harbaville, c'est à cette date qu'il convient de reporter l'établissement du bailliage royal de Lens, dont le ressort comprenait 119 villages, hameaux et censes. (*Mém. hist. et arch.*)

Blanche de Castille, devenue régente du royaume et tutrice de son fils Louis IX, augmenta ses propres possessions de Lens. En 1228, Thomas de Ham, connétable de Tripoli, lui vendait tous ses fiefs et domaines de la châtellenie de ce lieu, ce qui était ensuite attesté par Frère Olivier de la Roche, maître de la milice du Temple en France. La mère, la femme et la fille de Thomas de Ham, ratifièrent la vente par lettres de la même année passées

devant le patriarche de Jérusalem, en présence de l'archevêque de Nazareth, de l'archidiaque de Tripoli et d'autres personnages. (*Arch. du Pas-de-Calais, Inv. chron. des chartes.*)

Le châtelain de Lens Bauduin IV tenait en hommage lige de la reine Blanche une maison et une forteresse qu'il avait fait construire avec son consentement au village de Chocques. Par lettres de 1234, il s'engage à les rendre quand il en sera requis. (*Même source.*)

Par son testament, Louis VIII, mort en 1226, avait donné à Robert, son second fils, le comté d'Artois qu'il avait hérité de sa mère Isabelle, et nommément la ville de Lens, quoiqu'elle fût tenue en douaire par sa veuve. Suivant lettres de 1237, son fils aîné, Louis IX, surnommé saint Louis, ratifia les dispositions paternelles et consentit à remplacer le douaire de sa mère par d'autres biens. (*Arch. du Pas-de-Calais, Inv. chron. des chartes ; Le Mire et Foppens, Op. dipl. ; Ordonn. des rois de Fr.*)

Le comte d'Artois Robert I^{er} donna, en 1242, moyennant une rente de cent sols parisis, la troisième partie du marais de Brebières au châtelain de Lens Bauduin V. Celui-ci se trouvait ainsi possesseur de la ville de Brebières ; il en disposa, l'année suivante, en faveur de Jean, son fils aîné. Aux termes de la donation, le donataire doit tenir le domaine en fief lige du comte d'Artois ; s'il meurt avant son père en laissant des enfants, ils lui succéderont ; si le donateur décède le premier, son fils recueillera la terre de Lens ; mais celle de Brebières passera alors à son second fils. Peu après, le donataire accepte l'acte dans tout son contenu et prie Robert de l'approuver. (*Archives du Pas-de-Calais.*)

On verra dans la seconde partie quelle était l'importance du trésor sacré de la collégiale de Lens. Disons seulement ici qu'en 1247, le comte d'Artois autorisait la visite du coffre ou reliquaire contenant les reliques envoyées jadis de Syrie par Godefroy de Bouillon ; mais il voulait que ce fût en présence du légat apostolique et de l'évêque d'Arras. (*Le Mire et Foppens, Op. dipl.*). †

Robert suivit Louis IX en Egypte et fut tué, en 1250, à la bataille de Mansourah, laissant son comté à son fils Robert II.

En la même année mourait à Lens, dans le couvent des frères

mineurs qu'il avait fondé, Pacifique, un des disciples de saint François d'Assise, que l'église a mis au nombre des bienheureux. Nous lui consacrerons quelques lignes dans la biographie locale qui terminera la seconde partie de ce précis.

Partout l'enthousiasme fut grand pour la nouvelle croisade que Louis IX allait entreprendre. Le saint roi écrit, en 1268, aux échevins et prévôts des villes du comté d'Artois, notamment à ceux de Lens, que la terre sainte se trouvant en grand danger, il ira la secourir. Il leur annonce que son neveu Robert II l'accompagnera s'il trouve les ressources nécessaires. Il les conjure donc d'accorder des subsides importants à leur jeune comte, qui se rend auprès d'eux avec son chambellan et l'archidiacre de Bayeux. De son côté, Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, recommandé à ses baillis de Lens et d'Aire d'engager ces villes à donner libéralement les subsides qui leur sont demandés, ce qui sera la meilleure preuve de l'amour qu'ils portent à leur seigneur. En même temps il presse ses féaux les maieur, jurés, échevins et communautés de ces villes de payer leurs subsides volontaires. (*Arch. du Pas-de-Calais, Inv. chron. des chartes.*) Ces chaleureux appels furent entendus : chacun voulut assurer selon ses moyens le succès de l'entreprise de Robert ; Lens fournit tout ce qu'il put donner en hommes et en deniers. La première croisade du roi lui avait coûté la liberté, la seconde lui coûta la vie. Quant à Robert, il vengea la mort de son oncle par de brillants faits d'armes et continua ses exploits sur divers champs de bataille.

Le bailliage, sujet important dont nous nous occuperons partiellement dans la seconde partie, fonctionnait régulièrement en 1285. Il se composait d'un bailli et de 14 feudataires, hommes du comte d'Artois au château de Lens, juges ou jurés qui requéraient parfois le bailli, mais qui étaient ordinairement appelés par lui à venir juger les affaires de leur compétence. Parmi ces juges on remarquait en cette année : le châtelain de Lens, le chevalier Enguerrand de Lens, ami de Robert II, Jean de Lens, aussi chevalier, le sire de Loos, Jacques de Willerval, Crespiaux, Bocquillon et Ourkes, tous les trois d'Angres. (*Arch. du Pas-de-Calais, Inv. chr. des chartes.*)

Le château avait, en 1297, une garnison qu'y entretenait le comte d'Artois, et à laquelle il faisait livrer par son bailli d'Hesdin 27 pièces de vin et même nombre de flèches de lard. (*Arch. du Pas-de-Calais.*) Robert II y vint loger avec son escorte le 12 juillet de cette année; il y soupa et coucha, et y dina le lendemain. De là une dépense de 72 livres 14 sols 9 deniers, où figurent le poisson pour 13 livres 11 sols et la volaille pour 6 livres 5 sols 4 deniers. (*Même source.*)

Bientôt après Robert donnait à Jean de Lens 50 livres parisis sur des biens meubles se trouvant dans le bailliage, qui avaient appartenu à deux hommes au service des ennemis du roi, biens qui étaient ainsi échus au comte. (*Ibidem.*)

Robert épouse, en 1298, Marguerite, fille de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, à laquelle il donne par convention de mariage 7000 livrées de terre à tenir en fief et hommage du comte d'Artois. S'il n'y a pas de postérité et que Marguerite survive à son époux, elle n'aura en douaire que la moitié de ces livrées. 2000 sont assignées sur la terre que le roi de France a donnée à Robert et les 5000 autres sur la châtellenie de Lens. Dans le cas où le revenu de cette châtellenie ne s'élèverait pas à 7000 livres tournois, il y serait suppléé par celui d'autre terre. Si Marguerite survit à son mari, sans enfant de leur union, elle jouira en usufruit des manoirs de son douaire, à l'exception du château de Lens qui sera recueilli par les héritiers de Robert. (*Ibid.*)

L'année suivante, Charles de Valois, fils de Philippe le Bel, vint en ce château où il séjourna. (*Arch. du Nord, 3^e cart. de Fl.*)

En 1302, Philippe le Bel plaçait à la tête de Lens, Jean, le châtelain du lieu, auquel il fournissait des subsides en hommes et en argent. Le 21 août de la même année, Othon et son épouse Mahaut, la nouvelle comtesse d'Artois, que ce roi soutenait, venaient visiter Lens, à la grande joie des habitants, et y confirmaient les privilèges accordés, en 1209, à cette ville par le sire d'Artois, Louis, fils du roi Philippe-Auguste.

Les Flamands fortifiés dans La Bassée faisaient de fréquentes incursions dans ceux des villages voisins qui dépendaient de l'Artois. En 1302, les Français de la garnison de Lens voulurent

les surprendre; ils s'avancèrent vers La Bassée. Mais déjà les Flamands les attendaient à mi-chemin, rangés en bataille; ils les attirèrent dans les marais de Bénifontaine et de Wingles où ils les taillèrent en pièces. (*Meyer, Commentarii; Buzelin, Annales Gallo-Flandriæ.*)

En 1303, l'armée flamande prend Lens qu'elle pille et incendie. Dans sa fureur, elle parcourt, pendant cinq jours, les environs qu'elle met à feu et à sang, détruisant toutes les récoltes. L'année suivante, des Flamands viennent piller les châteaux et incendier les faubourgs de Lens. (*Mêmes sources; Ed. Le Glay, Hist. des comtes de Fl.*)

Les recettes de la ville étaient alors de 542 livres et les dépenses de 121 livres. La guerre arrêta la perception des revenus; on ne put recevoir ni droits de travers et de tonlieu, ni rentes foncières. (*Arch. du Nord.*)

Mahaut se plaisait en son château de Lens et affectionnait la ville; elle y fit plusieurs séjours, notamment le 28 septembre 1303 et le 25 août 1305. Les habitants furent touchés de l'affectueux intérêt qu'elle leur portait; aussi sollicités, en 1306, de prendre part à la rébellion tramée contre leur souveraine, s'y opposèrent-ils et annoncèrent-ils l'intention de lui venir en aide. Bientôt après, la princesse les autorisait à lever une assise pendant 7 ans. (*Bulletin hist. des Antiq. de la Morinie.*) Il est à remarquer que Robert d'Artois, né en 1299, petit-fils de Robert II et neveu de Mahaut, dont il fut le compétiteur au comté d'Artois, a été élevé à Lens et à Avesnes-le-Comte, où il a reçu une éducation soignée. (*E. Lecesne, La trahison de Robert d'Artois.*)

Le château, principale défense de la ville, avait beaucoup souffert durant les guerres; il fut réparé et mis en état de résister à de nouvelles attaques. Comme dans les années suivantes, le danger s'était éloigné, la forteresse ne fut plus gardée que par le commandant, qui était toujours un vaillant chevalier de la contrée, par huit sergents et par deux guetteurs. En 1339, elle fut encore fortifiée et reçut une bonne garde d'hommes d'armes dont deux étaient artilleurs, c'est-à-dire chargés du service des machines de guerre. (*Arch. du Pas-de-Calais et du Nord.*)

Le roi Louis le Hutin vint, en 1315, camper dans les environs de Lens sans causer de dommage à la ville.

Des temps si agités favorisaient les malversations ; il fallut y obvier. En 1319, par ordre de Mahaut, le curé de Saint-Léger et le bailli firent une enquête sur les dettes de la ville et sur son administration financière pendant les huit dernières années. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

Le 8 août 1320, la comtesse séjourna de nouveau en son château et donna 110 livres tournois à deux hôpitaux de Lens. Elle ajoutait, en 1323, à cette libéralité une donation de plusieurs arpents en faveur de la ville, qui devait sur le revenu de cette terre pourvoir à l'habillement annuel de 20 filles pauvres. La bienfaitrice donnait encore 4 livres parisis au couvent des frères mineurs. (*Arch. du Pas-de-Calais ; Harbaville, Mémorial.*)

Le duc de Bourgogne Eudes IV, mari de Jeanne de France, petite-fille de Mahaut et héritière de l'Artois, vint passer quatre jours au château, en 1338, dans la semaine sainte ; deux ans après, il y fit un nouveau séjour dans le mois de mai. Les dépenses du prince et de sa suite s'élevèrent, la première fois, à 92 livres 10 sols 7 deniers parisis, et la seconde, à 117 livres 16 sols 8 deniers de même monnaie. (*Arch. du Nord, Comptes de Lens.*)

En cette dernière année, pendant le siège de Tournai, les Flamands et les Anglais vinrent chevaucher jusqu'à Lens, dont ils insultèrent les faubourgs. (*Kervyn de Lettenhove, Hist. de Fl.*)

Les conflits d'autorité entre le bailliage, le châtelain de Lens et l'officialité de Reims étaient assez fréquents ; ils donnèrent lieu à de graves complications et amenèrent quelquefois des troubles. En 1308, Lens avait été frappé d'interdit par l'archevêque de Reims parce que le bailliage avait refusé de lui remettre des bannis. En 1344, l'official de Reims lançait un nouvel interdit contre la ville, par suite de l'emprisonnement de deux meurtriers d'Avion, qui se prétendaient clercs. Les habitants désolés envoyèrent supplier l'archevêque, alors à Noyon, où se tenait un concile, de lever l'interdit ; ils ne purent obtenir du prélat qu'un sursis. Précédemment, en 1338, une contestation s'était élevée

entre le châtelain et le bailli au sujet de l'arrestation par celui-ci d'un meurtrier, valet de chambre de l'évêque de Tournai. (*Arch. du Nord, Dom. de Lens.*)

Déjà à cette époque, la justice criminelle du bailliage était fort active. Les exécutions se succédaient à de courts intervalles ; c'est ordinairement au feu et à la corde qu'étaient condamnés les assassins, les meurtriers et les voleurs. Que de fois les flammes du bûcher dévorèrent des malheureux poursuivis comme sorciers ! En 1361, une voleuse est enterrée vive ! Nous n'en finirions pas si nous citions les condamnations capitales, tant elles sont nombreuses. (*Même source.*)

Des iniquités se commettaient parfois au siège du bailliage : En 1352, sur la dénonciation du procureur, l'un des officiers fut, après une longue détention, condamné à un bannissement de 12 ans et à la confiscation de la moitié de ses biens. Il était convaincu d'avoir frappé dans l'exercice de sa charge des prisonniers qu'il avait pris en haine, d'avoir promis aux ennemis du sire de Wingles, son prisonnier, de le leur livrer, enfin de s'être rendu coupable de divers abus de justice. (*Ibid.*)

Les combats singuliers autorisés par le juge étaient aussi en usage à Lens, témoin le fait suivant qui se passait en 1358 : Buisnard Grenier avait offert en cour du château le gage de bataille à Hesnin-Sarazin, mais s'étant retiré avant la décision, il fut condamné à une amende de 6 écus d'or. (*Ibid.*)

Pour faciliter aux habitants de Lens le moyen de réparer leurs fortifications, le gouverneur d'Artois leur remit, en 1359, le huitième prélevé par la comtesse d'Artois sur les assises du vin. L'année suivante, la ville fut autorisée à percevoir de nouveaux droits nécessités par l'augmentation des charges. Le 22 mai, le dauphin, régent du royaume, annonça que le roi Jean, captif à Londres, serait ramené sous un mois à Calais, si l'on parvenait à payer une rançon de 600,000 écus, et demanda à la ville de Lens de lui en prêter 100 pour sa quote-part, ce qu'elle fit. Peu après fut passé le traité désastreux de Brétigny. La ville s'était endettée : pour lui faciliter les moyens de se libérer, le comte de Flandre lui accorda, le 8 juin de l'année suivante, la continuation pour

deux ans de son droit d'assise. (*Arch. du Pas-de-Calais ; Arch. municip. de Douai.*) Le comte était alors en son château nouvellement restauré ; il y était venu avec une nombreuse escorte ; de là de grandes dépenses qui figurent dans les comptes du domaine. (*Arch. du Nord.*)

Lens avait un change en 1361 ; le bailli avait accordé à un bourgeois de la ville de le tenir, moyennant une caution de 100 livres parisis et un droit annuel de 6 livres de même monnaie. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

Philippe de France, qui venait, en 1369, de se marier avec Marguerite, future comtesse de Flandre et d'Artois, qualifiée de dame de Lens dans un diplôme, vint avec son épouse au château de Lens, où elle séjourna. (*Olivier de Vrée, Genealogia comitum Fl. ; Hennebert, Hist. gén. de la prov. d'Artois.*) Ce fut pour la ville l'occasion de fêtes et de réjouissances.

Le repos dont Lens jouit alors ne fut pas de longue durée, car, dès 1376, il s'inquiétait de la guerre qui allait recommencer entre la France et l'Angleterre. On redoubla de vigilance au châtel, où l'on veilla jour et nuit. On y fit encore meilleure garde quand les Flamands se soulevèrent et se révoltèrent contre leur souverain, qui était aussi celui de l'Artois. On se munit d'engins de guerre, notamment d'espringales, d'arbalètes et de traits ; on se pourvoit aussi de vivres, et les chevaliers, écuyers et féaux hommes de la châtellenie se rangent sous les ordres du capitaine Jean d'Avion. Le duc de Bourgogne vient à Lens ; il ordonne au guetteur de se tenir toujours à son poste et de sonner de la trompette chaque fois qu'il verra des hommes d'armes s'approcher de la ville. Le 25 juillet 1380, un sergent est envoyé à Téroouanne et au delà pour savoir le chemin que prend l'armée anglaise ; il revient deux jours après, rapportant qu'elle se dirige vers Lens. Le 31 du même mois, les Anglais entrent sans résistance dans la ville, et c'est à la grande joie des habitants qu'ils la quittent sans leur avoir causé de dommage. (*Arch. du Nord, Comptes du dom. de Lens.*)

Louis de Male, comte de Flandre et d'Artois, se trouvait à Lens le 28 mai 1382, jour où il donna une commission pour la recette

de tous les reliefs tenus du château. (*Arch. du Nord, Cart. de Fl.*) Bientôt après les Flamands se révoltaient contre leur comte. Le roi Charles VI, voulant lui porter secours, se rendit à Arras avec les princes et les barons, le 4 novembre 1382. Il se dirigeait par Lens vers Lille, à la tête de son armée, quand il apprit que les insurgés avaient mis le feu à cette dernière ville; il revint à Lens avec sa suite et séjourna au château; puis il partit pour la Flandre. Le 27 du même mois, il remportait sur les révoltés la victoire de Rosbecque. (*De la Fons, Recueil de notes hist.*)

Louis de Male mourut le 30 janvier 1384, laissant son comté de Flandre, celui d'Artois et diverses seigneuries, notamment le domaine de Lens, à Marguerite, sa fille, mariée à Philippe le Hardi, chef de l'illustre maison de Bourgogne. Dans les conventions passées l'année suivante pour le mariage du comte de Nevers, qui fut Jean sans Peur, avec Marguerite de Bavière, le douaire de l'épouse, fixé à 13,000 livres, fut assigné en partie sur le bailliage, la ville et le château de Lens. (*J. de Saint Genois, Monuments anciens.*)

LENS SOUS LES DUCS DE BOURGOGNE. — En 1394, Charles VI retournait en Flandre par Lens; les Tournaisiens lui envoyèrent jusqu'à cette ville une escorte de 450 cavaliers, qui lui offrit 50 queues de vin, 30 muids de blé, autant d'avoine, 1000 livres de pain et 200 livres d'épices. (*Monteil, Hist. des Français.*)

En 1396, Marguerite, comtesse de Flandre et d'Artois, donna à son bailli de Lens, conseiller de Philippe le Hardi, son époux, 50 francs d'or, en considération de ses bons services et comme indemnité de la perte de son cheval, blessé à la chasse aux renards dans le bois de ce lieu. Le document qui contient cette libéralité nous apprend qu'on avait retiré des renards pris en grand nombre un certain remède dont la comtesse s'était efficacement servi pour la guérison de sa goutte. (*Arch. du Nord, Ch. des comptes.*)

Philippe le Hardi vint à Lens le 11 juillet 1397; il y fut reçu avec la plus grande allégresse. Il y revint le 23 septembre 1399, le 2 octobre de cette année et le 14 octobre 1401. (*Arch. du Nord; Gachard, Rapport sur les Arch. de Dijon.*)

Chaque année, la nuit de la Trinité, le maire, les échevins et les bonnes gens se rendaient du château à l'église collégiale pour offrir des cierges aux saints qui y étaient plus particulièrement honorés. Ils s'y rendaient au nom du comte d'Artois, des pairs du château et de ceux de Violaines et d'Ablain-Saint-Nazaire. En 1396, ces cierges, achetés à Douai, avaient coûté 4 livres 20 deniers. A cette dépense il faut ajouter une gratification de 2 lots de vin. En 1466, les cierges, au nombre de 48, étaient ornés des écussons des donateurs. Les porteurs et ménétriers étaient coiffés de chapeaux ornés de fleurs. (*Arch. du Nord, Dom. de Lens.*)

Le 24 juin 1405 fut un jour heureux pour les habitants de Lens, car ils allaient recevoir le prince à la rédemption duquel ils avaient aidé et pour les noces duquel ils avaient donné 100 écus d'or, lorsqu'il n'était encore que comte de Nevers. (*Même source.*) Jean sans Peur, le nouveau comte de Flandre et d'Artois, fit son entrée solennelle, accompagné de Marguerite de Bavière, son épouse, et d'une brillante suite de grands seigneurs. Tous logèrent au château. (*Tilloy, Hist. de Jean sans Peur.*) Deux ans après, le prince fit assassiner à Paris le duc d'Orléans par Raoulet d'Auquetonville qui vint avec ses complices, tous déguisés, se réfugier dans cette forteresse. (*Brassart, Souv. de la Fl. wall.*) Voulant récompenser les nombreux services de l'assassin Raoulet, alors son écuyer, Jean sans Peur lui constitua une pension de 1200 livres dont 200 à prendre sur la recette de Lens. (*Arch. du Nord.*)

Ce comte d'Artois se plaisait beaucoup en son château de Lens, car il y venait souvent. En 1410, il y arrivait le 10 septembre et y restait deux mois, ce qui occasionna pour le guet une dépense de 28 livres, répartie entre 34 villages du bailliage. (*Arch. du Nord.*) Il y revenait deux fois en 1414, les 6 mars et 11 juin; en 1417, il y passait les 12 et 13 février, puis le 28 mars; enfin, il y séjournait avec son épouse le 16 février 1419, année où il fut assassiné par représailles. (*Gachard, Rapport cité; Arch. du Nord.*) Chaque visite était l'objet de réceptions, de fêtes et de divertissements; celle de 1414 fut embellie par un tournoi auquel

prireut part des chevaliers français, bourguignons et portugais. Parmi eux on remarquait le bâtard de Bourbon, un beau chevalier surnommé Cotte-brune, depuis maréchal de Bourgogne, et trois nobles hommes natifs de Portugal. Après cette fête, le bâtard d'Orléans et Cotte-brune s'entre donnèrent des chevaux superbes et de magnifiques habillements de guerre. (*Roger, Noblesse et chevalerie.*)

Dans ces temps agités on tenait à ce que le château fût bien gardé, surtout à ce que le guet y fût fait exactement, le jour et la nuit; aussi Jean sans Peur avait-il prescrit au gouverneur du bailliage d'ordonner à tous les vassaux du château des'équiper et de s'armer pour son service. Toutefois, en 1411, il permettait à ceux d'entre eux qui ne pouvaient le faire, de s'en exempter au moyen d'une redevance. (*Arch. du Nord, Compte spécial.*) En 1413, il ordonnait encore à tous les hommes de la châtellenie d'aller, à tour de rôle, faire la garde et le guet à la forteresse, sous peine de la prison et de la vente de leurs biens; mais beaucoup d'entre eux se rédimèrent de ce service par une redevance individuelle. (*Arch. du Nord.*)

Le fils et le successeur de Jean sans Peur, Philippe le Bon, assigna, en 1422, à Marguerite de Bavière, sa mère, un douaire de 4000 livres tournois à recevoir annuellement sur les revenus des ville, châtellenie, terre et seigneurie de Lens. Le duc de Bourgogne vint en cette ville avec une suite nombreuse, le 16 février 1429, et y séjourna. (*Ibid.*)

La guerre continuait toujours, mais heureusement elle s'était éloignée de l'Artois. Les habitants de Lens purent se livrer à leurs plaisirs, aux divertissements et aux fêtes; ils formèrent des confréries pour les jeux d'adresse, tels que l'arc, l'arbalète, les barres et la paume; ils créèrent aussi des sociétés de liesse et des jeux de personnages. Ces compagnies et sociétés fraternisaient avec celles des localités voisines; en 1431, les compagnons de Béthune gagnaient à Lens un premier prix, magnifique coupe d'argent pesant un marc. (*Arch. de Béthune, Compte municipal.*)

De nouveaux troubles vont agiter le pays. En 1447, on dresse

l'inventaire « des biens, artilleries, garnison et habillements de guerre » qui se trouvent au château. En 1453, Philippe le Bon prescrit à son bailli de Lens de se concerter avec les officiers du bailliage pour envoyer à Lille 30 ouvriers capables, armés de bâtons et munis de louchers, pelles, coignées et serpes. Ces hommes sont destinés à prendre part à l'expédition préparée contre les Gantois, révoltés de rechef. En 1435, on visite le château et l'on estime les travaux de réparations qu'il serait urgent d'y faire. (*Arch. du Nord.*) De crainte de surprise, la forteresse continue d'être bien gardée ; en 1469, Guillaume du Bos, ménestrel, reçoit 12 livres pour y avoir fait et corné le *sourghait* le soir et le matin de chaque jour pendant un an. (*Le comte de Laborde, Les ducs de Bourgogne.*)

Nous trouvons dans un compte-rendu en 1474 par l'argentier de la ville des détails intéressants sur les tonlieux et assises que le fermier y percevait alors. Il est payé 4 sols l'an par chaque boulanger, cabaretier ou tavernier, chandelier, épiciér, ferronnier, fripier, hôtelier, marchand de beurre et de fromage, mercier, orfèvre, pelletier, poissonnier, potier d'étain, tanneur et toilier. — Le cordonnier doit 5 sols. — Le drapier paie 10 sols. — Les marchands sont tenus d'apporter leurs marchandises à la halle chaque jour de marché et de les exposer en vente, de 8 heures du matin à midi. — Tout bourgeois, manant ou forain, qui vend dans la ville des draps de sa fabrique, paie 4 deniers par drap ; il peut bien en vendre, mais pas plus de trois, et encore est-ce en payant pour chacun 4 deniers d'étalage. Tout forain qui met en vente du drap hors de la halle doit 2 deniers pour l'étal. — Les marchandises vendues au poids sont soumises au droit de 1 paris par 20 sols. Si celui qui les vend n'est pas de la ville, il paie en plus une maille. — Chaque baril de guède en tourteau, vendu dans la ville ou dans l'échevinage, est imposé à 2 paris que vendeur et acheteur acquittent ensemble. Pour une canne de guède chacun d'eux est tenu à 6 paris. Enfin sur chaque voiture de guède sortant de l'échevinage, on prend 4 paris comme droit d'issue. (*Arch. du Nord.*) Au comte d'Artois appartiennent d'autres tonlieux tenus à ferme par plusieurs personnes de la ville ; ils

frappent la halle, les grains, la viande, le poisson, les échoppes, la laine et les cuirs. (*Ibid.*)

Charles le Téméraire était déjà venu deux fois en son château de Lens ; il y revint le 14 juillet 1476. (*Table chron. des arch. de Douai*). Louis XI se rendit aussi en cette ville en la même année et mit quatre écus d'or sur le maître-autel de l'église collégiale. (*Michaud, Mémoire sur la ville de Lens*). La guerre était imminente en Artois. Il fallut fortifier le château, qui depuis longtemps menaçait ruine ; on obtint d'Arras une serpentine pour armer un veuglaire, et 6 haches munies de fer. Un boulevard fut construit devant la porte extérieure ; les habitants de la campagne furent requis de venir travailler aux fossés. Le duc fit publier des mandements pour la convocation du ban et de l'arrière-ban, afin qu'on fût prêt à marcher à l'ennemi avec chevaux et chariots. Les villageois vinrent faire le guet au château. (*Arch. du Nord*). Heureusement ces mesures furent presque inutiles alors ; mais quand Marie de Bourgogne succéda, en 1477, à son père, les choses ne tardèrent pas à changer.

Louis XI, qui convoitait l'Artois, savait que Lens avait toujours été attaché à ses souverains ; il employa la ruse pour se rendre cette ville favorable. Par lettres datées de Plessis-du-Parcq en février de la même année, l'astucieux monarque confirmait ses privilèges et défendait à tout marchand de trafiquer à deux lieues à la ronde avant d'avoir exposé en vente sa marchandise à la halle pendant 3 jours. Il promettait enfin l'oubli du passé. (*Même source.*) Nonobstant ces avances fallacieuses, Lens resta dévoué à Marie de Bourgogne, sa jeune souveraine. Bientôt le roi se présenta devant la ville, qui ne pouvant résister, se soumit bien à regret. Peu après il y faisait arrêter par un détachement que commandait Guérard Asset, sergent royal, une députation d'Arras envoyée vers la duchesse. Les vingt bourgeois dont elle se composait furent conduits à Hesdin ; le roi les y attendait et parut les recevoir avec bonté. Mais voilà que le grand-prévôt, le lugubre Tristan, se présente ; il se saisit des douze principaux et les emmène sur la place publique, où ils sont décapités. (*Dom Devienne, Hist. d'Artois ; Roger, Bibl. hist.*) Bientôt après

Louis XI donnait la terre et seigneurie de Lens à Jacques de Luxembourg. (*Recueil des ord. des rois de France.*)

Maximilien, archiduc d'Autriche, devenu l'époux de Marie de Bourgogne, s'opposa courageusement par les armes aux prétentions de son perfide adversaire, qui n'en resta pas moins en possession de l'Artois. Il contraignit l'habile souverain à accepter une trêve qui fut signée à Lens, le 18 septembre 1477. Le 11 juillet suivant, la suspension d'armes fut prolongée pour un an; elle fut signée par Maximilien en son camp près de Vendin-le-Vieil. (*Dumont, Corps dipl. des droits des gens; Le Glay, Corresp. de l'emp. Maximilien; Molinet. Chronique.*)

En juin 1478, Louis XI envoya des troupes à Lens pour brûler, démolir et ruiner entièrement cette pauvre ville. Après la bataille indécise de Guinegatte, livrée le 4 août 1479, le cruel tyran fit choisir 50 de ses prisonniers pour les mettre à mort, sous prétexte de représailles. Ces malheureuses victimes de la fureur royale sortirent de prison, accompagnées de Tristan et de 6000 archers, et furent pendues par dizaine devant le château de Melannoi et devant les places de Saint-Omer, Lille, Lens et Arras. Puis la troupe de forcenés se répandit dans la campagne, meltant tout à feu et à sang, et rasant les châteaux. (*Dom Devienne, Hist d'Artois.*) L'année suivante, malgré la trêve, des Français ravagèrent la châtellenie de Lens, menaçant les habitants de brûler leurs maisons, ce qu'ils firent maintes fois. (*A. de la Fons, Documents inédits insérés dans la Revue d'hist. et d'arch.*)

Dans ces temps calamiteux Lens éprouva la plus profonde misère; cet état déplorable se prolongea jusqu'à la fin du siècle, malgré les remises et diminutions de rentes, de fermages et de charges, accordées plusieurs fois par les souverains, notamment en 1478. La ville fut dépeuplée et ne fut plus habitée que par des gens fort pauvres; tout commerce s'arrêta et les terres, restèrent incultes. (*Arch. du Nord.*)

LENS SOUS LA MAISON D'AUTRICHE. — Le comté d'Artois et le domaine de Lens passèrent, en 1482, dans la maison d'Autriche

par la mort de Marie de Bourgogne, épouse de Maximilien, archiduc d'Autriche ; ils furent recueillis par Philippe le Beau, leur fils. Comme ce prince n'avait encore que quatre ans, il fut placé sous la tutelle de son père.

En 1486, Lens fut remis par les Bourguignons sous l'obéissance de Maximilien. Deux ans après, à l'instigation des Flamands, le maréchal d'Esquerdes dévastait le pays qui tenait pour l'empereur et démantelait le château de Lens. C'était appeler les Allemands ; ils entrèrent en Artois sous la conduite d'Albert de Saxe et se livrèrent à des représailles jusqu'aux environs d'Arras. Mais l'Artois restait toujours en la possession de Charles VIII, malgré l'inexécution du traité d'Arras. (*Dom Devienne et Harbaville, ouvrages cités.*)

En 1493, un zélé patriote bourguignon, Robinet Ruffin, d'Arras, capitaine brave jusqu'à la témérité, s'empara de Lens par un audacieux coup de main. Bientôt se présentèrent devant la place trois à quatre mille hommes, d'origine suisse pour la plupart, afin de la reprendre. Ruffin sut leur tenir tête pendant plusieurs jours ; mais cédant au nombre, il se retrancha dans le château délabré, où il se défendit avec courage. C'est seulement quand il vit que ses soldats désertaient qu'il se rendit ; il obtint sa liberté moyennant 70 nobles d'or. La place étant ainsi reconquise, les assiégeants s'en éloignèrent sans prendre souci d'y laisser une garnison. C'est ce qui décida l'audacieux Ruffin à se loger avec une poignée de braves dans une église de la ville, probablement celle de Saint-Léger, et à s'y fortifier pour soutenir son parti. Les Français ne tardèrent pas à venir attaquer l'édifice avec de l'artillerie ; quant au capitaine intrépide, il ne trouva cette fois son salut que dans la fuite. (*Dom Devienne, ouvrage cité ; Almanach hist. d'Artois pour 1769.*)

La guerre contre les rebelles de Zutphen et de Gueldre obligea, en 1505, Philippe le Beau à aliéner, sous clause de rachat, des rentes seigneuriales dues à son domaine de Lens. L'évêque d'Arras s'en rendit cessionnaire, puis il en fit don au chapitre de sa cathédrale. (*Arch. du Nord.*)

Lens fit, en 1513, achat de poudre et de balles pour les arque-

buses à crochet du château, mais les préparatifs de défense n'empêchèrent pas les Français et Albanais de venir cette année même ravager les récoltes tant de la ville que celles des villages environnants, et d'y enlever fourrages, chevaux et bestiaux. (*Même source.*)

Les courses et attaques continuelles des gens de guerre avaient mis la ville dans un état déplorable ; aussi l'an 1516, l'empereur Charles-Quint exemptait-il les habitants du paiement des aides ordinaires et extraordinaires, et leur faisait-il plus tard d'autres remises d'impôts. C'est ainsi que l'on pût, en 1522, empêcher la ruine du château, du lieu plaidoyable et des prisons, au moyen de réparations urgentes. Dans ce but la ville avait donné à bail, en 1518, ses fermes et octrois. (*Ibid.*)

Lens avait à cette époque sa milice bourgeoise, qu'elle pouvait utiliser en cas de danger ; c'étaient des compagnies d'archers, d'arbalétriers, d'arquebusiers et de canonniers. En 1520, le monarque approuvait et ratifiait les privilèges des canonniers, dont il réduisait le nombre à trente. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

Par le traité de Madrid, en 1526, et par la Paix des Dames, en 1529, François 1^{er} renonça à la suzeraineté de l'Artois en faveur de Charles-Quint. Lens appartint ainsi à la maison d'Autriche ; il ne fut rendu à la France qu'en 1659, par le traité des Pyrénées, et, en 1678, par celui de Nimègue.

La paix ne devait pas être de longue durée entre les deux monarques : une seconde guerre éclata en 1536. L'année suivante, Charles-Quint réunissait une puissante armée à Lens et dans les localités circonvoisines, puis il marchait vers Hesdin à la rencontre de son adversaire. (*Du Bellay, Mémoires.*) La guerre continuait toujours avec acharnement, mais Lens n'était plus en état de résister à la moindre attaque, tant ses fortifications étaient délabrées. Vers 1552, l'échevinage fut autorisé par l'empereur à vendre une partie de ses rentes pour relever les murailles écroulées. (*Arch. du Nord, Reg. des chartes.*)

En 1554, les Français étant venus incendier les environs de Lens, Charles-Quint établit un camp autour de cette ville. (*Table chron. des arch. de Douai.*)

Le 6 janvier de l'année suivante, sans égard à la trêve jurée, Gaspard de Coligny, amiral de France, vint à la tête d'une troupe nombreuse pour surprendre Douai, mais son entreprise échoua. Il se rejeta sur Lens, dont il s'empara ; après avoir saccagé, brûlé et détruit la ville, après avoir emmené ses habitants prisonniers, il fit des excursions dans l'Artois, puis renvoya ses gens de guerre dans leurs foyers en Picardie. (*Le P. Daniel, Hist. de Fr. ; Le Petit, La grande chron. ; Jean du Crocq, Chron. abrégée, mss. de la Bibl. de Valenciennes ; Correspondance de Flandre et Artois.*)

Les Espagnols ne tardèrent pas à rentrer dans la ville abandonnée. Le 23 mai 1557, les Français se présentèrent de nouveau devant cette place, qui se rendit après avoir été battue en brèche pendant trois jours. Ils pillèrent la ville, y mirent le feu et emmenèrent prisonniers tous les habitants, dont la plus grande partie mourut et dont le reste ne recouvra sa liberté qu'au moyen d'une forte rançon. (*Chron. de Jean Le François, mss. de la ville d'Arras ; Registre mémorial de Béthune.*) Jusqu'en 1560, Lens fut désert et abandonné ; aussi fut-il dans l'impossibilité de payer le moindre impôt. (*Arch. du Nord, Comptes du dom. de Lens.*)

La *Correspondance de Flandre et Artois* retrace l'état navrant de Lens à cette malheureuse époque. La pauvre ville, plongée dans la plus grande désolation, avait aliéné ce qui lui restait de biens pour payer la rançon de ses habitants, retenus captifs en France. Néanmoins elle avait été obligée de loger ensuite pendant 9 mois de l'infanterie espagnole, qui abattit et brûla tout le bois des environs. En 1571, plus de la moitié de la population vivait d'aumônes, et c'est à peine si 25 maisons pouvaient servir au logement des gens de guerre.

Le 25 mars 1582, Lens fut occupé par les partisans du duc d'Alençon, qui s'était mis à la tête des Flamands révoltés contre Philippe II. Quatre jours après, Balagny, gouverneur de Cambrai, informa ce prince que Lens venait d'être investi par ses adversaires, qui y avaient fait venir de leurs places voisines quelques canons pour l'assiéger. Considérant cette ville comme importante pour l'accès de la Flandre, il était résolu à la défendre avec énergie s'il recevait sans retard un renfort de troupes et deux à trois mille écus.

(*Lettre de Balagny, de notre coll.*) Bientôt après, le sieur de Sainte-val et les capitaines Lacroix et Le Brave sortaient de Cambrai avec leur cavalerie et de l'infanterie pour voler au secours de Lens, où ils ne tardaient pas à commettre des pillages et de grands désordres. Cependant le marquis de Roubaix et le sieur de Capres, restés fidèles au roi d'Espagne, avaient investi la ville; elle se rendit le premier avril. Les assiégés la quittèrent, abandonnant non-seulement leur butin, mais encore leurs chevaux et leurs armes. (*Le Petit, La grande chronique; De Meteren, L'histoire des Pays-Bas; Bruyelle, Ephém. du Cambresis.*) Des lettres d'octroi furent accordées peu après aux échevins de Lens, pour qu'ils pussent relever une partie de leurs murailles et fortifier le château. (*Arch. du Nord.*)

La panique fut bien grande à Lens et aux environs, en l'an 1587; on y craignait l'arrivée des Huguenots. Il fut ordonné à tout le bailliage de faire le guet et la garde dans les clochers, de mettre en bon état les barrières et tranchées, enfin de déposer en lieu sûr ce qu'on avait de précieux, car les huguenots de France se proposaient, disait-on, d'envahir le pays d'Artois. Ce ne fut qu'une fausse alerte. En 1590, Lens fit des processions, des des prières publiques et d'autres œuvres pieuses pour appeler la protection divine sur la troupe qui marchait au secours des catholiques contre les hérétiques. (*Arch. du Nord.*)

La même année, les Français s'emparaient encore une fois de cette ville, qui était reprise, trois ans après, par les Espagnols sous le commandement du duc Alexandre Farnèse. (*Harbaville, Mémoires.*)

A partir de 1604 jusqu'en 1642, des prorogations d'octroi furent accordées aux échevins, afin de les aider à réparer leurs fortifications délabrées. (*Arch. du Nord.*)

Pour subvenir au train de leur maison, les archiducs Albert et Isabelle vendent, sous condition de rachat, à leur grand bailli de Lens, Jean de Bonnières, le bois de cette ville contenant 45 mencaudées, avec une garenne et 24 mesures de terres laissées en riez. (*Bibl. nat., Coll. fl.; Arch. du Nord.*) En 1614, les mêmes altesses prennent des mesures pour l'entretien et la pro-

longation de la chaussée de Douai à Lens. (*Table chron. des arch. de Douai.*)

En 1615, une grande épidémie régnait sur la contrée ; le 16 août, eut lieu à Lens une procession générale, avec messe à l'autel de Saint-Roch, pour la préservation de la contagion. (*Arch. du Pas-de-Calais, Fonds du chapitre de Lens.*)

Une ancienne confrérie de sainte Barbe avait été, en 1560, confirmée dans ses privilèges par le roi Philippe II. En 1610, il lui fut alloué trois lots de vin, chaque dimanche et fête. Cette gratification spécieuse était octroyée en vue d'augmenter le nombre des membres de cette société qui s'exerçait « à la maniance et dextérité des gros bastons et aultres traitz à pouldre pour servir à la meilleure défense d'icelle ville. » On trouve, sept ans après, une autre allocation de vin pour les canonniers. En 1619, Albert et Isabelle la renouvellent et accordent en même temps trois lots de vin par dimanche ou fête à la confrérie de saint Sébastien, représentée par les roi, connétable, maieur et confrères du serment du jeu de l'arc à main. (*Arch. du Nord, Reg. des chartes.*) On pourrait citer des allocations semblables jusqu'en 1642.

En 1641, Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, sortait de Lens avec un corps imposant de cavaliers et de fantassins pour s'emparer d'une redoute que les Espagnols avaient construite à Pont-à-Vendin. Non-seulement il prit ce petit fort, mais aussi Lens qui n'était gardé que par 700 hommes. Bientôt après, les Espagnols rentraient dans cette ville, sans éprouver grande résistance. Ils s'y trouvaient depuis peu de temps quand de la Meilleraie, maréchal de France, vint avec ses troupes les en déloger, ce qui se fit en peu de jours. (*Dom Devienne, Hist. d'Artois.*)

L'année suivante, les Espagnols, conduits par le général Francisco de Mello, se présentaient devant Lens, dont la garnison, composée de 900 hommes, était commandée par Danisi, vaillant soldat, mais inexpérimenté. Le général somma le commandant de se rendre, lui déclarant que s'il laissait livrer l'assaut, il n'aurait à espérer ni capitulation ni quartier ; que, s'il se soumettait, la garnison serait conduite à Arras sous bonne escorte. Danisi capitula, et, comme il craignait qu'on ne lui fit un crime de ne s'être

pas défendu, il s'enfuit et passa en pays ennemi. (*Le P. Daniel, Hist. de France ; Le Mercure français ; Dom Devienne, Hist. d'Artois.*) On lit dans les *Batailles mémorables des Français*, les conditions auxquelles la capitulation fut accordée à Danisi, comme gouverneur de la ville, par Don Andrea Cantelmo, grand maître de l'artillerie des Pays-Bas.

En 1645, Lens retombait au pouvoir de la France. Le maréchal de Rantzau, qui campait dans la plaine de Lens, vers Pont-à-Vendin, se présenta devant la place, le 12 octobre, et ouvrit aussitôt la tranchée. Le gouverneur ne pouvait résister avec sa faible garnison de 1200 hommes ; il se rendit le même jour et fut conduit à Amiens avec la garnison, déclarée, comme lui, prisonnière de guerre. Le maréchal campa de nouveau pendant trois jours dans la plaine et accorda alors à la ville de Lens le même traité qu'Arras et Béthune venaient d'obtenir. (*Dom Devienne, ouvrage cité ; Arch. du Pas-de-Calais.*)

En 1647, Lens était encore une fois au pouvoir des Espagnols. Comme ce poste gênait les communications de l'armée française, de Gassion, maréchal de France, résolut de le prendre. Il arriva le 11 août devant la place, força la contrescarpe et escalada la demi-lune. Ayant appris que l'archiduc s'avancait avec toute son armée, il leva le siège et se dirigea vers La Bassée. Par ses ordres Villequier investit Lens avec 42 régiments qui y arrivèrent le 24 et ouvrirent aussitôt la tranchée ; le 26, deux batteries tirèrent sur la place et, la nuit suivante, la contrescarpe fut occupée, mais le comte de la Feuillade, maréchal de camp, y reçut un coup mortel. Déjà l'armée de l'archiduc Léopold arrivait à Pont-à-Vendin, dont elle s'emparait, et presque aussitôt cette position était reprise par Villequier. Sur ces entrefaites Gassion se porta devant la place, dont le siège continuait ; la demi-lune venait d'être enlevée, quand il y fut frappé d'une mousquetade au-dessus de l'oreille, blessure dont il mourut cinq jours après à Arras. Les fossés se comblaient et l'assaut allait être livré lorsque les assiégés se rendirent, le 3 octobre ; ils sortirent sans armes de la place. C'était pour la France un succès bien chèrement acheté, car il lui coûtait un de ses meilleurs capitaines. (*Monglat, Coll.*

des Mémoires sur l'hist. de France; La vie et la mort du mareschal de Gassion.) On voit au cabinet des estampes, dans la Collection de l'histoire de France, une grande gravure fort curieuse, ayant pour titre : *La mort glorieuse du mareschal de Gassion au siège de Lens.* Le guerrier y est représenté sur la tranchée devant des palissades abritant des Espagnols qui mettent leurs mousquets en joue. Au coin supérieur de droite est une vignette intitulée : *La sortie honteuse des Espagnols de la ville de Lens.* Une autre grande gravure, de notre collection, portant le titre de : *Plan de la ville de Lens en Artois,* indique la situation de la place et sa défense, ainsi que la position et les noms des régiments qui l'investissent. Au bas, à droite, est dans son brancard le maréchal blessé, que conduit à Arras une longue escorte composée de son bagage, des officiers de sa maison, de ses pages et de Suisses.

Les Impériaux commandés par Léopold et les Français conduits par le prince de Condé s'observaient et se préparaient à en venir aux mains. Le 19 août 1648, l'archiduc s'empara de Lens, sans que Condé parvint à l'en empêcher. L'armée de l'archiduc prit position dans la plaine de Lens, et celle de Condé se dirigea de La Bassée vers Lens. Bientôt après se livrait dans les environs de cette dernière ville la célèbre bataille gagnée par Condé, journée mémorable dont nous rapporterons le récit à la troisième partie de cette notice. Cette éclatante victoire ouvrit aux Français les portes de Lens.

La ville jouit seulement alors d'un repos bien chèrement acheté. Le 25 mai 1655, suivant les ordres de la cour, on commença de démolir les fortifications de la place, qui fut entièrement démantelée en 1657. (*Arch. du Nord; Document de M. le baron de Hauteclouque.*) Le 16 août de cette année, l'armée de Turenne traversait la ville. (*Bussy-Rabutin, Mémoires.*) Une requête adressée deux ans après par le maieur et les échevins au conseil des finances, à l'effet d'obtenir la remise d'impôts arriérés, expose les pertes que causèrent à cette ville les passages, séjours et logements des armées, les sièges, prises et reprises de la place, et, comme conséquence, la pauvreté, les misères et les désolations de ses malheureux habitants. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

Mettant à profit le calme dont il jouissait depuis quelque temps, Lens reprit et étendit ses relations commerciales ; ses marchés furent rouverts en 1663 et la halle fut reconstruite bientôt après. (*Bibl. d'Arras, Répert. des reg. aux mémoriaux.*) Enfin la paix de Nimègue, conclue en 1678, rendit la ville à la France.

Mentionnons les visites que le roi Louis XIV fit à Lens : il y dina le 12 mai 1673, et y vint coucher deux fois cinq ans après. (*Michaud, Mém.*)

LENS SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE, JUSQU'À LA RÉVOLUTION. — Louis XIV avait lutté courageusement contre l'Europe coalisée ; malgré ses succès, le grand monarque soupirait après la paix, car il était vieux et la France était épuisée. Cependant la guerre de la succession d'Espagne, déclarée en 1700, lui fit prendre encore une fois les armes. Quelques années après, elle venait troubler la tranquillité de Lens. Cette ville fut occupée par les alliés, mais le prince Eugène de Savoie la fit évacuer, le 22 novembre 1708, après la prise de Lille, pour continuer le siège de la citadelle de Tournai et marcher au secours de Bruxelles. (*Corresp. de Le Febvre d'Orval.*) Le 14 juin suivant, le maréchal de Villars, voulant empêcher le prince Eugène et le duc de Marlborough de pénétrer en Picardie, vint camper entre Lens et Hulluch. Les alliés s'avancèrent de ce côté ; ayant trouvé son camp fortement retranché, ils n'osèrent l'attaquer, quoiqu'ils fussent les plus nombreux. Le maréchal ne leva le camp que lorsqu'il vit l'ennemi se diriger vers Tournai.

Dans les premiers mois de 1710, un détachement de l'armée des alliés avait été placé à Lens, mais les mouvements des Français le firent rappeler. Le 30 mai 1710, l'armée française, disposée en douze colonnes, s'avança dans la plaine de Lens et y resta quatre jours en présence des alliés, dont les ailes s'étendaient d'Hénin-Liétard à Vitry. Le lendemain, elle marchait vers Arras, puis revenait camper dans cette plaine et ne la quittait que le 17 juin. Les deux armées passèrent plus de huit mois dans l'Artois, où elles causèrent beaucoup de ravages. Au fléau de la guerre vint se joindre une grande disette qui fit beaucoup de

victimes dans toute la contrée. (*Dom Devienne, Hist. d'Artois.*)

Le 4 janvier 1711, un cordonnier d'Arleux-en-Paluel, nommé Savary, fameux partisan des Hollandais, vint avec une bande à Lens et y enleva le bailli, le maieur, le procureur et quatre échevins. Il les conduisit à Douai, où il les fit enfermer sous prétexte que les états d'Artois ne payaient pas les contributions auxquelles ils avaient été taxés par les alliés. Ces officiers municipaux ne recouvrèrent leur liberté qu'après une détention de 64 jours. (*Le P. Ignace, Dict. du diocèse d'Arras.*)

Le 20 juillet suivant, les alliés conduits par le duc de Marlborough, qui avait séjourné à Lens, se portaient au delà de la rivière qui baignait la ville et allaient camper à Bruay et à Mazingarbe. Le 5 août, divisés en quatre colonnes, ils traversaient de nouveau la plaine de Lens. Ces marches et contre-marches continuèrent jusqu'au 15 de ce mois. (*Dom Devienne, Hist. d'Artois.*) A la fin de l'année, les alliés vinrent camper à Lens où ils restèrent cinq semaines; pendant tout ce temps, ils fourragèrent dans les villages voisins. (*Denis, Hist. des choses arrivées à Vendin-le-Vieil.*) L'année suivante, l'armée commandée par le maréchal de Villars campait à son tour à Lens. (*Ibid.*)

Nous touchons à la fin des malheurs que Lens endura presque sans relâche pendant plus de quatre siècles, et qui l'avaient souvent réduit à une misère extrême. Le traité d'Utrecht, en 1713, et celui de Rastadt, de l'année suivante, avaient heureusement terminé la guerre de la succession d'Espagne et avaient définitivement laissé Lens à la France. Cette paix si désirée permit enfin à cette ville de se livrer avec confiance et ardeur à l'agriculture et au développement de son commerce et de son industrie. C'est ainsi que nous n'avons plus à enregistrer aucun fait de quelque importance jusqu'au milieu du siècle dernier. Ce qui prouve l'état prospère de Lens à cette époque, c'est que, par édit d'août 1758, cette ville était taxée pendant six années à un don gratuit extraordinaire de 6000 livres, tandis que Carvin n'était tenu qu'à 2400 livres et Hénin-Liétard qu'à 1600.

Lens n'était plus alors qu'une subdélégation jointe à celle d'Arras; démantelé et ouvert, il n'avait point d'état-major, mais

un gouverneur y avait été maintenu en titre d'office. La ville même était représentée aux états d'Artois par deux députés, et le chapitre de la collégiale en avait autant. (*Bullet, Not. de la prov. d'Artois.*)

Depuis une époque éloignée que nous ne saurions préciser, jusqu'à la Révolution, Lens fut le chef-lieu d'un doyenné fort étendu qui se composait de deux districts : celui de Lens et celui d'Ablain-Saint-Nazaire. Le premier était formé des treize localités suivantes : Annay, Annequin, Bénifontaine, Cambrin, Douvrin, Harnes, Hulluch, Lens, Loison, Loos, Vendin-le-Vieil, Vermelles et Wingles. Le second, qui renfermait un nombre égal de lieux, comprenait : Ablain-St-Nazaire, Aix-Noulette, Angres, Bouvigny-Boeyffles, Bully, Carency, Gouy-Servin, Grenay, Hersin, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle, Servin et Souchez. (*Carte ms de notre collection.*)

Lens fut, en 1752, frappé d'une épidémie qui fit beaucoup de victimes. A la demande du magistrat et du bailliage, le chapitre organisa des processions avec exposition des reliques de saint Vulgan « pour demander au ciel la cessation des fièvres et maladies contagieuses. » (*Arch. du Pas-de-Calais, Fonds du chapitre de Lens.*)

La seigneurie de Lens fut érigée en marquisat par le premier des actes mentionnés ci-après. Suivant deux échanges, l'un, du 12 décembre 1778, l'autre, du 31 août 1781, consentis en retour de la principauté d'Henrichemont, le roi Louis XVI a cédé au duc de Béthune Sully le comté de Béthune et le marquisat de Lens. Cette cession a été faite « avec tous les droits de justice et de seigneurie, et tous autres droits et titres honorifiques dont Sa Majesté a joui ou dû jouir comme seigneur particulier. » (*Mémoire pour le duc de Béthune.*) Déjà les maieur et échevins de Lens s'étaient opposés à l'intervention du grand bailli dans les affaires communales. (*Mémoire de 1776.*) Malgré les termes des titres d'échange, les états d'Artois contestèrent au duc échangiste le droit de nommer les maire, échevins et autres officiers municipaux de Lens. (*Mémoire ms.*) Ils obtinrent gain de cause.

Dans notre notice de Carvin nous avons parlé d'un curieux

voyage que fit, l'an 1783, en cette ville et à Lens un jeune avocat d'Arras, qui devait être tristement célèbre dix ans après : Maximilien Robespierre. Remarquons à ce sujet qu'il a existé à Lens un certain nombre de personnes nommées Robespierre, qui devaient être de la famille du dictateur, comme on peut le voir dans l'ouvrage de M. De Marquette sur le comté de Harnes et dans les notes manuscrites de M. de la Fons.

En 1787, il avait été décidé qu'un camp serait établi en Artois ; on hésita entre Saint-Omer et Lens, mais la première de ces deux villes eut la préférence. (*Richard, Notes hist.*)

La Révolution arrivait à grands pas. Le tiers état du bailliage de Lens arrêta dans son assemblée du 15 avril 1789 un cahier de doléances, plaintes et remontrances, composé de 84 articles. Quoique la plupart de ses propositions ressemblent à celles d'autres cahiers de la même province, on y remarque les demandes suivantes : Que la représentation aux assemblées générales et provinciales soit accordée par moitié aux habitants de la ville et à ceux de la campagne. — Que toute juridiction soit à deux degrés. — Que le droit d'ainesse soit supprimé entre roturiers. — Qu'aux paroisses appartienne le droit de plantis. — Que la chasse soit libre. — Qu'on supprime le droit de gaule, la banalité, les corvées, les bénéfices forains et les lettres de cachet. (*Arch. du Pas-de-Calais.*)

Le 5 août de la même année, la municipalité fête le retour de Necker, et, « afin d'éterniser la mémoire d'un événement si heureux, elle vote une adresse à ce ministre patriote, expression des sentiments unanimes de reconnaissance que lui ont inspiré ses vertus, ses talents et son attachement au peuple français. » (*Reg. aux délib. de Lens.*)

LENS DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'A NOS JOURS. — La Révolution, qui renversa la monarchie absolue, s'accomplit dans des flots de sang ; elle abolit la féodalité et proclama les droits de l'homme, la liberté et l'égalité devant la loi. Le vieux Lens disparut avec ses anciennes institutions dans ce cataclysme qui lui ôta son autonomie et son caractère particulier ; son histoire ne présente donc plus le même intérêt.

L'Artois, le Boulonnais et le Calaisis furent réunis en 1790 pour former le département du Pas-de-Calais. Lens, compris dans le district d'Arras, fut le chef-lieu du cinquième canton composé comme suit : Billy-Montigny, Fouquières-lez-Lens, Harnes, Lens, Loison, Noyelles-sous-Lens et Sallau. A quelque temps de là le canton de Lens dépendait de l'arrondissement de Béthune et était formé de 22 communes comme de nos jours.

Une Société des amis de la Constitution fut établie à Lens l'an troisième de la liberté (1791). Cette réunion composée d'hommes nouveaux, à l'instar de la société des Jacobins, suivit le parti révolutionnaire que Robespierre représentait, mais non dans ses excès. Elle délivrait à chacun de ses membres un diplôme qui était en même temps un certificat de civisme. Ce brevet dont nous avons retrouvé un exemplaire, porte en tête une belle et grande vignette ovale sommée d'une couronne civique et posée sur deux branches de chêne. Dans l'encadrement on lit : *Société des amis de la Constitution, Lens, 1791*, et au centre, dans une couronne de chêne, d'où sort le bonnet phrygien, sont inscrits ces mots : *La liberté ou la mort*.

Vers la fin de cette année, parut à Lens un fanatique sous le nom de Dieu; c'est du moins ce que rapporte le trop fameux Joseph Le Bon dans la quatrième de ses *Lettres justificatives*.

En 1792, l'Autriche et la Prusse s'étaient liguées contre la Révolution; aussi des mesures furent-elles bientôt prises pour la défense des frontières du Nord. Lens fut muni de garnison. En avril, les volontaires du bataillon de l'Aisne s'y insurgent; ils prennent sur le rempart un arbre qu'ils vont planter au milieu de la place, se portent ensuite au couvent de récollets et s'y emparent d'une cloche qu'ils promènent par la ville; enfin ils menacent les habitants de pillage et de mort. La présence de deux détachements appelés des villes voisines met fin à cette émeute. (*Reg. aux délib. de Lens.*)

Le 8 octobre, les Autrichiens levaient le siège de Lille; ils avaient appris que le général La Bourdonnaye, commandant en chef de l'Armée du Nord, arrivait à grands pas pour secourir cette place bombardée cruellement. Il arrivait le lendemain à Lens avec son quartier général et un corps de 10,000 hommes; il

fut reçu à la porte de la ville par la municipalité, qui le complimenta. La troupe, que des renforts augmentaient sans cesse, campa sur la route de Douai ; deux jours après, elle traversa Lens pour se rendre dans les environs de Lille. (*Même registre ; Mortimer-Ternaux, Hist. de la Terreur.*)

Le 6 janvier 1793, le curé élu de la paroisse se rendit à l'église des religieuses, où s'était assemblé le corps municipal, et prêta « le serment d'être fidèle à la nation, de maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. » (*Reg. aux délib. de Lens.*)

Voici le règne de la Terreur ! La création d'un comité de surveillance, les deux missions confiées à l'ex-oratorien Joseph Le Bon et l'établissement d'un tribunal criminel du Pas-de-Calais, siégeant à Arras, avaient frappé d'épouvante la plupart des habitants de Lens, et certes ce n'était pas sans raison, comme on le verra bientôt. Le 10 juillet, sont proclamés les droits de l'homme et l'acte constitutionnel. Le 5 août, vingt individus suspects sont arrêtés et les dénonciations « pour propos anti-civiques » préparent d'autres arrestations. Le 10 de ce mois, le conseiller général de la commune promulgue sur l'autel de la patrie l'adresse du district d'Arras ; après une grand'messe, toutes les autorités, la garde nationale et la garnison jurent de vivre libres ou de mourir. La cérémonie se termine par un feu de joie ; les titres féodaux et ceux de la noblesse, retirés des archives, sont brûlés aux pieds de l'arbre de la liberté, aux acclamations de la foule. (*Ibid.*) Le 26, quatre commissaires aux noms sinistres viennent d'Arras à Lens et, pendant un mois, parcourent le canton ; leur chasse aux réfugiés amène 78 arrestations. Mais ce n'est encore que de l'intimidation.

En novembre, les cloches provenant des églises et des couvents de la ville furent envoyées à la fonderie de Douai ; elles étaient au nombre de 27, dont une portait une inscription très-ancienne, et pesaient 26,610 livres. A la fin de l'année, l'église paroissiale était fermée. (*Reg. aux délib. de Lens.*)

On sait que le jury du tribunal d'Arras jugeant révolutionnairement se composait d'individus dont la plupart étaient aussi san-

guinaires que le cruel proconsul qui les avait choisis ; tous partageaient sa haine implacable contre les membres du clergé, les nobles et les riches. Rapportons quelques-uns de leurs arrêts : Le 7 germinal an II, un individu natif de Lens, suspecté d'aristocratie, avait été trouvé porteur d'une prophétie contre-révolutionnaire ; en fallait-il davantage pour convaincre ses juges qu'il conspirait contre la sûreté de l'Etat ? aussi fut-il condamné à mort. — Le 24 du même mois, un notaire de Lens était frappé de la même condamnation pour avoir écrit à son maître-clerc une lettre « qui tendait à discréditer les assignats et à rappeler l'amour de l'ancien régime. » Le 13 floréal, le fils du maître de poste de Lens, subissait la même peine, mais comme déserteur. — Le 12 messidor fut un jour bien lugubre : Après l'exécution de plusieurs condamnés, le tribunal se transportait au temple de la Raison pour y tenir une séance extraordinaire. Là, sur une estrade étaient exposés 6 récollets de Lens, de Cassel et de Saint-Omer, deux carmes déchaussés, trois prêtres et cinq religieuses, tous revêtus de leur costume ; ils avaient été arrêtés à Ypres comme émigrés. Leur condamnation fut l'affaire d'un moment et l'exécution la suivit de bien près ; les 16 victimes marchèrent à l'échafaud en chantant l'office des morts. — Ajoutons qu'un chanoine de Lens, détenu dans la maison de réclusion d'Arras, aurait eu le même sort, s'il n'y fût décédé prématurément. Disons enfin que la chute de Robespierre rendit à la liberté trois autres détenus de Lens : un chanoine, un récollet et une religieuse. Les faits que nous venons de rapporter sont consignés dans l'émouvant ouvrage publié par M. Paris sous ce titre : *Histoire de Joseph Le Bon*.

Lens avait sa Société populaire des Sans-culotte. A la demande de quatre de ses membres, la ville célébra, en l'an IV, l'anniversaire de la mort « du dernier des tyrans. » En la même année, eut lieu avec toute la pompe possible la fête commémorative du 10 août 1792 : On avait dressé à cet effet un temple de la Patrie, où tout le peuple vint « renouveler le serment de vivre libre ou de mourir pour la liberté, de vouer à la haine les tyrans et les traîtres. » Cette cérémonie fut terminée par des divertissements publics donnés au temple de la Raison, en présence du comité

révolutionnaire et de la société populaire de la commune. Les autres fêtes civiques de cette époque furent celle de la Jeunesse et celle de la Victoire. (*Reg. aux délib. de Lens.*)

Un nouveau malheur devait frapper la ville : en 1794, ses archives et ses titres étaient dévorés par les flammes; il en resta bien peu de chose, à en juger par l'inventaire dressé vers 1860.

Pendant le Consulat et le premier Empire, l'histoire se résume surtout en : Rétablissement du culte, levée de soldats, mouvements de troupes, proclamations de victoires et fêtes publiques à l'occasion de nos succès. Transcrivons une inscription gravée dans la salle de la justice de paix : *En 1805, 5500 braves se rendant à Austerlitz reçurent ici l'hospitalité.* La ville fut fortement endommagée par deux ouragans d'une violence extrême; celui de 1807 y déracina plus de 2500 arbres et celui de 1810 y causa des dégâts considérables.

Lens accueillit avec allégresse la Restauration, qui lui promettait le repos et la prospérité. La culture, le commerce et l'industrie furent repris avec ardeur et donnèrent une vie nouvelle à cette localité si souvent éprouvée.

Ce qui, par la suite, contribua beaucoup au développement de la richesse de Lens, ce fut l'établissement agricole et industriel fondé par M. Decrombecque, qui lui valut, entre autres distinctions, le grand prix d'agriculture à l'exposition universelle de 1867. Cette récompense est si importante, sous tous les rapports, qu'on nous permettra d'en donner une courte description. C'est un objet d'art d'une valeur de 10,000 francs, sorti des ateliers de la maison Christofle; il représente le Génie de l'Agriculture, debout sur un globe en onyx parsemé d'étoiles et d'ornements. La sphère est soutenue par les quatre Saisons assises aux angles d'une table à pieds de bœuf posés sur un large socle. Ce magnifique chef-d'œuvre se voit à Lens dans la famille du lauréat, décédé en 1870.

L'importance actuelle de Lens, ville qui ne cesse d'augmenter et qui, depuis une vingtaine d'années, a tant changé d'aspect, est due principalement à la grande exploitation houillère de la Compagnie de Lens.

Nous terminerons la première partie de ce précis par la statistique suivante, qui constate l'importance actuelle de Lens. Cette ville comprend : curé-doyen et 2 vicaires ; — juge de paix, 3 notaires, 2 huissiers et une brigade de gendarmerie ; — 2 docteurs en médecine, 2 officiers de santé, vétérinaire, 3 pharmaciens salle de bains publics ; — école communale de garçons, tenue par 12 frères maristes, école communale de filles et salle d'asile confiées à des sœurs franciscaines ; pensionnat de jeunes gens dirigé par M. Cailliéré ; pensionnat sous la direction des sœurs de Saint-Joseph ; institution libre de M^{me} Legrand ; — recette municipale, recette d'octroi, caisse d'épargne, bureau de bienfaisance et hospice civil ; — percepteur, receveur de l'enregistrement, receveur des contributions indirectes et contrôleur du service des sucres ; — agent-voyer et architecte ; — bureau de poste et bureau télégraphique ; — importante station, la douzième gare du chemin de fer du Nord, dont la recette a été, en 1877, de 2,158,547 francs ; — Société houillère la plus considérable du bassin des Houillères, qui exploite 6 fosses et occupe plus de 4,000 employés et houilleurs ; — maison fort importante de MM. Spriet frères, créée en 1789, pour le commerce de draps, toiles et nouveautés, à laquelle est annexée une fabrique de fils ; — grand établissement agricole de MM. Decrombecque, avec fabrique de sucre et raffinerie ; — construction mécanique pour l'agriculture ; commerce de tourteaux ; fabrique de chicorée ; 2 moulins à eau et un troisième à vent ; grande corderie mécanique ; chaudronnerie ; 2 fonderies en fer et une troisième en cuivre ; 2 tanneries ; — 4 brasseries ; — 2 imprimeries ; — Usine à gaz ; briquetterie, four à chaux, marbrerie et atelier de tourneur en bois.

TABLE

DES NOTICES CONTENUES DANS CE SECOND VOLUME.

CANTON D'HOUDAIN.

Notices sur Barlin, Beugin, Bouvigny-Boyeffles, Marqueffles, Bruay, Calonne-Ricouart, Camblain-Châtelain, Caucourt, Divion, Drouvin, Estrée-Cauchy, Fresnicourt, Baillon, Olhain, Verdrel, Gauchin-le-Gal, Héripré, Gosnay, Gouy-Servin, Haillicourt, Hermin, Hersin-Coupigny, Hesdigneul, Houchin, Houdain, La Buisnière, Maisnil-lez-Ruitz, Marles, Nœux, Ourton, Ranchicourt, Rebreuve, Baraffe, Cuvigny, Rochart, Ruitz, Sains-en-Gohelle, Servin, Maisnil-Bouché, Vaudricourt, par M. le comte CH. D'HÉRICOURT	1 à 162
---	---------

CANTON DE LAVENTIE.

Notices sur Fleurbaix, Laventie et ses hameaux, Lestrem et dépendances, Borgies, Neuve-Chapelle, Sailly-sur-la-Lys, par MM. N. et L. CAVROIS	163 à 267
--	-----------

CANTON DE LENS.

Notices sur Aix, Angres, Annay et La Brayelle, Bénifontaine, Billy-Montigny, Bully, Estevelles, Fouquières-les-Lens, Grenay, Harnes, Hulluch, Lens, première partie, par M. DANCOINSE	268 à 395
---	-----------

